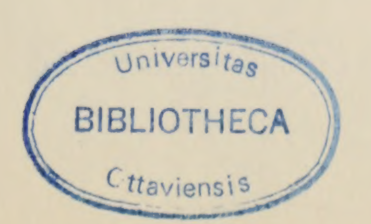

U. d'/of OTTAWA
39003001?08732





ÉTUDES

SUR LA

Fronde en Agenais

ET

SES ORIGINES

D'Harcourt et le Prince de Condé

La Fin de la Fronde

(1651-1653)

PAR LE Dr L. COUYBA

2e PARTIE



VILLENEUVE-SUR-LOT
IMPRIMERIE RENAUD LEYGUES
Cours Victor Hugo, 19

1900.



ÉTUDES
SUR LA
FRONDE EN AGENAIS
ET
SES ORIGINES

D'Harcourt et le Prince de Condé
La Fin de la Fronde
(1651-1653)

Devant une longue route, qui semble se dérouler à l'infini, le pied hésite à s'y engager, de peur d'être obligé de s'arrêter en chemin, épuisé avant d'avoir atteint le but.

C'est l'impression que j'ai éprouvée lorsque j'ai entrepris cette seconde partie, qui m'a coûté tant de recherches et tant d'efforts. A force de patience et de labeur, je suis enfin arrivé. Il ne s'agit pas d'avoir parcouru une route ; il s'agit de savoir comment on l'a parcourue : C'est l'affaire du lecteur.

*Quoiqu'il en soit, je suis heureux d'avoir consacré mon temps à l'histoire de notre cher pays d'Agenais, dans un des moments les plus troublés du XVII*e *Siècle et de faire connaître à leurs descendants les faits et gestes, les uns à peine connus, les autres totalement ignorés, de nos grands aïeux, leur courage, leurs souffrances et leurs misères. Je suis fier de rappeler*

le souvenir de ce grand Consul, Bernard de Faure, l'héroïsme du sergent Bru, auquel la ville d'Agen doit son salut, la vaillance des Agenais sur laquelle, comme sur un roc, vint s'échouer la fortune du grand Condé. En un temps si peu ménager du bronze, pas un n'a, je ne veux pas dire de statue, mais seulement de plaque commémorative pour sa glorification...

Je me suis efforcé de rectifier beaucoup d'erreurs ou chronologiques, ou onomastiques, ou topographiques. Le marquis de Chouppes défigure les noms de lieux : des contemporains même, par infidélité de leur mémoire, ont commis des erreurs notoires ; des écrivains sur cette période si agitée, tels que le Marquis de St-Aulaire dans son Histoire de la Fronde, *le Comte de Cosnac dans ses* Souvenirs du règne de Louis XIV, *et plus près de nous nos compatriotes, MM. A. Cassany de Mazet, son petit-fils, Fernand de Mazet, Jules Andrieu dans son* Histoire de l'Agenais, *ont commis de nombreuses erreurs. Moi-même ne puis évidemment, au milieu de cette multitude de faits, prétendre à l'infaillibilité.*

Cette œuvre, pour laquelle je réclame l'indulgence, n'aurait pu s'effectuer sans le magnifique travail d'analyse que M. G. Tholin a exécuté pour le classement des Archives Départementales et Communales *et des* Archives de la ville d'Agen, *si riches et si fertiles en renseignement de toutes sortes. Ce formidable travail m'a servi de guide et m'a permis de recourir aux sources, sans lesquelles rien n'était possible.*

Je rends hommage en même temps à la mémoire de M. Tamizey de Larroque qui a fourni aux Archives historiques de la Gironde, *une masse de documents dont j'ai largement profité.*

A M. Camille Jullian, le savant professeur d'histoire de la Faculté des Lettres de Bordeaux, j'envoie

tous mes remerciements pour ses encouragements et les renseignements qu'il m'a fournis.

Enfin la communication que M. l'Abbé Dubourg m'a faite de son manuscrit sur la Fronde en Gascogne et dans le Brulhois *m'a été d'un précieux secours* (1).

Que tous ceux, que je ne puis nommer ici mais que je cite dans mes notes, reçoivent encore une fois l'expression de ma gratitude.

Dr L. COUYBA.

(1) Ce travail est en cours de publication dans la *Revue de l'Agenais*. T. XXVII, 1900).

CHAPITRE PREMIER

La Cour. — Les Princes. — Les Ministres.
Portrait de Condé

L'absence de Condé, le jour de la Majorité, avait indigné la Reine Mère. « Monsieur le Prince périra ou « je périrai moi-même, dit-elle ».

Depuis le départ de Mazarin, elle se trouvait dans une terrible situation entre Monsieur le Prince de plus en plus menaçant, un beau-frère capable de toutes les trahisons et la fureur des partis.

Elle n'hésita pas. Dès le lendemain de la séance de la majorité, elle fit un coup d'Etat contre Condé et appela ses ennemis au ministère, Châteauneuf, au conseil des dépêches ; le président Mathieu Molé, aux sceaux, qu'on enleva au chancelier Séguier ; la Vieuville, à la surintendance des finances en remplacement du président de Maisons, tous « les ennemis particuliers de M. le Prince », dit Larochefoucauld. C'était le gouvernement des Barbons, opposé au gouvernement des Petits-Maîtres (8 Septembre 1651).

Au milieu de la tourmente, Anne d'Autriche eût un courage, une constance et une indéfectible fermeté. « Elle était brave, disait Mazarin, comme un soldat qui ne connaît pas le danger ». Il ne lui manqua pour être une grande reine que l'intelligence des affaires, dont elle avait été tenue constamment éloignée, et la finesse diplomatique de Catherine de Médicis.

Pendant toute la durée de son mariage, elle avait été écrasée sous les humiliations du Val de Grâce par la

main de fer de Richelieu et abandonnée par l'indifférence, le dédain, sinon la haine de son mari, le feu Roi. Il ne lui restait pendant sa régence que les conseils et le souple génie de Mazarin et, au moment, où Condé levait l'étendard de la révolte, le ministre préféré était en exil, à Brülh, entretenant avec elle une correspondance suivie mais qui, malgré ses précisions, ne pouvait suppléer à la présence d'un ministre tout puissant, ayant l'oreille, la main et « le cœur ».

« La Reine, dit la Palatine, supportait aussi impa-
« tiemment l'absence du Cardinal que les hauteurs de
« M. le Prince ; elle ne savait à qui se confier ».

Ce que disait Montglat de la situation de la Reine Mère en 1649 restait plus que jamais vrai. « La Roine
« n'étoit pas plustôt sortie d'une affaire qu'elle rentrait
« dans une autre. Elle étoit dans Paris sans autorité ;
« la licence du peuple était aussi grande qu'avant son
« retour, et les Frondeurs rouloient sur le pavé, la tête
« haute, sans rien craindre et sans voir le Roi (1) ».

Châteauneuf, la Vieuville étaient vieux. Seul de tous ces vieillards, Mathieu Molé avait cette fermeté indomptable qu'on qualifiait chez la Reine d'opiniâtreté. « Si
« ce n'était pas un blasphème de dire qu'il y a quelqu'un
« dans notre siècle plus intrépide que le Grand Gustave
« et M. le Prince, je dirais que ç'a été M. Molé, pre-
« mier président (2) ».

Restait *Monsieur*, frère du Roi, le chef de la vieille Fronde, la Fronde Parlementaire, avec Retz, la Chevreuse et les autres... Il était alors intime avec Condé et son porte-parole à la Cour et au Parlement.

La Reine ne pouvait compter sur « ce fils de France », l'homme de tous les complots et de toutes les trahisons,

---

(1) Montglat. *Campagnes*. Collection Petitot, T. II, p. 199.
(2) De Retz. Mémoires.

qui fuyait éperdu, quand ses complots étaient découverts, abandonnant ses amis à la hache du bourreau et, quand leurs têtes roulaient sur l'échafaud, faisant jouer ses violons ; l'homme enfin le plus méprisable de France et dont rougissait sa fille, la *Grande Mademoiselle,* qui aurait voulu faire de ce lâche un héros.

Gaston n'avait pas seulement pour conseiller intime l'Abbé de la Rivière (1), le machiavélique de Retz, la perverse Chevreuse, mais encore un conseiller plus près du cœur et plus dangereux, sa fille, Mademoiselle de Montpensier, ardélion empressé à le pousser en avant, qui, remplie de l'orgueil de sa race, elle, « une Bourbon « de père et de mère », honteuse de ses bassesses et de ses lâchetés, l'excitait à l'action pour attirer sur lui les regards des grands, l'attention de l'Europe, les acclamations du peuple. « J'étais ravie, dit-elle dans ses « *Mémoires* (2), quand Monsieur se mutinoit avec la « Cour dans l'espérance que cela le rendroit plus considérable ».

Son inconstance, l'un des défauts particuliers aux Bourbons, au rapport de la Grande Mademoiselle (3), sa mobilité, son déséquilibrement, dirions-nous aujourd'hui, en faisaient le plus dangereux et le plus vil des hommes politiques de son temps : « Il avait à l'exception « du courage tout ce qui étoit nécessaire à un honnête « homme, mais la faiblesse régnait dans son cœur par « la frayeur et dans son esprit par l'irrésolution. Elle « salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les

---

(1) Louis Barbier de la Rivière, Aumônier de Monsieur, mort évêque de Langres (1670).

(2) Mémoires de Mlle de Montpensier. T. XLI de la collection Petitot, p. 142.

(3) « Les Bourbons sont gens fort appliqués aux bagatelles et peu « aux solides ; peut-être moi aussi bien que les autres, qui en suis de « père et de mère (Mémoires) ».

« affaires parcequ'il n'avait pas la force de résister à « ceux qui l'y entrainaient et il en sortit toujours avec « honte parcequ'il n'avait pas le courage de les sou- « tenir (1) ».

Le feu roi, Louis XIII, le connaissait si bien que, peu avant sa mort, le 1er Décembre 1642, il avait envoyé à Mathieu Molé une déclaration contre Monsieur, disant qu'il l'avait pardonné six fois et qu'il le privait « pour « l'avenir de toute sorte d'administration en cet Etat », déclaration que le Parlement enregistra le 9.

C'est à un tel homme qu'au milieu du désarroi qui suivit le départ de Condé, le jeune Roi Louis XIV demandait humblement s'il serait de son parti ! Le parti du Roi !

Jamais, depuis Henri III et les Guisards, la monarchie n'avait été dans un tel péril.

Il y avait le parti du Roi et le parti de Condé : d'un côté, le Roi centralisateur, de l'autre, la féodalité anarchique. Un de ses familiers expliquait les arrière pensées de Condé dont parlait Bossuet : « Il s'est voulu « servir de son esprit, pour oster la couronne de dessus « la teste du Roy, dit Jean de Coligny Saligny dans les « *Mémoires* qu'il a écrits sur les marges du missel de sa « chapelle ; je sais ce qu'il m'en a dit plusieurs fois et « sur quoy il fondoit ses pernicieux desseins. Mais ce « sont des choses que je voudrais oublier, bien loin de « les écrire ».

« Il a commis une félonie sans exemple, disait un « placard affiché à Paris en 1652, traitant avec l'Espa- « gne pour être Roi de Navarre et de Guienne (2) ».

Et Mlle de Montpensier, avec sa franchise habituelle, s'écria : « Contre le Roi, je ne vis jamais personne qui

(1) De Retz. Mémoires.

(2) Mémoires du Père Berthod. Collection Petitot. T. XLVIII, pp. 300 et 330.

« avouât d'en avoir été : C'est toujours contre quelque « autre personnage que le Roi (1) ».

A travers Mazarin, l'Italien, et la Reine Mère, l'Espagnole, Condé visait le Roi sans en parler ; mais avait au contraire pour lui toutes les marques extérieures d'un profond respect.

Homme extraordinaire, plus encore par ses défauts, ses vices, ses bassesses, ses vilenies que par la seule grandeur qu'on ne pouvait lui disputer, le génie et la gloire militaires, Condé condensait en lui la turbulence, l'avidité, la corruption, la soif d'argent et de pouvoir de la haute noblesse de son temps. Il était le chef de cette hydre féodale dont les têtes renaissaient toujours, malgré la fauchaison qu'en avait faite Richelieu.

Chef des Petits-Maîtres, gentilhommes impertinents qui traitaient la Cour et les gens avec une dédaigneuse supériorité, Condé affichait une suffisance et une hauteur intolérables. Il avait l'esprit cultivé, ayant fait de fortes études au collège des Jésuites de Bourges. Il parlait le latin à dix-huit ans et était aussi quelque peu poète : Ses vers, moins prosaïques que ceux de Loret, l'historiographe rimailleur de la Fronde dans sa *Muze historique*, étaient faciles et légers comme ceux de la Chapelle et Bachaumont, les auteurs du *Voyage en France*. On lui attribuait des triolets contre le comte de Maure, dont il se moquait et contre ce d'Harcourt, (2), qui ruina sa fortune politique et militaire en Guyenne (3). Il était lettré, à la différence de sa femme qui aussitôt après son mariage entra au couvent pour y apprendre les rudiments de la grammaire.

(1) Mémoires. Collection Petitot. T. XLI, p. 42.

(2) Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, grand écuyer de France, le vainqueur de Cazal et de Turin.

(3) Voir Victor Cousin : *Mme de Sablé*, ch. V. et *la Jeunesse de Mme de Longueville*.

Spirituel, moqueur, satirique, amer, il était resté à trente-deux ans ce qu'il était à vingt. Il « morguoit » les gens, dit La Rochefoucauld, et la causticité de son esprit, comme sa hauteur, n'a pas peu contribué à lui aliéner un à un tous ses amis, car il était de ceux qui s'en servaient sans les servir. « Parmi les grandes qua-« lités que M. le Prince possède, il n'a pas assurément « le don de conserver ses amis, écrivait Mazarin (1) ». « Il savait plutôt gagner des batailles que des cœurs, « dit la duchesse de Nemours (2) ». Il avait la réputation méritée de n'aimer personne. Il a trouvé cependant un défenseur en la Grande Mademoiselle, qui pourtant l'avait fort détesté, et qui pour le justifier s'appuya sur sa désolation et ses larmes, lorsque au combat du faubourg St-Antoine il vit ses amis en danger, Nemours, La Rochefoucauld, Clinchamp... « Après cela que l'on « dise qu'il n'aime rien ; pour moi, je l'ai toujours « connu tendre pour ses amis et pour ceux qu'il ai-« mait ».

Et cependant, malgré ce témoignage, on vit ses meilleurs amis s'éloigner de lui tour à tour, son beau-frère, Longueville, Bouillon, Turenne, Mathieu Molé, les maréchaux de Lamothe, de La Meilleraye, de Gramont le brave Gassion qu'il humilia devant ses régiments : « Je vous apprendrai à obéir comme au dernier goujat ! »

Il mena « fort durement » le maréchal de Villeroy, pour avoir demandé, à l'encontre de l'avis partial du Prince, qu'on appliquât la même règle au comte d'Alais en lutte avec le Parlement de Provence qu'à d'Epernon, son ennemi, en lutte avec le Parlement de Bordeaux. Il perdit aussi Chavigny, le secrétaire d'Etat, Coligny, le marquis de Lanques, le comte de Palluau, Tavannes,

---

(1) Chéruel. *Hist. de la Minorité de Louis XIV*. T. IV, p. 351.
(2) *Mémoires*.

le comte de Chavagnac et jusqu'à son frère Conti. Sa causticité, ses emportements, ses violences, son ingratitude aussi, en furent l'ordinaire cause.

Il ne ménageait pas plus son frère que Mazarin, qui servait de cible à ses traits les plus acérés. Pendant la Fronde Parlementaire (1648-49), que Conti servait avec Longueville et sa sœur, Condé, alors le défenseur de la Cour, s'emporta contre eux en termes et en gestes injurieux. « Le prince de Conti était bossu et contrefait, « tellement que le prince de Condé passant par la cham- « bre du Roi, salua fort humblement un singe, qui était « attaché à un chenet de la cheminée de la chambre et « lui dit avec un ton de dérision : Serviteur au généra- « lissime des Parisiens ! (1) »

Un jour au Conseil du Roi, comme le Prince demandait au Président de Maisons, surintendant des Finances, ce que devenait l'argent et que le surintendant, faisant allusion à son avidité, s'étant tourné vers M. le Prince, lui eût répondu qu'il le savait bien, le Prince lui porta plusieurs fois le poing au visage (2). Sur une question de préséance avec le prince de Tarente, Condé donna un soufflet à François de Lorraine, comte de Rieux (3), qui en disputait avec lui. De Rieux le lui rendit avec usure. Le Prince l'envoya à la Bastille (4).

« Il était né impérieux et peu civil, dit le comte de Chavagnac (5) ».

Lorsqu'après sa fuite à St-Maur, la Reine lui envoya le maréchal de Gramont, Condé l'obligea à s'expliquer dans la basse Cour devant ses amis et devant le pêle-mêle de la valetaille et des marmitons.

---

(1) Montglat. Collection Petitot. T. II, p. 149.

(2) A. Chéruel. Hist. de la Minorité etc. T. IV, p. 348.

(3) Deuxième fils du duc d'Elbeuf.

(4) *Mémoires de Tavannes*. Edit. Moreau, p. 187 et Montglat. T. II, p. 357.

(5) *Mémoires*. Ed. Marpon, p. 117.

Le Maréchal en fut gravement offensé et ne le lui pardonna pas. Le Maréchal était chargé de l'inviter à revenir à Paris. Il répondit brutalement qu'il n'avait aucune confiance en la Reine. Il l'avait à un autre moment profondément humiliée poussant l'insolence et l'outrage envers la Reine Mère jusqu'à imiter le Cardinal de Richelieu qui, en lui présentant Mazarin, se permit de lui dire : « Il vous rappellera Buckingham, Madame ». Condé voulut lui imposer le marquis de Jarzé à titre d'ami de la main gauche : « Je forcerai la Reine à le « reçevoir ». Lorsque Jarzé eût échoué dans sa tentative folle sous le cruel mépris de la Reine, Condé se vengeait disant : « que le vieux galant avait chassé le nouveau (1) ».

On lui a reproché ses cruautés avec raison. Sans parler des boucheries de Rocroy et de Fribourg que la guerre justifiait peut-être et dont cependant il arrêta le cours, sans parler de sa cynique parole prononcée longtemps après sur le champ de bataille de Seneffe, où le soir il promenait son fils, le duc d'Enghien, au milieu des morts qui couvraient la pleine, disant : « Bah ! une « nuit de Paris... ! ».

Condé montra au combat de Charenton sa fureur de sang en massacrant et noyant les Parisiens.

Plus tard, il organisa les massacres de l'Hôtel de ville — tout lui était bon pour assurer son pouvoir — avec des sicaires soudoyés. Les femmes de la halle lui demandant la paix quelques jours après, il les injuria. Elles répondirent : « qu'elles n'étaient pas femmes à « dix sept sols comme les assassins de l'Hôtel de ville « (2) ». C'était, dit Omer Talon, « le coup le plus bar-

---

(1) *Carnets de Mazarin*, (V. A. Chéruel, Hist. de la Minorité, etc. T. III, p. 340). René Duplessis, comte de Jarzé, capitaine des gardes de la Reine-Mère.

(2) *Mémoires* du père Berthod, p. 583.

« bare, le plus sauvage depuis l'origine de la monarchie (1) ».

S'il ne brûla pas Agen en Mars 1652, ce ne fut uniquement que pour des considérations politiques. Aussi le Religieux de St-Denis écrit-il que « l'on considéra « pour lors Condé comme un prince très mal intentionné « qui n'avait ni crainte de Dieu, ni amour pour sa patrie « et en particulier pour les habitants de la ville « de Paris (2) ».

Il passait d'ailleurs pour « un libertin », c'est-à-dire pour un incrédule, dans le langage du temps (3). C'est ce qui explique le mot que met dans sa bouche Bossuet dans son *Oraison funèbre*, vraie seulement pour le côté héroïque : « Je n'ai jamais douté des mystères de la reli- « gion, *quoiqu'on ait dit* (4) ». Ce dernier mot prouve qu'il en était accusé.

Avec tout cela, des mœurs déplorables : « Le bougre « qu'il est et *je le maintiens bougre sur les Saints « Evangiles que je tiens en ma main*, le bougre donc « avéré, fieffé, n'a que deux bonnes qualités, de l'esprit « et du cœur (5) ».

Coligny, l'auteur de ces lignes, avait été son ami et le connaissait bien.

Dans des vers d'un latin macaronique qu'avec sa facilité habituelle il échangea avec le marquis de la Mous-

---

(1) *Mémoires*. Collection Petitot.

(2) *Registres de l'Hôtel de ville de Paris*, publiés par Leroux de Lincy et Douët d'Arcq. T. III, p. 336.

(3) J. T. Perrens. *Les Libertins en France au XVIIe siècle*. 1899.

(4) *Oraison funèbre de Louis de Bourbon*. Œuvres de Bonnet. T. V, p. 544. (Edit. Lefèvre et Firmin Didot, 1896).

(5) *Mémoires* de Coligny. Le mot « cœur » doit s'entendre de « courage ».

saie pendant un orage en descendant le Rhône, il s'accusait lui-même (1).

C'était du reste le mal du siècle, siècle de libertinage et d'empoisonneurs, de sorcellerie, de magie noire et d'envoûtements, maux disparaissant dans le rayonnement extérieur d'une Cour fastueuse et le fulgurant éclat de la gloire militaire et des arts.

Pour l'excuser, Anne de Gonzague, la Palatine, écrit : « C'est un goût et une habitude qu'il avait pris à l'ar- « mée ».

Singulière famille, illustrée par les débordements de Mme de Longueville, et contre laquelle les placards de Bordeaux dirigeaient des accusations infâmes au sujet des sentiments que professaient l'un pour l'autre, Conti et la Duchesse, sa sœur ; « Les femmes, disait un « contemporain en parlant de cette famille, étoient par « trop légères et effrontées, pires que dans les maisons « publiques et qu'on devoit enfermer (2) ».

La Rochefoucauld pensait sûrement à Condé, lorsqu'il écrivait dans ses *Maximes :* « Il n'appartient « qu'aux grands hommes d'avoir de grands défauts ». Mlle de Montpensier, s'élevant encore plus haut dans son orgueil princier, disait : « Il faut que les intentions « des grands soient comme les mystères de la foi. Il « n'appartient pas aux hommes d'y pénétrer. On les doit « révérer et croire qu'elles ne sont jamais que pour le « bien et le salut de la patrie (3) ».

Aimable morale de grands seigneurs !

---

(1) Voici ce dialogue instructif :

Carus amicus Mussœus,
Ah ! Deus bone, quod tempus !
Imbre sumus perituri.
Landeriri !

Réponse :

Securœ sunt nostrœ vitœ.
Sumus enim Sodomitœ
Igne tantum perituri.
Landeriri !

(2) Voir F. T. Perrens. *Les Libertins en France au XVIIe siècle.*

(3) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, pp. 199-200, (Col. Petitot).

Dans sa vie publique, même absence de sens moral. Sa moralité politique valait sa moralitée privée.

Son patriotisme était devenu calculateur. Il escomptait le profit à tirer de ses actions militaires. Le temps n'était plus où à Lens, avant la bataille, il criait aux soldats la gloire du passé et leur rappelait les grands souvenirs des batailles anciennes. Il était maintenant l'allié des Espagnols, les plus cruels ennemis de son pays. Condé n'eût aucun amour de sa patrie, aucune pitié de Paris, dit le religieux de St-Denis.

Peu lui importaient les partis et les personnes : la règle de sa conduite était son intérêt. Lorsque *L'Ormée*, révolutionnaire et sanguinaire, eût à Bordeaux dominé la ville et les Princes, le prince de Conti en particulier qui tremblait devant elle, Condé recommandait à son diplomate Lenet de s'unir à elle : « ... Si par négocia-« tion, par adresse ou autrement, on ne peut obliger « l'*Ormée* à se contenir, il vaut mieux se mettre de son « côté que se voir chasser de Bourdeaux ».

Dans une autre lettre, il écrivait : « Je persiste tou-« jours dans la pensée de nous joindre tous à ceux de « l'Ormée, puisque ce parti se trouve beaucoup plus « fort que l'autre (1) (10 Mars 1653) ».

Il poussa le calcul jusqu'à l'odieux. Pour donner le change à l'opinion et paraître très éloigné de toute compromission avec l'*Ormée*, il eût la duplicité de faire retomber sur son frère et sur sa sœur la réprobation des gens de bien.

Lorsque l'Ormée, qui avait pris pour signe de ralliement le drapeau rouge de l'Espagne, s'apprétait à exiler les Parlementaires, fidèles au Roi, qu'on appelait les « chauves-souris », parce qu'ils n'osaient sortir que la nuit, Condé écrivait à Lenet : « Je serais bien aise « que les violences, qu'on doit faire contre le Corps du

---

(1) Hist. du Parle. de Bordeaux, pp. 160-61. Boscheron des Portes.

« Parlement et les particuliers qui le composent, puis-« sent être attribuées au Prince de Conti ou à Mme de « Longueville et qu'il n'y paraisse pour cela aucun « ordre de moi (1) ».

C'est ce qui arriva. On vit Conti obéir à l'avocat Villars et au boucher Dureteste, qui lui donnait des ordres : « Allons ! allons ! Monsieur, il faut monter à « cheval ! »

Si beaucoup de gens détestaient Condé, personne ne contestait le courage et le génie militaire de celui que le duc de St-Simon dans ses *Mémoires* n'appelle jamais que « le Héros ».

Plus tacticien que stratège pour la conduite des armées, il avait sur les champs de bataille l'inspiration qui illumine, la décision qui exécute, le courage qui entraîne, le génie qui triomphe.

Balzac écrivait à Chapelain : « Ce prince est aujour-« d'hui le Dieu de la guerre (2) ».

Il avait « une ténacité indomptable, une résolution « fixe et forte qui l'enracinaient au champ de ba-« taille (3) ».

La Rochefoucauld vante « cette fermeté incroyable « dans les adversités et ces belles lumières d'esprit qui « se faisaient remarquer en lui ».

Ce n'étaient pas seulement les hommes du métier qui l'exaltaient. Les écrivains du temps, à l'exemple de Balzac, le portaient aux nues. Voiture, Sarrazin, l'ami de son frère Conti, Mlle de Scudéry le chantaient à l'envi. Corneille lui écrivait des lettres hyperboliques.

Des gravures du temps le montrent poursuivant à Rocroy, l'épée à la main, Louis de Mello, le général des Espagnols. Pendant le siège de Thionville (1643),

---

(1) De Cosnac. *Souvenir du règne de Louis XIV.*

(2) *Lettres de Balzac* publiées par M. Tamizey de Larroque.

(3) Michelet. *Histoire de France*, T. XIV.

Mazarin lui rappelait qu'il était temps de mettre « de la « différence entre les fonctions d'un volontaire et le « devoir d'un général (1) ».

A Mardick, à Dunkerque (1646) et dans ses batailles d'Allemagne, à Lérida, malgré son insuccès, à Seneffe, partout enfin, il montra sa témérité et son mépris de la mort.

Pendant la guerre civile de 1652, depuis les combats sur la Charente et à Astaffort, où il eût un cheval tué sous lui, jusqu'au combat du faubourg St-Antoine où la Grande Mademoiselle le représente couvert de sang, l'épée nue à la main, la chemise déchirée et ensanglantée, la cuirasse martelée de coups et faussée et dont Turenne disait : « Je n'ai pas vu un Condé, j'en ai vu « cent », Condé déploya la même valeur et la même furie française.

Ce qui déparait toute cette gloire, c'était son avidité et son insatiable ambition. Il tenait cela de sa famille, de son père, Henri II de Condé, « très sinistre figure « d'oiseau de proie, la plus sinistre du siècle (2) ».

Ce père, lâche, menteur, intéressé et en outre d'une extrême platitude devant Richelieu sous les pas du quel il soulevait les portières, comme un valet, pour avoir ses faveurs (3), lui avait légué, outre ses seigneuries, celles qu'il avait héritées de son beau-frère, Henri II de Montmorency, exécuté à Toulouse au Capitole devant la statue d'Henri IV, pour crime de haute trahison.

De son aïeul, Louis Ier de Condé, celui qui périt à Jarnac, Henri tenait le marquisat de Vallery et Fronsac que Louis s'était fait donner par donation entre vifs, c'est-à-dire irrévocablement, de la maréchale de St-André, Marguerite de Lustrac, qui s'en était dessaisie

---

(1) Lettres de Mazarin. T. I, p. 304.

(2) Michelet. Histoire de France. T. XIV.

(3) Voir Montglat. *Campagnes.*

dans l'espoir d'un mariage. Louis I[er] de Condé avait accepté Vallery et refusé la main de la vieille amoureuse : on n'est pas plus galant !

Le père du grand Condé exploitait les victoires de son fils. Il demandait toujours. Après Rocroy, il se montra exigeant. Après Nordlingen, il demanda pour son fils, le duc d'Enghien, *le Héros*, la permission d'acheter Charleville et de posséder la citadelle du Mont Olympe qui dominait Charleville, pour joindre le tout à son Gouvernement de Champagne (1645).

« Charleville, disait Mazarin, serait un nouveau « Sedan ». « La condition du Duc, écrivait-il dans un « de ses carnets, serait meilleure que celle du roi (1) ».

En 1644, d'Enghien avait déjà demandé la lieutenance générale de l'armée. Il fallut lui donner encore, comme compensation, le Gouvernement de Champagne et la ville de Stenay.

Mazarin lui refusa Charleville. De là vint la haine, qui alla grossissant, contre le ministre.

Après la paix de 1649, Condé voulut se faire payer les services qu'il avait rendus, continuant sa politique de pourboires et de marchandages. Mazarin l'ayant rencontré au Palais Royal et le priant de venir signer au contrat de sa nièce, Laure Mancini, avec le duc de Mercœur (2), il refusa sèchement et, prenant l'offensive, il réclama Pont de l'Arche pour son beau-frère Longueville. Mazarin déclara la chose impossible. Condé s'en alla furieux (14 Septembre). L'abbé de Rivière les réconcilia (17 Septembre). Pour prix de cette réconciliation, on lui donna à vendre les charges de maîtres d'hôtel et de gentilshommes servants, au total 960 mille livres. On parla même de lui donner les places de

(1) A. Chéruel. *Hist. de la Minorité* etc. T. II, pp. 125-128.

(2) Louis de Vendôme, duc de Mercœur, fils aîné de César de Vendôme.

Metz, Toul et Verdun sur la frontière ! Bien qu'il n'eût pas encore rompu ouvertement avec le Cardinal, il faisait « une opposition continuelle à ses avis (1) ». De plus en plus exigeant, il demandait encore l'amirauté et, par un billet écrit de sa main (2 Octobre 1649), Mazarin s'engagea à le consulter en tout (2).

A trois ans de distance, jour pour jour, le secrétaire d'Etat Servien écrivait au Cardinal (2 Octobre 1652) : « On doit tout craindre de son humeur violente, avare, « ambitieuse et infidèle (3) ».

Tous les mémorialistes sont unanimes : « Il prenait « les choses d'une telle hauteur qu'il voulait que dans « le Conseil tout passât à son avis et il traitait le Car- « dinal comme un homme qui ne subsistait que par lui... « Le prince se rendait maître sons ombre de le ser- « vir (4) ».

Rien ne le rassasiait.

Au moment où nous sommes, il était Grand-maître de France, duc d'Enghien, duc de Châteauroux, de Montmorency, de Fronsac. Près de la Flandre Espagnole, près de ses bons amis, les Espagnols, il possédait des places de sûreté, Stenay, Clermont en Argonne, Jametz.

Au centre, outre la ville, le château et la grosse tour de Bourges et le formidable château de Montrond sur le Cher, il avait en Bourgogne Bellegarde (Seurre).

Après le gouvernement du Berry, il venait de recevoir le gouvernement de la Guyenne.

Il n'y avait plus, comme l'écrivait Mazarin à la Reine Mère, qu'à le sacrer Roi !

« Condé a perdu terre. Il ne lui reste plus que la

---

(1) La Rochefoucauld. *Mémoires*. (Col. Petitot. T. II, p. 3).

(2) A. Chéruel. *Hist. de la Minorité* etc. T. III. passim.

(3) A. Chéruel. Hist. du ministère de Mazarin. T. I, p. 306.

(4) Montglat. *Campagnes* (1649), passim.

« guerre civile, l'appel aux révoltes de Provinces déjà
« manquées et improbables, l'appel à l'Espagne impuis-
« sante, à l'Empereur, à Cromwell ou au diable (1) ».

Les jours de Charles-le-Téméraire renaissaient.

---

(1) Michelet, Histoire de France. T. XIV, chap. XXII.

CHAPITRE II

Les préparatifs de la guerre civile. — Condé à Bordeaux (22 Septembre). — **Le Pacte d'Union** (23 et 26 Septembre). — **Condé à Agen** (6 Octobre). — **La Réunion des Trois Ordres. — Le Consul Bernard de Faure et le Parti d'Union. — Les Remontrances du 30 Octobre.**

Le 6 Septembre, veille de la déclaration de la Majorité, Condé était parti pour Trie, chez son beau-frère, et avait chargé son frère Conti de remettre au Roi une lettre d'excuses. Conti, pendant la marche du cortège, s'acquitta de sa commission. Le Roi reçut la lettre « d'un air froid et négligé » et la passa sans la lire au maréchal de Villeroy. Condé y prétextait une entrevue pour affaires avec M. de Longueville et jurait au Roi une fidélité inviolable. Avant de partir pour Trie, Condé avait tenu conseil en son hôtel avec ses amis : Chavigny et Fontrailles le pressèrent d'assister à la cérémonie, puisque le matin même on avait lu au Parlement la déclaration royale proclamant son innocence. Nemours (1), le président de Viole et Larochefoucauld l'en dissuadèrent.

A Trie, Condé essaya inutilement d'entraîner son beau-frère, de Longueville : il n'obtint que des réponses évasives. Sa tiédeur s'expliquait par des raisons politiques et conjugales. Il avait soixante six ans, était las

(1) Charles Amédée de Savoie, duc de Nemours, fils du marquis de St-Sorlin, Henri de Savoie, et d'Anne de Lorraine.

de toutes ces agitations, encore plus las des débordements de sa femme. Il était encouragé à la résistance par sa fille, Mlle de Longueville. Pour vaincre cette résistance inattendue : « Vous ne pouvez éviter votre « perte et la ruine de votre maison, lui dit le Prince, « qu'en liant vos intérêts avec les miens ». Longueville, ému du ton de douleur qu'avait l'accent du Prince, allégua qu'il n'avait ni troupes, ni argent, ni secours : « Vous me quittez donc, reprit le Prince, et vous m'a- « bandonnez enfin à la vengeance de mes ennemis (1) ». Le duc, « ne pouvant résister en face », protesta de son dévouement.

Condé gagna Chantilly, évitant Pontoise, où d'Harcourt, aidé de Mme d'Aiguillon qui pouvait beaucoup en ce pays, se proposait de l'arrêter avec l'assentiment de la Reine Mère. Entouré de ses amis, il tint à Chantilly de véritables conseils de guerre. Enfin, la guerre civile y fut décidée (2). Au moment de faire le saut, Condé avait hésité, partagé entre les poussées de son orgueil, les dangers de la guerre où il allait s'engager, corps, âme et biens, et l'attraction qu'exerçait sur lui sa voisine de campagne, la duchesse de Châtillon (3), dans son château de Merlon.

Par sa sœur, Condé tenait le duc de La Rochefoucauld, mais n'avait pu décider à suivre sa fortune le duc de Bouillon, qui restait fortifié dans son dessein par les conseils écoutés de sa femme et son industrie, toute à ses intérêts. Et cependant il avait offert à Bouillon non seulement Stenay, mais encore la restitution de Sedan, le gouvernement de Bellegarde, la renonciation en sa

---

(1) *Mémoires de Tavannes.* Ed. Moreau chez P. Jannet, p. 94.

(2) Lenet. *Mémoires.*

(3) Isabelle de Montmorency, veuve du duc de Châtillon, tué au combat de Charenton en 1649.

faveur du Duché d'Albret et tous les subsides nécessaires à la conduite de la guerre.

Vainement aussi il offrit à son frère Turenne, le commandement de ses vieilles troupes et le gouvernement de Stenay, Clermont et Damvillers. Turenne refusa. Il avait à se plaindre de Condé qui avait préféré laisser périr les troupes de M. de Turenne, venant de combattre pour lui, « que de dire un mot pour leur faire donner des « quartiers d'hiver ».

Il prétendait aussi « que l'engagement qu'il avait « avec luy deut finir avec sa prison et qu'ainsy il pou- « voit prendre des liaisons nouvelles selon son inclina- « tion ou ses interests (1) ».

Le Cardinal apprit avec joie que Bouillon et Turenne « n'étaient point embarqués avec M. le Prince (2) ».

« M. de Turenne, ayant agi en toute rencontre contre « les intérêts du Cardinal de Mazarin, n'avait nulle « pensée de se raccommoder avec lui et ne faisait aucune « diligence à se mettre bien avec la Reine, mais il voyait « si peu de règle dans les pensées de M le Prince qu'il « ne voulait prendre aucun engagement avec lui (3) ».

A Chantilly, le Prince reçut une lettre de Longueville lui réclamant cent mille écus qu'il lui devait et les joyaux de sa femme. Il comprit. Cet abandon aurait dû faire réfléchir Condé qui mâchait et remâchait son frein, toujours hésitant. Mais Mme de Longueville attisait la colère de cette âme ulcérée. Elle le précipita tête baissée dans la révolte. Condé se décida, non sans avoir prédit à ses amis et leur lassitude, qui arriverait avant la sienne, et leur abandon.

La révolte du Prince pouvait, après tous ces orages,

---

(1) *Mémoires de La Rochefoucauld*. A Cologne chez Van Dyck, 1666, p. 129.

(2) Turenne. *Mémoires*.

(3) Turenne. Mémoires. Affaires et opérations en 1651).

qui se succédaient depuis 1648, amener la ruine de la Monarchie. Condé était le chef d'une insurrection féodale, autrement grave et par son chef, un prince du sang, plein d'un courage qui manquait totalement à Gaston, et par son extension et par l'absence pour l'abattre de la main de fer de Richelieu, que celles qui avaient éclaté sous Louis XIII et dont l'une s'était terminée par la décapitation de son oncle, Henri II de Montmorency.

Le plan du Prince était celui-ci : Envoyer son frère, Conti, sa sœur, la duchesse de Longueville et Nemours à Bourges et à Montrond pour y lever des troupes, s'assurer du Berry, du Bourbonnais et d'une partie de l'Auvergne, tenir la Bourgogne par Dijon, pendant qu'il irait dans son Gouvernement de Guyenne où les Espagnols lui fourniraient hommes, argent et vaisseaux et que Doignon lui livrerait ses places, Brouage et La Rochelle. Richelieu (1) devait lever des troupes en Saintonge et en Aunis, le maréchal de Laforce en Guyenne, La Rochefoucauld en Poitou et Angoumois, le marquis de Montespan en Gascogne, d'Arpajon en Rouergue (2).

De la Garonne, le Prince se porterait sur la Loire et la Seine; pendant que les Espagnols envahiraient la France par la Picardie et la Champagne. La Reine était prise et cloîtrée. Quant au Roi, on verrait plus tard.

Après avoir fait faire des propositions d'acommodement à la Reine, Condé partit de Chantilly (13 Septembre), pour aller rejoindre à Montrond, Conti, la duchesse de Longueville, le duc de Nemours et La Rochefoucauld qui l'y avaient précédé.

Le Prince s'arrêta un jour à Angerville-la-Rivière chez le Président Perrault. Gaston lui envoya un émis-

(1) Jean Baptiste Amador de Wignerot du Plessis.

(2) La Roehefoucauld. *Mémoires*. T. LII, collection Petitot, pp.93-4.

saire, Fouquet-Croissy, chargé de lui offrir au nom de la Reine, des quartiers d'hiver pour ses troupes et pour lui, toute liberté en Guyenne. L'envoyé se trompa, alla à Angerville en Beauce et le manqua.

Pendant ce temps, Condé, escorté de quelques compagnies de cavalerie alla droit à Sully, y traversa la Loire et arriva à Bourges.

Le sieur de Croissy vint encore l'y rejoindre. Condé en délibéra avec ses amis. On lui représenta « que déjà « toute la Guyenne lui tendait les bras et ne respirait « qu'après lui et qu'on y avait fait des levées pour lui « de tous côtés (1) ».

On lui montra Brouage, où commandait Doignon, prêt à se donner à lui et on l'assurait du concours du duc de St-Simon, gouverneur de Blaye.

Bourges le reçut avec transport. Il repartit pour Montrond où le départ pour Bordeaux fut décidé.

Tout militait pour le choix de Bordeaux : les services rendus par le Prince à la paix de 1650, où il avait obtenu du Roi l'amnistie, le souvenir toujours brûlant du gouvernement du duc d'Epernon, la possession du duché d'Albret et du gouvernement de Guyenne, les relations secrètes qu'il avait toujours entretenues depuis 1650 avec les Conseillers du Parlement.

Le Prince, avant de partir, donna ses instructions à Lenet qu'il envoya en Espagne, de l'argent à Conti et à Nemours pour faire des levées et, par une usurpation nouvelle, commit M. de Vineuil, intendant de la justice, à la levée des tailles du Roi en Berry et en Bourbonnais.

Le départ s'exécuta le 16 Septembre. M. de La Rochefoucault l'accompagnait. Ils passèrent à La Rochefoucauld, chez le Duc, entraînant avec eux beaucoup de

---

(1) Tavannes. *Mémoires*, p. 98.

noblesse que Condé y trouva (1). Traversant le champ de bataille de Jarnac, où avait péri son bisaïeul, Louis Ier, son épée tomba. On y vit un mauvais présage : il en rit.

Lorsqu'il entra dans son gouvernement, on voulait qu'il prît le titre de duc de Guyenne : il n'osa. La princesse, le duc d'Enghien, Conti et Nemours l'y rejoignirent plus tard. La Princesse et Mme de Longueville étaient sorties au plus vite de la forteresse de Montrond pour ne pas s'y laisser enfermer par les troupes du comte de Palluau.

A ce moment la situation politique était celle-ci :

Le parti de la Cour allait être bientôt soutenu par le Maréchal de Turenne, généralissime des armées du Roi, et son frère, Bouillon.

La vieille Fronde était dirigée par Monsieur, frère du Roi, toujours vacillant entre tous les partis et irrité qu'on eût changé le Ministère sans son aveu : à ses côtés, le coadjuteur, le Parlement, la bourgeoisie Parisienne qui commençait cependant à pencher du côté du Roi.

La Grande Fronde avait pour chefs les Princes, le duc de Nemours, le duc de La Rochefoucauld, le duc de Beaufort, le prince de Tarente, La Trémouille, qui s'appuyaient sur le maréchal de La Force et ses fils, le marquis de Bourdeilles en Périgord, le duc de Rohan en Anjou, le comte de Doignon à Brouage, le marquis de Richelieu, neveu de Mme la duchesse d'Aiguillon.

Le duc de St-Simon, gouverneur de Blaye, sur lequel on comptait, et le comte d'Arpajon en Rouergue restèrent fidèles au Roi.

Condé entra à Bordeaux le 22 Septembre au milieu des acclamations. Il se rendit au Parlement où M. le Président d'Affis lui fit « un compliment fort civil (2) ».

(1) La Rochefoucauld. *Mémoires*. T. LII. Col. Petitot, p. 96.

(2) *Registre secret* du Parlement de Bordeaux de 1647-1669. Manuscrit nouvellement acquis. Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Condé répliqua « tête nue ».

Il protesta d'employer la liberté que le Parlement avait contribué à lui faire rendre, son crédit et sa vie à sa conservation, au soulagement et au repos de la Province. D'après l'*Evangéliste de la Guyenne*, il aurait ajouté : « Bourdeaux depuis trois ans a été le seul asyle « de ma maison (1) ».

L'enthousiasme débordait.

On eût l'ingéniosité de trouver le mot de *Bon Bourdelois* dans l'anagramme de son nom, Loïs de Bourbon (2).

Le lendemain, 23 Septembre, le Parlement de Bordeaux, toutes chambres assemblées, rendit l'arrêt suivant :

Arrêt du 23 Septembre 1651

« Sur ce qui a esté représenté à la Cour les Chambres « assemblées par Monsieur le Prince qui, quoyque par « ses actions passées il eut assez tesmoigné son affec- « tion pour le service du Roy et pour le bien de l'Estat, « la prison a esté sa récompense apprès laquelle on luy « a tousjours rendu de mauvais offices près du Roy et « de la Reyne régente qui, l'ayant exclu de leurs con- « seils, ont mis à sa place ses ennemys et des personnes « que le Cardinal Mazarin a séduites pour moyener son « rétablissement par toute sorte de voyes ; et, comme ils « ont trouvé de l'opposition à leurs dessains par ledit « Seigneur Prince, ils ont conspiré de le perdre en se « saisissant de sa personne, ou l'éloignant de la Cour « pour exécuter avec plus de facilité leurs intentions, « ou le rendre coupable envers les peuples, leur per-

(1) *L'Evangéliste* etc. Cosnac. Souvenirs du règne de Louis XIV. T. III, p. 464.

(2) A. Feillet. La Misère au temps de la Fronde, 4e éd. p. 309.

« suadant que son éloignement seroit un mépris à l'au-
« thorité royale ou le project d'une guerre civile jusque
« là que, M. le duc d'Orléans ayant demandé deux jours
« seulement pour l'accommodement d'une affaire de
« ceste conséquence, ledit seigneur Prince lui ayant
« remis entièrement ses interets, la Reyne luy auroit
« reffusé et pourveu dans le même temps à la place de
« premier ministre et à celle de surintendant et à d'au-
« tres dans le Conseil, osté les sceaux à M. le Chancel-
« lier sans en avoir communiqué à Monsieur le Duc
« d'Orléans; ces procédés extraordinaires ayant faict
« tort aud Seigneur Prince, le peu de sureté qu'il y
« avoit pour luy à la Cour, Monsieur le Duc d'Orléans
« luy ayant dict qu'apprès la majorité il ne luy pour-
« roit plus donner d'assurance ny de parole, l'a obligé
« de se retirer à St-Maur et de là dans son gouverne-
« ment de Guyenne ou estant arrivé il a vouleu donner
« cognoissance à la Cour (1) de touctes ces choses pas-
« sées et des advis qu'il a eu despuis son arrivée, des
« ordres donnés pour mener des trouppes dans ceste
« province à dessain de persécuter de nouveau et d'exé-
« cuter les mauvaises volontés qu'on a contre ceste ville,
« l'a rendeu coupable dans l'affection qu'elle a tousjours
« tesmoigné pour les intérets dudit Seigneur Prince et,
« comme de sa part il a receu les marques de l'aversion
« du Conseil pour avoir déparly sa protection à ceste
« province, il voict qu'on a confondeu ses interests et
« qu'on veut rendre également coupables le gouverneur
« et les peuples, dont le Roy luy a confié le gouverne-
« ment; mais comme sa naissance et le rang qu'il tient
« dans la France et l'affection qu'il a pour la Province
« l'obligent à ne souffrir pas qu'on parvienne à la fin
« du dessain pernicieux qu'on a de ruyner l'Estat, il a

(1) La Cour de Parlement.

« prié la Cour d'unir ses interests à ceux qu'il a dans le
« maintien de l'autorité Royale et conservation de l'Es-
« tat, dans la protestation qu'elle a faict d'une fidélité
« inviolable au service du Roy, au repos des peuples et
« à la tranquillité de ceste province n'ayant jamais agi
« que pour le bien et l'advantage du Royaume à quy il
« contribuera sa vye et ses biens comme il a toujours
« faict. Les députés reveneus de la Cour ayant ensuite
« faict leur relation et dict entre autres choses qu'ils
« n'avoient peu prendre congé de Leurs Majestez sui-
« vant l'ordre quy leur avoit esté donné par la Compa-
« gnie, Monsieur de La Vrillière, secrétaire d'Estat,
« leur ayant rapporté qu'ils pouvoient partir quand il
« leur plairoit, mais que la Reyne ne voulait pas les
« veoir, Leurs Majestez estant mal satisfaictes de la
« Compagnie, ouïs sur ce les gens du Roy, La Cour a
« ordonné et ordonne que les humbles remonstrances
« seront faictes au Roy pour donner les seuretés néces-
« saires à Monsieur le Prince, à quoy Monsieur le Duc
« d'Orléans sera supplié d'employer son entremise et
« pour obvier aux mauvais dessains qu'on pourrait for-
« mer contre ceste province par prétexte de sa retraite,
« ladite Cour ordonne que les interests de Monsieur le
« Prince demeureront unis à ceux que ladite Cour a
« pour le service de Sa Majesté, la conservation de
« l'Estat et le repos de ceste province et que les autres
« Parlements seront invités à se joindre à procurer la
« réunion de la Maison Royale si nécessaire au service
« du Roy et la tranquillité publicque.

« Faict à Bourdeaux en Parlement extraordinaire-
« ment assemblé, le vingt troisiéme Septembre XVIC
« cinquante un.

« Signé : SUAU.

« Collationné à l'original par moy conseiller et secré-

« tère du Roy et conseiller en la chancellerie de Bour-
« deaux.

« Ainsin signé : Collomb (1) ».

Le 26 septembre, le Parlement voulut associer toutes les Communautés de la Province à l'acte d'Union :

« Sur ce qui a esté représenté à la Cour qu'il seroit « nécessaire que touttes les villes et Communautez du « ressort d'icelle feussent dans les mesmes intentions « de lad. Cour pour le Service du Roy, conservation de « son Estat et repos de la Province.

« Ouy sur ce les gens du Roy, la Cour en consé- « quence de l'arrest d'icelle du XXIIIe du présent mois « a ordonné et ordonne que toutes les Communautés « des villes s'assemblent pour s'unir au Parlement et « aux intérêts de M. le Prince pour le Service du Roy, « conservation de son Estat, repos et sureté de la Pro- « vince.

« Fait à Bourdeaux en Parlement extraordinairement « assemblé le XXVIe septembre XVIC cinquante-un.

« Signé : Suau (etc.) (2). »

Cette conduite du Prince eut son contre-coup à Paris. « On vit en peu de jours tout le peuple soulevé contre « l'autorité des Princes et du Parlement (de Paris) « même, et M. le Prince décrié comme suspect de mau- « vais desseins contre la Cour, ce qui fit que Mgr le « duc d'Orléans commença dès le 25e de ce mois de « septembre à se relâcher de ses intérêts (de M. le « Prince), en faisant élargir de la Bastille le comte de « Rieu (3). »

---

(1) Arch. d'Agen, BB. 6.

(2) Arch. d'Agen, BB. 60.

(3) Tavannes. *Mémoires*. Ed. Moreau, p. 187.

Cependant Bouillon, après l'Arrêt d'Union du Parlement de Bordeaux, voulut servir de médiateur. Il chargea Gourville (1), dépêché par La Rochefoucauld, de donner à Condé de la part de la Reine, satisfaction pour lui et ses amis aux conditions offertes par Servien et Lyonne au sortir de sa prison, à savoir le maintien de Condé dans la Guyenne, la Provence à Conti, des gratifications à ses amis. Condé, toujours intraitable et toujours insatiable, demandait Blaye et la lieutenance générale de la Guyenne pour Larochefoucauld. Pour lui, il entendait demeurer dans son gouvernement avec le nombre de troupes qu'il croirait utiles à sa sûreté, sans s'opposer ni contribuer au retour du Cardinal. Aucune entente n'était possible avec un homme à qui on offrait encore plus qu'en mai 1651.

Ces évènements jetaient le plus grand trouble dans la Province.

Le 17 septembre, les Consuls d'Agen renouvelèrent leurs protestations de fidélité au roi : « Le 17[e] du dit « mois nous avons escript au Roy, nostre Sire au subject « de Sa Majorité et nous lui avons protesté de conti- « gnuer en son obéissance et service et avons faict « l'adresse de nostre dépesche à M. de la Vrillière, se- « crestaire d'Estat (2) ».

On ne savait encore en Agenais ce que comptait faire Condé. Le marquis de Saint-Luc, lieutenant général en Guyenne, écrivait aux Consuls d'Agen qu'il était parti de Sainte-Foy pour Montauban. Les Consuls envoyèrent pour le saluer, à La Magistère, le sieur de Codcing, consul, M. de Saint-Gilis vieux. Saint-Luc, ce fidèle serviteur du Roi, se méprenant sur les intentions de Condé, leur recommanda la fidélité au Prince : « Il

(1) Jean Hérault, sieur de Gourville, très dévoué à Condé et son serviteur.

(2) *Journal des Consuls*, p. 258 verso.

« les a aussy exhortés, dit le *Journal des Consuls*, de « rendre à Mgr le Prince ce quy est deu à sa personne « et à sa charge, à quoy il nous vouloit inviter par son « exemple soudain qu'il seroit arrivé en Guyenne ».

Le même jour, les Consuls reçurent une lettre de M. de Nort par ordre de Son Altesse, annonçant qu'elle arriverait à Bordeaux « jeudi ou vendredi prochain (1).

Bientôt éclairé, Saint-Luc fit défense aux communautés sises sur la Garonne et le Lot d'expédier blés, farines et autres marchandises à Bordeaux. Condé, le 25 septembre, répliqua par une ordonnance permettant aux communautés de continuer leur trafic, sans égard pour les défenses de Saint-Luc « n'y ayant personne « qui puisse donner aucun ordre dans la Province, nous « y estant (2).

Un garde du Prince l'avait apportée à Agen (3).

Par une autre ordonnance en date du 23, Condé ordonnait la reconstruction du château de Lusignan et réquisitionnait les Communautés voisines.

L'ordonnance du Prince à la Communauté de Gontaud portait que les juridictions situées à « cinq lieues « du château de Lusignan enverraient des manœuvres « pour travailler au rétablissement du Châsteau démoli « par ordre de Mgr d'Epernon ».

Gontaut est taxé à vingt-cinq manœuvres et pour quatre jours (4) ; Montagnac à cent manœuvres et ainsi des autres.

Condé pressait les Communautés de la Province d'accepter l'Union avec lui et le Parlement de Bordeaux.

Le 25 septembre, en demandant aux Consuls de Lay-

---

(1) Journal des Consuls, p. 260. 21 ou 22 Sept.

(2) *Arch. d'Agen.* H H 2, et Registre de Layrac, p. 17. (V. Hist. de Layrac, Abbé P. Dubourg, p. 183). Ord. datée de Bordeaux, 25 sept.

(3) Journal des Consuls, p. 260.

(4) Arch. Dles, Gontaud, 1591, CC. 28.

rac d'adhérer à l'acte d'Union, Condé les avertit qu'on doit leur envoyer sous peu des gens de guerre. Ils devront « leur refuser les portes et faire avant, s'il est « besoing, les courses pour leur courir sus (1).

Condé redoutait la fidélité et les entreprises de Saint-Luc, que nous venons de voir se diriger sur Montauban. Aussi expédiait-il aux Consuls de cette ville, le même jour, le même ordre : « Comme il a plu au Roi me com- « mettre au gouvernement de cette Province, je vous « prie que vous n'ayez à obéir qu'aux ordres de S. M. « qui vous seront envoyés par moi seul (2) ».

Avec une activité fébrile, le Prince entrait en communication avec les populations par une lettre, datée de Bordeaux du 25 septembre, dont nous donnons les principaux extraits (3) :

« Messieurs les Consuls,

« Les fortes cabales du cardinal Mazarin, établies dans « le ministère le jour même de la majorité, au préjudice « des dernières déclarations contre l'avis de Son Altesse « Royale (4) et sans ma participation faisaient pour me « perdre *(sic)*... m'ayant obligé de me retirer dans mon « gouvernement .... Messieurs du Parlement.... ont « jugé les raisons de ma retraite autant justes que les

(1) Abbé P. Dubourg. *Hist. de Layrac*, p. 182-3.

(2) A. Feillet. *La Misère*, etc. p. 308. Condé parle *des ordres de S. M.* « envoyés par lui seul ». Il avait l'hypocrisie de la révolte. Nous trouverons à chaque instant dans la bouche des rebelles, des Princes, de leurs lieutenants généraux, de leurs commissaires des guerres, cette étrange phraséologie, qui ne dupait personne, où il n'était question que des ordres du Roi, *sous l'autorité de M. le Prince.* Les levées des deniers royaux, les entreprises militaires, les ordonnances, etc., se faisaient toujours au nom du Roi par les officiers de Condé.

(3) Abbé P. Dubourg, *Hist. de Layrac*, p. 182. Cette lettre fut transmise le 28 Septembre aux Consuls de Layrac en Brulhois, par les Consuls d'Agen.

(4) Le duc d'Orléans, Gaston.

« sujets d'appréhension qu'ils ont pour le général et le « particulier de toute la Guyenne sont légitimes, ont « donné le 23 de ce mois arrêt d'Union entre eux et moy « et résolu d'envoyer leurs Commissaires et leurs arrêts « pour vous faire entrer dans cette même Union... J'ai « bien voulu vous faire ces lignes pour vous dire que « *vous ayez à déférer toutes choses à ce qui vous sera « mandé par MM. les sieurs du Parlement* et à m'en- « voyer vos députés incontinents, après la présente « reçue...».

Il ne s'agit pas dans cette lettre de prières, mais d'ordres. Le ton en est impératif : il fallait obéir.

Cette lettre était adressée à toutes les Communautés de l'Agenais avec des ordres de fermer leurs portes aux gens de guerre non envoyés par lui et à leur courre sus.

MM. de Raymond et de Guyonnet, Conseillers et Commissaires à ce délégué, portèrent à Aiguillon l'arrêt d'Union (1).

M. de Mosnier, Conseiller au Parlement et Député de la Cour, arriva à Agen le 27 Septembre. Les Consuls en livrée allèrent le visiter le lendemain, accompagnés de MM. de Sevin, de Langelier, de Rives et de Nargassier, jurats (2).

La mise en route des députations pour Bordeaux commença.

Bazas se déclara pour Condé. Langon refusa de signer le pacte d'Union et en fut aussitôt puni. Le Prince y envoya ses gardes, qui y vécurent à discrétion. On donna deux mille livres au capitaine pour les faire retirer (3). Condom et Mézin se déclarèrent pour le Roi.

Le 22, avec un empressement qui ne devait pas durer, la Jurade d'Agen décida d'envoyer les Consuls de Faure

(1) Arch. Dles, Aiguillon — 739, BB 4, p. 22.

(2) *Journal des Consuls.*

(3) Arch. Hist. de la Gironde, t. 23, p. 191 et suivantes.

et de Mazères (1) et les jurats St-Gilis le vieux et de Loret, saluer le Prince à Bordeaux, sur l'avis de son arrivée en cette ville. Ils partirent le dimanche 24, accompagnés du juge Mage, M. de Boissonnade et revinrent le 30, enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu (2).

Le sieur Fites, premier Consul de Layrac, partit avec les autres Consuls, ses collègues pour témoigner au Prince le dévouement de la Communauté. Il l'assura que « les habitants de Layrac étaient bons et fidéles servi- « teurs du Roy et de Son Altesse (3) ».

Aiguillon envoya le sieur Descayrac, consul, et Lafite, capitaine.

Le 2 octobre, les députés rendirent compte de leur mission. Ils ont salué le Prince, vu M. de Lusignan qui leur a annoncé la prochaine arrivée en leur ville de trois cornettes de cavalerie, le départ du Prince de Bordeaux, mardi prochain, et son arrivée probable à Aiguillon mercredi.

La Jurade décida aussitôt de mettre tous les habitants de la juridiction sous les armes. On fera tirer les pièces du Château. On empruntera 600 livres (4).

Tonneins-Dessus délégua à Bordeaux le sieur de Crugut et le sieur de Tridon (5).

Le 26, Tonneins-Dessous députe le sieur de Labat, consul, M. Daniel Desclaux, advocat en la Cour, et Pierre Fazas, advocat, « pour luy faire nos protestations « de nostre fidélité inviolable au service du Roy et de « Son Altesse. Et pour cet effect les sieurs Députtés se

---

(1) Joseph de Las, sieur de Mazères.

(2) *Journal des Consuls.*

(3) Registre des Records, p. 18 (v. Abbé Dubourg loco citato). Le voyage fut liquidé à 20 livres 10 sols.

(4) Arch. Dles. Aiguillon. 739. BB 4.

(5) Arch. Dles. Tonneins-Dessus. 2195, p. 147.

« rendront en quel lieu de la Province que ledit Sei-« gneur soit (1) ».

Les députés devront, disait l'acte de Jurade, « luy « faire nos soubmissions demurer et mourir pour le « service de S. M. et obtenir du Seigneur Comte de « Mora, grand sénéchal de Guyenne, exemption pour « Tonneins-Dessoubs, Villeton et Grateloup de loge-« ment de gens de guerre (2) ».

Tout l'Agenais se fit représenter à Bordeaux.

Le 2 Octobre, sur une plainte de Condé contre le premier président, Du Bernet, « qui fait des caballes », le Parlement délégua pour en instruire de Raymond et d'Andraut, commissaires. Le Parlement pria son premier président de sortir de la ville. Du Bernet mit sous la protection de la Cour sa mère et sa femme. Le Parlement la lui promit. Il s'engagea à partir le lendemain (3 Oct.) (3).

En présence de cette rébellion du Prince, la Cour pourvut à la défense de la Guyenne.

Le 24 Septembre, elle donna au comte d'Harcourt, dit Cadet la-Perle, la commission de général des armées du Roi en Guyenne et provinces circonvoisines (4). Ce choix était d'autant plus sensible au Prince que d'Harcourt avait conduit lui-même, en sa prison du Havre, Condé, qui chansonna en route et à sa barbe, « cet « homme gros et court », le traitant « de recors de « Jules Mazarin (5) ».

---

(1) Arch. Dles. Tonneins-Dessous 2275.

(2) Tonneins-Dessous 2275.

(3) *Registre secret du Parlement* (1547-1659) (Bibliothèque Municipale, Bordeaux).

(4) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France.

(5) Voici ces vers :

Cet homme gros et court,
Si fameux dans l'histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt,
Tout rayonnant de gloire.
Qui secourut Càzal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin !

La Commission était ainsi libellée :

« Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de « Navarre, à tout ceux qui ces présentes verront, salut.

« Nous voyons avec beaucoup de desplaisir que nos- « tre cousin le Prince de Condé s'est retiré d'auprès de « nous et s'en est allé sans nostre permission et nos « ordres en nos provinces de Berry et de Guyenne où « nous sommes bien informé qu'il faict des préparatifs « pour la guerre, et encore que nous espérons qu'il se « remettra dans son debvoir par l'entremise de nostre « très cher et très aimé oncle le Duc d'Orléans qui « s'employe continuellement pour cette fin ».

Le Roi déclare en outre, que pour assurer la paix, il est nécessaire d'envoyer en Guyenne « un corps d'armée « capable de se porter partout où il sera besoing », et de remettre « un employ de si grande estendue » entre les mains du Comte d'Harcourt « pour avoir rendu des « services très recommandables et signalés à cette cou- « ronne dans plusieurs commandements que le feu Roy, « nostre très honoré Seigneur et père de glorieuse « mémoire (que Dieu absolve) lui avait donnés... ayant « eu part aux plus glorieux succès de nos armes despuis « la présente guerre contre les Espaignols et leurs alliés « en Italie, Catalougne, Pays Bas et ailleurs sur terre « et sur mer ».

Le Roy l'établit son lieutenant général « pour réduire « dans le debvoir ceux quy s'en esloigneront... et tailler « en pièces tous ceux qui fairont quelques levées ou « assemblées de gens de guerre sans nos commissions « et ordres, donner batailles, rencontres, scarmouches, « forcer les villes, chasteaux, places et maisons fortes... « autorisons par lesdites présentes se faire assister des « forces de la noblesse et de celles du peuple... en fai- « sant assembler en armes les gentilshommes et les « communauttés desdites provinces... et générallement

« faire... tout ce que nous mesme fairions ou pourrions « faire, sy nous y estions présents en personne... Ordon- « nons à tous nos gouverneurs particuliers de nos villes « et places, baillys, seneschaux, prévots, juges, leurs « lieutenants, maires, eschevins, consuls et autres offi- « ciers de nos villes et à touts nos subjects des dittes « provinces de quelque qualité et conditions qu'elles « soient d'obeyr à nostre cousin dans toutes les choses « concernantes l'exécution de ces présentes... car tel « est nostre plaisir...

« Donné à Paris le vingt-quatriesme Septembre mil « six cens cinquante un et de nostre règne le neufvième.

Signé : LOUIS (1).

La Commission Royale donnait pleins pouvoirs au Comte d'Harcourt tant sur les régiments étrangers que Français.

Après avoir assuré le commandement en Guyenne, la Cour se décida à marcher sur le Berry. Elle séjourna à Fontainebleau du 27 Septembre au 2 Octobre, pendant que les maréchaux Villequier-Aumont et La Ferté-Senneterre faisaient face à l'ennemi au Nord.

Le 2 Octobre, le Roy partit pour Bourges, passa à Gien (3 Octobre). Il repartit le 5 et le 6, étant à Lachapelle-d'Angillon, il apprit le soulèvement des gens de Bourges contre les Princes et la fuite de ceux-ci à Montrond. Le 7, le Roi se présenta devant Bourges, dont la Tour capitula et dont le Roi ordonna, au milieu des vivats populaires, le rasement immédiat. La Tour de Bourges fut détruite par la population « avec un « acharnement inconcevable, dit Montglat ».

Conti se sauva vers Bordeaux et Philippe de Cléram-

(1) Archives d'Agen. BB. 17, p. LXXXVIII. Enregistré à Agen, le 8 Avril 1652, en présence des trois ordres et du comte d'Harcourt.

bault, comte de Palluau, alla investir Montrond, la formidable place de guerre des Condé, sise au cœur de la France que défendait le Marquis de Persan.

Les arrêts de la Cour du Parlement de Bordeaux ne suffisaient pas pour s'attacher invinciblement les populations. Il parut de bonne politique au Prince d'aller se montrer aux populations, de recevoir leurs députations et leurs serments dans les principales villes de la Province et d'organiser sur place l'attaque et la résistance.

Le voyage fut décidé. Condé se proposait de visiter Langon, LaRéole, Marmande, Agen, Villeneuve-d'Agenais et de revenir par Bergerac vers la Saintonge, dont il voulait organiser les forces militaires en face de d'Harcourt menaçant.

A part Langon, qui en fut atrocement puni par toute espèce de persécutions et des sauvageries, deux années durant, le voyage se fit jusqu'à Agen au milieu des vivats et des applaudissements du Clergé, de la Noblesse et du Peuple, des Bourgeois et des Artisans, au bruit de la cannonade et des sonneries de cloches. Cette frénésie et ces transports étaient composés de la haine et des fureurs qu'on avait contre d'Epernon. « Souvent on « nous aime sans nous connaître, disait Lenet, parce « qu'on hait nos ennemis ; ou l'on nous hait, parce qu'on « aime ceux qui nous sont opposés (1) ».

Le 4 Octobre, le Prince arriva à Marmande.

Les Communautés voisines de Marmande y envoyèrent leurs députés.

François Rouzié, premier consul de Gontaud, se fit représenter par Jehan Bexières, qui arriva le soir du 3 à Marmande et y coucha, pour y attendre l'arrivée de M. le Prince. Le lendemain, il y fut rejoint par les députés de la Jurade, Jean Papon, Crouzilles et Rouzié, qui saluèrent le Prince.

---

(1) Lenet, *Mémoires.* (T. LIII de la Collection Petitot, p. 276).

Le même jour, le premier Consul reçut une lettre des Consuls de Marmande l'invitant à aller à Agen par ordre de Mgr le Prince. «... Et le lendemain, ledit sieur « Rouzié alla en cors dans la ville d'Agen à la suite de « mon dit Seigneur sur la lettre que les sieurs Consuls « de Marmande lui avoit escripte par commandement « de Son Altesse (1) ».

Le 5 Octobre, le Prince passa à Tonneins : « Ledit « Seigneur Prince a passé en ville le judy 5 Octo- « bre (2) ».

Le même jour, à Aiguillon, la Jurade s'assembla au son de la cloche pour le recevoir Les sieurs Bares, Descayrac, Julien, consuls, conduisirent S. A. à son logis. « Il leur a esté mis en main un arrest de la Cour « du Parlement de Bourdeaux de la part de mondit « Seigneur par MM. de Rémond et Guionnet, conseil- « lers du Roy en ladite Cour et commissaires à ce dépu- « tés, pour estre enregistré et entend suivant icelluy que « ladite Communauté aye à déclairer sy elle est es « voullonté d'ensuivre ledit arrest pour s'unir au Parle- « ment de Bourdeaux et intantions de mondit Seigneur « pour le service du Roy, conservation de l'Estat, repos « et suretté de la Province ainsy que lesdits sieurs font « apparoir dudit arrest... Sur quoy par advis et délibé- « ration de la Jurade et aultres habitants de ladite ville, « ensuyvant les arrests et lecture faicte d'icelluy qui est « sur ce registre que laditte communautté entend en- « suivre le contenu d'icelluy arrest et les sieurs consuls, « jurats et habitants ont signé ledit an et jour susdit et « moy (3) ».

---

(1) Arch. Dles. *Estat et Compte.* etc., pour la Communauté de Gontaud, 1591, CC 28, et 1548 B, B4. Rouzié suivit Condé à Agen et y resta quatre jours.

(2) Arch. Dles. Tonneins Dessoubs. Jurades. 2275.

(3) Les signataires sont les suivants : Bares, consul. Descayrac,

On voit par ce spécimen la manière dont on s'y prenait pour forcer les Communautés à l'Arrêt d'Union. Le ton en est comminatoire, brutalement impératif. C'est le *Compelle intrare.*

D'Aiguillon le Prince se rendit le même jour au Port-Ste-Marie (5 Octobre), escorté de ses gardes. Il y reçut le serment de fidélité du premier Consul de la ville et juridiction du Mas-d'Agenais, noble Bernard Dandurand, déférant aux ordres qui lui avaient été envoyés de la part du Prince pour y recevoir ses commandements.

De retour au Mas, il rendit compte le 8 Octobre de sa mission.

La délibération qui suivit nous fait connaître une fois de plus la manière dont on imposait la révolte aux Communautés :

Acte d'Union de la ville du Mas

« Extrait de l'Arresté faict dans la Maison Commune « de la ville du Mas en Albret le huictiesme d'Octobre « mil sis cens cinquante ung, estan en icelle assemblés, « les juges, consuls, procureur du Roy et autres offi- « ciers, jurats, prudhommes du corps de ville, bour- « geois, notables habitants d'icelle et ce par l'ordre de « Monseigneur le prince du sanc, premier pair et grand « Maistre de France, duc d'Anguien, Chasteauroux, « Monmorancy, Albret et Fronsac, gouverneur et lieu-

---

consul. J. Julien, consul. De Laflte, Surdeau, Demoynie, Merle, De Veyres, Galibert, Combabessouze, Rueres, Lacaze, Metau, de Nebout, Labarthe, Barailhoux, Rodoles, Donnadieu, Leau, Habarès, de Moynie, Brienne, Lafargue, Andrieu, Leblanc, Dupont, Basnnier, Layrac, Guérineau, Mallet, de Maux, Descombes, Brienne, L. Raignier, Floran, Metges, Bonnal, Moynie, Guitard, Barotz, Guérineau, Cazanobe, Butcherie, Sozinieze, Richard, Tardieu, greffier.

Arch. Dles. Aiguillon. Jurades. 739, p. 22.

« tenant général pour le Roy en ses provinces de « Guyenne et Berry, généralissime des Armées de Sa « Majesté.

« Sur la proposition faicte dans laditte Assemblée « par noble Bernard Dandurand premier consul en « ayant esté député vers S. A. sur l'ordre qu'il auroit « receu de se randre à la suite de sa personne le cin- « quième du courant en la ville d'Agen, ledit sieur s'es- « tant présenté à S. A. ledit jour dans la ville du Port, « où il séjourna, pour y recevoir ses commandements « Sadite A. luy aurait particulièrement déclaré ses « intentions et ordonne à M. François Boygues son pro- « cureur et agent de Son Altesse, de se porter en ladite « ville pour y faire sçavoir ce quy est de sa volonté, ce « quy a esté faict ; et ouy la lecture de l'Arrest de la « Cour de Parlement de Bourdeaux du vingt sixiesme « Septembre dernier,

« A esté délibéré par les soubzsignés que ledict arrest « dudit jour vingt sixieme Septembre dernier passé « demeurera enregistré en registres de l'Hostel de Ville « et que conformément aux intentions de (Nos Sei- « gneurs les gens) de Parlement de Bourdeaux et de « S. A. les susdits habitants et communauté demeure- « ront (estro)ictement unis audit Parlement et aux « interests de S. A. pour le service du Roy et conserva- « tion de l'Estat, repos et sûreté de la Province.

« Suivent les signatures (1) ».

Le lendemain, 6 Octobre, le Prince quitta le Port-

---

(1) La pièce ci-dessus est en lambeaux, en partie brûlée et en partie carbonisée. Peut-être a-t-elle été mise en cet état pendant la reprise du Mas. Quoiqu'il en soit, la restitution en a été laborieuse.

Voici les signatures que nous avons pu relever :

Danduran 1er consul, Lorman consul, ... Lajasse, Royaume jurat, Ducasse jurat, Mollon jurat, Duniagon ?, Mosquet jurat, Derouget jurat, Balade jurat, Delarieu jurat, Dufossat jurat, de Larieu jurat,

Ste-Marie, s'acheminant vers Agen, où la bourgeoisie lui était sinon hostile, du moins peu sympathique.

Les Consuls avaient pris leurs dispositions pour l'y recevoir :

« Le mesme jour (3 Octobre) avons assemblé la Jurade « sur l'advis que nous avons eu que S. A. devoit venir « en ceste ville (1) ».

Le 4, on apprend qu'il est parti de Bordeaux. On avertit aussitôt les capitaines et sergents de quartier pour la prise d'armes. Le lendemain arrivait son lieutenant général, le marquis de Lusignan (5 Octobre), « pour faire mettre des choses, disait le Prince dans sa « lettre, dans les dispositions qu'il faut pour me reçe- « voir (2) ».

Lusignan fit dire aux Consuls qu'il ne pouvait aller à la Maison de ville à cause de ses incommodités.

On députa les Consuls de Faure et Boyer (3). Le marquis leur dit qu'on avait averti M. le Prince que les Consuls ne voulaient lui rendre « ce que nous debvions « à sa naissance et à sa dignité ». Les Consuls répondirent qu'ils étaient prêts à lui rendre « avec grande humi- « lité les respects, les honneurs et les services que nous « debvions à S. A. ».

---

de Larieu jurat, Royaume jurat, Pisrue ? de Monteils, de Laroche, Deban, Maignetoc, Laroche de Danize ?, J. Rochet, Dufouc, Pages, Dauravel ?, de Latrade, de Pages, Cazaneuve, Dufau, Dupé de Sang... ., Baudet, Lesparre, Veyssières, Duborg. ......, Dufau, Olivier, Dauché, ..., Couderc, Ducha..., Planches, Dubedat, ..., Depascher, Dupré, Robert ?, Mollon, Bacqué, Labarthe, ..., Aymar, Brusac, Lafite, Labarthe bourgeois, B. Lafon, Verrier, Duprat, Bourgoing, Rigoudau, Dubourg, Dunougué, J. Dupin, F. Dupit.

(Arch. D[les]. Le Mas-d'Agenais 1824).

(1) Journal des Consuls (Arch. d'Agen, BB. 59, p. 260 verso).

(2) Arch. D[les] Jurade d'Agen. Suppl. E. 199. On avait logé Lusignan dans la maison de Mlle Delpech, « lieutenante criminelle ».

(3) Les consuls d'Agen pour la fin de 1651 étaient : Bernard de Faure, de Verduc, de Chambon, de Las, Codoing, Boyer.

Lusignan parla alors d'une proposition dont le Prince voulait le charger mais qu'il avait refusée « et qu'il « (Condé) avait résolu de la nous faire lui-même (1) ».

Condé était donc averti des dispositions des Consuls. On nomma une députation composée de MM. de Codoing, consul, St-Gilis jeune, Ratier, Jeyan, de Faure et Demolins, jurats, accompagnés d'une quinzaine d'habitants.

Partis le 6, au point du jours, ils rencontrèrent le Prince à Hortit (Fourtic).

Le cortège arriva à onze heures du matin à la Porte St-Antoine où l'infanterie des quatre paroisses, au nombre de sept à huit cents mousquetaires, rangés sous les murs de la ville, l'accueillirent au bruit de la mousqueterie.

Le premier Consul, Bernard de Faure, le harangua. On accompagna le Prince à la maison de M. de Secondat de Roques.

Dans la cour de la maison, Son Altesse témoigna une grande satisfaction de l'accueil qu'il avait reçu et auquel il s'attendait peu.

Il connaissait les dispositions de la ville d'Agen. Il savait que la majorité du clergé et la majorité de la noblesse, que les magistrats du Présidial suivant en majeure partie l'impulsion du Parlement, que les quartiers populaires de la Porte du Pin et de la Porte St-Louis lui étaient favorables mais que la presque unanimité de la bourgeoisie et le corps de ville, tous deux soucieux de leurs devoirs envers le Roi et la tranquillité publique, détestaient dans leur âme cette rébellion.

Condé convoqua les Trois Ordres à l'Hôtel de ville pour les quatre heures du soir.

A l'heure dite, les Consuls de Las, de Codoing et

(1) Arch. d'Agen. BB. 59, p. 261 et suivantes.

de Boyer, accompagnés de six Jurats, allèrent avertir Condé que les Trois Ordres réunis l'attendaient.

Monseigneur le Prince de Condé arriva suivi des Conseillers de la Cour du Parlement de Bordeaux, de Raymond, de Guyonnet et de Mosnier.

Il fut reçu à la Grande Porte par MM. de Faure, de Verduc et de Chambon, Consuls. On l'introduisit dans la chambre verte. Le Prince s'assit dans « une chère de « velours rouge craimoisi, élevée de deux degrés, sous « un dais de velours rouge craimoisi, fleur de lysé d'or ».

Les Conseillers du Parlement étaient assis à droite entre S. A. et le clergé.

Le Prince parla de l'Arrêt d'Union donné par le Parlement de Bordeaux, le 23 Septembre, arrêt qu'il fit lire par le secrétaire de la Jurade, Leydet.

Il demanda qu'on voulut bien y souscrire sans discussion, conformément à ce qu'avaient fait les autres Communautés depuis Bordeaux jusqu'à Agen.

Le Premier Consul, Bernard de Faure, se leva, prit la parole et demanda au Prince « avec très humble res- « pect et soumission de permettre à chaque corps de se « retirer à part, pour opiner en liberté sur une proposi- « tion sy importante, ce que S. A. n'auroit pas voulu « accorder ; ains auroit vouleu et ordonné d'opiner en « sa présence et des sieurs Commissaires du Parlement, « un corps après l'autre (1) ».

Les sieurs du clergé et de la Cour Présidiale quittèrent aussitôt la chambre verte.

Le Prince, les Consuls et les Jurats restèrent seuls en présence.

Le Prince interpella le sieur de Faure de dire son avis. Ayant voulu parler au nom de tous les Consuls, le Prince l'interrompit disant qu'il parlât pour lui « comme

(1) Arch. d'Agen. Journal des Consuls (p. 261 à 264 pour ce qui est ci-dessus et pour ce qui va suivre).

« aussy chascun des autres sieurs Consuls et Jurats à « suyte, voulant connaistre ceux qui estoient ses amis « et ses ennemis ».

Les paroles de Condé étaient grosses de menaces. Elles n'ébranlèrent pas l'intrépidité du Consul.

« A quoy ledit sieur de Faure obéyssant auroit pro-« testé à S. A. qu'il avoit une très forte passion et incli-« nation pour le service et obéissance du Roy et qu'il « estoit prêt d'exposer sa vie pour le tesmoigner mais « qu'il le supplioit très humblement de le dispenser de « signer ladite Union. Sur quoy mon dit Seigneur le « Prince tesmoigna quelque ressentiment et après que « ledit sieur de Faure eust dit son advis, S. A. respondit « en ces termes :

« Grand mercy, Monsieur le Consul. Vous estes le « premier qui m'ayez refusé en mon gouvernement ! »

Les Consuls avouèrent Bernard de Faure et tinrent le même langage ainsi qu'une quarantaine de Jurats qui étaient présents (1) et qui tous protestèrent sans défaillance de leur « fidélité et obéyssance au service « du Roy comme de S. A. ».

Cela dit, ils se retirèrent dans la Chambre de l'Audience.

Le plus bel éloge qu'on put faire du Consul de Faure venait de sortir de la bouche de Condé. « Vous êtes le « premier, monsieur le Consul, qui m'ayez refusé en « mon gouvernement ! »

---

(1) J'ai recueilli dans les *Archives de la ville d'Agen* les noms suivants des Jurats de l'an 1651 : De Ferrand, Langelier, Daurée vieux, Lafont, Laborde, Sevin, Chemillac, de Poussou, Jeyan, de Maurès, Rangouze, Boloigne, de Godailh (d'Arasse), Daurée jeune, Méja, St-Gillis jeune, Nargassier, de Faure, de Lasbordes, Ducros, de St-Gillis (de Coupet), Bourgade, Boyer, Ratier, Perier, Boyssonnade receveur, Concizat, Groussou, Tartas, Cancer, Rayssac, Loret, de Prades...

Le tranquille courage de ce Consul que l'entraînement, consenti ou imposé de toute une province, n'avait pas ébranlé, dut en imposer au Prince.

Le Consul de Faure n'ignorait pas la brutalité de Condé, son orgueil, sa tyrannie.

Son frère, Conti, venait justement de faire emprisonner dans la grosse tour de Bourges le maire de cette ville qui s'était opposé à l'interception par le Prince des *Lettres Royaux*, annonçant l'arrivée du Roi dans cette ville. Le même Conti, quelques jours après, avait pris au collet le lieutenant général du Présidial, qui avait essayé de soulever le peuple pour le Roi, et l'avait traîné en prison, criant : Au Mazarin !

Ce grand citoyen, Bernard de Faure, sous sa livrée consulaire, tenait tête sans forfanterie au premier prince du sang, entouré de tout le prestige de son rang, de sa grandeur et de sa gloire militaire. Un simple consul, dans les veines duquel ne coulait pas une goutte de sang royal, enseignait à Condé le devoir envers la Royauté et l'Etat.

Dans la réunion du Clergé, « MM. d'Hospil, archi- « diacre, et Barbier, chanoine de Saint-Caprais, furent « les plus fermes contre cette Union (1) ».

Quand le Clergé et la Cour Présidiale eurent repris place dans la Chambre Verte, on rappela le Corps de Ville qui continuait à délibérer.

Bernard de Faure, au nom des Consuls et des Jurats, répéta qu'ils ne pouvaient signer l'Union. Les Jurats insistèrent de nouveau dans le même sens par l'organe de leur premier magistrat et prièrent le Prince de « les « vouloir dispenser de signer cette Union ».

Le lieutenant criminel, Nargassier, au nom de la Cour déclara que l'Arrêt d'Union du Parlement de Bordeaux

---

(1) Annales d'Agen, par Labénazie (Agen 1886). p. 102.

serait enregistré et l'Union faite avec les intérêts du Prince « sous le bon plaisir du Roy » !

Le sieur Soldadié, chantre, s'engagea au nom du Clergé.

Condé ordonna qu'on prit acte de cette Union, puisqu'il avait le consentement de deux ordres sur trois.

Le premier Consul demanda què cette Union, ayant passé contre l'avis des Consuls et Jurats, il en fut fait mention sur les Registres de l'Hôtel-de-Ville. Condé refusa, « sauf à vostre Corps, dit-il, d'en faire son regis- « tre particulier ».

Le Prince ordonna de dresser la délibération. MM de Soldadié, chantre, et Grimard, chanoine, pour le Clergé, MM. de Nargassier et de Raignac vieux, pour la Cour, MM. de Faure, Daurée jeune et Saint-Gilis vieux, pour le Corps de Ville, y prirent part.

Il fut décidé que « les dits arrêts seront enregistrés « sellon leur forme et teneur dans les Registres de la « Maison Commune et que, conformément à iceux, tous « les dits corps demeureraient unis pour le service du « Roy aux intérêts de S. A. et de Nosseigneurs de la « Cour de Parlement (1) ».

Le Prince signa le premier et fit « signer en sa pré- « sence aux dits sieurs des Trois Ordres sy dessus nom- « més », le clergé d'abord, la Cour ensuite, enfin les Consuls et les Jurats. Les Commissaires du Parlement refusèrent comme n'étant qu'assistants.

Que s'était-il passé ?

Par une de ces sautes de vent, aussi soudaines qu'inexplicables chez les hommes, en présence de l'adhésion du Clergé, de la Noblesse et de la Cour présidiale, beaucoup de Jurats pensèrent, pour le moment, avoir assez fait que d'avoir résisté aux volontés impérieuses du Prince à peine dissimulées.

---

(1) Arch. d'Agen BB 60. Suivent les Arrêts du Parlement.

On céda, toutes réserves faites et consignées en marge de la délibération, où se lit : « Acte d'Union « contre l'advis de la Jurade du 6e d'Octobre 1651 ».

« Cet arrest d'Union, dit Labénazie, partagea toute « la ville ; le torrent l'emporta et entraîna tout le peuple « qui se soumist à cet arrest. M. Faure, advocat, aussy « fidèle au Roy qu'il estait habile en son estat, s'y op- « posa fortement, et, par ses discours éloquents balança « quelque temps la Jurade. Mais enfin la foule des Jurats « qui s'estoient engagés à M. le Prince, l'emporta sur « lui et toute la Jurade consentit à cette Union (1) ».

Le Clergé et la Cour se retirèrent, après la signature de l'Acte. Les Consuls en livrée accompagnèrent Son Altesse jusqu'à la chambre de son Hôtel « où estant, dit « le *Journal des Consuls*, nous luy aurions offert les « clefs de la Ville, lesquelles elle aurait refusé de pren- « dre disant qu'elles estoient en bonnes mains et que « nous les garderions bien ; et nous serions retirés ».

Fier de l'attitude qu'avaient eue les Consuls et les Jurats, Labénazie écrit : « La ville d'Agen vit paroistre « trois illustres Agenais, MM. de Faure, de Daurée, « de Trestous, si habiles qu'ils ne cédoient ni en con- « seil, ni en éloquence ceux plus éclairés de leur « temps (2) ».

Dès que le Roi eut appris la noblesse de la conduite du Consul de Faure et des Consuls, ses collègues, il leur adressa les lettres suivantes :

« DE PAR LE ROY

« Chers et bien Amez,

« Ayant esté informé de l'opposition que vous avez

---

(1) Labénazie. Histoire de la Ville d'Agen et du Pays d'Agenois (Saint-Nicolas de la Balerme 1888, p. 343).

(2) Labénazie. Hist. de la ville d'Agen, etc., p. 331. (Saint-Nicolas de la Balerme 1888).

« apporté à la résolution prinse en nostre ville d'Agen
« pour l'Union à l'arrest que nostre Cour du Parlement
« de Bourdeaux a donné en faveur de nostre Cousin, le
« Prince de Condé, nous vous avons voulu faire ceste
« lettre pour vous témoigner le bon gré que nous vous
« en scavons. Et vous dire que comme nous ne doubtons
« point que vous ne recognoissiez la faulte que nostre
« ville a faicte en ceste occasion et que si elle demeuroit
« davantage hors de nostre obéyssance, elle s'attirerait
« les marques de nostre mécontentement ; nous voulons
« croire que vous employerez le zèle et dévotion que
« vous avez pour nostre service et n'obmettrez aulcune
« chose pour la remettre en son debvoir, c'est à quoy
« nous vous exhortons, vous assurant qu'en ce faisant,
« vous recepvrez des preuves de nostre bienveillance en
« tout ce que vous avez à désirer pour vostre bien et
« advantage. N'en faites donc faulte, car tel est nostre
« plaisir.

« Donné à Poitiers, ce XXVIIIe jour de Novembre
« XVIC cinquante un.

« *Signé :* LOUIS. »

Et plus bas,

« PHELYPEAUX. »

Et au dessus est écrit : « A nos chers et bien ames
« les Consuls et Habitants de nostre ville d'Agen et
« scellé du Cachet de scire (1). »

---

(1) En marge de la copie de la lettre, se trouve une annotation du sieur de Faure, écrite d'une écriture fine et très nette : « Je retire « l'original de ceste lettre du Roy pour la remettre es mains des sieurs « Consuls, nos successeurs, et la fere remettre dans le grand coffre des « archives de l'Hostel de Ville. »

DE FAURE.

Cette lettre du Roi ne fut reçue par les Consuls d'Agen que la veille de la Noël (24 Déc. 1651).

Arch. Dles EE 4.

La lettre adressée au Consul de Faure était ainsi libellée :

« A nostre cher et bien amé Seigneur de Faure,
« premier Consul de nostre ville d'Agen, de
« par le Roy,

« Cher et bien Amé,

« Ayant toujours faict estime de votre zèle et dévotion « au bien de nostre service et vous ayant considéré pour « un des plus affectionnés serviteurs que nous ayons en « nostre ville d'Agen, nous avons appris aussy que vous « vous estes vigoureusement opposé pour empescher « l'Union à l'arrest que nostre Cour du Parlement de « Bourdeaux a donné en fabveur de nostre Cousin, le « Prince de Condé, et qu'il ne se peut rien adjouster aux « témoignages que vous avez donnés de vostre fidélité « en ceste occasion. Pour quoy nous avons voulu vous « faire cognoistre la satisfaction qui nous en demeure « de ce service, ainsi que le sieur Marin, maréchal de « nos camps et armées, vous dira plus particulièrement « de nostre part. A cela vous ajouterez toutte créance, « estant bien informé de vos intentions, suivant les- « quelles vous employant pour faire remettre nostre « ditte ville en nostre obéyssance, nous aurons soin de « vous gratifier et faire ressentir les effets de nostre « bienveillance en touttes les occasions qui s'en offri- « ront. N'y faites donc faulte, car tel est nostre bon « plaisir.

« Donné à Poitiers, le vingt-huitième jour de Novem- « bre 1651.

« *Signé :* LOUIS. »

Et plus bas,

« PHELYPEAUX ».

Cette missive lui fut transmise par Marin, accompagnée d'une lettre de ce dernier.

« Je ne sçaurez trop vous dire, Monsieur, la part que « je prends à votre gloire, d'autant plus grande que peu « de monde et quasy personne n'a esté dans ce senti- « ment ». De Faure ne reçut ces lettres qu'à la fin de Décembre.

Le lendemain de cette mémorable séance, les Consuls Faure, Verduc et Boyer allèrent rendre leurs devoirs à S. A. chez qui se trouvaient les Commissaires du Parlement (7 Octobre). L'huissier Dagassac les pria d'entrer au Présidial. Le Consul Boyer s'y rendit : M. de Raymond lui annonça l'enregistrement d'un arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux portant décharge pour la Province de la moitié des tailles.

Le Consul Boyer fit observer que les Arrêts de la Cour étaient publiés par ministère d'huissier, et que, pour escorter l'huissier, les Consuls lui bailleraient des soldats de l'Hôtel de ville, « ce quy feust exécuté le « mesme jour (1) ».

Au moment où le sieur de Boyer arriva au Palais, « le sieur de Lescazes, advocat du Roy, sortit pour l'ad- « vertir que les Consuls ne s'asseyoient pas, lorsque les « députés de la Cour de Parlement étoient séants au « Conseil ». Il fut convenu que le Consul entrerait sans chaperon et ne s'assiérait pas (2).

Les Consuls de Layrac en Brulhois, le sieur Gaston Depau et quelques Jurats vinrent saluer le Prince à Agen. Il leur recommanda de l'aviser, s'il survenait quelque désordre dans leur Communauté (3).

Une lettre de Condé, datée d'Agen (7 Octobre),

---

(1) Journal des Consuls.

(2) Ibidem.

(3) Abbé Dubourg. *Hist. de Layrac*, p. 184.

ordonna aux mêmes Consuls de laisser sortir de leur ville 1500 boisseaux de blé pour Bordeaux (1).

A leur tour, les Consuls de Caumont vinrent rendre hommage au Prince (2).

Le Vice-Roi de Catalogne, le comte de Marchin, lieutenant général des armées de M. le Prince, arriva à Agen (lundi 9 Octobre). Il se logea chez M. d'Estrades (3).

Le 10 Octobre, Condé vint voir à la Maison de ville les canons du Roy et les avant-trains que M. le Grand-Maistre avait envoyés l'année précédente. Il s'informa de la quantité de poudres et de boulets existante. Il dit en avoir besoin « pour le service du Roy » et recommanda au commissaire de l'artillerie d'emmener canons et munitions (4).

Le commissaire de Maiheu prit à l'Arsenal de la ville deux canons de fonte verte avec les avant-trains et les affûts garnis de leurs roues, six milliers de poudre, plus 100 boulets de 24, avec gens et chevaux qui s'embarquèrent sur la rivière de Garonne. Décharge en fut donnée aux Consuls par acte retenu par Me Fabre, notaire Royal (13 Octobre) (5).

Le 10, Condé nomma le sieur de Galapian gouverneur du château et ville d'Aiguillon et de la Duché. Dans la soirée du 21 Octobre, y arrivèrent tard, M. de Guionnet, intendant et commissaire général, M. de Galapian, mestre de camp du Roy et un régiment d'infanterie pour y établir garnison, « qui s'installèrent le « jour mesme dans le chasteau (6) ».

---

(1) Arch. de Layrac, 199. BB. 3.

(2) Abbé Alis. *Hist. de Caumont.* p. 337. L'abbé Alis fixe par erreur cette visite au 18 Octobre. Condé était parti d'Agen depuis le 11.

(3) *Journal des Consuls.* (pp. 261-264).

(4) Journal des Consuls. Ibid. (BB. 59).

(5) Journal des Consuls, p. 264 (Ibid.).

(6) Arch. Dles d'Aiguillon, 739. BB. 4. p. 24.

Condé ordonna la réparation des murailles, le curage des fossés de la ville d'Agen et la démolition de la muraille de Malconte, la princière demeure de son ennemi d'Epernon, muraille qui gênait la défense de la Ville (10 Octobre) (1).

Le 11 Octobre, Condé partit pour Villeneuve-d'Agen. Il dit aux Consuls qu'il leur laissait M. de Marchin, sous-lieutenant général, qui les assisterait en cas de besoin (2).

A Villeneuve, il reçut entre ses mains le serment de fidélité des Consuls et des habitants (3). Il y nomma Théobon-Pardaillan pour Gouverneur. Théobon vint y tenir garnison avec son régiment de cavalerie.

De là, Condé partit pour Bergerac. Le maréchal de Laforce, — la veille de l'arrivée du Prince, réunit la Jurade, lui recommanda l'obéissance au Prince, l'acceptation du sieur de Marion, comme gouverneur, nommé par lui le 4 Octobre. — Il les exhorta à réparer les murailles, d'après les ordres du Prince (4), en date du 2, et de reconnaitre son autorité, comme celle de ses fils, les marquis de Castelnau et de Castelmoron.

Le 14, la lettre que Condé avait adressée à toutes les Communautés de l'Agenais pour les inviter à l'Union, fut lue devant la Jurade de Castillonnès. Les Consuls et les Jurats, après une discussion orageuse, adhérèrent en majorité au pacte d'Union.

---

(1) Anne de Maurès, après la Fronde, somma les Consuls de reconstruire cette muraille et leur intenta un procès, Les Consuls s'exécutèrent, puisqu'on trouve un compte de 975 livres pour cette reconstruction (Année 1655-57.) (Arch. d'Agen CG 228, FF 183, EE 16)

(2) Journal des Consuls (BB 59).

(3) *La levée du Siège de Villeneuve-d'Agen*, p. 4. (Chez Nicolas Vivenay, Paris.)

(4) Jurades de Bergerac. T. VIII, p. 272-275. Ord. du Prince du 2 Octobre.

La milice fut appelée à la garde de la Ville, de ses portes et de ses forts : le drapeau de Condé flotta à côté de celui du Roi (1).

Pendant que Condé se rendait de Bordeaux à Agen, de nouvelles négociations s'ouvraient. Le 3 Octobre, le Roi, par une lettre adressée de Montargis à Son Altesse Royale (2), le chargeait avec les Conseillers d'Etat d'Aligre et la Marguerie, le Président de Mesmes, les Conseillers Menardeau et de Cumont, de traiter avec le Prince et donnait pleins pouvoirs à Gaston.

Le 7 Octobre, Gaston annonça au Parlement les refus de M. le Prince : « Il ne pouvoit, disait ce dernier, ac-« cepter les offres qui lui avaient été faictes dans le « temps où les affaires en recevraient un préjudice nota-« ble (3) ».

Gaston s'adressa au Parlement pour se faire donner d'autres pleins pouvoirs pour traiter de la paix et de ses conditions avec Condé, — ce qui était demander au Parlement de se substituer à la Reine et au Gouvernement du Roi.

Mathieu Molé s'y opposa fermement, selon sa droiture et son austérité habituelles. Le Parlement se contenta d'autoriser simplement le duc d'Orléans à traiter. Gaston en fut irrité. Condé s'empressa de lui écrire pour l'en remercier, tandis qu'avec sa fourberie accoutumée il entamait par l'intermédiaire de Mme de Puisieux des négociations secrètes avec Mazarin lui-même, le Mazarin qu'il avait forcé à l'exil et contre lequel il demandait de faire revivre l'arrêt de 1617, à l'encontre de Concini et des étrangers ! — Mme de Puisieux écrivit au

(1) O. Bouyssy. *Notice hist. sur la ville de Castillonnès* (p. 85).

(2) Gaston d'Orléans.

(3) *Lettre du Roi écrite à Son Altesse Royale* par les Imprimeurs ordinaires du Roi. Paris 1651 in-4. (Mémoires de Tavannes, édition Moreau, p. 98).

Cardinal que l'intention du Prince étoit de « s'accomoder », prêt à accepter son retour. Mais avec un formidable appétit il voulait dévorer l'Etat et le livrer à la curée de sa famille et de ses amis. On a vu déjà les efforts inutiles de Bouillon. Condé avait la fringale de la France (11 octobre).

Mazarin fit traîner les négociations. Il rassemblait à ce moment-là l'armée avec laquelle il devait rejoindre le Roi et usait de moyens dilatoires (1).

Le 8 Octobre, le Roi, par lettres patentes qu'il adressa de Bourges au Parlement de Paris, déclara les Princes coupables du crime de lèse-Majesté, s'ils ne se soumettaient avant un mois. Mathieu Molé les présenta au Parlement pour enregistrement.

La lettre du Roi à Bussy Rabutin, du 17 Octobre, met à nu les agissements de Condé. Rappelant le « voyage « en Guyenne » du Prince, ses levées d'hommes et de l'argent des tailles, taillons, gabelles et autres droits, le Roi s'y plaint amèrement de la défection du comte de Doignon, son lieutenant général de Brouage et de la Marine. Il s'y plaint aussi que « beaucoup de gens, par « faiblesse plutôt que par mauvais dessein, se jettent « dans cette faction, faute d'en être divertis ou d'être « appuyés ». Il lui ordonne « d'employer la force de la « noblesse et des communes et les prévots des maré- « chaux pour dissiper toutes assemblées et en faire « punir les coupables (2) ».

Cette lettre donne un tableau saisissant du péril où se trouvait la monarchie.

Quoique éloigné de l'Agenais, le Prince veillait. Par une lettre de M. Guyonnet, il avertissait les Consuls d'Agen de lui envoyer les dépêches « sans les ouvrir ».

(1) A. Chéruel, *Hist. du Ministère de Mazarin*, T. I, p, 20-25.

(2) E. Bonnemère, *La France sous Louis XIV*, 3e édition, T. I, p. 107.

« Le 19 Octobre, dit le *Journal des Consuls* (1), reçu « une lettre de M. Guyonnet dattée de ce mois et du « jour précédent qui nous mande d'envoyer les dépes- « ches adressées au Prince sans les ouvrir. »

Le 24 Octobre, la Cour Présidiale ouvrit ses séances sans que les Officiers royaux y assistassent. La Cour envoya un huissier à la Maison de Ville invitant les Consuls à la séance d'ouverture. MM. de Faure, de Chambon et Boyer prirent place dans le parquet, du côté de la Chapelle du Palais. « L'ouverture fut faicte « en l'absence des gens du Roy (2) ».

A la suite de l'Arrêt d'Union, le Parlement de Bordeaux avait décidé l'envoi de remontrances au Roi. Elles disaient que c'était une honte de voir un Prince, arrêté dans sa carrière par le Cardinal, obligé de se réfugier sans armes et sans suite dans cette ville. « M. le « Prince n'a rien fait qu'on soit dans le cas de lui repro- « cher. Les Parlements ont droict de faire des remon- « trances. Ils sont la voix des peuples et leurs média- « teurs pour demander le soulagement de leurs misères. « Banissez le Cardinal Mazarin. Qu'il ne soit plus per- « mis, nous ne disons pas seulement de le demander, « mais de le désirer sans crime. »

Pour toute réponse, le Roi exila les députés du Parlement, sans les entendre et sans les voir.

Le Parlement envoya aux Parlements du Royaume une lettre explicative, protestant de ses intentions pour le bien de l'Etat, pour la réunion de la Maison Royale et pour le rétablissement de la Paix et du repos public.

Le Vendredi, 20 Octobre, Condé se plaignit au Parlement que Saint-Luc eût donné des ordres portant défense de reconnaître d'autres ordres que ceux du Roi et défense d'apporter des vivres à Bordeaux.

---

(2) BB 59, p. 265 verso.

(2) *J, des Consuls*, BB 59, p. 266.

Le Parlement répliqua par une défense semblable, à savoir d'obéir à d'autres ordres qu'à ceux de M. le Prince, munis de son attache au bas de la pièce.

Quelques jours après, le Parlement se réunit à l'arrivée de Conti et de Mme de Longueville pour les recevoir. D'Affis présidait. (Vendredi 27 Octobre).

Dans cette séance, on s'y plaignit encore des ordonnances de Saint-Luc dans le Haut-Pays, touchant l'alimentation de Bordeaux ; et du duc de Saint-Simon qui continuait à armer la Citadelle de Blaye et à empêcher les vaisseaux de venir à Bordeaux faire leurs cargaisons de vins (1).

Le Parlement décida l'envoi de nouvelles remontrances au Roi (30 Octobre). Le Parlement y plaidait avec chaleur la cause de Condé, hanté par le souvenir de la tyrannie de d'Epernon et persuadé de la malveillance incurable de Mazarin pour la Guyenne : « Cette « ville malheureuse à qui on a hosté si souvent l'usage « de la parolle a encore recours au papier pour y verser « de nouvelles douleurs... Par une estrange infortune, « celluy-là que V. M. nous avait donné pour Gouver- « neur, en la place d'un persécuteur, doit estre pour- « suivi à main armée jusques dans nos murailles, affin « que, comme nous avons failli à périr pour les crimes « et la cruauté de l'un, nous nous perdions par l'inno- « cence et par le malheur de l'autre... Il est vray aussy « que le Cardinal Mazarin est banny en apparence et « qu'il tient encore en effect le timon de Vostre Estat, « affin d'opprimer ceste ville contre laquelle il a conçeu « une hayne implacable parce que Vostre Parlement « refusa de le voir... pour les secrettes intelligences que « les Ministres du Cardinal entretiennent par le moyen « de l'argeant qu'il a butiné à vos peuples ».

---

(1) *Registre secret* (1647-1669). p. 364-365). Biblioth. Municipale, Bordeaux).

Faisant allusion au siège et aux combats de 1650, le Parlement rappelait qu'il était obligé de « considérer « avec horreur les choses passées..... Les cadavres, « disait-il, d'un si grand nombre de subjets de V. M. « égorgés au pied de nos murailles qu'ils avoient atta- « quées par ordre du Cardinal et que nous avons défen- « dues pour conserver la liberté de servir à un Roi « François et non pas à fléchir sous la tirannie d'un « Italien qui, pour perdre par la considération d'un « particulier une ville obéissante à V. M., en abandon- « noit dans les frontières plusieurs à l'Espagnol... ils « (les ministres) avancent ou recullent les hommes dans « le Conseil suivant le mouvement de cellui qui les fait « agir... »

Le Prince, ajoutait le Parlement, s'était retiré à St-Maur parce qu'il n'avait plus de sécurité. Le duc d'Orléans l'avait avisé de prendre garde à lui. S'il n'allait plus au Palais Royal, c'était de peur d'« être tra- « duit une seconde fois au bois de Vincennes... On « accusera un prince d'avoir des dessains pernicieux à « l'Estat, s'il a de la charitté pour lui-mesme ! ».

Il y a des gens qui « veulent, que sous une vie si « douce et si innocente que celle de V. M., on y repré- « sente une image de ces empereurs qui punissoient la « personne et la postérité des hommes de vertu, qui « avoient prévenu ces supplices par une mort vollon- « taire et qui estoient sortis du monde sans congé ».

Le Parlement accusait Mazarin d'avoir voulu se saisir de la personne du Prince le jour de la majorité : « Sa « vertu estoit tout son crime ».

Toute la France sait et « il n'y a peut-estre que V. M. « qui l'ignore », disait le Parlement revenant à Mazarin, que, malgré son exil, sa nièce et le Manchini (sic) avaient déjà préparé son logement, que ses parents et domestiques bannis étaient revenus à la Cour et à leurs

fonctions, que le duc d'Epernon préparait ses vengeances contre la ville de Bordeaux, sa patrie « et de la-« quelle il a esté le parricide... Ses supposts en parlent « tout haut, en sorte, Sire, que nous voyons revenir nos « persécuteurs avec Vostre Majorité... V. M. sera tou-« jours majeure pour eux et mineure pour les interests « de vos provinces et de vos peuples. Et touttefois, « V. M. ne commande rien par les purs mouvements de « sa vollonté. La majorité de la nature apporte une « perfection des qualltés de l'âme qui la rectifient et « qui élèvent les facultés de juger et d'élire et les ren-« dent plus capables de l'administration entière de « l'Estat... Il (Mazarin) a surprins les divers esprits des « personnes, qui avoient l'éducation de V. M., pour se « perpétuer dans la tirannie qu'il exerce sur vostre per-« sonne et sur vos subjects... (Il) a gauchi l'exécution « de vos déclarations et des arrests des Parlements par « des voies indirectes et par une alliance secrette et « criminelle... ».

Parlant des victoires de Condé sur ces peuples « que « les Romains ont plutôt lassés que vaincus (1) », le Parlement dit qu'il est venu se réfugier dans une ville, « qui n'est pas tant une asile qu'une retraite d'affligés », alors que le duc de Mercœur est sorti du Royaume sans congé du Roi pour aller voir le Cardinal, dont il avait épousé la nièce.

« Les ministres du Cardinal ont traité la paix comme « une prostituée qu'ils ont souillée par de continuelles « violences ».

Le Parlement rappela les injures à lui faites par l'évocation devant d'autres juridictions des procès du duc d'Epernon, qui y a fait comprendre « jusqu'aux « mulletiers et bas officiers de cuisine ». D'Epernon a

(1) Les Allemands.

fait envoyer des Conseillers du Rouergue dans la Sénéchaussée de Bazas pour tâcher « d'envelopper quelques « bourgeois de cette ville pour les arracher de leurs « juges naturels et en faire un sacrifice à sa vengeance ».

Le Parlement signale au Roi les actes du duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, qui force les vaisseaux « d'aborder à son port et d'y payer un tribut à « son avarice », qui lève des droits extraordinaires sur toutes sortes de denrées, qui, pour ruiner à tout jamais la navigation, a enfoncé un grand navire dans la passe, « lesté de gros madriers et d'autres matières », et que « cet élément qui ne connoit point de maistre s'estait « vengé tout seul et qu'il avait englouti en quatre ou « cinq jours ses machines ».

Le Parlement évoquait ensuite tous les maux soufferts pendant la dernière guerre, son espérance en M. le Prince pour apporter quelque dédommagement à tant de pertes et l'espoir qu'il avait d'avoir permission d'imposer des taxes pour payer les dettes contractées envers des étrangers qui avaient fourni des blés. « Nous « avons consommé dans la guerre les bleds de deux « provinces que les particuliers avaient retirés dans « la ville. »... «(Nous avons) nos vaisseaux et nos effects « dans toute l'Europe... Nous sommes encore tous débi- « teurs et créanciers de nous-mêmes. Voillà un procès « universel et espandu dans touttes les nations voisi- « nes ».

Outre la Cour des Aides, qu'on a arrachée des entrailles du Parlement, qu'on refuse de leur rendre et qui se bannit elle-même de toutes les villes de la Province (1), le Parlement se plaint de l'outrage de la Reine-Mère, qui a refusé de voir ses députés.

L'Union avec le Prince « n'a rien d'extraordinaire

(1) Voir *Etudes sur la Fronde en Agenais* (1er fascicule).

« parce que les Parlements et les Gouverneurs des « Provinces doivent entretenir partout des correspon- « dances entre eux, et coopérer à ce grand ouvrage du « bien de l'Etat. Mais, Sire, cette Union a d'autres cau- « ses que celles qui lui sont naturelles » ; et le Parlement énumère la conformité de ses disgrâces avec celles du Prince, « persécution constante depuis trois ans », une communauté de souffrances qui unit leurs conditions, de même que leurs sentiments et leurs fortunes.

Le Parlement doute que le pouvoir donné au duc d'Orléans soit sincère, alors que Mazarin s'approche des frontières et « qu'il reviendra de l'exil comme Tibère « ou Marius à l'exercice de sa cruauté... Nous appré- « hendons encore, Sire, pour nous-mesmes que le pre- « mier pas de ceste négociation soit un piège, puisqu'on « y propose une entrevue que M. le Prince ne saurait « accepter (1) ».

Ce long résumé de fières et énergiques remontrances est l'exposé des plaintes, des griefs et des soupçons du Parlement contre d'Epernon, le tyran, et Mazarin, son protecteur, en même temps l'exposé des doctrines des Parlements sur leur légitime ingérence dans l'administration du Royaume et l'énonciation des causes générales et particulières de l'Union du Parlement avec le Prince. Ce document acquiert une grande valeur historique par le tableau fidèle de l'état d'esprit des Parlementaires bordelais, qui professaient certainement moins d'ardeur pour Condé que de haine contre d'Epernon.

---

(1) *Registre secret* etc. (1647-1669), pp. 366-380.

CHAPITRE III

Mouvement de troupes en Agenais. — Sac de Moissac. — Restauration du Château de Lusignan. — Départ de troupes pour la Saintonge. — Reprise de Moissac. — Conseil de guerre de la ville d'Agen. Réorganisation des Milices et de la Garde aux murailles. — Prétentions de Lusignan au Gouvernement de la Ville. — Refus des Consuls. — Attaque de Caudecoste par le duc de Bellegarde. — Conti à Agen. — Testament des Consuls sortants.

Les grondements de la guerre civile commençaient à se faire entendre. Des deux côtés, on se préparait fièvreusement à la guerre D'Harcourt réunissait ses troupes autour de Poitiers et faisait venir des régiments de l'armée du Nord pour commencer la lutte.

Condé agissait en Guyenne, levant en toute hâte de nombreuses recrues et s'emparant des deniers du Roi.

Dans toute la Guyenne, on n'entendait partout que « le bruit des tambours pour la levée des gens de guerre. « La plupart de la Noblesse de l'Agenois prit parti « dans l'armée de M. le Prince (1) ».

On trouve de nombreuses traces de ces recrutements dans les minutes des notaires où dorment les testaments que faisaient les recrues, avant de partir « pour

(1) Labenazie. *Histoire de la ville d'Agen et du pays de l'Agenais*, p. 343. (St-Nicolas de la Balerme 1888).

« le service du Roi, sous l'authorité de Monsieur le « Prince », suivant la phraséologie des rebelles.

L'Agenais était presque tout entier aux mains des Frondeurs.

La faction de Condé dominait à Agen, appuyée sur le clergé, la noblesse, la magistrature et la populace qu'elle flattait partout, à Agen comme à Bordeaux.

Seule, la bourgeoisie, subissait sa domination, gardant en silence sa fidélité au Roi et attendant le moment.

La faction tenait Tournon et Penne, villes royales.

Le gouverneur de cette dernière ville, Bompar Louis de Barbotan, vicomte de Labatut (1), servait sous les drapeaux de Condé, à la tête de son régiment.

Puymirol, dont le duc d'Epernon possédait le gouvernement, était au Roi.

Le marquis de Théobon, l'ancien général du Parlement de Bordeaux dans la dernière guerre, occupait Villeneuve d'Agenais, qui par son pont établissait des communications faciles entre le Périgord et le Bas-Agenais et constituait, comme Bergerac, de même aux mains de la Fronde, une position stratégique de premier ordre.

St-Pastour, ville royale, Sainte-Livrade, en la duché d'Aiguillon, Castelmauron-d'Agenais, par les Laforce, qui en étaient Seigneurs, La Parade et Clairac, villes royales, celle-ci en paréage avec l'Abbé, Aiguillon, dont l'assiette au confluent des deux rivières de Garonne et du Lot en faisait l'objet des convoitises, appartenaient aux Frondeurs. Les autres villes de la Garonne, les deux villes de Tonneins, le Mas-d'Agenais, Caumont,

---

(1) Le vicomte de Labatut avait épousé en 1635, Anne de Malard, fille de François de Malard, gouverneur de Penne d'Agenais. (*Doc. inédits sur la Fronde en Gascogne*, par M. J. Carsalade du Pont, p. 183).

qui était aux Laforce, Marmande suivaient l'entraînement commun.

Casseneuil, qui commandait les communications entre la vallée du Lot et le Haut-Agenais, vers Monflanquin et le Château de Biron, était gardé pour le Roi, par son Seigneur François de Montferrand, premier Baron de Guyenne, Maréchal de Camp, dont le gendre, le Comte Genoillac de Vaillac, servait dans les troupes royales (1).

Montferrand, dès les premiers soulèvements, se hâtait de réparer les murailles de son Château de Cancon, qu'il approvisionna de vivres et de munitions de guerre et dont il confia la garde à sa femme, Jacquette de Beauxoncles et à sa fille, la comtesse de Vaillac (2). Les femmes d'ailleurs se battaient volontiers en ce temps-là.

De Casseneuil à Cancon et, par Monflanquin et Villeréal, de Cancon au Château de Biron, dont le Seigneur, Maréchal de Camp, restait si fermement lié à la cause du Roi et à la fortune de Mazarin, il y avait, interrompue seulement par Saint-Pastour rebelle, une ligne de fidèles bastilles qui, quelques mois après, servirent à d'Harcourt de base d'opération contre Villeneuve.

Au N. O., par son gouverneur, Jean de Carbounié, Castillonnès était aux ennemis.

En amont d'Agen, Clermont-Dessus, La Magistère, Valence-d'Agen et, sur la rive gauche de la Garonne, Dunes, Layrac, Astaffort en Brulhois, La Montjoie en Condomois, Sos, Nérac et Casteljaloux en Albret, avaient pris parti pour Condé.

Quelques îlots : Caudecoste, Francescas, Mézin, te-

---

(1) Jean-Paul de Genoillac, comte de Vaillac, descendant de Gourdon de Genouillac, grand-maître de l'Artillerie, sous François Ier, à Marignan et à Pavie.

(2) L. Massip *Hist. de la Ville et des Seigneurs de Cancon*, p. 180.

naient pour le Roi. Telle était la situation en Octobre 1651.

Les troupes de Condé sillonnaient le pays d'Agenais en maîtresses : nulles forces pour le Roi que celles de Puymirol, si fort redouté des Agenais, et les troupes que commandait le marquis de Saint-Luc du côté de Montauban, la base de ses opérations. « Le Roi n'avait « pour lors en Guyenne que le Régiment de Champagne, « commandé par Saint-Luc, qui était dans Montau- « ban (1) ».

Le 2 Octobre, une compagnie de cavalerie du régiment de Lusignan était à Gontaud (2). Le 3, quatre compagnies du régiment d'Enghien logeaient à Layrac; le 6, Condé y envoya d'Agen ses gardes, avec injonction aux Consuls de leur fournir le nécessaire jusqu'à nouvel ordre (2).

Par un ordre de Condé, daté de Bordeaux (2 Oct.), le sieur de Lamothe-Guionnet, frère de l'intendant, conduisait de Fleurance, lieu de son assemblée, à Montlieu, dans la Double, une compagnie du régiment d'Enghien cavalerie. Elle suivit sa route par Layrac, Pujols, près Villeneuve d'Agenais, Cancon, Bourgougnagues, Issat, Petit Palais et Guîtres où elle devait attendre les ordres du marquis de Sillery ou autre, commandant les troupes du comte de Montlieu (3).

Condé commençait la concentration de ses forces sur la Charente, tandis que d'Harcourt continuait ses préparatifs en Poitou.

Le 10, une compagnie de cavalerie du régiment du marquis de Lusignan, commandée par le sieur Faudon de Mélet, arrivait de Clairac à Gontaud, y séjournait jusqu'au 20 et se logeait du 20 au 26 dans la paroisse

---

(1) Balthazar, *Hist. de la Guerre de Guyenne*, Ed. Moreau, p. 292.

(2 et 3) Arch. de Layrac, suppl. E 199. — Montlieu, chef-lieu de canton (Charente-Inférieure).

de Fauguerolles, de la même juridiction, d'où pour la faire déloger on bailla un don de 55 livres au sieur du Faudon (1).

Un ordre de Marchin, en date du 11 Octobre, mettait en route une compagnie du régiment de Duras cavalerie, commandée par le sieur de la Reule. Elle partit, le 13, de la Reule pour St-Cla et Astaffort où elle arriva le 14 ; de là à Goulens, le 15 : le lendemain à Boé, où elle devait attendre les ordres de son colonel, qui était à Aiguillon (2).

Quelques jours avant, Condé expédiait aux Consuls d'Aiguillon et aux bastilles de la Duché l'ordre de loger pendant dix jours quatre compagnies du régiment de Duras-cavalerie et de payer *l'ustensile* (3) sur le pied de 50 maistres au plus par compagnie, les officiers non compris, conformément aux règlements du Roi.

Le 11, la Jurade se réunit. Le jour même, les Consuls de Ste-Livrade, Montpezat et Dolmayrac furent avisés. On décida que le sieur Descayrac, Consul d'Aiguillon, se joindrait aux Consuls de ces dernières communautés pour aller voir le Seigneur de Duras, à Duras même. Les députés de Madaillan se joignirent à la députation. Ils revinrent le 14. Le duc de Duras les avait renvoyés à ses capitaines, qui s'étaient logés à Coleignes, Lagarrigue et Miramond et « s'estoient estendeus dans le « présent tailhable où ils font grands ravages ». On informera Son Altesse, le Prince.

« Attendu, dit la délibération, que pendant les trois « jours que les Compagnies ont logé dans le tailhable

---

(1) Arch. D[les] Gontaud. Le 14 Octobre, le premier Consul, François Rouzié, partit pour Bordeaux auprès de M. de Lusignan pour en obtenir le délogement.

(2) Arch. de Layrac, suppl. E. 199. (Commun. G. Tholin). La Reule, canton de Cadours (Haute-Garonne).

(3) On appelait *Ustensile* la fourniture du feu, du lit et de la chandelle.

« d'Esguillon, Miramont et Colleignes, sans aucun « ordre, on donnera connaissance à Son Altesse de tou- « tes les vexations et mauvais traitements. En atten- « dant, on traitera avec les capitaines, conjointement « avec les autres Communautés, pour la somme néces- « saire au logement des cavaliers ».

Le même jour, les capitaines du régiment de Duras, étant dans la ville avec partie de leurs cavaliers, tirèrent au sort pour leur logement. Le logement d'Aiguillon échut à la compagnie de M. de Brezets pour 50 maistres, non compris les officiers, les autres se logèrent dans la juridiction. « A cause des grandes incom- « modités », on paiera « mil livres » pour les dix jours d'assemblée (11 Octobre) (1) ».

Les Consuls de Layrac reçurent un ordre de Marchin, daté de la Magistère (13 Octobre), pour le rassemblement en leur ville de quatre compagnies d'Enghien-Infanterie, commandées par leur colonel, le chevalier de Roquelaure. Défense était faite aux officiers et soldats d'exiger autre chose que l'ustensile (2).

Le 12 Octobre s'étaient logées à La Montjoie quatre compagnies de gens de guerre, par ordre du Prince, à raison de 50 pistoles par jour et par compagnie (3), tandis qu'à Sos, quinze compagnies du régiment d'Albret ravageaient la juridiction.

Quoique les troupes de Catalogne, commandées par Marchin, ne fussent pas encore arrivées en Agenais, leur général, comme on le voit par les ordres ci-dessus, y exerçait déjà la lieutenance générale que lui avait conférée Condé.

Jean Gaspard Ferdinand, comte de Marchin, liégeois d'origine, était l'ami dévoué de Condé et le plus écouté.

---

(1) Arch. Dles Aiguillon. Suppl. E. 739.

(2) Records des Jurades de Layrac.

(3) Arch. Dles La Montjoie, BB.

Au moment de l'arrestation des princes en Janvier 1650, il commandait l'armée de Catalogne. La Cour donna aussitôt l'ordre de l'arrêter : il fut enfermé dans la citadelle de Perpignan et remplacé dans son commandement d'abord par le duc de Mercœur, ensuite par le marquis de St-Mégrin, baron de Tonneins-Dessous.

Sa captivité cessa avec celle des Princes.

A sa sortie de prison, il devint, grâce à Mme de la Guette (1), Seigneur en Agenais par son mariage, célébré à Paris par des fêtes magnifiques, avec Marie de Balzac d'Entraigues, dont le père était marquis de Clermont-Dessus en Agenais et baron de Dunes en Brulhois (2).

Après sa sortie de prison, il fut investi de nouveau du commandement de l'armée de Catalogne. Il y reçut un message de Condé qui l'informait de ses intentions et lui demandait son appui. Il n'hésita pas. Avant même d'entraîner ses troupes, il vint en France conférer avec le Prince ou ses représentants, car on le retrouve à Bergerac le 20 Septembre 1651. Ce jour-là, Armand de Caumont, marquis de Montpouillan, un Laforce, présidait la Jurade, comme maire de Bergerac. Le comte de Marchin *présent*, en prévision des évènements qui s'apprêtaient, adjura les Jurats de rester fidèles au Prince. Le marquis de Castelnau, autre Laforce, assistait aussi à la séance (3).

Après sa courte apparition à Bergerac, sans plus

---

(1) *Mémoires de madame de la Guette*. Ed. Moreau. (chez P. Jannet), p. 80 et suivantes.

(2) A la page 80 des *Mémoires* de Mme de la Guette, l'éditeur, M. Moreau, ajoute en note que Marie de Balzac était fille d'Henri de Balzac, marquis de Clermont *d'Entraigues* et baron des Dunes.

Les vrais noms et titres étaient les suivants : H. de Balzac d'Entraigues, marquis de Clermont Dessus (marquisat érigé en 1617), baron de Dunes, etc. Le mariage avait été célébré le 19 Mai 1651.

(3) *Jurades de Bergerac*. T, VIII, p. 359. Bergerac 1899,

d'hésitation, le comte de Marchin négocia avec les Espagnols, qui tenaient ses troupes assiégées dans Barcelone. Il leur demanda le passage et l'obtint. On ne pouvait refuser au Comte l'honneur de servir l'Espagne et le prince de Condé ! Il partit la nuit, traversa le camp ennemi sans obstacle, entraînant avec lui son régiment, celui de Montpouillan, commandé par Armand de Caumont, son propriétaire, et deux autres régiments, en tout 1500 hommes de pied et 500 chevaux. La Serre, qui commandait le régiment de Balthazar, refusa de le suivre (1) : le régiment, lui, se laissa séduire et partit. (28 Septembre).

Cette trahison fit perdre la Catalogne à la France qui, malgré les efforts des années suivantes, n'y put rétablir ses affaires et son autorité.

Marchin gagna les Pyrénées à marches forcées et entra en France par le Val d'Andorre.

« Ils passèrent donc les Pyrénées avec des peines et « travaux presque incroyables (2) ».

Le 4 Octobre, des Lettres patentes du Roi annoncèrent aux Etats du Languedoc, qui étaient assemblés, la défection de Marchin. Les Etats, réunis à Carcassonne, protestèrent contre la trahison du vice-Roi de Catalogne et contre les armements qui se faisaient en Guyenne.

Le 5, le Parlement de Toulouse donna un arrêt contre Marchin et ses troupes et ordonna aux Communautés et à la noblesse de leur courir sus.

Le 9, une lettre du Roi, datée de Bourges, remerciait les capitouls de Toulouse de leur fidélité, en réponse à leur lettre « du 4e de ce mois sur la défection de Marsin

---

(1) *Hist. de Languedoc.* T. XIII. p. 323 et suivantes. (Nouvelle édition, Toulouse, chez Privet 1877). La Serre reçut du Parlement de Toulouse, une médaille avec ces mots : *Prœmium fidelitatis.* (A Feillet. La Misère, etc. p, 108).

(2) *Histoire de Guyenne,* par Balthazar.

« (1) et des troupes qu'il a desbauchées de nostre ser- « vice ». Le Roi leur recommandait en même temps de ne recevoir aucun ordre de son cousin, le prince de Condé.

Le comte d'Aubijoux, gouverneur du Languedoc, se dirigea à la tête de la noblesse sur les Corbières, dans la vallée supérieure de l'Aude, pour arrêter les troupes de Marchin. Mais celles-ci, trompant leur adversaire, descendirent la vallée de l'Ariège, traversèrent la Garonne à Muret et entrèrent en Gascogne. Laissant Toulouse à leur droite, elles gagnèrent l'Isle en Jourdain (12 Octobre), Sarran (13), le Mas-Verdun et St-Sardos (14). Elles atteignirent St Nicolas de la Grave et traversèrent la Garonne à Malauze (16). Puis, remontant la vallée de la Garonne jusqu'au confluent du Tarn, elles marchèrent sur Moissac. Quoique cette ville leur eût ouvert ses portes, elle fut mise à sac par les soldats, qui y commirent d'épouvantables excès et « qu'ils ravagèrent entièrement, dit Balthazar » Ce fut pour Marchin pain bénit, les revenus de l'Abbaye de St-Pierre appartenant à l'ennemi, à Mazarin, qui en était l'abbé commandataire. (17 Octobre) (2).

En attendant de partir pour la Saintonge, Marchin établit ses quartiers à Malauze, St-Vincent l'Espinasse et St-Paul d'Espis, et son quartier général au château de Clermont-Dessus que sa femme, Marie de Balzac, lui avait apporté en dot (3).

Le jour même de la dévastation de Moissac, Marchin expédia aux Consuls de Layrac un ordre, daté de cette

---

(1) On l'appelle tantôt *Marsin*, tantôt *Marchin*. Il signe toujours de ce dernier nom.

(2) *Revue de Gascogne*. T. XXVII.

(3) Voir *Episode de l'Histoire de la ville d'Auvillars*, par Fr. Moulenq. pp. 8 et 9 (*Recueil des Actes de la Soc. des Sc. Lett. et Arts d'Agen*, T. iV, 2e série).

ville, de loger deux compagnies du régiment d'Enghien, qui devaient y rester jusqu'au samedi matin, 21 du courant (1). Ce même jour, une compagnie du même régiment, commandée par Lamothe-Gimont, reçevait un ordre de Condé, daté de Bordeaux, de partir pour Fleurance (2).

A Boé, aux portes d'Agen, trois compagnies du régiment de Guyenne, qu'on exerçait audit lieu, commandées par le chevalier de St-Pau Donzac, de Redon de Lasfosses et Desclaux et logées depuis le soir d'avant par ordre de Marchin (25 Oct.), y commettaient « des « actes d'hostilité ». Les Consuls de Chambon et Boyer les firent déloger et les embarquèrent sur la Garonne. La pluie et le mauvais temps arrêtèrent les compagnies sur le Gravier. On fut obligé de leur donner le couvert, ainsi qu'à six autres compagnies du même régiment, qui avaient leur rendez-vous en cette ville d'Agen, le même soir. On les embarqua avec des vivres le lendemain (27 Octobre) et on fournit du foin pour les chevaux du commandant (3).

Une compagnie de 25 à 30 hommes, conduite par le capitaine Puton, venant de Layrac, se présenta aux portes d'Aiguillon (18 Octobre) pour y rejoindre la compagnie du sieur de Lafargue, commandant de la garnison du château. (Ordre de Marchin).

La Jurade, pour s'en débarrasser, décida sur l'heure de fournir un bateau au capitaine pour l'embarquement de ses hommes. « En cas de refus, sera sommé d'obéyr « à cause des gens de guerre qui se lèvent dans la pro- « vince de Guyenne (21 Octobre) (4) ».

---

(1) Arch. de Layrac.

(2) Arch. Dles. T. II, Francescas, 2644.

(3) Arch. d'Agen. *Journal des Consuls*. BB. 59. On leur donna « pain, vin et deux fromages ».

(4) Arch. Dles. Aiguillon 739, p. 24.

Troupes et recrues écrasaient les communautés; incessant va et vient de soldats, dont on achetait à chers deniers le déplacement, à cause de cette éternelle et toujours pressante question des subsistances.

Ainsi, trente-six gardes du marquis de Lusignan furent envoyés de la Montjoie à Tombebœuf, et de là à Layrac par un ordre du marquis, daté d'Agen (11 Novembre)! (1).

Le marquis de Lusignan surveillait d'Agen le rétablissement de sa demeure féodale.

Après avoir été ruiné par d'Epernon, le Marquis était comblé de faveurs par Condé. Le Prince, pour réparer les brêches faites à sa fortune et à son château, lui faisait compter des indemnités pour l'une et continuer les travaux de restauration pour l'autre.

« Il a été ordonné au sieur Duvergier, reçeveur géné-
« ral des deniers publics de payer au marquis de Lusi-
« gnan 300 livres, par mois et par avance, à partir du
« 22 Août 1651 pour la ruine de ses châteaux, maisons
« et biens.

« Fait en la chambre (de direction) le 5 Nov. 1651.

« *Signé :* DAFFIS (2) ».

Au profit de ce grand seigneur, de nouvelles et sévères réquisitions continuaient à s'abattre sur les Communautés voisines du château. Comme exemple, nous

---

(1) Arch. D[les]. La Montjoie 2688. Le Consul Garsin avait composé avec le capitaine des gardes pour une somme de 200 livres, afin d'obtenir le délogement (1[er] Nov.).

Autre exemple : 7 compagnies du régiment du marquis de Castelmauron arrivèrent à Layrac, le 27 Octobre, et deux jours après, une compagnie de cavalerie d'Enghien les y rejoignit (Arch. D[les] Layrac). Le 27, une autre compagnie du même régiment passait à Gontaud, « ayant arresté en ville à cause de la pluye ». (Arch. D[les] Gontaud, 1590).

(2) Arch. hist. de la Gironde. T. 28, p. 7.

citerons celle de Tonneins Dessous qui reçut signification par un sergent Royal, le sieur Germain (4 Nov.), d'une ordonnance du Prince la taxant à 150 hommes pour 10 jours avec la subsistance et en outre à 18 livres par jour pour l'entretien du Commissaire y préposé. On envoya aussitôt les Consuls, Ducasse jeune et Labat, à Bordeaux, auprès du comte de Mora, auquel on offrit deux tierçons de vin muscat, qui les accepta et on obtint ainsi décharge de cette réquisition. Après avoir rendu compte à la Jurade de l'heureuse issue de leur voyage, le sieur Labat s'en alla le lendemain à Agen (14 Nov.) pour notifier la décharge au Seigneur de Lusignan.

Gontaud reçut une nouvelle ordonnance du Prince, qui la taxait à 25 maçons et 25 manœuvres pour quatre jours et à une somme de 15 livres pour la subsistance d'un des gardes de M. le Prince, qui était au château de Lusignan, le sieur Dalloignes. On envoya aussitôt auprès de lui et auprès du Conseiller de Semilhac pour être déchargé de fournir des travailleurs. Ces dits sieurs promirent de traiter « à honneste prix (1) ».

Tout cela n'était rien à côté des orages qui s'annonçaient.

Les premières opérations de la guerre en Saintonge avaient leur contre-coup en Agenais. Les mouvements de troupes se multipliaient, comme les préparatifs. On note dans le *Journal des Consuls* d'Agen les réquisitions suivantes :

4 Novembre fourny un bateau sur l'ordre du sieur de Marchin en date du 1er Novembre.

4 Novembre administré estappe et bateaux à dix compagnies du Régiment d'infanterie de M. de Castelmauron (Ordre de Marchin).

Délivré au sieur Trinquier, commissaire de l'artillerie, 300 boulets de 24 (Ordre de Marchin).

Et comme les guerres civiles ne vont jamais sans

(1) Arch. Dles. Gontaud. 2295. pp. 144-151.

persécutions, celles-ci commencèrent à Agen, où le parti de Condé était triomphant. Le sieur Gillis jeune, Jurat, fut arrêté et conduit en prison par un garde de S. A. et par son ordre (9 Nov.), « sur ce qu'on auroit « rapporté que ledit sieur auroit dit quelques parolles ».

Les Consuls se transportèrent chez le Conseiller du Parlement, de Mosnier, qui le fit élargir « sur l'assu« rance que nous lui donnasmes, dit le *Journal*, qu'il « est homme de bien et d'honneur ».

Le même jour et par le même garde, ordre fut donné au sieur de Lasbordes, Jurat, de se retirer à la campagne pour le même motif (1).

C'était un incident au milieu de la presse militaire.

De Clairac, partirent pour Tonneins, cinq compagnies du régiment de Marchin, sous la conduite du capitaine major Faujan, des capitaines Laroche Pinson, Lissandre et autres. (Ordonnance du sieur de Mosnier du 10 Nov.) Tonneins devait leur fournir le logement pour dix jours et l'ustensile. Le Consul Labat obtint du Conseiller Mosnier leur délogement. On les envoya à Taillecavat. Les capitaines refusèrent d'obéir. Les Consuls en livrée, accompagnés des Jurats, se rendirent auprès du marquis de Lusignan qui se trouvait en ville, pour le prier d'intervenir. Lorsque le sieur de Lusignan s'embarqua, les capitaines promirent enfin de déloger. Mais le mal s'aggrava : deux autres compagnies du même régiment augmentèrent encore les charges. Tonneins Dessous eût à loger 800 hommes pendant dix jours (2).

Au dessous de Tonneins, le régiment de Galapian,

---

(1) Journal des Consuls. BB. 59, p. 268.

(2) Arch. Dles. Tonneins Dessous. 2275.

commandé par M. de Gironde (1) était en garnison à Marmande, dont M. de Camarsac était gouverneur (2).

Pendant que Condé était à Bergerac, il envoya à Castillonnès trois compagnies du régiment de Théobon-Pardaillan, conduites par Gaston Besco, sieur de Servelaures (5 Nov.) (3). Cinq autres compagnies du même régiment renforcèrent la garnison en décembre (22 Déc.) Ce régiment et celui de cavalerie de La Marcousse, commandé par le sieur Galabert, major du régiment, opérèrent dans le pays pendant les mois de Novembre et de Décembre (4).

Sentant Villeréal menacé par un si dangereux voisinage, le sieur de Biron, maréchal de camp, commandant des troupes du Roi en Périgord et en Agenois, y envoya six compagnies du régiment des galères, commandé par le sieur de Lapeyrière et ses capitaines. (Ordres des 14, 24 et 26 Nov. 1651) (5)

Les routes et les rivières de Garonne et du Lot étaient remplies de troupes se dirigeant vers la Charente où déjà elles prenaient contact avec les troupes du Roi. On pouvait répéter le mot du chevalier de Viven : « Jamais on n'avait vu tant de troupes sur ces « rivières ! »·

Le comte de Marchin alla voir le Prince de Condé vers Bordeaux, qui lui donna de l'argent pour faire la recrue des troupes venues de Catalogne. A son retour, Marchin prit Lauzerte « et fit contribuer tous les lieux « qui sont en deça et au delà de la Garonne. Guionnet,

---

(1) La famille de Gironde possédait le château de Teyssonnat, dont la tour, plantée à l'extrémité d'un plateau qui domine la vallée du Lot, existe encore.

(2) M. de Camarsac changea de camp. Nous le verrons en Avril-Mai au service du général comte d'Harcourt.

(3) O. Bouyssy. *Notice Hist. sur la ville de Castillonnès,* p. 85.

(4) Arch. D[les]. Castillonnès. Suppl. E. 677.

(5) Arch. D[les]. Villeréal.

« intendant, n'oublia rien de son côté (1) », ce qui voulait dire qu'il pressura sans pitié les populations.

Marchin était le 12 à Lauzerte : les Consuls d'Aiguillon reçurent le lendemain, un ordre dn lui. daté de cette ville (12 Nov.), par lequel « la compagnie du « régiment dudit Seigneur lougée à Fongrave, parti- » rait dudit cartier pour s'embarquer ce jourd'huy, 15 « du courant, avec le corps dudit régiment et pour les « embarquer prendront des bateaux au port de cette « ville d'Aiguillon et enjoint aux Consuls dudit lieu de « leur en fournir sans retardement ». L'ordre avait été apporté par le sieur de Laumon, capitaine audit régiment.

Les Consuls Descayrac et Combabessonze se transportèrent aussitôt à Clairac « où étoient le cappitaine « et autres du régiment. Ils réclamèrent cinq bateaux « pour aller se désembarquer à St-Andréas (2), proche « de Blaye (3).

Quelques jours avant, la Cour était partie de Bourges pour Poitiers, où elle arriva la veille de la Toussaint. Châteauneuf aurait voulu que la Reine allât à Angoulême, pour conjurer par la présence du Roi le soulèvement de la Guyenne ; mais on laissa passer le moment favorable, la Reine ayant voulu en référer au Cardinal.

P. Lenet était en Espagne où il signait un traité à Madrid avec Philippe IV, au nom du Prince de Condé (6 Nov.) L'Espagne s'engageait à jeter sur la frontière

---

(1) Balthazar. Hist. de Guyenne. Ed. Moreau. p. 293.

(2) Arch. Dles. Aiguillon. 739. St-André-de-Cubzac.

(3) Ibid. Les bateliers de Clairac demandèrent 80 livres par bateau. Les Consuls d'Aiguillon, trouvant les sommes exagérées, traitèrent avec les capitaines à raison de 185 livres qu'ils empruntèrent sur le champ au sieur Labadye, marchand de Clairac, sous promesse de les rendre le lendemain.

Wallonne 1600 hommes de pied et 3000 chevaux avec de l'artillerie et à l'embouchure de la Gironde 30 vaisseaux avec 4000 hommes de troupes. En échange et comme gage, Condé devait livrer un port sur la Gironde. Déjà en Mai 1651, Condé avait envoyé le marquis de Sillery dans le même pays (1).

L'arrivée des troupes Espagnoles ne se fit pas attendre. Tout à coup, on annonça aux Etats du Languedoc, qui siégeaient encore, le passage de 4000 Espagnols vers St-Béat, allant en Guyenne (8 Nov.)

Castelsarrazin, inquiet du voisinage de Marchin et épouvanté des actes féroces qui s'étaient passé à Moissac, demanda des secours aux Etats, qui les promirent aussitôt (2).

Sur la Charente, les généraux de Condé, prenant l'offensive, s'étaient emparés de Saintes sans défense et investi Cognac (6 Nov.).

Le baron de Vatteville avec ses Espagnols et huit vaisseaux de guerre entra dans la Gironde et le Prince lui livra le port de Talmont, en amont de Royan (11 Nov.)

Par la défection du comte de Doignon et de sa flotte de Brouage, Condé tenait toute la côte de l'embouchure de la Gironde à la Loire, par Brouage et la Rochelle, et pouvait tout à son aise communiquer avec ses amis, les Espagnols. De Cordouan à Bordeaux, le Roi ne possédait que la Citadelle de Blaye.

D'Harcourt avait concentré ses troupes à Niort. Apprenant que le Prince était maître de Saintes, de Taillebourg et de son pont, et qu'il assiégeait Cognac, il mit ses troupes en marche.

---

(1) A. Chéruel. *Hist. du Ministère de Mazarin.* T. I. p. 7 à 22.

(2) *Hist. du Languedoc de dom Devic et dom Vaissette,* nouvelle édition. T. XIII, p. 327-8.

Cognac était enveloppé sur la rive gauche par les forces du Prince de Tarente, la Trémoille, et celles de Larochefoucauld. Sur la rive droite, Jules César de Nort (1), maréchal de camp, pressait la place avec huit cents hommes. Le pont de bateaux qui unissait les deux camps fut emporté par une crue. D'Harcourt, profita de l'accident. Le lieutenant général Duplessis-Bellière, le maréchal de camp, Folleville, enveloppèrent de Nort, pendant que Bellefond, enfermé dans la place, faisait une sortie. Le Prince, qui était à Bordeaux, accourut avec le duc de Nemours, mais, sous les yeux impuissants de Condé retenu sur l'autre rive et dans l'impossibilité de passer, Nort fut obligé de se rendre avec ses troupes (14 Nov.).

Condé appela aussitôt à son secours Marchin, qui était en Agenais et qui pressait l'expédition des renforts. Le 15, partait d'Agen son régiment :

15 Nov. administré l'étape et bateaux à dix-neuf compagnies du régiment de Marchin. (Ordre de Marchin).

17 Nov. étape et bateaux pour le régiment d'Enghien composè de dix compagnies par ordre de Son Altesse (2).

Les 23 et 24 Novembre, cinq autres compagnies d'infanterie de Marchin et trois compagnies de recrues s'embarquaient au port d'Agen (3).

Un ordre de Marchin obligea les Consuls d'Agen d'expédier dans la barque du patron Ginous (du Double) (4) dix pièces de canon, petites et grandes, avec injonction « de les mettre soubz couvert en lieu asseuré « et, disait l'ordonnance, de ne les délivrer à personne

---

(1) Voir 1er fascicule les renseignements sur ce seigneur Agenais.

(2) *Journal des Consuls*, p. 268 verso.

(3) Ibidem.

(4) Le Double. Rive gauche de la Garonne, en amont de St-Nicolas de la Balerme.

« que sur mes ordres exprès... lesditz Consuls nous en « demeureront responsables ». (De Dunes 27 Nov.) (1).

Le 29 Novembre, nouvelle ordonnance de Marchin, datée de Dunes, envoyée aux Consuls de Layrac, pour loger son équipage, qui y arriva à trois heures du soir. L'ordre portait que l'équipage du sieur de Marchin devait partir pour Laplume le lendemain où il devait rencontrer le régiment de Balthazar pour aller ensemble, par la rive gauche de la Garonne, passer le fleuve au Port Ste-Marie.

Lorsque le régiment de Balthazar, à Barcelone, prit part à la trahison de Marchin, son chef le colonel Balthazar ne s'y trouvait pas.

Après le sac de Moissac, le régiment avait été cantonné à Montpezat de Quercy. Balthazar ne tarda pas à suivre l'exemple de ses soldats.

Le colonel Balthazar, l'auteur de l'*Histoire de la guerre de Guyenne*, slave d'origine et naturalisé Suisse (2), se plaint dans son *Histoire*, de n'avoir pas reçu de la Cour, d'où il revenait, les satisfactions qu'il réclamait, le paiement de ses appointements, le remboursement de ses avances pour le service du Roi. Il écrivit à la Cour et resta deux mois à Montpellier, attendant une réponse. D'Harcourt lui signifia, au nom de la Reine, un refus de service. Irrité, il se jeta aussitôt dans le parti de Condé. Il partit de Montpellier le 18 Novembre et rejoignit son régiment à Montpezat du Quercy. Marchin l'appela à Laplume pour gagner la Saintonge (3).

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 21. (Commun. G. Tholin). Le J. des C. (BB 59, p. 269 v.) enregistre l'envoi « de 10 pièces de fonte verte et de 7 « issieux de fer... les 8 plus petites mises à l'arsenac. Les 2 plus gran- « des sont à nostre artillerie ».

(2) Jean Balthazar de Gacheo.

(3) *Hist. de la guerre de Guyenne*, par Balthazar. Ed. Moreau, p. 294-6.

Balthazar et Marchin se mirent en marche et rejoignirent dans les premiers jours de décembre le Prince de Condé qui avait été refoulé par d'Harcourt à la Bergerie, sur la rive gauche de la Charente. Balthazar avait conduit au Prince ses quatre régiments de cavalerie, le sien d'abord, puis ceux de Montpouillan, de Gaudiez (1) et de la Marcousse.

Le régiment de cavalerie des Gardes de Condé, y compris l'Etat-Major, et quatre compagnies du régiment de Balthazar passèrent à Soumensac et à Malrometz, les 5 et 7 Décembre 1651 (2).

La Marcousse, cavalerie, était à Castillonnès et à Saint-Front. Tout autour, le régiment du marquis de Tassé était à Lougratte et à Saint-Maurice ; le régiment de Lusignan à Montauriol et à Montviel ; la compagnie de La Fontanelle à Ferrensac ; celle du marquis de Vigoulan à Pompiac ; la compagnie du duc de Beaufort à Valettes et celle du sieur De Lussan à Celos et à Rocadet (3).

Seul, parmi les Royaux, le Régiment des Galères, commandé par le sieur de Lapeyrrière, occupait Villeréal, sur l'ordre du sieur de Biron, commandant des troupes du Roi en Périgord et Agenais.

Urgent était le départ de ces régiments pour la Saintonge ; les défaites de Condé se multipliaient, et en janvier 1652, d'Harcourt avait forcé le Prince à fuir derrière l'Isle et la Dordogne.

« Le Prince de Condé, toujours invincible jusqu'ici,
« se trouvait bien empesché ; il n'osait tenir ferme contre
« le comte d'Harcourt qui le battait en toute rencontre ;
« et par là il connut la différence qu'il y avait entre

---

(1) Alexandre de Lévis, marquis de Gaudiez, mortellement blessé le 16 janvier 1652, à l'affaire de St-André.

(2) Arch. D[les], Soumensac et Malrometz. 1431.

(3) O. Bouyssy. *Notice hist. sur la ville de Castillonnès*, p. 86.

« combattre contre les ennemis de l'Estat à la tête de « vieilles troupes aguerries, ou de tirer l'épée contre « son Roi avec de nouvelles levées qui s'enfuyaient « d'abord (1) ».

Le Cardinal de Retz est d'accord avec Montglat : « Je « vous ai dit que le Comte d'Harcourt commandait les « armées du Roi en Guyenne et qu'il y avoit les troupes « de l'Europe les mieux aguerries (2) ».

Avant que Condé ne partit pour la Saintonge, les Princes s'étaient rendus au Parlement. Condé avait besoin d'y réchauffer le zèle des Conseillers tièdes et de vaincre les résistances muettes de ceux qui se tenaient à l'écart. Aussi avait-on sommé le Président La Tresne, de la Chambre de l'Edit, d'y paraître : il obéit. (9 Nov.)

Dans cette même séance, les Gens du Roy avertirent le Parlement : « que certains particuliers de la ville « d'Agen et des environs sèment des discours tendant « à sédition et font des caballes et des monopolles avec « les officiers de la garnison de Puymirol ».

Le Parlement ordonna une enquête et fit défense aux cabaleurs de continuer. Le Parlement commit pour cette besogne le conseiller Martial Mosnier, et enjoignit aux Consuls et aux Jurats des Communautés de lui prêter main-forte (3).

Les gouvernements tyranniques sont naturellement ombrageux et suspectent tous ceux qui montrent de la tiédeur.

Le Parlement, quelques jours après, ordonna aux officiers de la Cour des Aides de sortir de Bordeaux (Samedi 18 Nov.)

Les mouvements de troupes avaient lieu, non loin de Puymirol.

---

(1) Montglat, *Mémoires*. (Collect. Petitot. T. I. p. 311).

(2) Card. de Retz. *Mémoires*, p. 341. (Edit. Mich.-Pouj.)

(3) *Reg. secret*. p. 381, Bibl. Munic. de Bordeaux.

Une ordonnance du marquis de Montespan et de Gondrin, duc de Bellegarde, en date de Gondrin (2 Décembre), envoyait, sitôt l'ordre reçu, la recrue du Régiment de Gaudiez de Layrac à Penne d'Agenais pour une nuit et de Penne à Montpazier pour un jour. De Montpazier, la recrue avait ordre de rejoindre le Maréchal de Laforce, qui s'était tout à fait déclaré.

Un autre ordre, daté encore de Gondrin (4 décembre) et signé du duc de Bellegarde, autorisait les Consuls de Layrac, sur leur requête, à refuser le logement aux gens de guerre, sans ordre du Prince de Conti ou du Maréchal de Laforce (1).

Une ordonnance du Prince de Conti, datée de Bordeaux (5 Décembre), amena l'arrestation du sieur Pradiac, maistre poudrier à Caumont, et la confiscation des poudres qu'il avait fabriquées « contre les troupes du Roy (2) ».

Le lendemain, le Prince de Conti fit publier l'ordonnance qu'on va lire contre les malintentionnés et qui fut imprimée et affichée dans toutes les Communautés d'Agenais :

Le Prince de Conty, prince du Sang, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses Provinces de Champagne et de Brie, généralissime des armées de Sa Majesté.

Sur l'avis que Nous avons eu qu'en divers lieux de ce Gouvernement, il se trouvoit des personnes mal intentionnées, attachées aux interests du Cardinal Mazarin et de ses Partizans, qui semoient des faux bruits, tendants à séduire et à esmouvoir les peuples, afin qu'en fomentant les désordres que ce Ministre a excitez dans l'Estat, par les violences et oppressions qu'il a exercées

(1) Arch. Layrac 199 (Comm. de M. G. Tholin).

(2) C'est-à-dire du Prince de Condé. Abbé Alis. *Hist. de Caumont*, p. 238.

sur les Sujets du Roy, ils puissent dans cette confusion procurer plus aisément le retour et restablissement de ce Ministre proscrit par Arrests des Cours Souveraines : A quoy estant nécessaire de pourvoir, NOVS ENIOIGNONS très-expressement aux Maires, Jurats, Consuls, Officiers, Visseneschaux, Prevosts des Mareschaux, habitans et Communautez des Villes, Bourgs et Villages de ce Gouvernement de se saisir des personnes qui semeront des faux bruits tendant à sédition et qui feront des cabales et monopoles au préjudice de la tranquillité publique : Pour estre les dites personnes conduites en la Conciergerie du Palais de cette ville et leur procez fait et parfait par la Cour de Parlement, comme perturbateurs du repos public, et ce en vertu du pouvoir à Nous donné par Monsieur le Prince nostre Frère dans son Gouvernement de Guyenne en son Absence. Fait à Bourdeaux le sixiesme jour de Decembre mil six cens cinquante-un.

Signé : ARMAND DE BOVRBON.

Et plus bas : par Monseigneur

MEURTET DE LA TOUR.

Quelques jours après cette publication, une lettre du Seigneur de Galapian informait les Consuls d'Aiguillon d'avoir à fournir le château de vivres pour quinze jours. Les Consuls demandèrent que les Aides, c'est-à-dire les Communautés voisines, y contribuassent.

Au moment où le marquis de St-Luc s'apprêtait à marcher sur Moissac au plus fort des embarras de M. le Prince en Saintonge, dix compagnies du régiment de Théobon, qui vivaient sur les paroisses des juridictions voisines de Villeneuve, avaient pris leurs quartiers dans les paroisses de Pauliac et de St-Julien dans la juridiction d'Agen. L'avis en arriva aux Consuls d'Agen à la nuit (7 Décembre). Le Consul Boyer s'y rendit le lendemain et les capitaines lui firent voir l'ordre de

Théobon, maréchal de camp dans les armées de M. le Prince. On envoya le collecteur de la juridiction, Raymond Boissé, « devers M. de Théobon à Villeneuve », qui le lendemain donna au sieur Boissé l'ordre de délogement « et nous fit savoir par son lieutenant colonel, « luy estant malade, qu'il avait esté surprins et qu'il « vouloit considérer et protéger nostre juridiction (1) ».

L'avant veille (6 Déc.), une lettre du duc de Roquelaure, datée de Gondrin et adressée aux Consuls d'Agen, leur apprenait que St-Luc marchait sur Moissac et les avertissait qu'il prenait avec lui toutes les troupes dont il pourrait disposer pour courir au secours de la place. Mais St-Luc à la tête de sa cavalerie et des milices Montalbanaises chassa les soldats qu'y avait laissés Marchin et, pour venger la ville de la dévastation qu'il avait permise ou ordonnée, massacra la garnison (2).

St-Luc se hâta d'avertir les Consuls d'Auvillars de se mettre en état de défense contre les troupes chassées de Moissac (18 Déc.) Lorsque les débris de la garnison de Moissac s'y présentèrent, ils furent accueillis à coups de mousquets. Dans l'action, le premier Consul, Géraud de Bertrand, sieur de Lafontaine, fut tué (20 Déc.).

Comme pendant à la prise de Moissac, Galapian, vers la fin de décembre, s'emparait de Langon où il commettait d'abominables cruautés. Les soldats saccagèrent la ville, « frappant et assommant les habitants dès « qu'ils paraissaient dans les rues (3) ».

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59.

(2) Dans sa lettre du 24 Décembre 1651, Loret dans la *Muze historique* raconte cette reprise de Moissac de la manière suivante :

St-Luc, ayant forcé Moissac,
A mis la garnison à sac,
L'ayant fait sans miséricorde
Passer par l'épée ou la corde.

(3) Arch. Hist. de la Gironde. T. XXIII et XXVIII.

Vers le milieu de Décembre, d'Epernon, qui venait de prendre possession de son gouvernement de Bourgogne, prenait aussi sa revanche sur son ennemi Condé et s'emparait de son château de Dijon qui capitula, après avoir été battu pendant trois jours (1).

A Agen, les Consuls veillaient avec un soin jaloux à la sûreté de leur ville.

Le 14 Décembre, les Consuls assemblèrent les trois Ordres, « à cause des courses et logements des gens « de guerre, sans ordre du Roy ny de Mgr le Prince... « Il a esté résoleu qu'on fera garder la nuit aux cinq « portes et aux tours de la Pouldre et de Truelle, que « les portes Neuve, Saint-Georges et le Pont de Ga- « ronne, seront fermées et la porte Saint-Louis murée, « qu'on ferait garde bourgeoise le jour aux portes du « Pin et Saint-Anthoine ».

On décida de faire des patrouilles le soir, en attendant que pour la garde de nuit les escouades fussent réglées (2).

Le même jour, le marquis de Lusignan, lieutenant général, dont les gardes étaient à Layrac avec la compagnie de Batz du Régiment de Gondrin (3), fit son entrée en ville. Les Consuls Verduc et Chambon allèrent le visiter sans livrée (4).

Le 16 Décembre, on décida de nouveau que la porte Saint-Louis serait murée « de bonne pierre, à chaux et « à sable. Quant aux portes de Saint-Georges, le Pont « de Garonne et la Porte Neuve, elles seront fermées « dès demain matin (5) ».

---

(1) Montglat, *Mémoires.* (Collection Petitot T. L, p. 316) et A. Chéruel, *Ministère de Mazarin*, T. I, p. 86.

(2) *Journal des Consuls* BB 59 (p. 270 v.) et EE 9.

(3) Arch. Layrac 199, CC. G. Tholin.

(4) Journal des Consuls BB. 59, p. 270 v.

(5) Arch. d'Agen BB 60.

La guerre se rapprochait.

On tint un grand conseil de guerre avec les Consuls et les Députés des trois Ordres réunis. Etaient présents : les six Consuls, MM. de Faure, Verduc, Chambon, Delas, sieur de Mazères, Codoing et Boyer. A leurs côtés siégeaient MM. d'Hospil, grand archidiacre, de Soldadié, chantre de l'église cathédrale de Saint-Etienne au nom du Clergé, de Nargassier, lieutenant criminel, de Bressoles et Dancelin, conseillers du Roi et capitaines de quartier, Redon, procureur du Roi, Daurée et Saint-Gillis, sieur de La Chapelle Coupet, Jurats, « les tous « Commissaires députés par les trois Ordres ».

On y résolut de réduire à vingt-deux le nombre des compagnies, telles qu'elles étaient avant leur refonte, onze compagnies pour la porte du Pin et onze pour la porte Saint-Anthoine.

On décida que la garde serait faite par elles, chacune à leur tour et pendant vingt-quatre heures, « et que « l'une d'icelles à l'avertissement se rendra la nuict sui- « vante dans la Maison de Ville pour y veiller et faire « les rondes et patrouilles ; desquelles vingt-deux com- « pagnies il y en aura cinq commandées par MM. du « Clergé, six par MM. de la Cour Présidialle dont ils « demeureront d'accord des chefs avec MM. les Consuls « et quant aux onze autres compagnies restantes, elles « seront commandées par MM. les Jurats et Bourgeois « suyvant l'ordre qui en sera faict et dressé par les dits « sieurs Consuls, comme aussy seront faicts et dressés « les rolles tant des dictes compagnies et des escouades « qui doibvent faire garde la nuict sur les dites mu- « railhes, le tout suyvant l'ordre praticqué de tout temps « dans la présente Maison de Ville (1) ».

Comme leurs prédécesseurs, depuis la Constitution

---

(1) Arch. d'Agen EE 9, p. 123.

de la commune d'Agen au XIIIe S., les Consuls entendaient faire respecter leurs franchises, rester les maîtres chez eux, ne souffrir aucunes troupes armées, sauf les leurs, sur le territoire de la Juridiction, encore moins dans leur ville. Ils en avaient du reste les moyens, grâce à leur arsenal, à leurs milices et à leur énergie.

Le lendemain, 17, le marquis de Lusignan dit au sieur de Codoing, Consul, qu'il avait appris « qu'on « faisait garde ». Il voulait bien savoir qui l'avait ordonnée et se permettait de donner l'ordre à la garde en sa présence, ce qu'il ne pouvait souffrir en qualité de lieutenant du Roy en cette province. Il ajouta qu'il avait à proposer chose importante là-dessus au conseil de guerre.

Le 18, de Faure et Codoing se rendirent en la chambre du Conseil de la Cour Présidiale pour en connaître. Le même jour, on convoqua le conseil de guerre à la Maison Commune, « où il a esté résoleu que nous « nous maintiendrions, dit le *Journal*, à donner l'ordre « à la garde et en toutes les autres fonctions du gou- « vernement de la ville, ainsy que nos devantiers ont « faict jusques à nous (1) ».

Le conseil de guerre était composé des mêmes membres, auxquels vinrent s'ajouter MM. de Grimard, chanoine de St-Estienne, Boissonnade, président et juge mage, Peyre et Motamby, capitaines. Le marquis de Lusignan n'y assistait pas.

« Sur ce quy a esté représenté par lesdits sieurs « Consuls que M. le marquis de Lusignan leur a faict « entendre qu'il prétend en qualité de lieutenant géné- « ral des armées de Mgr le Prince donner le mot d'or- « dre et tous les ordres nécessaires pour la garde de la « ville à l'exclusion des dits sieurs Consuls et avoir

(1) Journal des Consuls, BB 59, p. 271.

« droict de garder les clefs d'icelle, quoyque de tout
« temps et ancienneté les dits sieurs Consuls en qualité
« de gouverneurs de la dite vllle ayent droict et sont en
« possession tant de garder les dites clefs que de don-
« ner tous les ordres requis et nécessaires pour la garde
« et conservation de la dite ville, dont ils ont paisible-
« ment jouy non seulement à l'exclusion de Messieurs
« les Officiers de plusieurs Cours Souveraines quy ont
« eu leur séance à diverses fois en la présente ville
« depuis quatre vingts ou cent ans, mesme pendant la
« séance de la Chambre de l'Edit quy a esté establie
« dans ceste ville pendant vingt ans, mais mesme à
« l'exclusion de MM. les lieutenants généraulx des
« armées du Roi ou commandant en icelle, comme il
« appert des Registres de la présente Maison de Ville
« et mesme en l'année XVIC quarante, en présence de
« M. le Comte de Tonnerre quy estoit seul commandant
« les troupes du Roy dans la province de Guyenne, n'y
« ayant pour lors aulcun gouverneur ny lieutenant quy
« fust dans la Province ; et encores l'année dernière,
« XVIC cinquante, feu Mgr le Général de La Valette (1)
« quy estoit lieutenani général pour le Roy ès armées
« de Guyenne, ayant vouleu donner l'ordre dans la
« présente ville es absence de Mgr le Gouverneur
« (d'Epernon), les dits sieurs Consuls s'y seroient oppo-
« sés et se seroient mainteneus aux dits droicts et pos-
« sessions, ce quy est d'autant plus juste et important à
« présent, veu qu'il n'y a aulcune garnison et que Mgr
« le Prince, nostre gouverneur, *nous a promis qu'il*
« *n'y auroit ny garnison, ny gouverneur*, selon les
« antiens privilèges de la ville.

« Sur quoy les dits sieurs Commissaires, ayant opiné
« l'un après l'aultre, il a esté délibéré et résoleu *tout*

(1) Il avait été tué en Août 1650 à l'attaque de l'Ile St-Georges.

« *d'une voix*, que les dits sieurs Consuls représenteront « audit sieur de Lusignan leurs droicts, privilèges et « possession immémoriale, et le prieront de se voulloir « despartir de ceste prétention et néantmoins que les« dits *sieurs Consuls se maintiendront courageuse-* « *ment en la dicte possession.* A quoy tous les dits sieurs « susnommés, tant en leur particulier que suyvant l'or« dre qu'ils ont de leur corps, promettent d'assister de « tout leur pouvoir lesdits sieurs Consuls et de s'oppo« ser à ce qu'ils ne soient troublés audit droict et pos« session et à ce qu'il ne soit mis aucun autre gouver« neur qu'eux, ny garnison en la dite ville, le tout « soubz le bon plaisir du Roy (1) ».

La résolution avait été prise à l'unanimité par les Consuls et les députés du Clergé, de la Magistrature et de la Bourgeoisie. Les Consuls, en dépit des factions et des germes de discorde qui levaient dans leur ville, étaient chargés par le conseil de guerre de remplir leurs devoirs et de s'opposer par la force aux entreprises de M. de Lusignan, le représentant de Condé. Lusignan recevait en même temps une leçon de moralité politique : le conseil de guerre plaçait sa délibération « sous « le bon plaisir du Roy ». En présence d'une décision si mâle et si tranquille, appuyée des forces militaires de la commune, Lusignan n'insista pas. Le feu de l'enthousiasme de la première heure pour Condé commençait à s'amortir.

Les précautions prises par le conseil de guerre étaient réclamées par les circonstances. Peu à peu la guerre civile se rapprochait de l'Agenais. Elle éclata tout à coup à Caudecoste (2).

---

(1) Arch. d'Agen EE 9, p. 124. Les passages soulignés ne le sont pas dans le texte.

(2) Caudecoste, bastille du Brulhois. Actuellement, canton d'Astaffort (Lot-et-Garonne).

Caudecoste gênait singulièrement les lieutenants de Condé, seule ville fidèle au Roi au milieu des villes de Valence d'Agen, de la Magistère, Clermont-Dessus, Dunes, Layrac, qui étaient aux mains de Condé.

Le marquis de Gondrin-Montespan, duc de Bellegarde, résolut de s'en emparer.

Le 21 Décembre, à huit heures du soir, un commandant de cavalerie se présenta avec 150 chevaux aux portes de Caudecoste pour y entrer, selon l'ordre de Gondrin. Le corps de ville refusa de les ouvrir. Les cavaliers se répandirent dans la juridiction et la pillèrent. Le lendemain, ayant reçu un renfort de Layraç, ils sommèrent dc nouveau la ville par un trompette mais sans plus de succès. Les Consuls refusèrent encore (22 Déc.)

Le lendemain de la Noël, le duc de Bellegarde, sur les quatre heures du soir, parut avec 800 chevaux et 2,000 hommes de pied. Il fit sommer la ville. On répondit à ses sommations par les cris de : Vive le Roy ! (26 Décembre).

Gondrin l'investit aussitôt. Les Consuls armèrent les habitants et les postèrent aux portes et sur la muraille. Ils dépêchèrent le capitaine sieur de Las Cassaignes, capitaine au Régiment de Candale, vers Saint-Luc. Las Cassaignes rencontra Marin à Auvillars. Marin, sans perdre une minute, ramassa 500 hommes de pied et 200 chevaux et partit. Il arriva par une nuit froide, au milieu d'un épais brouillard, devant la place, deux heures avant le jour, passa sur le ventre du premier corps de garde des assiégeants et culbuta les postes ennemis les uns sur les autres. M de Gondrin, honteusement chassé, fut obligé de ramener ses troupes en déroute à Sauveterre, à Goulens et à Layrac, abandondant partie de son équipage et de ses chevaux. (27 Décembre).

Marin resta quelques jours encore à Caudecoste, sans être attaqué, et repartit pour Auvillars, dans le rayon d'action du Marquis de Saint-Luc, son chef.

Les Consuls prirent à leur frais 50 hommes pour aider à la garde de leur ville durant cinq semaines qu'ils employèrent à construire des retranchements, des demi-lunes, des palissades aux portes et des barricades dans les rues, tandis que Gondrin, irrité, ravageait leur territoire par d'incessantes incursions (1).

Gondrin était arrivé à Layrac avec les Régiments de Montmorency, une compagnie de cavalerie de Marchin et une autre de Trajan.

Depuis ce succès obtenu dans le voisinage par les troupes du Roi, et surtout depuis les succès éclatants du Général Comte d'Harcourt, le parti du Roi, dont le chef était le premier Consul de Faure, relevait la tête à Agen.

Les *Mémoires* de La Rochefoucauld sont très explicites à cet égard : « M. le Prince renvoya aussi le duc « de La Rochefoucauld à Bourdeaux pour disposer « M. de Conti à s'en aller à Agen, affermir les esprits « des peuples qui commençaient à changer de sentiment « sur les nouveaux progrès des armes du Roy. Il le « chargea aussi de proposer au Parlement de Bourdeaux « de consentir que le baron de Batteville et les Espa- « gnols fussent mis en possession de la Ville et du « Chasteau de Bourg qu'ils offrirent de fortifier (2) ».

---

(1) *Enquête secrète à l'encontre d'Armand de Bourbon, prince de Conti, et des Seigneurs de Gondrin, Chouppes, Lusignan, Pibrac, Galapian, Chamaran et autres lieutenants généraux et maréchaux de camp*, par Pierre de Coulau, conseiller du Roi, juge de la Montjoie, collationné par M. A. Magen, le 30 Mars 1868, sur l'original appartenant à M, Pelous, maire de Caudecoste n° 1. (Com. de M. G. Tholin).

(2) *Mémoires* de La Rochefoucauld (T. LII, p. 110, Collection Petitot).

Comme préliminaire à l'arrivée de Conti à Agen, le Prince de Condé avait envoyé une lettre aux Consuls, datée du Camp de Saint-Porchaire, en Saintonge (22 Décembre), remerciant les Consuls et habitants d'Agen de leur dévouement et de leur bonne volonté à l'égard de ses intérêts (1).

« Le 26e dudit mois nous avons reçu advis sur les huit « heures du soir que Mgr de Conty étoit parti de Bour- « deaux pour venir en ceste ville. L'advis feust donné à « M. de Faure, nostre collègue, par un gentilhomme de « Balthazar, la veille de Noël.

« Le lendemain de Noël, le Prince de Conty part et « va à Agen, seconde ville de la province et d'une « extrême considération pour la Haute-Guyenne. En y « allant, il assure les villes de la Garonne. Il fait les « conseils à Agen et restablit le parti affaibli dans la « Province par les exactions de l'intendant Guyon- « net (2) ».

Le 27, on réunit la Jurade et les trois Ordres.

Il fut résolu « que Son Altesse seroit reçue dans la « présente ville avec sa maison *sullement* et qu'à ses « fins il seroit deputté devers elle et que la lettre de Sa « Majesté, quy a esté reçue avec grand respect, rece- « vroit son enregistrement (3) ».

Le même jour, arriva le Conseiller d'Espagnet. MM. de Faure, Verduc et Codoing allèrent le visiter. Ils en reçurent une lettre de Mgr de Conti, « adressante aux « Consuls, portant créance pour le sieur d'Espagnet et « le sieur de Lusignan ». D'Espagnet présenta à la Jurade ses lettres de créance. Ces deux personnages

---

(1) Arch. Dles Agen 4 (Com. G. Tholin).

(2) *Mémoires pour servir aux affaires de Guyenne* (in V. Cousin, Mme de Longueville, p. 479). Ces mémoires furent écrits sous les yeux de Conti et pour sa justification.

(3) *Journal des Consuls* BB 59. Folio 271.

avaient ordre de disposer toutes choses avant son arrivée (1).

Le 28, devant la Jurade et les trois ordres réunis le Consul de Faure lut la lettre de cachet du Roi en date du 28 Novembre qu'il avait reçue la veille de Noël, remerciant le premier Consul, ses collègues et les habitants d'Agen de leur fidélité (2). L'assemblée, en dépit de la lettre de remercîments de Condé et de la venue imminente de son frère, résolut, à l'unanimité « de vi- « vre et mourir dans la fidélité et obéyssance de Sa « dite Majesté ».

Les trois Ordres délibérèrent aussitôt après sur l'arrivée de Mgr de Conti. Il fut résolu « *par pluralité* de « voix que ledit Seigneur Prince sera très humblement « supplié au nom desdits trois Ordres de ne venir pas « dans ceste ville et en cas que S. A. ne veuille pas « leur accorder ceste prière et supplication, attandeu « qu'elle est sy prosche de ceste ville et le péril immi- « nent que ledit refus pourroit causer à ceste ville et « communautté, veu le grand nombre de trouppes que « S. A. a ez environs de ceste ville et qu'elle n'est aul- « cunement en estat de se deffendre, S. A. sera reçue « dans ceste ville *avec sa maison seulement sans au- « cunes gens de guerre et ce à la charge qu'elle ne « pourra mettre ny gouverneur, ny garnison dans « icelle et non aultrement* (3) ».

Le refus de recevoir Conti, autrement que seul, était formel.

On résolut de députer deux Consuls et deux Jurats. La Cour Présidiale désigna les sieurs d'Espalais et de Vignes.

La veille de Noël, comme les Consuls d'Agen, les

(1) Arch. Dles Agen. EE. 4.

(2) V. plus haut, p. 51.

(3) Arch. d'Agen, BB. 60.

Consuls de Tonneins-Dessous furent avisés que le Prince de Conti devait passer en leur ville « montant « le haut » ; on décida que les Consuls en livrée et les Jurats iraient le saluer (1).

Le mercredi (27 Déc.), ils reçurent une lettre de M. de Mora, en date du 24, annonçant que le Prince viendrait loger en leur ville, avec dix compagnies qu'il prendrait à Marmande. On ira saluer le Prince et M. le Prince de Marsillac. Ils seront logés dans des maisons bourgeoises, ainsi que la suite de S. A. Les soldats seront logés dans les cabarets.

Le Consul de Labat accompagna le Prince jusqu'au Port-Ste-Marie.

Du Port-Sainte-Marie, (28 Décembre), Conti écrivit aux Consuls d'Agen qu'il rassemblait dans cette ville les troupes nécessaires pour remettre dans l'obéissance les lieux que tenaient les partisans du Cardinal Mazarin (2).

Le Prince fit son entrée à Agen avec sa Maison seulement, le Vendredi 29 Décembre. Il fut reçu solennellement dans la Maison de Ville et promit de respecter les franchises d'Agen (3). Il y resta douze jours et, paralysé par la fermeté des Consuls, il repartit pour la Saintonge (8 Janvier), y rejoindre Condé, qui fuyait vers Saint-André-de-Cubzac devant les troupes de d'Harcourt.

Le pays d'Agenais était sillonné de troupes.

Pendant que le Consul de Labat, de Tonneins-Dessous, était au Port-Sainte-Marie, à la suite de Conti, il y apprit que le Régiment de Cavalerie du Seigneur Marquis de Lauzun, venant du Périgord, devait loger à

(1) Arch. D[les]. Tonneins Dessoubz 2275.

(2) Arch. D[les] Agen, EE. 4.

(3) Arch. d'Agen BB 57. p. 191 verso (Voir la *Jurade* du 31 Décembre rapportée plus loin).

Tonneins. Il obtint du Prince qu'on l'envoyât à Villeton, à laquelle on donna pour aides Gratteloup et La Gruère (1).

Ce même jour (28 Décembre), « quatre cornettes de « cavalerie du Régiment de Castelnau Savoie, la mestre « de camp, le fils du baron de Monségur, Commandant « Commarque, ung fils de M. de Beynac et le sieur de « Brouillac logèrent à Cabanes et ses environs (2). Le « Vendredi, 29, vinrent loger dans la ville de Montas- « truc où ils ont demeuré Samedy, Dimanche et ont « deslogé le Lundy premier de l'An de Grâce 1652 (3) ».

Au Nord de Montastruc, près de Castillonnès, deux Compagnies du Régiment de La Force, commandées par le sieur Pierre de Bideran, occupèrent le château de Cahuzac et cinq Compagnies du Régiment de Pardaillan renforcèrent la garnison de Castillonnès déjà occupée par trois Compagnies du même Régiment (22 Décembre) (4).

Dans la juridiction de Sainte Livrade d'Agenais, à Saint-Etienne-de-Fougères, passèrent les Régiments de Cugnac (5) et de Canillac (6) :

« Le Régiment de Cavallerie de Cuniac, passa le premier jour de « l'an 1652 accause q Messrs de Ste-L. (Livrade) ne vollurent donner

---

(1) Arch. Dles Tonneins-Dessoubz, 2275.

(2) Juridiction de Montastruc.

(3) N. de Lidon, *Livre de Raison*, (publié par Tamizey de Larroque). p. 38.

(4) O. Bouyssy. Notice hist. sur la ville de Castillonnès (p. 85-86), V. plus haut.

(5) Pierre de Caumont, Marquis de Cugnac, petit-fils du Maréchal de Laforce, fils d'Henri Nompar de Caumont, Marquis de Castelnau, et de Marguerite d'Escodéca, dame de Boisse.

(6) La Mothe-Canillac (Gabriel de Montboissier Beaufort), exécuté pour ses crimes en Auvergne, le 22 Octobre 1665 (Grands Jours d'Auvergne).

« passage. Le régiment cavallerie de Canilliac logea le 12e de Janvier « 1652 et y coucha deux nuits (1) ».

Comme les Consuls d'Agen, les Consuls de Ste-Livrade refusèrent l'entrée de leur ville aux rebelles.

Le 31 Décembre, la Jurade d'Agen, à la veille de l'élection consulaire, remercia les Consuls sortants « de « leur bonne conduicte et administration dans l'exercice « de leurs charges ; et puisqu'il a pleu au Roy par sa « déclaration dernière remettre les Communautés dans « leur entière et pleine liberté concernant les élections « consulaires, suivant les arrests de la Cour de Parle- « ment de Bourdeaux, donnés sur ce subject, et que Mgr « le Prince, nostre gouverneur, a promis à ceste com- « munauté de la maintenir dans ses droictz et privilè- « ges, laquelle promesse a encore *esté confirmée de « vive voix* par Mgr le Prince de Conty, son frère, dans « l'Assemblée convocquée dans la présente MAISON « COMMUNE, lesdits Jurats exhortent lesdits sieurs Con- « suls de se maintenir dans leurs droictz et privilèges « et laisser des successeurs (2) quy ayent la crainte de « Dieu, le service du Roy et le bien public en recom- « mandation et de n'avoir auscun esgard aux sollicita- « tions quy leur pourroient estre faictes et garder invio- « lablement arrestats en Jurades (3) ».

La mâle énergie du corps de ville ne se démentait pas.

---

(1) Reg. Par. de Saint-Etienne-de-Fougères (Cahier 1652-53) (Mairie de St-Et.-de-F.). Canillac, l'année suivante, abandonna Condé et passa au Roi.

(2) Les Consuls sortant de charge élisaient les Consuls entrants.

(3) Arch. d'Agen. BB 57, folio 191 verso.



CHAPITRE IV

Arrêts du Parlement de Bordeaux contre Mazarin. — Conti à Agen. — Son retour. — Le Marquis de Chouppes. — Siège et sac de Caudecoste par Conti et Chouppes. — Chouppes et St-Luc sur le Gers. — Condé et les combats du Pont de Gimbrède et de Miradoux.

Le 1er Janvier 1652, les nouveaux Consuls d'Agen, accompagnés des Consuls sortants, allèrent entendre la messe à la Cathédrale St-Etienne. De là, ils se rendirent à l'Hôtel de Mgr le Prince de Conti, au prieuré de St-Caprazy, et le soir, par déférence, ils prirent l'ordre du Prince pour la garde.

Dans l'après midi, on rendit visite à MM. d'Espagnet et de Mosnier, commissaires du Parlement près Mgr le Prince, en livrée consulaire. Puis on fit des visites « d'honneur », mais avec les chaperons seulement, à MM. de Boyssonnade, juge mage, de Nargassier, lieutenant criminel, de Redon, procureur du Roy. Le lendemain, on alla voir, avec chaperons et livrées, M. de Guyonnet, intendant de justice, finances et police dans les armées de Mgr le Prince de Condé (1).

Pendant que les Consuls inauguraient la prise de possession de leurs charges par ces visites solennelles

---

(1) BB. 59, p. 275-6 (Arch. d'Agen). Le 25 Nov. 1651, le Parlement de Toulouse avait déclaré Guyonnet criminel de lèse Majesté (Hist. de Languedoc, T. XIII).

à Conti d'abord, et à la magistrature ensuite, arriva à Bordeaux la déclaration du Roi, en date du 10 Décembre, portant interdiction du Parlement de Bordeaux, de toutes les juridictions de la ville et de tous les présidiaux du ressort qui, surtout par esprit de corps, faisaient cause commune avec le Parlement de Bordeaux.

L'ordre du Roi fut remis au Procureur Général par le courrier de Paris (Lundi 1er Janvier). Pendant qu'il se rendait au Palais, le Procureur Général fut entouré par une bande d'*Ormistes* et sommé de livrer l'interdiction. On en dépouilla son secrétaire par la force. Le Procureur Général annonça à la Grand'Chambre ce qui venait de se passer. Mais le Procureur Général ne prit pas de réquisitions et la Grand'Chambre n'ordonna pas d'enquête (1).

Le 3 Janvier, le Parlement passa outre et rendit l'arrêt suivant qui consacrait sa révolte et ses audacieuses usurpations sur l'autorité Royale, au moment où Mazarin avec son armée venait d'entrer en France (2) :

« Veu par la Cour le procez faict extraordinairement « contre le nommé Jules Mazarin, lequel après avoir « pris les armes en France au préjudice des arrêts don- « nés en conséquence qui lui défendent l'entrée, afin « d'opprimer le Parlement et la ville de Bordeaux et « d'attaquer conjointement Monseigneur le Prince de « Condé, nostre gouverneur.

« Au nom du Dieu Créateur, à tous présens et à ave- « nir, furent présens en leurs personnes très-haut et « très puissant Prince Monseigneur Louis de Bourbon,

---

(1) B. des Portes. *Hist. du Parlem. de Bordeaux*. T. II, p. 147.

(2) Le Cardinal avait franchi la frontière le 24 Décembre avec 6000 hommes portant l'écharpe verte, sa couleur. Traversant Sedan et la Champagne, il arriva grossi de nouvelles troupes à Pont-sur-Yonne, où on essaya de l'arrêter. Le passage fut forcé et, le 28 Janvier, Mazarin rejoignit la Cour à Poitiers.

« Prince de Condé, assisté de Monseigneur le Prince « de Conti, son frère, des ducs de Nemours, de Riche- « lieu, de la Trémoille, prince de Tarente, et d'autres « Seigneurs, d'une part ; et les très illustres Seigneurs, « le Parlement et les Jurats de la ville de Bourdeaux, « stipulant pour les lois et maximes du Royaume et « généralement pour tous les bons Français ;

I

« Que ledit Seigneur Prince et tous les dits Seigneurs « à sa suite prendront le Parlement et la ville de Bour- « deaux sous leur protection et les défendront contre « les ennemis du Roi qui voudroient les opprimer, « jusqu'à la dernière goutte de leur sang ».

II

« Semblablement, ledit Seigneur, Parlement, Jurats, « forment Union suivant le bien de l'Etat et la conser- « vation du Royaume, la Religion catholique, apostoli- « que, romaine maintenue et défendue ;

« Le Prince et autres ne poseront les armes qu'ils « n'aient faict retirer ou exterminer le Cardinal Maza- « rin, hors du royaume. Auteur de tous maux, pertur- « bateur du repos public, ennemi du Roy, il sera « poursuivi jusqu'à ce qu'il soit mis entre les mains de « la justice, pour estre publicquement et exemplaire- « ment exécuté. L'Union indissoluble ci-dessus stipulée « est jurée sur les Saints Evangiles par les Princes, le « Parlement et les Jurats.

« Les Réformes suivantes seront érigées en loi :

« 1° Suppression des survivances des gouverneurs et « autres officiers.

« 2° Abolition des dispenses d'âge pour les charges « de judicature et de finances.

« 3° Celles du Royaume seront administrées par

« personnes de probité, choisies entre celles que le « Parlement nommera au Roy.

« 4° Suppression du contrôle général ; il sera rem- « placé par une commission choisie parmi ceux que les « Princes ou le Parlement proposeront tous les ans.

« 5° Les Partisans ne pourront plus estre créés ; « ils seront punis du dernier supplice.

« 6° Le pauvre peuple sera soulagé selon la déclara- « tion d'Octobre 1648.

« En Parlement le 3 Janvier 1652.

« Signé de tous comparans.

« Suau (1). »

Le 12 Janvier, la Cour de Parlement délibéra encore. Le Parlement protesta de nouveau : « Ceste déclaration « n'ayant d'autres motifs que les remonstrances ordon- « nées par la Cour sur l'enregistrement d'une déclara- « tion précédente contre MM. les Princes de Condé et « de Conti (2) ».

Le Parlement donna un nouvel arrêt contre le Cardinal :

« ... Déclare (ladite Cour) le Cardinal Mazarin et ses « adhérents criminels de lèze-Majesté et partant du « repos public ; enjoint aux Communes de leur courir « sus ; à ces fins, leur permet de s'assembler au son du « baffroy et que la Noblesse et tous ceux qui font pro- « fession des armes soient exortés à s'oppozer au pas- « sage dudit Cardinal et de ses troupes ; ordonne aussi « la dite Cour que sur les plus clairs deniers des reve- « neus, bénéfices et autres effects dudit Cardinal, il « sera prins la somme de cent cinquante mille livres « par préférence pour estre bailhée à celluy ou à ceux « qui le représanteront à justice, mort ou vif...

(1) Collection des *Mazarinades*. T. LXXV. N° 1.

(2) *Registre secret*, etc., p. 395 (Bibl. municip. de Bordeaux).

L'arrêt déclarait aussi « les Officiers du Roi, gouver- « neurs de places et tous autres, qui auront favorisé le « passage dudit Cardinal et l'auront escorté de leurs « personnes et de leurs troupes, pareilhement criminels « de lèze-Majesté... (1) ».

Pendant que le Parlement rendait des arrêts, Armand de Bourbon, prince de Conti donnait des Ordonnances. Avant de quitter Agen, il exemptait du logement des gens de guerre, avec défense d'y fourrager, la ville et la juridiction d'Agen (5 Janvier) (2), Les Consuls décidèrent de faire imprimer la sauvegarde au plutôt et de l'envoyer aux paroisses (3), ce qui n'empêcha pas une partie du Régiment de Théobon de reparaître dans la juridiction (21 Janvier) (4).

Le 8, on afficha et publia par tous les coins, carrefours et portes de la ville, les deux ordonnances de Conti, touchant les gens de guerre ; la première concernait leurs désordres et leurs exactions pour des sommes notables de deniers au préjudice des ordres qui leur étaient donnés, alors qu'il ne leur était accordé que l'ustensile ; la seconde visait diverses personnes qui se permettaient de donner routes, logements et lieux d'assemblée aux gens de guerre, sans ordre du Prince

(1) *Reg. secret* etc. (Bibl. munic. de Bordeaux). On chantait à Bordeaux une chanson, dont voici l'un des couplets :

Pour Mazarin, l'aze le berne :
Ceux qui le suivent sont des fats.
Car le vin de Falerne
N'est pas pour luy ny ses soldats.
D'autant qu'ils sont ennemis de la Fronde
Quolintampon (ter).
Verse jusqu'à la ronde,
Disans : Vive Bourbon !
Quolintampon (ter).

(2) Arch. d'Agen. EE. 27.

(3) J. des C. BB, 59.

(4) Ibidem.

ou de ses lieutenants. Ce jour-là, Conti quittait Agen (8 Janvier) et le 16, Condé adressait de St-Andréas (1) une lettre de remerciements aux Consuls d'Agen en réponse à leur lettre du premier jour de l'an, « laquelle « j'ay reçue avec d'autant plus de joye qu'elle m'a ap- « pris le bon succès du voyage de mon frère en vostre « ville et la satisfaction que vous en avez (2) ».

La duché d'Aiguillon, comme la juridiction d'Agen, obtint aussi une sauvegarde. Elle avait une grande protectrice, M[me] la duchesse d'Aiguillon, son Seigneur, et un protecteur, neveu de cette haute et puissante dame, qui servait dans l'armée de Condé, le duc de Richelieu (3). Le Roi lui même avait accordé la même exemption. Le sieur de Lascombes, capitaine dans le Régiment de Richelieu, était entré à l'Hôtel de Ville pour remettre la sauvegarde ès mains des Consuls (5 Janvier) (4).

Dans le voisinage d'Aiguillon, trois compagnies du Régiment d'infanterie du marquis de Castelmauron étaient logées à St-Sardos. Le prince de Conti leur expédia l'ordre d'aller tenir garnison à Clairac (5), dont M. de Castelmauron avait été institué gouverneur par le Prince de Condé, en Décembre 1651. On en rétablissait les fortifications, ruinées depuis le siège de 1621.

---

(1) St-André de Cubzac.

(2) Arch. d'Agen. EE. 4.

(3) Armand Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu. Mazarin avait voulu le marier à l'une de ses nièces. Condé s'empressa de traverser ce mariage et lui fit épouser à Trie, chez son beau-frére Longueville, Anne Poussart, veuve du marquis François Alexandre d'Albret, sire de Pons, au grand mécontentement de sa tante, M[me] d'Aiguillon. (*Mém. de Tavannes*, p. 13. Edition Moreau, chez P. Jannet 1858). Il ne faut pas le confondre avec le marquis de Richelieu (Jean Baptiste Amador) qui servait le Roi et eut des chevaux tués sous lui à Etampes, le 8 Juin 1652.

(4) Arch. D[les] Aiguillon. 739.

(5) Ordre de Conti, daté d'Agen, 2 Janvier 1652.

Tonneins-Dessous, Tonneins-Dessus, et certainement aussi les Communautés voisines, avaient été taxées pour cette restauration (1).

Partout des préparatifs de défense.

A la Montjoie, le sieur de Roquépine, que les Consuls étaient allés consulter, leur conseilla de monter la garde aux murailles, qui étaient dans un grand état de délabrement. Les Consuls n'avaient ni armes, ni argent. Un Jurat assura qu'un homme d'Agen avait promis de faire recouvrer six ou sept mousquets (Jurade du 6 Janvier). Ces mêmes Consuls, assistés de leurs Jurats, décidèrent de fermer les portes du Couvent (2), en particulier celles qui communiquaient avec l'Eglise, « d'autant que le plus fort que nous avons est l'Esglize « pour servir de refuge (3) ».

A Casteljaloux, le chevalier de Rivière, qui en était Gouverneur, ordonnait le relèvement et la réparation des murailles et le recurement des fossés ; et le prince de Condé, par une ordonnance datée de Bourg (18 Janvier), enjoignait aux Consuls de payer la subsistance de la garnison du château composée de 30 soldats et de 2 sergents, à raison de 8 sols par soldat et de 12 sols par sergent et par jour (4).

Au N. de l'Agenais, le sieur de Biron, maréchal de camp, mettait garnison dans le château de Monpeyran (3 Janvier) et ordonnait aux Consuls de Villeréal de faire garder leur ville et de réparer le Fort, dont la restauration coûta 600 livres à la Communauté (5).

Le lundi, 22 Janvier, Conti prenait congé du Parlement pour retourner à Agen, non sans réclamer son

(1) Arch. Dles. Tonneins-Dessous. 2275.

(2) *Couvent de Cordeliers.*

(3) Arch. Dles. Suppl. E, BB. 1. (La Montjoie).

(4) *Monographie de Casteljaloux*, par Samazeuilh, p. 179.

(5) Arch. Dles. Suppl. E. Villeréal. CC. 6.

concours. Il pria la Cour de lui faire donner des pièces d'artillerie par les Jurats « d'autant qu'il y a quelques « villes rebelles quy ne voudroient se rendre sans « canon ». Il la supplia « de lui faire délivrer deux « pièces de canon, l'une de 12 livres et l'autre de 24 « livres (1) », ce qui fut fait.

Cependant, Condé apprit à la Roche Courbon que Marin avait battu sous Caudecoste le duc de Bellegarde, « qui commandoit pour lui dans la Haute Guyenne ». Il chargea le comte de Fiesque de proposer au marquis de Chouppes de prendre le commandement à sa place : « Je répondis à M de Fiesque que je n'avais pas d'autre « volonté que celle de M. le Prince et me témoigna le « plaisir que je lui faisois d'accepter l'emploi de la « Haute-Guyenne, sous les ordres de M. le Prince de « Conti. En même temps, M. le Prince fit faire mes « expéditions ; et après qu'il m'eût donné ses ordres, il « me fit partir. Je trouvai M. le Prince de Conti à « Agen ; et de là, j'allai joindre le reste de l'armée de « M. de Bellegarde, qui était à Valence sur la Garonne. « Je lui présentai les ordres de M. le Prince ; et *je pris « en conséquence le commandement de l'armée* qui était « fort délabrée (2) ».

Les contemporains estimaient les capacités militaires de Chouppes. « C'est un gentilhomme d'esprit, vaillant, « zélé qui a vu tous les sièges qui ont eu lieu depuis le « commencement de la guerre, ayant presque toujours « été auprès du Maréchal de La Meilleraye, dont il « était le confident intime ».

Dans le neuvième carnet de Mazarin, on trouve l'appréciation suivante : « ... Il est propre à toute espèce

---

(1) *Registre secret* etc. (Bibl. Mun. de Bordeaux, p. 397.

(2) *Mémoires de Chouppes*, p. 142. Ed. Moreau. (Chez Techener, Paris 1861).

« de commandement, sans parler du commandement de « l'artillerie (1) ».

On préparait une revanche contre M. de St-Luc.

Le voisinage de quatre cents hommes du Régiment de Galapian logés à Boé, près d'Agen (2 Janvier), poussait les Consuls à une active surveillance.

Le 3, les Consuls avaient fait prêter serment aux portiers et aux soldats du guet de la ville.

Le 8, défense fut faite aux gardiens des portes de laisser sortir les bleds ou farines « attandeu la nécessité « des temps et que les habitants pourront se trouver en « disette, sauf aux marchands d'achapter hors la ville « et les remettre en farines, pourveu qu'ils n'aillent pas « au devant du bled qu'on apporte par là au marché de « la ville ».

Par cette double prohibition, on empêchait l'exportation du blé et on assurait aux habitants la faculté de s'approvisionner au marché (2).

« Sur ces entrefaites, dit Chouppes, ayant appris que « M. de St-Luc, qui commandoit les troupes du Roi, « avoit assiégé la ville de Lauzerte, j'envoyai à Agen « supplier le Prince de Conti de m'envoyer en diligeuce « des munitions de guerre ; ce qu'il fit (3) ».

Les *Mémoires pour servir aux affaires de Guyenne* confirment ces dires : « Il (le prince de Conti) donne « M. de Chouppes, lieutenant général, à M. de Belle- « garde... et les envoye ravitailler Lauzerte, pressée « par le marquis de St-Luc, et revient ensuite à Bor- « deaux ».

Le 4, sur une ordonnance de Conti, les Consuls

---

(1) « In fine é proprio per ogni sorte di commando, senza parlar di « quello dell'artigliera ». (V. Chéruel). Hist. de France sous le ministère de Mazarin).

(2) J. des Consuls. BB. 59. p. 278.

(3) *Mémoires*, p. 143.

d'Agen délivrèrent à l'arsenal au sieur Maheu, commissaire de l'artillerie, trois quintaux de poudre à mousquet en trois barils d'un quintal chacun. Ils en retirèrent un reçu avec promesse de restitution de la poudre, dont ils pouvaient avoir besoin (1).

Un batelier du Passage d'Agen, Laplaine, vint avertir les Consuls qu'à Auvillars on avait retenu les bateaux du passager, qui revenaient de Toulouse, qu'on avait gardé celui de Bernède, patron de *La Bourse*, habitant du bourg du Passage. Un autre batelier du Passage, Anthoine Berger, se plaignit d'avoir été fait prisonnier à Malauze, avec le fils de Bernard Berger et Semajou (14 et 15 Janvier (2).

Les bateaux avaient été arrêtés pour servir aux opérations de Chouppes.

« Aussitôt j'allai au secours de la ville assiégée « (Lauzerte). Les ennemis me voyant approcher se reti« rèrent. Je profitai de leur départ pour jeter dans la ville « tous les rafraîchissements et les secours dont elle « avoit besoin (3) ».

Les faits de guerre se multipliaient.

Un ordre du Seigneur de Biron, du 7 Janvier, enjoignit aux Consuls de Condesaygues, de détruire un gué sur la rivière du Lot. « Plus il leur feust ordonné de « rompre un guay sur la rivière du Lot, au lieu de la « Pujade, où ils fournirent 40 hommes, pendant trois « jours, où passoient les ennemys du Roy et payèrent « audits hommes à raison de 10 sols par jour, 80 li« vres (4) ».

Vers le milieu de Janvier, sur l'ordre de Chouppes, une partie du Régiment de Théobon attaqua les trou-

---

(1) J. des Consuls. BB. 59.

(2) J. des Consuls. BB. 59, p. 279 v.

(3) *Mémoires*, p. 143.

(4) Arch. Dles Condezaygues.

pes du Roi qui gardaient le château de Malauze, poste avancé de St-Luc. Celles-ci étaient commandées par le sieur de Lort, capitaine au Régiment de Champagne.

Le combat fut indécis, car les deux combattants, de Lort et Chouppes, s'attribuent la victoire, le premier dans une lettre du 16 Janvier ; le second, dans une lettre du 17 (1).

Chouppes envoya deux de ses cavaliers blessés aux Consuls d'Agen (19 Janvier), et une lettre à leur adresse que leur transmit M. de Mosnier (2).

Le sieur de Biron au même moment reprit l'offensive. « Le Régiment de Tassé estant logé dans la ville et ju-« ridiction de Castillonnès contre le service du Roy, le « Seigneur de Biron courut sus avec 200 maistres et « 500 hommes de pied et en ce fesant logea avec toutes « ses troupes en la ville de Villeréal les 21 et 22 Janvier « 1652 (3) ».

Dans l'imminence des évènements, les Consuls d'Agen avaient réuni un conseil de guerre (9 Janvier), où étaient présents MM. de Boyssonnade, conseiller du Roi, reçeveur des tailles d'Agenais, Méja, conseiller et conservateur des domaines du Roi, Raymond Boyer, procureur au Présidial, Gabriel de Cunolio, sieur d'Espalais, assesseur civil et criminel au Présidial, Ducros jeune, avocat, et Sabouroux, docteur en médecine, Consuls, d'Hospil, Soldadié, Grimard, Nargassier, Dancelin et Daurée jeune, Jurats, Verduc, Perier et Malamby, capitaines de quartier.

Les caporaux se plaignaient que la plus grande partie des habitants ne venaient pas ou n'envoyaient pas

(1) Arch. Nat. KK. Vol. 1219. p. 81-82. (Arch. Hist. Gir. Communication de M. T. de Larroque. T. 13. p. 512).

(2) J. des C. BB. 59.

(3) Arch. Dles. Villeréal. Suppl. E. CC. 6. Le 24 Janvier, Biron délivra un certificat aux Consuls pour la fourniture des vivres et fourrages, dont la dépense s'élevait à 1200 livres. (Ibid.)

hommes suffisant pour les gardes de nuit, qu'il n'y avait aux corps de garde que 5 ou 6 soldats, au lieu de 24 ou ou 25, et n'apportaient, au lieu d'armes à feu, que des armes inutiles.

Le Conseil décida qu'on pouvait diminuer sans péril la garde de nuit et qu'on viendrait à la garde des cinq portes avec des armes à feu.

Pour les capitaines, qui se plaignaient d'être appelés à tout instant à la garde des deux grandes portes, on décida de les y envoyer alternativement : pour la porte du Pin, on y enverrait les plus proches ; quant aux autres Compagnies, elles iraient au Pin et à Saint-Anthoine alternativement (1).

Le sieur de Girle, ayant donné sa démission de capitaine de quartier pour la paroisse Saint-Hilaire, fut remplacé par le sieur de Lescazes (2).

Nouveau Conseil de guerre, le 20 janvier, à la suite d'une fausse alerte, qui démontra le peu de discipline des miliciens et beaucoup de désordre et de confusion dans les rendez-vous qui avaient été donnés, « mesme « que plusieurs personnes de condition vaquoient et « s'attroupoient sans aucun ordre ». Le Conseil chargea le sieur d'Espalais de rédiger un règlement pour pourvoir à la sûreté publique.

On fera venir un maître poudrier pour la fabrication du plomb et de la poudre.

Sur les plaintes réitérées des habitants, on empêchera toute sortie de blé.

Le sieur de Concisat, capitaine du quartier Saint-Hilaire, s'étant retiré à Sainte-Colombe, en sa maison, où l'un des Consuls alla l'inviter inutilement à remplir les devoirs de sa charge, sera remplacé.

Les Consuls veilleront à la garde du Moulin Saint-

---

(1) Arch. d'Agen EE 9, p. 125.

(2) J. des C. BB. 59, 279 v.

Georges, hors la ville, « qui est de si grande consé-
« quence et dont on pourrait facilement se saisir (1) ».

Ce dit jour, partie du Régiment de M. de Théobon, vint loger à Cassou, Saint-Vincent-des-Corvs, Villède, Charpeau et au Defès. Le 22, ces gens de guerre, « quy « sont quatre Compagnies du Régiment du Seigneur de « Théobon, seroient venus à la porte de la ville pour « demander l'ordre et route à M. de Moynier, mais à « cause du mauvais temps et pluye et pour esviter le « désordre qu'ils auroient peu causer es environs de la « présente ville, nous les aurions faict retirer et loger « aux *Escuries* et faict donner demi-cent de fagots et « six grosses buches pour essuier ces pauvres soldats » tout meurtris et en mauvais ordre (2) ».

Peut-être revenaient-ils de l'affaire de Malauze.

A la même date, le Régiment de M. de Ferran, composé de 600 hommes, occupait le Castella au N. d'Agen (3).

Entre temps, M. de Chouppes poursuivait son dessein de battre St-Luc pour venger le duc de Bellegarde (4). Il attendait Conti, qui avait laissé son frère sur la Dordogne pour revenir en Agenais.

Chouppes commença ses opérations du côté de Caudecoste.

Les précautions prises par les Consuls d'Agen redoublèrent. Le 30 Janvier, on réunit le conseil de guerre qui approuva le nouveau règlement.

Les Consuls redoutaient un coup de main sur leur ville : « Sur les divers advis qu'on a eu du dessain « qu'on a sur ceste ville », les Consuls proposent le rétablissement de la garde de nuit.

---

(1) Arch. d'Agen EE 9, p. 126-7.

(2) BB. 59, p. 281-2.

(3) Arch. Dles. Suppl. E. 677. Le Castella.

(4) *Mémoires*, p. 143.

« Afin d'exciter le peuple, on montera la garde de « de jour et se relèvera avec le tambour ». Les rues aboutissant aux murailles seront nettoyées. On ôtera « tout empeschement pour faire le tour des murailles ». On fera faire un fossé à la Tour Cournalère par des escouades de service. Tous les bois déposés par les marchands à la porte Saint-Anthoine seront enlevés. Défense de vendre poudre ou plomb, en gros ou en détail, sans l'autorisation de deux Consuls.

On établira un plancher le long de la muraille, près le Jeu de Paume.

On examinera l'état des fossés, tours, murailles et guérites (1).

Les « billets de rendez-vous », tant pour les places d'armes que pour les portes et les tours, furent remis aux sergents de quartier pour les distribuer à chacun des habitants.

On replaça des corps de garde aux tours de Truelle, de la Pouldre et de Marmandel.

Dès demain, 31 Janvier, on fera battre le tambour pour la garde, soir et matin.

On fera ouvrir les jardins le long des murailles pour faire les rondes (2).

La veille de la délibération, M. le Président de Boissonnade, juge-mage, sur les huit heures du soir, donna avis aux Consuls « qu'un sien amy luy avoit escript que « les troupes de Monsieur de Saint-Luc s'avançoient » pour assiéger Tournon et auroit escript lettre à Mgr « de Conti sur ce subject (3) ».

Tout autour d'Agen, toutes les places étaient sur la défensive, comme le prouve la Jurade du 22 Janvier 1652 à la Sauvetat-de-Savère où les Consuls exposèrent

(1) Arch. d'Agen EE 9, p. 127-8.
(2) J. des C. BB 59, p. 285 v.
(3) Ibid.

que « tous les lieux circonvoisins son gardés, requérant « les sus nommés Jurats de leur dire et déclairer s'ils « trouvent bon qu'on fasse fere guarde dans le présent « lieu et dans l'esglize de ce lieu suivant la coustume « et s'ils sont d'adviz qu'il fasset des escouades pour y « venir. . Les Jurats sont d'adviz que l'on fasse guarde « et qu'on en donne requeste devers Monsieur le « Princ (1) ».

Cependant, Chouppes s'apprêtait à battre les murs de Caudecoste.

Pendant que Condé et ses partisans étaient excommuniés à Poitiers, par l'archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, Henri de Béthune, Gilles de Boutaut, évêque d'Evreux, Samuel (de Bazas), Louis (de Saintes), et d'autres (27 Janvier), Conti était arrivé en Agenais.

Parti de Bordeaux le 22, le Prince de Conti passait à Gontaud le 25 (2).

Vers deux heures du matin, il entrait à Agen, le 26 Janvier, attendu et salué à la porte Saint-Anthoine par les Consuls en chaperons et livrée, accompagnés de Jurats. On le conduisit au prieuré de Saint-Capazy, son logis (3).

Le jour de son arrivée, Conti, par une ordonnance contre-signée Meurtet de la Tour, enjoignit aux Consuls de délivrer deux affuts et quatre roues ferrées « pour « mettre à deux coulevrines de fonte verte, une moyenne « et une bastarde, remises en icelle (Maison Commune) « par le sieur de Marchin, en estat de roller, ès-mains « du sieur de Lafontaine (4), commissaire de l'artille-

---

(1) Comm. de l'Abbé Marboutin.

(2) Les Consuls fournirent à un de ses officiers un cheval pour remplacer celui qui était tombé dans l'eau au pont de Larrieu.

(3) J. des C. BB 59. p. 284 v.

(4) Christophe Langevin, sieur de Lafontaine.

« rie (1) ». Le même ordre avait été donné la veille par M. de Mosnier, conseiller au Parlement, intendant de S. M., sous l'autorité du Prince de Condé. On remit les pièces avec 84 boulets, moyens et petits (2)

Ces munitions étaient à destination de Caudecoste.

« J'allai assiéger Caudecoste, dit Chouppes, qui était « le lieu où ce dernier (le duc de Bellegarde), avait été « battu, après avoir été contraint de lever le siège ».

Chouppes passa la Garonne, après son retour de Lauzerte, à Saint-Philip, lieu de passage de la rivière pour Caudecoste, vers le 15 Janvier.

Il s'installa avec son état-major au château de Saint-Philip. Il y fut rejoint le 19 par l'intendant de Guyonnet. Il avait avec lui 5,000 hommes de troupes et sous ses ordres le duc de Bellegarde, Lusignan, Galapian, son frère, Balthazar, Montpouillan, Pibrac, Gensac et Chemereau.

Conti se rendit au quartier général le 28 Janvier.

« Le XXVIIIe de Janvier. Mgr le Prince de Conty est parti de ceste « ville pour aller à l'armée vers Caudecoste (3) ».

Le lendemain, Chouppes enjoignit aux habitants de Sauveterre de transporter à St-Nicolas-de-La-Balerme, village voisin du Château de Saint-Philip, les fourrages nécessaires à l'équipage de Conti et au sien (4).

---

(1) J. des Consuls. BB 59, p. 282-285. Arch. d'Agen EE 21.

(2) *Mémoires*, p. 143.

(3) Journal des Consuls.

(4) Il y reçut une députation des Consuls de Layrac demandant à être déchargés de la fourniture quotidienne de onze sacs de froment et de 12 sacs d'avoine et aussi du logement des gens de guerre. Layrac fournissait déjà 24 bouteilles de vin par jour au quartier général. Un notable, Gaston Despau, vint plaider leur cause. Le 1er Février, ils obtinrent du Prince de Conti décharge du logement des gens de guerre. (Voir l'ordonnance d'Arnaud de Bourbon. *Hist. du Prieuré et de la Ville de Layrac*, par P. Dubourg, p. 185.

Le siège était commencé.

On mit trois pièces de canon en batterie, qu'on établit au lieu de Jolys, chez l'avocat Jean Faiget, qui battirent la place, nuit et jour, — trois journées durant. — Au dedans, les Consuls Jean Richard, Hélie Marassé, Anthoine Daunefort, notaire royal, aidés du Capitaine La Cassaigne et du bourgeois Lajaunie, organisèrent la défense. Les Consuls de Fals, Jean Choulet, notaire royal, Pierre Castelnau et un autre bourgeois de Falz, Vergogne, notaire royal, qui étaient de passage à Caudecoste, ne purent en sortir à temps, et prirent part à la défense de la place.

Gondrin attaqua à la nuit l'Eglise du côté du chevet et y envoya des sapeurs ; « Maiz ils feurent vivement « repoussés et chassés avec confusion. Le soir ensuyvant, « ledit sieur de Gondrin feist attaquer la demy-lune, « quy est à la porte de dessus par le baron de Gensac, « quy feust tué avec autres deux cents hommes, autant « ou plus de blessés qu'on envoya dans Agen aux hôpi- « taux et les quallifiés dans les maisons des particu- « liers (1) (29 Janvier) ».

L'attaque s'était produite, le troisième jour de la batterie, la muraille ayant été fortement entamée par le canon ; Chemereau, Barbizières et autres capitaines y prirent part. Cette demi-lune de la porte du Nord fut d'abord enlevée mais les assiégés la reprirent aussitôt aux cris de : Vive le Roy ! (29 Janvier). L'assaut avait été donné le lendemain de l'arrivée de Conti.

Les assiégeants pressaient vivement la place. Conti. pour relever le prestige des armes de Condé, si gravement atteint dans toute la Guyenne par la campagne désastreuse de la Charente, éclairé et guidé par les conseils du marquis de Chouppes, poussait les opéra-

(1) *Enquête secrète en l'encontre d'Armand de Bourbon*, etc. (Déposition de Jean Castet, bourgeois de Donzac).

tions fièvreusement, constamment à cheval et passant les nuits en bataille (1).

Les Consuls avaient expédié des messagers à St-Luc, l'appelant à leur secours. St-Luc, que Chouppes espérait attirer à Caudecoste, ne venait pas. Les poudres, que les assiégés avaient envoyé chercher à Auvillars et à Astaffort, furent enlevées par les coureurs ennemis.

Les habitants, les armes à la main, sur les murailles, dans les guérites et les deux tours à machicoulis de la place, ne cessaient de répondre au feu des assiégeants, criant toujours : Vive le Roy !

La vue, du haut des remparts, des maisons et des métairies, en flammes qui s'allumaient les unes après les autres, la démolition des villages et des hameaux jusques aux fondements, n'ébranlaient pas leur courage.

Les communautés voisines tentaient souvent avec succès des coups de main sur les troupes de Conti éparses dans le voisinage : « Les diverses attaques des « environs, dit Me Jean Durfort, notaire Royal de Donzac, furent cause qu'on leur tua trois ou quatre cents « hommes et en blessa presque autant, lesquels furent « portés dans Agen et reçeuz dans l'Hospital, et les plus « quallifiés, dans les maisons des bourgeois ; et ceulx « qui conduisoient les blessés firent apporter et escorter « les munitions de guerre et de bouche, ensemble les « armes et les canons que ceulx d'Agen leur envoyoit, « sans quoy ladite armée n'auroit peu subsister, ny « prendre la ville (2) ».

Le 30, Conti réussit à loger ses troupes sur le bord du fossé. La nuit, on y attacha les mineurs.

---

(1) *Relation véritable de la réduction de la ville de Caudecoste et la capitulation faite avec Monseigneur le Prince de Conty.* Paris 1652, passim.

(2) *Enquête secrète*, etc.

Le 31, les travaux d'approche et de sape continuèrent rapidement, malgré les efforts des habitants.

En vue des opérations du siège, Jean Duduc, conseiller au Parlement de Bordeaux et commissaire général dans l'armée de S. A., donna l'ordre aux Consuls de Marmande, de faire conduire à Agen, une barrique et un baril de poudre et au sieur de Gironde, commandant la garnison de cette ville, de bailler cinq soldats et un sergent pour la garde d'icelle poudre. Il fut enjoint aux Consuls de Caumont, le Mas, Tonneins, Aiguillon, le Port-Ste-Marie de fournir et payer des tireurs et des hommes pour la conduite et garde de la poudre et aux Consuls d'Agen de l'expédier aussitôt au Prince (1).

Ce jour-là, (1er Février), Conti donna l'assaut : On se battit toute la journée sur les brêches et autour des murailles.

La résistance devenait impossible contre les 5000 hommes de troupes de Conti et son artillerie. Les assiégés épuisés par huit jours de siège et de combats incessants, ayant vainement lutté dans l'attente de l'arrivée de St-Luc et ne voyant rien venir, se décidèrent à capituler.

La capitulation fut signée le 2 Février : « Les gens « de guerre, les Consuls et habitants auront la vie « sauve ; les gens de guerre étrangers demeureront « prisonniers ; les chevaux et équipages seront laissés « aux officiers seulement ; il sera permis à l'officier « blessé de se retirer avec ses valets et équipaige où « bon lui semblera et pour cet effet lui sera donné sauf « conduit et escorte, comme aussi aux sieurs de La « Cassaigne et Lajaunie ; les ecclésiastiques et habi- « tants seront maintenus dans tous leurs privilèges et « l'honneur des femmes conservé ; ladite ville de Cau-

---

(1) Ordonnance du 1er Février, signé Duduc et plus bas : Mimault. (Arch. d'Agen. EE. 21).

« decoste sera présentement remise entre les mains de « S. A.

« Fait au camp de Caudecoste, le 2 Février 1652 (1) ».

Les termes et les conditions de la capitulation, accordée avec tous les honneurs de la guerre, étaient un éclatant hommage aux défenseurs de la place. La joie de la prise de Caudecoste était si grande parmi les partisans de Condé que l'*Evangéliste de la Guyenne* ne put la contenir : « M. le Prince de Conty assiégeait « alors Caudecoste et le prit sur la moustache du mar- « quis de St-Luc (2) ».

Ces clauses furent indignement violées.

On ne respecta ni les biens, ni la vie des citoyens, contrairement à ce qui avait été convenu.

Une convention, revêtue de la signature de Chouppes, ne permettait qu'aux gardes de Conti, seuls, l'entrée dans la place. Malgré les termes de la capitulation, le jour même, toute la gendarmerie entra, et le lendemain, l'infanterie à son tour. Les soldats saccagèrent la ville : « Le sieur de Chouppes, maréchal de camp en « icelle (armée), dit le Consul de Fals, Pierre Castelnau « leur déclara et permist hautement le pillage de ladite « ville (3) ».

L'Eglise fut mise à sac : la cire de toutes « les frai- « ries (4) » qui étaient au nombre de quatre, celle de la paroisse, « du poids de quatre à cinq quintalz », enlevée ; le trésor de l'Eglise pillé ; quatre-vingts coffres et « alimandes » avec tout ce que les habitants y avaient enfermé « de plus beau, de plus exquis et de plus rare »,

(1) *Relation véritable de la réduction de la ville de Caudecoste.* (V. Abbé Dubourg. *La Fronde en Gascogne et dans le Brulhois*).

(2) *L'Evangéliste de la Guyenne* (in Cosnac). Souvenirs du règne de Louis XIV, III, p. 468.

(3) *Enquête secrète*, etc.

(4) Confréries.

rompus et emportés ; les cinq cloches des deux clochers de l'Eglise, dont quatre fort grandes, celle, en outre, de la chapelle des Pénitents, furent emportées, les unes à Bordeaux, les autres à Dunes et à Clermont-Dessus, villes rebelles.

La chapelle des Pénitents blancs fut « polluée par « l'impudicité et la lubricité des dits gens de guerre ».

On brûla tout à l'Hôtel de Ville, comme chez les particuliers : archives consulaires, archives notariales, archives des greffes. Pour piller plus à leur aise, les soldats perçaient les murs des maisons et alimentaient les feux des corps de garde des bancs, chaises, fenêtres, tréteaux, devantures des boutiques, meubles de toutes sortes.

Les soldats rançonnaient les habitants « plus moyen« nés », exigeant des uns, cent livres ; des autres, trois et quatre cents « et davantage. Ils les frappoient à « coups de baston et offancoient par des injures insup« portables, les appelant Mazarins, traistres au prince « de Condé ». On les frappait même de l'épée.

On avait installé hors ville un marché public où se vendaient meubles, grains et vins et où les habitants d'Agen et des environs venaient « avec plaisir et gayeté « les achapter ».

Tout ce qu'on ne vendait pas sur lieu, on l'embarquait sur la Garonne, ou pour Agen, ou pour les villes rebelles de Dunes, Clermont, La Magistère et autres.

On procéda ensuite à la destruction des murailles. On fit sauter murs, guérites, courtines, tours, avec des fourneaux de mines, bourrés de caques de poudre.

L'un des fourneaux avait été placé sous le grand clocher qui était bâti sur l'une des portes. Les deux grandes tours des portes s'écroulèrent « sans desseus des« soubz », au milieu de la poussière et de la fumée de la poudre.

Un mois après, dit le notaire Vergogne, toute la cava-

lerie de Balthazar, à savoir Larroque, Montpouillan, La Marcousse, Balthazar, en tout 1400 chevaux, vint pendant trois jours achever la ruine de la communauté, emportant tous les vivres « que les habitants avoient « achaptés à grand prix.

Beaucoup d'entre eux périrent de faim, les autres de maladie, « que les longues veilles ou travaux du siège, « ou l'infection et puanteur que les soldatz et un camp « amenèrent (1) ».

Le marquis de Chouppes, qui avait autorisé le pillage, est muet sur ces circonstances. Il se contente de dire dans ses *Mémoires* : « Je me rendis maître de la ville ; « et ensuite j'allai prendre des quartiers le long de la « rivière pour rafraîchir un peu mes troupes, que je par- « tageai en différents endroits (2) ».

Conti, fier de la victoire de ses soldats, se hâta d'en informer les Consuls d'Agen : « Le second Febvrier « nous avons reçu nouvelles de la prise et reddition de « Caudecoste assiégé par Monseigneur le Prince de « Conty » (Vendredi 2 Février).

Ils reçurent en même temps l'ordre de fournir au capitaine Monteilh jeune, capitaine au Régiment de Marchin, des bateaux jusques à Thouars pour y porter deux Compagnies de gens de pied.

Le 4, Conti était de retour à Agen, venant de Caudecoste.

« Le mesme jour, reçu quatorze soldats blessés sans « compter ceux que nous avions reçeus auparavant ». On les envoya à l'Hôpital.

Le 5, on fit remise aux Consuls de deux pièces de canon sur le port de la Garonne (3).

Le 3, les Consuls de la Montjoie avaient reçu un

(1) Enquête.

(2) *Mémoires*, p. 143.

(3) J. des C. BB. 59. p. 285 v.

ordre de Conti, leur enjoignant d'envoyer à Caude-coste, « sans néantmoins sçavoir les raisons pour quoy », deux Consuls et deux habitants. On députa les Consuls Arnaud Gardier et Jacques Laporterie et les sieurs de Pillat et du Garsin, Jurats.

Dans la même séance, la Jurade « approuva la som-« me de vingt livres bailhee aux Anglois (Irlandais) qui « feurent envoyés à Leytoure (1) ».

Les Consuls ne tardèrent pas à connaître le « pour-« quoy » de cet appel. Il s'agissait d'un logement militaire.

Il est notoire que la quatrième partie des troupes de S. A., qui ont décampé du siège de Caudecoste, doit venir loger ici. « Pour éviter « la désolation des pauvres habitants quy n'ont nuls moyens de norrir « personne », on requiert les sieurs de Gardier et de Garsin de vouloir bien prêter 30 sacs de bled (2) pour les convertir en farines pour ceux des habitants qui sont le plus besogneux. Comme lesdits sieurs sont fermiers (du couvent) et qu'ils doivent payer le fermage à la fête de Quasimodo, les Consuls s'obligeront solidairement pour le prix d'icelluy. (3) (Jurade du 5 Février).

Du côté de Villeréal, Marchin venait de remporter un succès sur le Seigneur de Biron, dont il ravageait les terres, lequel Seigneur était « sorti de son château « avec quelque cavalerie, ayant laissé son infanterie à « un pont pour favoriser sa retraite ».

Au début de l'affaire, les gardes de Marchin furent surpris ; lui-même en danger d'être pris ou tué, sans le dévouement de son capitaine des gardes, qui le sauva, mais qui eût dans la bagarre la cuisse rompue, « qu'il « lui fallut couper pour tout remède ». Le combat se

---

(1) Arch. Dles la Montjoie 2688.

(2) On entend par « bled » un mélange de froment et de seigle. Le froment s'appelle du « bled froment ».

(3) Arch. Dles La Montjoie 2688. Les fermiers offrirent l'avoine à un prix raisonnable et le foin à 20 sous le quintal.

fit dans le plus grand désordre : les gens d'armes de Marchin arrivèrent pêle-mêle avec Biron au pont que ce dernier faisait garder et que son infanterie troublée abandonna. Biron fut « laissé comme mort sur place ». Les fuyards avaient annoncé à sa femme la nouvelle de sa mort (1) (4 Février).

Les troupes de Biron se composaient d'un Régiment de Cavalerie, qu'il avait levé depuis longtemps, formé de 400 maistres et d'un Régiment de paysans de ses Seigneuries, comme hommes de pied (2).

Condé était alors à Bergerac. Le maréchal de La Force s'y rendit avec le marquis de Castelnau, son fils, Le Prince négocia avec lui (Lenet). Castelnau était gouverneur de la ville. Le vieux Maréchal et son fils se chargèrent de réparer les murailles et de mettre la place en état de défense. Ils le firent, mais aux frais du Prince.

L'importance de Bergerac était capitale par la facilité d'accès que donnait son pont, le seul qui existât sur la Dordogne, pour les communications rapides entre l'Agenais, le Périgord et le Poitou.

Condé arriva à Libourne et y resta jusqu'au 18 (3), ne cessant de surveiller les évènements qui se déroulaient du côté de l'Agenais.

Après le siège de Caudecoste, Chouppes avait ramené

---

(1) Balthazar. *Hist. de la guerre de Guyenne*, Ed. Moreau, p. 312-3 et *Défaite des troupes du sieur de Biron par celles de M. le Prince sous la conduite du comte de Marchin*. Paris 1652. Cette affaire doit être distinguée de celle de Janvier relatée plus haut, car ce dernier document donne une date positive, le 4 Février, et les Consuls de Villeréal celle des 21 et 22 Janvier, pour la première affaire.

(2) *Défaite des troupes du sieur de Biron*, etc. Ce jour, 4 Février, une réquisition ordonnait aux Consuls de Gontaud, l'envoi de 30 hommes pour travailler aux fortifications de Marmande. (Arch. Dles Gontaud 1590).

(3) *Mémoires de La Trémoille.*

ses troupes le long de la rivière du Gers (1) et dans les lieux environnants pour les rafraîchir. Ses divers quartiers s'étendaient depuis Astaffort jusqu'à Laplume et la Montjoie. Le Régiment de Galapian gardait le passage de Boé sur la Garonne.

A Agen, à Marmande, à Clairac, à Aiguillon, partout on se fortifiait. La Jurade d'Aiguillon décida de réparer immédiatement les murailles. On les fit visiter par quatre Jurats et des hommes du métier et on y installa la garde de jour et de nuit (2).

Le 10, les Consuls de Tonneins-Dessous furent avisés que le Régiment de Lusignan devait monter (3).

St-Luc, dont le quartier général était à Montauban, avait essayé, après la prise Moissac, de s'emparer de Tournon et de Lauzerte, mais il avait été obligé de reculer devant les forces supérieures et l'habileté de Chouppes.

N'ayant pas de forces suffisantes, il n'essaya même pas de marcher sur Caudecoste pendant que Chouppes l'assiégeait. Tenant Montauban, Moissac, Malauze, Auvillars où Marin commandait, St-Luc y rassemblait les forces nécessaires à la reprise de l'offensive qu'il méditait.

Il ne tarda pas à réaliser ses projets.

Il avait réussi à accroître sa cavalerie de quatre régiments et son infanterie s'était augmentée de dix régiments. Il avait aussi groupé autour de lui des milices provinciales. Comptant surtout sur les solides régiments

---

(1) *Mémoires*, p. 143-4. Chouppes appelle la rivière du Gers « le Nert », et confond Layrac avec Clairac. Il appelle de même « Bourret » le lieu de Boé. M. Ch. Barry, éditeur de l'*Hist. de la guerre de Guyenne*, par Balthazar. (Bordeaux 1876) a confondu aussi Layrac avec Clairac.

(2) Arch. Dles Aiguillon.

(3) Arch. Dles Tonneins-Dessous.

de Champagne, Lorraine et Auvergne, qui venaient de l'armée de Catalogne, il marcha sur Astaffort.

Chouppes, qui commandait sous Conti, s'empressa, dès qu'il apprit le mouvement de Saint-Luc, de se couvrir immédiatement de la rivière du Gers, qui n'était point guéable, resserra ses quartiers, les réduisit à deux et fit rompre tous les ponts, dans le dessein d'en défendre le passage (1).

« Je fis dire à Mgr le prince de Conti que, s'il voulait être de la partie, il n'avait qu'à monter à cheval (2). Mais Conti lui envoya l'ordre d'abandonner la ligne du Gers et de se retirer sur Laplume. Chouppes renvoya aussitôt à Conti le gentilhomme porteur de l'ordre, accompagné de M de Langevinière, lieutenant-colonel de son régiment, chargé de lui exposer les raisons tactiques qui l'empêchaient d'obéir et en tous les cas de protester formellement contre un pareil abandon. Conti, mal conseillé d'abord, adopta ensuite les vues de Chouppes. « Je vais, dit-il, monter à cheval pour aller « joindre M. de Chouppes ; ce qu'il fit au grand regret « de ces messieurs, qui furent obligés de le suivre et de « quitter le bal où ils étaient (3). »

Conti quitta le bal, partit et arriva au point du jour à Astaffort : « Le jeudi 14 febvrier, S. A. de Conti est « party de ceste ville pour aller à Laplume, Astaffort et « lieux circonvoisins où les armées du Roy ont pareu et « menassent Astaffort d'un siège (4). »

Saint-Luc avait passé la Garonne et s'avançait à travers l'Armagnac. Il arriva par le Castex-Lectourois et Sempesserre (16 et 17 février), et parut devant Astaffort avec son armée en bon ordre. Conti, plein d'ardeur,

---

(1) *Mémoires*, p. 144.
(2) Ibid.
(3) *Mémoires*. P. 144-5.
(4) J. des C. B. B. 59.

voulait payer de sa personne. Chouppes le retint. « Je « pris la liberté de lui dire qu'il était question de battre « l'ennemi et non pas de se mettre au hasard d'être « battu. »

Conti lui remit aussitôt la direction des troupes : « Je « ne suis pas capable, dit il, de commander dans une « action ; je me décharge de tout sur vous... Je remets « mon honneur entre vos mains (1).

Chouppes n'avait avec lui que 2,500 hommes. Les deux armées étaient en présence. Conti commandait les gendarmes. « Saint-Luc se contenta de faire de légères « escarmouches sans oser enfoncer. » Le lendemain, les deux armées se rangérent en bataille. Mais Saint-Luc étant à l'étroit pour manœuvrer et ne voulant rien hasarder, se retira à Miradoux par le pont de Gimbrède.

Tous ces tumultes de guerre avaient surexcité les factions dans Agen. Les nuits étaient souvent troublées par des coups de feu qui alarmaient les bons citoyens. Les Consuls dressèrent une Ordonnance qui fut proclamée à son de trompe à tous les carrefours de la ville, d'abord « contre ceux qui tirent des coups de mous- « quets et pistollets pendant la nuit », et ensuite portant injonction aux caporaux, « affin de poser les « gardes avant jour fally et pour les relepver sans qu'il « soit jour ; et pour les hostes d'apporter les noms des « dits estrangers tous les soirs dans la Maison de Ville « (19 février). »

Il était enjoint aux escouades d'aller travailler aux

---

(1) *Mémoires*, p. 145. Conti, généralissime des Parisiens pendant la Fronde parlementaire (1648-49), était à Paris en tutelle sous Mgr de Bouillon ; ici, sous M. de Chouppes ; à Bordeaux et en Guyenne, sous MM. de Marchin et Lenet. C'était un piètre général et un piètre diplomate.

fossés de la ville et d'obéir aux caporaux qui les commandaient.

« Le XXI[e] febvrier avons faict commencer le travail « des fossés à la Porte du Pin (1). »

Chouppes avait conseillé à Conti d'envoyer demander à Mgr le Prince 400 chevaux avec lesquels, disait-il, il battrait Saint-Luc. Guyonnet fut chargé du message.

Condé était à Libourne. Aussitôt il résolut de partir, emmenant avec lui ses gardes et ses gendarmes. Il se mit en route le 18 février avec La Rochefoucauld (2). Il passa à Duras (18 février) et à Marmande avec la plus grande rapidité (19). Le 20, il traversait le Lot à Aiguillon et, le 21 février, il était sous les murs d'Agen, devant la porte Saint-Anthoine, ne s'y arrêtant que pour recevoir les salutations des Consuls (3).

« Ledit jour, XXI febvrier, S. A. de Condé seroit passé au devant « de la Porte St-Anthoine de la présente ville que nous aurions salué « avec nos robes et chaperons, accompagnés de plusieurs jurats, ayant « fait sortie de nos habitants en armes de chaque paroisse (4). ».

Le régiment de Galapian qui était à Boé, et qui fut renforcé le 22, au même lieu, de trois cents hommes du Régiment de Théobon, avec ordre de Condé de se rendre à Astaffort, était venu se ranger sous les murs d'Agen :

---

(1) On lit à la suite la note suivante :

J. des C. — « Le XXII febvrier, mandement sur Boysse de quinze « livres à Buard, jurat, pour une barrique vin blanc donnée à M. de « Conty. »

(2) Ce jour-là, un ordre du Roi, donné à Saumur, chargeaît le sieur de Chalesme, capitaine au régiment de la Reine, de saisir les châteaux de La Rochefoucauld, Verteuil, Lavergne, etc., lui appartenant.

(3) J. de C. B. B. 59.

(4 et 5) J. des C. B. B. 59. Carbon et Chadallas étaient des hôteliers qui avaient leurs hôtelleries, le premier au Gravier, le second du côté de Saint-Georges, hors murailles.

« Ledit jour, le Régiment de M. de Galapian, par « l'ordre de S. A., est venu loger au devant de la pré« sente ville, chez Carbon et Chadallas, où il a fallu « faire l'estappe aux soldats et loger dans la ville les « cappitaines et autres officiers (5). »

Chouppes rejoignit le Prince à Boé. « Je le trouvoi « au passage de la Garonne qui faisoit défiler ses trou« pes (1) ».

Pour se renseigner, Condé tira à l'écart Chouppes qui lui exposa que St-Luc avait avec lui neuf Régiments de Cavalerie, répartis dans trois ou quatre villages à portée du canon, et qu'avec son infanterie se trouvaient les Régiments de Champagne, de Lorraine et de Montauban, campés à la porte de Miradoux. Le Prince arrêta aussitôt ses dispositions. Il résolut de partir immédiatement pour dérober sa marche à St-Luc, ne s'arrêtant qu'à Layrac où il avait fait dire à son frère de venir. Là, il décida de marcher avec une partie des troupes sur Miradoux et de se trouver devant la place à minuit. Conti et Chouppes devaient l'y rejoindre avec tout le reste à la même heure. « Pour être plus sûr d'y arriver « en même temps, M. le Prince monta deux montres, « en garda une et donna l'autre à M. le Prince de Conti, « qui s'en retourna à Stafford et disposa toutes choses « pour le départ (2) ». (Nuit du 21 au 22 Février).

A l'heure dite, les combattants étaient aux postes qui leur avaient été assignés.

Il était minuit.

---

(1) *Mémoires*, p. 147. Parmi ces troupes devaient se trouver des milices communales, car dans un Etat des dettes de la ville de Nérac dressé en 1661, il y est dit que Noel Poul avait prêté à la ville 1885 livres pour payer les soldats envoyés par la Communauté au lieu d'Astaffort en l'armée du Prince et *par son ordre*. (Samazeuilh. Hist. du Condomois. Agenais et Bazadais. T. II, p. 422).

(2) Chouppes. *Mémoires*, p. 148.

Avec son impétuosité ordinaire, Condé, qui avait une excellente cavalerie à opposer à la mauvaise cavalerie de St-Luc, se précipita sur le pont de Gimbrède, audelà et à l'E. d'Astaffort, enleva l'avant-garde de St-Luc et, suivi de ses cavaliers, mit en déroute les Régiments de cavalerie de Vaillac et de la Boyssière, logés derrière l'Auroue à Gayraud, Casteron et autres maisons voisines. Il était deux heures du matin.

Le sieur de Marche, par ordre de Condé, se jeta aussitôt sur un escadron avancé qu'il rompit.

L'armée de Condé, n'ayant rien devant elle, s'avança par les ponts de Rouillac et de Moulin-Nau, sur l'Auroue, et au petit jour aperçut, rangés en bataille autour du Moulin à vent du seigneur de Fieux, à sa droite, les régiments de cavalerie reformés de St-Luc, St-Mégrin, St-Thierry, de la Villetière, la compagnie d'ordonnance de St-Luc et ce qui restait des régiments de la Boissière et de Vaillac.

Condé se précipita sur eux et les culbuta.

Sur sa gauche, il envoya au N. E., de Miradoux, sur la pente dominante méridionale de Flamarens, le sieur de Bourgogne, maréchal de camp, appuyé de la cavalerie de Théobon et s'avança à l'Est de Miradoux, dans les vignes de Campagnac, profitant du désarroi de l'ennemi, dont l'infanterie se replia précipitamment sur les murs de la place.

Comme le jour se levait à peine, on apercevait dans le clair-obscur l'infanterie de St-Luc « campée sur une « hauteur, plantée de vignes et entourée de grands « fossés », protégée par les rampes des collines, et surtout par la boue des mauvais chemins, détrempés et défoncés par la pluie. Condé alla reconnaître l'ennemi à une portée de pistolet. L'infanterie de St-Luc occupait l'esplanade devant la grande porte et les pentes.

Il réunit aussitôt son conseil de guerre où assistaient Conti, La Rochefoucauld, Valençay, Guittaud, Jarzé et

Chouppes. Ce dernier fit prévaloir l'avis, que Condé adopta aussitôt, d'attaquer sans perdre une minute. On envoya le Commissaire de l'Artillerie, St-Martin, chercher deux canons à Agen qu'on espérait avoir en six heures. En attendant, Condé passa la journée du 22 à maintenir les Royaux en respect, escarmouchant sans s'engager à fond contre cette vieille infanterie rangée en bataille et ayant l'avantage d'une position qu'il fallait escalader. Comptant que son nom jetterait la terreur chez ses ennemis, il renvoya quelques prisonniers, qui apportèrent dans l'armée de St-Luc la nouvelle de sa présence. L'effet qu'il escomptait fut obtenu. Le prestige de Condé y jeta l'épouvante. St-Luc réunit son conseil de guerre, qui résolut, faute de munitions et de vivres, de se retirer. La retraite commença aussitôt (1). Marin commandait l'arrière-garde.

Il était nuit. Le canon n'arrivait pas. Condé mit son armée en bataille ; il commandait la droite avec Chouppes à côté de lui ; à la gauche se trouvait Conti, La Rochefoucauld et Valençay. Le Prince avait rapproché ses avant-postes le plus près possible de l'ennemi pour surveiller ses mouvements et en profiter. Condé demanda à souper. Pendant qu'il soupait, il envoya en reconnaissance Chouppes, qui avec un escadron aperçut l'ennemi en retraite, défilant du côté de Miradoux.

Le Prince averti, se leva de table et ordonna de s'apprêter à charger. Chouppes lui proposa d'envoyer devant cinquante chevaux. Il s'en fâcha. « Il me demanda, « si je voulais lui apprendre son métier et me dit que « quand l'ennemi fuyoit, il n'y avoit plus d'ordre à « observer (2) ».

Les cavaliers des Régiments de Marchin, de Théobon

---

(1) Voir la lettre de St-Luc à Le Tellier in. *Souvenirs de Louis XIV* T. I, p. 404.

(2) Chouppes. *Mémoires*.

et de Montespan abordèrent l'ennemi. A vingt pas des Royaux, ils furent arrêtés par une décharge du Régiment de Champagne, que commandait Lamothe Vedel, son lieutenant-colonel, qui avait embusqué le Régiment dans un fossé.

Cependant, protégée par Champagne, l'infanterie de St-Luc battait en retraite dans les vignes par échelons, toujours suivie de près par les cavaliers de Condé et par ses hommes de pied, qui la couvraient de feux.

La route passait dans un défilé entre deux grands fossés. Chouppes chargea avec trois escadrons et, renversant les cavaliers ennemis sur l'infanterie, culbuta celle-ci jusque dans le fossé de la place où entrèrent précipitamment les régiments de Lorraine et de St-Luc. Champagne tenait toujours bon, répondant avec la plus grande vigueur au feu des assaillants. On lui cria de se rendre. « Je suis du Régiment de Champagne, se con« tenta de répondre le lieutenant-colonel », et la lutte de ce régiment, qui ne comptait presque que des officiers, d'après ce que disait Condé, continua contre toute l'armée du Prince. « Ce fut en cette occasion, dit « Monglat, que Lamothe Vedel, lieutenant-colonel de « Champagne, fit une si belle retraite : Car, voyant « tout désespéré, il gagna des haies avec ses deux batail« lons et marchant par des lieux serrés, faisant grand « feu, tenant les piques basses pour mettre sur le cul la « cavalerie qui le poussait, il se retira à Miradoux, sans « perdre un homme (1) ».

Une autre relation ajoute : « Partout les deux Princes « chargent les premiers, l'épée à la main, suivis de peu « de gens. Le cheval du prince de Condé tombait d'une « blessure (2) : le prince de Conti se met au devant de

---

(1) Montglat. T. L. (Collection Petitot), p. 319.

(2) Balthazar dit que le cheval de Condé tomba « jusque dans la « porte ».

« lui pour lui donner son cheval, le couvre, et lui donne « le temps de se relever avec le sien. Il n'y avoit que « six personnes avec les Princes qui devant les troupes « chargèrent et rompirent toujours tous les corps les « premiers (1) ».

Condé fut légèrement blessé au bras et à l'épaule. La journée était à lui. « Il y eût six régiments de défaits. « On prit beaucoup d'équipages et de prisonniers et le « reste se retira à Miradoux ».

Dans son journal, Malebaysse écrit : « L'eslitte de ces « gens de guerre se refugiarent dans la ville de Mira- « doux (2) ».

Toute l'infanterie de St-Luc était enfermée dans la place avec quelques cornettes de cavalerie et une foule de paysans, qui s'étaient réfugiés dans l'Eglise.

Du 22 au 23, après minuit (3), St-Luc essaya de défendre un pont sur l'Auroue. Il fut encore mis en déroute.

Sa cavalerie s'enfuyait de toutes parts. St-Luc avec quelques débris gagna Lectoure à franc étrier, poursuivi par Condé, toute la nuit.

Dans une lettre à Le Tellier, datée de Lectoure, (25 Février), St-Luc raconte ainsi son dernier effort :

---

(1) *Mémoires pour servir aux affaires de Guyenne.* Ces mémoires ont été écrits par le poète Sarrazin, secrétaire de Conti et sur ses ordres.

(2) Consulter sur ces évènements : La Rochefoucauld, *Mémoires*, Balthazar. *Hist. de la guerre de Guyenne.* Montglat. *Campagne de 1652.* Marquis de Chouppes. *Mémoires.*

Lire l'intéressant récit de Ph. Lauzun. *Une fête et une émeute à Agen.* Revue de l'Agenais. T. II.

(1) M. de Cosnac dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV* place par erreur tous ces faits dans la journée du 22. La première attaque commença dans la nuit du 21 au 22, après minuit. La journée du 22 se passa à escarmoucher. A la nuit, Condé attaqua de nouveau. Le 23, vers quatre heures du matin, Miradoux fut investi. Les *Mémoires* de Chouppes sont très positifs.

« Je fis mettre un régiment d'infanterie à un pont pour « empescher les ennemis de passer : ils forcèrent le « passage. Je fis tous mes efforts avec M. de St-Germain « d'Apchon pour rallier quelques escadrons : il fut im- « possible de leur faire tourner visage dans l'effroi où « ils étaient. Me voyant abandonné, je me retirai avec « MM. de St-Germain et de Gohas et huit ou dix che- « vaux à Lectoure ».

St-Luc envoya Gohas à Fleurance et St-Germain à Auch pour réunir les débris de sa cavalerie.

La défaite de St-Luc eût un tel retentissement que le chevalier de Viven, qui était à Cahors, écrivait à Mazarin plus de vingt jours après (17 Mars) : « V. E. a sceu « au long l'affaire de M. de St-Luc qui n'est pas grand « comme on le faisait à la Cour. *Il y a de la cavalerie « qui fuit encore* (1) ».

St-Luc était anéanti. Sa cavalerie n'existait plus ; et ses meilleurs régiments d'infanterie assiégés. Ils avaient heureusement avec eux Marin et le brave lieutenant-colonel de Champagne, Lamothe-Vedel. Pendant que Condé poursuivait St-Luc, il avait envoyé Chouppes investir Miradoux avec le Régiment de Montmorency-Cavalerie qui se logea devant la porte vers quatre heures du matin. Chouppes y attendait M. le Prince, qui arriva au soleil levé (2).

Dans la journée, le Régiment de Champagne offrit de sortir de la place avec armes et bagages, promettant de demander au Roi, d'être employé en Flandre, en Italie ou en Catalogne. Condé repoussa ces propositions avec dureté, disant « qu'il ne vouloit point accor- « der d'autre capitulation à MM. de Champagne que de « les faire prisonniers de guerre (3) ». Il avait oublié

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VI, p. 316.
(2) Chouppes. *Mémoires*, p. 154.
(3) Ibid.

qu'il avait conduit ce brave régiment de Champagne, pour lequel il professait pourtant une très haute estime, à l'assaut à Lérida, et à Rocroy à la victoire.

Parmi les partisans de Condé ceux qui se distinguèrent le plus pendant ces deux journées de combat sous Miradoux furent Montespan, La Rochefoucauld, qu'accompagnait son fils, le prince de Marcillac, La Serre, Castelmauron, le chevalier de Foix, le baron de Laugnac, de Bezols et le lieutenant criminel du présidial d'Agen, Nargassier, qui après avoir été, le 6 Octobre, un ardent défenseur du Pacte de l'Union (1), avait pris la cuirasse, le casque et le mousquet.

Le sieur d'Angerville apporta la grande nouvelle au Parlement de Bordeaux, le lundi 26 Février. Le Parlement envoya aussitôt quérir MM. de la Chambre de l'Edit pour donner « advis de la défaicte de l'armée de « M. de St-Luc par celle de M. le Prince et de son « frère ».

Une fois les Messieurs de la Chambre de l'Edit arrivés, le sieur d'Angerville commença son récit. Sur le champ, au milieu de l'enthousiasme, on décida de faire chanter le *Te Deum* dans l'après-dîner. On décida aussi que la Cour y assisterait en corps et tous les autres corps de la ville, qu'on prierait M[mes] la Princesse de Condé et la duchesse de Longueville d'y assister, « ledit « sieur Prince et M. le Prince de Conty estant à la « teste (2) «.

---

(1) *La véritable relation de la deffaicte du Marquis de St-Luc*, etc. Paris, chez la veuve Guillemot 1652.

(2) *Registre secret*, p. 400. (Bibl. Munic. de Bordeaux). Il est donc certain, d'après ce document, qu'après l'investissement de Miradoux, Condé et Conti se rendirent à Bordeaux. L'investissement eut lieu le matin du 23, à 4 heures. Les Princes avaient donc le temps, du 23 au 26, de descendre à Bordeaux par la Garonne. Comme on le verra plus loin, Conti, d'après le *Journal des Consuls*, partit pour cette ville le 25. Mais il n'y est pas question de Condé.

CHAPITRE V

Siége de Miradoux. — Appel de renforts par Condé. — Le coup de foudre d'Auvillars. — D'Harcourt passe la Garonne. — Levée du siège. — Retraite de Condé derrière le Gers. — Mesures prises par le Conseil de Guerre de la ville d'Agen.

Le siège de Miradoux commença (23 Février).

Conti était revenu à Agen, ce jour-là, et en était reparti le 25, pour Bordeaux (1).

Condé rassemblait hommes et munitions autour de Miradoux.

Les Consuls d'Agen lui envoyèrent deux pièces de canon escortées par deux cents hommes qu'ils avaient levés en ville et au Passage (2).

Maheu, commissaire de l'Artillerie, réclama cinq quintaux de poudre, dont l'intendant de Mosnier prit livraison, trois jours après (26 Février), et dont il donna décharge aux Consuls avec promesse de restitution.

Le 24 Février, ordonnance de Condé, datée du camp

---

(1) Le passage des Princes n'allait pas sans quelques dépenses. On trouve les renseignements suivants dans le *Journal des Consuls :* « 27 Febvrier. Mandement de XXII livres pour Me Meynial de Folay-« ronnes, pour les réparations au prieuré de St-Caprazy, à cause du « logement de S. A. Conty. 27 livres, 7 sols, à Me Delcasse pour linge « perdu, gasté et forny pour le logement de S. A. Conty ». (BB. 59).

(2) 30 livres, 5 sols au capitaine Dancelin, pour frais d'escorte du canon à Miradoux. (BB. 59).

de Miradoux, enjoignant aux officiers, cavaliers et fantassins de se rendre sous huit jours et sous peine de la vie dans leurs compagnies ; aux Consuls de les faire arrêter ; aux habitants de les prendre et de les livrer, sous peine pour ceux qui les auraient recélés de payer aux capitaines les sommes nécessaires à la remise en état de leurs compagnies : « A quoy faire les habitants, « villes et communauttés seront contraintes par toutes « voies, comme pour les propres affaires du Roy, mesme « par logements de gens de guerre (1) ». L'imprimé ne fut placardé à Agen que le 3 Mars.

Le 25, Conti avait ordonné aux Consuls de Tonneins-Dessous de fournir à la subsistance de 15 compagnies du Régiment de Lusignan et le même jour, le sieur de Tridon déclara à la Jurade qu'il avait reçu en outre un mandement de Mgr de Conti pour fournir en commun « avec ceux de Tonneins-Dessous » un bateau « pour « tirer iceluy et S. A. qui vient de passer ».

Le Prince s'en allait à Bordeaux.

Le même jour, les Consuls de Tonneins-Dessous, reçoivent avis de contribuer à l'étape du Régiment de « Thonnenx », pour 200 livres, avec Villeton et Gratteloup pour aides. Un capitaine vint pour toucher l'argent mais les Consuls déclarèrent qu'ils ne le donneraient qu'à l'embarquement du Régiment de Tonneins (2).

Le 26, arrivèrent les compagnies de Lusignan avec leur lieutenant-colonel, le sieur de Fages (3).

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.

(2) Arch. D[les]. Tonneins-Dessous 2275.

(3) Arch. D[les]. Tonneins-Dessus. 2295. On lui bailla 100 livres et on paya 12 livres, 12 sols, 8 deniers par bateau » pour la tire ». Pour Conti, on paya « 10 livres pour la tiraison du bateau qui portoit vers « Bourdeaux Mgr le Prince de Conty dimanche dernier (25 Fév.) ». (Jurade du 2 Mars).

L'expédition des munitions de guerre sur Miradoux continuait à Agen.

Le 28, un ordre de Condé demanda l'envoi de deux milliers de poudres en quatre barriques qu'on tira de l'Arsenal de la Maison de Ville et qu'on mit en bateau jusqu'au Double, sous la conduite du sieur de Verduc, avocat et Jurat, capitaine de quartier. L'escorte revint en ville à six heures du matin, le 1er Mars.

Le 26, les Consuls furent invités à reçevoir en garde les prisonniers faits à Miradoux et conduits par le sieur Boyer, « vissénéchal d'Agen et prévôt de l'armée (1). »

On trouve des détails intéressants sur les faits dont nous venons de parler dans le *Journal des Consuls* à la date du 23 Février :

« Ledit jour XXIIIe Febvrier 1652, Mgr le Prince de Condé, ayant « battu les armées du Roy et enfermé une bonne partye dans Mira- « doux puis hier au soir, a envoïé quérir le cannon que despuis peu il « avoit faict admener de Bourdeaux avec les munitions nécessaires « pour assiéger Miradoux, luy avons donné 200 hommes armés et « équipés, tant de la Ville que du Passage, auxquels auroit esté bai- « lhé des mousquetz, poudre, plomb et mesche nécessaires, avec le « pain de munition et le vin nécessaires pour leur subsistance et deux « pièces de cannon et huict picques... la dicte escorte conduite par

---

(1) Ce convoi comprenait 36 prisonniers de guerre qu'on enferma « dans des prisons royaux de la ville d'Agen » et dans les hôtelleries de Carton et de Camarade. Neuf officiers restèrent prisonniers sur parole, avec le consentement de l'intendant de Mosnier. (Certificat de décharge des Consuls d'Agen au vice-sénéchal). Dans le rôle des prisonniers, dressé le 26 Février, je relève les noms suivants : baron de Lardy, cornette dans la mestre de camp de St-Thierry ; de St-Germa, 1er capitaine dans Boissy ; Faure et La Cassaigne, capitaines au même régiment ; de Lagarde, lieutenant au Régiment de St-Mégrin ; Isarn et Palleroles, capitaines dans St-Luc ; Granel, volontaire ; Ga- des d'Auvillars. Trente cavaliers et soldats étaient enfermés à la Conciergerie. (Arch. d'Agen, EE. 4). Nous ferons remarquer qu'il y avait dans Caudecoste, pendant le siège, un capitaine du nom de La Cassaigne, comme celui dont il est question ci-dessus.

« Dancelin, conseiller et cappitaine de cartier, Bonnin et Gaussen, « sergents de cartier... Lesdites pièces avons prêté à M. Maheu, com- « missaire de l'artillerie. Ledit jour S. A. de Conty est arrivé en ceste « ville venant de l'armée. apprès la défaicte des trouppes de M. de « St-Luc à Miradoux.

« Lundi, 26 Febv. M. de Nargassier prend dans la Maison de Ville « la grosse pièce de fonte verte envoyée de Moyssac par M. de Mar- « chin qu'on expédia a S. A. pour le siège de Miradoux par la rivière. « On la fit conduire jusques à St-Philip par plusieurs de nos habitants « conduits par M. Dancelin, conseiller et cappitaine de cartier avec « une barrique et un baril de poudre que M. Duduc avait confiés à la « Ville et on prêta VI barils de poudre. Ledit jour, 26 Febvrier, M. « Dancelin, avec l'escorte de soldats, sortis d'Agen pour escorter le « gros canon envoyé à S. A. de Condé au siège de Miradoux, le 23 « du présent mois, arrivèrent en ceste ville sur les quatre heures du « soir et, ayant posé les armes dans la Maison de Ville, fut donné « collation à tous lesdits soldats et aux cappitaines et sergents de car- « tier ; apprès feust donné à soupper chez deux hostes ».

Le 25, s'était réuni le Conseil de guerre de la ville.

On y reconnaît l'utilité de procéder à de nombreuses réparations aux murailles ; de creuser un fossé de la Porte du Pin à la Porte Cornalère, de cinq cannes de largeur et de trois de profondeur. On mandera pour ce les escouades et paroisses. On ouvrira l'écluse qui joint le Pont sous lequel passe le Ruisseau (1), qui se rend au moulin de St-Caprazy, pour mettre l'eau dans le fossé, celui-ci une fois fait. Le fossé de St-Caprazy sera recuré. On établira des défenses sur la muraille et pont-levis de la Porte Neuve et de St-Anthoine, pour faciliter les communications des corps de garde des portes et des hommes de garde, pour se mettre à couvert. On fera murer « l'entrée qui est au « bout de la montée du Pont de Garonne » ; on rétablira les sept guérites qui ont été abattues par l'injure du temps de la Porte Neuve à St-Georges ; on réparera la muraille derrière l'Eglise St-Hilaire, qui est sapée à sa base ; les marchepieds des murailles, qui sont grandement ruinés, seront remis en état pour qu'on y puisse commodément passer ; MM. du Chapître de St-Caprazy seront requis de réparer les grilles du Moulin de St-Caprazy où un homme pourrait facilement passer ; les écluses proche la Tour de la Poudre seront fermées, afin

(1) Ruisseau de la Masse, venant de St-Arnaud, en face et à l'O. du château de Bajamont.

de retenir l'eau dans les fossés ; l'arceau et gardefous du Pont St-Louis seront démolis pour empêcher l'accès des murailles.

A ces fins ont été députés les sieurs Grimard, Dancelin, Daurée, Verduc et Corne (1).

Condé tirait ses seules ressources d'artillerie de l'arsenal d'Agen pour réduire Miradoux.

Dans la journée du 23, Condé avait tenu Conseil de guerre. On y proposa, pour profiter du désarroi des soldats de Saint-Luc, qui avaient été rejetés dans la place, et en l'absence des moyens de résistance de celle-ci, de faire mettre pied à terre à toute la cavalerie pour renforcer l'infanterie insuffisante et d'emporter la ville de vive force.

M. le Prince prit la parole et dit : « Je ne veux point « hasarder ma cavalerie. Je suis sûr d'avoir ces gens-là « sans rien risquer ». Il comptait sur l'éloignement de d'Harcourt et la bonne garde que faisait Marchin sur la Dordogne. Il décida de serrer étroitement la place, afin de la forcer à capituler (2). « Il crut qu'avec le « canon qu'il fit venir d'Agen, il pourroit forcer les « débris des troupes de Saint-Luc qui estoient dans « Miradoux ; mais la saison, qui estait très-fascheuse, et « l'affaiblissement de ses gens, qui se faisoit tous les « jours remarquer, servoient d'obstacles à son dessein. « Néanmoins, il s'y opiniastra, ne le voulant pas prendre à composition (3) ».

Le 24, on dressa les batteries qu'on installa dans deux maisons voisines de la Grand'Porte, mais comme Condé « n'était pas en état de faire des lignes, ils (les « assiégés), crurent qu'on pourrait aisément leur faire « porter de la poudre, de la mêche et du plomb. En

(1) Arch. d'Agen, EE. 9. p. 128 v. et 129.

(2) Chouppes, *Mémoires*, p. 151.

(3) Balthazar. Hist. de la guerre de Guyenne, p. 315 (Ed. Moreau).

« effet, le marquis de Saint-Luc y en fit entrer la nuit « suivante et continua de les rafraichir des choses né- « cessaires tant que le siège dura, quelque soin qu'on « put prendre pour l'en empêcher (1) ».

St-Luc réussit, de Lectoure, par des efforts extraordinaires, a ravitailler Miradoux, quoique Condé eût forcé le recteur de cette ville, le sieur Antoine Dareilh, qu'il avait capturé, à indiquer à Des Roches, son capitaine des Gardes, les ponts sur l'Auroue qui pouvaient servir à ce ravitaillement.

Le Dimanche 25, on battit la Grand-Porte de Miradoux avec les deux pièces de canon qu'on avait amenées d'Agen, « l'une de dix-huit livres et l'autre de douze, « avec un très petit nombre de boulets de calibre. Mais « il (Condé) crut qu'il y en aurait assez pour faire brè- « che et les emporter d'assaut, avant que le comte d'Har- « court, qui marchait à lui, pût être arrivé (2) ».

Le feu de la batterie était alimenté avec les boulets perdus que, par pénurie complète de munitions, les soldats se hasardaient, à prix d'argent, d'aller chercher dans les fossés de la ville.

Les assiégés, malgré l'insuffisance de leurs ressources, se défendaient avec vaillance. Deux de leurs sorties furent extrêmement vigoureuses. Des actes d'héroïsme individuel montrèrent la valeur des soldats de Champagne. Un sergent, sous les yeux de Condé, se précipita seul dans la tranchée, y tua quatre mineurs, en blessa un cinquième, et rentra dans la place, sain et sauf, sous le feu de mousqueterie de toute l'armée de M. le Prince (3).

---

(1) La Rochefoucauld. *Mémoires*, p. 121. Collection Petitot, T. LII.

(2) La Rochefoucauld. *Mémoires*, p. 122.

(3) *Relation de ce qui s'est passé en l'armée du Roy commandée par le comte d'Harcourt*, etc. (Arch. du Ministère de la Guerre, vol. CXXXIII, in Cosnac. T. I. p. 472).

Le mardi 27, la brèche était suffisante pour donner l'assaut. La muraille s'était écroulée et la brèche s'ouvrait sur la cave d'une maison, appuyée à la muraille. La toiture de la maison s'abattit peu après dans le trou. Les assiégés se hâtèrent de construire des retranchements et des barricades derrière cette grande brèche béante.

Les habitants voyaient avec terreur les préparatifs de l'assaut et s'étaient réfugiés dans l'église où ils firent un vœu au patron de la ville (1). Le lendemain, au moment de l'assaut, les assiégés, mettant le feu aux matières inflammables, poutres, meubles et fagots, dont la cave était pleine, rendirent l'abord de la brèche impossible par l'ardeur et la violence des flammes, en dépit de la mousqueterie et de la canonnade des ennemis. Ce fut un échec pour les troupes du Prince.

Le 28, Condé, sans se lasser, établit de nouvelles batteries vers un point de la muraille, libre de constructions. On battit le mur entre la porte de la Fontaine et l'Eglise, vis-à-vis de la Grand'Place. L'accès du puits qui s'y trouvait, fut rendu très difficile pour les habitants par la chute des boulets : plusieurs soldats y furent tués.

Sous le clocher et la Grande Porte, les mineurs avaient creusé et garni des fourneaux qu'il s'apprêtaient à allumer. Grâce à une issue qu'on découvrit, les assiégés purent évanter les mines. On ouvrit sans bruit une ancienne porte murée, par où ils se précipitèrent sur les mineurs et les mirent en fuite.

Dans la place, d'ailleurs, se trouvaient pour la défendre, des chefs comme Marin, maréchal de camp, de Couvonges, mestre de camp de Lorraine, et Lamothe-Vedel, le lieutenant-colonel de Champagne.

---

(1) St-Joseph.

Les blessés étaient nombreux du côté de Condé.

« Il est ordonné aux Consuls de St-Nicolas de reçevoir des blessés « qui leur seront menés et leur fournir la subsistance nécessaire pour « ce soir, et demain les mettre dans un bateau et les faire conduire à « Agen où M. de Mosnier, l'intendant, leur donnera des vivres néces- « saires.

« Fait au camp de Miradoux, le 1er Mars 1652.

« De Guyonnet, intendant et commissaire général (1) ».

Condé s'acharnait à prendre Miradoux, appelait de tous côtés de nouvelles forces et déployait par lui, ses officiers généraux et ses intendants une activité fébrile.

Le marquis de Castelnau-Laforce, partait de Bergerac avec ses troupes pour l'Agenais, et expédiait aux communautés l'ordre de marche suivant :

« Le garde de S. A. se mettra à la teste du bagage et ira passer au « dessoubs du Birou et de la Cunesge, dudit lieu à Monestier près de « Théobon, à l'Uffer, à Seyches, prendront le chemin de Thonnenx « pour aller à Clérac, *où ils joindront l'armée.* Ledit garde sera « adverty qu'il a pour retraite Duras et Marmande, laisseront quel- « que cavalerie derrière et prendra garde entre cy et Allemans.

« Faict à Bergerac, le 1er Mars 1652.

« Signé : De Caumont Castelnau (2) ».

L'ordre de route ci-dessus indique donc que Clairac avait été choisi comme point de concentration de l'armée de la Dordogne pour y passer le Lot, soit en face de cette ville, soit à Aiguillon.

Le 1er Mars, passaient à Soumensac, 400 mousquetaires et 45 officiers du Régiment de Conti. Soumensac

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.

(2) Arch. Com. Clairac, 2079. Vers ce temps, le Régiment de Montpouillan fut battu par le sieur de Biron. Dans une note, envoyée de Blaye à Mazarin (16 Mars 1652), on lit : « Nous avons advis certain « que le Régiment de Montpouillan, marchant de Libourne sur Mar- « mande, a esté rencontré par M. de Biron, qui l'a tout à faict tailhé « en pièces, (Arch. Hist. Gir.) ».

dut fournir le logement pour le Seigneur Prince de Conti pour huit jours (1).

Le premier Consul de Tonneins-Dessous réunit la Jurade et lui lut l'ordre de Castelnau :

« La Jurade délibère que les dits sieurs (de l'armée) seront teneus « d'obéyr à la routte, attendeu que Clérac n'est esloigné que de « demy-lieue de ce lieu et qu'il y a encore trois heures de soleil « (2 Mars) (2) ».

Pour se soustraire aux déprédations des soldats, la Jurade raccourcissait la distance entre Tonneins et Clairac, et indiquait les trois heures de soleil restant !

Deux jours après (4 Mars), l'équipage du Prince de Conti arriva à Tonneins, accompagné de seize gardes. On logea le train chez les hôtes et les gardes dans les maisons bourgeoises « conformément à quoy certificat « leur a esté baillé (aux quatre Consuls) (3) ».

Le 2 Mars, les Consuls d'Aiguillon reçurent injonction de Marchin pour loger partie des troupes de Mgr le Prince de Condé, Conti, Bourgogne, Marchin et l'équipage, au nombre de 500 chevaux et quantités de valets pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

La Jurade décida de se pourvoir de foin et d'avoine et d'envoyer à M. de Mosnier pour obtenir le délogement qui se fit le lendemain (3 Mars) ; mais le surlendement (5 Mars), un ordre de M. de Duduc, intendant de M. le Prince, les obligea de fournir la subsistance à dix compagnies du Régiment de Bordeaux qui remon-

---

(1) Arch. Dles Soumensac. 1431. Les certificats de logement sont signés de Laforce et Courdier.

(2 et 3) Arch. Dles Tonneins-Dessous. 2275. De Tonneins à Clairac. il y a une lieue et demie. Nous ferons remarquer qu'on ne trouve pas trace de logements de troupes à Tonneins-Dessus. Cela s'explique par cette considération que Tonneins-Dessus appartenait aux Laforce, partisans de Condé, et Tonneins-Dessous au duc de La Vauguyon, dont le fils, le marquis de St-Mégrin, servait dans l'armée du Roi.

taient la rivière. Au lieu de dix, il en arriva vingt-huit qui y logèrent malgré l'opposition faite par les Consuls et les Jurats au sieur de Saint-Martin, commandant de l'artillerie, par acte notarié. Le régiment délogea le 6, entre sept et huit heures du matin (1).

Ce même jour, vingt compagnies de ce régiment passèrent au Port-Sainte-Marie, où trois jours avant une partie de l'armée de Condé avait traversé la Garonne (2).

Cependant, le sieur de Mosnier donnait à M. de Mucy, receveur des tailles d'Agenais, l'ordre de fournir du salpêtre et de « faire travailler aux poudres nécessai« res pour l'armée de S. A. ». Il fournit « cinq quintaux « nonantes livres de salpêtre et quatre-vingts livres de « soufre (3) ».

Sur une lettre du prince de Condé, on convoqua les trois Ordres. La lettre, apportée par MM. de Raymond et d'Espaignet, demandait l'octroi d'autant de gens de pied et de cheval qu'il serait possible d'en lever. L'Assemblée résolut d'y déférer (3 Mars) (4).

Ce jour on publia, à son de tambour et par affiches, l'ordre du Prince, enjoignant à tous officiers, cavaliers et fantassins de son armée de se rendre sous huit jours dans leurs compagnies, aux lieux où elles se trouvaient, « à peyne de la vie », et aux habitants d'arrêter les contrevenants (5).

Le Jurat de Verduc avait de nouveau amené de la poudre au camp. Le Prince lui en donna décharge (6).

---

(1) Arch. Dles Aiguillon, 739.

(2) Comptes des Consuls. (Archives de Mme de Raymond).

(3) Arch. d'Agen. EE. 21.

(4) Arch. d'Agen. BB. 60.

(5) *Journal des Consuls.*

(6) « S. A. Louis de Bourbon, prince de Condé, reconnait avoir reçu « du sieur de Verduc, advocat au Présidial, de la part des Consuls,

Ce même jour, il écrivait à Lenet, à Bordeaux, d'envoyer à Agen et à Villeneuve-d'Agenais les Conseillers et Intendants, de Raymond et d'Espagnet, et à Marmande, le sieur Duluc. « Priez de ma part Messieurs de « Rémond et d'Espagnet de visiter la ville (d'Agen) « pour l'asseurer et d'aller faire un tour à Villeneufve « pour la mesme chose et escrire à M. Du Buc (1), touchant Marmande (A Staffort le 4 Mars) (2).

Dans la même lettre, il signale l'arrivée à Agen d'un trompette de d'Harcourt : « Je viens d'avoir advis de « diverses parts qu'il estoit arrivé un trompette à Agen « de la part de M. le comte d'Harcourt, pour sçavoir « d'eux s'ils ne vouloient pas recognnoistre ses ordres « et que la Maison de Ville s'estoit assemblée là-dessus, « dont on n'a point encore dit le résultat. Je vous prie « de faire en sorte que Messieurs d'Agen me renvoyent « le trompette et qu'ils fassent réponse que c'est à moy « qu'il fault qu'il s'adresse. Je ne doubte pas qu'en ceste « occasion, ils ne facent ce qu'ils doibvent et ce qu'ils « m'ont promis ».

En post-scriptum : « Ne manquez pas de m'envoyer le « trompette ».

Avec la violence de son caractère, cette dernière phrase était pleine de menaces.

A ce moment, Gourville, l'homme de lettres, l'un des amis intimes de Condé, écrivait ironiquement à

« d'Agen, quinze quintaux de poudre, tirés des magasins de la ville « et conduits au camp sous Miradoux.

« Fait à Fioulz (Fieux), le 4e jour de Mars.

« Signé : LOUIS DE BOURBON. »

(Arch. d'Agen. EE. 21).

(1) Il est probable qu'il s'agit de Duduc, intendant à l'armée de M. le Prince.

(2) Comte de Cosnac. *Souvenirs du règne de Louis XIV*, T. I, p. 413.

Paris, du camp de Miradoux, pour demander des nouvelles de d'Harcourt, qu'on avait perdu.

On était dans une sécurité profonde. On savait que le comte de Marchin gardait la ligne de la Dordogne. Miradoux était à toute extrémité.

Tout à coup, dans la journée du 4 Mars, une grave nouvelle tomba, comme la foudre, dans le camp de Condé. L'armée de d'Harcourt, avec quinze mille hommes, passait la Garonne à Auvillars !

Où était donc Marchin ? Qu'était-il devenu ? Chouppes l'accuse nettement de n'avoir pas exécuté les ordres du Prince (1). Marchin était du côté de Montpazier avec sa cavalerie légère, espérant forcer Biron de lui rendre son château, comme il l'avait promis, au dire de Balthazar. Balthazar, parti de Bergerac, était venu l'y rejoindre. Marchin, pendant que Balthazar se dirigeait vers Domme, était parti pour Lauzun. Puis, rassemblant ses troupes, sans plus s'occuper de d'Harcourt, il se mit en marche sur Astaffort, n'emmenant que sa cavalerie légère, passait par Villeneuve-d'Agenais, dont la garnison était au siège de Miradoux, et traversait la Garonne en amont d'Agen.

Il effectua cette marche de dix lieues avec une telle lenteur que, lorsqu'il arriva sous Miradoux, d'Harcourt avait pris sur lui une grande avance. Balthazar rejoignit Condé au même moment (1).

D'Harcourt, lui, n'avait pas perdu son temps. Apprevant les entreprises de Condé du côté d'Agen et dans le Brulhois, était parti avec son armée au secours de Saint-Luc, dont il apprit en route les défaites au pont de Gimbrède et à Miradoux. Il menait avec lui la solide

(1) Chouppes. *Mémoires.*

(2) Chouppes. *Mémoires.* Balthazar. *Hist. de la guerre de Guyenne.*

infanterie de Rocroy, celle qui avait à tout jamais détruit la vieille infanterie espagnole (Michelet).

D'Harcourt n'avait, pour l'arrêter, affaire qu'à des garnisons éparpillées de Libourne à Périgueux ; et sur le cours inférieur de la Dordogne, il n'avait à redouter que le comte de Marchin. Et Marchin avait abandonné la garde de la rivière !

Il résolut de tourner tous ces obstacles, avec son armée victorieuse, fière de ses succès et rompue aux marches. Pour n'être pas retardé par de nouveaux combats, il passa au-dessus de Périgueux. Il était le 22 à Bourdeilles sur la Dronne. La veille, il avait envoyé occuper sur la Haute-Vézère le pont de Terrasson par le comte de Sauvebœuf, maintenant attaché à la cause royale, avec 500 chevaux, pendant que Saint-Abre, maréchal de camp, rassemblait à Domme, pour le passage de la Dordogne, des bateaux, fort difficiles à trouver, grâce à leur retrait ordonné par les ennemis. Le 25, il était à Sarlat, où il précéda ses troupes, qui y entrèrent le lendemain, sous le commandement de son neveu, le comte de Lislebonne (1), arrivé à l'armée depuis deux jours. Le soir, il était en face de Domme, sur la rive droite de la Dordogne.

Le marquis de Biron et le comte de Vaillac gardaient le passage. Les troupes du Roi mirent deux jours a passer la Dordogne, à cause du petit nombre de bateaux. Pendant l'opération, le colonel Balthazar, qui avait laissé Marchin à Montpazier, tenta avec deux cents chevaux de les en empêcher. Déjà la moitié de l'armée avait passé. Il était trop tard. Il y eût seulement « une grande escarmouche », sur le Céou, entre Balthazar et les Royaux. Sauvebœuf, Bougy (2), le

(1) François Marie de Lorraine, troisième fils du duc d'Elbœuf.

(2) Jean Révérend, marquis de Bougy, marié à Marie de La Chaussade, fille du Seigneur de Calonges, près du Mas.

chevalier de Créquy, du côté du Roi, y prirent part. Bellefond (1) y eût la cuisse percée et fut remplacé par le chevalier d'Aubeterre.

Beaucoup d'officiers furent blessés dans cette affaire.

Après l'escarmouche, Balthazar, dans une entrevue, leur annonça la défaite de St-Luc et partit pour rejoindre Marchin à Miradoux (2).

De Domme (25 Février), d'Harcourt ordonna à MM. de Montauban et de Moissac, d'envoyer des bateaux et des hommes à Auvillars, que Condé avait fait sommer la veille par un trompette de Marchin (24 Février) et sur la place il avait le lendemain tenté un coup de main qui ne réussit pas, la ville étant fortement barricadée (3).

L'ordre fut apporté par le maréchal de bataille, de Valcourt, lieutenant-colonel du régiment de d'Harcourt. Moissac et Montauban envoyèrent 400 hommes de milice que Valcourt amena à Auvillars.

Pour faire descendre plus vite les bateaux, d'Harcourt envoya à Moissac Ste-Colombe Marin, frère du défenseur de Miradoux.

D'Harcourt pressait sa marche : il prit par le Causse de La Bastide, traversa le Lot à Cahors, gagna Montcuq et descendant la vallée de la Barguelonne, ses premières colonnes, d'après les *Archives d'Auvillars*, parurent à Espalais, en face d'Auvillars, le 3 Mars (4), tandis que le gros de ses troupes occupait Valence d'Agen.

L'armée de d'Harcourt commença aussitôt à passer. Condé fit sauter le pont de St-Antoine sur l'Arrats pour

---

(1) Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, futur maréchal de France.

(2) Balthazar. *Hist. de la guerre de Guyenne.*

(3) F. Moulencq. Episode de l'Hist. de la ville d'Auvillars.

(4) *Episode de l'Hist. de la ville d'Auvillars*, par Fr. Moulencq, (in. T. IV, 2e série du Recueil de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen).

retarder sa marche. Il demanda à Chouppes, qui était allé reconnaître l'ennemi à Auvillars, si d'Harcourt venait. Sur sa réponse affirmative, Condé lui ordonna de faire retirer le nouveau canon mis en batterie, « non « pour aller au champ de bataille mais pour se retirer « promptement, parce que Marchin n'était pas venu « avec l'armée (1) ». Devant l'étonnement de Chouppes, Marchin s'excusa de n'avoir amené que sa cavalerie, parce qu'il pensait « que ce n'était que pour se retirer ». Les deux contradicteurs s'échauffèrent. Pour y mettre un terme, Condé prit la parole : « Messieurs, c'est mon « affaire. Si j'avois seulement le Régiment de Bordeaux, « je ne m'en irois pas ; mais il n'y a plus de remède ; il « faut partir (2) ».

Et le Régiment de Bordeaux perdait son temps à piller, au lieu de marcher à l'ennemi. Il était encore à Tonneins Dessous le 6 Mars.

Balthazar représenta au Prince « que les troupes du « comte d'Harcourt ne pouvoient pas toutes passer en « quatre jours (*ce qui estoit vray*) et qu'il estoit d'advis « de les aller charger à Auvillars, avec toutes ses for- « ces, à la réserve de quelque peu de monde, pour tenir « ceux de Miradoux toujours enfermez (3) ».

Ce passage de l'*Histoire de la guerre de Guyenne*, prouve bien que l'armée de d'Harcourt mit plusieurs jours à passer, ce que démontre d'ailleurs péremptoirement la lettre suivante :

---

(1) Marchin avait laissé son infanterie sur la Dordogne.

(2) Chouppes. *Mémoires.* (L'annotateur dit que Condé leva le siège le 27 Février, alors qu'il ne le leva que le 6 Mars).

(3) Balthazar, p. 217.

« Le Marquis de Tracy à Mazarin.

« A Auvillars, ce 6e Mars 1652.

« Monseigneur M. le Comte d'Harcourt logea *hier* à « Vallance sur le bord de la Garonne à l'opposite de ce « poste où l'armée passera aujourd'hui (1) ».

Tout était perdu.

Condé ordonna à Chouppes de tenir l'armée en bataille pour le lendemain, dès la pointe du jour. « Tout « étant prêt, M. le Prince me dit de marcher à la tête « et d'aller droit à Stafford pour y prendre mon quartier « et pour loger son armée le long de la rivière du « Vert (2) ; ce que j'exécutai. Guittau, qui étoit avec « moi, me voyant chagrin de la retraite de M. le Prince, « dont Marsin étoit l'unique cause, nous entrasmes en « conversation là-dessus (6 Mars) (3) ».

Le siège était levé. L'armée de Condé était forcée de battre en retraite derrière le Gers !

Agen était encombré de blessés, qui s'y réfugiaient, sans ordre. Les Consuls ordonnèrent aux cavaliers et fantassins de vider promptement la ville et de se remettre sous la charge de leurs capitaines, « à peyne de la « vie ». Défense fut faite aux hôtes de les loger et de leur administrer des vivres et aux gardes des portes de les laisser entrer (7 Mars).

Par mesure de prévoyance, l'intendant Guyonnet, enjoignit aux Consuls d'Agen d'envoyer tous les bateliers du Passage à Boé et aux Consuls de La Magistère d'y faire descendre les leurs pour le passage des troupes de M. de Marchin, L'ordre portait en outre : « Nous

(1) Arch. Hist. Gir. Le récit de Balthazar est exact. D'Harcourt parut à Espalais et à Valence, les 3 et 4 Mars. Il quitta Auvillars, le 7.

(2) Le Gers.

(3) Chouppes. *Mémoires*. p. 155.

« avons advis que le comte d'Harcourt advance pour le « secours de Miradoux.

« Fait au camp devant Miradoux le 7e de Mars 1652 (1) ».

On cachait encore que le Comte avait déjà franchi la Garonne.

Dans l'imminence d'évènements plus graves encore, la Jurade d'Agen avait décidé d'emprunter deux mille livres pour fortifier les murailles, les tours, les guérites, les couverts et les portes (2).

Les Consuls de Tonneins-Dessous reçevaient l'ordre de MM. de Raymond, Mosnier et Espagnet d'envoyer 6 soldats, armés de fusils et de mousquets, poudres et balles, dans la ville d'Agen, pour dix jours, avec la subsistance (à peine de 600 livres d'amende (3).

A la même date, les mêmes intendants invitèrent les Consuls d'Aiguillon à fournir 8 soldats, armés d'épées, de fusils ou de mousquets et de les conduire à Agen, avec dix jours de subsistances (4).

Une nouvelle lettre de Condé aux Consuls d'Agen (6 Mars), réclamait tous les cavaliers et fantassins qu'on pourrait ramasser « avec quelques hommes d'expérience « pour les commander ». « C'est une occasion, disait-il, « en laquelle il fault que vous fassiez vos derniers « efforts, affin de mectre tout le pays en plein repos (5) ».

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 27. On lit au dos de la piéce par erreur que l'ordre avait été donné par d'Espagnet. L'ordre est signé : de Guyonnet.

(2) Arch. d'Agen. BB. 57.

(3) Arch. Dles Tonneins-Dessous. 2275. La Jurade désigna les hommes qui suivent : Larrivière. Mériat, Corat, Capdenez, Jullian et le fils de Moïse Laumont. La Jurade décida de donner de l'argent à leurs femmes (p. 173).

(4) Arch. Dles Aiguillon 739. p. 33-35.

(5) Arch. d'Agen. EE. 4.

Condé envoya son diplomate, Lenet, aux Consuls d'Agen, auxquels il le recommandait : « Vous adjoute-« rez créance à tout ce qu'il vous dira de ma part, ne « doubtant point que dans ce rencontre vous ne me « témoiniez avoir la fermeté que vous avez eue jusqu'à « présent, dans mes intérests (6 Mars) (1) ».

Le 6 au soir, le Régiment de Bordeaux arriva enfin à Agen :

« Ledit jours (7 Mars), le Régiment de Bourdeaux qui arriva hier « soir devant la ville et logea à St-George chez Carbon et Chadalas, « partit ce matin pour aller à l'armée et passa au Passage d'Agen ».

Ce Régiment, qui aurait pu arriver à temps devant Miradoux, se préoccupait plus de piller et de se débander que de combattre : « Les Bourdelois sont en grande « colère contre le Régiment du Parlement qui estoit « parti de Bourdeaux avec 1200 hommes, n'estant ar-« rivé auprès de M. le Prince qu'avec 400 ; et aussy de « ce qu'il s'est amuzé à piller, au lieu de marcher dili-« gemment à son secours (2) ».

Condé était aux abois.

Le conseil de guerre de la ville se réunit (8 Mars) :

On fera planchéïier et perrer les tours. On y mettra des échelles. On fera garder le moulin de St-George et on le mettra en etat de défense. On feraretrancher le Passage de la présente ville. On rétablira les corps de garde ; on doublera les gardes de jour et de nuit. Les maisons de Carbon et de Durand, hors la ville, seront mises en état de défense. On démolira hors la ville, les maisons qui sont au devant de la Porte Neuve.

« Qu'il sera faict un ban portant injonction aux habitants de se ren-« dre à une heure après midy de ce jour avec leurs enfants, servi-« teurs et domestiques, capables de porter les armes, avec leurs ar-« mes en bon estat aux rendez-vous qui leur ont cy-devant esté don-

(1) Arch. d'Agen. EE. 62. (Lettre de Staffort, 6 Mars).

(2) Lettre écrite de Blaye à Mazarin. (Arch. Bist. Gir. T. VI, p. 334), (16 Mars).

« nés et aux estrangers, à la place publicque St-Estienne pour y fere
« une revue généralle.

« A ces fins est enjoint aux marchands de fermer leurs boutiques »
On enverra quérir un ingénieur à Clérac (1) et dans ce but, on écrira à M. de Castelmauron, qui se trouve à Clérac.

« Comme aussy qu'il sera envoyé des espions partout où besoing
« sera pour descouvrir, s'il se peult, les dessains qu'on pourrait avoir
« sur ceste ville ; » on fortifiera en toute diligence la porte St-An-
« thoine et on remplira les fossés (2).

Les Consuls étaient prêts à défendre leur ville contre les desseins des ennemis, quels qu'ils fussent, et à rester maîtres chez eux. La ville était sous les armes. Comme les partisans du Roi y dominaient, la ville n'était rien moins que sûre pour Condé. Divisés quant aux partis, les citoyens étaient unanimes à ne tolérer aucune ingérence armée dans l'enceinte de leurs murailles.

Dans ce désarroi et cette détresse, on recrutait pour le Prince, de tous côtés, pour renforcer sa ligne de bataille derrière le Gers.

On enrôlait même des prisonniers ennemis parmi ses troupes :

« Par ordre de MM. les Intendants, le Consul d'Es-
« palais a faict sortir quatorze prisonniers de guerre
« pour les envoyer à l'armée (3) ».

Un capitaine de Balthazar, le sieur Gaston, emmena cinq cavaliers ; encore cinq autres prisonniers ; puis un cavalier qui prit une hallebarde et quatre soldats que le sieur Daubas, capitaine des milices, conduisit à S. A.

Le batelier Laleman fut chargé de remettre entre les mains de M. le Président Viole, six autres cavaliers ou fantassins (9 Mars).

---

(1) Les villes protestantes étaient remarquablement fortifiées par d'excellents ingénieurs.

(2) Arch. d'Agen. EE. 9 (p. 129 verso et 130).

(3) Journal des Consuls.

A Gontaud passaient les chevaux de l'artillerie avec M. de St-Martin (7 Mars), qui logèrent le surlendemain à Fauguerolles (9 Mars) et, ce même jour, la Communauté fut obligée d'armer et d'équiper onze soldats (1).

Le vendredi, 8, arrivèrent à Tonneins-Dessous, pour y loger, deux capitaines du Régiment de Monseigneur de Conti avec le commandant du régiment (2).

Les 9 et 10 Mars, le Régiment de Conti avec 23 compagnies traversait le Port-Ste-Marie (3).

Le 10, les Consuls d'Agen reçevaient l'ordre suivant : « Messieurs les Consuls délivreront au commissaire de « l'artillerie porteur du présent billet un millier de » pouldre.

« Faict à Agen, le 10 Mars 1652.

« DE GUYONNET ».

Le lieu de Clermont-Dessous, qui de la hauteur domine le ruisseau de la Masse et le Port-Ste-Marie, reçut garnison : « Le sieur Daubas, capitaine des milices, sur l'ordre de M. de Marchin, est parti pour conduire les « soldats enrôlés pour le service de S. A. pour aller « garder le chasteau et lieu de Clermont-Dessous (4) « (11 Mars) ».

---

(1) Arch. D[les] Gontaud 1591.

(2) Tonneins-Dessous 2275. p. 174-5). Comme l'ordre ne parlait que de Gratteloup et de Clairac, les Consuls refusèrent l'entrée. On mit le régiment en bataille : force fut de s'exécuter, de fournir le logement, le pain et le vin, « sauf plainte à S. A. dudit logement et des paroles « sales proférées par ledit commandant ». Les soldats s'emparèrent de trois coupes de bois dans la forêt de la Gautrenque, qui appartenait à la Communauté. Quelques jours après, la Jurade, pour éviter les pillages et les logements indus, organisa des compagnies avec capitaines, lieutenants et sergents pour la garde, « lesquels n'obéyront « qu'aux Consuls ».

(3) Arch. de Raymond. (Com. G. Tholin).

(4) Journal des Consuls.

Ce même jour, ordre de M. de Guyonnet de faire publier à Agen un ban ordonnant à tous officiers, cavaliers et soldats, de retourner en leurs quartiers incontinent, avec ordre aux Consuls de n'en reçevoir, ou souffrir aucuns « à moins de congé ou permission de « nous ou de M. de Valençay pour les gens d'ar-« mes, de M. des Roches pour les gardes, de M. de « Chouppes pour le quartier qu'il commande, de M. de « Pibrac pour le sien, de M. de Balthazar et de Fabry « pour les leurs propres et de M. de Matha pour celuy « où il est, sous peine d'estre traittés comme déser-« teurs ».

L'ordre est daté d'Astaffort, 11 Mars.

Le lendemain, nouvel ordre impératif de Condé, en date du 12. L'ordre fut proclamé et affiché aux portes et carrefours de la présente ville. L'envoi était accompagné de la lettre suivante :

« Monsieur,

« Comme je dressais cette lettre par le commande-« ment de S. A., elle est sortie pour aller souper chez « M. de La Rochefoucauld et m'a dit en sortant de la « signer, de vous l'envoyer à son deffault, ce que je fais « de sa part : c'est, pour ne point retarder le départ du « porteur.

« Signé : CAILLET (1) ».

Le soir de ce jour, les lignes de Condé étaient enfoncées ! (12 Mars).

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 27.

CHAPITRE VI

Combats d'Astaffort (12 et 13 Mars). — **Déroute de l'armée de Condé. — Prise d'armes des bourgeois d'Agen. — Capitulation de Pergain** (14 Mars). — **D'Harcourt établit le quartier du Roi à Gondrin et les quartiers de l'armée autour de Gondrin et de Condom.**

Après avoir franchi la Garonne, d'Harcourt, ayant quitté Auvillars, le 7, et gagné Lomagne, « pour y « faciliter la jonction des Régiments de Champagne et « de Lorraine, y receut les témoignages de la joie « qu'eurent les officiers de se veoir secourus si à propos « et y séjourna deux jours pour délasser un peu les « troupes des fatigues extraordinaires qu'elles avaient « souffertes dans une si longue et si continuelle marche, « et dans ces nuits qu'elles avaient passé aux passages « des rivières de Dordogne et de Garonne (1) ».

D'Harcourt avait envoyé à la Cour le chevalier de Fourilles annoncer la levée du siège de Miradoux. M. de Couvonges, dans une lettre à Mazarin (6 Mars), écrivait : « J'espère que voicy la ruine de M. le Prince « dont je ne croy pas qu'il se puisse jamais relepver (2) » ; et l'*Evangéliste de Guyenne* disait avec quelque exagération que Miradoux « sans eau et presque sans murail-

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé dans l'armée du Roy commandée par M. le comte d'Harcourt*, etc. (in. Cosnac. T. I, p. 479 et suivantes).

(2) Arch. Hist. Gir. T. VI, p. 305.

« les avait teneu dix sept jours contre les attaques de « M. le Prince (1) ».

D'Harcourt concentra son armée à St-Léonard, près Lectoure (10 Mars). De Fleurance, où vint le rejoindre St-Luc, il donna l'ordre de marcher sur Astaffort (11 Mars). Les gentilshommes du pays guidaient l'armée. Le marquis de Fimarçon et le maréchal de camp Bouaix rétablirent les ponts. Le 12, à la pointe du jour, l'armée se mit en marche, Sauvebœuf à l'avant-garde avec la brigade de La Meilleraye ; les sieurs de St-Abre, le chevalier de Créquy, Bougy pour la cavalerie ; les les deux frères, Marin et Ste-Colombe-Marin, qui voulurent être de l'expédition. Un escadron de volontaires, commandés par Laroque-St-Chamarand, et les gardes de d'Harcourt venaient ensuite ; puis marchaient les brigades de la Villette, Mercœur, d'Anjou et les troupes de St-Luc avec les comtes d'Harcourt et de Lislebonne; enfin l'arrière-garde, commandée par le sieur de Vaillac.

Le jour de la retraite sur Astaffort et la ligne du Gers, Chouppes avait reçu du Prince l'ordre de faire les quartiers. Il avait disposé l'armée de la manière suivante : au centre, à Astaffort, la moitié de l'infanterie ; à l'extrême droite, à la Romieu, la cavalerie légère sous Balthazar, avec ordre de s'éclairer de jour et de nuit.

Entre Astaffort et la Romieu, les gardes de Condé avec leur capitaine Desroches et les gardes des généraux au Pergain, au nombre de quatre cents maistres.

A la gauche, le reste de l'infanterie sous Chouppes à Layrac ; en arrière du front de bataille, la gendarmerie, sous les ordres de Valençay, à Laplume.

Chouppes avait auparavant proposé un plan hardi au Prince qui ne le suivit pas, celui de descendre rapide-

---

(1) In. Cosnac.

ment la vallée de la Garonne, y ramasser toutes les troupes et aller enlever le Roi à Poitiers.

Les reconnaissances se faisaient très mal. Les ordres de Condé étaient pourtant formels : « De tous les partis « commandés, pas un ne suivit son ordre ; et au lieu « d'apprendre des nouvelles du comte d'Harcourt, ils « allèrent piller les villages voisins. Aussi, il passa la « rivière (du Gers), marcha en bataille au milieu des « quartiers de M. le Prince et arriva à un quart de lieue « de lui, sans que personne en prit l'alarme, où lui en « vînt donner avis (1) ».

D'Harcourt avait appris par ses coureurs que les quartiers du Prince étaient éloignés les uns des autres et, comme on dit aujourd'hui, trop en l'air : il résolut d'en profiter.

Sauvebœuf fut chargé d'attaquer M. le Prince à Astaffort ; Lislebonne et d'Aubeterre avec la brigade de la Villette, la gendarmerie à Laplume, et M. de St-Luc d'investir le Pergain. D'Harcourt restait au centre avec les brigades de Mercœur et d'Anjou, prêt à se porter où besoin serait (2).

L'armée de d'Harcourt se mit en mouvement pour l'attaque « M. le Comte ne trouva aucun obstacle au « dessein qu'il avoit de surprendre les ennemis dans « leurs quartiers que la longueur du chemin qui ne lui « laissa *que deux heures de jour* pour le faire réussir (3) ».

Du côté de La Romieu, on ne rencontra aucune difficulté. La cavalerie de Balthazar, sans en avertir M. le Prince, avait délogé, grâce à la complaisance de Marchin, uniquement parce qu'elle s'y trouvait mal (4).

(1) La Rochefoucauld. *Mémoires*. p. 123.

(2 et 3) *Relation de ce qui s'est passé*, etc.

(4) Chouppes. *Mémoires*.

Balthazar ne raconte pas les faits de la même façon et rapporte, ce qui est plus vrai, que Marchin ordonna le délogement pour le soulagement des gens de La Romieu : « Quelques jours après, dit-il, Marchin l'alla « voir (lui, Balthazar), et lui dit qu'il estoit rrop avancé « et le priait de se retirer vers Laplume et *de loger où « il voudrait*, ce qui causa une grande perte, car le « lendemain de son délogement, le comte d'Harcourt « passa la rivière (du Gers), sans que les six compagnies « des gardes, qui estoient logées au Bergam, en eussent « advis, ne faisant ny garde, ny parti ; Marchin, qui, « sous prétexte de soulager les habitants de La Romieu, « avoit fait desloger Balthazar avec ses troupes, s'en « repentit plus tard (1) ».

Sauvebœuf, pendant sa marche, avait fait investir le Pergain, de manière à immobiliser la gendarmerie. Vers cinq heures du soir, l'armée du Roi fit irruption dans les quartiers du Prince, à quelques pas d'Astaffort, ce que Condé n'apprit que par la fuite en désordre de ses soldats, poussés par les éclaireurs de d'Harcourt. Il monta aussitôt à cheval avec La Rochefoucauld, Marchin, le marquis de Montespan. Comme il s'avançait pour reconnaître l'ennemi, il aperçut les escadrons de d'Harcourt courant, bride abattue, sur ses quartiers. Au moment où Condé allait être enveloppé, Sauvebœuf, par une de ces déterminations inexplicables, qui tantôt sont la perte d'une armée et tantôt son salut, s'arréta sans pousser plus avant, laissant à Condé le temps de rassembler ses troupes.

A Laplume, la gendarmerie de Valençay n'avait pas résisté à la poussée de Lislebonne. Condé courait risque d'être tourné et d'être coupé de ses communications avec Agen.

---

(1) Balthazar. *Hist. de la guerre de Guyenne.* Il appelle Le Pergain « le Bergam ».

Entre Astaffort et Laplume, l'armée du Roi s'était enfoncée comme un coin au milieu de ses troupes.

Chouppes avait, quelques instants avant, reçu l'ordre de choisir un champ de bataille avantageux et d'y camper les régiments. Mais la partie était perdue ; le désordre dans l'armée de M. le Prince annonçait la déroute prochaine.

Au moment où Chouppes exécutait les ordres de Condé, « La Rochefoucauld arriva au grand galop, ra- « conte-t-il, pour me dire de la part de M. le Prince, « qu'il n'y avoit plus rien à faire que de se retirer « comme on pourroit ».

Condé fit aussitôt, sans perdre une minute, avec deux cents hommes de son régiment, conduire l'artillerie à Astaffort, et en présence de La Rochefoucauld et de Marchin, il donna l'ordre à Chouppes de marcher vers Boé, pour y passer la Garonne.

La nuit était venue.

Une demi-heure après, le prince partit en hâte pour atteindre Agen avant le jour. Tout le monde d'ailleurs le persuada que sa présence y était nécessaire et « que « dans un désordre comme celui où l'on estoit, il y « avoit lieu de craindre qu'une grande ville comme « celle-là ne prit l'épouvante et qu'au lieu d'y trouver « du soulagement, elle ne se déclarât contre lui ». Il se décida à laisser toute son infanterie à Chouppes et gagna Agen avec La Rochefoudauld, le prince de Marsillac, Gondrin et autres (1).

« S'il n'y fut allé en diligence, dit Montglat, cette « ville se révoltait contre lui, mais sa présence la main- « tint dans son parti... Si le Roi se fut lors avancé jus- « qu'à Angoulême, le Prince était perdu (2) ».

A la nuit, le circonspect d'Harcourt, par peur d'une

(1) Chouppes, *Mémoires*, p. 164.

(2) Montglat *18e campagne.*

surprise et d'un de ces brusques retours offensifs dont Condé était coutumier, rappela à lui Sauvebeuf et Lislebonne, remettant au lendemain toute nouvelle décision Il commit, par timidité ou excès de prudence, la même faute qu'à Tonnay-Charente et à Saint-André-de-Cubzac. « Au lieu de suivre M. le Prince et de le charger « dans le désordre d'une retraite sans cavalerie et con- « traint de passer la Garonne pour se mettre à couvert, « il s'arrêta. Ainsi il lui donna douze ou treize heures « dont il passa la plus grande partie à Boué, à faire « passer la rivière à ses troupes avec un désordre et des « difficultés incroyables, et toujours en état d'être taillé « en pièces, si on l'eût attaqué (1) ».

La chose était d'autant plus facile que les deux rives de la Garonne étaient couvertes de fuyards et que la ville d'Agen, dont les citoyens gardaient la muraille, avait ses portes fermées devant leur flot.

Dans un entretien que le Prince eût avec Chouppes, après l'arrivée de ce dernier à Agen, il s'étonnait que « d'Harcourt n'en eût pas fait davantage. Sur quoi, je « pris la liberté de lui dire qu'il ne devoit pas en être « surpris, parce que M. le Comte d'Harcourt savait bien « qu'il avait affaire à M. le Prince, qui était incapable « de se laisser prendre en plein midi. J'ajoutais plu- « sieurs autres choses dans lesquelles Marsin, se croyant « attaqué, prit la parole. Mais M. le Prince, voyant la « disposition où nous étions tous les deux, nous inter- « rompit... disant que c'était lui qui y perdait le plus et « le seul que cela regardait (2) ».

Durant cette terrible nuit de déroute et de désordre, la désastreuse nuit du 12 au 13 Mars, la cavalerie de Balthazar et la gendarmerie de Valençay s'étaient enfui à toute bride. L'infanterie, sous le commande-

---

(1) La Rochefoucauld, *Mémoires*, p. 124.

(2) Chouppes, *Mémoires*, p. 165.

ment de Chouppes, à demi débandée, fuyait aussi de toutes parts. Jamais, sauf quelques mois après, au combat du faubourg Saint-Anthoine, la fortune de Condé n'avait couru un tel péril. Au lieu de profiter de ce désastre, d'Harcourt garda avec lui les brigades d'Anjou, de la Villette et de Mercœur, et envoya la brigade de la Meilleraye, les troupes de Saint-Luc et toute l'infanterie prendre le Pergain, au lieu de poursuivre et de prendre Condé.

Toute la nuit, Chouppes mena ses troupes à marche forcée sur Boé. Le Prince, dès son arrivée à Agen, y avait fait déjà remonter tout ce qu'il trouva de bateaux. L'infanterie passa à la hâte : On avait toujours peur d'avoir la cavalerie de d'Harcourt sur les talons. Au fur et à mesure de son passage, Chouppes la rangeait en bataille.

Il ne restait plus que deux cents mousquetaires sur l'autre rive, lorsque vingt escadrons de d'Harcourt apparurent, le sabre au poing. Chouppes fit embarquer ce qui restait au plus vite. On lui prit malgré tout un capitaine et quelques soldats (1). Chouppes, de la rive droite où il avait retenu tous ses bateaux, fit décharger les mousquets sur les escadrons ennemis. « Nous nous « mismes ensuite en marche, tambour battant, en ligne « déployée », sous les yeux de d'Harcourt impuissant, retenu sur l'autre rive par le manque de bateaux. Condé attendait son infanterie avec la plus vive impatience.

---

(1) A cette date, le pont de pierre d'Agen était en partie en ruines. Voici ce qu'en dit M. G. Tholin dans son étude sur *Les Ponts de la Garonne*; « Les ruines du Pont figurent dans une vue d'Agen de 1648.. » Dans la vue de 1648, on remarque une tour carrée protégeant la « porte de Garonne qui date certainement du Moyen Age, puis quatre « arches à la suite desquelles vient une tourelle de style plus mo- » derne ». (Revue de l'Agenais. T. V. p. 452-455).

« Il fallut lui conter comment tout s'était passé (1) ».

Condé était arrivé à Agen à six heures du matin.

Le *Journal des Consuls* signale cette arrivée par une note sèche et brève : « 13e Mars, arrivée de Mgr de « Condé en ceste ville à six heures du matin. S'en est « allé logé au prieuré de Saint-Caprasy ».

Lorsqu'il entra à Agen, où il avait été précédé par les épaves de son naufrage, que le flot des fuyards, fantassins et cavaliers, y avait porté, il avait trouvé la ville pleine des rumeurs et du tumulte des agitations populaires. Agen s'était inopinément réveillé, enveloppé de gens de guerre. Les Consuls sonnèrent l'alarme. Les boutiques ne s'ouvrirent pas ou se fermèrent : les rues se remplirent d'hommes en armes. On leva les ponts levis. Les barricades se dressèrent. Condé, pris entre la crainte du soulèvement de la ville et la fiévreuse impatience de l'arrivée de ses troupes, s'empressa de rassurer la population de tout son pouvoir et réussit à apaiser cette violente émotion. C'était partie remise.

Dans la même journée du 13, d'Harcourt, apprenant que Condé avait laissé deux à trois cents mousquetaires de son régiment dans Astaffort avec quelques canons, envoya du Coudray-Montpensier avec des soldats des régiments de Champagne et d'Auvergne. Aidés du sieur de Fimarçon, Seigneur d'Astaffort, gentilhomme très influent qui souleva les habitants pour le Roi, ils forcèrent la garnison à se rendre. Celle-ci prit du service dans l'armée royale et les officiers purent se retirer chez eux, sous promesse de ne plus servir contre le Roi. Le canon, aux termes de la capitulation, fut remis et conduit au camp de M. le Prince. Le bagage de S. A., qu'elle avait eu le soin de faire filer, fut sauvé (2).

---

(1) Chouppes, Mémoires, p. 164-5.

(2) *Journal de ce qui s'est passé*, etc. et *Notice Hist. sur Astaffort*, par Baradat de Lacaze.

Chouppes passa la journée du 13 à faire les quartiers. L'infanterie, sous sa conduite, devait loger au Port-Sainte-Marie. Elle s'y rendit par la rive droite en passant sous les murs d'Agen.

La cavalerie reçut l'ordre de se rassembler au Port et de se rendre de là à Aiguillon. La cavalerie descendit par la rive gauche vers Saint-Laurent. De Saint-Laurent, Balthazar fit passer la Garonne à sa cavalerie légère. Comme il entendait « incessamment tirer » du côté d'Agen, il prit avec lui trois cents chevaux et alla voir. Ce bruit de mousqueterie venait du combat qui se livrait au faubourg d'Agen, appelé le Passage (1). Les régiments de Gondrin et de Montespan, qui s'y étaient attardés, étaient aux prises avec les régiments de cavalerie de Solainvilliers et de Coudray-Montpensier, la compagnie des Gardes de d'Harcourt et la noblesse volontaire du Quercy, sous la direction du lieutenant-général Lislebonne. Les troupes de d'Harcourt, malgré l'opiniâtreté de leurs adversaires, forcèrent trois barricades, « firent quantité de prisonniers et poussèrent le « reste à la rivière dans laquelle un grand nombre qui « ne trouva poinct de bâteaux fut noyé ».

Malebaysse, dit dans son *Journal*, qu'on fit « butin de « beaucoup de hardes et de soixante pièces de chevals ». « Après cette exécution, qui se passa à la veue d'Agen, « et qui par conséquent n'y donna pas une médiocre « espouvante, M. le comte passa le reste de la journée « à Estillac, à la veue de ceste ville et y receust des « prisonniers qu'on luy amenoit de touttes parts, parmi « lesquels se sont trouvez : le sieur chevalier de Roque-« laure, quelques officiers du régiment de Bourdeaux,

---

(1) Chouppes, par une de ces erreurs topographiques qui lui sont familières, appelle le Passage « le port d'Etgenou », à moins qu'il n'y ait là une erreur de lecture.

« d'autres de la garnison de Brouage (1) », qui avaient été pris le jour auparavant.

Balthazar, qui était accouru au bruit du combat, ne jugea pas prudent de s'aventurer. Il surprit beaucoup de cavalerie éparse, fit bon nombre de prisonniers et regagna le Port-Ste-Marie, en repassant la Garonne (2).

Dans la déroute d'Astaffort, Condé, suivant le rapport que lui en firent, le 13, Marchin, Chouppes, Valençay et Balthazar, qu'il avait rappelés à lui à Agen, avait perdu outre les blessés et les morts, sept à huit cents prisonniers.

En présence des incessants progrès de l'armée de d'Harcourt, on envoya à Nérac le régiment de Montpouillan renforcer la garnison (13 Mars).

La déroute de Condé frappa tous les esprits. Le chevalier d'Aubeterre racontait, quelques jours après, « la honteuse retraite du Prince de Condé » au cardinal Mazarin (10 Mars), et revenant sur ce sujet dans une lettre, datée du 17, du camp de Laplume, il ajoutait : « Je puis asseurer que sy nous heussions heu deux « heures de jour dadvantage, son armée estait absolu- « ment défaicte. Outre la perte qu'il a faicte, cela dimi- « nue beaucoup le crédit qu'il avoit dans le pays. Nous « allons voir s'il i aura moyen de donner quelque repos « à nos troupes qui sont dans la dernière misère (3) ».

Les troupes étaient harassées : toujours marchant ou combattant, elles avaient traversé le Poitou, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, l'Armagnac, et étaient entrés en Agenais par le Brulhois, pour y lutter encore.

Le lendemain (14 Mars), le comte d'Harcourt au lieu de poursuivre ses avantages, partit d'Estillac pour le Pergain.

---

(1) Chouppes. *Mémoires* et *Relation de ce qui s'est passé*, etc.

(2) Balthazar. *Histoire de la guerre de Guyenne.*

(3) Arch. Hist. Gir., T. VI, p. 312-3.

« Le plus grand capitaine du monde sans exception « connut ou plutôt fit connaître dans toutes ces occa- « sions que la valeur la plus héroïque et la capacité la « plus extraordinaire ne soutiennent qu'avec beaucoup « de difficulté les nouvelles troupes contre les vieil- « les (1) ».

Quoique La Rochefoucauld dans ses *Mémoires* tienne d'Harcourt en médiocre estime, comme général, il n'en est pas moins vrai qu'un pauvre curé de campagne de l'Agenais, le curé Combettes, de Montagnac-sur-Lède, pouvait écrire avec juste raison sur ses *Registres paroissiaux :*

« Le Prince avait toujours fui devant luy durant sept « mois (2) ».

D'une note envoyée de Blaye, non signée, au cardinal Mazarin (16 Mars) s'exhale un soupir de soulagement et de satisfaction pour la ruine « de ces Balthа- « zards et de ces Marchinres qui ont esté défaicts près « Agen et par ainsy il ne reste rien des troupes de « Catalogne et les déserteurs infasmes sont chas- « tiez (3) ».

Quand Condé fut forcé de lever le siège de Lérida, il avouait sa mortification à Chavagnac : « C'est le pre- « mier malheur qui m'arrive et j'y suis fort sensible (4) ».

Il était destiné à de pires malheurs et à de pires aventures.

Condé envoya, le même jour (13), un ordre impératif aux Consuls d'Agen de démolir l'enceinte et la muraille bâties au lieu de Malconte, près la Porte Neufve, dans

---

(1) De Retz. *Mémoires*.

(2) G. Tholin. *Revue de l'Agenais*. T. XII, p. 154.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. VII. Le texte des *Archives* porte le mot *Marchmres*, avec un point d'interrogation. J'ai rétabli le vrai sens, c'est-à-dire, les partisans de *Marchin* ou *Marchinres*.

(4) Chavagnac. *Mémoires*. Ed. Marpon. Paris, p. 79.

le plus bref délai, à cause de l'avantage qu'elle pourrait donner « aux ennemis qui ont dessain sur ladicte « ville par les retranchements qu'ils y pourraient « faire (1) ».

Son esprit vindicatif s'exerçait contre son ennemi d'Epernon et Nanon de Maurès. Il donna l'ordre d'abattre les murailles, les pavillons, les jardins et le verger (2).

Quelques jours après, dans un but défensif, il fit ébrancher les ormeaux de la Porte du Pin (17 Mars). Ce jour, on élargit les quatorze prisonniers de guerre qui restaient (3).

Du côté de la Gascogne, la rive gauche de la Garonne appartenait à d'Harcourt. Condé essayait de se fortifier sur la rive droite. Il faisait garder le château de Clermont-Dessous. A Aiguillon, les Consuls demandèrent au Prince de Condé la permission de remurer une petite porte que le sieur de Maussacré, commandant du château, avait fait ouvrir, porte qui donnait sur l'enclos, par où les ennemis pourraient surprendre la place. On envoya avertir le sieur de Galapian (4).

La forte place de Clairac préoccupait le Prince. Le sieur de Guyonnet, commissaire général de S. M. en Guyenne, sous l'autorité de S. A., écrivit aux Consuls de Clairac :

« Qu'il était important que les fortifications de la ville de Clairac « jà commencées par les ordres de S. A. soient continuées jusques « à ce qu'elles soient en perfection et que le travail a cessé faulte de « paiement non faict à cause que les habitants bien tenants et bien

---

(1) La lettre est signée : Louis de Bourbon et contresignée par son secrétaire, Caillet.

(2) J. des C. BB. 59. « Qui a Malconte, mal compte, dit un proverbe Agenais ».

(3) J. des C.

(4) Arch. Dles Aiguillon 739, p. 35.

« aysés de ladite ville... refusent de satisfaire au payement des coti-
« zations et taxes... et rembourser leur cotte-part des armes et pou-
« dres à ceux quy en ont faict l'achapt, quoyque les dites armes ayent
« esté distribuées pour la conservation tant de la dite ville que des
« fortifications au service du Roi et de S. A....

« En conséquence des pouvoirs à lui donnés par S. A. en Novem-
« bre dernier, ordonne qu'ils y seront contraints par toutes voies dues
« et raisonnables, mesme par logement effectif des compagnies quy
« sont en garde dans la ville.

« Signé ; DE GUYONNET (1) ».

(15 Mars).

La ville de Clairac, grâce aux intelligences que le chevalier de Viven avait dans la place, était fortement travaillée par les partisans du Roi. Viven écrivait de Montauban à Mazarin (19 Mars) :

« Messieurs les barons de Campernaut et de Mausac « que j'ay trouvés icy m'ont asseuré que la ville de « Cleyrac serche les moyens de tesmoigner au Roy sa « fidellité. Je m'y promets d'aumanter ceste œuvre par « tous les soings possibles et d'y aller nonobstant tous « hasards qu'il y a au passage de Garonne et de Lot. « J'espère que par l'eyde de tous nos principaux habi- « tants, ceste ville sera au Roy avant la fin du mois, et « de m'en aller à la Cour au mois prochain avec les dé- « puttés de ce lieu-là (2) ».

Il escomptait déjà la soumission de la ville.

M. de Marchin avait été envoyé en mission à Libourne et à Bergerac par le Prince.

Le comte de Maure, gouverneur de Libourne, écri-

(1) Mairie de Clairac. 2128. Le 6 Janvier 1652, par une ordonnance datée d'Agen, l'intendant de Mosnier avait imposé 1000 livres sur les communautés de Laparade, Castelmauron, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Fauillet et Agmé pour terminer les fortifications de Clairac, dépenses qui jusqu'alors avaient été supportées par la ville seule. (Mairie de Clairac. Liasse 2128).

(2) Arch. Hist. Gir. T. VI, p. 317.

vait à Lenet à Bordeaux (17 Mars) : « Je ne sais si M. « de Marchin pourra revenir demain, à cause que s'il « réussit à Bergerac, il y aura à faire pour quatre « jours (1) ».

Sur la route de Bergerac se trouvait le Régiment de cavalerie de Montpouillan, qui avait été envoyé le 13, par le Prince à Nérac, où commandait Boudon de St-Amans. Le 19, il passait à Gontaud devant la ville et demandait aux Consuls un guide jusqu'à Puymiclan. Une partie du Régiment était restée à Nérac.

Balthazar occupait Tonneins avec sa cavalerie, dont les ravages obligèrent les Consuls de Fauillet de lui porter plainte.

Les troupes de Condé, en retraite, étaient éparpillées en aval d'Agen et sur divers points de l'Agenais.

A Nicole se trouvait le Régiment de Gondrin (2).

Le 20, le commandant de l'Artillerie prenait livraison de poudres à l'arsenal d'Agen, à destination du Mas d'Agenais (3).

Au Nord d'Agen, Tournon venait d'être occupé par M. de Vivant, gendre du marquis de Castelnau La Force, avec une garnison de cent hommes. Les officiers du Roi s'étaient réfugiés à Pécalvary (4), qui appartenait à M. de Bassé, et les notables s'étaient enfuis jusqu'à Cahors (5).

En revanche, d'Harcourt enjoignait à la communauté rebelle de Clermont-Dessus, d'avoir à payer 1350 livres

---

(1) *Mme de Sablé*, par Victor Cousin, p. 466.

(2) *Arch. de Raymond.* (Commun. G. Tholin). Galapian écrivit d'Aiguillon aux Consuls du Port-Ste-Marie de donner un bateau aux officiers de Gondrin pour porter du pain aux soldats à Nicole.

(3) J. des Consuls. BB. 59.

(4) Puycalvary, canton de Penne d'Agenais.

(5) Lettre de M. de Viven, datée de Cahors (17 Mars). (Arch. Hist. Gir. T. VI, p. 315).

au sieur de Vallecourt, maréchal de bataille, pour la garnison d'Auvillars (17 Mars) (1).

A l'O. d'Astaffort, le Pergain avait capitulé. La place avait été occupée le 9 Mars par les gardes de Condé et de Conti et par ceux des généraux, de Marchin et de Pibrac, au total 1100 hommes, pillards et massacreurs, « des forsenats de rage et avides de sang », comme disait le rédacteur du *Vœu de Miradoux*.

Le 12, l'armée de d'Harcourt, faisant irruption dans les quartiers de Condé, avait laissé autour du Pergain un corps d'investissement, commandé par St-Luc et Marin. Les assaillants établirent une batterie dans les vignes de Lagrange, et au moment où la batterie allait ouvrir son feu, le capitaine des gardes de Condé, Des Roches, demanda à capituler au nom de la garnison.

« C'était beau de la voir se retirant chaque sa canne « blanche à la main seulement (2) ». Le butin fut partagé entre les diverses troupes. Les gardes furent tous prisonniers de guerre, à l'exception de trois ou quatre officiers, qui furent déclarés libres à la prière de quelques généraux. Les gardes furent emmenés partie à Fleurance et à Lectoure, parti à Flamarens, lieux où ils restèrent longtemps (3).

La capitulation eut lieu le 14 Mars (4). « Ce fut tout

(1) Arch. Dles Clermont-Dessus. 1111.

(2) *Etat du siège du Pergaing*. Signé : Labadie in. *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne,* par J. de Carsalade du Pont, p. 70.

(3) On trouve dans les *Archives* de Bruch, conservées aux *Archives Départementales* de Lot-et-Garonne que le 20 Août 1652, passèrent à Bruch, trente gardes de Condé, « *demeurés prisonniers à Flamarens* » (Arch. CC 1).

(4) La relation du sieur Labadie indique la date du 22. Cette date est manifestement fausse, comme d'autres, qui sont données dans le même document. Ainsi, le sieur Labadie y raconte que l'Armée du Roi arriva au Pergain le 17e de Mars, alors que nous savons que le

« l'avantage que tira le comte d'Harcourt d'une occasion « où sa fortune et la négligence des troupes de M. le « Prince lui avaient offert une entière victoire (1) ».

Condé écrivait au président de Viole (17 Mars) :

«... J'ai envoyé de l'infanterie le long de la rivière. « Les ennemis marchent à Nérac et Condom. Je ne sais « s'ils oseront attaquer l'un ou l'autre. M. Mosnier s'est « jeté dans Condom avec Marche et le régiment de « Pibrac ; il me mande que les habitants sont bien « intentionnés. *Les Gardes se sont rendus*, mais il s'en « est sauvé plus de cent. Ils n'en ammènent des prison- « niers que six vint. Encore se sauvent-ils à pied la « plupart. Il faut les remonter (de chevaux) à quelque « prix que ce soit...

« LOUIS DE BOURBON (2) ».

D'Harcourt continuait sa marche vers l'Albret et le Condomois. Le 15 Mars, il écrivait de La Plume, aux Consuls de Casteljaloux et de Castelmoron d'Albret, pour la subsistance de l'Armée du Roi, dont le gros était à Calignac et aux environs de Nérac, la capitale de cet Albret, si cher à Condé.

D'Harcourt invita les Consuls de Casteljaloux à se rendre auprès de lui pour un arrangement, aimant mieux « tenter les voyes de la douceur que celles de la force ».

La Jurade de Casteljaloux envoya le consul Duluc à Condé, à Agen, pour lui exposer la nécessité qui les

---

Pergain fut inverti le 12. *La Relation de ce qui s'est passé, etc.*, place la capitulation au 14, *le lendemain* du combat du Passage. Enfin la lettre de Condé qu'on va lire, place la capitulation avant le 17. La Rochefoucauld fixe au 14 la capitulation, le *lendemain* du jour où Balthazar arriva avec sa cavalerie au Port-Sainte-Marie qui était le 13.

(1) La Rochefoucauld, Mémoires.

(2) Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*, T. VI, p. 515-6.

obligeait à se soumettre (16 Mars). Le même jour, Condé leur écrivait d'Agen de prendre les armes, dès que les coureurs ennemis apparaîtraient et de s'opposer de toutes leurs forces aux entreprises des ennemis. Il leur envoya le sieur de Chebert pour organiser la résistance. Le consul Duluc revint d'Agen avec des ordres identiques (1).

Le 19, la Jurade organisa la défense, invita les absents qui s'étaient enfui à revenir, et décida l'achat de poudres et de plomb.

Balthazar y vint avec une vingtaine de cavaliers et Chebert renforça la garnison du château de quarante hommes.

Cependant d'Harcourt continuait son mouvement.

Les troupes, qui étaient à Calignac, se reliaient à celles que d'Harcourt avait envoyées à Francescas. Grâce à l'intervention intéressée du chevalier d'Aubeterre, de la maison de Lasserre, elles passèrent sous les murailles, sans entrer à Francescas (2), mais non sans ravager la juridiction. D'Harcourt alla établir son quartier général à Gondrin, au S. O. de Condom, et installa les quartiers de ses troupes autour de cette ville, qui ne tarda pas à se rendre et à prêter entre les mains du Comte serment de fidélité au Roi (3).

Le comte de Vaillac et le marquis de Poyanne lui amenèrent leurs troupes. Celles de Poyanne venaient des environs de Tartas (4).

---

(1) Samazeuilh, Monographie de Casteljaloux (p. 180-1).

(2) Arch. D^les^, Suppl. E. Voir G. Tholin, Revue de l'Agenais, T. 27 p. 200. (*Le château de Lasserre*).

(3) *Relation de ce qui s'est passé*, etc. (Cosnac. T. III, p. 413).

(4) *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne*, par J. de Carsalade du Pont, p. 77.

CHAPITRE VII

Exil de Bernard de Faure et d'autres. — Condé tente de s'emparer d'Agen. — La journée des barricades (21 Mars). **— Le sergent Bru. — Les compagnies de Conti refoulées à la Porte St-Anthoine et obligées de sortir de la ville. — Création du Régiment d'Agen. — Départ de Condé** (24 Mars). **— Il arrive à Lorris** (1er Avril).

L'éloignement des quartiers de d'Harcourt à Condom et à Gondrin permettait à Condé de rallier et rassurer ses troupes et de voir par lui-même les dispositions prises en aval d'Agen. Il en partit le 16 Mars, alla coucher au château de Lusignan et arriva au Port-Ste-Marie. D'Aiguillon, il ordonna aux Consuls de Caumont « de faire passer de deçà tous leurs bateaux, incontinent « le présent ordre reçeu (17 Mars) (1) ».

Il était accompagné des cavaliers de Balthazar. Il passa à Tonneins, se rendit à Marmande (18 Mars) et « obligea le Mas d'Agenois de reçevoir garnison ; il en « fit de même à Marmande (2) ».

A Marmande, il apprit la reprise de Taillebourg et de Saintes par les troupes Royales. Il écrivait à Lenet : « La porte de Saintes me met au désespoir (3) ».

---

(1) Abbé Alis. Hist. de Caumont, p. 238.

(2) Balthazar. *Hist. de la guerre de Guyenne*. Ed. Moreau, p. 321. Tamizey de Larroque. *Notice sur Marmande*.

(3) Voir Cosnac. — *Souvenir du règne de Louis XIV*. T. I, p. 397. La reconnaissance de la ville par les Royaux, montra le grand courage des sieurs de *Poillac*, Cardillac et autres officiers du Régiment de Picardie. (Ibid, p. 425, d'après la *Gazette de France*).

« Quand tout lui manquerait, écrivait le président de « Viole à Chavigny, la Guyenne même et Bordeaux, « M. le Prince est résolu d'aller plutôt en Flandre se « mettre à la tête des Espagnols que de reçevoir la loi « de ses ennemis. Voilà les discours qu'il a tenus à Mme « de Longueville et au président Viole (1) ».

Il s'était empressé de faire venir son frère, de Bordeaux à Agen, accompagné du président.

« M. le Prince dépêcha un courrier à M. le Prince de « Conti pour le faire venir à Agen avec le président de « Viole. Ils s'y rendirent et passèrent au Port-Ste-Marie « où je les vis ; je leur dis que M. le Prince les avait « envoyé chercher sur la proposition que Marsin lui « avait faite de se rendre maître de la ville d'Agen. « J'ajoutai que si M. le Prince suivait ce conseil, il en « aurait dans la suite du chagrin et qu'au reste la « chose n'était pas si facile qu'il se l'imaginait (2) ».

Préoccupé de se débarrasser des gens qui le gênaient, il avait exilé d'Agen le premier Consul de l'année passée, Bernard de Faure, qui avait osé lui refuser ses services.

« Monsieur le Prince exila plusieurs personnes d'Agen « avec leurs familles : celles de MM. de Boissonnade, « juges mages, de M. Lasserre-Barbier, de M. de « Daurée, de Faure, de Labénasie (3)..., qui furent « contraints d'aller chercher quelque asile dans les « villes qui tenoient le parti du Roy (4) ».

Le grand archidiacre d'Hospil fut obligé de s'exiler, « ainsi que d'autres (5) ».

---

(1) Chéruel, *Hist. de France sous le ministère de Mazarin*. T. I, p. 151.

(2) Chouppes, *Mémoires*, p. 167.

(3) Labénazie, *Annales d'Agen*, p. 103. Il s'agissait de MM. Boissonnade, le père, juge mage, et de ses fils et de M. Daurée jeune.

(4) Labénazie, Hist. de la ville d'Agen et pays d'Agenais, p. 345.

(5) J. de Malebaysse.

Dès que d'Harcourt eût appris à Gondrin l'exil de Bernard de Faure, il lui écrivit aussitôt pour lui témoigner sa sympathie et sa confiance :

« Monsieur,

« Quand je n'aurois pas icy des cautions de vostre « zèle et de vostre fidélité au service du Roy, vostre « éloignement d'Agen comme un des fidelles proscrits « m'en assureroit assez pour n'en poubvoir doubter... « j'ay beaucoup de pation de veoir revenir Messieurs « d'Agen dans l'obeyssance qu'ils doibvent au Roy ; et « il n'y a point de marques d'estime et d'amitié qu'ils « puissent souhaiter que je ne leur donne avec beau- « coup de joie, ayant particulière inclination pour eux.

«... Travaillez à rendre le service au Roy avec le zèle « que vous y avez et croyez que je suis .. (1) ».

Condé rentra à Agen le 20 Mars. Sa situation était telle qu'elle ne souffrait plus de tempérament et qu'il lui fallait prendre de graves résolutions.

La possession d'Agen était bien tentante. Appuyé sur cette ville, sur ses milices et sur ses propres troupes, il pouvait rétablir sa fortune, arrêter d'Harcourt, l'obliger à un siège long et difficile et immobiliser la plus grosse partie de ses troupes : somme toute, une revanche de Miradoux ! D'un autre côté, Agen était très douteux et pour « s'en assurer, ce qu'il y avait de plus simple, était « de s'en emparer (2) ».

« Il trouva que les cabales et les divisions de la ville « lui faisoient assez connaître qu'elle ne demeureroit « en son parti qu'autant qu'elle y seroit retenue par sa « présence ou une forte garnison (3) ».

---

(1) G. Tholin, *Revue de l'Agenais*, T. VIII, p. 476.

(2) Labénazie, Hist. de la Ville d'Agen, etc., p. 345.

(3) La Rochefoucauld, *Mémoires* (Coll. Petitot, T. LII, p. 125).

« Marsin étoit l'inventeur de ce beau projet... M. le
« Prince était tellement prévenu en faveur de Marsin,
« qu'il préféroit ses avis à ceux de tout son conseil et
« même à ses propres sentiments : voilà ce qui ruina
« ses affaires en Guyenne. Marsin était brave homme,
« mais incapable d'un bon conseil, étant presque tou-
« jours pris de vin (1) ».

Condé l'appelait « son compère ».

L'influence seule de Marchin l'emporta. Condé était résolu à s'emparer d'Agen par une surprise et par une véritable trahison.

« M. le Prince étant à Agen, assembla le conseil de
« guerre et voulut employer la force et la violence
« contre cette ville, dont l'affection des habitants l'avoit
« rendu maistre. Personne n'approuva sa résolution.
« Pour moi, je pris la liberté de lui dire qu'une grande
« ville, comme Agen, ne se laisserait point maîtriser
« par deux ou trois régiments et que pour y réussir, il
« faudroit une armée entière.

« Marsin prenant la parole dit que si S. A. vouloit,
« qu'il s'en rendroit maître avec le Régiment de Conti,
« par le moyen des intelligences qu'il avoit dans la
« ville. Sur cela, chacun prit le parti de se taire et se
« retirer dans son quartier (2) ».

Le coup était décidé.

« A deux heures de nuit je reçus ordre de M. le

---

(1) Chouppes, *Mémoires*, p. 168. On peut consulter à l'égard de l'intempérance de Marchin, les *Mémoires de Mme de La Guette*. Chavagnac, dans ses *Mémoires*, s'exprime ainsi : « Un jour de grande » débauche chez Marsin, les assiégés (de Lérida), firent une sortie « générale ». Condé repoussa les Espagnols. Au retour, il tomba évanoui dans les bras de Chavagnac. « Quand il eût rendu le vin « qu'il avait bu chez Marsin, il dormit sans relâche pendant vingt-« quatre heures » (p. 75-76).

(2) Chouppes. *Mémoires*. p. 166.

« Prince de lui envoyer le Régiment de Conti. Cela fut « ponctuellement exécuté (1).

Le Régiment arrivait de Boé. Condé se résolut « de « le rendre maître d'une porte de la ville pour ôter au « peuple la liberté de refuser la garnison (2) ».

Il voulut colorer sa ruse des couleurs de la confiance et fit convoquer les Consuls et la Jurade, le corps de ville tout entier. Il exposa hypocritement que son frère, Conti, devant séjourner à Agen, il désirait, pour sa garde et pour le soulagement des bourgeois, qui veillaient à la conservation de la ville, y introduire une simple garnison de 400 hommes. Le premier Consul, Gérauld de Boissonnade, conseiller du Roi, les Consuls Méja, Boyer le vieux, d'Espalais, Ducros, Sabouroux, intimidés, hésitaient et n'osaient refuser. Enfin le Consul d'Espalais et le médecin Sabouroux, son collègue, s'aventurèrent à avouer au Prince que le peuple accepterait difficilement une garnison et « que jamais le « peuple ne le souffrirait ». Le Prince se tourna plein d'irritation contre Sabouroux, auquel il déclara « qu'il « s'en vengerait jusqu'à la quatrième génération (3) » et incontinent, fit venir les capitaines et les sergents de quartier pour connaître leur avis.

Ils furent présentés au Prince par M. de Boissonnade dans l'après-midi.

Avec sa chaude, captieuse et persuasive éloquence, il parla de la paix, de ses intentions, de son but qui n'était autre que la garde de son frère, et, pour éviter « la « foule du peuple », il entendait loger ses hommes aux

---

(1) Chouppes. Mémoires, p. 167.

(2) La Rochefoucauld. *Mémoires*. T. LII, de la collection Petitot, p. 125.

(3) Voir le récit de M. Ph. Lauzun. *Une fête et une émeute à Agen*. (Revue de l'Agenais. T. II, p. 193 et suivantes).

écuries du Roi et leur payer la subsistance de ses deniers propres.

Un frondeur, le capitaine du quartier St-Etienne, de Lescazes, dit qu'il consentirait à reçevoir la garnison. Mais le sieur Bru, libraire et sergent du même quartier, « *suivant l'ordre que ses camarades lui avoient* « *donné* », avertit fermement le Prince que la ville grondait fort et qu'elle ne souffrirait pas de garnison. Le conseiller Bressolles, capitaine du quartier St-Hilaire, lui tint le même langage avec la même netteté et lui représenta les alarmes du peuple.

Seuls de toutes les confréries, les Mages des savetiers et des bouchers, manquant à la promesse qu'ils avaient faite aux Consuls à la Maison de Ville, subirent la séduction du Prince.

Tout le monde connaissait cependant sa dureté et celle de ses capitaines, la destruction d'Issoudun qu'il avait ordonnée au début de sa révolte et où brulèrent sept cents maisons, l'incendie des faubourgs de Saintes, pour nettoyer les approches de la place, par le sieur de Chambon, un de ses capitaines ; l'horrible saccagement de Pons et le sac si récent et si voisin de Moissac et de Caudecoste par ses lieutenants, Marchin, le marquis de Chouppes et Gondrin-Bellegarde.

Condé, plein d'espoir, sortit du logis de son frère où il avait dîné (1), courut les rues de la ville dans un appareil princier, suivi de toute la noblesse, courtisant le peuple, « lui demandant s'il ne l'aimoit pas et s'il ne « vouloit pas tout ce qu'il vouloit ». On criait bien : « Vive le Roy et M. le Prince ! » ; mais la plupart criaient : « Pas de garnison ! »

Condé, croyant le moment opportun, se dirigea vers la Porte St-Antoine avec La Rochefoucauld, le jeune

---

(1) Condé logeait chez M. de Roques.

prince de Marsillac, son fils, Marchin, Gondrin, et les deux frères Lusignan et Galapian.

Le Régiment de Conti attendait sur le Gravier, au *Pont des Oies* (le pont de *Las Aouques*), jeté sur un ruisseau à quelques pas de la Garonne et tout près de la Porte St-Antoine (1).

Lorsque le prince de Condé y arriva, il trouva le pont levis dressé. Il demanda durement au chanoine de St-Caprais, Causse, capitaine d'une compagnie de la ville de service à la Porte, qui en avait donné l'ordre. Causse répartit que c'était le Consul Sabouroux. Condé demanda les clefs. Causse allégua que les Consuls les avaient et que seuls ils en étaient les maîtres. Le portier, qui avait été gagné, les livra : le pont s'abattit. Lusignan sortit au galop et les troupes avancèrent « quatre à quatre, balle en bouche et la mesche allumée « des deux bouts ». Par un double mouvement de droite et de gauche commandé par le Prince, la compagnie du chanoine Causse fut enveloppée et mise dans l'impossibilité de se défendre, le corps de garde occupé, les sentinelles changées. En un clin d'œil, le Régiment fut maître de la Porte St-Anthoine. « L'arrivée des troupes « augmenta le désordre au lieu de l'apaiser. Ils (les « Princes et les officiers généraux) ne purent empêcher « que toutes les rues ne fussent barricadées en un ins- « tant (2) ». Chouppes accuse même le chanoine Causse d'avoir été gagné par Marchin.

Le Régiment avait l'ordre de s'avancer en bataille jusqu'à l'Hôtel de Ville et de s'emparer des avenues qui y conduisaient.

Les Consuls, qui connaissaient les desseins non équivoques maintenant de Condé de s'emparer de la ville,

---

(1) Voir la *Vue perspective de la ville d'Agen en MDCXLVIII.*

(2) La Rochefoucauld. *Mémoires.*

se tenaient sur leurs gardes, prêts à repousser une agression à présent manifeste.

Deux compagnies étaient déjà entrées, tambours battants. Les autres s'apprêtaient à les suivre.

Au roulement des tambours, le sergent Bru accourut à la tête de quinze ou seize miliciens de la rue Garonne. « Ils arrestèrent ces deux compagnies tout court ».

Les Consuls Sabouroux et Ducros les sommèrent de se retirer, « qu'autrement on leur alloit tirer dessus ». Les officiers des compagnies ne savaient à quoi se résoudre. Partout retentissait le cri : Aux armes ! Le tocsin sonnait (1) ; les hommes des compagnies de la ville descendirent à la hâte dans les rues, pendant que le sergent Bru avec ses hommes tenait tête au Régiment de Conti.

La première compagnie du Régiment de Conti infanterie, après avoir franchi le pont levis, avait suivi la rue St-Antoine jusqu'à l'entrée de la rue de Garonne. La seconde suivait. Elles ne purent aller plus loin, arrêtées par l'énergie du sergent Bru et la détermination de son escouade. Au bruit des clameurs, des cris et des appels du tocsin, qui s'élevaient de la ville, le lieutenant-colonel de Conti, le sieur de La Magdeleine vint se mettre à la tête des compagnies qui ne pouvaient avancer. Un milicien lui dit « fièrement, que, s'il ne « faisoit retirer ses gens, on le mettrait en pièce ». Le sieur de La Magdeleine voulut marcher de l'avant : un coup de mousquet à bout portant lui brûla les cheveux et les balles allèrent briser derrière lui le fusil d'un de ses soldats. Pris de panique, « son monde lascha le « pied, les habitants les poursuivans, l'espée aux reins, « jusqu'à la porte de St-Anthoine où ils avaient leur « gros et là ils firent fermer ».

---

(1) Chouppes. *Mémoires*.

« Les habitants ne se voyant pas assez forts pour les « forcer firent deux bonnes barricades : l'une au coin « de M. de Galapian et l'autre devant M. de Beaulac, « conseiller, et se partagèrent pour les garder ; cepen- « dant le reste de la ville sçachant cela se barricadèrent « par toutes les rues et ruettes et les femmes firent pro- « vision de quantité de pierres sur les fenestres et de « l'eau bouillante. Les barricades se trouvèrent faictes « en peu de temps au nombre de cent trente-trois ; on « s'estonna de la diligence qu'on apportait à les faire ; « hommes et femmes y travailloient, jusqu'aux petits « enfants (1) ».

Les Consuls faisaient distribuer de la poudre et des balles, dont ils avaient eu le soin de s'approvisionner dès le 16 Mars, en prévision de graves complications (2).

« MM. les Princes, entendant ce vacarme, en furent « très étonnés ; et ne voyant pas d'autre parti à prendre « que de renvoyer le régiment, qui avait déjà été fort « maltraité, le duc de La Rochefoucauld avait été « chargé de le faire sortir (3) ».

C'est à cette heure solennelle que Condé avait agité dans son conseil la question de mettre la ville à sac et de la brûler. Ce qui le fit hésiter et finalement reculer, ce ne fut pas l'horreur de l'acte mais de pures considérations politiques. Quoiqu'il n'aimât pas, comme il l'avait dit à Paris, la guerre des pavés et des pots de chambre, il n'obéit qu'à des raisons d'intérêt et non

---

(1) Mémoires de Bru, publiés par G. Tholin. (Revue de l'Agenais. T. XII. p. 225).

(2) On lit dans les *Archives d'Agen* (EE. 21). « Le XVI[e] de Mars « les Consuls d'Agen prirent chez Louis Philip, marchand, seze sacs « de balles pesant quatre cent quatre-vingt-seize livres.

» Il en feust distribué un sac *le jour de l'alarme à la Porte St-* « *Anthoine* ».

La rédaction de cette note est du *26 Mars*.

(3) Chouppes. Mémoires.

d'humanité. Le même homme impitoyable qui, trois mois après, organisa le massacre de l'Hôtel de Ville à Paris et paya les assassins, n'était pas pour s'arrêter à de banales considérations de pitié : « M. le Prince se « voyait réduit à sortir honteusement de la ville ou à la « faire piller et brusler ; mais l'un ou l'autre de ces « deux partis ruinoit ses affaires. Car s'il eust quitté « Agen, les troupes du Roy y estoient reçues ; s'il le « brusloit ce traitement soulevoist contre luy toute la « Province (1) ».

Il avait essayé de désarmer le peuple, en se rendant seul avec sa suite de barricades en barricades pour y tenter de nouveau l'effet de ses promesses et de son éloquence.

« Comme le Prince n'avait que six cavaliers avec lui, « dit le comte Gaspard de Chavagnac, je montai en « croupe derrière le chevalier de Roquelaure pour l'al- « ler joindre : il n'y eût pas moyen. Si bien que je fus « chercher Chamilly (2), qui commandait sa compagnie « de chevau-légers et le fis entrer dans la ville, soutenu « par le Régiment d'infanterie de Conti (3) ».

Le Prince était monté à cheval et s'avançait entouré de la Noblesse et des Conseillers du Parlement, Dalesme et de Raymond. Il priait le peuple de renverser les barricades. Quelques uns de leurs défenseurs cédèrent, mais à condition que la garnison sortirait. On ouvrait les barricades mais on les refermait derrière lui. D'autres en profitaient pour en augmenter la solidité. La colère des habitants était telle que les gens de sa suite coururent fortune de la vie. « Le peuple mutiné s'estoit

(1) La Rochefoucauld, Mémoires.

(2) Nicolas Bouton, comte de Chamilly.

(3) *Mémoires de Chavagnac*, p. 129. Edition E. Flammarion, Paris. Le chevalier de Roquelaure avait été fait prisonnier au combat du Passage (13 Mars). Il avait donc dû être échangé.

« jeté sur eux, mais le Prince les dégagea par sa pré-
« sence ». Lui-même, au dire de Retz, « courut plus de « fortune en cette occasion qu'il n'en aurait couru dans « une bataille ».

La Rochefoucauld avait cherché « un accomodement « qui sauvast son autorité en apparence et qui lui servist « de prétexte pour pardonner au peuple d'Agen ».

C'était grâce aux sollicitations, que La Rochefoucauld avait adressées aux principaux bourgeois, qu'on avait invité le Prince à se rendre à l'Hôtel de Ville.

Chavagnac écrit que « les bourgeois prièrent M. le « Prince d'entrer dans la Maison de Ville, l'y retinrent « prisonnier et lui dirent mille insolences jusqu'à ce que « les troupes fussent sorties d'Agen (1) ».

La nuit approchait. L'émotion, bien loin de « finir « avec le jour, s'augmentait à tous moments ». Condé en était « extrêmement fasché ». « Le peuple estoit sous « les armes, les rues estoient barricadées, il y avait des « corps de garde partout ».

Pendant que le Prince se rendait à l'Hôtel-de-Ville, La Rochefoucauld avait fait porter l'ordre à La Magdelaine par le sieur de Lusignan d'évacuer la ville ; mais ils avaient été déjà refoulés.

« Soudain, une compagnie de marchands, commandée « par MM. Ducros et Beaulac, conseillers au Présidial, « s'allèrent saisir de la dite porte, et M. Sabouroux, « consul, accompagné de Bru, sortirent hors la ville « pour la faire loger ce même soir à des maisons qui « sont hors la ville et leur firent donner pain et vin. « Voilà ce qui se passa dans Agen, le dit jour 21e de « mars 1652 (2). »

Cependant on trouva, en présence d'un tel échec, un

---

(1) Chavagnac. *Mémoires*, p. 130.

(2) *Mémoires de Bru*, etc.

moyen de tout concilier et de sauver les apparences, comme disait La Rochefoucauld. Les consuls convinrent, avec le Prince, de former un régiment de 400 hommes, levés dans les milices, destiné à garder le Prince de Conti et les demi-lunes qui défendaient l'accès des portes. Le Prince s'était réservé la nomination des officiers : M. de Galapian fut désigné pour la charge de Mestre de Camp ; Saint-Gillis vieux, comme lieutenant-colonel ; Galibert, de Coquet, Barroussel jeune, Lafon de Cujula jeune, Galaup, pour officiers.

Cette grande journée des Barricades avait tourné à la confusion de Condé et avait ajouté une glorieuse page aux fastes de la ville d'Agen. Les Consuls et les habitants, sans distinction d'opinion, avaient défendu leurs libertés et leurs franchises, les armes à la main.

Aux consuls Ducros et Sabouroux, au dévouement et à la vaillance du sergent Bru, la ville dut son salut. Parmi les citoyens qui les aidèrent à leurs côtés, se trouvaient MM. de Thibau, de Sevin jeune, Monteils, jurat, de Labarthe, de Laboulbène, fils du conseiller, de Laborde jeune, le notaire Maussacré, le marchand Serres, le sellier Gignac et Briot, l'orfèvre, « qui avaient bien « servy leur patrie ».

MM. les Princes avaient été obligés d'aller à la Maison de Ville « où tout le peuple était assemblé ; et on « fit des excuses aux habitants. Voilà quel fut le succès « d'une entreprise aussi injuste que mal concertée. Il « n'y avait que quelques jours qu'on s'était trouvé heu- « reux d'avoir Agen pour retraite, — ajoute le marquis « de Chouppes ! »

Le *Journal des Consuls* rapporte en termes très brefs le récit de la journée : « Le jeudi, XXIe Mars, S, A. « ayant fait venir le Régiment de Conty pour le faire « entrer dans la ville, il y seroit arrivé grande émo- « tion du peuble, croiant que ce fust pour mettre « garnison en ceste ville barricadée pour toutes les

« rues ; ledit Régiment qui étoit au Pont d'Angoyne « feust repoussé hors la ville. Après, sur le soir, les trois « Ordres assemblés dans la Maison de Ville, feust réso- « leu que nous ferions un Régiment de 400 hommes « pour le service du Roy et de la Ville, présents S. A. « de Condé, Conti, M. le Président Violle et autres Mes- « sieurs du Parlement de Bourdeaux, intendants (1) ».

Le lendemain 22 Mars, le Régiment de Conti alla loger à Clermont-Dessous. « Messieurs les Consuls, « pour sauver apparemment l'honneur de M. le Prince, « commandèrent aux Mages des fréries d'aller voir « S. A. et de lui demander pardon du peu de respect « qu'ils avaient eu de S. A. et le prier de conserver les « privilèges de cette ville et d'oublier ce qui s'estoit « passé, ce que M. le Prince promit de faire (2). »

« Quoique M. le Prince ne put se fier à une obéys- « sance si suspecte, il fit néanmoins quelque séjour à « Agen pour remettre la ville en son état ordinaire (3). »

On s'occupa de pourvoir aux dépenses du nouveau Régiment. Le 23 Mars, les trois ordres étant assemblés, MM. du Clergé ont offert 1,500 livres ; MM. du Présidial 1,500 livres. La Jurade donna pouvoir aux Consuls d'emprunter 4,000 livres pour la subsistance et trouver le reste sur les Compagnies des fréries et autres habitants, qui ne sont point des tailles (4).

Condé était accablé.

---

(1) J. des C. BB. 59.

(2) Labrunie, p. 350-1.

(3) La Rochefoucauld, p. 126,

(4) J. des C. BB. 59. Dans le même *Journal*, on lit : « Remis à MM. « les députés de St-Estienne et St-Caprazy la somme de 750 livres de « l'argent bailhé pour le paiement des capitaines et soldats du Régi- « ment faict pour la défense de la ville ».

Les non taillables (Clergé et Noblesse) avaient été imposés par les Consuls.

Le soir même de cette fatale journée, il avait résolu de quitter la Guyenne, où son prestige, déjà si gravement atteint sur la Charente, était à peu près perdu, après son échec devant Miradoux, sa retraite devant d'Harcourt, les combats d'Astaffort terminés par une déroute que la nuit seule et surtout les hésitations de son rival empêchèrent de tourner à l'anéantissement, enfin après ce naufrage de sa fortune à Agen! dans la journée des barricades dont il sortit avec la confusion et la honte d'un renard pris à son propre piège (1).

Le soir, il demanda à souper au comte de Chavagnac et le pria de le conduire jusqu'à l'armée du duc de Nemours dont les dissentiments avec le duc de Beaufort rendaient la situation fort précaire. « Je connais les « chemins, dit Chavagnac..., mais ce serait un peu trop « exposer la personne de Votre Altesse qui est connue « de tout le Royaume. »

« — Bien que nous soyions en Gascogne, répondit « Condé, je ne veux pas faire le Gascon ; vous m'avez

---

(1) On a pu constater qu'il y avait contradiction entre les écrivains amis de Condé et le récit de Labénazie, au sujet de la sortie d'Agen du Régiment de Conti. Le récit de Labénazie est très précis. Le Régiment fut expulsé par la force « l'espée dans les reins ». Pour les autres Mémorialistes, la retraite se fit sur l'ordre de Condé. Ce qui prouve la véracité du récit de Labénazie, ce sont les aveux ou déguisés ou nettement exprimés des partisans de Condé. Chouppes déclare que le Régiment avait été « fort maltraité ». La Rochefoucauld dit que le Prince « se voyait réduit à sortir *honteusement* de la ville ». Le comte de Chavagnac raconte qu'entré par la Porte St-Antoine, « il « n'y eût pas moyen » d'aller rejoindre le Prince. Ce langage ne ressemble guère à un langage de vainqueurs. Si le Régiment de Conti, qui était chargé de s'emparer de la ville, battit en retraite, c'est qu'il y fut contraint. Le *Journal des Consuls* dit expressément que le Régiment fut « repoussé hors la ville «. Gourville, « qui sut changer de « maître et d'emploi autant de fois que son intérêt le voulut (Lenet) », a osé écrire dans ses *Mémoires :* « Après cela, les troupes s'avancè- « rent et entrèrent toutes »! (Collection Petitot. T. LII, p. 252).

« vu dans des occasions où je n'ai pas craint d'être tué « ou pendu. C'est pour moi la même chose. En consé- « quence, il n'y a que les expédients à chercher, car je « suis absolument déterminé (1). »

« Le principal motif qui l'y porta fut l'envie de quit- « ter la Guyenne dans un temps où la faiblesse de ses « troupes l'obligeoit sans cesse à lascher pied devant le « Comte d'Harcourt.

« Il laissa le Comte de Marchin auprès du Prince de « Condé, se reposant entièrement sur lui du soin de « maintenir son parti en Guyenne et de conserver Bour- « deaux (2). »

Il recommanda l'entente à Chouppes et à Marchin et une action commune et concertée.

Pour déguiser ce départ, on faisait courir le bruit que le Prince était obligé d'aller à Bordeaux pour ses affaires et que son absence d'Agen ne durerait que quelques jours.

Pontac annonçait à Mazarin « que les émissères de « M. le Prince font courir le bruit que la paix se ferra « quand il lui plairra et qu'il demeurera gouverneur de « Guyenne (3). (De Gondrin. 25 Mars). »

Le Prince partit d'Agen le dimanche des Rameaux, 24 Mars, en plein midi, « sans ouïr la messe », y laissant son frère. Il était accompagné de La Rochefoucauld et de son fils le Prince de Marsillac, âgé de 15 ans, du Comte de Guitaut (4), de Rochefort, son valet de chambre, de St-Hippolyte, du Comte de Chavagnac et de Gourville, l'homme de lettres, son intendant (5).

---

(1) Chavagnac, p. 130.

(2) La Rochefoucauld. p. 136 et suivantes.

(3) Arch. Hist. Gir. T. VI, p. 321.

(4) François de Pechpeyroux qu'on appelait le « Petit Guitaut », frère de celui qui avait arrêté Condé.

(5) Chavagnac. *Mémoires*. La Rochefoucauld. *Mémoires*.

Alors commença une invraisemblable odyssée.

On allait par des chemins détournés et sous des déguisements, le Prince devant servir de valet à la troupe, rejoindre à Lanquais, terre du duc de Bouillon, le duc de Lévis-Charlus, qui, ayant été échangé comme prisonnier de guerre avec le chevalier d'Albret, muni de son sauf-conduit, les y attendait avec des chevaux.

On avait à faire cent vingt lieues en pays ennemi.

A Lanquais commençait le danger.

D'Agen à Marmande, la Garonne d'un côté protégeait sa fuite, et de l'autre côté, sur sa droite, Villeneuve était aux mains de Théobon, et au Castella, entre Villeneuve et Agen, venait d'arriver le régiment de cavalerie de M. le Marquis de Thoron (24 Mars) (1).

En route, Condé envoya l'ordre aux Consuls de Caumont d'expédier tous leurs bateaux au Mas et à Marmande (2). Chouppes, dont il traversa le quartier — il commandait, en effet, son infanterie logée au Port-Ste-Marie — prétend avoir suivi le Prince jusqu'à Bergerac (3).

On avait fait partir les domestiques par eau qui devaient, disait-il, le rejoindre à Marmande (4).

Après avoir passé Marmande, la brillante escorte, destinée à donner le change, prit congé du Prince qu'elle laissa à ses amis les plus chers et les plus sûrs.

On abandonna les habits de seigneurs pour prendre des habits de simples cavaliers. Gourville partait en avant avec un guide à cheval, ayant dans son portemanteau quatre mousquetons enveloppés de paille. On adopta des noms de guerre. « Chacun de nous avait un

(1) Arch. Dles Suppl. E. Le Castella 677.

(2) Abbé Alis. *Hist. de Caumont*, p. 238.

(3) Chouppes. Mémoires.

(4) Gourville. Mémoires.

« métier ; le mien était celui de maréchal, et je fus si « habile que pendant toute la route, je n'enclouai pas un seul cheval (1). » Condé faisait le laquais.

On tourna vers Seyches, Miramont, Lauzun, Cahuzac à Mgr de La Rochefoucauld, où on arriva le lundi 25 Mars et où on dîna dans une grange : le repas se composa d'œufs durs, de fromage et de vin — le Prince servait. On marcha ensuite toute la nuit. Dans l'auberge d'un village, le Grand Condé, pour endormir les soupçons, voulut faire une omelette : il la jeta dans le feu.

Dans la nuit du Mardi au Mercredi, à 3 heures du matin, on passa la Dordogne à Lauquais, entre Lalinde et Bergerac. On y prit Bercenet, capitaine des gardes de La Rochefoucauld.

Ce jour de mercredi, dans un gros village, un paysan ébahi reconnut le Prince. On se mit à rire, « Tous le « plaisantant sur cela, le pauvre homme ne savait plus « qu'en croire (2). »

A Lauquais, le cheval du Prince n'en pouvant plus, Chavagnac acheta à un gentilhomme du voisinage, le sieur Cavaniac, une jument au prix de 80 louis d'or. Quand il sut que c'était pour le Prince, il refusa net l'argent.

En Périgord, chez M. de Bassignac, « il put appren- « dre des nouvelles de ses proches qu'il avait peut-être « ignorées jusqu'alors (3). »

On était à table. « Le gentilhomme ne ménagea pas « Mme de Longueville et s'étendit en détails très malins « et très exacts sur l'intrigue de cette princesse avec « M. de La Rochefoucauld. Condé rougit, mais la « crainte de se trahir l'obligea à renfermer sa co- « lère (4). »

---

(1) Chavagnac. *Mémoires.*

(2) Gourville. *Mémoires.* p. 254-8.

(3) La Rochefoucauld. *Mémoires*, p. 135.

(4) Gourville. *Mémoires*, p. 310.

Vainement le marquis de Lévis essaya d'arrêter l'intarissable Périgourdin. Chavagnac de même « avait « beau rompre les chiens : Mon franc campagnard re_ « venait toujours à son sujet. Je vis l'heure où M. le « Prince allait lui décharger un soufflet sur la joue (1). »

On passa ensuite chez le Marquis de Touy. On traversa la vicomté de Turenne et on s'arrêta chez le Marquis de Lévis à Charlus, en Auvergne.

« Le lendemain, nous faillîmes périr au Bec d'Allier « en traversant la Loire. Le cheval de Lévis, qu'on « avait attaché au bateau, eut peur et le fit presque « renverser. St-Hippolyte s'avisa bien à propos de cou- « per la corde d'un coup de sabre. Le cheval tomba « dans la rivière et se noya (2) » (30 Mars). Le lendemain, jour de Pâques, on était à Cosne. Condé fit un crochet vers Châtillon-sur-Loire. Mais sur la grande route, que Condé voulut prendre malgré ses amis, entre la Charité et Cosne, deux courriers du Roi reconnurent Guitaut et Chavagnac, et le pistolet sur l'oreille forcèrent Rochefort, le valet de chambre, à révéler les noms de ses camarades et celui de Condé. En montant à cheval, Condé furieux donna un grand coup de pied dans le ventre à Guitaut, qui tenait l'étrier, pour n'avoir pas tué les courriers. On posta Bercenet sur la route pour exécuter cette besogne. Le courrier prit fort à propos un autre chemin et porta à Gien la nouvelle à la Cour de la présence du Prince

La Cour expédia aussitôt Ste-Maure avec vingt maistres et la mission de l'amener mort ou vif.

Arrivé à Chatillon, Condé se hâta de gagner la campagne. Egaré par un guide, « M. le Prince passa à « trente pas du lieu où Ste-Maure l'attendait (3) ».

---

(1) Chavagnac. *Mémoires*, p. 132.

(2) Chavagnac. *Mémoires*.

(3) La Rochefoucauld. Mémoires (Note), p. 137.

Condé tourna vers Lorris, où était son armée. Il s'endormit sur une table d'auberge. Tout à coup Chavagnac l'éveilla criant : « Voilà l'ennemi ! » Condé sauta à cheval et reconnut heureusement Geneste, son ancien page, l'écharpe isabelle au côté. Il tomba dans ses bras. Il était sauvé et ses tribulations finies (1er Avil). Six jours après, il culbutait le maréchal d'Hocquincourt à Bléneau (7 Avril).

A la lueur des villages incendiés, Turenne examina les dispositions tactiques des assaillants. Il y reconnut le génie de Condé : « M. le Prince est arrivé, dit-il ».

CHAPITRE VIII

Marche de d'Harcourt sur Agen. — Combat de St-Laurent. — Fuite de Conti. — Conseil de guerre de la Ville. — Sommation de d'Harcourt. — Insurrection des Frondeurs conduits par Laugnac, Galapian et Moncaut. — La seconde journée des Barricades (30 Mars). — **Traité de paix entre d'Harcourt et la Ville** (31 Mars). — **Entrée de d'Harcourt à Agen** (4 Avril).

Le Prince avait écrit à Messieurs du Parlement pour les informer « de son voyage vers l'armée de M. le duc d'Orléans. » Lecture fut faite de sa lettre le 30 Mars. Le président de Violé, une fois la lecture faite, demanda de la part du Prince que le Parlement lui procurât un prêt de 30,000 livres (1).

Le départ eût dans toute la Province et en France un immense retentissement. Les uns ne virent dans ce voyage, entrepris et conduit à travers des périls sans nombre, qu'un nouveau trait de cette audace familière au Prince, que Vatteville comparait à César ; les autres qu'une fuite honteuse, à laquelle ses défaites successives et son lamentable échec dans les rues d'Agen l'avaient obligé.

Dans un temps si fertile en pamphlets, au point de ressembler aux temps de la Ligue, les ennemis de Condé s'en donnèrent à cœur joie, et le raillèrent amèrement :

---

(1) Registre secret, p. 401. Bibl. Munic. de Bordeaux.

« Si M. le Prince travaillait régulièrement dans les « pièces qu'il donne..., nous pourrions espérer la fin de « cette tragédie bien promptement. »

« Déjà nous avons vu trois actes de cette pièce repré- « sentés. Le premier s'est joué sur les bords de la Cha- « rente..., le second sur les bords de l'Isle et Dordogne « et le troisième sur les bords de la Garonne. Pour le « quatrième il a aussy changé de scène et l'on va jouer « son rôle entre Loire et Seine... S'il arrivait à quelque « excellent auteur de vouloir accommoder au théâtre de « l'Hôtel de Bourgogne tous ces travaux .. j'imagine « qu'il n'oubliera pas les barricades d'Agen, lesquelles « sans doute ont donné subject à S. A. d'aller sur Loire « expérimenter si l'air et le pays favoriseroient mieux « ses desseins. Qu'on diminue les barricades autant « qu'on voudra, elles ont du moings faict cet effect que « M. de Conty n'a point demeuré dans cette ville-là, « qu'il s'est retiré sous Aiguillon, trois lieues au des- « sous d'Agen qui s'est garanti de garnison et de pan- « derie (1). »

Cette préservation de la ville d'Agen de la « pan- derie » par sa vaillance est encore une nouvelle preuve de la violence du caractère de Condé.

Le jour de son départ, dimanche 24 Mars, « M. de « Saint-Martin, dit le *Journal des Consuls*, lieutenant « général de l'artillerye par l'ordre de S. A., et le sieur « Commissaire de l'artillerye ont pris deux canons, l'un « venant de Bourdeaux, l'autre de Moyssac, par ordre « de M. de Marchin avec quantité de boulets et autres « munitions.

« Ledit jour, après ledit embarquement des canons,

---

(1) *Arch. Nat.* KK. 1219. Commun. de M. Tamisey de Larroque, in *Arch. Hist. Gir.* T. VIII, p. 358.

« S. A. est party de ceste ville pour aller devant Mar-
« mande ou Bourdeaux (1). »

Le lendemain, Marchin retira de l'Arsenal de la Ville les dix pièces de fonte verte qu'il y avait mises en novembre 1651, « dont deux grosses et huit petites.

« Le 25 Mars, M. de Marchin nous a bailhé descharge de deux « grosses pièces de fonte verte qu'il a datée du X (2) ».

D'Harcourt suivait d'un œil attentif les évènements qui se déroulaient à Agen. Le jour où il avait écrit à Bernard de Faure (23 Mars), de son quartier général de Gondrin, il adressa une proclamation aux Consuls et habitants d'Agen :

« L'antienne inclination que j'ay pour les habitants « d'Agen me fait voir avec regret la foulle qu'ils reçoi- « vent des armes des rebelles et la ruyne dont ils sont « menacez par celles du Roi que j'ai l'honneur de com- « mander, n'y ayant plus rien qui les en empesche après « les avantages qu'elles reçoivent en tous lieux... »

Il les rappelait à leur devoir, leur promettait le pardon du Roi et leur donnait l'assurance de sa bienveillance. Il terminait ainsi : « Du moment que nous avons « faict payer nos troupes en ce pays-ci aux despends des « rebelles, et qu'elles seront remises des glorieuses « fatigues qu'elles ont souffertes, je marcheray pour « les aller délivrer de l'oppression où ils sont, s'ils me « donnent quelque effect de leur zèle, ou pour les traiter « comme des rebelles déclarés de l'Etat.

« HENRI DE LORRAINE (3). »

Dès qu'il apprit le soulèvement populaire d'Agen et

(1 et 2) J. des C. BB. 59. EE. 21.

(3) G. Tholin. *Documents pour servir à l'Histoire de la Fronde*, etc. Revue de l'Agenais. T. VIII, p. 477.

le départ de Condé, qui ressemblait à un sauve-qui-peut, il n'hésita plus et partit avec toutes ses troupes.

Déjà, le 15 Mars, le capitaine d'une compagnie de cavalerie franche, le sieur de Martinet, par ordre de St-Luc, avait occupé Bruch, position stratégique de premier ordre, à portée à la fois d'Agen et du Port-Ste-Marie (1). Huit compagnies de cavalerie par l'ordre de d'Harcourt vinrent l'y rejoindre (28 Mars) (2). L'avant-garde composée de cinquante maistres et de quelques gentilshommes volontaires, commandée par le chevalier d'Aubeterre, rencontra un parti de trente chevaux sous les ordres de Dom Lucas, que Balthazar avait envoyé de Tonneins vers l'armée du Roi « pour en prendre langue (3) ».

D'Aubeterre les poussa vigoureusement, en prit une partie et accula le reste au fleuve. Pour les dégager, Marchin jeta quelques mousquetaires dans le village de St-Laurent, en face le Port-Ste-Marie, pour permettre à ses cavaliers de s'embarquer. D'Aubeterre faiblissait. Bougy, général de la cavalerie Royale, vint le soutenir avec deux compagnies, dont l'une était commandée par Briolle, du Régiment de Créqui, qui avait avec lui les volontaires, et dont l'autre était menée par Langallerie, du Régiment d'Harcourt. De la rivière, des bateaux, remplis d'infanterie par Marchin, tiraient sur les Royaux. Un chevau-léger coupa l'amarre de l'un d'eux et le bateau s'en alla à la dérive avec son chargement. Il fallut assiéger les fantassins de Marchin-infanterie dans les maisons du village. Conti, du Port-Ste-Marie, expédia de nouveaux renforts, aussitôt attaqués

(1) Une autre compagnie franche de M. de St-Luc avait pour lieutenant Noble Caprazy de Las, écuyer, sieur de Lamothe, l'anti épernoniste de 1650.

(2) Arch. Départ. Bruch. CC. 1.

(3) Balthazar, Hist. de la guerre de Guyenne, p. 322.

par le Régiment du Grand Mestre, commandé par le marquis de Montguillon et par les chevau-légers de la Meilleraye. Ces renforts furent enveloppés, pris ou tués. Conti s'empressa de quitter le Port pour retourner à Agen (28 Mars) (1). Dom Lucas avait réussi à s'échapper en se jetant avec quelques hommes dans un bateau, pendant que les chevaux passaient à la nage.

A peine arrivé à Agen, Conti apprit par ses coureurs que d'Harcourt faisait passer la Garonne en amont à une partie de ses troupes, à Auvillars et à la Magistère, pendant qu'à la suite du combat de St-Laurent des partis ennemis apparaissaient sur la route d'Agen au Port-Ste-Marie.

Conti en fut instruit à dix heures du matin. Il n'y avait pas un instant à perdre. Conti, menacé d'être pris, comme dans un filet, se résolut à se sauver. « Il partit « avec précipitation et dit aux Consuls qui étaient venus « le saluer et prendre congé de luy... qu'il laissait MM. « de Laugnac et Galapian pour commander dans la « ville et qu'ils se défendissent bien (2) ». Il alla coucher au Port-Ste-Marie. Mais Chouppes affirme qu'il ne partit d'Agen qu'à minuit. « M. le Prince de Conti et « Marchin, qui étoient dans la ville et qui furent avertis « qu'on allait livrer Agen à M. d'Harcourt, furent « obligés de partir à minuit et de venir avec toute l'ar- « mée à mon quartier où je reçus M. le Prince de « Conti et toute sa suite (3) ».

Pendant cette nuit du jeudi au vendredi-saint (28-29 Mars), tout le pays fut évacué par les troupes de M. le Prince. Conti envoya l'infanterie de Chouppes, qui était au Port-Ste-Marie, à Tonneins, et lui même partit pour

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé en l'armée du Roi commandée par M. le comte d'Harcourt*, etc. (In Cosnac. T. I, p. 323.

(2) Sergent Bru. *Mémoires*. Loco citato.

(3) Chouppes. *Mémoires*, p, 170-171.

Clairac avec Marchin et toute sa cavalerie (1). Conti s'était enfui à travers les troupes royales avec lesquelles il escarmoucha jusqu'au Port. Plus loin, Aiguillon refusa de le reçevoir (29 Mars).

Le lendemain du combat de St-Laurent, d'Harcourt se présenta dans ce village, situé en face le Port-Ste-Marie. Il envoya dire aux Consuls qu'il attendait leur soumission. Les Consuls et les habitants, témoins du combat de la veille, s'empressèrent d'obéir et d'Harcourt occupa le Port, immédiatement après le départ de Conti (29 Mars).

M. de Pontac « avait travaillé avec zèle à la réduction « de la ville et y avoit calmé les esprits aliénés du ser- « vice du Roy (2) ».

Deux jours avant, du camp de Moncrabeau où se trouvait le gros de l'armée, les Consuls d'Agen avaient reçu une lettre du marquis de St-Luc, l'ami des Agenais (27 Mars) :

« MESSIEURS LES CONSULS, JURATS
ET HABITANTS,

« S. A. d'Harcourt ayant résoleu d'aller à Agen pour « y restablir l'authorité Royalle par les armes de S. M. « je n'ay peu refuser à l'inclination que j'ay toujours « eue pour le salut de vostre ville de luy demander « grâce pour vostre communautté et de la supplier « d'avoir considération plustost du repentir que vous « témoignerez de vostre faute que de la méconnaissance « de vostre devoir dans laquelle plusieurs malinten- « tionnés nous avoient faict tomber *contre les senti- « ments de vostre Jurade.* »

Il leur annonce en terminant qu'il a obtenu leur pardon, la conservation de la ville et la sauvegarde de

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé*, etc. (Cosnac. T. II, p. 419).
(2) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 373.

« leurs privilèges, *les plus remarquables de la Pro-
« vince* ». Il lui tarde d'avoir leur réponse (27 Mars) (1).

Le 28, les trois Ordres se réunirent pour répondre « à la lettre de civilité » de M. de St-Luc. On nomma une Commission composée de MM. d'Espalais, Bordes, Grimard, Daurée et St-Gillis vieux. On renvoya la réponse au lendemain.

Conti faisait, ce jour-là, ses préparatifs de départ au milieu des troubles renaissants de la ville.

Pendant la délibération, MM. du clergé et les Jurats firent ressortir qu'on n'était pas en état de soutenir un siège. MM. de Laugnac et de Galapian soutinrent « avec leur brigue » qu'il fallait résister. Tout le monde refusa. Le président Boissonnade, juge mage au Présidial, eût une inspiration soudaine. Il monta à la salle de l'audience qu'avait envahie le peuple, le harangua et lui fit crier : « Vive le Roy, les Consuls et la Liberté ! » Tout le monde répéta ce cri. M. de Galapian seul cria : « Vive M. le Prince ! ». Sa voix n'eût pas d'écho. Personne ne répondit.

Les violents du parti de Condé, que ces résolutions troublaient, se remuèrent. MM. de Laugnac et de Galapian réunirent leurs amis et leurs partisans, ainsi que leurs domestiques, avec l'intention de s'emparer de l'Hôtel de Ville. Galapian courait les rues pour y provoquer une sédition.

Un chanoine de Saint-Caprais, le sieur d'Albaret, s'empressa d'avertir les Consuls de ce projet. Les Consuls s'en remirent aussitôt au sergent Bru pour l'organisation de la défense. Parmi les gens de la rue de Garonne, Bru choisit les plus braves, ceux sans doute

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 4. Dans le volume in folio BB. 58, le *J. des C.* mentionne la lettre ainsi qu'il suit : « Lettre de M. de St-Luc, « escrite du camp de Moncrabeau (27e Mars) par laquelle il nous « exhorte à suivre les ordres du Roy ».

avec qui il avait repoussé les soldats de Condé, et occupa l'Hôtel de Ville.

Le capitaine Loret, conseiller de l'Election, vint renforcer le sergent Bru avec sa Compagnie. Le capitaine frondeur Lescazes parut, demandant à faire la ronde major, avec une escorte. On la lui refusa comme suspect.

A la nuit, le sieur de Galapian vint à son tour demander à faire la ronde. On refusa. On lui répondit que le consul Ducros s'en chargeait, « et qu'il n'avait qu'à se retirer (1) ». (28 Mars).

L'armée de d'Harcourt venait de paraître au passage, où M. de Marin se logea chez l'hôte Martinelly ; M. de Saint-Luc à Estillac (29 Mars).

MM. de Galapian et Laugnac partirent pour l'Hôtel de Ville afin d'exécuter leur dessein. Bru les attendait avec ses hommes de la rue de Garonne, assisté des jurats St-Gillis jeune et vieux, « qui n'abandonnèrent jamais l'Hôtel de Ville » et qui formèrent avec Bru le triumvirat de la résistance.

Les trois Ordres se réunirent à la Jurade. Un trompette du Roy apporta une lettre de d'Harcourt, datée du Port-Sainte-Marie. D'Harcourt y avait déjà reçu les propositions que les Députés de la Ville d'Agen lui firent de se remettre » soubs l'obéyssance du Roy (2) », le jour même de son entrée dans cette ville.

Il renvoya les Députés avec l'assurance de son bon vouloir. Mais, comme la faction de Condé y était puissante, il envoya du Port, le même jour (29 Mars), aux Consuls, une lettre qui fut présentée à la Jurade et aux trois Ordres.

Il les avertissait de leur ruine certaine, s'ils ne se

---

(1) *Mémoires de Bru*, publiés par G. Tholin et G. Fallières, in Revue de l'Agenais, T. XII, p. 242 et suivantes. Les détails circonstanciés qui vont suivre sont en majeure partie tirés de ces *Mémoires*.

(2) *Relation de ce qui s'est passé, etc.*, (In Cosnac, T. II, p. 419).

soumettaient : « J'attends en ce lieu des nouvelles de « de leurs sentiments, disait-il, en parlant des trois « Ordres et des habitants, et marcher ensuite pour les « délivrer de l'oppression où ils sont, ou pour les traic- « ter, s'ils en usent autrement, comme des rebelles dé- « clarés de l'Estat (1) ».

L'assemblée entendit la lecture de la lettre.

Laugnac, Galapian et le baron de Moncaut avaient fait « couler insensiblement des gens armés... qui en- « trèrent dans la salle de la Jurade, le mosqueton et le « pistolet aux mains, disant qu'il falloit tenir pour M. le « Prince ou mourir ».

Devant ces menaces d'assassinat, la plupart des Jurats effrayés s'enfuirent. L'assemblée décida, malgré le désordre, les clameurs et les violences, l'envoi de députés au comte d'Harcourt.

Le *Journal des Consuls*, à la date du 30 Mars, rendant compte de la séance du 29, dit en résumé : qu'on avait reçu *la veille* par un trompette, une lettre de d'Harcourt (29 Mars) (2), demandant la convocation des trois Ordres ; qu'après lecture de la lettre, il fut résolu qu'un des Consuls avec MM. de Langelier, Mucy et Girles, Jurats, iraient au Port-Ste-Marie pour remercier S. A. de sa bonne volonté et le supplier de conserver la ville dans ses libertés, privilèges et immunités, « luy protester qu'elle s'est maintenue et désire « tousjours se maintenir dans le service et obéyssance « du Roy ».

Le *Journal*, à propos de la proposition d'envoi de députés, s'exprime ainsi :

---

(1) Arch. d'Agen EE 62.

(2) *La Relation de ce qui s'est passée à Agen après la retraite de messieurs les Princes et celles de leurs troupes* donne la date du 30. (Voir Cosnac. T. II, p. 421). Le J. des C. et les *Mémoires* du sergent sont d'accord pour en fixer la date au 29.

« Apprès laquelle proposition, les dits Seigneurs de « Laugnac et Galapian, ont déclairé qu'attendeu que « ladicte proposition tend à faire un traitté avec le « Seigneur Comte d'Harcourt, que lesdits sieurs Con- « suls ont eu tort de les appeler en la présente assem- « blée, qu'ils ne vouloient entendre parler d'aucun « traitté avec ledit Seigneur Comte d'Harcourt et se « sont retirés (1) ».

Aussitôt après la quasi dissolution de l'assemblée par l'envahissement de gens armés, le Consul Sabouroux et Bru avec les siens réoccupèrent l'Hôtel de Ville.

Pendant que les députés se rendaient au Passage, où d'Harcourt était venu pour faciliter les négociations, Laugnac, Galapian et le baron de Moncaut appelaient le peuple à l'insurrection contre les Consuls pour la cause de M. le Prince.

Galapian et Laugnac tinrent table ouverte pour leurs hommes qu'on faisait boire et manger, pendant que les dames de condition distribuaient les rubans feuille morte (isabelle), couleur de Condé, et des rubans bleus, couleur de Monsieur, oncle du Roi, qui depuis la rentrée de Mazarin s'était déclaré pour le Prince et dont la fille, la Grande Mademoiselle, venait d'occuper Orléans (27 Mars), terre apanagée de son père, avec ses maréchales de camp, Mesdames les Comtesses de Fiesque et de Frontenac, toutes deux femmes d'une grande beauté (2).

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 60. On lit en marge : « En présence de MM. « Charles de Laugnac, seigneur comte de Laugnac, et de Lusignan, « seigneur de Galapian, mestre de camp du Régiment d'infanterie « commandé en la présente ville par l'ordre de S. A. Monseigneur le « Prince ».

Dans sa narration, le sergent Bru ajoute au nombre des députés le sieur Ratier.

(2) Monsieur écrivait : « *A Mesdames les Comtesses, maréchales*

La ville était divisée en deux factions : celle du Prince et celle du Roi.

Saint-Caprais, Sainte-Foy, le quartier du Pin, la rue Saint-Jean tenaient pour le Prince ; Saint-Hilaire, les Jacobins, la Porte Saint-Antoine, la Porte Neuve, étaient dévoués au Roi.

L'émeute grondait dans les rues. Les Députés revinrent portant de bonnes nouvelles de l'accueil qu'ils avaient reçu de d'Harcourt. Les partisans du Roi reprirent courage. M. deSevin jeune, du quartier S-Hilaire, M. Ducros vieux, du quartier de la Porte Neuve, le prêtre Dufort, au Carné, maintinrent les habitants dans la fidélité. MM. de Maurès et Loret, qui gardaient

---

« *de camp dans l'Armée de ma fille contre le Mazarin* ». (Mém. de Mlle de Montpensier. Coll. Petitot. T. X48, p. 221). « Je les fis reçevoir « maréchales de camp au son des trompettes, dit Chavagnac ». (Mém. p. 149).

Les grandes dames de ce temps bouleversaient le pays par leurs galanteries et leurs intrigues : « Nous en avons trois, écrivait Maza- « rin à don Luis de Haro, qui seroient capables du gouverner ou de « bouleverser trois royaumes : la Duchesse de Longueville, la Prin- « cesse Palatine et la Duchesse de Chevreuse ».

Retz disait de la Palatine (Anne de Gonzague) : « Je ne crois pas « que la Reine Elizabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour « conduire un Etat ». (Mémoires).

Richelieu, dans ses *Mémoires*, fait de Mme de Chevreuse, qui avait été l'intime amie de la Reine, le portrait suivant : « Elle avait l'es- « prit fort, une beauté puissante dont elle savait bien user, ne s'amol- « lissant par aucune disgrâce et demeurant toujours dans une même « assiette d'esprit ».

Le secret de la fureur de la Grande Mademoiselle contre Mazarin vient de ce que ce ministre n'avait rien fait pour son établissement. Elle était en effet enragée de mariage. Son échec dans ses visées à la main de l'empereur Ferdinand III porta son irritation à son comble : « Je suis fort méchante ennemie, étant fort colère et emportée ; et « cela, joint à ce que je suis née, peut bien faire trembler mes enne- « mis ». (Mémoires). Voir Arvède Barine. *La Grande Mademoiselle* in *Revue des Deux Mondes*. 1900.

l'église des Jacobins, se saisirent de la rue du Pont de Garonne.

Profitant du trouble qu'il avait jeté à l'Hôtel de Ville, Galapian s'était emparé d'une coulevrine et avec sa troupe s'avança sur le Pont Long pour canonner Marin, dont les soldats étaient en bataille de l'autre côté de l'eau, prêts à toutes les éventualités. Les troupes de Marin tirèrent sur les émeutiers de Galapian et les mirent en fuite. Le consul Sabouroux se saisit de la coulevrine, la fit enfermer au Pont-Long, entre deux portes, et y laissa bonne garde.

Ainsi se passa la journée du Vendredi-Saint, au milieu d'un bouleversement général et des alarmes continuelles. Cette même nuit du Vendredi, on souleva les charretiers et les bouchers, qui se jetèrent aveuglément dans le parti de Condé. Il fallait opposer la force à la force.

Saint-Gillis fit construire une grande barricade devant la Maison de Ville (Samedi 30 Mars). Il en confia la défense à l'une des Compagnies du Régiment de la Ville. Il posta les habitants de la rue Garonne en armes dans l'Intérieur de la Maison de Ville, pour préserver les Jurats de nouvelles violences et leur permettre « d'opiner en liberté ».

Laugnac vint se plaindre qu'on eût élevé cette barricade sans son ordre, M. de Galapian et lui ayant seuls le droit de commander dans la ville. Galapian, comme Mestre de Camp du Régiment d'Agen par l'investiture de Monseigneur de Conti. Saint-Gillis vieux répliqua « qu'on ne l'avoit pas prié de demeurer dans la ville, ni « qu'on ne l'en chassoit pas ». Le comte de Laugnac frappa de son gant Saint-Gillis au visage. Saint-Gillis mit vivement la main au pistolet. On s'empara d'eux et on les sépara.

Aussitôt, Laugnac courut chez Galapian, appelant aux armes ! sur son passage. Le baron de Moncaut et le

chanoine d'Espalais poussèrent le même cri. La ville se couvrit de barricades. Ce fut une seconde journée. On en compta deux cent trente-trois. La ville était bouleversée ; cette grande famille était divisée contre elle-même et sur le point de périr : quartiers contre quartiers, rues contre rues, barricades contre barricades. « Les dames sus dites de ce party et de cette bande « continuèrent de rechef à courir les rues comme des « folles (1) ». La lie du peuple était soulevée : on parlait tout haut de couper la gorge aux Consuls (2).

La Compagnie de Saint-Gills jeune fut aussitôt envoyée à la barricade placée devant chez le cordonnier Charpentier ; celle du sieur Duc, qui était à Saint-Georges, depuis le Jeudi-Saint, fut appelée à défendre la barricade qui était devant chez l'orfèvre Briet.

La nuit se passa dans l'attente et sous les armes. Le Le Dimanche, 31 Mars, jour de Pâques, les défenseurs de l'Hôtel de Ville, la place forte des Mazarins, furent renforcés.

Le Conseiller élu, de Coquet jeune, capitaine d'une Compagnie du Régiment de la Ville, la mena à la grande barricade que défendaient déjà le sergent Bru et le conseiller Bressolles, capitaine du quartier Saint-Hilaire.

Par les soins de Bru, toutes les fenêtres, qui donnaient sur la place, étaient garnies de mousquetaires, la maison de Mme de Roques, celle de Castaing, celles de Miraille et du libraire Laplace. Toutes les avenues, qui y débouchaient, étaient gardées par des hommes armés. On attendait Laugnac et ses bandes.

Il arriva après les vêpres de St-Caprais, où le sermon accoutumé avait attiré fort peu de monde. Il voulut passer ; Salas jeune s'y opposa. Le Conseiller Roussa-

(1) *Mémoires de Bru.*

(2) Ibidem.

nes donna un soufflet à Salas. Tous les mousquetaires s'apprêtèrent alors à tirer sur Laugnac : Laugnac se retira aussitôt. Devant ce formidable appareil, les rebelles n'osèrent attaquer. Les Consuls firent armer quinze corps de garde dans la ville, avec ordre de ne reconnaître que l'autorité des Consuls. Défense fut faite à quiconque de donner le mot d'ordre aux harricades,

L'insurrection était matée. Le sergent Bru, à qui on confia la ronde-major, put traverser toutes les barricades sans empêchement (1).

Pendant ces journées qui, sans l'énergie des Consuls et celle des Royaux, eussent ensanglanté la ville, les députés étaient partis pour le camp de d'Harcourt à Bruch, (30 Mars), lui portant le traité délibéré par les trois Ordres et proposé au Comte. On traitait de puissance à puissance. La ville ne dictait, ni ne reçevait des conditions : On discutait d'égal à égal, sauf les marques du respect qu'on devait au Roi et à son représentant. D'Harcourt eût tant de joie de les voir qu'il les embrassa (2).

Le 31, les articles de paix furent acceptés des deux parts et signés.

Tout ce qui suit est extrait des *Archives* de la ville d'Agen :

« Très humbles supplications et demandes faictes à
« S. A. Monseigneur le Comte de Harcourt, chevalier
« des ordres du Roy, pair et grand escuyer de France.
« gouverneur d'Alsace, général des armées du Roy en

---

(1) Consulter sur tous ces évènements les *Mémoires* du sergent Bru, les Archives de la ville d'Agen. (*J. des Consuls*, etc.) *Relation de ce qui s'est passé à Agen*, etc,

(2) *Relation de ce qui s'est passé à Agen*, etc. (In Cosnac. T. II, p. 421).

« la province de Guienne et autres circonvoisines par « les Consuls de la ville d'Agen (1).

« Les habitants de ladite ville jouiront de tous leurs « privilèges, franchises, libertés et immunités à eux « accordées par nos Roys.

« Tous lesdits habitants de ladite ville d'Agen qui « auront des biens ez autres jurisdictions ne seront « contribuables au payement des garnisons et logements « des gens de guerre et jouiront paisiblement de tous « leurs biens ès quelque part qu'ils soient situés et « assis, sans qu'il leur soit porté aucun trouble ny em- « peschement et en cas qu'il leur auroit esté prins aucuns « mubles ny bestiaux despuis le commencement du « traicté quy est le trentième Mars de la présente année « XVI[c] cinquante deux leur seront restitués comme aux « fidelles subjects du Roy et sans délay s'ils se trou- « vent en nature, et jouiront des exemptions à eulx « accordées par Sadite M.

« Amnistie généralle à tous les habitants de quelque « qualité et condition qu'ils soient sans que lesdits « habitants puissent estre recherchés soubz quelque « prétexte que ce soit de tout ce quy s'est passé despuis « le commencement du mois d'Octobre dernier ;

« Qu'il ne sera mis aucune garnison de gens de guerre « tant de pied que de cheval dans la dite ville ni juris- « diction ;

« Il sera permis tant aux habitants de la dite ville « qu'estrangers quy sont en icelle de se retirer si bon « leur semble là où ils adviseront et à ces fins leur seront « expédiés tous passeports et sauf-conduits nécessaires :

« Le commerce sera libre tant par eau que par terre

---

(1) En marge : sont aussy insérées dans le *Registre des Assemblées des trois Ordres*.

« dans l'estendue de la Province en payant les droits « ordinaires à la réserve des places rebelles ;

« Que la ville d'Agen demeurera deschargée des deux « pièces de canon de fonte verte et autres munitions de « guerre remises après la guerre de Bourdeaux dans « l'arsenac de la dite ville, comme ayant esté prises par « Monsieur le Prince ;

« Qu'il ne sera faict aucun emprunt ni cottisation ny « parlé de bailher de l'argent, pour aucun prétexte que « ce soit, hors des deniers du Roy ; ny fournir aucune « subsistance ;

« Que les troupes quy sont au Passage d'Agen se « retireront promptement ;

« Que les Consuls et habitants de la Ville ne pourront « estre recherchés pour les démolitions faictes par ordre « de Messieurs les Princes de Condé et de Conty tant « dedans que dehors la ville,

« Faict à Agen, ce dernier Mars mil six cent cin « quante deux.

« Signé : BOISSONADE, MEJA, BOYER, D'ESPALAIS,
« DUCROS et SABOUROUX, consuls ;
« LANGELIER, MUCY et GIRLE, députés » (1).

Le jour même, le comte d'Harcourt, trop habile pour laisser derrière lui, sans entière satisfaction, une ville si prompte aux fermentations populaires, s'empressa de ratifier les clauses du traité :

« Nous avons accordé les supplications cy dessus à « nous faictes par les consuls et habitants de la ville « d'Agen sur les protestations qu'ils nous ont faictes de « demeurer inviolablement fidelles au Roy, pour l'exé- « cution desquelles nous leur donnons nostre parole ;

---

(1) Nous ferons remarquer que la signature de Ratier est absente de ce document.

« en tesmoignage de quoy nous avons signé la pré-
« sente.

« Faict contresigné par nostre secrétaire ordinaire et « scellé du sceau de nos armes.

« Au camp de Bruch, le dernier de Mars mil six cent « cinquante-deux.

« HENRY DE LORRAINE,
Comte de Harcourt.

« Et plus bas, par Monseigneur,
« MARTIN. »

Les trois Ordres se réunirent le lendemain (1er avril), après l'arrivée des députés, pour entendre lecture des conditions de la pacification et du traité de la ville d'Agen avec le généralissime des Armées du Roi.

M. de Mucy était arrivé le premier. Il trouva à sa grande surprise toute la ville barricadée. Quelques heures après, les autres députés parurent, rapportant la signature de d'Harcourt au bas du traité.

L'Assemblée des Trois Ordres ratifia la pacification. Elle décida d'envoyer M. d'Espalais au comte d'Harcourt, le priant de différer de quelques jours son entrée, « attendant qu'on ait un peu remis le peuble, que les « festes et le vin avaient révoltés contre leurs magis- « trats. » Les consuls doublèrent les gardes. La garde de la Porte Saint-Anthoine fut confiée à Mucy et à Saint-Gillis jeune ; celle du Pin à MM. de Soldadié et Causse (1).

On décida de publier les articles de la paix :

« Et advenant le premier du mois d'Apvril XVIc « cinquante-deux appres que la lecture desdites suppli- « cations a esté faicte es l'Assemblée des Trois Ordres,

(1) Ce fait lave le capitaine Causse de l'affirmation du Marquis de Chouppes, à savoir qu'il avait livré à Condé la Porte St-Anthoine, dans la journée du 21 Mars.

« a esté d'une commune voix délibéré que S. A. est très « humblement remerciée de la bonne vollonté et témoi- « gnage d'affection qu'elle a eu pour le bien de la ville « et conservation d'icelle et que la publication d'iceus « en sera faicte par tous les coings et carrefours de la « Ville (1). »

De Bruch (1[er] Avril), d'Harcourt s'empressa d'annoncer à Mazarin la reddition d'Agen et du Port-Sainte-Marie et la prochaine soumission d'Aiguillon et de Clairac (2).

Le lendemain, 2 Avril, le consul d'Espalais et le jurat Ratier, qui étaient retournés au camp de Bruch, en revinrent, accompagnés de quelques seigneurs de l'armée du Roi :

« 2 Avril. MM. de Ste-Coulombe, Bratz et de Gouaz se seraient « présentés à la Porte St-Anthoine pour entrer avec M. d'Espalais, « Consul, et Ratier, Jurat, députés devers Mgr d'Harcourt quy estoit « à Bruch (3) ».

L'humeur batailleuse du féroce Galapian ne désarmait pas. Il essaya encore par un nouveau retour offensif d'enlever l'Hôtel de Ville. M. de Sevin l'arrêta devant la barricade de Saint-Hilaire. Il essaya de franchir la barricade du Carné. Le prêtre Dufort, qui la défendait, lui refusa le passage. Le tisserand Margouillat et ses hommes, qui défendaient celle qui était dressée devant chez M. le Président de Boissonnade, menacèrent de faire feu.

Il partit, reportant ailleurs son effort.

Il parcourut la rue de l'Horloge, marcha droit au

(1) Arch. d'Agen. BB. 17, p. 87-88. Dans les pièces cotées CC. 224, on trouve que Géraud de Boissonnade reçut 30 livres pour son voyage à Bruch, à cause du traité de la ville.

(2) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 362.

(3) J. des C.

Pin, s'engagea dans la rue Saint-Jean, criant qu'on le suivit. Rien ne bougea : personne ne voulut abandonner les barricades (1).

Il parut devant l'Hôtel de Ville avec une poignée d'hommes. Les couleuvrines et les mousquets chargés étaient prêts à le recevoir. Descuilhès, lieutenant dans la compagnie de M. de Coquet, s'avança avec quinze mousquetaires. « — Qui va là ? demanda-t-il. — Amis ! répondit Galapian. »

On se saisit de Galapian et on le conduisit à la grande barricade où les mousquets s'abaissèrent. « Tout « le monde estoit résoleu de tirer sur luy. » Il était mort sans l'intervention des chefs.

On laissa Galapian se retirer chez lui.

On convoqua une nouvelle réunion des Trois Ordres pour décider des mesures à prendre. D'Espalais alla prier les Seigneurs de Laugnac et de Galapian de sortir de la ville, « veu que leur présence tenoit encore « quelques habitants en balance. »

Ils rejetèrent cette requête :

« Ledit sieur Espalais estant (reveneu) seul avec diffi-« culté (à cause) du grand rumeur quy estoit lors par « la ville causé par les seigneurs de Laugnac, Galapian « et Moncault et leurs adhérents et (estant) ouy en « l'Assemblée des trois Ordres, auroit esté députtés, « consuls et jurats, conseillers et ecclésiastiques, de « vers les sieurs de Laugnac et Galapian pour fere « cesser les désordres et les prier de sortir de la ville « avec sauf-conduit (2). »

On décida d'employer la force : ils promirent alors de sortir le lendemain.

---

(1) « La procession annuelle du Mardi de Pasques ne put se faire « la ville estant couverte de barricades ». (Arch. d'Agen. BB. 59).

(2) J. des C.

« Cependant le retardement qu'on avait apporté à « l'exécution du traité avoit un peu retiré l'inclination « qu'avoit M. le Comte au soulagement de cette ville « qui a l'obligation à MM. de Marin, de Vaillac, de « Ste-Coulombe et de Gouat, de s'estre emploiés avec « chaleur pour le bien public ; et ces deux derniers « s'exposèrent jusque sous les portes d'Agen durant ce « désordre où ils agirent avec fermeté et n'en partirent « que les choses ne fussent entièrement pacifiées ; ce « qui fut faict la nuict du 3 de ce mois d'Apvril (1) ».

Ces pacificateurs sortirent de la ville en même temps que Galapian, Laugnac et Moncault : ces derniers partirent pour Bordeaux, le lendemain, 3 Avril :

« Le lendemain matin, 3 Apvril, les sieurs de Ste- « Colombe, Bratz. Gouatz qui auroient couché chez « Chadallaz (2), et les sieurs de Laugnac, Galapian et « Moncauld seroient sortis pour partir hors la porte « St-Anthoine et deux heures après ils seroient partis « avec bateaux pour s'en aller à Bourdeaux et les sieurs « de Marin et de Saincte-Colombe auroient faict deslo- « ger les troupes qui estoient logées au Passage d'Agen « et es parroisses de Dalmayrac et de Monbusq et a « esté bailhé par nous trente escus blancs (3) aux batte- « liers et à Chadallaz (4) ».

Le délogement ordonné dans les paroisses de la juridiction d'Agen était une des clauses du traité. Le *Journal des Consuls* ne mentionne pas la ruse qu'on employa contre Galapian. Dans cette matinée du 3 Avril, il était sorti pour saluer M. de Ste-Colombe. A peine eût-il mis le pied hors du pont-levis de la Porte

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Agen*, etc. (in Cosnac. T. II, p. 422).

(2) Hôtelier.

(3) 90 livres.

(4) J. des C.

Saint-Anthoine, que M. de Mucy le fit aussitôt lever. L'irascible Galapian entra en fureur, mais on se riait de sa colère. On avertit sa femme, qui vint le rejoindre avec M. de Laugnac, accompagnés des gens de leurs maisons, sauf la belle fille du comte, qui était du parti du Roi. Moncault et sa fille partirent aussi. Le fondeur Gobie, Jabrès et Philip, « contre-porteurs » et d'autres factieux vidèrent la ville (1).

Le *Journal des Consuls*, à la même date, porte la mention suivante (3 Avril) :

« Ledit jour le seigneur comte d'Harcourt nous auroit « escript qu'il serait demain en ceste ville. »

Avant de l'y recevoir, des Consuls voulurent connaître le sentiment des confréries (2).

On les convoqua à l'Hôtel de Ville.

Le 2 Avril avait commencé le défilé des « Fréries » :

D'abord MM. Dumolin et Comte, pour la frérie de Saint-Michel (Marchands) Ils lurent et relurent les articles accordés à la ville et promirent de les exécuter (2 Avril) ; Armand Lasserre, Mathieu Sicard, Pierre Lascombes, firent de même pour la frérie de Ste-Luce (Tailleurs) ;

Le 3 Avril, la frérie des Notaires accepta ; Anthonin Barthe, Anthoine Boé acceptèrent pour la frérie de l'Ascension (Recouvreurs); Jean Malbec et Jean Mieussenne, pour celle de Sainte-Catherine (Mangonniers et Mariniers).

La frérie de Saint-Crépin (Cordonniers), de Saint-Vincent (Vignerons) ; celle de Saint-Jean (Avocats), représentée par Me Gibier, syndic ; la frérie de Saint-Pierre (Procureurs), représentée par MM. Pierre Sou-

---

(1) Bru, *Mémoires*.

(2) « *Rolle des Mages des fréries* qui ont accepté la convention « passée par les Consuls avec le comte d'Harcourt et protesté de leur « fidélité au Roy ». (Arch. d'Agen EE 62).

birous et Jean Amblard jeune, procureurs et syndics en la Cour ; la frérie de la Purification (Tanneurs) ; la frérie de Saint-Jean-Baptiste (Blanchisseurs); la frérie des hostes (St-Laurent) ; la frérie hier si hostile de St-Barthélemy (Bouchers) ; les Bouchers de la petite Boucherie ; la frérie de Saint-Eloi (Maréchaux et Serruriers) ; la frérie de Saint-François (Sargeurs) ; la frérie de Saint-Blaise (Peigneurs de laine) ; la frérie de Saint-Eutrope (Tisserands), acceptèrent aussi les articles.

Tout étant réglé, le lendemain Jeudi 4 Avril, d'Harcourt, le vainqueur de Condé, fit son entrée solennelle dans la ville d'Agen.

Il passa la rivière « et s'estant rendu sur le Gravier, « qui est un des beaux cours du Royaume », il entra par la Porte Saint-Antoine, précédé de ses gardes, entouré de ses officiers généraux, suivi de toute la noblesse, au bruit des canons et des fanfares, entre les milices qui faisaient la haie depuis Saint-Antoine jusqu'à son Hôtel, au milieu des applaudissements des dames aux fenêtres et des acclamations populaires. Seules, les paroisses frondeuses de Saint-Caprais et de Sainte-Foy n'envoyèrent pas leurs milices.

Le *Journal des Consuls* fixe son entrée à deux heures de l'après-midi, heure à laquelle il se présenta à la Porte Saint-Anthoine, « où nous fusmes le reçevoir avec « grand nombre de Jurats et habitants de la présente « ville, MM. d'Espalais, consul, de Lafon, Monteils, « Saint-Gillis, Chemillac, députtés ». On l'accompagna jusqu'à l'Hôtel de Mme de Roques et deux heures après, il partait pour la Cathédrale, entouré des six Consuls en robes rouges et grand nombre de noblesse, afin d'y entendre le *Te Deum*, chanté au milieu des cris de Vive le Roy ! poussés « tant dans l'Esglise que dans « touttes les rues (1) ».

---

(1) J. des C. BB. 59.

Le lendemain (5 Avril), il envoya ses gardes dans la juridiction d'Agen pour empêcher ses soldats d'y fourrager et alla « voir et caresser en particulier les princi-« paux habitants de cette ville qui avaient esté obligés « de s'absenter pour avoir esté creus suspects (1) ».

Les fils de M. de Boissonnade étaient revenus. Bernard de Faure n'était pas encore rentré. D'Harcourt peu après mit fin à son exil. Il publia une ordonnance de rétablissement en sa faveur : « Ayant esgard à la persé-« cution qu'a souffert le sieur de Faure... pour le service « du Roy dans Agen... (le) prenons et mettons par ces « présentes en la protection et sauvegarde du Roy et « la nostre particulière...

« Donné à Agen, ce 12e Avril 1652 (2) ».

Bernard de Faure avait donné l'exemple d'une fermeté inébranlable, comme l'échevin de Paris, Philippe, le donnait au même moment.

D'Harcourt expulsa à son tour de Soldadié, chantre et vicaire général, le chanoine Grimard, le chanoine d'Espalais, tous trois du chapitre St-Etienne, le conseiller Dancelin, de Lausse, chanoine de St-Caprais, Philetin, chanoine de la même collégiale, l'avocat Verduc et le lieutenant civil et criminel Nargassier, qui avait combattu dans les rangs de Condé à Astaffort (3).

La harangue qu'avait prononcée à la cathédrale le chantre Soldadié, le jour du *Te Deum*, ne suffit pas à le sauver. « Voilà comme les deux Princes congédiaient « les messieurs d'Agen, chascun à son tour (4) ».

Le samedi, 6, M. de St-Luc, lieutenant général du

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Agen*, etc. (Cosnac. T. II, p. 424).

(2) Revue de l'Agenais. T. VIII, p. 477. Le sergent Bru fait partir d'Harcourt d'Agen le 10; on voit qu'il y était revenu le 12. Le 11, il était à Marmande.

(3) Arch. d'Agen. BB. 17.

(4) J. des Malebaysse.

Roi en Guyenne, arriva par eau de Montauban, sur les trois à quatre heures du soir.

Il monta en carrosse au bord de la rivière et alla au logis de Mme de Roques rendre visite au comte d'Harcourt et de là chez Mlle Delpech (1) où il prit son logement et où les Consuls vinrent le saluer : « avec nos « livrées et chaperons consulaires et *sans robbes*, di- « sent-ils dans leur *Journal,* à cause de la présence de « S. A., sans estre allés à la Porte de la Ville, comme « il a esté tousjours cy devant observé, mesme à l'en- « droict de feu M. de Rocquelaure, Mareschal de « France et lieutenant du Roy en Guyenne, lorsque feu « Mgr le duc d'Espernon, gouverneur de Guyenne, « estoit dans ceste ville et envers les Présidents et Con- « seillers du Parlement de Bourdeaux veneus en ceste « ville, le gouverneur y estant... (2) ».

Deux jours après, le lundi 8 Avril, les trois Ordres réunis reçurent avec solennité le Comte d'Harcourt (3).

« Réception de très haut et très puissant et très illus- « tre Prince, Mgr le Comte d'Harcourt, chevalier des « ordres du Roi, pair et grand escuyer de France, gou- « verneur de la Haute et Basse-Alsace, général des « armées du Roy en Guyenne et autres provinces cir- « convoisines, accompagné de Mgr le Marquis de St- « Luc, Comte d'Estelan, lieutenant général pour le « Roy, Messire Pierre de Pontac, premier président de « la Cour des Aydes, intendant de la justice pour S. A., « MM. de Marin, Couvonges, de Ste-Colombe, maré- « chaux de camp ».

---

(1) Veuve du procureur du Roi.

(2) J. des Consuls. BB. 59. Il s'agit du vieux duc d'Epernon mort en 1643.

(3) Les *Mémoires* de Bru et *la Relation de ce qui s'est passé à Agen* donnent la date du 6 Mars; le *Journal des Consuls* donne celle du 8, qui reste acquise.

« L'ordre fut que ons dressa ung dais de velours, on « plaça un marchepied relevé d'un demi-pied couvert « d'un grand tapis ; une chaire de velours ; deux car- « reaux l'un sur la chaire, l'autre au pied, au dessous « du milieu dudit dais de velours où S. A. d'Harcourt « fut assis au costé droit joignant le marchepied ; une « chaire à bras de velours rouge, avec carreau de même « couleur pour M. de St-Luc et ensuite une chère sans « bras ou fauteuil où ledit sieur de Pontac estoit assis ». « Du côté gauche, trois chaires sans bras où estoient « assis le Seigneur de Marin et autres Maréchaux de « camp ».

Lorsque l'Assemblée fut prête, les Consuls Méja et d'Espalais allèrent quérir le Comte en son hôtel. Deux autres Consuls l'attendirent sur le seuil et le premier Consul avec un autre de ses collègues au bout du degré. St-Luc et Pontac accompagnaient le Comte, « s'estant « rencontrés avec S. A. lorsque lesdits sieurs Consuls « l'allèrent quérir (1) ».

D'Harcourt remercia les trois Ordres de leur fidélité au service du Roy, « qui est en estat de punir et de « récompenser ». Il ajouta que sans leur soumission « il auroit eu la douleur de porter les armes victorieu- « ses de S. M. contre la seconde ville de la Province ».

Il leur confirma tous les articles du traité. Il fit donner lecture par son secrétaire Martin des lettres patententes de S. M., contenant ses pouvoirs et commission, en date du 14 Septembre 1651.

Les Consuls et les Jurats renouvelèrent leurs protestations de dévouement au Roi et on signa.

Sur le registre la première signature est celle d'Henry de Lorraine, Comte d'Harcourt.

La *Relation* rend compte de la séance en style amphigourique :

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 60.

« Il (d'Harcourt) parla avec tant de dignité et d'élo-
« quence qu'il ravit tous les assistants.,. de sorte
« qu'Agen, qui est comme le cœur de la Province, a
« fait veoir qu'il est le premier vivant pour les respects
« qu'il doibt à son Souverain et sera le dernier mourant
« plustost que de manquer à la fidélité... Que s'il a
« souffert quelque émotion avant d'ouvrir les portes
« aux armes du Roy, il est arrivé ce qu'on remarque en
« tous les corps sublunaires qui, s'approchant de leur
« centre s'y précipitent avec violence... (1) ».

Après la réunion, on écrivit au Roi et au secrétaire d'Etat La Vrillière pour leur envoyer l'acte de l'Assemblée. L'acte fut donné à M. de Ste-Colombe pour le remettre au courrier de S. A. Le Roi répondit aux Consuls le 8 Juin et le traité entre la ville et d'Harcourt fut ratifié par le Conseil d'Etat de S. M., le 13.

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Agen*, etc. (Cosnac. T. II, p. 424).

CHAPITRE IX

Soumission d'Aiguillon, Clairac, Tonneins, Marmande, etc. — Prise du Mas-d'Agenais. — Déclaration de neutralité de la Sénéchaussée de Nérac. — Le pont de bateaux de Marmande. — Chevauchée de d'Harcourt sous les murs de Bordeaux. — Capitulation du château de Casteljaloux (29 Avril). — **Blocus du château de Nérac : Marchin réussit à s'en échapper. — D'Harcourt passe la Garonne à Marmande. — Agitation à Agen.**

Lorsque d'Harcourt écrivait à Mazarin (le 1er Avril), que la soumission d'Aiguillon et de Clairac était prochaine, elle était déjà faite.

Le Prince de Conti avait envoyé l'infanterie que commandait Chouppes à Tonneins. Aussi, quand Conti, dans cette journée du Vendredi-Saint (29 Mars), se présenta avec Marchin et toute sa cavalerie devant Aiguillon, cette ville lui ferma ses portes, où trois jours après Biron commandait au nom du Roi (1).

Il alla frapper, toujours accompagné de Marchin, aux portes de Clairac, qui refusèrent de s'ouvrir. « Il fut « bien surpris, en arrivant à Clairac, d'apprendre que « le comte était déjà à Agen et que les habitants de « Clairac allaient, à l'imitation de ceux d'Agen, le prier « de les prendre sous sa protection (2). Clérac avait « aussy ses députés près du comte d'Harcourt (3) ».

---

(1) Aiguillon, Arch. Dles 739, p. 36.

(2) Chouppes. *Mémoires*, p. 170.

(3) Balthazar, *Hist. de la Guerre de Guyenne.*

Lorsque Conti se présenta à la Porte du Couloumé, il la trouva fermée. Il fit le tour des murailles avec deux escadrons de cavalerie, ses gardes et les gardes du sieur de Marchin et de Balthazar.

Les protestants étaient au prêche. L'alarme fut aussitôt donnée. Le Prince demanda à entrer. Les Consuls ne consentirent à le laisser entrer que seul, avec cent hommes d'escorte, et refusèrent de reçevoir Marchin et Balthazar.

Les Consuls songèrent même à s'emparer de Conti. Averti, il s'échappa par la porte de derrière d'une maison qui s'ouvrait hors les murs et gagna Tonneins en toute hâte. Il dit lui-même : « Etant entré, on songe « à l'arrester ; il se sauva par une porte particulière et « vient à Marmande, qui ne veut pas le recevoir (1) ». (27 Mars).

Le chevalier de Viven, originaire de Clairac, s'en était approché ce même jour. Il avait pendant la nuit passé la rivière de Garonne à Thouars. Grâce aux intelligences qu'il avait dans la place, les habitants se soulevèrent, prirent les armes et, le 30, de bon matin, chassèrent leur gouverneur, le marquis de Castelmoron Laforce avec ses amis. Le chevalier de Viven y entra sur l'heure et promit aux habitants le pardon du Roi (2).

Le chevalier de Viven, premier capitaine au Régiment de chevau-légers de Vieux Créquy, fut aussitôt nommé gouverneur de Clairac. Ses prévisions s'étaient réalisées. Il avait annoncé la soumission de Clairac avant la fin du mois.

Balthazar raconte les mêmes faits comme suit :

---

(1) *Mémoires pour servir aux affaires de Guienne* (Victor Cousin, Mme de Longueville pendant la Fronde, p. 481).

(2) T. de Larroque, *Doc. inédits relatifs à l'Hist. de l'Agenais.* (Recueil de la Soc. des Sc. Lettres et Arts d'Agen, T. IV, 2e série p. 408, d'après le Registre KK 1219, Arch. Nles).

« Comme le prince de Conti se reposoit, un des siens « lui vint dire qu'il n'y faisoit pas bon pour lui, ayant « entendu le murmure du peuple, duquel Castelmoron, « quoique gouverneur, n'étoit pas le maître. Là dessus « arriva Marchin, auquel on dit force paroles injurieu- « ses, ne le voulant pas laisser entrer. Le prince de « Conti sortit de Clérac et fit très bien, car il courut « risque d'estre arresté. Ils vinrent tous deux à Thonins « où ils demeurèrent deux ou trois jours (1). Les gens « d'armes tirèrent du côté de Birgirac, donnèrent l'alar- « me partout. quoiqu'il n'y eût point d'ennemis qui les « poursuivissent. Balthazar voulut mettre garnison dans « Esguillon : mais il n'était plus temps ; l'on se révoltait « contre eux presque partout. Le prince de Conti donna « les ordres à Thonins et se retira avec les quatre régi- « ments de Balthazar (2) à Lévignac (3) ».

Le jour de Pâques (31 Mars), les Consuls de Clairac convoquèrent la Jurade :

« Aujourd'huy, dernier du mois de Mars 1652, à « Clairac en Agenois et dans la Maison Commune du « dit lieu où estoient assemblés en Jurade, seroit sur- « veneu M. le Chevalier de Viven, lequel aurait repré- « senté à l'Assemblée de la part du Roy et de Mgr le « Comte d'Harcourt que S. M. s'estoit toujours promis « que les habitants de la présente ville lui rendroyent « l'obéyssance qu'ils lui doibvent et contignueront à « luy tesmoigner leurs services en touttes occasions et « qu'il avoit charge de Sadite Majesté et de Son Altesse « qui commande ses armes de les asseurer de la bonne

---

(1) Balthazar se trompe. Ils n'y restèrent pas plus d'un jour, car le 31, Tonneins envoya à d'Harcourt (v. plus loin).

(2) Régiments de Balthazar, de La Marcousse, de Montpouillan et de Larroque.

(3) *Hist. de Guyenne*. Ed. Moreau, p. 323-4. Lévignac, canton de Seyches (Lot-et-Gar.).

« volonté que tant Sadite Majesté et S. A. ont pour le « général de la ville. Attendant requiert que lesdits « habitants assemblés en corps ayent à lui déclarer « quelles sont leurs intentions pour le service du Roy, « afin qu'il puisse faire rapport tant à Sad. Majesté qu'à « S. A. »

« Sur quoi, les Consuls et la Jurade déclarent « hau- « tement qu'ils veulent vivre et mourir pour le service « du Roy. »

On délègue aussitôt MM. de Lesparre, juge et consul, de Planteau, docteur en médecine et consul, de Choisy, de Lavolvenne, Larrive, Dupouy et Laguehay pour apporter leurs protestations de fidélité au comte d'Harcourt. Ils le supplient de reçevoir la ville sous la protection et sauvegarde du Roy et de S. A. Ils jurent que les habitants garderont la ville pour le Roy.

La pièce est ainsi signée :

Le chevalier de Viven, Labat, Lesparre, juge-consul; de Peyrot, consul; Planteau, consul.

DUBOSC, secrétaire de la Ville (1).

Après son départ de Clairac (29 Mars), Conti s'était rendu à Tonneins, où se trouvait l'infanterie de Chouppes, escorté par la cavalerie de Balthazar.

Il y tint un conseil de guerre. Jarzé, Lusignan, Mar-

---

(1) Mairie de Clairac. Jurades en feuilles séparées (1594-1709). Nº 2079. (Inventaire de 1744 nº 1). Voici les noms des Jurats qui ont signé : Samuel Morely, Dupouy, Lavolvenne Dupouy, de Martin de Fauquier, de Larrival Salomon, Broc, de Laguehay, Roussannes Monat, J. de Loches, Bernége, A. de Loches, de Labat, Salomon, F. Fauquier, P. Balguerie, de Loches, Pineau, Balguerie, le Prince, Malaprade, Daucinanges, substitut du Procureur, J. Mérignac, Rigaut, Dorliac, Pauzie, Villebois, Philippes, Beaumont, Belloc, Souillagon, Bégoulle, Chaudruc, Deplanis, de Choppis, Méric, Lavau, Demaistre et moy,

DUBOSC, secrétaire de ladite ville.

chin et Chouppes étaient présents. « Il fut résolu que « M. le Prince de Conti, ne pouvant tenir la campagne, « s'en iroit à Bordeaux et que Marsin iroit à Marmande « avec toute l'armée (1). »

Conti, le même jour, poussa jusqu'à Marmande. Marmande refusa de le laisser entrer et il eut la honte, comme à Clairac, de passer avec ses troupes sous la muraille.

Comme à Clairac, il se trouva aussi à Marmande qu'un autre Viven, Messire Jean Drouilhet de Sigalas, écuyer, Sieur de la Sylvestrie, conseiller du Roi, lieutenant particulier de l'Election d'Agenais, y avait préparé les voies. Chassé par les frondeurs de sa ville natale, il réussit, grâce à son industrie, à restituer Marmande au Roi et à d'Harcourt (2).

Le 31, Tonneins-Dessous envoya des députés à d'Harcourt pour l'assurer de sa fidélité et l'informer « des « oppressions que la Communauté a reçeu... »

Cette malheureuse Communauté, noyée dans le flot des fuyards, avait subi depuis le déroute d'Astaffort neuf longs jours de pillage.

L'armée de M. le Prince ruina « tous les habitants, « soit par le moien de pillages, soit de leur argent et « du bétail, soit dépense d'eux ou de leurs chevaux, « en y aïant quy ne se relepveront jamais de ceste « perte (3). »

Après son départ de Tonneins, l'armée du Prince s'était divisée en deux parties : l'une d'elles se porta vers Bergerac et l'autre vers Bordeaux, par la vallée de la Garonne.

Les Jurades de Gontaud relatent leur passage :

---

(1) Chouppes. *Mémoires*, p. 170.

(2) O'Gilvy. Nob. de Guienne et de Gascogne. T. I, p. 271.

(3) Arch. Dles Tonneins-Dessous. 2275. p. 175 et 212.

« Le dernier dudit mois, jour de Pasques, Mgr le « Prince de Conti, Mons. Balthazar et leurs troupes « auroient passé en ceste ville et leur a esté bailhé « un guide, pour la despance duquel il a esté payé « 10 sols (1). »

Dans les comptes de la juridiction de Soumensac, on trouve les renseignements suivants : « Vers les festes « de Pasques, l'Armée des dits Seigneurs Princes allant « à Bergerac avoit antièrement logé dans la jurisdiction « de Soumensacq composée de cinq mille hommes et « autant de chevaux pendant une nuit qu'il fallut par « force leur fournir les vivres et autres choses néces- « saires... (2) ».

L'armée des Princes passait à Gontaud, Soumensac, Lévignac, le jour même où Agen signait son traité avec d'Harcourt (31 Mars).

Tous les autres régiments d'infanterie, au nombre de sept à huit, vivement poussés, s'abattirent sur Langon où une partie du Régiment de Galapian tenait garnison, régiment de pillards et de coquins, déchaînés sur la juridiction, d'après les termes de l'enquête judiciaire. Ces troupes y arrivèrent avec six canons et environ huit mille hommes. Elles y séjournèrent de trois à sept semaines, d'après les dépositions de l'enquête. Galapian y exerça des cruautés sans nombre (3).

Balthazar « se tint sur la rivière du Drot et Marchin « à St-Macaire et cependant les troupes des Princes se

---

(1) Gontaud. 1591. p. 33 v.

(2) Arch. D[les]. Soumensac. 1431.

(3) Arch. Hist. Gir. T. XXVIII, p. 37. D'après Samazeuilh. (Hist. de l'Agenais, etc. T. II, p. 411), les habitants, pour se débarrasser de la tyrannie de Galapian, surprirent le château. Assiégés à leur tour, ils furent obligés de se rendre. Galapian fit tout passer au fil de l'épée. L'Eglise et les maisons furent pillées, démolies, incendiées. La population presque tout entière périt. Les campagnes restèrent incultes.

« promenoient fort librement entre la Dordogne et la « Garonne (1) ».

Quelques jours après, (6 Avril), Conti écrivait de Bordeaux aux Consuls de la Réole, les remerciant de leur fidélité et d'avoir résisté aux séductions d'un nommé Désaugiers. « Je l'ay faict veoir à MM. du Par- « lement quy ont fort loué vostre zèle ». Il ajoutait, en pensant à « ceux d'Agen », d'amères réflexions : « Vostre conduicte fera honte à ceux qui, pouvant servir « le party, comme ils s'y estoient obligez par leur « parolle et par l'Union signé avec Monsieur mon frère, « ont laschement trahi (2) ».

Le 2 Avril, les Consuls de Casteljaloux envoyèrent pour députés à d'Harcourt MM. de Merlet, de Laval avocat du Roi et de Broca, sieur de Lamothe, afin d'offrir leur soumission (3).

De son camp de Bruch (2 Avril), d'Harcourt ordonna au capitaine du Rieu de Maisonneuve de s'emparer de Castillonnès.

« Jugeant que le poste de Castillonnès est très im- « portant au service du Roi pour empescher la communi- « cation des troupes rebelles qui sont à Villeneuve « d'Agenois et à Bergerac... nous avons donné com- « mandement au sieur du Rieu de Maisonneuve s'en « saisir, y mettre garnison d'une compagnie de gens de « pied... et incontinent après le sieur de Maisonneuve « nous enverra les Consuls dudit lieu pour nous donner « des assurances de leur fidélité au service de S. M... ».

Lorsque le sieur de Maisonneuve se présenta devant Castillonnès (4 Avril), les Consuls, grâce à l'insistance et aux conseils d'un gentilhomme du pays, le sieur

---

(1) Balthazar. Ed. Moreau, p. 324.

(2) Arch. Hist. Gir. T. I, p. 332.

(3) *Monographie de Casteljaloux*, par Samazeuilh.

Martel de La Galvagne, ouvrirent les portes de leur ville et Martial du Rieu de Maisonneuve en fut nommé gouverneur (1).

Les députations arrivaient chaque jour plus nombreuses au camp de Bruch et peu après au camp du Mas.

Prayssas recevait une lettre de d'Harcourt l'exemptant de logements militaires (Camp de Bruch, 2 Avril (2).

Le 2 Avril, les Consuls de Gontaud envoyèrent un exprès à Clairac pour savoir « le passage et route des gens de guerre » et organisaient le même jour la garde des portes de Fauillet et de Saint-Pey (3). Le 5, on y envoie de nouveau pour s'informer de la marche des troupes de d'Harcourt. Le 6, on envoie encore à Tonneins (4). Le 5, les Consuls de Tonneins Dessous déléguèrent Labat, consul, Beaupuy, Ducasse, Lescun, procureur au Présidial, supplier d'Harcourt de leur donner un de ses gardes pour la conservation de leur ville. Ils en reçurent bon accueil.

D'Harcourt opérait sur les deux rives de la Garonne, afin de nettoyer le pays et de se rapprocher de Bordeaux, capitale de la révolte. Sur la rive droite, le Port-Ste-Marie, Aiguillon, Clairac, Tonneins, Gontaud, Marmande étaient entre ses mains ou avaient fait leur sou-

---

(1) Alex. Ducourneau. *Guienne hist. et Monum.* (T. I, 2e partie, p. 31). *Histoire de la ville de Castillonnès*, par O. Bouyssy, p. 88. Du Rieu se maria à Castillonnès. Il avait un frère gentilhomme de la Chambre du Roi depuis le 14 Juillet 1622, Pierre du Rieu de Sévérac, à qui appartenait le château de Ségadène, près de Fumel. Ils étaient fils de Jean du Rieu et de Marie du Jas. (Guienne Hist. et Mon)

(2) Mairie de Prayssas, 1083.

(3) Porte de Saint-Pierre-de-Nogaret ou de Marmande.

(4) Arch. Dles Gontaud 1591.

mission; sur la rive gauche, Bruch, Damazan, Monheurt, où il était le 8 Avril, étaient à lui. Le Mas d'Agenais était un obstacle à sa marche victorieuse : il résolut de s'en emparer.

Le Mas d'Agenais était occupé par les troupes du Prince, depuis les jours qui suivirent la déroute d'Astaffort. Lorsque, avec les cavaliers de Balthazar, le Prince alla à Tonneins, avant la journée des barricades, il obligea le Mas et Marmande à recevoir une garnison (1), obligation qu'Agen n'avait pas voulu subir. Le Prince de Conti avait envoyé au Mas, dont on venait de renforcer la garnison, les Commissaires du Parlement Duduc (2) et Raymond pour la défense de la ville contre les entreprises de d'Harcourt. Le régiment de Lusignan formait le noyau de la défense.

D'Harcourt avait déjà pratiqué des intelligences avec le Consul Laroque et le prieur du Mas, l'abbé de Pichon, dont le frère était président du Parlement de Bordeaux, ce Bernard de Pichon, qu'on appelait le Grand Président et qui, d'abord anti-Epernoniste, s'était depuis, en présence de la révolte de Condé, rangé du côté du Roi (3).

---

(1) Balthazar, p. 321.

(2) Duduc était originaire du Mas d'Agenais. Sur la rive droite de la Garonne existe une propriété qui porte son nom (Le Duc, au Duc). En 1645, Jacques et Jean Duduc, père et fils, conseillers au Parlement de Bordeaux, avaient eu un procès avec le sieur René de Pichon, prieur et co-seigneur du Mas, relatif à une coupe forestière. Il leur fut défendu de couper aucune espèce de bois dans la forêt du Mas. (Arch. Cles le Mas-d'Agenais, 1524).

(3) Bougy porte sur Pichon le jugement suivant : « M. le Président « de Pichon qui nous a facilitez ces jours passés la prise du Mas me « semble un homme assez entreprenant ». (Lettre à Mazarin, camp près Marmande 13 Avril). (Arch. Hist. Gironde. T. VIII, p. 367). L'Ormée saccagea son Hôtel (actuellement Hôtel de Richelieu, Cours de l'Intendance). En 1659, lors de son passage à Bordeaux, Louis XIV demanda à voir le Président Pichon.

Le 6 Avril, Lislebonne et le maréchal de camp, de Bougy, partirent du camp de Bruch avec trois cents hommes du Régiment de d'Harcourt, commandés par le sieur de Cressanville et quatre cents maistres empruntés à divers régiments, Gramont et la Meilleraye, commandés par le sieur de la Bouierie.

Ils arrivèrent sans bruit jusqu'à deux portées de mousquet de la place. Au signal convenu, on glissa de l'intérieur une échelle à la partie du rempart où attenait la maison du Prieur. Bougy, grâce à une haie couverte, arriva à pas de loup avec son infanterie. Les sentinelles et les patrouilles ennemies ne s'aperçurent de l'attaque que lorsque les soldats de Bougy étaient déjà sur la crête du mur. L'alarme fut aussitôt donnée ; de tous côtés, partirent des coups de feu, mais le rempart fut bientôt franchi. Lislebonne fit mettre pied à terre à cent maistres, commandés par les sieurs de Gramont et Lachapelle, l'un, premier capitaine dans Gramont, et le second, lieutenant dans la Meilleraye, qui soutinrent l'infanterie assaillante.

Bougy, qui s'était introduit dans la place avec les premiers assaillants, rangeait ses hommes en bataille au fur et à mesure. Le Comte de Lislebonne, aidé du sieur d'Aligre, premier capitaine de son Régiment de cavalerie, qui portait ses ordres avec le sieur de la Sardinière, entoura la place de corps de cavalerie. Les portes du Château, Galiane et du Bois, étaient gardées par les cavaliers de Lislebonne. La plupart des rebelles furent pris ; le reste se réfugia dans le Couvent des Cordeliers, essaya quelque résistance, mais fut obligé de se rendre. La ville était prise (Nuit du 7 au 8 Avril).

A cet assaut se firent remarquer les maréchaux de bataille, Criqueville et Bouquetot, et le lieutenant-colonel du Régiment de Guyenne, le sieur de La Barthe,

ainsi que le sieur de Gastaudias, qui voulurent prendre part, à l'action, comme volontaires.

Tous les officiers et soldats du Régiment de d'Harcourt déployèrent la plus grande vigueur : un lieutenant de ce régiment, le sieur de St-Jean, y fut grièvement blessé.

Les ennemis perdirent plus de cent hommes tués. Le lieutenant-colonel du Régiment de Lusignan, le sieur de Lafage, fut pris avec vingt-deux de ses capitaines et autant de lieutenants (1).

La capture du Mas d'Agenais était d'une haute importance stratégique : placé sur la rive gauche de la Garonne, sur un plateau qui la borde, maître du fleuve par sa position dominante, presque à égale distance de Tonneins et de Marmande, en face de Gontaud, voisin de Caumont, à cheval sur la route de Casteljaloux, Le Mas commandait le pays d'alentour et le fleuve.

L'*Evangéliste de la Guyenne* exhalait contre les frères Pichon son ressentiment et en particulier contre le Président, « homme sans loy, sans vertu et sans juge-« ment. Ne vous semble-t'il pas que Dieu ait fait naistre « toute cette famille pour la destruction de son pays ? « Car son frère, Prieur du Mas,... après les avoir sou-« levé contre les sieurs Rémon et Le Duc, commissaires « du Parlement, qui en ont dressé et envoyé leur pro-« cez-verbal, y a fait entrer les troupes du Comte « d'Harcourt et crier par les rues, Vive le Roy et le « Mazarin ! (2) ».

D'Harcourt s'était transporté d'Agen au Mas, le 9, et était revenu à Agen le lendemain, d'où il repartit dans la même journée, descendant la Garonne en bateau

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Agen*, etc. (in Cosnac. T. II, p. 426-9). Dans son *Hist. de l'Agenais*, J. Andrieu donne la date erronée du 29 Avril.

(2) In Cosnac. T. III, p. 471.

pour se rendre de nouveau au Mas. Il en profita pour aller jusqu'à Marmande, que les troupes royales, à la poursuite de Conti, venaient d'occuper depuis quelques jours.

Il félicita les gens de Marmande de leur retour au service du Roi et y reçut les Consuls de Monségur et de Ste-Bazeille, qui lui apportaient leur soumission et celle des habitants (11 Avril).

Il retourna dans la même journée à Tonneins.

Le 12, il était de retour à Agen et il en repartit encore pour le Mas, le 13, où il reçut les salutations des députés de Gontaud, MM. Verteuil, La Conquette, La Crousilhe, Larrieu et Sudrie, qui rendirent ensuite leurs hommages au Comte de Vaillac, gendre de M. de Montferrant, leur seigneur, lui demandant sa protection. Vaillac envoya un de ses gardes à Gontaud pour le préserver du pillage (1).

Toutes ces conquêtes eurent leur répercussion au Parlement de Guyenne : « A esté représenté à la Cour « que despuis le départ de M. le Prince hors de la « Province, plusieurs villes du ressort ont esté livrées « par trahison des habitants aux troupes ennemies, « mesme quelques particuliers et plus notables habi- « tants de la ville du Mas d'Agenois ont donné entrée « la nuit aux dites troupes et fait esgorger la garnison « qui y avoit esté establie par ledit sieur Prince. (Séance « du 13 Avril) (2) ».

Le Parlement ordonna d'informer contre les traîtres de la ville du Mas « qui demeureront responsables des « pertes ». On nomma Duduc, comme commissaire.

Revenu au Mas, d'Harcourt écrivit de son camp à Le Tellier :

---

(1) Arch. Dles Gontaud 1591.

(2) Reg. secret. p. 203. (Bibl. Mun. de Bordeaux).

« MONSIEUR

« Depuis la prise de ce lieu, il ne s'est rien passé de « considérable de deçà que la soumission de bon nom- « bre de petites villes qui promettent fidélité comme « Ste-Bazeilhe, Montpezat, Bazas, Tartas et Castelja- « loux (1) ».

Le chevalier de Viven s'était chargé de l'occupation de Montpezat d'Agenais, dont il vient d'être question, du Temple du Breuil et autres localités (2).

Pendant que d'Harcourt était à Agen, il avait rendu une première ordonnance, le 8, pour protéger les gentilshommes de la Juridiction de Francescas des violences et des ravages des gens de guerre et le lendemain, il en donnait une seconde en faveur de la Juridiction elle-même ainsi conçue :

« Nous avons mis sous la protection et sauvegarde « du Roy et la nostre particulière la ville de Francescas « en considération de Monsieur le chevalier d'Aube- « terre, deffendant très expressément à tous gens de « guerre, dépendants de nostre pouvoir, d'y loger, pren- « dre ny fourrages et auscune chose à peyne de puni- « tion.

« Faict à Agen, le 9e Apvril 1652.

« Pour Monseigneur,

« MARTIN (3) ».

Cette protection, le chevalier d'Aubeterre se la fit chèrement payer (4).

---

(1) Arch. Minist. de la Guerre, vol. CXXXIII, d'après Cosnac.

(2) Voir sa lettre au Cardinal Mazarin (16 Sept. 1652) in Cosnac, T. V. p. 65-66.

(3) Arch. Dles Francescas. BB. 15,

(4) Voir *le Château de Lasserre*, par G. Tholin. *Revue de l'Agenais* 1900.

Pour dédommager la ville du Mas, d'une part, de la « foule » que la juridiction avait subie et d'autre part, de la violence qu'elle avait endurée par la garnison que lui avait imposée Condé, d'Harcourt la comprit dans le traité qu'il avait passé avec les rebelles pour donner à la ville de Nérac et Sénéchaussée le bénéfice de la neutralité, exception faite du château de cette dernière ville qu'une partie de ses troupes bloquait à ce moment :

« Nous avons deschargé et deschargeons les Consuls, « manants et habitants de la ville du Mas de leur part « et portion des sommes qu'ils doibvent payer, en con- « séquence du traicté avecq nous faict par les Consuls « et Séneschaussée de Nérac, comme aussy nous les « avons deschargés et deschargeons de tous logements « de gens de guerre, aydes, contributions et subsistan- « ces et ce en considération de la fidellité que ladite « ville du Mas a tesmoignée au service du Roy et de « l'obéyssance qu'ils ont rendeu à nos ordres, ayant « souffert avecq grand foulle, perte et incommodité le « quartier du Roy l'espasse de dix-neuf jours, faisans « très-expresses inhibitions et déffenses à toutes sortes « de gens de guerre quy sont soubs nostre commande- « ment de fere aucun logement, ny de rien exiger de « ladite ville, ni jurisdiction en quelle manière que ce « soit seur peyne de punition.

« Faict au camp du Mas, le 9e Apvril 1652.

« Henry de Lorraine (1) ».

Un trompette de d'Harcourt s'était présenté devant la

(1) Arch. Dles. Le Mas d'Agenais. 1835. La pièce fut « vidimée par « Isaac de Lorman, juge du Mas, sous présentation de l'original par « Pierre Dufour, notaire Royal et premier Consul qui l'a aussitôt « retirée (10 Avril) ».

Porte Notre-Dame à Casteljaloux, sommant Chebert de remettre la place à M. de Lislebonne (7 Avril). Chebert répondit qu'on reçevrait à coups de fusil et de mousquets. quiconque s'approcherait sans ordre de Condé.

Les Consuls moins belliqueux firent leur soumission, mais pas assez vite pour que d'Harcourt les épargnât. Le 12, une ordonnance, datée du camp du Mas, imposa la ville et les paroisses des Lugues, sauf les biens de M. de Morin et la baronnie de Captieux, de 40,000 livres, dont 20,000 payables le 20 Avril et le reste le 30 (1).

Le 11, il défendait de fourrager dans la juridiction d'Agen (2).

Il prenait dans cette ville une série de mesures. Il envoyait à Puymirol, Jehan Couteaux, capitaine des ouvriers de l'artillerie, avec un matériel d'artillerie que le sieur Philouze, lieutenant, avait laissé à Agen à la garde des Consuls (3) (10 Avril).

Le 9, il avait envoyé son canon à Bruch qui y arriva le 12 : « Comme lesdites compagnies (de cavalerie) « feurent deslogées, le mesme jour, 12e d'Apvril, le « canon arriva audit Bruch avec son attirailh, esqui- « paige et escorte où y se trouva jusqu'au 14e... (4) ».

D'Harcourt réorganisait les compagnies Agenaises. Il ordonnait de remplacer les capitaines Dancelin et Verduc, absents ; de rétablir Concizat, qui avait été destitué et remplacé par Corne, et de maintenir le sieur de Bressoles (5) (11 et 12 Avril).

Le 13, un arrêt du Conseil d'Etat, pris à Gien, donnait pleins pouvoirs à d'Harcourt pour imposer et lever

---

(1) Casteljaloux. Jurades. BB. 7. (Commun. G. Tholin). Les Lugues étaient les paroisses landaises de la Sénéchaussée.

(2) EE. 27. (Arch. d'Agen).

(3) Arch. d'Agen. EE. 21.

(4) Arch. Dles Bruch. CC. 1.

(2) Arch. d'Agen. EE. 13. (Commun. G. Tholin).

des subsides et pour les impôts déjà établis, dans la province de Guyenne, aux généralités de Bordeaux et de Montauban (1).

D'Harcourt se préoccupait en même temps d'établir ses communications entre le gros de ses troupes qui étaient campées entre Nérac, Casteljaloux et Le Mas et les villes soumises de la rive droite de la Garonne. La construction d'un pont de bateaux à Marmande fut décidée. Le maréchal de camp, sieur de Biron, commandant en Agenais, fut chargé d'en assurer l'exécution avec l'aide du sieur de Camarsac, gouverneur de Marmande (2).

Le 7 Avril, le chevalier d'Aubeterre écrivait déjà à Mazarin : « Nous fesons un pont de bateaux sur la « Garonne à Marmande (3) ».

M. de Ste-Colombe, maréchal de camp, fut envoyé à Montauban et à Agen pour y prendre toutes les choses nécessaires à la construction du pont (10 Avril) et le lendemain, les Consuls donnèrent à Lallemand, batelier au Passage, tous les apparaux utiles (cordages, avirons, ancres, etc.) (4).

Le chevalier de Viven, gouverneur de Clairac, exposa à la Jurade qu'il avait charge de faire descendre au Mas nombre de bateaux tant du port de Clairac que d'autres lieux pour le passage de l'armée. La Jurade décida d'envoyer tel nombre qui sera nécessaire avec des hommes pour leur conduite et leur garde (15 Avril) (5).

Ordre fut donné aux Consuls d'Agen par le sieur de Larocque St-Chamarans, maréchal de camp, pour que les chaînes qui amarraient les moulins à nef depuis

(1) Arch. d'Agen. AA. 21. (Commun. G. Tholin).

(2) *Relation de ce qui s'est passé* etc. Cosnac. T. II, p. 435.

(3) Arch. Hist. Gir. T, VIII, p. 366.

(4) Arch. d'Agen. EE. 27. EE. 62.

(5) Mairie de Clairac. Archives. (Inventaire de 1744, n° 1).

Agen jusqu'au Port-Ste-Marie, ne fussent pas rompues :

« A M. de Boissonnade, premier Consul
« de la ville d'Agen.

« S. A. m'a commandé de vous escrire et de vous « mander que vous fissiez prendre garde aux molins « depuis le Port-Ste-Marie jusqu'à vostre ville d'Agen... « afin que personne ne coupast les chaisnes et que par « là on ne gastat le pon que S. A. a faict faire sur la « rivière de Garonne.

« LAROQUE St-CHAMARANS (1) ».

(Le Mas 17 Avril).

On se souvenait de Monluc qui, en 1569, avait lancé le bateau de M. de Sevin contre le pont des Huguenots au Port-Ste-Marie et l'avait rompu.

Une réquisition fut adressée par le même officier aux Consuls d'Aiguillon, de fournir des bateaux pour le pont. Les Consuls convoquèrent la Jurade qui décida d'en faire recherche et en même temps de s'approvisionner de balles, de poudres et de bois, « qu'on coupera « dans les bois de la communauté depuis le lieu de la « Gourgue, le long du chemin des Tapes, jusqu'à la « métairie de Latané (2) » (19 Avril). Deux mois avant, les Consuls de Ste-Livrade s'approvisionnaient de poudres dans la ville de Bordeaux « affin de pouvoir « deffendre la ville d'estre pillée des gens de guerre et « la conserver pour le service du Roy (2) »

St-Chamarans fit défendre à Tonneins-Dessous, Monheurt, Monluc, Port-de-Pascau et Port-Ste-Marie « de laisser passer des gens de guerre à aucun des

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.

(2) Arch. Dles Aiguillon. 739. p. 35-37.

(3) Notariat Dalidou. (An 1652, 29 Avril). (Minutes de P. Lafaige).

« passages de rivière et de retenir les bateaux en « deçà (1), à peyne de la vie et d'être mis au pillage et « au feu ». (17 Avril, jour de mercredy (2).

Le même jour, « après soleil couché », le sieur de Labat fait voir à la Jurade « une lettre qu'il a reçue « tout présentement du sieur de Laroche, Consul du « Mas d'Agenois, accompagnee de cinq ordres pour les « villes cy-dessus

« Signé : LAROCQUE St-CHAMARANS ».

La compagnie en ordonna l'exécution immédiate (3). Ces défenses avaient pour but de se préserver de toute surprise de l'armée rebelle de la Dordogne.

Pendant l'établissement du pont, d'Harcourt prépara une expédition contre Bordeaux. Il quitta son camp du Mas-d'Agenais avec toute sa cavalerie (18 Avril), accompagné de M. de St-Luc, qui en volontaire avait rejoint l'expédition. Il couchait le soir à Auros ; le 19, il était à Bazas, qui avait fait sa soumission, après la prise du Mas ; le 20, il arrivait à La Brède, d'où il partit le lendemain, 21, pour être devant Bordeaux à midi. Deux heures avant son départ, il avait envoyé un trompette porteur d'une lettre aux Jurats et aux habitants. Le Prince de Conti refusa de le reçevoir et le laissa maltraiter par la populace. On escarmoucha toute la journée et enfin les Royaux taillèrent en pièces un parti bordelais qui s'était trop avancé (4).

Bougy dit que « l'on prit et l'on tua quelques bour- « geois qui avaient voulu sortir sur notre cavalerie à la « faveur des vignes (5) » ; et le chevalier d'Aubeterre écrivait à Mazarin : « Nous avons fait une cavalcade

(1) Rive gauche.

(2 et 3) Arch. D[les] Tonneins-Dessous. 2275, p. 178.

(4) *Relation de ce qui s'est passé*, etc. (Cosnac. T. II, p. 433-4).

(5) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 377.

« aux portes de Bordeaux où Messieurs les Bourgeois « ont assez mal passé leur temps, ayant esté assez fous « pour sortir... (1) ».

Les forces du Prince étaient à ce point désorganisées que d'Harcourt ne rencontra aucune force pour lui fermer le passage. Les seules troupes qui auraient pu s'y opposer étaient à Langon. Elles ne bougèrent pas.

Balthazar se vante d'avoir pris à d'Harcourt « plu- « sieurs des siens, après une longue escarmouche... « Voyant que les Jurats de Bourdeaux ne lui faisoient « aucune réponse, il (d'Harcourt) s'en retourna et alla « du côté de Condom où il mit ses troupes en quar- « tier (2) ».

Balthazar fit de même (3).

Dans le *Registre secret* du Parlement de Bordeaux, il est question de ces évènements. D'Harcourt n'était pas encore devant la ville qu'un procureur, le sieur Bastide, vint dire au Parlement que deux conseillers devaient livrer deux portes au Comte d'Harcourt « avec « deux mille hommes prêts à combattre les opposants « (4) ».

Lorsque, le 21, le trompette de d'Harcourt se présenta, « a esté arresté que lesdits Jurats rendront ladite « lettre au trompette avec parolles de mespris (5) ».

Le lundi, 22, Conti proposa au Parlement d'employer partie des 36,000 livres, accordées pour la recrue des

---

(1) Ibid. p. 366. La lettre porte la date du 7 Avril, date évidemment fausse.

(2) Balthazar. p. 325.

(3) « Balthazar, ayant mis ses gens en quartier vint à Bourdeaux, « où il reçut de l'argent pour le recrue de ses troupes, qu'il renforça « autant qu'il lui fut possible ». (Hist. G. de Guyenne, p. 325). D'après une lettre de Bougy, d'Harcourt n'avait emmené avec lui que mille chevaux.

(4) *Registre secret*, p. 405.

(5) Ibid.

Régiments d'Enghien et de Conti, à la subvention des gens de guerre armés contre les ennemis qui se sont approchés de la ville. Le Parlement accorda sur cette somme 12,000 livres.

Le vendredi, 26, le Parlement, après le départ des troupes de d'Harcourt, décida que ce qui restait des 12,000 livres susdites serait remis dans les coffres de la ville, en cas de siège (1).

Une lettre à Mazarin de Pontac, qui avait suivi d'Harcourt à Bordeaux, fait connaître l'état d'esprit des Bordelais : « ... Les esprits des Bourdelois ne sont plus « capables de correction, ny de résipiscence et leur « présomption les a si fort aveuglés que, comme ils se « jugent indignes de pardon, ils croient estre au dessus « des peynes et des chastimans (2). »

Au moment de la chevauchée de d'Harcourt, Marin, le maréchal de camp, manda à Samazan les Consuls et les notables de la ville de Casteljaloux et leur annonça qu'il allait entreprendre le siège du château. Il leur enjoignit, pour préserver leur ville, de fournir le pain de munition et six sols par jour aux soldats, et aux officiers le logement. Les Consuls s'empressèrent, pour sauver leur ville de la dévastation, d'emprunter sur l'heure à Samazan 600 livres à Madame de Bacalan. Aucune résistance n'était possible : les troupes inondaient le pays et le ravageaient impitoyablement. Le Régiment de Lorraine était logé à Rouffiac, le Régiment de Benac à Poussignac, le Régiment d'Auvergne (3) à Veyries et à St-Cricq ; les 4,000 chevaux de la brigade de Mercœur étaient répartis entre Villefranche,

(1) Ibid. p. 437.

(2) Du Mas d'Agenois (29 Avril). Cosnac. T. III; p. 215).

(3) Au XVIIIe S., pendant la guerre de sept ans, ce Régiment par sa bravoure et celle de d'Assas, un de ses capitaines, mérita le nom d'*Invicta legio*.

Loupiac, Beyrac, le Sendat (1). Sur les bords de la Garonne, le Régiment de Champagne gardait le fort de la Gruère (2).

Le 21, le siège du château de Casteljaloux commença. Le château était situé sur la rive gauche de l'Avance, près du pont de la Cardine, sur un terrain tout à fait plat, dominé à l'est et au sud par des mamelonnements très favorables à l'établissement de l'artillerie. L'abord en était seulement rendu difficile par un marais qui l'enveloppait et qu'il était facile d'inonder par un barrage sur l'Avance (3).

La résistance fut vive. A son retour de Bordeaux, d'Harcourt renforça les troupes du siège d'une partie de la cavalerie placée sous le commandement de M. de Maon, maréchal de camp (4). Maon arriva sous les murs du château deux jours seulement avant sa prise (5). La place capitula le 29 avril, après un siège de huit jours. On confia la garde du château au capitaine Deslandes du Régiment d'Harcourt.

« M. de Maon s'en alla de ceste ville le 5 dudit mois « de May (6). Le château de cette ville, disent les « Archives de Casteljaloux, fut assiégé le 21 Avril 1652 « et le commandant dudit château se soumit le 29 dudit « mois (7). »

M. de Maon (?) s'empressa d'en envoyer la nouvelle

---

(1) Arch. Dles Jurades de Casteljaloux. BB. 7. (Com. G. Tholin).

(2) Arch. Dles Tonneins-Dessous. 2295.

(3) Il ne reste presque plus rien du château : quatre murs de moyen appareil, avec quelques consoles en saillie, et du côté du Nord une fenêtre à meneaux, surmontée d'un arc en tiers-point, à tympan grossièrement aveuglé.

(4) Ne serait-ce pas M. de Marin, comme on le verra plus loin ? M. de Maon est inconnu.

(5) *Relation de ce qui s'est passé*, etc. (In Cosnac. T. II).

(6) Arch. Cles Casteljaloux.

(7) Arch. Cles Casteljaloux. Jurades, p. 401.

à d'Harcourt, qui la reçut assez tard, car il écrivait du camp du Mas à Letellier, le 30 Avril : « Nous faisons « assiéger Nérac et Casteljaloux, en attendant que notre « pont de batteaux soit faict à Marmande où il est desjà « fort avancé (1) ».

D'Harcourt transportait à ce moment son camp du Mas à Monheurt, pour soulager le Mas. Il s'y trouvait le 29 : les Consuls d'Aiguillon vinrent le 30 l'y saluer (2) et il y apprit la nouvelle de la capitulation de Casteljaloux (3).

Nérac, dont parlait la lettre de d'Harcourt citée plus haut, était depuis longtemps bloqué. Lorsque les troupes du Comte, après leur victoire d'Astaffort, s'étendirent entre Francescas et Condom, une partie alla établir le blocus du château de Nérac que défendaient cent hommes du Régiment de Montpouillan et cinquante maistres. Le 10 Avril, Sauvebœuf et Lislebonne s'étaient présentés devant la ville, où Marchin s'était enfermé. On espérait l'y capturer, lui et les 24,000 livres qu'il s'était fait remettre (4).

De fréquentes sorties du Régiment de Montpouillan désorganisaient les travaux de siège que dirigeait le Maréchal de Camp, de Couvonges. Dans une de ces sorties, François Boudon de Saint-Amans, fut mortellement blessé (5).

Marchin réussit à s'échapper. Il avait fait abattre un pan de muraille du côté du Petit Nérac et, avec une

---

(1) Cosnac. T. III, p. 220.

(2) Arch. D[les] Aiguillon, 739.

(3) *Relation*, etc.

(4) Arch. C[les] Nérac. CC. 1. Son nom est écrit « Marches », mais par la lettre ci-dessous de Couvonges, nous savons qu'il s'agit de *Marchin*.

(5) On le transporta au château. Il envoya son testament à Sérène de Mellet, sa femme.

troupe de cavaliers, il s'enfuit par la Garenne, grâce à la trahison du capitaine Pantaléon, qui commandait le poste devant la brèche (1).

M. de Couvonges, Maréchal de Camp depuis le siège de Miradoux, furieux de voir le général de l'armée de Condé en Guyenne lui échapper, écrivit à Mazarin :

« Monseigneur,

« Je tiens icy, selon les ordres de M. le Comte d'Har-« court, le chasteau de Nérac investi, où il y a 200 hom-« mes de Montpouillan qui font force sorties, mais ils « n'y ont rien gagné jusques à cette heure. Le chasteau « est fort bon et bien muni. Il nous faudra du canon. La « lascheté du Régiment des Galères et de la garde de « cavalerie a laissé échapper Marchin, avec cinquante « maistres, par un poste où dix hommes en auroient « empesché dix mille de passer. Je les ay suivi trois « grandes lieues et leur ay défaict une partie, l'obscu-« rité de la nuit m'ayant desrobé l'autre. Je crois que « M. le Comte d'Harcourt fera faire justice de ces offi-« ciers qui estoient en garde, dont je me suis saisi (2) ».

La garnison du château résista longtemps encore : elle ne devait capituler que le 23 Mai.

De Monheurt, où il était depuis les premiers jours de Mai, d'Harcourt allait visiter les travaux du pont de Marmande, et « quatre ou cinq jours après, il fut en « état de servir ».

Le 8 Mai, M. de Saint-Luc écrivait d'Agen que le pont était terminé (3).

Le général franchit la Garonne à Marmande avec toute sa cavalerie « à la réserve des troupes que com-

---

(1) Arch. de Nérac. (Commun. G. Tholin).

(2) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 376.

(3) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 385.

« mande M. de Saint-Luc, dit *la Relation*, pour les « mettre en repos entre Deux Mers, à couvert de la « rivière du Drot ». Il y attendit l'argent que M. de Tracy avait imposé aux pays circonvoisins pour le paiement des troupes (1).

D'Harcourt ne se hâtait pas de presser la marche de ses troupes, d'abord pour des raisons personnelles telles que l'ardent désir qu'il avait de revenir à la Cour pour le soin de ses intérêts, et ensuite parce qu'il laissait derrière lui beaucoup d'éléments inflammables qui pouvaient se rallumer.

La ville d'Agen, malgré le dévouement de ses Consuls, était toujours en proie aux factions. Une lutte sourde s'y poursuivait encore entre les partisans du Roi et ceux de Condé.

Le 20 avril, les Consuls furent obligés de sévir contre un sieur Bayon, marchand. Il firent saisir « 30 mosquets et 30 bandouliers » avec une pique, que Bayon faisait sortir sans autorisation, disant les avoir vendues au sieur Darcongues, lieutenant-colonel d'un Régiment de S. A. d'Harcourt. Portées à la Maison Commune, on reconnut que plusieurs de ces armes provenaient de l'Arsenal et qu'il avait « par ce moyen désarmé la ville ». On le frappa de 30 livres d'amende qu'on modéra à 20 livres (2).

Les changements qui avaient été apportés au commandements des Compagnies n'étaient pas du goût de tout le monde. Les capitaines soutenaient qu'on ne pouvait les dépouiller de leurs charges sous quelque prétexte que ce fût « et dans cette pensée d'indépen- « dance ont entrepris beaucoup de choses de consé- « quence, sans ordre de MM. les Consuls. » La Jurade

(1) *Relation*. etc. (Cosnac. T. II. p. 435.

(2) J. des Consuls. BB. 59. D'autres armes avaient été achetées au sieur Bayon par des habitants.

confirma le droit des Consuls, « suivant qu'ils le trou- « veroient à propos pour le service du Roy et le bien « public. » Il fut défendu aux capitaines de voter au Conseil de guerre, comme ils en avaient pris l'habitude, au lieu d'opiner seulement, quand on leur demandait leur avis. Ils prendront désormais les ordres des Consuls, qui furent priés de choisir les capitaines parmi les jurats (1).

Le 23 avril, on pria les Consuls, conformément à un ordre de d'Harcourt, de pourvoir en diligence au choix des capitaines de quartier et au rétablissement de ceux qui avaient été destitués (2).

Il fut entendu que le Conseil de guerre se réunirait les mardis et les samedis, à une heure de l'après-midi. MM. Bernard de Faure, Ducos, jurats et anciens consuls, y furent nommés commissaires.

Comme les propos séditieux qu'on tenait à Agen étaient de nature à troubler l'ordre, on fit inhibition à toute personne de tenir aucuns discours contre le service du Roy ou tendant à sédition (3).

D'Harcourt avait rendu une ordonnance contre les rebelles d'Agen, qui avaient suivi Laugnac et Galapian à Bordeaux. Il leur interdit de s'approcher de la ville de plus de quatre lieues (4).

Au conseil de guerre du 26 Avril, le sieur de Gardès, Jurat et l'un des commandants de la Porte du Pin avisa les Consuls que le chanoine d'Espalais, expulsé par le Comte d'Harcourt, venait d'entrer en ville à cheval, « le manteau sur le nais, croyant n'estre pas recogneu « et que n'ayant pas voulu arrester par commandement

(1) Arch. d'Agen. BB. 57, p. 194.

(2) Voir plus haut les ordres de d'Harcourt des 11 et 12 Avril.

(3) Conseil de guerre du 23 Avril. (Arch. d'Agen, BB. 57).

(4) Arch. d'Agen. BB. 59.

« quy luy avoit esté faict par ceux de la garde, avoit « poussé son cheval à toute bride dans la grand'rue du « Pin, le sieur Gardès se seroit advancé et cryé haulte- « ment d'arrester le cavalier et de faict qu'un habi- « tant l'auroit arresté, l'espée à la main, mais ayant « recogneu que c'estoit ledit sieur d'Espalais, il l'auroit « laissé aller sur ce qu'il lui auroit dict qu'il estoit « malade et qu'il se retiroit en sa maison pour se faire « traicter.

Le sieur de Fages de Sistels, lieutenant-colonel au Régiment de Lusignan (1), était entré en ville avec un sauf conduit de d'Harcourt. On l'invitera à sortir et à se rendre au lieu qui lui a été permis. Quant au chanoine d'Espalais, les Consuls de Boissonnade et de Méja se rendront, suivis des soldats du guet, pour s'assurer de sa personne et le conduire prisonnier à la Maison de Ville, sous bonne et sûre garde. Ils emmenèrent huit de leurs soldats pour le prendre ; d'Espalais était parti. On avisera le Comte d'Harcourt (2).

Injonction fut faite aux habitants de quelle qualité et condition qu'ils fussent de faire bonne et exacte garde, à peine de 30 sols d'amende la première fois et de cent sols pour la seconde, « et plus grande, « sy le cas y estoit ».

Prohibition de tenir ou proférer des discours contre le service du Roy, tendant à sédition « à peine de la vie et estre traictés comme « perturbateurs du repos public ». Il est enjoint à tous habitants qui « orront » proférer ces discours de les déférer aux Consuls « à peyne « de répondre en leur propre et privé nom du préjudice que le service « du Roy et le bien public en pourroient souffrir (3) ».

Le calme était si peu rétabli dans les esprits que le dimanche, 28 Avril, vers les sept heures du soir, il y

---

(1) Le lieutenant-colonel de La Fage avait été fait prisonnier à l'assaut du Mas.

(2) Arch. d'Agen. EE. 9. p. 133.

(3) Arch. d'Agen. EE. 9. p. 131. Au conseil de guerre assistaient les six Consuls, le juge mage de Boissonnade, de Guascq, chanoine en l'église St-Etienne ; d'Albaret, chanoine en l'église St-Caprazy ; Raignac vieux, conseiller en la Cour Présidiale ; de Faure et Ducros, advocats à la Cour et Jurats.

eut un grand désordre à la porte St-Anthoine, causé par la violence de quelques habitants contre le sieur de Fâure, qui y commandait ce jour-là en compagnie des Jurats Laborde et Buard. On envoya le procès-verbal de ces faits. Mgr de St-Luc, pour rétablir l'union, témoigna aux Consuls de son désir de ne pas porter l'affaire plus loin. Mais sur l'avis de M. de Faure, qui regardait les Consuls et le corps de ville comme offensés, la Jurade décida qu'il serait demandé réparation des excès, « comme s'il s'agissait d'une cause publicque « qui intéresse le service du Roy, l'aucthorité des sieurs « Consuls et le repos de la ville ». Cependant on s'en rapportera à M. de St-Luc et « on sursoiera à faire « décréter le procès-verbal (30 Avril) (1) ».

On procéda le même jour (30 Avril) à la nomination des capitaines. De Monteils, de St-Gillis jeune, qui s'étaient conduits avec tant de courage pendant les troubles suscités par Laugnac et Galapian, et Lasbordes, avocats et Jurats, furent désignés. De Monteils refusa de prendre la place de son cousin, le capitaine Grimard, chanoine et partisan de Condé.

Comme une question de préséance s'était élevée entre St-Gillis et Lasbordes, on décida que la préséance appartiendrait à St-Gillis, comme plus ancien Jurat (2).

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 57, folio 197. M. de St-Luc était logé depuis le 14 Avril chez les demoiselles Maurès. On lui fit un ameublement avec les meubles qu'on avait portés chez M. Lescazes. advocat du Roi, pour M. de Mosnier (lit, couette, coissin, matelas, deux couvertes, l'une blanche, l'autre rouge...) On retira le même jour (13 Avril), du prieuré de St-Caprazy les meubles affectés au service de Mgr de Conty (lit garni de rase grège avec passement demy-soie et laine grise avec le chalit qui est à la ville). On rendit à Mme de Masères, femme de l'ex-consul De Las, la coyte, coissin et matelas lui appartenant. On porta le reste chez les Delles Maurès. (J. des C. BB. 59).

(2) Arch. d'Agen. BB. 57.

« Le second de May, il y a heu conseil de guerre tou-
« chans les gardes mal faictes de jour et de nuit... et les
« assemblées illicites et discours qu'on tient tendant à
« sédition (1) ».

On trouvait toujours dans les compagnies des miliciens de mauvaise volonté (2).

On proposa d'abattre les demi-lunes à la porte St-Antoine, à cause de leur incommodité. On ne le fera cependant qu'avec l'aveu de M. de St-Luc.

Le 4, on publia un « bandoul » défendant les attroupements et les propos séditieux contre le service du Roy.

Quelque temps après, les Consuls reçurent (16 Mai), une ordonnance de d'Harcourt, sur le même sujet, datée de Marmande :

« Messieurs

« J'ay appris avec déplaisir qu'il reste encore dans
« Agen quelques perturbateurs de la tranquillité publi-
« que qui espèrent d'esmouvoir, par des discours qu'ils
« font la nuit, de nouveaux mouvements dans les esprits
« et bien que je ne puisse doubter que la bonne nouvelle,
« qui nous est arrivée de l'avantage remporté par l'ar-

(1) J. des Consuls. BB. 59. Le sieur Pressac, manœuvrier, remit aux Consuls une plainte contre certains personnages de la ville pour propos séditieux.

(2) En voici un exemple : Boissonnade raconta à ce même conseil de guerre (2 Mai), s'être rencontré avec le caporal Droulhe qui s'était fait excuser d'aller monter la garde le soir même. Il lui en demanda la raison. Droulhe répondit que, malade, il ne pouvait y aller » sans « se mettre au hazard de la vie ». Boissonnade reconnut qu'il était fébricitant. Droulhe proposa à sa place Eymery, dit Leytoure. On envoya un billet à Leytoure qui le jeta à terre et dit avec arrogance qu'il n'en ferait rien. Les Consuls envoyèrent alors les soldats de la Maison Commune monter la garde de nuit. Les Consuls décidèrent de procéder à l'audition de Leytoure. « Il sera amendé à leur » discrétion... et retenu jusqu-à ce qu'il (y) ait satisfaict ». (Arch. d'Agen. EE. 9. p. 135).

« mée du Roy sur celle de Monsieur le Prince à Etam-
« pes (1), ne diminue fort leur insolence, je ne scaurois
« eviter de me plaindre de vous du peu de soing que
« vous prenez de l'empescher et vous dire que c'est fort
« mal tesmoigner la fidellité que vous avez protestée de
« nouveau pour le service du Roy ; je n'an seray poinct
« satisffait que je n'apprenne que vous en ayez faict un
« chastiement exemplaire. Je vous conseille d'y prendre
« si bien vos mesures que je ne puisse pas vous rendre
« responsables des mauvais évènements qui en pour-
« raient arriver. Au surplus, je m'assure que vous con-
« sentirez volontiers à donner touttes les démonstrations
« de joye qu'exige de vostre zelle et de vostre fidellité
« une sy agréable et sy avantageuse nouvelle et qu'il
« est inuttille de vous en solliciter. Aussy n'est ce que
« pour vous asseurer que je suis du meilleur de mon
« cœur, Messieurs,

« Vostre très-affectionné à vous servir

« HARCOURT ».

A Marmande ce 16e May 1652 (2).

---

(1) Le Maréchal de Turenne venait de battre avec l'aide d'Hocquincourt les troupes de M. le Prince à Etampes, le 5 Mai 1652. (V. plus loin).

(2) Arch. d'Agen. FF. 222. Le dimanche 26 Mai on arrêta Jean Ladrech, dit Larocque, tailleur, expulsé d'Agen le 8 Avril et qui y était revenu. Le 31 Mai, on arrêta Bernard Jabres, cardeur, « qui « avait suivi les sieurs de Laugnac et Galapian lors de leur sortie et « allé en la ville de Bourdeaux où il a demeuré despuis Pasques der- « nier ». (J. des C. BB. 59).

CHAPITRE X

Mort du Maréchal de La Force. — Inaction de d'Harcourt. — Les réquisitions et les approvisionnements. — Le dénuement de l'Armée. — Le dégât à la Réole. — Capitulation du Château de Nérac (23 Mai). — L'Armée à Eymet. — Mesures diverses prises par d'Harcourt.

D'Harcourt, après avoir passé la rivière de Garonne dans les premiers jours de Mai, avait placé son quartier général à Marmande.

Il avait divisé son armée en trois corps, l'un avec St-Luc, en Bazadois, l'autre du côté de la Réole qu'il fit investir quelques jours plus tard et le troisième dans l'Entre-Deux-Mers.

Dans la première quinzaine de Mai se trouvèrent à Bruch le Régiment de Boisse, infanterie avec 20 compagnies, celui d'infanterie de St-Luc avec 30 compagnies, les Régiments de Gohas, les Régiments de cavalerie de Rochelidoux et de Moncassin (1).

Le Régiment de Lorraine était à Montagnac (2).

Le 17 Mai, les Consuls d'Agen envoyèrent quatre bateaux au péage de Lusignan pour passer le Régiment de Boisse et autres troupes légères vers Moncaut (3).

Vaillac était à Monheurt ; le Régiment de cavalerie

---

(1) Arch. Clos Bruch. CC. 1.

(2) Arch. Cles Calignac.

(3) J. des C. BB. 59.

de Marin, seigneur de Manleiche, fils du maréchal de camp, à Tonneins.

Toute la cavalerie de Mercœur était placée le long du Drot. Le capitaine Ramon de Lapeyre commandait à Ste-Bazeille ; Castillonnès était aussi aux mains des Royaux, non loin de Bergerac dont Balthazar avait renforcé la garnison par défiance du Marquis de Castelnau. L'aîné des Laforce, allait reçevoir le bâton de Maréchal, au lieu et place de son défunt père. Balthazar se défiait aussi du Marquis de Castelmauron, son frère, qui commandait à Ste-Foy.

« La mort de M. le Maréchal de la Force poussa ses « enfants à quitter le party, à cause du différend qu'ils « ont avec M. de Balthasard, à cause de la ville de Ber- « gerac... Bergerac, depuis la mort de M. de la Force, « demeure sous M. de Castelnau, le plus intéressé au « party des ennemis. Ste-Foy a trente compagnies du « Régiment de Bourdeaux. M. de Castelmauron y com- « mande. (Lettre du chevalier de Viven) (23 Mai) (1) ».

Balthazar, avec la hardiesse qui le caractérisait, s'était emparé par ruse des portes de Bergerac, afin de conserver au Prince une ville, dont les habitants marquaient de l'inclination à retourner au Roi, depuis la mort du vieux Maréchal de la Force qui s'était éteint le 10 Mai entre les bras du pasteur Sauvage à Bergerac même (2). Balthazar avait envoyé devant lui le colonel La Roque (3) pour annoncer aux Consuls qu'il passait « pour aller en parti contre les troupes du Comte d'Har-

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 387-389.

(2) La *France Protestante* donne la date du 10 Mars ; le père Anselme, celle du 10 Mai. La date de Mai résulte encore de la lettre du chevalier de Viven, rapportée ci-dessus.

(3) Dans son édition de l'*Hist. de la Guerre de Guyenne*, M. Ch. Moreau confond ce personnage avec le sieur de Larocque St-Chamarans, qui était au service du Roi.

« court ». On ne se méfiait de rien. La Roque s'empara des portes, bientôt suivi de Balthazar avec 400 chevaux, « ce qui surprint fort Castelnau, qui était allé accom-« pagner le corps de son père que l'on portait à la Force, « car il s'imaginait qu'il (Balthazar) vouloit le tirer de « là pour avoir le gouvernement. Il demeura deux jours « dans la ville en attendant les ordres du Prince de « Conti ».

Mais les bourgeois prêtèrent serment entre les mains de Castelnau et Balthazar fut obligé de s'en retourner aû Bugue (1).

Le cardinal Mazarin, toujours oublieux des injures lorsqu'il s'agissait des intérêts du Roi et des siens, s'empressa de transférer au fils aîné du Maréchal, Armand Nompar de Caumont, marquis de La Force, le bâton de Maréchal de France avec ses autres charges et dignité, ce qui entraîna La Force dans le parti du Roi.

Au Sud de Bergerac, en poste avancé, le Régiment d'Auvergne était en garnison à Monflanquin pour tenir en échec le Régiment de cavalerie de Théobon, qui gardait Villeneuve d'Agenais révoltée contre le Roi.

Cependant, l'armée restait dans l'inaction. On se plaignait de d'Harcourt. « M. le Comte est toujours à Mar-« mande qui prend les eaux et passe son temps fort dou-« cement (2) ».

Cette inaction se justifiait par le dénuement de l'armée. Dans une lettre à Le Tellier datée de Marmande (9 Mai), d'Harcourt se plaint de n'avoir d'autre artillerie et d'autres munitions que celles qu'il a enlevées à l'ennemi. « Cest ce qui nous obligera à demeurer les bras « croisez (3) ».

Bougy tenait le même langage (8 Mai). « Il y a très

---

(1) *Hist. de la Guerre de Guyenne*, p. 329-330.

(2) Ibid. p. 387.

(3) Arch. Hist. Gir. T. VIII.

« longtemps que nous sommes sans rien faire, manque « d'infanterie, de canon et de poudre, pour entreprendre « un siège considérable (23 Mai) (1) ».

D'Aubeterre écrivait à Mazarin (23 Mai), au sujet des officiers de cavalerie : « Ils se plaignent qu'il y a quatorze mois qu'on leur promet de l'argent sans qu'ils « ayt receu le premier teston. Cella a obligé M. le « Comte d'Harcourt de retarder leur départ jusques à « ce qu'ils ayent eu quelque satisfaction, tellement « que cela va encore à quelque temps (2) ».

Il était fort difficile de se procurer des vivres: du côté de l'Entre-Deux-Mers, tout le monde avait fui à Bordeaux, déserté les campagnes et abandonné les maisons.

Néanmoins, d'Harcourt s'efforçait de s'approvisionner.

Il envoya aux Consuls d'Agen un ordre (Marmande, 8 Mai) de délivrer au sieur Cricques, dit Lespérance, commissaire de l'artillerie à Agen, quatre quintaux de poudre « avec un bon bateau pour les conduire icy. »

Cette poudre, venue de Bruch, avait été déposée à Agen, au Palais-Royal (3). On la délivra le 13.

Le 21, on remit au sieur Lespérance tous les boulets de 12 à 14 livres et autres fournitures. On envoya 300 boulets (4).

M. le Président de Pontac, intendant de Police, Jus-

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VI. Déjà, le 1er Avril, du camp de Bruch, Bougy écrivait à Mazarin : « Nous sommes présentement au plus misérable estat que l'on sauroit estre, ainsi plus de la moitié de nos « cavaliers à pied et le reste son harasez... Il y a quantité d'officiers « qui s'ennuient de servir sans récompense ». (Arch. Hist. Gir. T. VIII. p. 361).

(2) Arch. Hist. Gir. T. VI, p. 318.

(3) Arch. d'Agen, EE. 21.

(4) Arch. d'Agen, EE. 21. Certificat de St-Cricques, commissaire de l'artillerie de France.

tice et Finances dans l'Armée du Roi, vint à Agen pour s'occuper des subsistances et des munitions (1).

Pontac n'avait reçu sa commission d'intendant de l'armée de Guyenne que le 12 Avril (2).

Déjà, le 6 Mai, d'Harcourt avait réclamé aux Consuls d'Agen le paiement des arriérés des tailles depuis 1649 au sieur Captan, receveur des tailles d'Agenais, pour la subsistance des troupes et le quartier d'hiver, « quy est « deu aux troupes de cette armée depuis un si long « temps qu'elle sert avec le succès que vous avez « veu (3). «

On se procurait de l'argent par tous les moyens.

En avril, comme il a été dit, on avait vendu à la juridiction de Nérac le bénéfice de la neutralité, argent comptant, neutralité que les Consuls avaient payée aux deux partis ; on avait taxé Casteljaloux à 40,000 livres, Casteljaloux si entièrement ruiné que d'Harcourt lui octroyait une exemption de logements militaires (21 Mai). D'Harcourt imposait aussi le duché d'Aiguillon pour 36,000 livres (Ord. de Monheurt du 1er Mai); on imposait toutes les Communautés pour l'entretien des troupes et on faisait des visites domiciliaires pour enlever le blé à Casteljaloux, Aiguillon, Francescas,

---

(1) Le 11 Mars, d'Harcourt avait envoyé Pontac à Toulouse demander du matériel d'artillerie de siège, (deux gros canons, huit milliers de poudre, des boulets, 300 pics, 300 pelles). Les Capitouls, appuyés par le Parlement, prétextaient de leur impuissance. D'Harcourt réclama. Le 22, on envoya à Bruch le Capitoul Queyrat, un bourgeois et le greffier du Parlement, Malenfant de Pressac. Ils y conférèrent longtemps. Enfin ils repartirent pour Toulouse accompagné d'un valet de pied du Roi. (Hist. du Languedoc, de Dom Devic et Dom Vaissette. T. XIII, p. 336-7. Toulouse 1877).

(2) Arch. Ministère de la Guerre. T. 135, p. 183. (Cosnac. T. III, p. 380).

(3) Arch. d'Agen. EE.

etc. (1). Rien que pour la petite juridiction de Soumensac, on exigeait 10,000 livres pour l'armée de S. M., (Ord. de d'Harcourt du 30 Mai), et partout ainsi (2). Le pays, ravagé par l'armée de Condé, l'était à présent par l'armée du Roi : la ruine, la misère dans tout l'Agenais, aussi bien chez les ravageurs que chez les ravagés. Les soldats du Roi avaient la dent aussi cruelle que celle des soldats de Condé.

D'Harcourt écrivait encore à Letellier (9 Mai) : « La « nécessité du pain ne nous arrestera pas moins, ne se « trouvant plus de bled dans les campagnes. » Et il ajoutait : « Nous allons entrer dans un pays — il parlait « du Drot et de l'Entre-Deux-Mers — d'où les villages « ont tout emporté dans Bourdeaux jusqu'à leurs gros « meubles (3). » (De Marmande, 9 Mai.)

L'armée avait heureusement de très utiles serviteurs. En ce mois de mai où elle allait reprendre la campagne, le chevalier de Viven, gouverneur de Clairac, s'efforçait de garder la vallée inférieure du Lot et empêcher toute entreprise de Théobon et des gens de Villeneuve sur les derrières de l'armée. Il continuait la restauration des fortifications de Clairac, organisait 3,000 hommes en 12 compagnies, entretenues par la ville de Clairac pour la défense et pour la sûreté des passages de la rivière du Lot. Il les fit servir à la garde du pont de Marmande et à l'escorte des convois (4).

---

(1) Arch. Dles. Aiguillon. Casteljaloux.

(2) Soumensac et Malromez. 1431.

(3) Cosnac. T. III.

(4) Tamizey de Larroque. *Documents pour servir à l'Hist. de l'Agenais.* (Recueil de la Soc. des Sc. Lettres et Arts d'Agen. T. IV). 2e Série. D'après le Reg. KK. 1219 des Archives Nationales. Mémoire du chevalier de Viven à l'occasion de son voyage à la Cour. T. de Larroque place ce document en l'année 1650. Tous les faits ci-dessus démontrent qu'il s'agit de l'an 1652. Le Mémoire a été écrit après le siège de Villeneuve.

Le chevalier de Viven avait à manier une population que son héroïsme pendant les guerres de Religion commandait de traiter avec respect et avec ménagement.

Mazarin comprenait cette politique. En présence de l'attitude loyale et fidèle des villes protestantes, de la Rochelle et de Montauban, capitales du protestantisme, de Clairac et autres villes religionnaires, il avait fait renouveler la confirmation de 1643, concernant les édits de pacification pour la Religion dite réformée (21 mai 1652) (1).

Quoique les belligérants ne fussent pas en contact immédiat, quelques actions militaires se produisirent du côté de Villeneuve et du côté de la Réole, aux deux points extrêmes de l'armée de d'Harcourt.

Le 4 Mai, un sieur Lassaigne, gentilhomme au service de M. de Théobon à Villeneuve, se porta, avec quarante hommes résolus, sur un corps de garde de huit cavaliers, qui rançonnaient les paysans, en tua quatre et en fit deux prisonniers. Ce petit succès enfla le cœur des bourgeois de Villeneuve (2).

La Réole, placée comme le Mas-d'Agenais sur un plateau dominant la Garonne sur sa rive droite, gênait d'Harcourt et commandait la ligne du Drot. Elle avait reçu garnison du Prince de Conti qui, le 6, la félicitait de sa fidélité : « La Reülle a reçu par deux fois des hom-« mes de Bordeaux par la dite rivière (3) ».

Le 11 Mai, le prince de Conti avait en effet ordonné d'envoyer de Bordeaux le Régiment de Galapian et de prendre, en passant au Port de Cadillac (4), cinquante

(1) V. l'Edit. in V. Cousin (Mme de Longueville pendant la Fronde).

(2) *Relation de ce qui s'est passé à Villeneuve d'Agenois* Bordeaux 1652. (Revue de l'Agenais. T. XXIII, p. 197).

(3) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 388. (Lettre du chevalier de Viven).

(4) Le samedi, 6 Avril, le Parlement de Bordeaux avait pris un arrêté au sujet des armes renfermées dans les châteaux de Cadillaç

hommes du Régiment de Montmorency « pour aller con-
« jointetement à la Réole pour y faire tout ce qu'il leur
« sera ordonné par le sieur Marquis de Lusignan (1) ».

Le comte d'Harcourt, pour réprimer l'audace des rebelles, dirigea une expédition contre La Réole. Elle y parut le 20 Mai : « Mgr d'Harcourt est aux environs de « La Réole et autour contre ceux qui tiennent pour « Messieurs les Princes où il faict faire le dégast (2) ».

D'Harcourt, après avoir dévasté la campagne, se retira pour reparaître deux jours après (22 Mai) et investir la place (3).

En Albret, Nérac capitulait. « Nérac a capitulé, écri- « vait le chevalier de Viven, le 23 Mai. La garnison « doibt sortyr moyennant 12000 livres que les habitants « bailhent à Mgr de Conty. Ung trompette est à Bour- « deaux pour porter au gouverneur de ce chasteau (de « Nérac), les ordres de M. de Conty ; cependant nos « gens ont deslogez et ont joinct l'armée qui doibt tou- « cher 40000 livres de ceste duché d'Albret (4) ».

Capitulation singulière au profit à la fois de Conti et de d'Harcourt !

Les malheureuses Communautés, toujours mangées, payaient les frais de la guerre.

---

et de Bénauges, qui étaient au duc d'Epernon, avec ordre de les porter dans l'Arsenal, à l'Hôtel de Ville de Bordeaux. Le conseiller d'Espagnet, « caractère ferme et incorruptible, dit Lenet », avait été chargé de cette mission. Il en rendit compte le jeudi 11 Avril. Il avait ramené avec lui 40 pièces de canon de fonte, grandes ou petites. Il demeura chargé des arquebuses, de croc. « Ayant appris la reddition » de la ville du Mas, il jugea à propos d'amener les armes ». (*Reg. secret du Parlem. de Bordeaux.* Bibl. mun. p. 402 verso). Boscheron des Portes dans son Hist. du Parl. de Bordeaux fixe par erreur au 1er Avril l'exécution de l'arrêt. T. II. p. 163).

(1) Arch. Hist. Gir. T. I, p. 333.

(2) Ibid. T. VIII, p. 387.

(3) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 307-387-8.

(4) Ibid. p. 389.

« La garnison, qui estoit forte, en estoit sortye par « quelque accomodement des habitants, que nous eus- « sions eu peine de forcer dans un des meilleurs chas- « teaux de France dans la disette que nous avions de « toutes choses. (Couvonges à Mazarin, le 26 Mai, du « camp d'Eymet) (1).

Couvonges déplorait aussi d'y avoir perdu quelques officiers de son Régiment (2).

D'heureuses nouvelles arrivèrent de Paris. M. de Saint-Luc informa les Consuls d'Agen de la victoire d'Etampes, que venait de remporter le maréchal de Turenne sur les ennemis du Roi. « Le combat fut fort « opiniastre, dit Turenne dans ses *Mémoires*... Après « trois heures de combat, on défit entièrement neuf ré- « giments d'infanterie et quatre ou cinq escadrons de « cavalerie. On prit deux mille soldats et quantité d'of- « ficiers (5 Mai) ».

Les Consuls d'Agen ordonnèrent aussitôt de chanter un *Te Deum*, firent distribuer de la poudre aux caporaux pour mettre leurs escouades sous les armes. Le canon retentit à la porte St-Antoine. On alla chercher M. de Saint-Luc, chez Mlle Delpech, pour le conduire en carrosse à la cathédrale Saint-Etienne, suivi d'un grand concours de noblesse. Après le *Te Deum*, on alluma un feu de joie à la Grand'Place. Le premier consul Boissonnade alluma le bûcher (3).

L'armée enfin partit pour Eymet.

« L'armée desloge aujourd'hui des environs de Mar- « mande et s'en va à Eymet, le long de la rivière du « Dropt (Chevalier de Viven à Mazarin, 23 Mai) ».

Les troupes se logèrent tout autour, à Lauzun, à Sou-

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 390.
(2) Id. p. 395.
(3) J. des C. BB, 59.

mensac, dont elles chassèrent l'ennemi (1), à La Sauvetat, à Miramont, où le Régiment de la Villette arriva le Vendredi 24 Mai (2).

Balthazar était loin. Il avait mené de Bergerac ses troupes à Sarlat où il demeura presque tout le mois de Mai (3).

Le Comte d'Harcourt tint un conseil de guerre à Eymet (26 Mai), où il était arrivé la veille. On delibéra sur l'affaiblissement de l'armée qui était tel que, pour une garde de cent maistres destinée au quartier du Roi, on fut obligé de prendre un homme par compagnie. « Tous messieurs les officiers généraux demeurent d'ac- « cord qu'il ne reste pas quinze cents vedettes (4) dans « tout le corps de la cavalerie, sans comprendre celle de « M. de Saint-Luc ».

La délibération du Conseil est signée des officiers généraux de l'Armée ; MM. Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt; François de Lorraine, Comte de Lislebonne ; Saint-Abre ; le Chevalier d'Aubeterre ; Jarzé ; Gohas ; Bougy.

Dans un pareil état, on enlevait à l'Armée, par ordre de la Cour, sept cents maistres encore, pour renforcer les troupes royales du Nord (5) Il fallait cependant reprendre l'offensive. Les ennemis devenaient de plus en plus entreprenants. D'Harcourt songeait à réduire Villeneuve et les petites places qui l'entouraient: Saint-Pastour, Penne, Tournon, les seules du parti de Condé encore debout dans l'Agenais.

Le commandant de Villeneuve, le Marquis de Théo-

---

(1) Arch. D[les] Soumensac. 1431.

(2) Livre de Raison de V. de Lidon, (p. 39).

(3) Balthazar, p. 326.

(4) Chevau-légers.

(5) Cosnac. T. III, p. 255-7.

bon, décida un coup de main contre le Régiment d'Auvergne, en garnison à Monflanquin (7 Juin).

Il fit appel aux volontaires : « Il fit sçavoir à son de « trompe qui le voudroit suivre. » Théobon prit avec lui 150 hommes et 60 chevaux auxquels se joignirent quantité de paysans, irrités des exactions qu'ils avaient à souffrir du Régiment d'Auvergne, en tout 500 hommes, « tant bourgeois que paysans ». Les Royaux, surpris dans Monflanquin, se jetèrent dans la maison du sieur Maubretagne, qui formait comme un fort sur le milieu de la Grand'Place Quarante bourgeois, conduits par le sieur de Saint-Estienne, natif de Villeneuve, attaquèrent la muraille par un côté. Avec un égal nombre d'hommes, le sieur Laussac, capitaine dans Théobon, attaqua par un autre côté. Les paysans furieux y mirent le feu. Les assiégés se rendirent. On emmena à Villeneuve 114 prisonniers et le commandant blessé à la joue. Le combat avait duré trois heures (1).

Le Chevalier de Viven, en rendait compte en ces termes au Cardinal : « Le septième de ce mois (Juin), « cent soldats du Régiment d'Auvergne estant à Mon- « flanquin, pour y faire payer quelque contribution, se « laissèrent enlever par ceux de Villeneufve qu'ils ont « tous pris comme des coquins. Le vin a fait ce bel « ouvrage (De Clérac le 11 Juin) (2) ».

Théobon, qui, sauf la participation de son Régiment au siège de Miradoux, avait « passé l'hiver dans Ville- « neufve sans avoir occasion d'attaquer on de se défendre (3) », sortait de son inaction.

Si l'on en croit le Chevalier de Viven, il n'avait pas

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Villeneuve-d'Agenais*, etc. Fernand de Mazet. *La Fronde à Villeneuve.* Revue de l'Agenais. T. XXIII, p. 197-8.

(2) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 392.

(3) *Relation de ce qui s'est passé à Villeneuve-d'Agenois*, etc.

perdu son temps : « Villeneufve, sur la rivière du Lot, « est bien fortifié depuis la rendition d'Agen. Je crois « qu'il y faudra aller avec touttes les formes. J'avais « ordre d'en retirer l'ingéneur qui est homme d'impor- « tance ; il n'a pas volleu entendre mes propositions. « J'ay esté contraint, cognoissant le mal qu'il pouvoit « faire, de le faire soubçonner par M. de Théobon qui « est gouverneur de ces rebelles qui l'en a envoyé à « Tournon (1) ».

Le moment approchait où l'arrivée de d'Harcourt donnerait à Théobon l'occasion de déployer toute son énergie.

En attendant le Président de Pontac, qui était venu à Agen, le dimanche 2 juin, du camp de S. A., d'Harcourt, y prenait une ordonnance contre les gens de Villeneuve, enjoignant aux Commandants des portes de la Ville d'Agen de les arrêter, « entrants ou sortants (2). »

« Il est ordonné aux Commandants aux portes de la « Ville d'Agen de saisir et arrester touts les habitants « de Villeneuve rentrants ou sortants dans ladite ville « d'Agen pour les conduire à nostre suitte et de prester « ayde et main forte au grand Prévost de l'armée à qui « nous avons donné pareilh ordre (3). »

Le lendemain (3 Juin), M. de Saint-Luc, venant de Montauban, rentrait à Agen à onze heures du soir par la porte St-Anthoine d'où les Consuls, las de l'attendre, s'étaient retirés « chascun en sa maison ». Le lendemain, ils allèrent le saluer chez Mlle Delpech (4 juin). Le séjour de St-Luc fut très court : il repartit le 6 pour Moissac (4).

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 392.
(2) J. des C. BB. 59 et EE. 62.
(3) Arch. d'Agen, EE. 62.
(4) J. des C. BB. 59.

Le 3 juin, le Roi expédia aux Consuls des lettres patentes en réponse à leurs assurances de fidélité qu'ils avaient renouvelées, promettant de la reconnaître « par « les effets, disait-il, de notre bienveillance aux choses « que vous aurez à désirer pour vostre bien et advan- « tiage (1). »

Le *Journal des Consuls* mentionne les lettres ainsi qu'il suit :

« Lettres du Roi témoignant sa satisfaction de nostre « bonne conduicte pour la conservation de la ville à son « service (2). » Le 24 Juin, la Jurade répond à La Vrillière « qu'ils sont résolus à vivre et mourir pour « son service et de leur continuer sa protection devers « S. M. (3). »

La Jurade du mercredi 5 juin décida d'envoyer à Marmande ou à Eymet une députation au comte d'Harcourt, conduite par le consul d'Espalais « tant pour « l'affaire de M. de Boyssonnade que pour les autres « affaires de la Communauté. » Elle partit le vendredi (7 juin). (4).

La veille, les Consuls d'Aiguillon étaient aussi partis pour le camp d'Eymet.

Le 8, d'Harcourt avait ordonné la création d'un magasin de vivres à Casteljaloux (camp d'Eymet) (5).

A Agen, les Consuls remirent à M. de Pontac les barils de poudre « passés au poids de la Porte-Saint-Anthoine (6) », avec 72 boulets. Le même jour (10 juin)

---

(1) BB. 17. « Donné à Melun le 3e jour de Juin XVIc cinquante- « deux. A ses chers et bien amez les Consuls de nostre ville d'Agen ». Ils ne reçurent les lettres que le 22.

(2) J. des C. BB. 58.

(3 et 4) J. des C. BB. 59.

(5) Jurades de Casteljaloux. BB. 58. Commun. G. Tholin.

(6) Le tout pesait net 1202 livres qu'on paya aux Consuls 747 livres 10 sols.

on délivra au sieur Corne, lieutenant de l'artillerie, 71 autres boulets de 12 à 14 livres et 14 boulets de 6 à 7 livres, avec deux avant-trains qu'avait laissés à l'Hôtel de Ville feu le sieur Philouse, commissaire de l'artillerie. On y ajouta trois autres barils, le 13 (1).

Après le retour de la députation d'Eymet, on assembla le conseil de guerre (14 juin) (2). M. Méja représenta qu'on avait envoyé des députés au comte d'Harcourt pour l'assurer de la fidélité de la ville. On en avait rapporté trois ordonnances, l'une confirmative des articles accordés par le traité du 31 Mars, l'autre pour faire raser les demi-lunes « commencées devant les « Portes depuis les mouvements », la troisième concernant les gardes aux portes. Le conseil de guerre voulait conserver les gardes de nuit : « Que les habitants sont « accablés de tant de maladies et de pauvreté qu'il « seroit, s'il semble, raisonnable pour leur donner quel« que soulagement de retrancher les corps de garde « quy se font la nuit et ce d'autant plus qu'il n'y a que « les pauvres artisans et personnes de basse condition « qui s'acquittent de ce debvoir, les autres négligeant « d'y aller ou envoyer... »

On décida que ceux qui se seraient dispensés de la garde « sous prétexte de rang » seraient mis sur le rôle des escouades. On résolut de ne faire la garde de nuit qu'à St-Anthoine et au Pin (3).

D'Harcourt avait en outre publié une série d'ordonnances :

---

(1) J. des C. et EE. 21.

(2) Présents : les Consuls de Boissonnade, juge mage ; de Guasc, chanoine de St-Estienne, député du clergé ; Lavolvenne, conseiller du Roy, député de la Cour présidiale ; Chemillac, député du corps de ville.

(3) Arch. d'Agen. EE. 9, p. 136.

Il accordait aux habitants d'Agen la liberté du commerce depuis Toulouse jusqu'à leur ville (8 juin) (1).

Il interdisait absolument aux commandants des places, sises sur la rivière de Garonne depuis Toulouse, de faire des levées d'hommes pour l'entretien des garnisons (2).

Il enjoignait aux capitaines de Monteils, sieur Gillis jeune et Lasbordes de prêter serment et à toutes sortes de personnes de quelque qualité qu'elles soient de monter la garde à leur tour (14 Juin) ()3.

Il déclara rebelle Bacoue, procureur du Roi à Casteljaloux,, qui, après avoir prêté serment entre les mains du sieur Deslandes, gouverneur pour le Roi, avait rejoint les rebelles à Bordeaux et à Bazas. Il ordonna la confiscation de ses biens au profit de Deslandes et enjoignit au Prévot général de l'Armée de lui faire son procès, ainsi qu'à tous les déserteurs de Casteljaloux (Camp d'Eymet, 9 juin). (4).

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 27.
(2) id. EE. 27.
(3) J. des C,
(4) Jurades de Casteljaloux, BB. 8. Commun. G. Tholin.

CHAPITRE XI

Départ de l'armée d'Eymet. — Siège de Villeneuve d'Agenais (15 Juin). **— Sortie de la Tuilerie contre Champagne** (27 Juin). **— Mort de Lamothe Vedel. — Deuxième sortie** (29 Juin). **— Tentative de Balthazar sur le port de Ste-Livrade** (29 Juin). **— Le combat du faubourg St-Antoine à Paris.**

D'Harcourt, sur le point de partir pour assiéger Villeneuve, reçut une touchante lettre de Noble Isaac de Burin (1), sieur de Beauregard, de la juridiction de Villeneuve d'Agenais, qui nous fait connaître, en même temps que ses plaintes, la violence des passions dans cette ville :

« Monseigneur

« Isaac de Burin, sieur de Beauregard, remonstre très « humblement à V. A. que quoy qu'il soit avugle par « adcidant et privé de randre les services qu'il doibt à « S. M., néantmoins comme il n'a jamais esté autre que « bon serviteur du Roy, ainsin qu'il a faict parestre dans « les coumandements qu'il a heu pour son service et en

---

(1) Isaac de Burin, écuyer, était fils de Noble Jean de Burin II et de Marie d'Albert de Laval. Il épousa Marie Hébrard de Bonrepos (29 Oct. 1624). En 1642, il servit comme volontaire dans l'armée de Roussillon, sous le commandement du Maréchal de Schomberg, duc d'Alvin. Il devint plus tard capitaine. (V. B. de Laffore. Nobiliaire de Guyenne et Gascogne. T. IV).

« tous rencontres, il auroit voulu, faisant sa demure en « la ville de Villeneufve d'Agennois, remonstrer aux « habitants d'icelle l'importance qu'il y avoit d'estre « fidelles et bons serviteurs du Roy.

« Mais les Consuls (1) et Jurats, au lieu de profiter de « son zèle et de ses remonstrances se portarent dans « ceste violance, quoy qu'il eut droict de leur parler et « donner ces avis dans la Maison de Ville, comme ayant « esté trois fois leur premier Consul (2), de le chasser « luy et son fils hors la présente ville, le quatriesme du « mois de Mars passé, ayant exercé sur lui ceste tyran- « nie de luy retenir sa femme, ses filhes et tous ses « moyens, sans vouloir depuis ce temps les luy laisser « sortir de ladicte ville, ny sa femme, ny ses filhes, ny « aucune sorte de vivres pour la subcistance, l'ayant « contrainct comme celle de se retirer chez un de ses « amys à la campagne, tant pour y trouver la sureté de « sa personne, après avoir envoyé son fils à l'armée de « V. A., au passage d'Aubilla (Auvillars), que pour « avoir moyen de subcister par la bonté de son amy ».

La cause de cet ostracisme était le départ du sieur de Beauregard, son fils, comme volontaire dans l'Armée Royale contre Condé. Burin demandait sa protection à d'Harcourt dans cette requête, que son fils avait signée à sa place à cause de sa cécité.

D'Harcourt fit à cet appel la seule réponse qui seyait :

« Nous avons accordé le conteneu en la présente « requeste.

« Faict à Eymet le XII Juin 1652 (3) ».

---

(1) Les Consuls de 1652 étaient : Noble Pierre de Guerre, écuyer ; Jean Jacques de Salelles, futur beau-père du capitaine agenais de Lescalle ; Guillaume Laffon ; Pierre Astruc ; Pierre Glady, marchand ; Jean Charbel, notaire Royal.

(2) 1633, 1638, 1644.

(3) B. de Laffore. Nobil. de Guyenne et de Gascogne. T. IV, p. 418.

D'Harcourt mit son armée en marche sur Villeneuve d'Agenois. Il avait envoyé ses têtes de colonne occuper Casseneuil, qui appartenait à un ami du Roi, le sieur de Montferrand. Le gros de ses forces suivit et traversa la juridiction de Ste-Livrade (1) par St-Etienne-de-Fougères et Hauterive, et toutes ensemble se dirigeant vers Villeneuve par la vallée de la Lède, le Lédat, Soubiroux, arrivèrent le 11 par les côteaux de Massanès devant Villeneuve. L'armée s'avança jusque sur le plateau de Malconte, qui s'étend en terrasse au dessus et au N. de la ville.

Elle employa les 12, 13 et 14 Juin à asseoir son camp et à élever des travaux de défense pour se mettre à l'abri d'un coup de main (2).

Un fossé de circonvallation fut creusé pour protéger l'assiette du camp et des tranchées ouvertes tout au tour (3).

Tandis que ses troupes paraissaient devant Villeneuve, d'Harcourt était encore le 12 à Eymet. Le même jour il écrivait à Mazarin : « Nous nous préparons... à « faire un exemple qui diminue l'opiniastreté de la « rébellion de ceste province (4) ».

---

(1) M. Auguste Cassany de Mazet dans son *Histoire de Villeneuve-sur-Lot* (p. 71), s'exprime ainsi : « De là (d'Astaffort ! !) passant par « Ste-Livrade, il (d'Harcourt) franchit le Lot sur le Pont qui y existait encore ». Le Pont de maçonnerie avait été détruit depuis longtemps. Il n'existait plus en 1615, lors de la grande inondation du Lot. « Le « 15e de Mars 1615, disent les *Registres paroissiaux de Ste-Livrade*, « Lot se déborda tellement que l'eau montoit quatorze pouce et demy « *sur le grand pilier* ». La note a été mise en marge par le curé. Les piles du pont suspendu actuel sont bâties sur les anciennes substructions du vieux pont.

(2) *Relation de ce qui s'est passé à Villeneufve d'Agenois* etc.

(3) A. Cassany de Mazet. Ibid.

(4) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 394.

Le 15 juin, il logeait à Montastruc, accompagné du Régiment de Champagne :

« Le Samedy XI Juin 1652, S. A, d'Harcourt est venu « loger à Montastruc et le Régiment de Champagne « commandé par M. Bougton (1) est venu loger dans « nos trois métayries d'icy (2) et dans les deux granges « dont je n'ay ressu, nonobstant le dommage, que toute « sorte d'honneur. Ils sont deslogés de matin 16 pour « aller recommencer le siège de Villeneuve. Ledit sieur « Bougton accompagné des sieurs Cameron, Danpres, « Navarins, cappitene, La Marque, ayde major, et le « sieur Barran, cappitene au régiment des Galleres « commandé par M. de Biron (3), furent souper séans : « les trois derniers y couchèrent (4). »

Le siège fut définitivement posé devant la ville le samedi, 15 juin, et le général comte d'Harcourt, parti de bon matin de Montastruc, le 16, arriva devant Villeneuve dans la matinée.

« Le 16 Juin 1652, jour de *Vendredi*, dit une note du « curé Combettes dans les *Registres paroissiaux* de « Montagnac-sur-Lède, cités par M. G. Tholin, com- « mença le siège de Villeneuve, occupée par les fron- « deurs — ainsi on nommait le parti rebelle avec les « Bourdellois, desquels le sieur Prince de Condé se « rendit protecteur et pour ensegne prit la paille ; donc « qui n'en portoit dans Paris sur le chapeau estoit « assommé (5). »

---

(1) M. Tamizey de Larroque fait remarquer qu'on ne connaît pas ce personnage. (in *Livre de Raison* de *N. de Lidon*, p. 40). Le lieutenant-colonel du Régiment était Lamothe Vedel, le héros de Miradoux.

(2) Paroisse St-Léger, jurid. de Monclar-d'Agenais.

(3) M. Tamisey de Larroque dit qu'il ne faut pas le confondre avec le marquis de Biron, propriétaire du château de Biron. Nous rappelerons que ce dernier était Maréchal de camp depuis la fin de 1650.

(4) *Livre de Raison de N. de Lidon*, p. 40.

(5) Revue de l'Agenais. T. VIII, p. 479.

Le curé rédacteur Combettes, un contemporain cependant et un voisin de Villeneuve, se trompe.

Le siège commença le 15, jour de *Samedi*. Le curé de St-Etienne-de-Villeneuve, Rouenx, écrit à son tour : « Le quinziesme du susdit mois (juin) le siège s'est posé « devant cette ville (1). »

Les troupes de Saint-Luc, qui était parti d'Agen pour Moissac et Montauban, le 6 juin, arrivèrent en même temps et investirent la ville par le Sud (2).

---

(1) *Reg. Par. de St-Etienne de Villeneuve*. An 1652.

Il faut tout d'abord rejeter totalement la date du 10 indiquée par M. Charles Barry dans son édition de Balthazar (Bordeaux 1876). Le curé Combettes fait une double erreur 1° le 16 n'était pas un jour de vendredi mais bien un dimanche. On n'a qu'à consulter le *Journal des Consuls* d'Agen dont les quantièmes sont souvent accompagnés du nom du jour. Ainsi on y lit que, le 5 Juin était un jour de mercredi, ce qui donne bien un samedi à la date du 15. La date du 15 est définitivement acquise à l'histoire pour la mise du siège devant Villeneuve. Nous n'avons pas seulement l'affirmation du recteur Rouenx mais encore une série d'actes notariés de Villeneuve d'Agenais que j'ai consultés et qui font foi. Le 1er Août, Jehan Gontier, meunier du moulin de Trieux, paroisse de Ste-Radegonde, fait son testament dans « la boutique » de Me Mathieu Tancogne, notaire Royal, « lequel « estant reffugié dans la prnte ville à cause des guerres et du siège « qui a esté *posé* devant la prnte ville le *quinziesme juing* dernier « par le seigneur Comte d'Harcourt ». (An 1652, p. 137). Testament de Jean Depoy, laboureur, (6 Août), du village de Fauret, paroisse de St-Sulpice, Rivedolt « reffugié à cause des guerres et du siège *posé* « *le quinziesme de juing* ». Autre testament du 12 Août de Lucq Delmas, maître batelier de la présente ville « mallade d'une blessure « d'un coup de lance qu'il resseut pendant le siège qui fut *mis* dans « la présente ville *le quinziesme juing dernier* par le seigneur « Comte d'Harcourt ». (V. minutes de Mathieu Tancogne, p. 137, 149, 156 verso. Notariat Bugier, Villeneuve-sur-Lot).

(2) M. Auguste Cassany de Mazet dans son *Histoire de Villeneuve-sur-Lot*, porte St-Luc sur la R. droite du côté de Beurre, à cheval sur la route de Fumel. Je n'ai trouvé aucune indication à cet égard. Toutes les pièces que j'ai consultées ne parlent que de son établissement sur la Rive gauche, entre Pujols et Villeneuve.

En attendant l'ouverture des opérations, d'Harcourt demandait aux Consuls d'Agen, « pour ranger à la rai- « son ce qui reste de rebelles », de lui envoyer le plus d'hommes qu'ils pourraient armés de fusils ou de mousquets et d'épées, « et ce pour huit ou dix jours, avec la « subsistance desdytes milices. »

Il ne veut pas faire venir de Saintonge de l'infanterie, ne voulant, dit-il, « y employer d'autres que ceux que « vous me voudrez donner (17 juin (1). »

Le même jour, il publia une ordonnance défendant à tous ceux qui avaient suivi à Bordeaux le comte de Laugnac et le baron de Galapian de s'approcher d'Agen de plus près que de quatre lieues, à peine de la vie (2).

Les Consuls d'Agen reçurent les ordonnances le 20 juin, en même temps que la lettre du Roi du 3 juin, dont nous avons parlé plus haut.

Les trois Ordres s'assemblèrent. On décida de satisfaire à l'ordonnance de d'Harcourt dans la mesure du possible, encore que les calamités publiques et les maladies qui désolent la ville les en empêcheront : « mais « parce qu'il est à craindre qu'il sera difficile d'exécuter « l'affaire avec la diligence que S. A. désire à cause des « grandes maladies dont cette ville est affligée depuis « tant de temps et autres calamités publiques quy ne « sont que trop cogneues, attandeu mesme les mois- « sons », on décida d'envoyer une députation au camp de Villeneuve, et on désigna le Consul d'Espalais et le capitaine de Monteils (3).

Pour faire preuve de bonne volonté, on délivra à Pontac trois barriques de poudre pour l'armée du Roi devant Villeneuve, « qui a pesé 670 livres, dont il faut

(1) Arch. d'Agen. EE. 62 et BB. 57.
(2) J. des C. BB. 60.
(3) J. des C. BB. 60.

« déduire la tare (70 livres) et qu'on embarquera sur la « Garonne avec les autres munitions dans ung « bateau exprès que ledit seigneur de Pontac faisait « conduire à l'armée... (ainsi qu'un) présent fait à S. A. « pour nous affranchir des milices qu'il nous demande, « ainsi que ledict sieur de Pontac nous a promis (1). »

D'Harcourt les en remercia le 30 juin.

A Messieurs les Consuls de la Ville d'Agen
à Agen.

« MESSIEURS,

« J'estime bien plus l'affection avec laquelle vous « nous avez envoyé les treize quintaux de poudre et les « boulets que la valeur du présent, et je suis persuadé « que vostre zèle pour le service du Roy est assez grand « pour faire de plus grands efforts, si vous en aviez le « moyen. Je me sens obligé par là de le reconnoistre « aux occasions comme de chastier vos voisins qui per- « sistent dans une malheureuse opiniastreté à mourir « dans leur rébellion.

« Je vous prie d'aymer toujours, Messieurs,

« Vostre très affectionné à vous servir.

« HENRI DE LORRAINE.

« Au camp devant Villeneuve, le dernier juin 1652 (1). »

Enfin, le 27, ils écrivirent de nouveau à d'Harcourt pour être exemptés de l'envoi des miliciens, « à cause « des grandes maladies et mortalité et aussy à cause « des mestives où tout le monde est occupé. » M. de Mucy, receveur des tailles d'Agenais, qui partait pour l'armée en compagnie de Pontac et du sieur Martin de Merous, secrétaire de S. A., se chargea de la lettre.

---

(1) EE. 21. (Commun. G. Tholin).

D'Harcourt répond « qu'il se sent obligé de nous « le recognoistre (le présent) aux occasions quy se « présenteront (30 juin) (1). »

Les Consuls ne reçurent sa réponse que le 2 juillet.

D'Harcourt dépêcha le chevalier de La Roque au cardinal Mazarin pour lui rendre compte de l'entreprise de Villeneuve. Comme le Cardinal avait réclamé une partie de ses troupes pour renforcer l'armée de Turenne et comme d'Harcourt en avait le plus grand besoin pour le siège, il répliqua qu'il ne pouvait les faire partir qu'elles ne fussent satisfaites de leur quartier d'hiver, à quoi il travaillait avec l'intendant de Tracy.

Les troupes que d'Harcourt commandait étaient réduites au minimum. Il avait pour toutes forces disponibles deux mille fantassins et deux mille cinq cent cavaliers (2). Lui en enlever encore eût été le désarmer complètement et le réduire à l'impuissance.

Dans cette même lettre, d'Harcourt se plaignait du manque d'ingénieurs. « Nous envoyons un brouillon du « plan des fortifications de la ville que nous avons fait « faire à veue. Si nous avions des ingénieurs, nous « aurions peu l'envoyer avec plus de netteté. (Lettre du « 22 juin (3). »

Il déclare en même temps qu'il ne veut pas profiter du congé qui lui a été accordé d'aller à la Cour.

Le fossé qui entourait la ville avait une largeur de plusieurs mètres. Il était alimenté sur la rive gauche à l'Est par le ruisseau de Lies, à l'Ouest par le ruisseau de Ribas, se jetant tous deux dans le Lot par deux ravines aujourd'hui canalisées et voûtées.

Sur la rive droite, les douves étaient remplies de

(1) J. des C. BB. 60.

(2) *Souvenirs du règne de Louis XIV.* (Cosnac, T. III, p. 371).

(3) Ibid. p. 372.

l'Est à l'Ouest par le ruisseau de Jolibeau, venant du côté d'Eysses, et le ruisseau de la Roudal, et à l'Ouest par le ruisseau de la Rantine qui faisait tourner « un « molin molant (1) ».

Les deux grandes tours de la ville étaient celles de Pujols et de Monflanquin, toutes deux couronnées de créneaux et de machicoulis, telles qu'on les voit encore, dont les faces Nord et Sud sont ornées de fenêtrages gothiques géminés, aux tympans trilobés et portant encore, du côté de l'assiégeant, les trous béants ou fermés des blessures que leur firent les canons de d'Harcourt et de Saint-Luc (2).

Le plan général des fortifications de la ville affectait sur la rive droite une forme quadrilatère, dont le Lot formait le côté Sud ; sur la rive gauche, le rempart avait une forme semi-circulaire. Les fortifications étaient interrompues par la traversée du Lot.

Les murailles, de dix mètres de haut et deux mètres d'épaisseur, étaient bâties à la base de pierres carrées de moyen appareil, servant de soubassement à la muraille composée de grosses briques de Toulouse jusques et y compris les créneaux. Des tours d'inégale hauteur, bâties sur le même modèle, hérissaient de loin en loin le mur d'enceinte (3).

---

(1) Voir *La Fronde à Villeneuve d'Agenois*, par F. de Mazet. (Revue de l'Agenais. T. XXIII, p. 195). *Etudes sur les statuts, actes des Consuls*, etc. par le même. (Revue de l'Agenais, T. 26 et 27, passim). *Plan de Villeneuve*, par Jacques Illac du 6 Avril 1792. (Mairie de Villeneuve).

(2) La Tour de Monflanquin fut réparée par les Consuls en 1683.

(3) Les fortifications des villes de la plaine étaient construites avec ce double appareil de pierres et de briques. Exemple : Ste-Livrade d'Agenais, Castelmauron, Clairac, Tonneins, etc. Sur les hauteurs, les remparts et les tours étaient en pierre de taille. Ainsi Pujols, dont dépendait autrefois Villeneuve qu'on appelait Villeneuve de Pujols, Penne d'Agenais, etc.

En partant d'amont, sur la rive gauche, la première tour s'appelait la Tour Basse, sur les rochers qui surplombent la rivière, à côté de la source du Théron (1); puis la Tour de la Porte d'Agen ; la poterne de la rue Deltrel ; la grande Tour de Pujols ; la Tour du Pont Salinié (2) ; la Tour Saint-Etienne ; enfin, sur le ravin du Bastérou et à pic sur le Lot, la Tour Puy-Merle (3).

Sur l'autre rive, les murs, rattachés à angle droit, se développaient en lignes droites sur les fronts Est, Nord, et Ouest.

D'amont en aval, au-dessus du Moulin de Gajac, la Tourrette, faisant face à la Tour Basse, et la Porte de Penne, sur le front oriental ; sur le front Nord, la poterne de la rue d'Albert, la poterne de la rue Lebay, la Tour d'Estieu (4), la grande Tour de Monflanquin et la poterne de la rue du Puits Couleau ; sur le front occidental, la porte de Casseneuil ; le moulin de la Rantine, fortifié comme celui de Barbaste ou de Lustrac, était flanqué de deux petites tours carrées et surplombait le ravin du même nom, au-dessous de la muraille et tout près du Lot.

L'assiette de la ville était donc comprise entre quatre ravins, deux au Nord, ceux de Gajac et de la Rantine ; deux au Sud, ceux de Lies et du Bastérou, s'ouvrant sur le Lot à des distances légèrement inégales, d'où aussi la légère inégalité des deux moitiés urbaines.

Entre les deux villes, un pont de pierre portant trois tours, comme le pont Valentré, à Cahors.

A chaque bout, deux barbacanes avec portes et

---

(1) Rue de l'Ecluse.

(2) Rue de Ste-Livrade ou de Bordeaux.

(3) La Tour Puy Merle fut renversée par la grande inondation du Lot du 3 Mars 1783 (63 pieds).

(4) La Tour d'Estieu, s'appela la Tour Brûlée en souvenir d'un incident du siège qu'on trouvera plus loin.

herses en défendaient l'entrée. La barbacane du Nord s'appelait la Citadelle. Elles étaient couronnées de corbeaux et de mâchicoulis et flanquées de guérites. La tour du milieu n'existait plus; elle s'était écroulée le 16 février de l'an 1600. La grande arche était construite depuis dix ans à peine (1).

Le pont avait fait la fortune de Villeneuve.

Un document de 1645, déposé aux Archives nationales, mettait au point de vue du commerce Villeneuve au-dessus d'Agen : « La ville (d'Agen) est de fort peu « de commerce, parce qu'elle est esloignée du Quercy, « Périgord et Auvergne, qui font le commerce qui est à « Villeneuve (2) ».

Les habitants avaient, sous la direction du Marquis de Théobon, protégé leur ville sur le front Nord, que menaçait le gros de l'armée Royale, par des retranchements et des parapets de terre parallèles à la muraille, fortifiés par des demi-lunes dont l'une d'elles devait acquérir la même célébrité et la même gloire que la demi-lune de la Porte Dijeaux à Bordeaux pendant le siège de 1650 (1).

En somme, les fortifications, renforcées devant les portes de quelques ouvrages de terre, étaient de peu d'importance et ne pouvaient se comparer en rien aux puissants bastions et aux courtines de la place de Clairac. Villeneuve offrait peu de résistance aux canons et à un siège méthodiquement conduit. Aussi les Royaux

---

(1) La barbacane du côté de la rive gauche fut grandement atteinte par l'inondation du 12 Octobre 1782 ; la citadelle de l'autre bout fut démolie par décision des Consuls, à la suite du rapport de l'ingénieur Homet (1783). La grande arche fut bâtie en 1642-43 par ordre de Richelieu.

(2) Tamizey de Larroque. *Documents inédits*, etc. (Rec. de la Soc. Lettres, Sciences et Arts d'Agen, 2e Série. T. IV, p. 403.

(3) La demi-lune N., jusqu'aujourd'hui, a gardé le nom de L'Espérou (L'Eperon).

la traitaient-ils de bicoque et, comme le général Comte d'Harcourt, la plupart des officiers ne croyaient pas à la durée de la résistance.

M. de Couvonges, qui venait du siège de Nérac, écrivait au Cardinal que le siège de Villeneuve ne durerait pas longtemps (1).

Telle était aussi l'opinion du marquis de Langey : « Cette ville n'est pas du tout forte ny en fortifications, « ny en hommes, et vous vous estonneriez, si vous « l'aviez veue, qu'on peust douter de sa prinse (2) ».

Au moment précis du siège, la situation réciproque des belligérants était celle-ci : Pujols et son château appartenaient à la femme de François II de Poussou, Olympe de Brunet de Pujols, dévoués tous les deux, mari et femme, à la cause royale (3).

Toute la vallée du Lot obéissait au Roi : Casseneuil, Sainte-Livrade, Castelmauron, quoique appartenant au marquis de Castelmauron La Force, Clairac, gouverné par M. de Viven, Aiguillon, au confluent des deux rivières de Garonne et du Lot.

Du côté de l'Est, Penne et Tournon étaient hostiles et militairement occupés par les Frondeurs.

Au Nord, l'Armée du Roi avait ses derrières protégés contre toute agression venant de la ligne de la Dordogne, qu'occupait Balthazar, par Du Rieu de Maisonneuve, qui commandait à Castillonnès, au nom du Roi,

---

(1) Arch. Hist. Gir., T. VIII, p. 395.

(2) Lettre à Letellier (Cosnac, T. III, p. 390).

(3) Les Historiens du siège de Villeneuve, MM. Auguste et Fernand de Mazet sont muets sur ce point. En 1652, Pujols était au parti du Roi. Il eût été impossible à Saint-Luc de se maintenir sur la rive gauche, pris entre Villeneuve et Pujols, comme entre les branches d'un étau. Il aurait dû s'emparer de ce dernier château avant de songer à attaquer ou à bloquer la muraille de Villeneuve. Pujols n'appartint aux Frondeurs qu'en 1653 et pendant quelques mois seulement (v. plus loin).

d'un côté, et de l'autre par Monflanquin, Villeréal et le château de Biron, aux mains des Royaux.

Dans les premiers jours de juin, étaient logés à Castillonnès les Régiments des Galères, de Bénac et de Gescarros (1).

M. de Biron, le 7 Juin, ordonna aux Consuls de Villeréal, de fournir 200 fusiliers avec leurs provisions et 800 pains pour la garde du château de Biron et quand la garnison, qu'il avait établie à Villeréal, dût quitter la ville, « ledit seigneur, ayant veu que les ennemys du « Roi voulaient se saisir de la place », envoya le sieur de Rouzet pour commander les habitants et défendre la ville (2).

Le 15 et le 17, les Consuls de Villeréal reçurent deux ordres du Comte d'Harcourt, portant sur le même objet : « Il est ordonné aux Consuls de Villeréal d'envoyer au « dit lieu de Biron 13 paires de bœufs pour conduire le « canon à Villeneuve ».

Le sieur Pareilh de la Favel fut chargé de l'expédition. Il conduisit les attelages à Biron, de là à Villeneuve et les ramena, avec une escorte de vingt hommes armés. L'expédition dura six jours et coûta 400 livres (3).

Clairac était le centre du ravitaillement et des approvisionnements de l'Armée Royale. Aiguillon, malgré l'excellence de sa position, convenait moins bien : Si Aiguillon, par une expédition venue de Bordeaux, eût été emporté d'un coup de main heureux, le siège de Villeneuve était aussitôt levé. Avec Clairac, il en était autrement. Aiguillon pris, rien n'était perdu. Avec ses fortes murailles, son assiette escarpée sur le Lot, Clairac pouvait opposer un obstacle invincible aux entreprises de Marchin que cette ville aurait arrêtées, comme

---

(1) Arch. D[les] Castillonnès, 677, CC 1.

(2) Arch. C[les] Villeréal. Suppl. E. CC b.

(3) Ibidem.

elle avait arrêté toute l'armée de Louis XIII en 1621. Viven y avait d'ailleurs organisé, comme nous l'avons dit, trois mille hommes, qui gardaient les passages de la rivière du Lot (1).

Pendant le cours du siège, d'Harcourt avait expédié plusieurs ordres au Chevalier pour « fournir ce qui lui « estoit nécessaire audit siège et entretennement de « l'armée, suivant lesquels (ordres), ils (ceux de Clai- « rac) ont faict la despense de deux ponts de batteaux « sur la rivière du Lot, des cordages, chables, batteaux, « cloux et ferrures, de la levée et subsistance de six « compagnies de gens de pied, traitement des malades « et blessés et de plusieurs autres choses... (2) ».

La voie de la Garonne et du Lot était la grande voie des approvisionnements militaires du Comte d'Harcourt. C'est par là que Pontac envoyait les munitions.

Les munitionnaires, les vivandiers, ne connaissaient pas d'autre route (3).

Le chevalier de Viven, fier de ce qu'il avait fait à Clairac, en informait Mazarin :

« ...De plus ay offert à M. le Comte d'Harcourt des « soldats pour faire un régiment avec les officiers et « quantité de gens nécessaires à ung siège, avec le « convoy de pain et de ce qu'il agréera sans qu'il lui « couste rien, quoyque M. de Trassy n'aye laissé aucun

---

(1) Les passages principaux étaient ceux de Roussanes, Granges, au droit de Roubillon, Castelmauron, en amont de la ville, Fongrave, Sainte-Livrade, Hauterive et Le Maine de Casseneuil.

(2) *Documents relatifs à l'Hist. de l'Agenais*, T. de Laroque, *loco citato*, p. 407.

(3) Exemple : Thouron et Bernet louèrent un bateau pour dix jours à Pierre Dulac, marinier de Longueville, faubourg de Clairac, sur la rive gauche. Ils chargèrent six bateaux de farine et autres provisions pour les magasins du camp du Roi devant Villeneuve. Divers particuliers entreposaient des marchandises dans ce port pour le même objet. (Arch. de Clairac).

« voisinage à ceste ville qui n'aye esté mangé. J'ay plus « de trois mille hommes et quantité de braves officiers. « (De Clérac 11 Juin) (1). »

Pour assurer la sécurité de la navigation sur le Lot, Marin ordonna aux Consuls de Castelmoron de réparer le château, appelé le Fort, pour le service du Roi (2).

« Reçeurent aussy lesdits Consuls un autre ordre de « Mgr le Comte d'Harcourt du 16 juin 1652 par lequel « il est ordonné de mener et de conduire cent hommes, « la moytié armez de fusils et espées et l'autre moytié « de trabailheurs avec des picqs, pelles, scépées et aul- « tres outilz, ensemble des vivres pour quatre jours, « ce qu'ils firent et despandirent mil livres tant pour « l'armement que pour les picqs, scépées, pelles que « vivres (3).

Le même jour (16 Juin), ordre aux Consuls de Montastruc d'envoyer cent hommes au camp devant Villeneuve, « la moytié armez et l'autre moitié de trabai- « lheurs avec outins à penne d'estre brullés (4). »

La Jurade s'acquitta en argent : « En conséquence « de quoy n'ayant peu fère lesdits cent hommes à raison « de leur misère, ont esté obligés et contraints de payer « à M. Du Fay, mestre de camp, porteur dudit ordre, « la somme de deux mil livres pour leur estre teneu en « compte sur leurs tailles... (5). »

Les communautés voisines de Villeneuve furent tour à tour réquisitionnées, en attendant d'aller plus tard en réquérir d'autres jusqu'en Gascogne et au fond de l'Albret.

---

(1) Arch. Hist. fr. T. VIII, p. 392.

(2 et 3) Arch. Cles. Castelmoron. 1267. Le *Fort* existe encore en partie sur les bords du Lot, en amont du pont suspendu actuel, à l'E· de la grosse tour carrée de Laforce, dite Tour de Belzunce.

(4) In. Arch. Cles Montastruc.

(5) Montastruc. Ibid.

Le premier grand convoi pour le siège remonta le Lot le 19 juin :

« A ce jour (19 Juin) monta le convoy pour le siège « de Villeneufve (1) ».

Autre ordre aux Consuls de Castelmoron d'expédier « de jour et de nuict, par eau ou par terre, comme ils « pourront, le nombre de cent barricques vuides pour « servir au siège devant Villeneufve, ce qu'ils firent à « l'instant... (2).

Le 20 juin, les Consuls d'Aiguillon reçurent une lettre missive « de M. de Saincte Coulombe » pour presser le travail des paniers pour le siège. On envoya les paniers à Clairac le 26. Le 23, les mêmes consuls reçurent une lettre de d'Harcourt, datée du 22, « pour faire exacte recherche des prati- « ques qui pourroient estre faictes dans Esguillon avec « les ennemis. » On se préoccupa aussitôt, « à cause de « la saison de l'esté », d'assurer la garde de la ville.

La Jurade d'Aiguillon avait envoyé à Pujols ses députés. « On escriera aux sieurs Leblanc et Lafitte, « Jurars, qui sont au lieu de Pujols, d'aller voir S. A. « pour lever tout soupçon sur leur fidélité (3). » On ne laissera passer personne au port de la ville sans savoir qui ils sont. Défense sera faite aux bateliers de passer

---

(1) Cette note est de la main du curé Ginestet, recteur de St-Cyprien, dans la juridiction de Dolmayrac, et de St-Gervais, sur le Lot, juridiction de Castelmauron. L'annotation est en marge de l'acte mortuaire de Guinot Delprat : « Guinot Delprat agé de septente cinq ans « ou environ morut le *dix huictiesme juing* mil six cent cinquante « deux a la meterie du sieur Gadal en la paroisse de Robillou et « ensevelly *le lendemain 19* au sainct cimetière de St-Gervais ». (Voir *Reg. Par. de St-Cyprien.* Mairie de Dolmayrac).

(2) Arch. Cles Castelmoron. 1267. CC. 1.

(3) Arch. Cles Aiguillon 739. BB. 4. Cet envoi de députés à Pujols prouve péremptoirement que Pujols était à cette date aux mains des Royaux.

aucun étranger et d'amener tous les bateaux du côté de deça (1).

Il fallait de toute nécessité pourvoir aux communications entre l'armée de d'Harcourt et celle de Saint-Luc, la première campée sur la rive droite, la seconde sur la rive gauche.

Dès les premiers jours de l'investissement, on fit remonter les bateaux des divers ports de la rivière, le pont devant être établi en aval de la ville. Entre autres, le sieur Pierre Aurière, maître de bateaux, marchand et consul de Sainte-Livrade, qui faisait le commerce avec Bordeaux, fournit « ses vaisseaux (2) ».

Le sieur de Lacour, commissaire de l'Artillerie, réclama des Consuls d'Aiguillon l'envoi de six bateaux pour la construction du pont. Les Consuls voulaient se soustraire à cette injonction, prétextant qu'ils n'avaient que les bateaux nécessaires au passage de la ville (10 Juin (3).

Le chevalier de Viven mandait aux Consuls de Tonneins-Dessus et de Tonneins-Dessous d'envoyer un bateau par communauté à Clairac à destination de Villeneuve. On envoya le consul Hébrard à Clairac pour expliquer au chevalier qu'on n'avait. que de petits bateaux de pêcheurs (12 Juin) (4). M. de Viven se fâcha.

M. de Sainte-Colombe requit la communauté de Castelmauron « de fournir un cable pour servir au pont de « de Villeneuve (18 Juin). « Le 20, le cable était délivré, « comme il appert du certificat du sieur de Constant,

(1) Le Port d'Aiguillon était au lieu dit de Vinzelles. *Le côté de deça*, c'est-à-dire, la rive gauche.

(2) Etude Dalidou. Minutes de décembre 1653.

(3) Aiguillon 739.

(4) Tonneins-Dessus 2275. — Tonneins-Dessous 2295.

« ingénieur de l'armée du Comte d'Harcourt du 20 Juin « 1652 (1). »

Dans sa lettre à Mazarin du 28 Juin, Saint-Luc l'informait que le pont de bateaux n'était pas encore fini et que ce défaut de communication entre les deux armées le contraignait d'être toutes les nuits à cheval « pour « empescher le secours qu'ils veulent jetter; le moin- « dre, à mon advis, rendroit la prise fort incertaine (2). »

Il prophétisait vrai.

Les assiégés et les assiégeants n'étaient pas restés au milieu de tous ces préparatifs sans échanger des coups. Les belligérants se tâtaient.

D'Harcourt avait fait sommer, avant l'ouverture du feu, le marquis de Théobon-Rochefort de se rendre. Il répondit fièrement qu'il tenait la ville du Prince pour le Roi et qu'il ne la rendroit qu'au Prince.

Les premiers coups du feu furent échangés les 16 et 17 Juin. Le laboureur Géraud Labory, de Saint-Sernin d'Eysses, fut grièvement blessé « de plusieurs blessures « à lui faictes par certaines gens de guerre (16 Juin). » Le tailleur Jean Castelnau, « malade de certaine bles- « sure que luy a esté cejourd'huy faicte (17 Juin) », fait son testament en présence des écuyers Jacques de Nauville et Louis de Cocquard et des marchands Jehan Dulaurens et Jean Ménoire (3).

Le maréchal de camp, Saint-Abre, fut grièvement blessé à la tête d'un coup de mousquet. Il faillit en périr, d'après une lettre de Laroque St-Chamarans, et lui-même informa Mazarin de son état (Lettre du 22 Juin) (4).

---

(1) Castelmoron 1267. Le cable ayant été perdu, les Consuls demandèrent une indemnité de cent livres.

(2) Cosnac. T. III, p. 379.

(3) Minutes du N. R. Mathieu Tancoigne, An 1652, p. 78 et 92. (Etude Bugier, Villeneuve-sur-Lot).

(4) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 395-6.

M. de Laroque St-Chamarans écrivait au Cardinal (21 Juin) : « Nous sommes devant Villeneufve d'Agenais « et il i a deux jours de tranchée ouverte et trois pièces « de canon desjà en batterie et demain, il y en aura « autant (1). »

Le 22 juin, un enfant fut tué à la demi-lune.

« Plus le 22e (de Juin) a esté tué sur la demi-lune du costé de Ste-« Catherine un jeune enfant d'Estienne Boy. Me sargeur, et de « Jehanne Descamp. Ensepveli à St-Estienne (2) ».

Devant la Grand'Porte de Monflanquin, après-midi, tomba Dominique Rivière, serviteur de M. de Guillemotes « estant grandement indisposé de son corps à « cause de certaine blessure qu'il a reçue tout présen-« tement de sa personne (24 juin) (3). »

L'armée, ayant besoin de poudres et de munitions, M. de Pontac « nous prit, dit le *Journal des Consuls*, « à l'Arsenac de la Maison de Ville, 28 boulets de 24 « livres et trois barriques de poudre à raison de 62 livres « le quintal qu'est 496 livres qu'il nous doibt, oultre les « boulets de canon ou couloubrines qu'il a reçeus de « nous ».

Le courage des assiégés ne se démentait pas.

Le 27, les habitants exécutèrent la sortie de *la Tuilerie*. Les bourgeois, au nombre de 140, furent divisés en trois corps, commandés par trois Villeneuvois, le sieur Barrot, le sieur St-Estienne et le capitaine Landès, renforcés par les jeunes gens de la ville et jusqu'à des enfants. Ils se jetèrent tête baissée dans les tranchées et tuèrent au Régiment de Champagne 200 hommes, dont

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VI, p. 302. Pièce communiquée par T. de Larroque. (Arch. Imp. KK. 1219, p. 183). La pièce porte la date du 21 Janvier. L'erreur de date saute aux yeux.

(2) Mortuaire de 1652. (St-Etienne-de-Villeneuve. Reg. Par.).

(3) Minutes de Mathieu Tancoigne, N. R. An 1652. (Etude Bugier).

34 officiers et leur lieutenant-colonel Lamothe Vedel. Deux officiers furent faits prisonniers. Le Régiment de Champagne en déroute abandonna ses armes dans les tranchées. Les bourgeois rentrèrent dans la ville chargés des dépouilles de l'ennemi (1).

Dans son *Histoire de la Fronde à Villeneuve d'Agenois*, M. F. Cassany de Mazet a cru pouvoir fixer cette sortie victorieuse aux premiers jours de Juillet (2).

Le document suivant prouve d'une manière péremptoire qu'elle s'effectua dans les derniers jours de Juin :

Le Chevalier de Viven écrivait en effet de Clairac (4 Juillet), au Cardinal Mazarin : « Cette place fait « perdre quantité d'officiers et soldats. L'on mesprise « ce qu'on ne cognoist pas et l'on n'estime que par opi- « nion ce qu'il fault (mépriser). Nous avons laissé forti- « fier ceste place sans nous esmouvoir et ils nous ont, « *le 28 du mois dernier,* d'une seule sortie (tué) une « quantité d'officiers dont la perte a fort bresché la « réputation du Régiment de Champagne (3) ».

Dans le *Registre Mortuaire* de Saint-Etienne de Villeneuve (an 1652), le recteur Rouenx s'exprime ainsi :

« Plus le 28e Juin est mort un jeune enfant de Bertrand Machefer « et de... pour avoir esté blessé le *jour auparavant*, à la sortie des « habitants *à la Tuilerie* contre les ennemis et s'est ensepvely à Ste- « Catherine ».

Le chevalier de Créquy, le futur Maréchal de France, essaya d'atténuer la gravité de cette défaite : « Nostre « misère est plus difficile à combattre que la vigoureuse

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Villeneufve d'Agenois*, etc. et *Reg. Par, de St-Estienne de Villeneufve*, Parmi les blessés du côté des Villeneuvois, j'ai retrouvé le nom de Bernard Tourrettes, « hoste », qui le fut grièvement.

(2) Revue de l'Agenais. T. XXIII, p. 203.

(3) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 397.

« résistance de nos ennemis qui n'ont fait que cette « seule sortie sur le Régiment de Champagne dont « l'échec ne fait point relascher nostre infanterie à bien « servir (Camp de Villeneuve. Lettre à Mazarin, 6 Juil- « let) (1) ».

Le héros de Miradoux, Lamothe-Vedel, tué dans cette sortie, fut enterré à l'abbaye d'Eysses dont Apollon Grossoles de Flamarens était l'abbé (2).

La joie des vainqueurs fut si grande qu'ils firent fondre une cloche pour couler un canon, dont ils se servirent pour battre le camp ennemi (3).

Si l'on en croit le testament de Micheau Lapeyre, brassier, une seconde sortie eut lieu coup sur coup (29 Juin). Le testament est du dernier jour du mois (30 Juin). Lapeyre était « malade d'une certaine bles- « sure qu'il heust le jour d'hyer, en conséquence de la « *sortye* que les habitants firent le *jour d'hyer* (29 Juin) « sur les ennemys quy ont assiégé la présente ville... et « ayant perdeu un oeul (4). »

Parmi les blessés dont le nom nous est parvenu, se trouve Bernard Thomas, brassier, « estant dans ung « lict... en conséquence de certaine blessure qu'il a « reçue les jours passés par les assiégeants de la pré- « sente ville (5). »

A la sortie du 29 est aussi rapportée la blessure de Pierre Boissière, boucher, qui, le 3 Juillet, fit son testament « malade d'une blessure qu'il ressent samedi

(1) Cosnac. *Souven. du règne de Louis XIV.* (T. III. p. 389).

(2) Minutes du N. R. Charbel. (Etude Bigou). Nob. de Guyenne et Gascogne. (B. de Laffore). Lamothe Vedel, depuis cette année même, était maréchal de camp, d'après Tamizey de Larroque. (Cosnac. T. IV, p. 454).

(3) *Relation*, etc.

(4) Minutes du N. R. Mathieu Tancoigne. An 1652, (p. 92, verso).

(5) Minutes de Mathieu Tancoigne. Aa 1652, (p. 94). Etude Bugier.

« dernier (1) sur les remparts de la présente ville par « les ennemis (2). »

Balthazar et Théobon père s'efforçaient de secourir les assiégés. « ...Balthazar vint à Birgirac... Il essaya « souvent de secourir Villeneufve d'Agenois avec Théo-« bon le père, qui était fort en peine de son fils qui y « commandait. Il défit souvent les fourrageurs et les « partis qui sortoient du camp. Marchin vint aussi à « Birgirac où il alla avec Balthazar tenter un secours « qui ne réussit pas (3). »

Le 29 juin, le jour même de la sortie des Villeneuvois, Balthazar fit sur le port de Ste-Livrade une tentative qui échoua, grâce au concours armé des habitants. Le chevalier de Viven en donne le récit suivant : « ...On attend M. le Prince de Condé « à Bergerac. M. de Conty y est. Leur avan-garde loge « à Castillonnès (4), Monflanquin, et je croy qu'ils iront « à Monclar, quy est un poste avantageux. V. E. aura « sceu que le 29 du mois dernier passé des trouppes de « Balthazar estant sur le port de Ste-Livrade, sur la « rivière du Lot, jestois de l'autre costé (5) avec un « basteau de poudres, grenades et le nécessaire à la « tranchée ; et à minuict estant voleus saizir des bateaux « pour passer vers moy, les peuples y firent résistance. « Je les avais mis en garde, à dessain de conserver quel-« que bled coupé des coureurs de l'armée. Voillà, Mon-« seigneur, comme Dieu récompense ceux quy font « bien.

(1) Samedi, 29 Juin.

(2) Minutes de Mathieu Tancoigne, p. 97. Parmi les témoins se trouvait Jehan Malauzet, cordonnier, l'un des vaillants défenseurs de la ville.

(3) Hist. de la guerre de Guyenne, p. 338.

(4) La garnison Royale avait donc abandonné Castillonnès et Monflanquin.

(5) Rive gauche.

« Ces gens-là auraient sans doubte passé la rivière et « perdu les poudres et Villeneufve pour le Roi. (Lettre à « Mazarin, de Clérac, ce 4 Juillet) (1) ».

L'opération avait due être concertée entre Balthazar et Théobon, comme l'indique la date.

Le 2 Juillet, Conty adressait un pressant appel aux bourgeois de Bordeaux, qui avaient offert des milices pour courir au secours de Villeneuve.

L'affichage en fut fait à Bordeaux : « Ordonnons à « ceux qui voudroist bailher des hommes ou aller en « personne au secours de ladite ville, de donner leur « nom au sieur Marquis de Lusignan, lieutenant géné-« ral des armées du Roy, en Guyenne, soubs nostre « autorité, pour en tenir estat, régler les Compagnies, « les conduire et faire marcher le plus tôt qu'il se « pourra avec les troupes réglées et milices, que nous « tenons prestes pour cet effect, ensemble les choses « nécessaires pour leur subsistance.

« Fait à Bourdeaux, ce deuxième jour de Juillet 1652.

« ARMAND DE BOURBON.

« Pour Mgr :

« MEURTET DE LATOUR (2) ».

Jeudi, 4 Juillet, le Parlement de Bordeaux s'intéressa aux assiégés de Villeneuve : « MM. de Blanc et d'Es-« paignet, Conseillers, ont esté députés vers M. le « Prince de Conty pour le prier d'envoyer du secours « à Villeneuve ».

La ville avait déjà donné quatre milliers de poudre à Villeneuve (3).

Le bruit courait que M. le Prince était à Bergerac.

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 398.

(2) Imprimé par G. La Court. Bourdeaux. (Collect. F. de Mazet).

(3) Reg. secret de la Cour du Parlement de Bordeaux. p. 424. (Bib, municipale).

Loin d'arriver à Bergerac, le Prince était refoulé par le Maréchal de Turenne, au combat du faubourg Saint-Antoine, contre la muraille de Paris, où il aurait infailliblement été écrasé sans le canon de la Bastille que fit tirer la grande Mademoiselle sur les troupes du Roi et sans le concours des bourgeois de Paris, qui laissèrent ouvrir les portes. « Quand je songeai, le soir, et toutes « les fois que j'y songe encore, dit-elle, avec un orgueil « à la fois naïf et impudent, que j'avais sauvé cette « armée, j'avoue que ce m'était une grande satisfaction « et en mesme temps un grand étonnement de penser « que j'avais ainsi fait rouler les canons du Roi d'Espa- « gne dans Paris et passer les drapeaux rouges avec la « Croix de Saint-André (2 Juillet) (1) ».

Dans ce combat, périrent le capitaine frondeur Jean de Carbounié, de Castillonnès, du régiment de chevau-légers du Roi Louis XIII (2) ; le Marquis Antoine Agélisas de Grossoles de Flamarens, seigneur baron de Montastruc en Agenais, de Buzet et autres lieux. En parlant de lui, la grande Mademoiselle écrit : « Le « marquis de Flamarens fut tué, dont j'eus beaucoup « de déplaisir. Il estoit mon ami particulier. Son corps « fut trouvé dans la même place où quelques années « auparavant il avait tué Canillac en duel (3) ».

Par une circonstance très dramatique, le marquis de

---

(1) Mémoires de Mlle Montpensier, collection Petitot, T. XLI, p. 273. Le drapeau rouge était le drapeau de l'Espagne et la croix de St-André, la croix du sauvage duc de Lorraine.

(2) V. L. Massip. Revue de l'Agenais, 1890, p. 545.

(3) Mémoires. Mme de Flamarens, femme d'une admirable beauté, se retira à Montastruc pour y refaire sa fortune dilapidée par son mari : « Vostre séjour à Montastruc, lui écrivait Chapelain, vous ren- « dra encore plus capable de vos affaires. C'est à quoy je vous loue « extrêmement de vous attacher ». (V. Deux Livres de Raison de l'Agenais publiés par Tamizey de Larroque. Auch. L. Cocharaux. Paris, A. Picard 1883. Introd. p. IX).

St-Mégrin, seigneur de Tonneins-Dessous, qui commandait le Régiment de la Marine pour le Roi, régiment enveloppé par Condé lui-même et fort maltraité, « vint « tomber (mort) entre les jambes du comte de Flama- « rens (1). »

Parmi les gentilhommes Agenais qui s'y distinguèrent, on comptait Rissan, qui eut son cheval tué sous lui ; Hauterive (Jean de Raffin), capitaine dans Enghien cavalerie, blessé ; de Gironde, lieutenant, blessé.

---

(1) *Mémoires de Tavannes.* (Ed. Moreau, Paris 1858, p. 159). Jacques Stuart de Caussade de Lavauguyon, marquis de St-Mégrin. « St-Mégrin le fut (tué) en très galant homme, comme il était. Il y « avoit longtemps qu'il servoit et avoit beaucoup d'acquis ». (Mlle de Montpensier. *Mémoires*, p. 274).

« D'un autre costé, le marquis de St-Mégrin attaqua le poste qui « estoit deffendu par le Comte de Tavannes, lieutenant général, et « Langes, maréchal de camp, et la résistance y fut si grande que le « marquis de St-Mégrin voyant que son infanterie mollissoit, emporté « de chaleur et de colère, advança avec la compagnie des chevau- « légers du Roy dans une rue estroite, fermée d'une barricade, où il « fut tué avec le marquis de Nantouillet, le Fouilloux et quelques « autres ». (Mém. de M. D. L. R. p. 172).

Le duc d'York, dans ses *Mémoires*, dit que par sa valeur emportée St-Mégrin fit perdre le succès de la prise de la barricade de la rue de Charonne. Il voulut avec ses cavaliers courir au delà sur l'infanterie des Princes. Il fut culbuté.

CHAPITRE XII

Le Siège de Villeneuve d'Agenais (suite). — **Les Ravageurs. — Pluies et débordements. — Sortie de la Rantine** (24 Juillet). — **Secours jeté par Marchin dans Villeneuve** (30 Juillet). — **Levée du Siège** (8-9 Août).

En Agenais, la lutte continuait, ardente.

Le chevalier de Viven signalait à Mazarin la présence des ennemis à Castillonnès et à Monflanquin, rôdant autour de Villeneuve.

Les assiégeants multiplièrent les précautions.

Certaines communautés n'inspiraient pas confiance.

Le chevalier de Viven reprochait sous la halle de Clairac, au consul Hébrard, de Tonneins-Dessus, de n'avoir pas déféré aux réquisitions, alors que tous les voisins avaient obéi (1).

St-Luc envoyait deux de ses gardes à Aiguillon pour veiller à l'exécution de ses ordres, faire exacte garde, surveiller les étrangers, faire monter les bateaux à Clairac (Ord. de St-Luc. Camp de Villeneuve, 3 Juillet). Le consul Merle avec deux jurats partit pour le camp de St-Luc et rendit compte de sa mission le 8.

Par surcroît, d'Harcourt envoya aux Consuls les mêmes injonctions.

Le 13, un nouvel ordre de St-Luc les invita à faire conduire à Clairac tout ce qui restait de bateaux (2).

---

(1) Tonneins-Dessus, p. 166.

(2) Aiguillon, 739, p. 44-45.

En outre, une vingtaine de soldats vinrent chercher l'argent levé sur la Communauté (8 Juillet).

Le 3 juillet, ordre de St-Luc aux Consuls d'Agen pour faire descendre ou enfoncer tous les bateaux depuis Boé jusqu'à Agen. Il était nécessaire de s'assurer des passages. « Vous me répondrez du retardement « qu'on y apportera. »

Les Consuls communiquèrent aussitôt un ordre semblable aux Consuls de Clermont-Dessus et de la Magistère et envoyèrent une lettre au commandant d'Auvillars par un de leurs soldats (3 juillet). Les Consuls d'Auvillars répondirent qu'ils aviseraient Mauvezin, La Magistère et le Double des commandements de M. de St-Luc (1).

Clairac organisait la garde de nuit et de jour au clocher, envoyait des travailleurs et des outils à Villeneuve et louait des mariniers pour la conduite de quatre bateaux au même lieu (2).

Les travaux d'approche contre Villeneuve continuaient, mais avec lenteur : « Depuis la dernière que « je me suis donné l'honneur d'escrire à S. E., on n'a « pas esté du tout si juste que je me l'estois imaginé à « l'attaque de ceste place *qui ne pourra durer encore « que peu de temps*, le mineur ayant esté attaché cette « nuit (Chevalier de Créquy. Lettre du 6 à Mazarin) (3). »

L'attaque de vive force se préparait.

Cependant, les habitants organisèrent contre le château de Roger, où étaient emmagasinés pour l'armée assiégeante douze cents boisseaux de blé, une expédition qui réussit complètement. Le commandant et quatre cavaliers furent tués. On fit quarante prisonniers et

---

(1) Arch. d'Agen. J. des Consuls, BB. 59 et Archives EE. 62.

(2) Arch. de Clairac (Mairie) N° 2116.

(3) Cosnac. T. III, p. 389.

on enleva cinquante chevaux. On amena à Villeneuve tout le blé qu'on distribua aux nécessiteux (1).

Les rencontres se multipliaient.

Le 5 et le 6 Juillet, se livrèrent sous les murs de petits combats. On en trouve la trace dans les Registres paroissiaux de St-Etienne sous la plume du curé Rouenx.

« Plus le 5e (Juillet) a esté tué *hors la ville* Jehan Blaignac, chapelier, et ensepvely à St-Estienne.

« Plus le 6e a esté tué *hors la ville* en coupant du bled à Rivas, « Anthoine Alibert, dit Tony del Carreyrou, ensepvely à St-Estienne.

« Plus, *le mesme jour, en la mesme action*, a esté tué Guilhem « Labille, jardinier du Roy, ensepvely à St-Estienne (2) ».

Une tentative, pour entrer de force à Villeneuve, dirigée par Don Luc, capitaine dans Balthazar, le même que nous avons vu aux prises à St-Laurent avec les soldats de d'Harcourt, échoua misérablement.

« Les ennemis la voulaient secourir le 12e de ce mois « (Juillet) et commandèrent à Don Luc... de la secou- « rir avec 150 maistres à quelque prix que ce feust ».

Ils avaient déjà traversé quelques petites postes, se faisant passer pour des cavaliers de St-Luc, lorsqu'ils rencontrèrent la grand'garde. Se croyant surpris, ils se sauvèrent, poursuivis par M. de Bougy qui ne put leur prendre que dix ou douze cavaliers. (Lettre du marquis de Langey à Le Tellier 14 Juillet) (3).

---

(1) La *Levée du siège de Villeneuve*, par le gentilhomme Lanauze. (G. de La Court. Bourdeaux 1652). (Collection F. de Mazet).

(2) 1er Cahier du Mortuaire de 1649-52, p. 15.

On lit encore dans le même cahier : « Premièrement le 3e (Juillet) « est mort Raymond Capus, dit Ramondille, pour avoir esté blessé « par les ennemys pendant le siège. Ensepveli à St-Estienne ».

(3) Cosnac. T. III, p. 392. Le 11 Juillet, Pierre Baure, « maistre « forbisseur », fait son testament, « mallade d'une mosquetade qu'il « a ressue ce jour d'huy sur les rambarts de la présente ville ». (Minutes de Mathieu Tancoigne. An 1652, p. 104).

St-Luc à son tour écrivait à Mazarin : « Les ennemis « font de grands préparatifs pour la secourir. Toutes « les forces de cavalerie et d'infanterie sont du costé de « M. le Comte d'Harcourt (rive droite). Je n'ay icy que « 300 chevaux et 100 mousquetaires deçà la rivière du « Lot, où est mon quartier. Sy les ennemis peuvent trou- « ver quelque guay ou passage, *je ne les puis empes-* « *cher d'entrer avec si peu de troupes*. J'ay deux lieues « de pays à garder, ce qui m'est tout à fait impossible. « J'ay esté bien ayse d'advertir V. E. de ce destail *afin* « *que, s'il arrive quelque accident*, l'on ne m'en impute « pas *le blasme* (1) ».

Le 14, le marquis de Langey annonçait que la mine, qui devait faire sauter la demi-lune, avait été éventée. Le mineur, « n'étant pas assez entendu », mit trop de temps à faire son fourneau et l'éveil fut donné. Les assiégeants perdirent une quinzaine d'hommes (2). « Cette demy-lune, disait Pontac, qui fait tant de bruit, « laquelle... est aussy bien deffendue qu'il s'en soit « veu, il y a longtemps (3) ».

Le siège n'avançait pas. Les assiégés enhardis enlevaient fréquemment des hommes et du bétail. Bougy se plaignait que le siège ne fut « guère plus avancé que « le quatriesme jour » et de Langey n'y voyait « ny « expérience, ny vigilance (4) ». « On n'a pas assez d'in- « fanterie, disait Bougy à Mazarin (5) ».

La pluie, qui tombait depuis quarante jours, favorisait singulièrement la défense.

On tenta la construction d'une nouvelle galerie sous

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 401.

(2) *Relation de ce qui s'est passé à Villeneufve d'Agenois.*

(3) Cosnac. T. III, p. 395.

(4) Id. p. 391.

(5) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 402.

la demi-lune. Les Villeneuvois, deux fois encore, y mirent le feu.

Pontac essayait de se créer des intelligences dans la place. « ...Nous faisons tout ce que nous pouvons pour « réduire les rebelles à l'obéyssance et par la force des « armes et par toute sorte d'adresse, entre autres par « des billets dont je leur fis jeter bonne quantité dans « la ville de Villeneufve. (Pontac à Letellier, 15 Juil- « let (1). »

Les billets doux de Pontac n'avait pas le don d'attendrir les gens de Villeneuve.

La conservation de Villeneuve était moins pour le parti de Condé une question militaire qu'une question politique. Il fallait sauver le prestige du parti et faire échec à cet insolent d'Harcourt, si constamment victorieux du plus grand capitaine de son temps.

Comme on savait qu'une place non secourue est une place condamnée, Conti s'efforçait d'organiser de nouveaux secours.

Le 15 Juillet, Lenet écrivait à Condé : « Il y a quel- « ques jours que sur un advis qui vint à M. le Prince « de Conty que le Plessis Bellière avait quitté Maren- « nes, S. A. envoya dans le dessein de secourir Ville- « neufve un ordre au Régiment de Conty et de Choup- « pes de desloger d'Oléron et de Brouage et de se « rendre à Libourne... Blasson a rapporté que M. le « Comte du Dognon avait deschiré la lettre et dit qu'il « ne seroit jamais .... serviteur de M. le Prince de « Conty... que son régiment pouvoit partir ; que pour « celluy de Chouppes, il le retiendroit (2). »

Et ailleurs, il écrit : « M. de Balthazard est venu faire « ici un tour... M. de Marchin est allé traicter le secours « de Villeneufve quy est toujours au mesme estat que

(1) Comte de Cosnac. T. III, p. 395.
(2) Cosnac. T. IV, p. 310.

« par ma précédente. Le bruit de la levée du siège « estoit faux (18 Juillet (1). »

Le Prince de Conti avait même ordonné au Marquis de Lusignan d'y conduire une armée. Mais Lusignan préféra assiéger le château de Langon, passer sa garnison au fil de l'épée et mettre le feu à l'Eglise (15 Juillet). Le capitaine Laserre-Balthazar (2) et son cornette échappèrent seuls au massacre.

Lusignan était loin. Il fallait parer à un danger plus voisin et plus immédiat. D'Harcourt fit remettre aux Consuls d'Agen une ordonnance qui leur fut apportée par M. de Cardailhac, leur mandant de surveiller leur port (Le Passage).

« Sçachant que ceux de Beaumont et de Grenade « font passer des hommes au port d'Agen pour les jeter « dans Villeneuve, je vous envoie le sieur de Cardailhac « pour vous prier de ma part de prendre un soin très- « exact qu'il n'y passe personne (3). »

Il leur donnait en même temps l'ordre d'arrêter tous les suspects. On envoya quérir aussitôt Miremond

---

(1) Ibid. p. 319-380.

(2) Lasserre était un ancien capitaine du Régiment de Balthazar qui en Catalogne avait refusé de suivre Marchin. On l'appelait ainsi pour le distinguer d'autres Lasserre.

(3) Arch. d'Agen. EE. 62. (Commun. G. Tholin). Grenade et Beaumont venaient pourtant de faire une cruelle expérience. Les troupes royales et les troupes des rebelles guerroyaient dans les vallées de la Save et de la Gimone. Ces villes conclurent un traité de neutralité, comme on fit à Nérac, avec les belligérants. Beaumont paya 15,000 livres à Conti et Grenade une somme pareille à d'Harcourt. Les traités furent ratifiés au camp de Villeneuve, grâce au dévouement des négociateurs, MM. de Terlon et Salinier de Roujon (3 et 10 Juillet). (Hist. Languedoc. T. XIII, p. 341). Le sieur de Villanovette qui s'était joint à eux obtint l'autorisation d'entrer dans la place pour y voir M. de Théobon. On l'y retint jusqu'à la fin du siège. (V. La Fronde en Gasçogne, par J. Carsalade du Pont).

Labadye, dit Mouge, fermier du Passage, avec l'ordre de les arrêter.

D'Harcourt priait les Consuls d'empêcher que les bateliers corrompus par les ennemis fissent descendre leurs bateaux près du château de Thouars dont ils voulaient s'emparer (16 Juillet) (1).

Les Consuls d'Aiguillon prirent l'engagement de ne souffrir « aucuns bateaux ennemis dans les rivières de « Lot et de Garonne » dans toute l'étendue de leur juridiction (2).

Les réquisitions continuaient.

Un garde de d'Harcourt portait une lettre de Pontac à Tonneins Dessus et à Tonneins Dessous pour faire des sacs de terre nécessaires au siège de Villeneuve. La Jurade de Tonneins Dessus ordonna la préparation immédiate de 100 sacs « pour lundi ou mardi » (20 juillet (3).

Les sieurs de Nebout et Richard, consuls d'Aiguillon, reçurent un ordre de Pontac, daté du 21, pour façonner mille sacs, à rendre aujourd'hui à Clairac au maréchal des logis des gardes de Son Altesse (4).

Les Consuls de Condezaygues envoyèrent sur réquisition quarante hommes pour une durée de huit jours (5).

Pour assurer la subsistance de la ville de Villeneuve, le Moulin de Gajac, qui appartenait à Jeanne Delpech, femme de Jean de Lacrompe, conseiller et Magistrat au Présidial et reçeveur des décimes d'Agenais, fut saisi par les Consuls et confié à la garde du sieur Villatte, « en vertu d'une confiscation .. de Monsieur de Mar-

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.
(2) Aiguillon. BB. 4, p. 47.
(3) Tonneins, p. 167.
(4) Aiguillon, 739, p. 47-48.
(5) Condesaygues. (Arch. Dles.

« chin... par l'ordre de Monsieur de Théobon qui com-
« mandait dans la ville et après approbation de la
« Jurade (1) ».

Le moulin fabriquait des farines : On avait beaucoup de blé dans là ville, et outre la poudre qu'avaient en abondance les particuliers, on avait deux moulins à poudre en travail incessant (2).

Les douze cents boisseaux de blé enlevés au château de Roger avaient ravitaillé la population et privé les troupes de d'Harcourt et de Saint-Luc de cette ressource.

La misère était extrême dans les deux camps de la rive droite et de la rive gauche.

Les magasins de l'intendant Pontac à Agen n'empêchaient les ravages ni dans la Juridiction d'Agen, ni dans celle de Villeneuve. Lanauze disait des Villeneuvois : « Ils en ont esté étonnés, mais non troublés (3) ».

D'Harcourt publia une ordonnance interdisant les courses sous peine de punition exemplaire (5 Juillet).

Les Consuls d'Agen recevaient journellement des plaintes contre ces brigandages.

Les trois Ordres demandèrent à d'Harcourt deux de ses gardes pendant les moissons, « mesme dans l'interest
« du Roy puisqu'il sera impossible de luy payer les
« deniers qui lui sont deubs (18 Juillet) (4) ».

D'Harcourt envoya le sieur de Lapierre, un de ses

---

(1) Minutes de Jean Tancoigne. (Etude de Me Bosc, Villeneuve-sur-Lot). Le moulin du Seigneur Baron de Pujols, qu'on a appelé depuis du nom de la baronne de Pujols, Claire de Beynac, *Moulin de Madame*, avait été rompu et enlevé par une inondation. (Minute du 6 Avril 1652. Jean Tancoigne, Notaire Royal). (Etude de Me Bosc).

(2) Relation, etc.

(3) *La levée du siège de Villeneufve d'Agenois.*

(4) J, des C. BB. 60.

gardes, pour se saisir des coupables et dresser procès-verbal (22 Juillet) (1).

On assembla le même jour la Jurade. « Le XVIII Juil-
« let il y a eu Jurade tant pour ce qui regarde les cour-
« ses de cavaliers que pour les gardes mal faites et pour
« ceux quy sont entrés avec MM. de Mazères, Bassignac
« et autres (2).

« Le sieur de Bassignac, a suite de la Jurade, est
« veneu dans la présente Maison de Ville, fait veoir son
« passeport de S. A. et laissé copie, après des protes-
« tations d'estre bon et fidelle serviteur du Roy ».

De Mazères (de Las de Brimont), fit aussi voir son passeport signé : d'Harcourt (du camp de Villeneuve, 18 Juin) (3).

Par suite de ces incidents, dans la Jurade du 28, on se plaignit que la garde et la surveillance aux portes se fissent très mal, « quy est cause que ce jour d'hier
« aucuns de ceux quy s'estoient retirez et sortis de la
« ville avant l'entrée de Mgr le Comte d'Harcourt ren-
« troient le soir », sans que les Consuls sussent s'ils avaient des passeports de d'Harcourt ou au moins sans que les exilés revenus leur en eussent donné connaissance. On les sommera de venir à l'Hôtel de ville rendre raison de leur retour et montrer leurs passeports (4).

Dans cette séance de la Jurade, le sieur Barthélemy de Godailh d'Arasse s'y plaignit des désordres des soldats. On renvoya sa plainte aux trois Ordres (5) qui se réunirent le même jour et envoyèrent à d'Harcourt

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 27.

(2) De Las de Mazères. Bassignac, Seigneur de la Maurelle, (canton de Ste-Livrade).

(3) J. des C. BB. 59.

(4) J. des C. BB. 57.

(5) Ibid.

pour députés, MM. d'Espalais, Consul, et Saint-Gillis jeune, Jurat.

Quelques jours avant (24 Juillet) était arrivée à Agen la compagnie de M. de Marthinez, capitaine de cavalerie au régiment de S. A. d'Harcourt, qu'y avait appelée le comte par une ordonnance du 1er Juillet. Elle vint « loger dans cette ville escortant les reçeveurs des « tailles des Sénéchaussées de Tartas et de Mont-de-« Marsan qui apportent 60,000 livres à l'armée du Roy « campée devant Villeneufve. Il a fallu, dit le *Journal « des Consuls,* donner la subsistance aux capitaine, « lieutenants, cornette, maréchal des logis, cavaliers et « soldats logés chez les hostes (101 livres 18 sols) (1). »

Cette compagnie arriva à Agen le jour même où la Garonne commençait à déborder sous le flot enflé par d'incessantes pluies. Le Vendredi, 19 Juillet, le Vicaire général de l'Eglise Cathédrale St-Etienne, le chanoine Daurée, avait invité les Consuls à une procession générale pour demander à Dieu la paix et le beau temps pour la récolte. Elle fut fixée au dimanche suivant (21 Juillet), après les vêpres, « où sera porté le Saint-« Sacrement avec le poesle ». Il pria les Consuls de faire parer les Cornières, où devait se dérouler la Procession (2).

---

(1) J. des C. BB. 57 et EE. 27. L'escorte avait suivi la route ci après : Tartas, St-Sever, Sezeres, La Bastide, Sos, Barbaste, Agen, Villeneuve. Les Communautés fournirent des vivres conformément aux ordonnances du Roi.

(2) On lit à la date du XI Mai : « Nous avons prié M. Daurée. vi-« caire général, de trouver bon que la procession générale quy n'a-« peu se faire le mardy de Pasques à cause des grands désordres qui « arrivarent dans ceste ville, toutes les rues estant barriquadées, à « l'Esglise des Augustins, portant vœu de ville, ce faire le mardy « après Pantacoste, ce qu'il a trouvé très bon et bien à propos et pro-« mis d'en parler à MM. des Chapitres (St-Etienne et St-Caprais) et « faire admettre les Conseuls «. (J. des Consuls, BB. 59).

« Le 24e Juillet, jour de St-Jacques, il y eut grand
« desbordement des rivières et mesme de Garonne qu'il
« emporte et destruict forse mezons et force gervières...
« et s'est tenue déborder troues ou quatre jours, disent
« les Archives de Clermont-Dessus (1). »

« Il y eust une inondation aussy fameuse que jamais,
« dit de son côté Malebaysse (2). »

« Le XXV Juilhet 1672, il y a heu grand déluge d'eau que la rivière
« de Garonne pendant ledit temps et le XXVIe est entrée dans la
« ville.

« Ledit jour XXVI procession généralle où les corps saints ou
« reliques de St-Estienne, St-Caprazy, St-Dulcide et Ste-Foy ont esté
« portés... La Procession alla de St-Estienne à la Porte Neuve et en-
« suite hors la ville, jusqu'à la grand'escluse, près la Porte St-Louis,
« en chantant les sept saumes pénitentiaux... »

« Il feust remarqué par tous ceux qui assistarent à ladite procession
« que l'eau commença à diminuer, dans le mesme temps qu'on fist
« l'estation au bord de la rivière... (3) ».

Les Consuls d'Agen firent pendant trois jours défense aux boulangers de vendre du pain aux étrangers « à « cause de la nécessité publique causée par l'inonda- « tion (4). »

Ce jour de l'inondation de la Garonne se fit la furieuse sortie que le curé de Saint-Estienne, Rouenx, appelle de *La Rantine*. D'Harcourt avait résolu de donner l'assaut à la place pour en finir avec un siège interminable et désastreux. Il avait conduit ses tranchées et galeries d'approche vers la tour de Vize. Les assiégés se précipitèrent sur ses ouvrages, y tuèrent cent vingt hommes et repoussèrent le reste (5).

Le curé relate les faits suivants :

(1) Clermont-Dessus. (Arch. Dles). 1116.

(2) Annales d'Agen, par Labénazie, p. 103.

(3) J. des C.

(4) Arch. d'Agen. FF. 72.

(5) *Relation de ce qui s'est passé*, etc.

« Plus le 24e (Juillet) est mort Jehan Faure, de Roquecort, soldat,
« pour avoir esté blessé le mesme jour, à *la Rantine*, et s'est ensep-
« vely à St-Estienne.

« Plus le mesme jour (31e de Juillet) est mort Jean Gibel, de Tom-
« bebeu, pour avoir esté blessé de l'ennemi, a esté ensepvely à St-
« Estienne (1) ».

Le lendemain du grave échec de La Rantine, d'Harcourt tint un conseil de guerre où il fut résolu, à cause du peu d'infanterie que l'on avait et des pluies continuelles, de substituer un rigoureux blocus aux attaques de vive force (2).

Le pont de bateaux avait été emporté par les eaux. St-Luc était sans communication avec le gros de l'armée. La division des forces en deux camps, que St-Luc blâmait alors que le pont était établi, était depuis sa rupture singulièrement plus grave : « Nous avons trouvé « moyen, en séparant nos troupes, de faciliter aux en- « nemis tous leurs dessains. Cette séparation de nos « forces est cause que nous n'avons peu prendre Ville- « neufve, n'ayant pas assez d'infanterie (3) ».

Pour comble de malheur, la Garonne, grossie des eaux du Lot, avait enlevé le pont de Marmande. Lenet s'en réjouissait : « J'ay aussy eu nouvelle ce matin que « le pont de Marmande est assurément rompeu qui est « une fort grande affaire, parce que nous aurons quel- « ques quartiers assurez du costé de deça dont on tirera « quelque advantage (4) ».

---

(1) Reg. Par. St-Etienne. On trouve encore à la date du 25 Juillet : « Plus le 25e est mort Jehan, valet de M. Paren, pour avoir esté « blessé de l'ennemi hors la ville en coupant du bled et s'est ensep- « vely à St-Estienne ».

(2) Arch. Hist. de la Gironde. T. VIII, p. 404.

(3) Cosnac. T. III, p. 398.

(4) Lettre de Lenet à Condé, 29 Juillet 1652. (Cosnac. T. IV, p. 332). « Le costé de decà », c'est-à-dire la rive gauche de la Garonne. (Le Mas, Casteljaloux, Meilhan).

Au camp de Villeneuve, la situation devenait de plus en plus misérable : les tranchées étaient inondées d'eau et d'Harcourt obligé de faire reculer ses troupes et de changer ses quartiers, l'armée étant décimée par les maladies et affaiblie par la maraude.

Le maréchal de camp, Marin, malade, avait été obligé d'abandonner le siège. On expédiait les malades où on pouvait, à Clairac, à Aiguillon, à Tonneins.

D'Harcourt envoyait un de ses trompettes malade à Montastruc, où il mourut quelques jours après (1).

Le 26 Juin, les Consuls du même lieu recevaient un ordre du sieur de Sauvebœuf pour loger le sieur de La Garenne, malade, et dix maistres, avec le lieutenant dudit seigneur, malade aussi (2).

L'infanterie était ruinée, non seulement par les maladies, mais aussi par le feu et la misère ; et encore Mazarin voulait que d'Harcourt lui envoyât des renforts, ce que d'Harcourt se refusait à faire ! « Monsieur le comte « d'Harcourt est au désespoir de ceste entreprise et « quoy qu'on luy mande de la Cour d'envoyer de la « cavalerie, il n'en veult absolument rien faire. (Lenet « à Condé, 29 Juillet) ».

Pour vivre, la cavalerie courait et battait les champs, volant, pillant, tuant.

Malgré cet état désastreux, la plupart des assiégeants croyaient à la chute prochaine de Villeneuve. Sainte-Colombe, frère de Marin, le maréchal de camp, escomptait déjà sa charge de gouverneur de la place que son général lui avait promise, désignation qu'il supplia Mazarin de confirmer (3).

St-Luc, lui, était désespéré, mais le chevalier de Viven seul gardait une sérénité imperturbable. Dans

(1) Montastruc. (Archives).

(2) Archives de Montastruc.

(3) Cosnac. T. III, p. 490.

ses lettres, il estimait d'une part que les pluies rendaient tout mauvais dessein de l'ennemi inexécutable, à cause des grosses eaux du Lot ; de l'autre, il faisait si bonne garde à tous les passages de la rivière ! « Je vous « en réponds et vous asseure, écrivait-il au comman- « dant du Régiment de Créquy, où il était premier capi- « taine, que, quand l'ennemy se présentera de Cleyrac « à Ste-Livrade, vous serez adverti et *que je le tiendrez « le temps que vous voudrez delà la rivière*, faisant « résistance, *quand toute l'armée y seroit*. Ils sont « occupés delà la Dordogne ; il n'y a deçà qu'une gar- « nison à Castillonnès (27 Juillet (1). »

Il détournait le lieutenant colonel de Créquy de mettre un parti à St-Gervais, qui est presque en face de Castelmauron, sur la rive gauche du Lot, de peur de « soullever les habitants de ce lieu et des environs »... Mais je vous prie de croire qu'il est « impossible que « les ennemis passent la Rivière et que si celà arrive, « je suis un traistre... Soyez sans inquiétude (30 Juil- « let. »

Viven était si confiant et si imperturbablement sûr de lui-même et de sa vigilance qu'en qualité de chevalier de l'Ordre de Malte, il était allé faire une retraite « pour y passer Sainte-Anne », dont on célèbre la fête le 26 Juillet, au Couvent des Dames nobles de Fongrave (2); et par une amère dérision du sort qui se joue des prévisions humaines, ce même jour, où il donnait de si belles assurances, le Comte de Marchin faisait franchir la rivière à Fongrave même, au pied des

(1) Cosnac. T. III, p. 409. « De là la rivière (du Lot) » c.-à-d. sur la rive droite. « De là la Dordogne » c.-à-d. la rive droite. « De ça à « Castillonnès », c.-à-d. deçà la Dordogne, rive gauche.

(2) Ce couvent dépendait, comme le Paravis, de l'abbaye de Fontevrault. Sous la dalle de l'Eglise sont ensevelis Raymond VII de Toulouse et sa femme. Jeanne d'Angleterre.

murs du Couvent, à un secours de cavalerie qu'il jetait dans Villeneuve, à la stupéfaction de Viven.

Le secours avait été préparé par le Parlement de Bordeaux, sur la sollicitation des sieurs Consuls de Villeneuve.

« Le Lundi, 22 Juillet, jour de la Ste-Magdeleine, le « président de Gourgues présente lettre des Consuls « de Villeneuve demandant que le Parlement fasse ins- « tance pour secours auprès du Prince de Conty. »

Le lendemain, Conti, malade, fit dire « que le sieur « Marchin a tenté *diverses fois* ce secours sans y pou- « voir réussir ; que si le Parlement juge qu'il peut pas- « ser outre aux considérations qui le retiennent en « ville, il est prêt à partir (1) ; que le Parlement peut « entendre le sieur Balthazar... »

Balthazar était dans le Palais, attendant qu'on l'appelât. Balthazar, introduit, promit « de s'employer de « touttes ses forces pour cella et ledit président de « Gourgues lui ayant dit que s'il y avait quelqu'un de « ses officiers qui emmenât les secours dans Villeneuve, « la Cour lui ferait un présent de deux mille escus sur « ses propres deniers ; à quoi ledit Balthazar a respondu « que l'argent ne le faisoit point agir mais l'honneur et « l'affection qu'il avoit pour le service du Parlement et « de M. le Prince... »

Le Mercredi, 24, Conti vint au Parlement et lui annonça que « M. de Marchin lui a escrit ce matin « qu'il va tenter un *cinquiesme* secours et en cas qu'il « ne réussisse pas, il s'en ira à l'armée vers le 3 ou 4 du « mois prochain pour (en) faire des nouveaux. »

On décida de répondre aux Consuls de Villeneuve (2).

---

(1) Conti fait allusion aux troubles causés par la faction toujours grandissante de *l'Ormée*.

(2) *Registre secret de la Cour du Parlement de Bordeaux*, etc. p. 425 et 426.

L'entreprise hardie que Balthazar avait vainement essayée au Port de Ste-Livrade, Marchin la réussit pleinement au passage de Fongrave.

Marchin avait formé une troupe de cavalerie de 220 maistres, commandée par le sieur Duplessis, lieutenant de l'artillerie. Il prit son régiment d'abord ; puis des cavaliers des régiments de Monpouillan, Balthazar, La Marcousse et Guitaud (1). La compagnie de Chambon, quelques cavaliers de Fabry et trente-cinq gendarmes de Conti sous la conduite du sieur de Vouldy, fournirent le complément. Enfin le frère de Théobon, le sieur de Pechagut, se joignit à la troupe avec une douzaine de volontaires.

Ce parti traversa le Lot à Fongrave, vers quatre heures du matin. Marchin surveillait lui-même l'opération, à cheval sur la rive droite, avec 60 maistres et les comtes de Tourville et de Chastelus. Dès qu'ils eurent passé, pour leur enlever tout espoir de retour, il fit enfoncer les bateaux. Ils durent prendre d'abord par l'ancienne route romaine, dite route de la Rose, puisqu'il n'y en avait pas d'autre, laissèrent Ste-Livrade sur leur gauche et prirent des deux routes qui allaient à Villeneuve, celle du Sud qui passe par Allez, le moulin de Thomas et le col de Coudié ou de Pujols.

Chemin faisant, ils mirent en déroute une garde de 50 maistres et enlevèrent un quartier, probablement placés par le chevalier de Viven. L'alarme avait été donnée. Des coureurs de St-Luc s'avancèrent pour les reconnaître : ils furent repoussés et les cavaliers de Marchin franchirent le camp de Saint-Luc, bride abattue, et entrèrent dans la ville par la Grand'porte de Pujols. Il était 7 heures du matin (30 Juillet). Une

(1) Six ou sept cavaliers à Guitaud.

espionne, qu'on surprit allant dans le camp de d'Harcourt l'avertir de ce secours, fut jetée à la rivière (1).

Toutes les troupes de St-Luc se débandèrent. Les soldats errants vinrent s'échouer, comme des épaves, sous les murs d'Agen. Les Consuls défendirent de vendre du pain aux soldats de l'armée. St-Luc en fut vivement irrité. D'Harcourt leur écrivit pour les inviter désormais à plus de prudence et de circonspection (31 Juillet) et les informa de ce qui était advenu : « Les ennemis « ont fait passer cette nuict 150 chevaux sur la rivière « auprès de Fongrave, dont il est entré ce matin 120 « dans la ville assiégée, le reste ayant esté pris... C'est « du costé de Pujols qu'ils sont entrés, où ils n'ont pas « trouvé toute la résistance qu'ils devaient vraisembla- « blement rencontrer.

« Henri de Lorraine (2). »

Il était arrivé à d'Harcourt la même disgrâce en 1649 à Cambrai qu'il assiégeait et dont il fut obligé de lever le siège par suite d'un secours jeté dans la place. La maligne M[lle] de Montpensier dit dans ses *Mémoires* en parlant de d'Harcourt : « Il est vrai qu'à la guerre, « aussi bien qu'en toute autre occurence, chacun a son « talent (3) ».

L'infortuné Saint-Luc jouait de malheur. Il n'était vraiment pas heureux. Au pont de Gimbrède, il avait été obligé de fuir avec sa cavalerie, qu'il avait essayé en vain de ramener, et qui courut dans une chevauchée folle jusqu'à Auch. Maintenant, sous Villeneuve, ses troupes s'étaient si bien débandées, que sa petite armée

---

(1) *Relation du secours jeté dans Villeneufve d'Agenois*, etc. Le lendemain passait à St-Etienne de Faugères « une compagnie de gens « de pied du sieur Nauville de St-Pastour, le dernier Julliet 1652 ». (*Reg. Par.* Mairie).

(2) Arch d'Agen. EE. 62.

(3) *Mémoires.* (Collection Petitot. T. XLI, p. 63).

n'existait plus et qu'il fut obligé de passer dans le camp de d'Harcourt pour y prendre un autre commandement.

Ce n'était pas sans quelque raison que, dans une lettre adressée à Mazarin, il rejetait la faute sur le chevalier de Viven et lui envoyait une copie de ses lettres, si pleines de superbe assurance. (De Montauban, 10 Août) (1).

Saint-Luc eût encore des difficultés avec les Consuls d'Agen parce qu'on avait refusé de vendre du pain à ses domestiques : « Je ne pouvais me persuader que « des magistrats voulussent consentir à de telles saillies « que de courre sur des personnes de mes livrées. Je n'ay « peu apprendre qu'avec beaucoup de douleur qu'un « peuple que j'ai toujours considéré avec des sentiments « d'une parfaite amitié ayt esté capable de me traicter « de ceste façon. Il ne s'est jamais présenté d'occasion « de faire plaisir aux trois ordres de la ville que je ne « me sois employé avec joye pour la conservation de « tous leurs privilèges et de leurs intérests particuliers. « (1er Août) (2) ».

Du côté du Périgord, le sieur de Biron remuait la terre autour de son château. Le 30 Juillet, les Consuls de Villeréal y envoyèrent quarante pionniers.

D'Harcourt en appelait de partout pour la continuation du siège de Villeneuve.

Le sieur de Sérilhac, maréchal de camp, arriva à Agen le 1er Août, conduisant avec quelques Consuls de leurs communautés à cheval une troupe d'une centaine

---

(1) Cosnac. T. III, p. 407. Ce n'était pas pour le chevalier la première mésaventure de ce genre. En Décembre 1649, le comte du Doignon était descendu à terre dans la Palu de Queyries. Il aurait été pris par un parti ennemi sans le grand feu que firent ses gardes. Il accusa de négligence Viven, qui s'en défendit devant le Cardinal.

(2) Arch. d'Agen. EE. 62.

de paysans, venus de la Gascogne pour les tranchées de Villeneuve (1er Août).

Le nommé Sotoul, qui avait été à bonne école, ayant appartenu au Régiment de Galapian, aidé de plusieurs compagnons de son espèce, comme lui mal famés, mirent la troupe en déroute au grand contentement des paysans, qui se sauvèrent et rentrèrent chez eux (1).

Le sieur de Sérilhac porta plainte aux Consuls.

Les Consuls, le jour même, firent arrêter Sotoul, dit St-Amans, Delrieu, dit Cent francs, Canet, autrement dit La Ramée, et quelques autres et les enfermèrent dans les prisons Royaux de la Maison de Ville. Les Consuls firent inhibition à tous les habitants » de pro-« voquer de querelles et de dire des paroles tendant à « décrier les armes du Roi et à troubler la tranquillité « publique (1er Août) (2) ».

D'Harcourt remercia les Consuls de s'être saisis des séditieux qui avaient couru sus aux paysans, que conduisait le sieur de Sérilhac pour travailler aux lignes (3 Août). Le lendemain, la Jurade invita les Consuls à poursuivre avec vigueur la punition des perturbateurs de la Porte du Pin (3).

Le Conseil de guerre de la ville délibéra sur les excès et émotions causées « par les dits préveneus ». Le premier Consul, Boissonnade, communiqua au Conseil la lettre de Mgr d'Harcourt qui désirait « qu'il soit faict « justice pour contenir le peuple dans son debvoir et « obéyssance ». Il ajoutait qu'au besoin « il y aurait « appel du jugement que les dits sieurs Consuls pour-« ront donner ».

(1) Voir le récit humoristique et héroï-comique de cette aventure, par G. Tholin. (Revue de l'Agenais. T. XXVI, p. 538).

(2) Agen. BB. 59 et EE. 62.

(3) J. des C. BB. 57.

Dans la même séance, le Conseil s'occupa de la maladie contagieuse, la peste, qui augmentait à Toulouse. On y résolut aussi de réparer la brèche faite à la muraille, entre la Porte St-Anthoine et le couvent des P. Jacobins, par la dernière inondation de la Garonne (1).

D'Harcourt remercia encore les Consuls de l'envoi de boulets et de 13 quintaux de poudre (2).

Outre les réquisitions faites en Brulhois, comme à Fals, Fieux, etc., on les étendait pour ce maudit siège jusqu'aux communautés de l'Albret et du Condomois : Mézin était réquisitionné pour 30 pionniers.

Le chevalier d'Aubeterre, maréchal de camp, quitta le siège de Villeneuve et arriva à Francescas (3 Août), réclamant 6 pionniers et 3 hommes à cheval pour les conduire. Il envoya le Consul Guilhomme porter des ordres semblables à Moncrabeau, Mézin, Larroque, Fourcès. Le Consul mit aussitôt le pied à l'étrier (3). Mais la Jurade de Francescas décida qu'on irait au château de Lasserre prier Mme la Comtesse de faire exempter la Communauté de ces réquisitions.

Le chevalier d'Aubeterre ordonna en outre aux communautés de Sos, Boulogne, Torrebren, Ste-Maure, d'envoyer trente pionniers à Villeneuve avec les outils nécessaires et six jours de vivres, pour y travailler aux lignes (4).

Les opérations militaires se poursuivaient au pied des remparts de la ville.

Après son échec, St-Luc était allé lui-même, traversant le Lot en bateau, conférer avec d'Harcourt. Il passa sur la rive droite avec les débris de ses trou-

---

(1) Agen. BB. 59.

(2) Arch. d'Agen. EE. 21.

(3) Arch. Dles Francescas. BB. 15.

(4) Jurade du 4 Août à Sos. (Samazeuilh, Hist. de l'Agenois, Bazadois et Condomois. T. II, p. 438).

pes, le 2 Août. Le curé Rouenx écrit : « Le jour de « St-Estienne (2 Aoust), nostre patron, M. de St-Luc « quitta du costé de deça (1) ».

Une nouvelle sortie s'était effectuée la veille, comme en témoignent les textes suivants du *Mortuaire de St-Etienne de Villeneuve :*

« Plus le mesme jour (1er Aoust) est mort Nicolas Delprat pour « avoir esté blessé à une *sortie* contre l'ennemi. Ensepvely à l'Obser- « vance (2) ».

« Plus le 2e Aoust est mort le gendre de Manus pour avoir esté « blessé de l'ennemi. Ensepvely à St-Estienne (3) ».

Saint-Luc parle aussi de deux sorties qu'il raconte sommairement à Mazarin : « Depuis estre entrés, ils ont « faict deux sortyes : la première de deux cents hommes « que je poussez jusque soubz leurs murailles et l'autre « de cinq cents hommes, cavallerie et infanterie. J'arrivai « sur le temps que cent ou six vingt mousquetaires qui « estoit tout ce que j'avais d'infanterie avaoient pris la « la fuite et que la cavalerie des ennemis poussoit la « la mienne. Je feus assez heureux pour faire regaigner « à cette infanterie son poste et de là fis tourner et char- « ger ma cavalerie qui les mena battant jusques au pied « de leur demy-lune (4) ».

Le siège traînait toujours en longueur.

Tout à coup, pour des motifs en apparence exclusivement militaires, mais surtout pour des motifs d'intérêt particulier, moins justifiables que les premiers, le général comte d'Harcourt leva brusquement le siège dans les journées des 8 et 9 Août.

On a beaucoup discuté sur la date exacte de cette

(1) *Mortuaire de 1652.* (Reg. Par. de St-Etienne).

(2) Couvent des Cordeliers de la rive gauche. Dépôt des Haras actuel.

(3) *Mortuaire de 1652.*

(4) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p 405. (De Montauban 10 Août).

levée du siège. Les documents suivants permettent de fixer cette opération aux dates que nous avons énoncées ci-dessus (1).

Le Recteur Rouenx la fixe au 8 :

« Plus le mesme jour (8e d'Aoust), est mort un soldat de M. d'Ar-
« court, prisonnier en ville et *ledit Arcourt a commandé ce jour-
« d'hui de lever le siège, comme le jour de Saint-Estienne passé
« dernier, n. patron, M. de Saint-Luc quitta du costé de deçà*, et
« fust ensepveli à Saint-Estienne (2) ».

Malebaysse donne la date du 8.

Le 8 Août, le chevalier de Créquy en informe Le Tellier :

« C'est à la vérité un grand échec pour les affaires du
« Roy en ce pays de n'avoir pu réduire cette place, mais
« il augmente de beaucoup, nos troupes estant en misé-
« rable estat, par la continuation d'une fatigue qui aurait
« mis un bien plus grand corps d'armée à bout. (Au
« camp de Villeneuve) (3) ».

En parlant du siège de Villeneuve, le gentilhomme N. de Lidon, sieur de Savignac, dans son *Livre de Raison* (4), s'exprime ainsi dans une note marginale : « A levé le siège de Villeneufve, le Vendredi 9 Août « 1652 ».

L'auteur de la *Relation*, le gentilhomme Lanauze,

---

(1) Il faut rejeter la date du 2 Août que donne M. Charles Barry dans son édition de Balthazar. (Guerre de Guyenne, Bordeaux 1876) et celle du 10, donnée par M. F. de Mazet. J. Andrieu place la retraite de l'Armée dans la nuit du 9 au 10 Août, après la défaite du Régiment de Champagne ! Cette dernière affirmation est complètement erronée. (Hist. de l'Agenais. T. II, p. 171). St-Luc leva le siège sur la rive gauche le 2 Août.

(2) Reg. Par. (Mortuaire de 1652). On y lit encore : « Plus le mesme « jour (12e d'Aoust) est mort (un blanc), soldat prisonnier chez Mme « de Peyres. Ensepvely à St-Estienne ».

(3) Cosnac. T. III, p. 405.

(4) Loco citato, p. 40.

donne aussi la date du 9 : « Ce mémorable siège se leva « le neufvième de ce mois d'Aoust ».

Le testament du 10 Août de Jacques Plagnies, laboureur, du village de Rystau, de la paroisse de St-Sernin Rivelède indique aussi la date du 9 : « Lequel (Jacques « Plagnies) c'estant reffugié dans la p[nte] ville, à cause « des guerres quy sont dans le présent pays et du siège « qui feut dressé devant la p[nte] ville, le quinziesme juing « dernier, par le seigneur compte d'Harcourt, lequel « siège, par la Grâce de Dieu, feust lepvé le jour « d'hier (1) ».

La levée du siège avait été prévue par l'auteur de la *Relation du Secours, etc.* : « Ce comte sera bientôt « obligé de se retirer de devant cette place où il a desjà « perdu une partie de cette haute réputation que la « lascheté de quelques autres villes luy avoit acquise « dans ceste province (2) ».

Dans la même journée du 9 Août, le Parlement de Bordeaux avait lancé un arrêt contre Mazarin : «... Il a « déclairé et déclare la personne du Roi n'estre en liberté « et estre détenue par le cardinal Mazarin. Mgr le duc « d'Orléans sera prié, de la part de la Cour, de prendre « la qualité de Lieutenant Général du Roi dans toute « l'étendue de son royaume... »

D'Harcourt, irrité contre les gens de Villeneuve, donna une ordonnance interdisant à toute la Guyenne « d'avoir aucune communication ni commerce avec les « habitants de Villeneufve d'Agenois, leur porter aucuns « vivres, ni marchandises, soubz quelque prétexte que « ce soit. Déclairons que nous adjugeons dès à présent « comme de bonne prise tout ce qui pourra estre pris, en « allant audit Villeneufve ou en revenant, au profit des

(1) Minutes du N. R. Mathieu Tancoigne, 1652. (Etude de M[e] Bugier Villeneuve-sur-Lot).

(2) Loco citato, p. 7.

« communautés et des particuliers, les ayant déclairés « criminels de lèse-Majesté, leur courre sus et les tailler « en pièces où ils les trouveront. (Au camp devant Vil- « leneufve, le IXe Aoust 1652) (1) ».

C'était la flèche du Parthe !

Le 12, il plaidait auprès des Consuls d'Agen les circonstances atténuantes : « Ce n'a pas esté pour avoir « reçeu aucuns échecs... mais çà esté pour donner un « peu de rafrechissement à l'armée et recommencer de « nouveau à punir les rebelles... (Camp de La Tour, « 12 Août) (2) ».

Le *Journal des Consuls* mentionne cette communication : « Ledit jour XIII Aoust nous avons reçu lettre « de S. A. d'Harcourt qui nous donne raison par laquelle « il lève le siège de Villeneufve avec une coppie de « l'ordonnance par laquelle il déclare les habitants de « Villeneufve et leurs adhérents criminels de lèse-Ma- « jesté, enjoint de leur courir sus avec deffance de les « ayder de vivres et de munitions qu'il confisque et dé- « clare de bonne prise, s'il s'en trouve sur les che- « mins (3) ».

Les Consuls la firent publier le 16 (4).

L'ordonnance fut apportée solennellement à la Jurade du 17 par M. de Ste-Colombe, Maréchal de camp. « On « y tiendra la main, dit le registre mélancoliquement, « autant qu'on pourra (5) ».

---

(1) Imprimé. Arch. d'Agen. EE. 12. (Commun. G. Tholin).

(2) Arch. d'Agen. EE. 62. (Commun. G. Tholin).

(3) J. des C. BB. 59. Le 18 Septembre, les Consuls d'Agen donnèrent 3 livres à Fumadères, leur imprimeur, pour l'impression de l'ordonnance. (Ibid.)

(4) Au bas du document on lit : « Publié à son de trompe et affiché « ce XVIe Aoust 1652, par Virmondoy, huissier, et André, trompette « ordinaire de la présente ville d'Agen ».

(5) Arch. d'Agen. BB. 57.

Avec une exagération évidente, le sieur Lanauze, l'auteur de la *Levée du Siège*, évalue à 8000 le nombre des assiégeants dont 1000 seraient morts de maladie et 2500 assommés, parmi lesquels 500 officiers (1). « Il n'y « est pas resté 3000 hommes pour pleurer leur honte et « leur désolation (2) ».

Quant aux pertes des habitants, il les réduit à un chiffre misérable, en évaluant leur nombre à 70, tués ou blessés : « Les assiégés y ont perdeu 36 habitants au « nombre desquels les sieurs Descalhon, Cocard, « Boyssière et Barailhé, après s'estre tous signalés, et « 34 blessés (3) ».

---

(1) On appelait officiers les *gentilshommes* qui servaient dans les rangs inférieurs et surtout dans la gendarmerie. Ainsi Condé, admirant à Miradoux le Régiment de Champagne, disait qu'il était presque tout composé d'officiers.

(2) Loco citato, p. 4 et 5.

(3) Loco citato. Parmi les tués du côté de l'Armée du Roi se trouvait Gabriel de Pontac, fils de Pontac d'Anglade. (Arch. Hist. Gir. T. III, p. 426). Pontac avait été, pendant la guerre de Bordeaux (1650), condamné à mort par le Parlement et exécuté en effigie, comme Mazarin.

Parmi les habitants blessés se trouve Jean Bonis, qui mourut de sa blessure. Son cousin germain, Pierre Bonis, brassier de la Caterie, paroisse de Bias, et sa veuve Marye Lagacherie, ses héritiers, confessent devoir à Jean Ducasse, Me chirurgien, la somme de 30 livres « à cause du traitement pendant deux mois d'une blessure d'arque« busade à l'épaule droite avec fracture, lors du siège ». (Etude Bosc. Minutes de Jean Tancoigne N. R. 22 Mars 1653).

CHAPITRE XIII

Abandon de l'armée par d'Harcourt. — La désorganisation de l'armée. — Les généraux de Lislebonne, Sauvebœuf et Du Plessis-Bellière. — Jonction de leurs troupes (21 Sept.) — **Prise de St-Pastour** (27 Sept.) — **Sac de St-Pastour** (Oct.) — **Théobon se brouille avec les Consuls de Villeneuve et part pour Bordeaux. — Réclamations des gens de Clairac. — Etat des esprits à Agen. — Nomination du duc de Candale** (Sept.) — **Reprise de Ste-Bazeille** (15 Oct.) — **Les Bannis à Agen et à Casteljaloux.**

D'Harcourt avait conduit son armée au pied de Monflanquin et établi son camp dans le voisinage de cette ville, au lieu de Latour.

Le 15 Août au soir, nouveau coup de théâtre. D'Harcourt abandonna secrètement son armée et partit. On marchait de surprise en surprise.

Le comte de Lislebonne, son neveu, se hâta d'en aviser les Consuls d'Agen. D'Harcourt, disait-il, « partit « de ce camp hier au soir (15 Août), ayant un congé du « Roi d'aller à la Cour et... m'a laissé le commandement « de l'Armée. Je vous prie de nous faire assister de quel- « ques bateaux et les ancres, pour raccomoder nostre pont « de Marmande. (Camp de Monflanquin, 16 Août) (1) ».

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.

Avant son départ, d'Harcourt avait demandé des relais de chevaux à Vaillac, qui était à Cahors, d'où il partit pour l'Alsace, voulant à tout prix le gouvernement de Brisach.

« Au comte de Vaillac, maréchal de camp,

« Monsieur,

« Vous vous rencontrez par bonne fortune sur mon « chemin de la Cour ; vous estes assez mon ami pour « n'avoir pas de scrupules de vous demander un relais « de sept à huit chevaux. Je seray bien ayse de faire « diligence et de surprendre tout le monde, affin que « mon départ fasse moins de mauvais effets dans le pays, « estant dans le dessein d'y revenir, si l'on me donne « quelque satisfaction à la Cour.

« Henri de Lorraine (1) ».

Le mauvais effet ne fut pas moindre que la surprise. Il adressa au maréchal de camp, marquis de Saint-Abre, moins une lettre qu'un plaidoyer, où il s'accusait en s'excusant, pour lui expliquer en termes embarrassés et en de diffuses considérations les motifs de son départ pour l'Alsace et lui recommander de faire tout ce qui dépendrait de lui pour que Sa Majesté fut servie, « comme elle l'a été jusqu'à ce jour (2) ».

Il se plaignait que ses ennemis de la Cour voulussent le faire arrêter au milieu de ses soldats et de ses succès.

Les Lieutenants généraux de l'armée de Guyenne, Lislebonne et Sauvebœuf, dépêchèrent aussitôt à la Cour le chevalier d'Aubeterre et la Bérurie.

Dès que la Cour apprit son départ et ses intentions

(1) Cosnac. T. III, p. 411.

(2) Cosnac. T. IV, p. 455. La lettre est datée du 16 Août du camp de Monflanquin, quoi qu'il en fut parti le 15 au soir.

de s'emparer de force de Brisach, elle envoya aussitôt un exempt, le capitaine Lambourg, au gouverneur Charlevoix, avec défense de ne reconnaître quiconque sans un ordre du Roi et elle chargea M. de Malleville de se saisir de sa personne (24 Août 1652).

Charlevoix ne tint aucun compte des défenses du Roi et livra la place.

D'Harcourt poursuivait son but depuis longtemps. Il n'est de dessein si secret qui ne finisse par transpirer. On en parlait vaguement dans l'armée ; ce bruit, qui avait pris plus ou moins de consistance, avait suffi pour ébranler et les esprits et la confiance.

Dès le 15 Avril, du Mas d'Agenais, il témoignait à Mazarin son impatience de se rendre à la Cour, car, disait-il, il n'y avait rien à faire « en ce pays-ci en l'es- « tat où nous sommes qui ne nous permet pas d'atta- « quer (1) ».

Tracy, de Marmande, informait Mazarin que son départ lui paraissait « une chose résolue dans son esprit « (7 Mai) (2) ».

En Juin, Mazarin lui donna enfin congé de partir : « Je « ne pouvais reçevoir de plus parfaite satisfaction.. Je ne « différerois pas un moment d'en profiter, si le service « du Roy... ne m'attachoit pour quelques jours au siège « de Villeneufve (22 Juin) (3) ».

St-Luc à cette date montrait au Cardinal tous les dangers de ce congé : le désaccord de Lislebonne et de Sauvebœuf, le désir certain de la plupart des officiers de rentrer chez eux, la résistance d'une ville « qui se def- « fend fort bien », la séparation des troupes par le Lot, le pont n'étant pas encore achevé, et parlant de lui-même,

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 369.

(2) Ibid. p. 382.

(3) Cosnac. T. III, p. 374-6.

il ajoutait : « Sans la passion que j'ay pour le service « du Roy, je n'y serais pas venu (28 Juin) (1) ».

Pontac, jetant le manche après la cognée, écrivait à son tour que si d'Harcourt partait, on ne devait « plus « faire estat après cela de la Guyenne, la personne de « M. le Comte d'Harcourt et sa réputation valant dix « mille hommes en Guyenne (6 Juillet) ».

St-Luc, qui s'était retiré à Montauban, était tellement persuadé de l'exécution du projet qu'il communiquait ses pensées à Le Tellier, le jour même du départ du généralissime qu'il ignorait encore : « Je prévoy une « grande confusion dans cette armée par le despart de « M. le Comte d'Harcourt que je tiens indubitable. M. « de Tracy a trouvé la plupart de ses chevaux à Cahors « (16 Août) (2) »,

La confusion était telle qu'une partie des officiers avait quitté l'armée et que Bougy demandait à Le Tellier que le Roi leur intimât l'ordre de rentrer au camp, sous peine d'être cassés (24 Août) (3).

Sans un tel désordre et sans un général, qui marchandait ses services et avait des arrière-pensées, il est probable que Villeneuve, malgré toute sa vaillance, n'aurait pu résister.

D'ailleurs le départ des régiments que réclamait la Cour pour l'Armée de Turenne et que devait conduire le chevalier de Créquy, aurait encore affaibli l'armée de Guyenne (4). La Province eut été à la merci de l'audace de Marchin et de Balthazar.

Pontac avertissait que « sy on eust faict partir les

(1) Ibid. p. 378.

(2) Cosnac. T. III, p. 413.

(3) Ibid. p. 422.

(4) Cosnac. T. III, p. 423.

« soixante cornettes de cavalerie, tout ce pays était en-
« tièrement révolté (21 Août) (1) ».

Le 16 Août, du camp de Monflanquin, il pressait Mazarin de nommer un général au plus vite, « autre-
« ment toutes les villes qui ont recogneu l'autorité du
« Roy depuis l'arrivée de son armée, s'en vont lever le
« masque (2) ».

Justement Mazarin à ce moment-là était tout entier aux tiraillements et aux luttes de la Fronde Parisienne. Le Roi avait transféré le Parlement à Pontoise où se rendirent les conseillers loyaux, tandis que les conseillers rebelles restaient à Paris (6 Août). Pour ôter aux Princes tout prétexte de continuer la guerre civile, le Parlement de Pontoise, d'accord avec Mazarin, demanda l'éloignement de ce ministre. Le 19 Août, Mazarin s'exilait pour la seconde fois.

Le 22, les Princes se rendirent au Parlement de Paris et formulèrent avec hauteur des propositions inacceptables, afin de les faire échouer.

Mazarin, avant son départ, avait essayé de pourvoir aux affaires de Guyenne.

La mésintelligence entre les généraux était complète. Saint-Luc lui-même (10 Août) avait informé Mazarin « qu'il ne pouvoit estre compagnon en la Pro-
« vince avec des gentilshommes particuliers, M. de
« Sauvebœuf et M. de Marin (3) ».

Pour rémédier à ces discordes intestines, Mazarin avait ordonné au marquis du Plessis-Bellière, qui était en Saintonge, de prendre le commandement des troupes de Guyenne en partage avec Lislebonne et Sauvebœuf et d'y conduire ses troupes, au nombre de 4,000

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 405.
(2) Ibid.
(3) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 405-410.

hommes et de 1,000 chevaux, avec lesquelles il devait ensuite aller en Catalogne (1).

Saint-Luc et Tracy-Prouville étaient mécontents de cette nomination. Saint-Luc, fatigué et jaloux, se retira à Montauban.

Dans ce désarroi, les ennemis ne perdaient pas de temps. Galapian enleva d'un coup de main, avec son Régiment et le Régiment de Montmorency, la ville de Sainte-Bazeille, que gouvernait le sieur Raymond de Lapeyre, seigneur de Lalanne (prés Sainte-Bazeille), et capitaine au régiment de cavalerie de Coudray-Montpensier. Ce Lapeyre était un ravageur de la pire espèce et désolait tout le pays d'alentour. Les gens de Meilhan s'armèrent pour opposer la force aux violences de ses cavaliers. Conduits par le sieur Graves de Marès et le capitaine de Noguères, ils leur livrèrent combat et enlevèrent neuf des cavaliers de Lapeyre.

C'est alors que le prince de Conti donna l'ordre à Galapian d'assiéger Sainte-Bazeille. Galapian partit le 14 Août au soir de La Réole, aidé de cent volontaires Réolais et d'une vingtaine de bourgeois bazeillais réfugiés à La Réole, menés par le lieutenant Vilotte La Hage.

Le 25, au matin, Galapian fit sommer la ville.

La ville ne put résister. Les Consuls obtinrent une capitulation honorable : pour les habitants les honneurs de la guerre et la liberté aux assiégés de se retirer sous escorte à Marmande.

Lapeyre s'enfuit la nuit avec ses cavaliers dans cette ville. Le lendemain, vers onze heures du soir, il donna l'alarme avec ses cavaliers au faubourg de Sainte-Bazeille, mais il fut chargé avec tant de vigueur qu'on

---

(1) Cosnac, T. V, p. 70. (Lettre de Pontac).

lui fit « avouer qu'il avoit esté plus incommodé du « chaut la nuit que le jour, combien que caniculaire (1)».

Les frondeurs reprenaient l'offensive.

Le chevalier de Créquy tremblait pour Aiguillon : « De nécessité il faut que celui qui sera chargé de cette « affaire se mette dans l'esprit de considérer le poste « d'Aiguillon comme le seul qui peut maintenir la « guerre par la facilité d'avoir et de maintenir deux « ponts, à savoir l'un sur le Lot et l'autre sur la Garonne, « les deux grandes rivières de ce pays, dont la facilité du « passage nous peut faire porter la guerre dans tous les « lieux de la province où l'on peut le plus appréhender. « Je vous parle de cette façon, m'imaginant que M. le « comte d'Harcourt n'est pas dans la pensée de de- « meurer (8 Aout) ».

Cette lettre était écrite à Le Tellier quelques jours avant son départ.

Ces appréhensions étaient si bien fondées que Lenet écrivait le 12 à Condé : « J'envoie à V. A. une lettre de « M. de Marchin par laquelle vous verrez ce qu'il fit. Si « nous reprenons Casteljaloux, comme il le croit, et le « Mas-d'Agenais, comme le croit M. de Galapian, nous « serons assez libres de ça la Garonne (2) ».

Le Maréchal de camp, de Créquy, dont on a vu les sages prévisions, donna l'ordre aux Régiments de St-Germain d'Apchon et de St-Mégrin de traverser la Garonne à Marmande et de marcher en toute hâte sur Casteljaloux (camp de Cahuzac 20 Août). De là, ils devaient envoyer de leurs nouvelles à M. de Gohas à Mézin et attendre ses ordres (3).

---

(1) Voir Abbé Alis. Hist. de Ste-Bazeille, p. 187. Balthazar dit par erreur que La Magdeleine y commandait, p. 341.

(2) Cosnac. T. IV, p. 382.

(3) Arch. de Casteljaloux. BB. 58. (G. Tholin).

Le pont de bateaux n'était pas encore rétabli, car, dans la Jurade du 25 Août, les Consuls de Tonneins-Dessous, communiquèrent une lettre de Lislebonne du camp de Monflanquin (non datée) exhortant les deux communautés, celles de Tonneins-Dessous et Dessus, de demeurer au service du Roi et d'envoyer des bateaux « pour remettre le pont de Marmande (1).

Au milieu de cette désorganisation, la Cour, qui depuis le commencement des troubles avait toujours mal apprécié l'état de la Guienne, songeait à reprendre le siège de Villeneuve, ce nid de rebelles têtus et impénitents, les Royaux tenant dans leurs mains le château de Pujols, suspendu, comme une menace, au-dessus de leur ville (2).

« J'ay appris avec joie, disait St-Luc, que la résolu-
« tion de la Cour estoit d'assiéger Villeneufve, avant
« que de faire aulcun destachement des troupes ». (De Montauban 21 Août) (3).

L'abandon définitif de ce projet d'un nouveau siège, d'ailleurs impossible dans l'état où on se trouvait, maintint un an encore Villeneuve d'Agenais dans la rébellion.

L'armée du Roi partit de Monflanquin vers le 20 Août: « Après le siege de Villeneufve que les pluyes firent

---

(1) Arch. D[les] Tonneins-Dessous 2275, p. 262.

(2) Une preuve de l'occupation de Pujols résulte de la mention suivante : « Plus le 6e (Septembre) est mort Huguet Labouy qui a esté « tué proche le Tiers *par les cavaliers de Pujols* et s'est ensepvely à « St-Estienne ». (Reg. Par. de St-Etienne de Villeneufve). Sans cette base d'opération, comment Ste-Colombe Marin aurait-il tenu la campagne ? Voir plus loin). Pujols, occupé plus tard par les Frondeurs. fut repris par M. de Poussou. (Voir ci-après).

(3) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 410.

« lever, l'armée vint camper à Monflanquin pendant dix « jours et en partit environ le 20 Aoust... (1) ».

Les généraux établirent leur camp à Cahuzac et à Monteton, près Castillonnès « dans de bons quartiers « comme Cahuzac et celui-cy (Monteton), pour se rafres- « chir et se remettre des fatigues du siège de Ville- « neufve (2).

En même temps, on évacuait les malades et les blessés sur la Garonne. Le 22, les Consuls d'Aiguillon reçurent une lettre de Mgr le Comte de Lislebonne de reçevoir des malades et des blessés qui étaient à Marmande. L'ordre est daté du 16 Août. Les malades arrivèrent le matin du 22 au Faubourg du Lot. Les habitants refusèrent de les reçevoir. Cependant la Jurade décida de taxer les habitants et emprunta provisoirement cent livres (24 Août) (3).

Lislebonne, par une autre ordonnance, envoya 60 autres soldats blessés aux deux communautés de Tonneins. (21 Août) (4).

Les deux généraux, Lislebonne et Sauvebœuf, annoncèrent, le jour de leur départ pour Cahuzac, aux Consuls d'Agen, la victoire de l'armée navale du Roi sur les Espagnols. « La flotte est devant Blaye et inter- « cepte les rivières ».

Ils les informaient en même temps de la victoire du Maréchal de Turenne sur l'armée de l'Archiduc.

Ils ajoutaient : « Nous avons poussé les ennemis jus- « ques aux portes de Bergerac et nous sommes en estat « de les battre partout où nous les trouverons (5) ».

---

(1) *Reg. Par. de Montignac-sur-Lède. (Revue de l'Agenais,* T. VIII, p. 480).

(2) Cosnac. T. V, p. 71. Cosnac appelle Monteton *Monteron.*

(3) Arch. Dles Aiguillon, p. 39. BB. 4.

(4) Tonneins-Dessous 2273, p. 261.

(5) Arch. d'Agen.

Cette tranquille assurance, si elle n'était pas entièrement justifiée, était à ce moment fort opportune. Il y avait toujours des remuements dans l'Agenais. Les partisans de Condé, profitant de l'ébranlement donné aux esprits par la retraite de l'armée du Roi, s'agitaient.

Des lettres de Lislebonne, datées des camps de Monflanquin et de Cahuzac (20 Août), promettaient aux Consuls d'Agen le pardon des coupables, à propos d'une tentative de soulèvement dans leur ville (1).

Cette promesse était un moyen de se tirer d'embarras.

M. de Ste-Colombe, Maréchal de camp, était venu à l'Hôtel de ville offrir son appui aux Consuls. Par son intermédiaire, ils écrivirent aux lieutenants généraux, Sauvebœuf et Lislebonne, pour les assurer de leur dévouement au service du Roi (2).

St-Luc ne manqua pas de leur écrire de son côté de Montauban, les remerciant de leur fidélité, de l'immuabilité de leurs sentiments, du désir flatteur qu'ils avaient de sa présence. « Faictes que ces bruits qu'on « faict courre de quelques uns de vos habitants factieux « se trouvent sans aucun effect et que la bonne résolu- « tion de gens de bien puisse prévaloir sur toutes leurs « practiques (3) ».

Le 26, les Consuls reçurent une nouvelle lettre des lieutenants généraux par les mains du chevalier de Viven.

Lislebonne et Sauvebœuf, du camp de Monteton où était le quartier du Roi, leur écrivaient qu'il ne doutait pas de leur fidélité et qu'ils ne fussent « en estat « de purger leur ville des esprits séditieux qui en vou- « droient troubler le repos ». S'ils ont besoin d'aide,

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.

(2) J. des C. BB. 59.

(3) Arch. d'Agen. FF. 211.

qu'ils s'adressent à MM. de Marin et Ste-Colombe qui sont dans les environs de leur ville (31 Août) (1). Cette lettre leur parvint le 3 Septembre (2).

Du camp de Monteton, Lislebonne ordonnait encore aux Consuls de Tonneins-Dessus de livrer des bateaux pour le pont de Marmande. Les Consuls lui députèrent le Consul Hébrard et Pierre Crugut, Jurats, pour s'excuser de n'en avoir pas.

Dans le voisinage, les Consuls de Gontaud étaient avisés de Fauillet que les Régiments de Ste-Mesme et de Poyanne allaient venir loger dans leur ville (3 Septembre) (3).

Les généraux attendaient avec impatience quatre milliers de poudre, autant de plomb et la mêche à proportion. Pontac les expédia de Clairac à Marmande. Malheureusement le bateau périt (4).

L'armée venait de perdre un de ses meilleurs officiers. Ste-Colombe, le frère de Marin, qui courait la campagne avec cent maistres autour de Villeneuve, avait rencontré les Villeneuvois vers Roger (5). Surpris, les Villeneuvois se réfugièrent dans l'église. Ste-Colombe, voulant les forcer, fut tué dans l'attaque.

« C'est une perte que le Roy fait d'un brave officier « qui s'estoit acquis beaucoup de crédit et de réputation « parmy les gens de guerre (6) ».

Cependant, du Plessis-Bellière s'avançait vers la

(1) Arch. d'Agen. FF. 211.

(2) J. des C. BB. 59.

(3) Arch. Gontaud. 1591.

(4) Cosnac. T. V, p. 71. (Lettre de Sauvebœuf et de Lislebonne, du camp de Monteton, 11 Septembre).

(5) La Seigneurie de Roger appartenait à Jean-Baptiste de Bourran, président aux Aydes, par son mariage avec Anne de Montalembert, dame de Roger et de Montgaillard, qu'il avait épousée au château de Roger, le 16 Juin 1636. (Roger. Aujourd'hui La Grâce).

(6) Cosnac. T. V, p. 71.

Dordogne. Il avait envoyé un courrier aux deux généraux de venir le rejoindre sur l'Isle. Ils refusèrent, ne voulant pas hasarder « la perte d'Agen, Aiguillon, « Port-Ste-Marie, Marmande, Clairac et quantité d'au- « tres villes », et lui donnèrent rendez-vous sur la Dordogne. Qu'auraient-ils pu tenter dans une marche aussi périlleuse avec les débris de leurs régiments ? Ce qui restait de leur infanterie, des régiments de Champagne, Lorraine, Auvergne, des Galères, d'Harcourt, de Beynac, Giscars, Boisse, St-Luc, Sauvebœuf consistait à peine en un millier d'hommes (1). C'était un cadavre d'armée, réduit à l'état de squelette, et encore démembré des troupes de Créquy et de Gohas qui étaient en Albret (2).

Duplessis-Bellière se décida à marcher vers l'Agenais, « cotoyé » par les ennemis. Il avait divisé son armée en deux corps et passé près de Périgueux. Sauvebœuf, accompagné de Lislebonne, était allé le rejoindre avec quatre cents chevaux à Rouffignac. Leur jonction se fit le 20 Septembre à Miremont et, le 20, ils passèrent ensemble la Dordogne à un gué, en amont de Badefols. Les généraux estimèrent qu'il fallait renvoyer toute la cavalerie de Du Plessis en Saintonge, sous le commandement de Folleville, pour maintenir ce pays dans le devoir (3), et gardèrent l'infanterie.

Du côté de Bergerac, on manquait de point d'appui. Malgré les bienfaits du Roi, le nouveau duc de Laforce restait toujours équivoque Pour éviter de se compro-

---

(1) Cosnac. T. V, p. 73-74-76.

(2) Arch. D[les] Bruch. CC. 1. Gohas avait envoyé la compagnie franche de St-Luc et des hommes détachés, conduits par le sieur Cadeilhan, à Bruch, sous le commandement de Lamothe de Las). (Ordre de Gouhas, contresigné Caussade du 16 Septembre, certificat du commandant Lamothe de Las du 17).

(3) Cosnac. T. V, p. 77.

mettre, conformément aux habitudes de sa maison, il s'était retiré en Normandie. « M. le duc de Laforce, « écrivait Roquelaure à M. de Poyanne, vient de partir « pour retourner ches luy en Normandie, n'ayant point « vouleu aller commander l'armée de Guyenne. »

Et le joyeux Roquelaure terminait sa lettre par la salutation suivante : « Adieu, gros pifre, je suis tout à « vous. — Roquelaure. (1er Septembre (1). »

Chaque jour, les généraux de l'armée du Roi battaient l'estrade entre Villeneuve, Cahuzac, Monteton et la Dordogne.

Ils envoyèrent Vaillac à Marmande, mécontente de rester sans secours contre les courses des ennemis, de nouveau maîtres de Ste-Bazeille.

Sauvebœuf mit garnison à Lalinde, et les trois généraux s'apprêtaient à enlever Bergerac d'un coup de main, lorsque l'intelligence qu'ils y avaient fut découverte.

Ils envoyèrent du camp d'Alles, où ils étaient campés dans une boucle de la Dordogne (2), vers son confluent avec la Vézère, le sieur de Bréval, capitaine au Régiment de Champagne, informer la Cour de leurs mouvements et de leur jonction (24 Septembre). Dans le post-scriptum de leur lettre à Le Tellier, ils ajoutaient : « Vous ne pouvez faire estat que des deux mil « cinq cents hommes d'infanterie avec M. Du Plessis « et de mil hommes avec nous (3). »

Ils se remirent en marche « présentement » sur Beaumont et Castillonnès, ville qui les reçut à bras ouverts.

Il fallut y assiéger un capitaine de cavalerie du parti

(1) La Fronde en Gascogne, p. 98.

(2) Cosnac. T. V, p. 82.

(3) Alles, rive gauche de la Dordogne, canton de Cadouin.

de Condé, nommé Saint-Martin, qui s'était jeté dans l'Eglise et s'y défendait encore le 29 Septembre (1).

Plessis-Bellière s'était porté sur Saint-Pastour, qui depuis l'arrivée de Condé en Guyenne s'était révoltée contre le Roi. Jean de Pons, cornette dans le Régiment de Lauzun-cavalerie, défendait St-Pastour. Du Plessis-Bellière l'emporta d'assaut le Vendredi 27 Septembre. « Le Vendredi 27 Septembre, M. Du Plessis-Belliefvre « a prins St-Pastour (2). »

Les Consuls n'échappèrent au pillage de leur ville que grâce à une composition en une forte somme d'argent. Le premier Consul, Jean Joubert, fut retenu comme otage. Jean de Pons fut fait prisonnier (3).

Quelques jours après, la ville Royale de St-Pastour fut de nouveau prise et mise au pillage :

« Au moys d'Octobre 1652, l'armée du Roi comman-« dée par le s^r^ Plessy-Bellière, *estant revenue en la « présente ville,* y estant entrée avec quelques régi-« ments qu'il conduisait, entrèrent dans ladite ville et « preindrent et pillardèrent tout ce que bon leur sem-« bla. Mesme les soldats qui demeurèrent en garnison « en ladite ville preindrent, rompirent et firent brusler « beaucoup de papiers des habitants (4). »

---

(1) Cosnac. T. V, p. 55. (Lettre de Lenet du 30 Septembre).

(2) *Livre de Raison* de N. de Lidon, p. 43. Dans une note de son édition de l'*Hist. de Guyenne*, de Balthazar, M. Ch. Barry ne veut pas admettre la prise de St-Pastour et dit que ces faits « ne peuvent « concerner que la ville de Ste-Bazeille ». (p. 226). Il accuse M. F. de Mazet dans son *Hist. de Villeneuve*, de « confusion manifeste » !

(3) *Hist. de la Ville et des Seigneurs de Cancon*, par L. Massip, p. 182.

(4) Arch. D^les^ Suppl. E. St-Pastour FF. 1. Requête de Vidal, procureur postulant devant la Cour ordinaire de St-Pastour, pour Me Estienne Chalibat, notaire Royal, qui produisit comme témoins : « Me Pierre Galtier, prestre et curé de Bruges ? et à présent viquaire « de Beaugas », « Jouseph Jaubert, notaire Royal ; Pierre Cossy,

On y mit en garnison le régiment de Coudray-Montpensier, infanterie, commandé par le sieur de Latouche (1).

A Villeneuve, comme il arrive toujours dans le partage du commandement entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, on ne s'entendait plus. Théobon s'était brouillé avec les Consuls et était parti pour Bordeaux où il était devenu, depuis son héroïque défense, l'objet de la curiosité publique : « Le gros Plessis est allé se « jeter dans Villeneufve où il est aimé et considéré. « M. de Théobon est icy où le peuple le courre par les « rues. Il ne veut plus aller à Villeneufve, ni ceux de « Villeneufve le reçevoir » (2).

Un députation de Jurats de cette ville s'était aussi rendue à Bordeaux voir M. de Marchin. Condé recommandait à Lenet de ménager ces frères ennemis.

« On ne saurait trop bien traicter les Jurats de Ville- « neufve, ni M. de Théobon. Faictes tous vos efforts « pour les rendre contents. J'ay esté bien ayse d'ap- « prendre le traitement qu'ils ont reçu à Bourdeaux. « Ecrivez à M. de Marchin affin qu'il vive avec M. de « Théobon le plus obligeamment qu'il pourra et qu'au « cas où il veuille servir à l'armée, qu'il luy donne « de l'employ. Sy les ennemis faisaient quelque démar-

---

« bourgeois ; Léonard Bernard, Jurat ; Pierre .,... tailleur d'habits....
« Faict en jugement, en tenant ordinaire de St-Pastour pardevant M.
« Gabriel de Nauville, juge Royal en icelle, le 25 Janvier 1657. Signé:
« de Quossy attestant, Galtier attestant, Jaubert attestant, Ribière
« attestant.

« De Nauville. juge Royal.

« Touret, commis greffier.

(1) Minutes du notaire Lafaige. An 1653. (Etude R. Dalidou).

(2) Cosnac. T. V, p. 56. (Lettre de Lenet à Condé 30 Septembre de Bordeaux).

« che du coté de Villeneufve, *il est tout à fait à propos* « *qu'on le prie de se remettre dedans* (1) ».

Au dessous de Villeneuve, Clairac avait formulé avec insistance ses réclamations. Clairac avait été le centre des opérations contre Villeneuve. La ville avait sans marchander apporté à la cause royale un dévouement entier. Le Chevalier de Viven, allant en cour pour le soin de ses intérêts, se chargea en même temps de conduire au Cardinal la députation nommée par la Jurade. Le départ eut lieu dans les premiers jours de Septembre. Les députés demandaient qu'on leur accordât les faveurs suivantes : Pas de garnison, le remboursement des frais de la guerre ou l'imputation de ces frais sur les tailles passées et à venir, le maintien des fortifications dans leur état actuel, fortifications qui enflaient le cœur de « ceux de Clairac » de tant de glorieux souvenirs.

Viven écrivait à Mazarin une lettre, datée de Compiègne, du 16 Septembre : « Monseigneur, je croyais « trouver encore V. E. ; sans cet espoir, je n'y feusse « pas veneu. Elle sçait à ce que je croys que je suys à « Clérac et que pour y mieux servir le Roy, je me suis « saisi des lieux de Montpezat, appartenant à Madame « la Duchesse d'Aiguillon, du Temple-du-Breuil, mem- « bre d'une Commanderie appartenant à M. de La « Mure, Grand Commandeur de Malte, de la ville de la « Parade, apportenant au Roy et de la Maison Abbatiale « de Granes (2).

« Nos voisins, qui sont les habitants d'Agen, de Ste- « Livrade, de Port Ste-Marie et Aiguillon, sont portez « pour l'ennemi. L'on n'a pas pris le soing qu'il faut,

(1) Cosnac. T. V, p. 56.

(2) C'est la maison abbatiale de *Granges*, aujourd'hui canton de Prayssas, maison qui appartenait aux Cisterciens de l'abbaye de Pérignac, juridiction de Montpezat d'Agenois.

« Monseigneur, pour augmenter l'affection de noz peu-
« ples au service du Roy. L'argent qu'on en a tiré a
« esté plus considérable à ceux qui devoit avoir soing
« de remettre ceste province à son debvoir (1) »

Dans un mémoire qu'il avait dressé, il disait : « Et « d'autant que ladite Ville est obligée d'entretenir « douze compagnies pour se garder et pour la seûreté « des passages qui leur sont commis par MM. les géné- « raux (2), comme il est arrivé à Villeneufve, et pour la « garde du pont de Marmande, et pour les convois ordi- « naires et extraordinaires qu'il fault faire, il plaïrra à » S. M. les approuver, recognoistre et ériger en corps « de régiment et sous le nom de Clérac, duquel ledit « sieur chevalier sera maistre de camp, affin qu'arri- « vant qu'aucun d'eux soient pris par le parti con- » traire, ils passent pour prisonniers de guerre et puis- » sent estre échangés comme tels. »

Il demandait une pension suffisante, pour soutenir son commandement, à assigner sur les tailles d'Agenais ou les décimes de l'abbaye de Clairac ; et pour les Consuls et habitants, une indemnité pour les achats d'armes et de munitions, les démolitions de maisons, les occupations des héritages et jardins, les dépenses pour les fortifications, comme il appert des états et pièces justificatives (3).

Les voisins d'Agen, dont parlait le chevalier à Mazarin, étaient l'objet de vifs reproches de la part de Saint-Luc à propos de la rentrée des bannis. Les Consuls sollicitaient à ce moment le rétablissement dans leur

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 412.

(2) MM. de Lislebonne et Sauvebœuf.

(3) *Mémoires* etc. in Documents inédits relatifs à l'Hist. de l'Agenais. (Recueil de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, 2e Série. T. IV, p. 406), par Tamizey de Larroque. Ce savant place le mémoire à la fin de 1650, au lieu de Septembre 1652.

ville de la Chambre de l'Edit. « Il est irraisonnable « que, dans le mesme temps que vous demandez des « grâces au Roi, vous permettiez à plusieurs personnes « chassées de vostre ville pour le juste soupçon qu'on « avoit de leur conduitte, de revenir impunément dans « leurs maisons jetter parmy le peuple la semence de « leurs mauvaises intentions et qu'on y continue haute- « ment l'insolence et des praticques séditieuses. Prenez « ce reproche comme très légitime. (De Montauban, « 10 Septembre (1). »

Quelques jours après, Ordonnance de Pontac sur le même sujet. Des bannis de la ville pour la sûreté publique y sont rentrés depuis deux jours. « Il est ordonné « à ceux qui ont esté ou seront rappelés par des passe- « ports de prester serment de fidélité... Les personnes « bien intentionnées appréhendent que... ils ne produi- « sent quelque sinistre effect et quelque trouble civil « par le moyen des assemblées et des praticques que « nous sommes advertis qu'ils font continuellement... »

Les gens bien intentionnés réclamaient la tenue des assemblées de Jurade, refusées par les sieurs Consuls, qui « continuent à traiter entre eux les affaires de la « dernière importance... sans convoquer la Jurade. » Pontac aussitôt leur ordonna de la convoquer « pour « ceste après-dînée (22 Septembre) ».

L'Ordonnance fut signifiée à M. de Méja (2).

St-Luc, si sévère pour les Consuls d'Agen, ne donnait pourtant pas des preuves d'une parfaite discipline. Mazarin, dans le but de marier sa nièce, Anna-Maria Martinozzi, au duc de Candale (3), fit nommer ce fils

---

(1) Arch. Agen. FF. 211.

(2) Arch. d'Agen. EE. 62.

(3) Louis Charles Gaston de Nogaret de La Vallette, duc de Candale, pair et colonel général de l'infanterie française. Il avait une réputation de galanterie bien établie.

de d'Epernon généralissime de l'armée de Guyenne (fin Septembre). Mazarin l'avait recommandé à de Tracy, à Du Plessis Bellière et à de Bougy.

Cette investiture ruinait le rêve de St-Luc. Luc s'en plaignit hautement et dit nettement ne vouloir accepter aucun commerce avec lui, affirmant qu'Agen se déclarerait pour le Prince « dès qu'il seroit dans la Province « et cent autres choses de cette force, écrivait le nouvel « évêque de Montauban, Pierre de Berthier (17 Octo- « bre, Montauban (1). »

Il y avait si longtemps que St-Luc ambitionnait la charge de général de l'armée de Guyenne !

Le nouveau général était inexpérimenté et ne se pressait pas de venir. Il était allé en Bourgogne voir son père et puis en son gouvernement d'Auvergne. Condé espérait profiter de l'impopularité du vieux duc d'Epernon. « Songés à profiter de l'arrivée de M. de « Candale, je crois que vous pourrez en tirer du bien. « (De Paris, 7 Octobre. A. Lenet) (2). »

Mazarin, en présence des progrès des troupes espagnoles, avait essayé de traiter avec Condé, afin de rompre leur alliance. Condé exigea des bâtons de maréchaux pour Marchin et pour Doignon, l'un, coupable de désertion en Catalogne devant l'ennemi, l'autre, coupable d'avoir voulu tourner la place de la Rochelle contre le Roi. Quant à Condé, il voulait avoir une armée bien à lui, indépendante de celle du Roi, et ne pas rompre avec l'Espagne ! Il négociait armé jusqu'aux dents, appuyé sur l'étranger. (Octobre.)

Mazarin refusa. Il écrivait à Lionne peu auparavant : « ... Son intérêt est la seule règle de sa conduite de « façon que, nonobstant sa prison, s'il croyoit que mon

---

(1) Cosnac. T. V, p. 101.
(2) Cosnac. T. V, p. 98.

« mon retour lui put apporter quelque utilité, il seroit « le premier à le solliciter (1) ». (Sept. 1652).

A ce moment, la campagne était sur le point de se rouvrir en Agenais.

Conti était à Bordeaux le très humble serviteur de l'Ormée, le parti démagogique par excellence. Et cependant les lieutenants de Condé, Marchin et Balthazar, ne s'entendaient pas plus que Lislebonne et Sauvebœuf.

Condé écrivait à Lenet : « Faictes tous vos efforts pour « empêcher Balthazar de vendre son Régiment. Vous « n'entrés pas dans ceste affoire comme je voudrois, car « je vous prie encore une fois de faire en sorte que M. de « Marchin se raccommode avec luy (2) ».

Balthazar était en Agenais, où les partisans de Condé faisaient courir le bruit du prochain retour du Prince (3). Vers la fin de Septembre, il était passé avec son Régiment à Tonneins-Dessous et avait emmené avec lui les bateaux qui s'y trouvaient et lorsque les généraux du Roi mandèrent aux Consuls de faire descendre leurs bateaux à Marmande pour la réfection du pont, ils offrirent les seuls petits bateaux que Balthazar y avait laissés (28 Septembre) (4).

Les ennemis comptaient sur la difficulté de rétablir le pont : « Il leur manque plus de vingt bateaux. Je sçay « bien qu'ils peuvent passer sous Marmande sans pont, « mais c'est une estrange chose que de s'embarquer « en guerre sans avoir de porte de derrière (5) ».

---

(1) Lettres de Mazarin. T. 28. (Ministère des Affaires Etrangères). Voir Chéruel. Hist. de France sous le ministère de Mazarin, T. 1er, p. 283-386.

(2) Cosnac. T. V, p. 99.

(3) Cosnac. T. V, p. 73. (Lettre de Lislebonne à Le Tellier).

(4) Tonneins-Dessous 2275, p. 206 (recto et verso).

(5) Lenet à Condé (30 Sept.) Cosnac. T. V, p. 55).

Lenet conseillait à Condé, pour empêcher le duc de Candale de paraître, de garnir les caves du château de Cadillac de fagots goudronnés et de tout brûler (1), s'il se montrait en Guyenne.

Ce qui gênait le plus Lenet, et les Lieutenants de Condé, c'était le manque d'argent : «... Nous sommes « icy dans une disette épouvantable (2) ». La plupart des officiers étaient à Bordeaux. Comme Balthazar, l'infatigable Galapian tenait seul la campagne : « Tous les « officiers sont toujours icy, à la réserve de M. de Gal- « lapian qui est toujours où l'on veult, de quoy on ne « luy faict pas meilleure mine (Lenet à Condé, 12 Sep- « tembre) ».

Les préparatifs pour le passage de la Garonne se poursuivaient hâtivement. L'armée allait passer en Albret. Une ordonnance des généraux enjoignait aux Consuls d'Agen de faire descendre sous deux jours tous leurs bateaux au port de Marmande (30 Octobre, Camp de St-Laurent), « pour fere pont de bateaux pour « passer l'armée du Roy (3). » Le 5, un ordre semblable fut adressé à la Communauté de Caumont.

Le 6, les Consuls d'Agen écrivirent à Du Plessis Bellière, le généralissime par intérim: « M. de Bugy, maré- « chal de camp, nous a fait l'honneur de se charger de « nos lettres de compliments (4). »

Les 5 et 6 Octobre, les Consuls de Tonneins-Dessus et les Consuls d'Aiguillon envoyèrent lui faire la révé-

---

(1) Ibid.

(2) Cosnac. T. V, p. 53.

(3) Arch. d'Agen. EE. 27 et J. des C. Les Consuls s'engagent envers le patron Cabannes à lui payer son bateau 600 livres en cas de perte et 10 escus par mois pour le louage (8 Oct.) Plus tard (5 Nov.), on lui donna 30 livres pour payer dix hommes qui allèrent quérir et ramener son grand bateau de Marmande.

(4) J. des C.

rence à Marmande, protester de leur dévouement et demander confirmation de leurs sauvegardes. Le Consul Ruere et un Jurat furent délégués par Aiguillon (1).

« Ceux d'Agen » reçurent, au milieu de ces préparatifs, une lettre de Cachet du Roi « A ses chers et bien « amez les Consuls et habitants de la ville d'Agen », dans laquelle il les remerciait « de leur fidélité et affec- « tion à son service en plusieurs occasions et pendant « les troubles de nostre province de Guyenne ». Il les assurait de sa bienveillance « quand il s'en offrira sub- « ject. (Donné à Pontoise lu Ve d'Octobre 1652) (2). » Les Consuls n'oublièrent pas leurs devoirs envers les lieutenants du Roi. Ils envoyèrent d'Espalais à Marmande saluer les trois généraux. D'Espalais les trouva au camp de Ste-Bazeille (9-12 Octobre).

Les généraux venaient d'arriver dans le Marmandais. Dès les premiers jours d'Octobre, l'armée du Roi, quittant le Haut-Agenais, s'était mise en marche vers Marmande où, le 7 et le 8, les généraux reçurent des députations des Communautés (3).

Cette marche avait pour but de débarrasser l'Albret des Frondeurs. En passant et sur les réclamations des Consuls, on résolut de délivrer Marmande de l'oppression des coureurs sortis de Ste-Bazeille. Le 9 Octobre, le camp était établi sous les murs de cette ville (4). La Magdeleine, premier capitaine à Conti-Infanterie, le même qui, le 21 Mars, courut risque de la vie dans la

---

(1) Aiguillon 774, p. 51. Tonneins-Dessus, p. 173 (2295). En attendant l'arrivée du duc de Candale, Du Plessis-Bellière exerçait le commandement.

(2) Arch. d'Agen. FF. 211.

(3) Députation de Tonneins-Dessous, composée de MM. Decamp, avocat, et Pellissier, touchant les réquisitions (2275, p. 206).

(4) 9 Oct. Ordonnance de Du Plessis-Bellière exemptant la seigneurie de Caumont de tout logement militaire. (Arch. de Caumont. Abbé Alis. Hist. de Ste-Bazeille, p. 238).

rue St-Antoine, à Agen, commandait la garnison, formée d'une partie du Régiment de Conti et du Régiment de Galapian.

Pour faciliter la défense, les maisons du faubourg furent brûlées par ordre des officiers de la garnison.

Le 15, la place capitula. La garnison, prisonnière de guerre, entra au service du Roi. Le gouverneur, La Magdeleine, et deux capitaines furent rendus à la liberté sans conditions (1).

« Nous l'avons prise à discrétion, écrivait Du Plessis « Bellière, et toute la garnison, qui estoit composée du « Régiment de Galapian et de 150 hommes détachés « de Conty, lesquels faisaient en tout trois cents hom- « mes de pied et quarante officiers. (D'Agen, 27 Octo- « bre 1652) (2). »

On se hâta de réparer les fortifications de Sainte-Bazeille. Les Communautés de Gontaud, Agmé, etc., durent y envoyer des pionniers. (Ord. de Sauvebœuf, 20 Octobre (3).

L'armée ayant besoin de ravitaillement, les généraux enjoignirent aux Consuls d'Agen d'envoyer des farines à l'armée du Roy à Marmande. Les Consuls répondirent aux Lieutenants-Généraux du Roi pour leur faire connaître l'impuissance de la ville : il y avait à peine le grain nécessaire à la nourriture des habitants, à cause de la stérilité de l'année et de l'inondation de la rivière de Garonne. On accélèrera la levée des deniers du Roi, « afin de pouvoir recouvrer du bled de Gascoigne et du « du Languedoc où il y en a beaucoup (17 Août) (4) ».

---

(1) *Gazette de France* du 26 Oct. 1652.

(2) Cosnac. T. V, p. 108-109.

(3) Tonneins-Dessous. 2275. p. 209.

(4) Arch. d'Agen. EE. 29. L'ordre était daté du camp de Ste-Bazeille (14 Oct.) On demandait « 250 sacs de farine de bonne mesture « pour pain de munition ».

Cependant le gouverneur pour le Prince de Penne d'Agenais, sans souci d'aggraver la haine des populations, faisait avec ses cavaliers de fréquentes sorties dans les campagnes avoisinantes, étendant ses ravages depuis Gavaudun jusqu'à Ste-Livrade et Agen (1).

« Ledit jour (XII Octobre), Marche, qui est en garni-« son à Penne avec soixante cavaliers, a fait coursse « dans nostre jurisdiction et jusques auprès la Porte du « Pin, il a prins des chevaux et des taureaux sur le che-« min de Lafotz à Grandfonds (2) ».

Saint-Luc avait écrit aux Consuls d'Agen une lettre sévère relativement à la répression de ces incursions. Les Consuls jugèrent prudent d'agir : « Cependant, il « seroit escript à tous Seigneurs et Consuls des Juridic-« tions voisines que s'ils donnent libre passage au sieur « Marche ou autre, portant les armes contre le service « du Roy et s'ils ne font pas sonner le baffroy sur leurs « trouppes, qu'on les rendra responsables de tous les « évènements et qu'on sera obligé de leur envoyer des « gens de guerre, suivant la lettre de mondit Seigneur « de Saint-Luc (17 Octobre) ».

Tout en s'occupant du ravageur Marche, Saint-Luc ne perdait jamais de vue les bannis. La turbulente communauté d'Agen l'inquiétait : « Je n'ay peu appren-« dre la diversité de ses sentiments, disait-il d'elle, « sans en appréhender les suites nécessaire de sa ruyne ».

Si ce n'était le service du Roi, ajoutait-il, en présence des protestations de fidélité qu'il avait reçues des exilés, il verrait avec plaisir leur rétablissement dans leurs

---

(1) V. *Reg. Par. de Montagnac-sur-Lède*, (Recteur Combettes) in *Revue de l'Agenais*. T. VIII. Minutes du notaire Lafaige. (An 1652). Etude Dalidou, Ste-Livrade.

(2) J. des C. BB. 59.

premières habitations et la jouissance de leurs privilèges (10 Octobre) (1).

Le 16, il recommanda aux Consuls de Casteljaloux d'empêcher tout commerce épistolaire entre certains habitants et les ennemis (2).

Il avait cependant consenti au retour à Agen de MM. de Nargassier, Soldadié et d'autres.

«... C'a esté, je vous asseure, avec douleur, que je « vis séparer de vostre société plusieurs habitants con« sidérables de vostre ville et que le service du Roy « n'ait pu permettre plus tôt leur rétablissement. Les « protestations que j'ay receues de leur part de se main« tenir dans la parfaicte obéyssance à S. M. m'ont « obligé... de les remectre dans leurs premières habi« tations et dans la jouissance de leurs privillèges. Le « sieur de Lamothe-Delas vous dira de ma part mes « intentions sur ce subjet (20 Octobre, de Montau« ban) (3) ».

Saint-Luc donnait en même temps de sévéres avertissements aux Consuls de Casteljaloux où des rebelles de cette ville s'étaient retirés, après avoir obtenu des passeports de d'Harcourt et les siens : « Néantmoins ils y « commettent, au préjudice de leur parolle, des actes « d'hostilité, faisant prisonniers plusieurs personnes « bien intentionnées, leur faisant payer rançon et don« nant refuge et escorte aux partis des ennemis ».

Saint-Luc ordonna à tous ceux-là, qui avaient reçu des passeports, comme à ceux qui avaient servi dans les rangs des rebelles, de vider le pays dans huit jours

---

(1) Arch. d'Agen. FF. 211. Dans le compte-rendu de la Jurade du 12 Octobre, on lit : « Lettre de Mgr de St-Luc touchant Messieurs « nos habitants qui estoient sortis hors d'Agen par ordre de S. A. « d'Harcourt ». J. des Consuls. BB. 59).

(2) Arch. d'Agen. FF. 74.

(3) Ibid.

et d'aller où bon leur semblera, mais hors des terres soumises à S. M. Il ordonna aux Consuls de les chasser s'ils n'obéissaient « sous peine d'estre traictés en prisonniers de guerre », à moins d'aller prêter serment devant le Lieutenant-Général du ressort (1) « de renon- « cer entièrement à tous partis et associations contrai- « res au service du Roy » et en fournissant des cautions solvables (14 Octobre) (2).

(1) Sénéchaussée de Casteljaloux.

(2) Jurades de Casteljaloux. BB. 8. (Commun. G. Tholin).

CHAPITRE XIV

L'armée en Albret. — Les Généraux à Agen. — Bougy prisonnier. — Prise de la ville de Casteljaloux par Marchin (15 Nov.) — **Opérations autour de Condom. — Capitulation du château de Casteljaloux** (21 Nov.) — **Reprise du Mas** (4 Déc.) — **Siège et sac de Gontaud** (5-8 Déc.) — **Prise de Clermont-Dessus par les Royaux** (13 Déc.) — **Campagne de Candale dans le Marsan et la Chalosse. — Aiguillon assiégé et secouru. — Prise de Sarlat** (1er Janvier 1653). — **Reprise de Moissac par Lusignan. — La populace d'Agen. — Nomination des Consuls de l'an 1653 par le Roi. — Testament des Consuls sortants.**

Après avoir donné quelque repos à leurs troupes, les généraux leur firent franchir la Garonne à Marmande et s'avancèrent en Albret par la vallée de l'Avance.

L'armée, provisoirement placée sous le commandement du chevalier de Créquy, entra à Casteljaloux (24 Octobre), après avoir ravagé tout le pays sur son passage (1).

Les régiments de cavalerie de La Villette et de Créquy en particulier mirent au pillage la juridiction de la Gruère (2). A leur arrivée à Casteljaloux, l'artillerie et

---

(1) Jurades de Casteljaloux. BB. 7. (Commun. G. Tholin). Les généraux, devant se réunir à Agen pour y conférer sur les affaires de la Guyenne, avaient confié le commandement à Créquy.

(2) Tonneins-Dessous.

les bagages traversèrent la ville. Le reste des troupes prit ses quartiers à Villefranche-de-Queyran, Fargues, St-Julien et Caubeyres, portant partout la désolation. Le Régiment de Rouillac resta en garnison à Casteljaloux Une ordonnance de Pontac assigna sa subsistance sur les communautés de Nérac, Durance, Sos, Bouglon et Trenqueléon (1).

Quelques jours avant, le duc de Candale, généralissime des armées du Roi en Guyenne et dans les provinces circonvoisines, avait paru pour la première fois en Agenais qu'il traversa et en Albret (20 Octobre) (2), où il s'installa avec le quartier du Roi à Bruch, puis à Xaintrailles, pour retourner ensuite à Bruch.

Les documents suivants sont tout à fait explicites :

« S. A. de Candalle *estant arrivé* dans l'armée, il auroit logé audit « lieu de Bruch avec le quartier du Roy et six compagnies de cava- « lerie (comme) appert dudit ordre du XX Octobre, et y auroient sé- « journé neuf jours... Sadite Altesse de Candalle, partant de Bruch, « seroit allé loger à Saintaraille et seroit veneu audit lieu de Bruch « avecq ledit Cartier du Roy et y auroit séjourné unze jours... (3) ».

Les lieutenants généraux Bougy, Du Plessis-Bellière et Sauvebœuf s'étaient rendus à Agen (4) avec l'intendant de l'armée, Pontac, le 22 Octobre et jours suivants. Le capitaine Daubas de Gratiolet y commandait.

---

(1) Casteljaloux. Jurades. BB. 7. BB. 58. (Commun. G. Tholin).

(2) M. de Cosnac ne fait arriver le duc de Candale en Agenais qu'en Décembre 1652. Les documents qui suivent y établissent sa présence antérieurement à cette date. Il est vrai qu'il ne prit tout à fait le commandement de l'armée que plus tard, en Novembre.

(3) Arch. D[les] Bruch. CC. 1.

(4) Je n'ai trouvé aucun indice de la présence du duc de Candale à Agen pendant cette conférence des lieutenants généraux. Cette absence s'explique t'elle par la jalousie de Candale envers Du Plessis-Bellière qui avait, avant la venue du duc, le commandement général de l'armée et qui devait conduire la sienne propre en Catalogne ?

« XXII Octobre. Mgr de Bugy, général de la cavalerie du Roy ar-
« riva en ceste ville, logé au Palais Royal où le saluèrent les Consuls
« Boyssonnade, Méja et Ducros avec leurs chaperons et livrées.

« Le XXIII arriva Mgr du Plessis-Bellière fort tard et mit pied à
« terre au Palais Royal. Il alla coucher chez la demoiselle de... (1) ».

Le lendemain matin, les Consuls le logèrent chez Mlle de Lamothe Goulens (2).

Le Dimanche 27, arriva le marquis de Sauvebœuf qu'on logea chez Mlle de Gaucher (3).

En passant à Aiguillon (25 Octobre), Bougy avait ordonné aux Consuls de se rendre à Agen le lendemain « où tous les généraux doibvent se rendre ». On députa le Consul Ruère (4).

Une ordonnance en date du 25 Octobre, signée de MM. Du Plessis-Bellière et Bougy, installa au château d'Aiguillon une garnison de 20 hommes avec un lieutenant et deux sergents. Elle y arriva le 28 « pour y rester jusqu'à nouvel ordre ». On mura aussitôt la porte du Haut, qui avait été ouverte pour les vendanges (5).

Du Plessis-Bellière et Sauvebœuf repartirent d'Agen le lundi, 28 Octobre, mais du Plessis Bellière y retourna aussitôt (6).

Du Plessis-Bellière avait choisi Agen pour point de concentration des troupes qu'il conduisait au secours de Barcelone investie depuis quinze mois par les troupes de Don Juan d'Autriche : « J'ay trouvé l'armée de

---

(1) J. des C. BB. 59.

(2) J. des C. « 6 Nov. a esté bailhé mandement à Mlle de Lamothe « Goulens de 24 livres pour le logement de M. du Plessis-Bellière « pendant 8 jours ou pour le boys et chandelle qui luy fut prins ».

(3) J. des C. BB. 59.

(4) Aiguillon. 739, p. 52.

(5) Ibid.

(6) J. des C. BB. 59. Le J. des Consuls lui donne huit jours de séjour du 23 au 31 Octobre.

« Guyenne, écrivait-il, dans une si grande licence que « ce ne sera pas un petit miracle si je la puis faire « obéyr promptement pour l'exécution de ce voyage ».

Le régiment de Lorraine lui envoya son refus de marcher, signé de tous les officiers. Celui de Champagne refusa, comme le reste de l'infanterie (1).

Le 3 Novembre, le duc de Candale parle de « l'aver- « sion effroyable qu'a ce régiment de Champagne pour « tout ce qui sent la Catalogne ». Il ajoutait même que, si on le faisait partir, les soldats se jetteraient dans les troupes de M. le Prince (2).

Le 2 Novembre, l'armée de du Plessis-Bellière, comprenant 4 à 5000 hommes, qui avait été depuis la fin de Septembre retenue en Agenais pour renforcer les trou- de Lislebonne et de Sauvebœuf, partit enfin pour la Catalogne par le Pont de La Peyre sur l'Auroue et se dirigea vers Flamarens.

Le 3 et le 4, le marquis de Sauvebœuf, à son tour, à la tête de quatre mille hommes passa sur le même pont mais tourna vers Plieux et St-Clar (3) d'où il surveillait la Gascogne et se tenait à portée du Condomois menacé.

L'armée de Duplessis-Bellière s'était mise en marche trop tard.

Barcelone, défendue par le Maréchal de Lamothe Houdancourt depuis le 22 Avril, avait capitulé le 15 Octobre, après avoir vainement attendu les secours que le duc de Candale devait lui amener. Grâce à la trahison de Marchin, la Catalogne fut à tout jamais perdue.

---

(1) Lettre du chevalier d'Aubeterre à Mazarin en date du 3 Novembre 1652, de Montauban.

(2) Cosnac. T. V, p. 113-4 et 144. L'aversion de ce régiment s'explique, outre la misère des troupes, par le grave échec qu'il avait subi sous les murs de Lérida (1647).

(3) *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne*, p. 66.

Don Juan d'Autriche accorda aux troupes françaises la permission de se retirer en France où elles prirent leurs quartiers d'hiver au pays de Foix. La Cour chargea de Candale qui était à Moissac d'aller y chercher la cavalerie. Tous les officiers généraux se dérobèrent. Seul, le comte Gaspard de Chavagnac, qui venait de se brouiller avec Condé et à qui la Cour en récompense avait envoyé le brevet de Maréchal de Camp, accepta et partit (1). Les troupes commencèrent à entrer en Guyenne vers le 13 Novembre et furent incorporées à l'armée du Duc (2).

De Candale les garda toutes, sauf les Suisses (3).

Le 3 Novembre, Bougy quitta Agen pour rejoindre à Marmande sa cavalerie. Il passait à St-Laurent, accompagné de sept personnes, pour y traverser la Garonne et gagner le Port-Ste-Marie où trois cents chevaux l'attendaient pour l'escorter jusqu'à Marmande, lorsqu'un parti de Balthazar l'aborda. « Bougy, croyant de parler « aux siens, leur demanda en quels régiments ils étoient; « celui qui se saisit de sa personne lui dit qu'il étoit du « régiment d'un de ses bons amis, qui l'attendoit à « Bazas ». Prisonnier, on le conduisit à Bazas et de là à Bordeaux où il arriva le 10. Conti « le reçut fort bien,

---

(1) *Mémoires* de Chavagnac. (Edit. Flammarion, p. 175).

(2) Cosnac. T. V, p. 115-6.

(3) Répartition des troupes du Roi en Octobre 1652 : Coudray-Montpensier à St-Pastour. Régiment de Gohas à Bruch (8 Octobre). Compagnie de Ste-Colombe à Bruch (9 Octobre). Recrues du Régiment de Gramont, Régiment de St-Thierry, Compagnie d'Albec à Bruch (15 au 23 Octobre). Régiment de Giscard à Bruch (26 Octobre au 6 Décembre). Quartier du Roi à Bruch avec le duc de Candale (20 Oct. à Nov.) Régiment de La Villette et de Créquy à la Gruère (24 Oct.) Artillerie à Casteljaloux. Régiment de Rouillac en garnison à Casteljaloux. Infanterie à Bouglon, Fargues, Villefranche, etc.

Troupes de Du Plessis-Bellière autour d'Agen (Régiments de Champagne, de Lorraine, etc.), avant leur départ pour la Catalogne. Du 4 au 7 Oct., le Régiment de Chouppes (Frondeur) était à Villeneuve d'Agenais. (Minutes de M. Tancoigne et Arch. D[les] passim).

« le traita splendidement à souper le lendemain et lui « accorda la liberté à condition qu'il iroit en Cour et « ne retourneroit point à l'armée du Roy, qui est dans « le haut pays (1) ».

Ce fut une grande perte, étant « quasy le seul en qui « les troupes avoient confiance, écrivait Candale à Le « Tellier, 13 Nov. (2) ».

Comme Balthazar bataillait du côté de Bazas et que Casteljaloux était menacé, Marin y envoya vingt maistres pris dans la garnison de cavalerie du Mas, « pour « y faire la guerre et reprandre nouvelles des enne- « mis (3) », et en même temps renforcer le régiment de Rouillac. Candale, de son côté, envoya loger à Bruch le régiment de cavalerie du duc de St-Simon et les compagnies des gardes de d'Harcourt (4).

Balthazar se décida à attaquer Castelnau de Mesme, qui le gênait. Il envoya aviser Marchin de ses projets. Marchin voulait alors assiéger Blaye avec l'aide de l'Espagnol Vatteville. Mais celui-ci, ne voulant donner son concours qu'à la condition de garder Blaye, Marchin s'y refusa. C'est alors qu'il reçut le message de Balthazar qui le pressait de venir sans délai parce que, croyait-il, « la plupart des troupes du Roi étoient déjà « bien avant dans la Catalogne ; qu'il attaqueroit cepen- « dant Castelnau, qui incommodoit ceux de Bazas, « l'assurant qu'il ne tiendroit qu'à lui de porter ses « armes partout où il voudroit (5). »

---

(1) Balthazar. *Hist. de la Guerre de Guyenne*, p. 343-4 et *Gazette de France* (Nov. 1652).

(2) Cosnac. T. V, p. 143. Bougy fut échangé au début de 1653 contre François de Chavagnac, frère du comte Gaspard, que Marin avait fait prisonnier.

(3) Jurades de Casteljaloux BB. 8. (Commun. G. Tholin).

(4) Arch. D[les] Bruch. CC. 1. (10 Nov, 1652).

(5) *Hist. de la Guerre de Guyenne*, p. 343.

Marchin se décida, partit et remonta la Garonne, détachant les régiments de Montpouillan et de la Reine du côté de la Dordogne, où ils prirent le château de Pilles et un autre château « qui incommodoit fort Bir- « girac, avec ordre de le rejoindre (1). » Le rendez-vous général était à Casteljaloux.

Balthazar envoya devant lui des troupes assiéger le château de Castelnau où Lasserre, qui occupait Casteljaloux avec une compagnie, avait envoyé une partie de ses gens. Lasserre, apprenant les mouvements de l'ennemi, s'y rendit de sa personne pour voir ce qui s'y passait. Surpris par les coureurs de Balthazar, il fut fait prisonnier. On l'emmena à Bazas devant Balthazar avec un bras cassé. Il était tombé pour la seconde fois aux mains de son ancien colonel de Catalogne. Devant Bougy, prisonnier lui aussi, Balthazar lui reprocha durement d'avoir fait à sa première captivité la promesse d'entrer avec ses soldats au service de Condé et de ne l'avoir pas tenue. Balthazar, qui le détestait, le « fit « mettre en prison et lui dit qu'on se passerait de lui ; « qu'il eût seulement à payer trois fois sa rançon (2). »

Le régiment de Théobon, commandé par le lieutenant colonel de Montgoural et le régiment de Balthazar, commandé par le capitaine major Faget, furent chargés des approches du siège de Castelnau. La mésintelligence au sujet de l'exercice du commandement ne tarda pas à les désunir. Balthazar se rendit aussitôt

---

(1) *Hist. de la Guerre de Guyenne*, p. 343.

(2) *Hist. de la Guerre de Guyenne*, p. 344-6. On appelait ce capitaine Lasserre-Balthazar, parce qu'il avait, je le rappelle, servi dans le régiment de ce colonel. La *Relation du secours jeté dans Villeneufve d'Agenois* lui reproche d'avoir « lâchement abandonné son service » et de s'être jeté dans le parti ennemi. Cette haine des Frondeurs contre Lasserre-Balthazar s'explique par ce fait qu'à l'époque de la défection de Marchin à Barcelone, il avait refusé de suivre son régiment révolté.

devant Castelnau et, après avoir battu la place avec du canon, la força à se rendre le quatrième jour (1).

Après les opérations du siège, « il partit avant le jour « avec le canon et l'infanterie à Antignac où étoit Mar-« chin (2). »

A la tête de ces forces réunies, Balthazar marcha sur Casteljaloux, que défendait le régiment de Rouillac, la compagnie de Lasserre-Balthazar et le renfort de cavaliers qu'y avait envoyé Marin.

Le régiment de Rouillac, secondé par les milices communales, tenta une sortie. Balthazar la repoussa avec tant de vigueur qu'il faillit entrer dans la ville pêle-mêle avec les fuyards.

Balthazar installa ses troupes sur les sables de Lirac, entre l'Avance et le ruisseau de Beauziac, en face de la porte de Veyries (3). Sans perdre de temps, il écrivit aux Consuls, les menaçant du pillage et du sac, « qui « vous est infaillible » s'ils ne se soumettaient pas à l'instant. Epouvantés, ils traitèrent une heure après, connaissant par la terreur qui l'escortait partout la dureté de Balthazar.

La capitulation leur garantit toute protection pour eux et leurs biens. Les réfugiés dans Casteljaloux et et les bourgeois, désireux de partir, furent autorisés à gagner Le Mas ou Marmande par le plus court chemin avec leurs familles, leurs équipages, leurs hardes et leur argent. La garde de la ville fut remise aux mains des Consuls.

La capitulation militaire fut des plus honorables. On accorda un sauf-conduit au Régiment de Rouillac, mais

---

(1) Guerre de Guyenne, p. 345-6.

(2) Ibid. Antagnac au N. O. de Casteljaloux et au S. de Grignols. M. Moreau dans une note de la page 346 place Antagnac en Saintonge, avec un luxe de détails géographiques fort amusants !

(3) Au N. de la ville.

Balthazar ne reçut qu'à discrétion la Compagnie de Lasserre, son prisonnier. Le Régiment de Rouillac sortit fièrement, tambour battant, avec armes, chevaux et bagages, mèche allumée par les deux bouts, pour se retirer au Mas ou à Marmande. (15 Novembre) (1).

Balthazar « envoya cette nouvelle à Marchin et le « conjura de venir déjeûner dans Casteljaloux, et après « une petite conférence, il donna des ordres pour l'atta- « que du château, où il y avoit une forte garnison. »

La ville prise, Marchin y mit, comme gouverneur, La Magdeleine, premier capitaine dans Conti. Deux jours après, La Magdeleine voulut livrer la place aux Royaux. Découvert, il fut surpris au lit. Un lieutenant et ses soldats firent feu sur lui : il fut doublement blessé d'un coup de pistolet et d'un coup de mousquet et abandonné sur place. On le croyait mort. Il se releva et eut l'énergie de se jeter par la fenêtre sur un matelas étendu dans la rue : « Il se jeta au bas de la muraille « et se sauva à la faveur de la nuit sur le Mas. » Il fut pris et arquebusé, près la porte de Veyries. On l'enterra à St-Raphaël, chapelle de N. D. de Lorette. On le remplaça par le capitaine Desaydes (2).

Lenet écrivit à Condé une très cnrieuse lettre sur cet événement. « ...Après le siège de Casteljaloux, M. de « Marchin en donna le commandement à La Magdeleine, « premier capitaine de Conti ; le malheureux à l'instant « même prit dessein de se saisir de M. de Marsin et de « le livrer avec la place... Son lieutenant et quelques « autres entrèrent dans sa chambre, le trouvèrent cou- « ché avec une fille ; ils luy tirèrent plusieurs coups de « fusils, le blessèrent, le crurent mort ; cassèrent une

(1) Hist. de la Guerre de Guyenne, p. 346-7. Samazeuilh. Monographie de Casteljaloux.

(2) Hist. de la Guerre de Guyenne. Samazeuilh. Monographie de Casteljaloux.

« cuisse à la demoiselle... Le traistre eût assez de vi-
« gueur pour porter son matelas par la fenestre et se
« jeter dessus. Il se traisna quelques quarts d'heure
« croyant gagner Marmande ; mais M. de Marchin mit
« tant de monde après, qu'il le fit reprendre et passer
« par les armes. Il fut sans vouloir qu'on lui bandât les
« yeux (1). » Avant de mourir, La Magdeleine expliqua
qu'en l'état des affaires de Condé, « il avait voulu faire
« sa fortune par cette voie et obtenir sa grâce ».

Marchin ordonna le siège du château, où Deslandes, capitaine dans d'Harcourt, commandait, et confia le siège au maréchal de camp, Duplessis, le même qui avait jeté le secours dans Villeneuve (16 Novembre), pendant que lui-même prenait la résolution de tenter une expédition sur Condom.

Marchin et Balthazar partirent aussitôt, espérant écraser les Royaux avant que Sauvebœuf eût pu rappeler à son secours les troupes parties avec Plessis-Bellière pour la Catalogne.

Aussitôt qu'il eut vent de cette expédition, Saint-Luc envoya une Ordonnance à toutes les Communautés leur faisant défense « de fournir aucunes subsistances à
« quelles trouppes que ce soient sans les ordres exprès
« du Roi... leur permettant de courir sus aux gens de
« guerre qui voudront les forcer à les réunir... Au
« regard des contributions que les garnisons lèvent,
« ordonnons que les payements surseoiront jusques à
« ce qu'il en soit par nous autrement ordonné pour cet
« effet, si les commandants d'icelles ne portent, deux
« jours après la signification de la présente Ordonnance,
« l'estat au vray desdites contributions, pour estre
« pourveu à la moindre foulle du peuple...

« Donné à Montauban, le 18e Novembre 1652 (2). »

(1) Cosnac. T. V, p. 158. Lettre datée du 2 Décembre.

(2) Aiguillon. BB. 4.

Le 18, Sauvebœuf avertit les Consuls d'Agen qu'il marchait à la rencontre de l'ennemi : « M. de Sauve-« bœuf par une lettre escrite à Florance, jour d'hier (18), « nous avise de la marche des ennemys du Roy et comme « il va au devant d'eux pour empescher qu'ils n'appro-« chent de nous, s'estant advancés jusqu'à Nérac et au « Saumon (1). »

On remit aussitôt les gardes aux cinq portes, avec ordre aux tambours de battre la garde matin et soir.

Marchin avait éprouvé un premier échec devant Mézin. « Poursuivant sa marche avec quinze cents che-« vaux, il (Marchin) arriva devant Condom. Le marquis « d'Aubeterre (2) demanda à parler aux Consuls, aux-« quels il remontra le danger où Condom s'exposait « s'ils ne lui ouvroient pas les portes ; mais son discours « fut sans fruit. Gouhas et Montcassin étaient dans la « ville et leurs troupes à une lieue de là (3). «

Marchin était l'ami particulier de Montcassin. Il demanda à le voir. Montcassin, en ami, l'assura que les troupes de Catalogne venaient. Marchin ordonna à Balthazar de rejoindre l'infanterie et ensemble de s'emparer du château avant leur arrivée. Balthazar au contraire voulait aller au devant des troupes du Roi avant leur jonction. Mais son avis ne fut pas suivi et on décida la retraite sur Casteljaloux (4).

Sauvebœuf était parti de Fleurance pour aller dégager Condom et Mézin, investis par toute la cavalerie de Marchin. Il s'était fait précéder, comme il a été dit, de M. de Gohas qui, à la hâte, avec cent cinquante maistres, avait réussi à secourir les deux villes.

---

(1) J. des Consuls. BB. 59.

(2) Louis, comte de Lasserre, gouverneur d'Agenois et de Condomois (1648-1693).

(3) Hist. de la Guerre de Guyenne, p. 347.

(4) Ibid.

Comme on l'a vu. Balthazar et Marchin battirent en retraite. Sauvebœuf fit une marche de quatorze lieues, jour et nuit, pour les joindre, et, comme les ennemis s'étaient vantés de le pousser jusqu'à Toulouse, il leur envoya un trompette avec un cachet de défi. Sauvebœuf, avec le maréchal de camp Mérinville, comte de Rieu, s'était rapproché de Fargues et de Couthures jusqu'à une demi-lieue, à la poursuite de Marchin.

Marchin, qui avait ses troupes étendues de Casteljaloux à Antagnac, par Saint-Martin-de-Curton, les ramena vers cette ville et les rangea en bataille, répondant au cartel de Sauvebœuf qu'il savait ce qu'il avait à faire, « qu'il était devant Casteljaloux, dans une belle « plaine, où il ferait son debvoir, et que Sauvebœuf « verrait de faire le sien ».

Sauvebœuf décampa : Balthazar voulait poursuivre avec l'infanterie. Marchin refusa. Balthazar se contenta de harceler l'arrière garde, la chargeant plusieurs fois. (20 Novembre) (1).

Pendant l'expédition sur Condom, Marchin avait appris que Duplessis avait été tué devant le château. Il y envoya aussitôt pour la continuation du siège un autre maréchal de camp, Beauvais-Chantirac. La résistance était très vive. « Si toutes ces bicoques, écrivait Marchin « à Lenet, se deffendaient comme elles ont commancé, « il sera bien difficile de trouver des quartiers d'hiver (Du camp d'Antignac) (2) ».

Le lendemain du jour où Sauvebœuf avait décampé, le capitaine Deslandes capitula et rendit le château de Casteljaloux (21 Novembre).

Sauvebœuf irrité le fit arrêter et ordonna son procès.

Dans une lettre, datée du camp de Barbazan (26 No-

---

(1) Balthazar, p. 348-9. Cosnac. T. V. p. 153-7. Samazeuilh. *Monographie de Casteljaloux.*

(2) Cosnac. T. V, p. 146.

vembre), Sauvebœuf explique au Secrétaire d'Etat Le Tellier que Marchin offrit aux assiégés « toutes les com- « positions imaginables, ce que le dit gouverneur ac- « cepta avec infamie et honte, n'ayant rien qui l'y obli- « geast et mesme ayant mandé par des lettres qu'il « n'avoit pas affaire de rien de cinq à six jours. Nous y « y sommes arrivés cinq à six heures après la rendition, « La lascheté de cet homme nous a empesché de déli- « vrer la Guyenne d'une grande partie des ennemis, « leur ayant donné la retraite d'une ville et d'un chas- « teau (1) ».

Dans son ordonnance aux Communautés portant défense de laisser passer tous gens de guerre sans ordres exprès du Roi, Saint-Luc déclarait qu'il voulait pourvoir « à la moindre foulle du peuble ». On sentait le besoin de ménager ce pauvre peuple désespéré, si écrasé par les réquisitions et la guerre.

De Romegoux, de Candale écrivait à Le Tellier : «... Agen est comme révolté ; Marmande dans une « grande consternation ; Auch et Cahors, prêts à faire « le sault, s'ils ne sont bientost rassuréz. Le seul moyen « de sauver la Province... est d'envoyer ordre à M. de « Mérinville qui commande les troupes qui revien- « nent de Barcelone de se joindre à celles qui restent « en Guyenne, comme aussy aux Régiments qui sont « restés en Xaintonge. En attendant les ordres de la « Cour pour cella, j'ay envoyé les miens à M. de Mé- « rinville qui, commençant d'entrer en Guyenne, ne « fera peut-estre pas de difficulté de se joindre. Sy « Marchin, avec ses douze cents chevaux et ses deux « mille hommes de pieds se rend maistre de la campagne, « vous ne debvez faire aulcuns fonds sur la Guyenne,

---

(1) Cosnac. T. V, p. 155.

« tout estant disposé en une révolution, sy l'on n'y « donne ordre (13 Novembre) (1) ».

Cette lettre en dit plus sur l'état des esprits en Guyenne que toutes sortes de commentaires.

Déjà, pour raffermir l'autorité du Roi, les évêques de la Province, l'évêque de Saintes, l'évêque d'Agen, Barthélemy d'Elbène, l'archevêque métropolitain, Henri de Béthune, avaient lancé des mandements en faveur du Roi. Béthune excommunia tous ceux qui, depuis l'amnistie royale d'Octobre 1652, ne l'avaient pas acceptée.

L'arrivée de Marin, qu'Agen aimait et qui ne voyait pas sans colère ses sauvegardes méconnues, n'était peut-être pas étrangère à ce mouvement des esprits. « Le 21, sur le soir, arriva M. de Marin, venant de « Marmande, escorté de nombre de cavaliers et infan- « terie. Donné l'estape (2) ».

Malgré le mauvais esprit des Agenais et *surtout des Consuls* que signalait le président de Pontac à Le Tellier, à la date du 27 Novembre (3), en dépit de ses appréciations malveillantes, ces mêmes Consuls si suspects étaient cependant sortis de leur ville avec des hommes de leurs milices pour délivrer par la force le fils de Bernard de Faure, fait prisonnier par les ennemis, à cause de la fidélité de son père au Roi et de la sienne propre, et y avaient réussi : «... En suite de quoy (de la « fidélité) le dit sieur de Faure fils a esté faict prisonnier « par les troupes de Son Altesse, de quoy estant advertis

---

(1) Cosnac. T. V, p. 143.

(2) J. des C. BB. 59.

(3) Cosnac. T. V, p. 160. Les jugements de Pontac sont souvent entachés d'erreur. Pendant le siège de Villeneuve, il fournit souvent à Mazarin des renseignements erronés. Dans le rapport, dont il est question ici, tandis qu'il critique le mauvais esprit des Consuls, il vante les bonnes dispositions de Villeneuve d'Agenais !

« nous serions montés à cheval et marché à la teste de « quelques cavaliers et gens de nos milices pour retirer « de leurs mains le dit sieur de Faure, ce qu'aurions « faict après quelque résistance et iceluy conduict jus- « quesaux portes de la dite ville où il nous aurait quitté « pour se rendre comme il nous dict auprès de Monsei- « gneur le comte d'Harcourt... Faict à Agen dans la « Maison Commune, le quinziesme de Novembre mil « six cent cinquante-deux. Du mandement dudit sieur « de Sabouroux, Leydet (1) ».

Ce n'était pas là la conduite de gens mal intentionnés !

Le jour du passage de Marin à Agen, St-Luc remit aux Consuls, avec mission de la leur envoyer, une ordonnance adressée aux Consuls de Valence et de Laroque-Timbaut, portant défense de se dessaisir des deniers royaux. (21 Nov.) On la confia pour cette dernière ville, à un marchand et Jurat de Laroque, le sieur Anthonin Batut (2).

On redoutait les courses des Frondeurs, depuis que Marchin avait reparu en Agenais, repris la campagne et enlevait Casteljaloux.

Après la prise de Casteljaloux, le régiment de Théobon quitta Marchin pour retourner à Villeneuve et passa à St-Etienne-de-Fougères dans la Juridiction de Ste-Livrade. « Le 24e Novembre, le régiment d'infan-

---

(1) Pièce communiquée à M. G. Tholin, par M. Martinaud, juge de paix à Cancon, descendant par sa mère de Bernard de Faure. (Revue de l'Agenais. T. VIII, p. 478).

(2) J. des C. BB. 59. Le Jurat a signé sur le *Journal*: « A. Batut, « pour avoyr resseu ladite Ordonnance ».

« terie de M. Théobon logea dans la paroisse de St-« Estienne (1) ».

Le régiment fut renforcé par une recrue qu'avait faite le sieur de Mestre, sieur de Vergnassade (2). « Le sap-« medy, jour de Ste Catherine, 25e Novembre, le sieur « de Mestre a mis aux champs une compagnie d'infan-« terie dans le régiment du marquis de Théobon (3) ».

Le 1er Décembre, pendant le second siège du Mas, passait encore à St-Etienne le Régiment de M. de La Ribaudière : « Le Régiment de M. de la Ribaudière, « cav. et inf., passarent icy le 1er de Déc. 1652 (4) ».

Marchin avait tourné ses efforts contre le Mas : « Après cette réduction (de Casteljaloux), Marchin mit « *toutes* ses troupes en quartier dans le Bazadois, en « attendant d'autres canons pour l'attaque du Mas « d'Agenois, qu'il assiégea *quinze jours après* et le prit « par assaut le cinquième jour (5) ».

Les officiers du Roi s'étaient préoccupés de préserver le Mas, qui était entouré d'ennemis.

Le 16 Novembre, Marin enjoignait aux Consuls de Caumont d'envoyer 200 manœuvres aux fortifications du Mas (6). Tonneins-Dessus était réquisitionné pour 100 par le même Marin et reçevait une lettre du sieur chevalier de Labarthe, commandant la compagnie en garnison au Mas, réclamant la subsistance ordonnée par Mgr l'Intendant. On ira voir le sieur de Labarthe (7), dit la délibération, pour lui représenter qu'on ne peut

---

(1) Reg. Par. de St-Etienne-de-Fougères.

(2) Vergnassade. Jurid. de Montastruc (S. O.)

(3) Livre de Raison du sieur N. de Lidon.

(4) Reg. Par. de St-Etienne-de-Fougères.

(5) Balthazar, p. 349.

(6) Abbé Alis. *Hist. de Caumont*, p. 239,

(7) Jean Louis de Labarthe, seigneur de Giscaro, lieutenant colonel du Régiment de Guyenne.

« bailher des hommes pour travailher, attandeu la « grande maladie et mortalité de la plupart des ma- « nœuvres ». On traitera avec lui en argent (1) 28 Nov.

Marin manda aux Consuls d'Aiguillon de doubler la garde des portes, d'acheter des poudres pour augmenter les magasins de la Maison de Ville, d'établir des fortifications tout autour, afin d'éviter les surprises. Les habitants fourniront des manœuvres ; la porte du Bas sera réparée ; on achètera deux quintaux de poudre et on fera tout ce que le Conseil de guerre jugera à propos. Enfin tous les bateaux furent réquisitionnés à la réserve de ceux du port de Clairac (2 Décembre) (2). Même ordre à Tonneins-Dessous au fur et à mesure de la remonte des bateaux (3 Décembre). Un certain nombre de patrons, pour se soustraire à cet ordre, avaient enfoncé leurs bateaux. Les sieurs Consuls et Jurats, en présence de cette désobéissance, s'acheminèrent vers la rivière et y firent rompre tous les bateaux qu'ils y trouvèrent (3).

On voulait à tout prix empêcher l'ennemi, victorieux sur la rive gauche, de repasser la Garonne.

Durant les mois de Novembre et de Décembre, les Consuls de Clairac remirent la main aux fortifications de leur ville « pour le service du Roy » (4).

On commença par le Fort qui dominait le Lot à l'O. de la ville : les parapets et courtines de La Fosse et du « cementière nouveau », le bastion de Pineau, du côté du Couloumé, celui de Gaillardy, les parapets de l'Esplanade furent réparés; les arbres du Pont Pegrin abattus.

---

(1) Tonneins-Dessous, p. 178.

(2) Aiguillon, 739.

(3) Tonneins-Dessous, 2775.

(4) Acte de Jurade du 16 Nov. 1652.

En Décembre, on travailla à la courtine de Baudon, aux parapets et bastion, au pont et à la barricade de Maubourguet à l'E. ; au bastion de La Pauze, en face du Sol de la Dîme ; aux courtines et aux bastions de Vergues et de Lorayn, dont on fit abattre le pont. La Demy-Lune, élevée du côté du bastion de La Pauze, fut renforcée : les fondements, les parapets et la porte réparés ; la charpenterie de la palissade renforcée. On travailla à la Sablière. Des fascines et du bois d'œuvre furent transportés à la palissade du Passage : On alla chercher à Pinolle, à l'Ile de M. de Courbin, 264 fagots de fascines. On fit enlever les gabions de l'Ile, située au dessous des Capucins, de peur que les eaux du Lot ne les emportassent. Le marchepied à la vente ? de Baudon fut restauré (1).

Vers le 29 Novembre, Marchin parut devant le Mas-d'Agenois. Le gouverneur résista cinq jours. Le cinquième jour, Marchin donna l'assaut et emporta la place, qui fut mise à sac. « Labarthe... se sauva dans « l'Eglise (2) avec plusieurs autres officiers et habitants « de la ville, où ils se rendirent prisonniers de guerre « (3) ». (4 Décembre).

Marchin envoya aussitôt un ordre au gouverneur de Casteljaloux, Desaydes, l'avertissant de tenir bon si les ennemis venaient l'assiéger et de mettre le château en état de résister. Il lui ordonna d'expulser les suspects,

---

(1) Les travaux furent continués en Janvier 1653 et ne se terminèrent que le 28 Mars. Le compte des dépenses, présenté par le sieur Pauzie, marchand, s'éleva à la somme de 3445 livres, 19 s., 6 d. Le compte fut arrêté et clôturé par les sieurs J. Vergnes, Consul ; Fauquier, Consul : Baudon, Consul ; et par les auditeurs de comptes, de Labat, de Martin, Sallomon. (Arch. de Clairac. Mairie. 2116. Cahier 4).

(2) Eglise St-Vincent.

(3) Balthazar, p. 349.

d'approvisionner le château de grains et de farines pour un mois et plus. (Du Mas, 4 Décembre) (1).

« Le duc de Candalle, qui ne faisoit que d'arriver « pour commander l'armée du Roi, auroit infailliblement secouru la place si Merinville avec ses troupes « n'eût mieux aimé ses quartiers de rafraîchissement (2) ».

Candale, qui avait simplement paru en Guyenne sur divers points de la Province depuis Moissac jusqu'à Bruch et Xaintrailles, venait enfin de prendre d'une manière effective le commandement de l'armée.

Sur de fausses informations que Marchin avait levé le siège du Mas et passé sur la rive droite de la Garonne, Candale, qui était en Condomois, adressa aux Consuls d'Agen une lettre par laquelle il leur demandait dix mille rations de pain, avec ordre de les envoyer au Port-Ste-Marie, le lendemain, pour le passage de son armée (4 Décembre).

Le même jour, (4 Décembre), les Trois Ordres se réunirent. On députa le Consul Ducros et les Jurats Montels et Laborde pour aller le saluer. Ils partirent le 6 Décembre pour Lavardac où Candale avait couché la veille, mais ne le trouvèrent qu'à Bruch et ensuite au Port-Ste-Marie.

Pendant l'absence des députés, Candale avait envoyé à Agen un garde de d'Harcourt afin de faire descendre promptement des bateaux au Port-Ste-Marie « pour « ayder à passer l'armée du Roy ». (6 Décembre). Le même garde remit un ordre pour les Consuls de Cler-

(1) Jurades de Casteljaloux. B. 8. (Commun. de G. Tholin).

(2) Balthazar. (Hist. de la Guerre de Guyenne), p. 349. Merinville ramenait les troupes de Barcelone après la capitulation.

mont-Dessus. Le Consul Méja fit sortir le soir le messager Couat « pour marcher toute la nuict » (1).

Le 5, étaient venus loger à Bruch les régiments de Villemade et de Saint-Mesme où ils restèrent dix-neuf jours (2).

De Condom (5 Décembre), Candale envoyait en outre aux Consuls d'Agen le sieur marquis de Fimarçon, lieutenant général, pour les entretenir des affaires du Roi.

Le 6, Candale arriva à Lavardac et à Bruch.

De son camp de Lavardac (6 Décembre), il avait adressé aux Consuls d'Agen le message suivant : « MM. « les Consuls, m'estant avancé icy pour combattre les « ennemys qui assiègeoient le Mas d'Agenois, j'ay sceu « que sur l'advis qu'ils ont eu de ma marche sur eux, « ils ont repassé la rivière, je vais la repasser aussi en « diligence (3) ».

Il leur demandait leur douze plus grands bateaux pour l'établissement d'un pont au Port-Ste-Marie, « qui « lui permettra de poursuivre les ennemis qui ont levé « le siège du Mas d'Agenois (4) ». On expédia les bateaux le lendemain, avec pain, vin et argent pour les bateliers (7 Décembre). Candale en réclama six autres, les Consuls de Clermont-Dessus à qui on en avait demandé ayant répondu qu'ils n'en avaient pas (7-8 Déc.)

Le marquis de Fimarçon se présenta, ce jour, à l'Hôtel de Ville avec des lettres de créance qu'il tenait du Duc (5). L'arrivée du Marquis était inutile. Le Mas avait succombé.

Le lendemain de la prise du Mas, Balthazar avait passé la rivière à Tonneins, « avec cent cinquante che-

---

(1) J. des C. 59.

(2) Arch. Dles Bruch. CC. 1.

(3 et 4). Arch. d'Agen. EE. 62.

(5) Ibid.

« vaux... dans un bateau qu'il avoit trouvé caché », pour poursuivre du côté de Gontaud, « lieu fermé de « bonnes murailles », le Régiment des Galères et celui de Biron cavalerie, qui s'y étaient refugiés et « qui « n'avoient pu entrer dans Marmande parce que les « bourgeois s'y étaient opposés », comme ils avaient aussi refusé à Marchin, ne voulant pas de garnison (1).

Balthazar arriva à Gontaud à la pointe du jour.

« Le IIIIe du mois de Décembre audit an XVIC cin- « quante et deux les deux régiments de cavallerie et « d'infanterie du seigneur de Biron (2), ayant esté logés « en ville par ordre de M. de Marin, furent assiégés le « lendemain par les trouppes de Mgr le Prince de « Condé, commandées par les sieurs de Marchin et Bal- » thazar, pendant lequel siége, par l'advis de MM. les « juge, procureur du Roy et Jurats, ledit comptable « (François Rouzié) auroit donné douze boisseaux d'a- « voine pour la cavallerie...

« *Le 8e du mois*, les trouppes de Mgr le Prince ayant « prévallu sur lesdits régiments seroient entrées dans « la ville qui feust entièrement pillée, saufs de la mai- « son du seigneur de Montferrand pour la conservation « de laquelle et evvitter le pillage des meubles que plu- « sieurs habitants y avoient reffugiés et mesme l'hon- « neur de plusieurs femmes et filhes, ledit comptable « auroit bailhé vingt boisseaux d'advoyne neuf d'orge « ou de bailharge... (3) ».

Le récit de Balthazar donne des détails circonstanciés. Le jour de son arrivée (5 Déc.), « il (Balthazar) com- « manda Faget et Gaston, avec cinquante chevaux, « d'aller droict à la porte..., il n'y avoit que le guichet « ouvert, par où les chevaux ne pouvoient entrer ; ils

---

(1) Balthazar, p. 349-50.

(2) Arch. D^les Gontaud.

(3) Arch. D^les Gontaud 1591, p. 43-44.

« chargèrent la garde. Balthazar, soutenant les siens, « fit mettre pied à terre ; mais tout y étoit sous les ar- « mes et le guichet ensuite fut fermé ; ce qui l'obligea « de se retirer à deux cents pas delà et sommer la place « de se rendre, leur offrant une composition ; mais au « lieu de l'accepter, ils mirent le feu et bruslèrent toutes « les maisons et faubourgs hors de la ville. Balthazar « manda à Marchin de lui envoyer de l'infanterie ; qu'il « tascheroit de prendre ces deux régiments avant qu'il « eust passé la Garonne avec le reste de ses troupes (1); « ce qu'il fit et lui envoya son régiment et celui de « Conty, commandé par Bourgogne (2), Il mit une « pièce d'artillerie en batterie qui tira tout un jour. Le « lendemain, Marchin arriva ; et sur le soir ils prirent « la place, où tout fut fait prisonnier de guerre (3) ».

Le siège avait duré quatre jours (5 au 8 Déc.)

Deux jours après, Balthazar, avec ses cavaliers, partit pour Monségur (10 Décembre).

Dès qu'il se fut éloigné, les Consuls s'empressèrent de faire fermer les brèches des murailles du côté de la porte de Fauillet et de murer la porte de Marmande. Le 13, ils envoyèrent à Clairac savoir si l'armée du duc de Candale passerait la rivière (4). Les Régiments du sieur de Guiscard et du sieur de Boisse étaient arrivés en effet, le 6, à Aiguillon, avec une compagnie de cavalerie du sieur d'Albre (?), laquelle partit le 9 pour Tonneins, tandis que les deux régiments y restèrent jusqu'au 17 Décembre (5).

Pendant que Saint-Luc ordonnait aux Consuls d'Ai-

(1) Balthazar parle sans aucun doute du duc de Candale.

(2) Louis de Bourgogne, maistre de camp dans Conti, depuis l'exécution de La Magdeleine.

(3) Balthazar. *Guerre de Guyenne*, p. 350-1.

(4) Arch. Dles Gontaud 1591, p. 43-4.

(5) Arch. Dles Aiguillon 739. Probablement le sieur d'Abre.

guillon d'empêcher le passage des bateaux ennemis qui remontaient la rivière, le duc de Candale transportait son camp à Xaintrailles d'où il nomma le sieur de Vassal de Montviel, premier Capitaine du Régiment de Guyenne, au commandement de la ville et du château d'Aiguillon, occupé par 200 hommes de garnison (14 Décembre) (1).

Ce même jour, le duc de Candale vint à Tonneins-Dessous. La Jurade chargea les sieurs Jacob de Costebadie et Desclaux de le saluer et l'assurer « de la fidé-« lité inviolable de Tonneins-Dessous au service du « Roy, et le prieront de nous voulloir maintenir, comme « Monseigneur le duc d'Espernon, son père, a faict (2) ».

En amont d'Agen, les troupes du Roi s'emparèrent par escalade du château de Clermont-Dessus, si pittoresquement placé sur son éminence conique.

« Le samedi trexiesme dessambre 1652, à l'heure de « set ou huit heures du matin, le chasteau de Clermont-« Desseus a esté prins par escalade, tout près du pont, « par Monsieur de Lort Goul... de Malauze, et Mon-« sieur de Lassalle de Pémirol, et par un treste que se « nomme Labergère quy a esté sargent dans le chasteau « de Clermont et ambouié le charresme passé avec vingt « soldats pour garder le dit chasteau, et, s'en étant allé, « il a fait se complot. Et tout ce qui a esté dedans a « été au pillage et ont établi une garnison... Le 28me de « Décembre 1652, Monsieur La Salle sortit avec les « autres capitènes et les compagnies de la garnison de « Clermont-Dessus par commandement de M. de Can-« dalle, après avoir pilhé et anporté tout ce que les « pessans y aboient dedans. Et c'est pour servir de

(1) Arch. Dles Aiguillon 739. BB. 3. Le greffier de la Jurade appelle Xaintrailles « St-Arailh ».

(2) Arch. Dles Tonneins-Dessous 2275, p. 211.

« memoere. Et me suys soubs signé Cazanove, prestre « et viquerre (1) ».

C'était la revanche de Gontaud contre Marchin, seigneur de Clermont.

Deux jours après l'assaut de Gontaud, Balthazar, avec le comte de Marchin, s'était dirigé vers Monségur (2). Il passa au nord de Marmande qu'occupait Marin et était le 12 Décembre devant Monségur.

Balthazar « exhorta les habitants de se rendre, si « mieux ils n'aimoient le pillage. Saint-George (3), qui « étoit gouverneur, lui dit que le duc de Candale étoit « en marche pour le venir secourir et qu'il étoit dans le « dessein de périr plutôt que lui rendre la place ; il se « défendit six jours au bout desquels il se rendit par « capitulation (4) ».

« Monségur, défendu par ses seuls habitants, fut pris « mercredi dernier (17 Décembre). Marsin leur imposa « 10,000 livres et 150 hommes de garnison (5) » garnison composée de soldats pris dans les régiments de Montpouillan, cavalerie et infanterie ; elle y resta jusqu'au 3 Mars 1653.

La grande guerre était abandonnée. On ne faisait plus que la guerre d'escarmouche, de coups de main et de surprises. Le chevalier d'Aubeterre, qui commandait la cavalerie du Roi, demandait au Cardinal qu'on donnât au duc de Candale les moyens de pousser la guerre à bout, « car si l'on le lesse en l'estat où il est, nous ne « ne ferons jamais que jouer aux barres, c'est-à-dire « passer et repasser des rivières sans avancer rien pour « le bien des affaires (6) ».

(1) Arch. Cles (Inventaire des) T. I, p. 202. G. Tholin.

(2) Arrond. de la Réole. M. de Cosnac place Monségur dans l'Ariège ! T. V.

(3) St-George, fils du lieutenant des gendarmes de Richelieu.

(4) Balthazar, p. 351.

(5) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 427.

(6) Cosnac. T. V, p. 162.

Les Frondeurs et les Royaux occupaient les positions les plus diverses, au hasard des évènements. Tournon et Villeneuve étaient aux Frondeurs ; sur la Garonne, le Mas-d'Agenais, en Albret, Casteljaloux ; dans l'Entre-deux-Mers, Monségur et la Réole ; sur la Dordogne, Bergerac et Libourne.

Les troupes du Roi occupaient Montauban, Moissac, Puymirol, Clermont-Dessus, Agen, Port-Ste-Marie, Aiguillon, Tonneins, Marmande.

Pour assurer la ligne de la Dordogne, Marchin résolut de s'emparer de Sarlat. Dans ce but, il dirigea une partie de ses troupes vers le Haut Agenais.

« Le mercredy onziesme décembre 1652 a neuf heures du soir arri-
» varent dans le bourc (1) les régiments de cavallerie et d'infanterie
« de M. le Comte de Rivan et de M. le Baron de Monségu.

« Le 20 décembre an susdit entra dans la ville de Monclar (2) en-
« viron 800 fantassins commandé par M. de Chasteaumoron (3).

« Ce mesme jr q dessus y entra presque autant à Castelmauron
« commandés par M. de Chasteaulux (4).

« Et le mesme jr q dessus logearent dans le bourg de Fongrave,
« deux nuicts, environ 800 chevaux et quantité de piétons ou firent
« brulle deux granges et, les deux nuicts passés, allarent audit Mon-
« clar ou touts les susdits firent sejour et par raison d'une sortie que
« firent ceux de Clérac qui prirent leur marche à Castelmoron ou ils
« enleverent environ 40 peres de bœufs. La nuit suivante toutes les
« susdites garnisons deslogearent.

Le délogement était à peine fait que M. de Marin s'établissait à Castelmoron (22 Décembre).

« Et le second jours après M. de Marin mit garnison dans ledit lieu
« de Castelmoron d'environ quatre mil cavaliers ou fantassins (5) ».

---

(1) Bourg de St-Estienne-de-Fougères. Le 11 Décembre était un jeudi. (Reg. Par. Mairie).

(2) Monclar d'Agenais.

(3) Castelmoron-Laforce (Marquis de).

(4) César Philippe, comte de Chastelux, vicomte d'Avalon, lieutenant de la cie des gendarmes du Prince de Condé.

(5) Reg. Par. de St-Etienne. Il s'agit bien de M. de Marin. Marchin était d'ailleurs à Bordeaux à ce moment.

Tous ces mouvements n'étaient que l'exécution d'un plan arrêté à la suite de l'affaire de Monségur. Aussitôt après la prise de cette ville, Marchin avait réuni un Conseil de guerre, auquel assista le marquis de Chouppes, revenu du Poitou à Bordeaux, que le prince de Conti envoya à Marchin pour les arrangements à prendre au sujet des quartiers d'hiver.

Marchin y fut d'avis de partager l'armée en trois corps, l'un pour le pays des Landes, sous le commandement de Balthazar ; l'autre, entre la Dordogne et l'Angoumois, avec le marquis d'Aubeterre (1), et le dernier, entre la Garonne et la Dordogne, avec *François* de Chavagnac (2). Balthazar appuya fortement ce dessein. Il exposa que les troupes étaient fort fatiguées après cette longue campagne, qu'il leur fallait beaucoup de pays pour les refaire et non pour les user à gagner du terrain. Il demandait seulement pour lui le régiment de Conti-infanterie, son propre régiment, ceux de Guitaut et de Leyran étant ruinés au point de n'avoir pas en tout soixante chevaux, « et prendrait son quartier d'hiver l'épée à la main (3) ».

Chouppes s'opposa à ce plan avec énergie. Rien, disait-il, ne sera plus facile aux Royaux, que d'enlever tous les quartiers épars. Loin de les séparer, il fallait au contraire les concentrer et leur faire prendre leur logement le plus avant possible dans les Landes (4).

L'avis de Balthazar prévalut.

Balthazar se mit aussitôt en route. Le 19 Décembre, il passait à la Réole et à Bazas, « et d'une diligence

---

(1) Ne pas confondre le marquis d'Aubeterre, frondeur, avec le chevalier d'Aubeterre, Royal.

(2) François de Chavagnac était le frère de Gaspard, qui avait abandonné Condé.

(3) Balthazar, p. 361.

(4) Chouppes. *Mémoires*, p. 175-6.

« incroyable, arriva le 21 du même mois à Roquefort, « et, sans s'y arrêter, poussant sa marche, se saisit du « château de Pojol. Il partit à la pointe du jour de Pojol, « y laissant Lasserre (1), auquel il avait derechef par- « donné, avec soixante hommes de pied (2) ».

Candale se mit à sa poursuite avec toute sa cavalerie et à marches forcées. Gaston, qui était à Bazas, en avisa aussitôt Balthazar qui, plein de sécurité, croyait Candale du côté de Sarlat.

Balthazar était à Mont-de-Marsan, lorsque les troupes du duc, commandées par le chevalier d'Aubeterre, général de la cavalerie, enlevèrent les régiments de Guitaut, de Leyran, de la Marcousse et quatre compagnies du Régiment de Balthazar, aux environs de Saint-Maurice et de Grenade-sur-Adour, ce qui alarma grandement « ceux de Mont-de-Marsan », que Balthazar avait gagnés par de l'argent et des promesses (23 Décembre) (3).

Heureusement pour Balthazar, le duc de Candale et Mérinville perdirent du temps à sommer Grenade, au lieu de courir à Mont-de-Marsan.

Balthazar ne les attendit pas, mais en sortit précipitamment pour se retirer sur Tartas.

Le jour de Noël, par un froid terrible, Candale était devant Tartas, mais ses troupes souffraient à ce point qu'il les ramena à Mont-de-Marsan, suivi par les coureurs de Balthazar.

Pendant que Candale poursuivait Balthazar, le comte Gaspard de Chavagnac, qui était allé chercher la cavalerie de Catalogne, se hâtait de rejoindre le duc. Il entra en Guyenne par Saint-Sulpice et y trouva l'or-

---

(1) Lasserre-Balthazar.

(2) Balthazar, p. 352.

(3) Lettre du chevalier de Viven (8 Janvier 1653). *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne*, etc., p. 109.

dre du duc de Candale de se rendre au Port Sainte-Marie avec ses cavaliers, où Tracy devait lui donner des ordres (1).

Tracy était allé à Mont-de-Marsan pour engager Balthazar à se rendre. A son retour, Chavagnac le trouva désespéré d'apprendre que l'ennemi assiégeait Aiguillon (2). « Comme il nous aurait été impossible de pren-« dre des quartiers d'hiver dans l'Agenais si nous avions « perdu Aiguillon, nous étions très en peine ».

Quelques jours avant venait d'entrer à Aiguillon le régiment de Champagne avec 115 soldats, par ordre de M. de Tracy (23-25 Décembre).

Le même jour, (25 Déc.), se logèrent au faubourg du Lot deux compagnies de cavalerie conduites par les sieurs d'Albre et Monjorge (?), auxquels on distribua le pain, envoyé par « ceux de Clairac », sur l'ordre de M. de Tracy, et le surplus aux troupes de M. de Mérinville (3). Aiguillon fut attaqué par les Frondeurs. C'est à ce moment qu'il était nécessaire pour secourir Aiguillon de passer la Garonne ; on n'avait pas de bateaux. Tracy était au désespoir. Heureusement un bonhomme enseigna un gué. Chavagnac promit trente pistoles à qui passerait le premier. Un cavalier demanda à Chavagnac son cheval, un brabançon, le meilleur qu'il eût jamais eu. L'animal nagea seulement quelques pas et reprit pied, passant sans difficulté la rivière.

Toutes les troupes passèrent alors sans perdre un

---

(1) Tracy achetait des armes à Agen : « Permis au sieur Bayon, « marchand, dit le *Journal des Consuls*, de sortir cent mousquets et « cent bandoliers, vendus à M. de Tracy, général de l'Armée du Roy. « XXII Décembre ». BB. 59.

(2) Chavagnac. *Mémoires*, p. 177.

(3) Arch. Dles Aiguillon, 739, p. 56-59. Les soldats du Régiment de Champagne étaient encadrés de deux capitaines, trois lieutenants, un enseigne, dix sergents.

homme. Tracy laissa à Chavagnac le soin de délivrer Aiguillon. Dès que celui-ci parut au bout de la côte avec ses soldats en bataille, les ennemis enlevèrent sur l'instant les canons de leurs tranchées, opérèrent aussitôt leur retraite et passèrent avec précipitation le Lot où beaucoup se noyèrent, poursuivis le sabre à la main par Boissac-cavalerie.

Tracy reprit ensuite le commandement et disposa ses quartiers autour d'Aiguillon (1).

On était aux derniers jours de l'année.

Aiguillon délivré, il fallait songer à Sarlat qu'assiégeait Marchin. Tracy avait porté cette nouvelle à Candale (2). Tracy avait donné deux mille chevaux à Chavagnac pour aller rejoindre Sauvebœuf à Clairac (3). Mais Candale, brouillé avec ce dernier, défendit à Chavagnac de lui obéir. Sauvebœuf voulut retenir Chavagnac un jour à Clairac : il refusa d'obéir et partit. « Sauvebœuf s'emporta beaucoup en paroles inutiles ». En présence de l'hostilité du duc de Candale, Chavagnac avait conseillé à Sauvebœuf de se retirer chez lui, ce qu'il fit (4).

« Toute l'armée marcha du côté de Sarlat ».

C'est sûrement de cette armée que parlent les *Registres Paroissiaux* de St-Etienne-de-Fougères :

« Et le dernier jour de Décembre arrivarent quantité de troupes « autour de Monclar ».

---

(1) Chavagnac. *Mémoires*.

(2) Balthazar, p. 354-5. (Ed. Moreau. chez P. Jannet).

(3) Dans une lettre de Pontac à Mazarin (1er Janvier 1653), on lit en post-scriptum : « Le comte de Mailly a esté tué à Clairac et Dom « Lugues (Dom Luc), commandant de Balthazar. Ce comte estoit un « brave ». (*Arch- Hist. Gir.* T. VII, p. 256-7). Le chevalier de Viven place la mort de ces deux frondeurs du côté de Grenade (23 Déc.) *Docum. inédits sur la Fronde en Gascogne*, par J. Carsalade du Pont, p. 110.

(4) Chavagnac. *Mémoires*.

Dans un mémoire des mêmes *Registres* sur les dégâts causés par l'armée, en date du mois de Septembre 1653, on lit :

« Le *premier* jour de la présente année susdite, on auroit logé et « passé la plus grande partie de l'armée du Roy dans ladite paroisse ».

« Et advenant le *second* janvier 1653, jor de jeudy, environ les 2 « heures du soir, vinrent loger dans le bourc de St-Estienne, princi- « palement au Poux, Merle, del Portal et au Belayre (une troupe) « d'environ 500 chevaux depuis le matin jusques au soir (1) ».

En route, les troupes apprirent que la vieille cité royaliste de Sarlat avait été prise (1er Janvier) et que Marchin y avait placé comme gouverneur François de Chavagnac, avec les régiments d'Enghien infanterie et de Marchin.

La campagne de 1652 était finie.

Les régiments prirent leurs quartiers d'hiver : Marin au Mont de Marsan ; Canillac, dans le Quercy ; Gaspard de Chavagnac dans le Périgord ; Mérinville en Rouergue et le duc de Candale prit le sien à Agen et garda Tracy avec lui (2).

Bordeaux était toujours aux mains des rebelles. Le généralissime de l'armée de Guyenne avait choisi Agen pour le quartier du Roi.

D'ailleurs, le parti de Condé n'y désarmait point et le moindre succès de ses armes était une cause de nouvelles agitations.

M. de Montespan courait le pays dans la Haute-Guyenne, ce qui irritait les populations constamment foulées. D'un autre côté, la reprise de Moissac par le marquis de Lusignan avait surexcité les partisans de Condé à Agen et alarmé les Mazarins.

---

(1) Reg. Par. de St-Etienne-de-Fougères (Mairie). Ces noms de lieu existent toujours. Seul le nom de *Poux* a été remplacé par celui de Barguillat.

(2) Chavagnac. *Mémoires*, p. 180.

Conti écrivait à son frère : « J'ay à tout moment tout « le Parlement sur les bras pour me prier de vous in- « informer des désordres que faict M. de Montespan « dans la Haute-Guyenne et il est vrai qu'ils sont à un « point que, quand mesme il n'y auroit point de troupes « du Roi de ce costé-là, la Province ne laisseroit pas de « se révolter (20 Décembre) ».

Qu'on rapproche ce fragment de lettre de celle que Candale expédiait de Romegoux à Le Tellier à un mois de distance (1). Mêmes plaintes, mêmes sinistres prévisions, mêmes appréhensions de révolution, dit l'un ; de révolte, dit l'autre. Tous les deux sont d'accord sur l'irritation des peuples.

Continuant, Conti expose les appréhensions d'Agen : « Ceux d'Agen ont esté fort allarmés de la prise de « Moissac. M. de Lusignan est dedans qui nous escrit, « affin d'avoir nos ordres pour y commander ; mais ceux « de la ville (2) témoignent de l'aversion pour luy et « souhaitteroient plustost M. de Gallapian, non pas « comme gouverneur, mais seullement pour y comman- « der durant ces temps-ci (20 Décembre) (3) ».

Un Galapian préféré à Lusignan, son frère !

Encouragée, la populace d'Agen insultait les cavaliers de l'Armée royale, qui entraient dans la ville ou en sortaient. Elle poursuivit même plusieurs fois, à coups de pierres, les pourvoyeurs de M. de Candale. Du camp de Lusignan, le marquis de Canillac (4) envoyait aux Consuls le message suivant :

---

(1) V. plus haut, p. 350.

(2) Les Consuls de Moissac.

(3) Cosnac. T. V, p. 360.

(4) Jacques Timoléon de Beaufort-Montboissier, ancien frondeur. Il disait un jour au sieur de Rouillac qu'ils étaient « les deux plus « grands fous du Royaume ». *Mémoires de Retz.*

« J'apprends que vous souffrez que la canaille de « vostre ville fasse plusieurs insultes aux cavaillers de « l'Armée du Roi qui sortent de vostre ville, après s'y « estre pourveus des choses qui leur sont nécessaires, « qu'on leur a osté à la sortie de la dite ville, et mesme « qu'on n'espargne pas les pourvoyeurs de M. le duc de « Candalle qu'on a poursuivis par deux ou trois fois à « coups de pierre. J'estime qu'aucuns de vous n'approu- « vent ces procédés et que tous ensemble vous deves « faire cesser ces désordres... (25e Décembre) (1) ».

Un nouvel incident se produisit à Agen qui agita encore les esprits.

Saint-Luc avait informé les Consuls sortants que le Roi, selon les antiques et toujours respectés privilèges de la ville, leur laissait la plus entière liberté pour l'élection de leurs successeurs (18 Décembre).

Le 23 Décembre, tout était changé. Saint-Luc donnait avis aux Consuls qu'un arrêt du Conseil du Roi du XIII Décembre, portait nomination des six Consuls de l'année suivante (1653) (2).

Dans la nuit du 27 au 28 Décembre furent affichés des placards injurieux contre l'autorité du Roi et la désignation des Consuls de par sa volonté, contrairement aux franchises de la ville.

« Plus a esté reçu par les sieurs Consuls quatre pla- « cards et libelles diffamatoires, trouvés affichés le 28 « Décembre 1652, jour et feste des Saints-Innocents, « l'un à la porte du logis de M, de Boissonnade, premier « Consul ; l'autre, à la porte du sieur Baratet, jurat ; « l'autre, à la porte de la Maison de Ville et l'autre, à

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.

(2) Les Consuls de 1653, désignés par le Roi, étaient MM. Pierre de Las, sieur de Brimont; Ratier, avocat; Barates, marchand; Jean de Laboulbène, avocat; Daunefort, avocat; Bernard Gardes, marchand.

« la porte de la grande boucherie, escrits à la main, « caractères de lettres de moule (1) ».

Le *Journal des Consuls* relate ces faits ainsi qu'il suit : « Sapmedy (28e Décembre), en plusieurs endroits « de la ville, se sont trouvés plusieurs placards tendant « à sédition.

« Ledit jour nous avons teneu Jurade sur les susdits « placards... MM. d'Espalais, consul et M. de Pous- « sou, jurat (2), ont esté députés vers M. de Candalle ».

On envoya copie des placards à M. de Saint-Luc par le sieur Lagrange, un de ses gardes (3).

M. de Pontac approuva S. M. d'avoir choisi les Consuls d'Agen. « Ce changement a un peu esmeu la « bille des Frondeurs, *parmi lesquels les officiers du* « *Présidial* tiennent le premier rang. Ils ont affiché « dans ces placards qu'il me falloit tuer et tous ceulx de « ma caballe. (Agen 1er Janvier 1653. Lettre à Maza- « rin) (4) ».

Dans la séance solennelle du 31 Décembre 1652, pour la remise des pouvoirs des Consuls sortants, le sieur de Boissonnade (5), premier Consul, remercia la Jurade des bons conseils qu'elle leur avait donnés, à lui et à ses collègues « dans les rencontres... en sorte « que par la protection particulière que Dieu a toujours « tesmoignée envers ceste communautté et la bonne « conduite desdits sieurs Consuls, la ville a esté pré- « servée des malheurs dont elle estoit menacée dans « une année si orageuse (6) ».

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 58.

(2) François II de Montpezat de Poussou.

(3) J. des C. BB. 59. Voir aussi : Arch. d'Agen. BB. 57, p. 215.

(4) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 256-7.

(5) En 1653, Géraud de Boissonnade succéda à son père dans la charge de président et juge mage. (Arch. d'Agen. BB. 61).

(6) Arch. d'Agen. BB. 57, p. 217.

« Nous pouvions estre dispensés de faire testament « en vostre faveur, disent les Instructions aux Consuls « de 1653, puisque vous n'estes pas nos enfants d'adop- « tion et que vous n'avez pas esté faicts par nos suffra- « ges, vostre élection estant l'ouvrage d'une puissance « souveraine et une espreuve de nostre obéyssance, « comme le doibt estre de vostre vertu...

« Nous vous exhortons que... pour des complaisances « et des interests particuliers, vous n'exposiez pas l'hon- » neur du chaperon ou le bien de la communauté, « comme il arriva, il y a quelques années, que la con- « duitte intéressée des magistrats de ce temps-là nous « fit perdre la Cour et Chambre de l'Edit qu'il a pleu à « S. M. de restablir heureusement ceste année...

Parlant des troubles au milieu desquels l'année s'était écoulée, le testament consulaire ajoute : « Ce n'est pas « qu'il faille souffrir leur murmure (des peuples), lors- « qu'il va jusques à l'insolance et le funeste exemple « de nos voisins (1) nous doibt apprendre que leur « tirannie est la pire de toutes.., Prenez la peine de « considérer en quel estat estoit cette ville... représen- « tez-vous ces orages qui ont esté excités pendant ceste « année, capables de faire tumber le timon des mains « les plus adretes. Faictes, s'il vous plaist, réflexion que « ni la persuasion, ni la force ouverte n'ont peu jamais « ébranler nostre fidellité, ni nous destacher en aucune « façon de ce que nous debvions au bien public, que « nous avons apaisé souvent la révolte des peuples, « vaincu celle des éléments (2) et combattu tous les « fléaux du ciel qui avaient été présagés par des éclip- « ses, que nous avons réparé et fortifié nos murailles... « estouffé le mal contagieux en sa naissance (la peste)..

(1) Les Bordelais et l'Ormée.

(2) Les inondations de la Garonne.

« Ce n'est pas que nous prétendions autre gloire de tou-
« tes ces choses que celle d'avoir faict nostre debvoir ;
« au contraire, nous recognaissons avec humilitté que
« tous ces heureux succès viennent du ciel qui se sert
« des plus faibles instruments pour faire ses plus grands
« miracles et tous ceux que nous avons veu sont des
« effects de la devise de ceste ville (1) et de la bonté
« infinie de Dieu qui la protège et qui a gardé si favo-
« rablement tous ses habitants qu'il n'y a pas eu une
« seule goutte de leur sang espanché parmy tant de
« désordres.

« Nous prions Dieu qui nous a daigné conserver
« parmy tant de tempestes de vous donner le calme et
« vous fere la grace que vous puissiez allumer le feu de
« joie de la Paix.

« BOISSONNADE, DE MÉJA, D'ESPALAIS,
BOYER, DUCROS, SABOUROUX (2) ».

Ce langage des Consuls, empreint d'une sereine grandeur, d'une virile et tranquille résolution, fortifié par la fierté d'une conscience satisfaite dans l'accomplissement du devoir, exposait à leurs successeurs avec sincérité et vérité les malheurs qui s'étaient abattus sur la ville pendant leur consulat et dont ils avaient triomphé. « Les tempestes » avaient été longues et terribles et c'était miracle que la fortune de la ville n'eût pas péri : le pays ravagé par une soldatesque qui ne connaissait ni amis, ni ennemis, le choc et le fracas des batailles, les désordres et les paniques qui accompagnèrent la déroute de Condé, la ville enveloppée de troupes s'apprêtant à la mettre à sac, Condé hésitant entre

(1) *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.*

(2) Arch. d'Agen. BB. 58, p. 101.

sa conservation et sa ruine et ne l'épargnant que par des considérations entièrement étrangères à tout sentiment d'humanité, les rues couvertes de barricades, les citoyens unanimes d'abord pour repousser toute ingérance étrangère, divisés ensuite les uns contre les autres par la guerre civile, les Consuls tenant tête à la populace armée, conduite par les Laugnac et les Galapian, la paix enfin signée avec d'Harcourt sans la moindre lésion des privilèges de la ville, sans la concession d'une garnison, refusée aussi bien à d'Harcourt vainqueur qu'à Condé vaincu, enfin toute une année passée parmi les dissensions intestines, les suspicions inquiètes des généraux du Roi, les désastres des inondations et les ravages de la peste, tel avait été le cours furieux de cette terrible année de 1652 !

CHAPITRE XV

Etat des esprits en Guienne. — Entrée du duc de Candale à Agen (22 Janvier 1653). — **Reprise du Mas-d'Agenais par Marin** (2 Février). — **Reddition de Monségur** (3 Mars). — **Tournon d'Agenais traite avec le duc de Candale** (19 Mars). — **Le drame de Sarlat** (23 Mars). — **Echecs et décadence de la Fronde.**

Pendant que Candale poussait son armée avec la plus grande rapidité vers Sarlat, il assurait ses communications en plaçant des garnisons sur le Lot et sur la route qu'il suivait.

Aiguillon avait pour gouverneur Monviel. Clairac était gardé par le chevalier de Viven. Trois compagnies du Régiment de Marin, avec le sieur de Lamothe, lieutenant-colonel, gardaient le fort et la vieille tour carrée des Laforce à Castelmauron (1). Deux compagnies du même régiment étaient à Laparade, commandées par les sieurs Dumas et de La Rochette, capitaines (2).

---

(1) Arch. Dles Castelmoron 1267. CC. 1. Cette tour porta plus tard le nom de Tour de Belzunce, lorsque la seigneurie de Castelmoron appartint aux Belzunce. Le comte de Belzunce-Castelmoron épousa Anne de Caumont, fille de Charlotte de Caumont et du comte de Lauzun, (Gabriel de Caumont) et petite fille d'Henri Nompar de Caumont, marquis de Castelnau, duc de la Force en 1675. (V. Alis, Hist. de Caumont, p. 253).

(2) Arch. Dles Verteuil 1332. CC. I.

Au Temple du Breuil (1), deux autres compagnies étaient en garnison, sous le commandement des capitaines Savage et Lafargue (2).

Trois autres compagnies de Marin, en vertu d'une ordonnance du Seigneur de Tracy, lieutenant général, en date du 10 Janvier, prenaient leurs quartiers d'hiver à Montastruc (3).

Ces détails confirment les *Registres Paroissiaux* de St-Etienne qui signalaient les troupes de Marin à Castelmoron le 22 Décembre (4).

Le duc de Candale était à Monpazier le 8 Janvier, d'où il écrivait aux Consuls d'Agen pour leur recommander le sieur de Cours de Pauillac, qui appartenait à une vieille famille de soldats royalistes, renommée pour sa fidélité et sa vaillance depuis les guerres de religion :

« Messieurs, le S[r] de Cours s'en allant à Agen pour « s'y faire panser d'une blessure qu'il a reçue devant « Villeneufve, je vous ferai ces lignes pour vous prier « de tenir soigneusement la main à ce qu'il puisse « demeurer sûrement pendant le temps qu'il aura à y « séjourner ; c'est une personne que j'estime et que je « vous conjure d'appuyer aux choses qu'il désirera de « vous...

« A Monpazier, le 8 Janvier 1653 (5). »

De Monpazier, le duc s'avança jusqu'à Gourdon, où il était le 14 Janvier, et ne jugea ni opportun ni prudent d'aller plus loin. Il s'en retourna à Agen, où il établit son quartier général pendant une durée de cinq mois.

---

(1) Le Temple-sur-Lot.

(2) Arch. D[les] Montastruc. CC. 1.

(3) Arch. D[les] Montastruc. CC. 1.

(4) V. plus haut.

(5) Arch. d'Agen. AA. 37. G. Tholin.

La guerre de surprises continuait dans les Landes et en Albret.

Près du confluent de la Gelise et de la Baïse, l'armée des rebelles s'emparait des vieilles tours royales de Barbaste. Les Consuls de Mézin en apprirent la nouvelle le 14 Janvier (1). Marchin fit occuper dans la rase lande le château de Capchicot, qui appartenait aux Laveyssière, par 30 ou 40 maistres et un corps d'infanterie (2),

Le chevalier de Viven donnait divers renseignements à Mazarin sur l'état du pays (14 Janvier). Après avoir dit que Balthazar s'était sauvé à Bazas et avait perdu beaucoup de monde, il ajoutait : « Villeneufve-sur-Lot « se convertit et... quelques mutins sulement résistent. « M. de Théobon n'y est plus ; il est ches luy, près Mon- « flanquin, mal satisfaict. V. E. sçait qu'il y a long- « temps que je travaille pour la rendition de ceste place « quy est de grande importance aux afères du Roy ; ung « moins malheureux que moy eut obtenu de S. M. par « Vostre Eminence l'amnistie particulière que j'ay tant « demandé pour ce peuple ; je ne me rebute pas, Mon- « seigneur, quoique mal traitté après avoir remis Clérac « au Roy...

« L'ons m'escript que despuis que Marsin a pris Sar- « lat, Graulejac et Solliac, sur la Dordogne, qu'il re- « cherche Cahors. Madame la duchesse d'Aguillon veut « que je commande en sa duché où il y a plusieurs for- « teresses que je conserveray et garderay pour le Roy « avec affection. Monseigneur, il y a encore ung bruict « à Bourdeaux qui doibt fère esclat en peu de temps où

(1) Jurades de Mézin. BB. 57. G. Tholin.

(2) *Dict. de l'Arrond. de Nérac*, par Samazeuilh, p. 70. Capchicot, commune d'Allons (Lot-et-Garonne), célèbre par une aventure d'Henri IV.

« sont meslés les plus principaux des habitants, des « conseillers et des chefs du peuple (1) ».

Le chevalier de Viven, qui était alors à Paris, disait tenir ces nouvelles, le 6 janvier, de ses parents, Messieurs Denis père et fils, conseillers au Parlement, et du sieur d'Arnal, trésorier de France.

Il est curieux de rapprocher de cette lettre celle qu'écrivait Lenet, en Janvier, à Saint-Agoulin, représentant de Condé à Madrid : « Il n'y a plus de raillerie. « Il faut que vous voyez à ce coup, si l'on veut nous « faire périr... On lève de tous costez et de l'argent et « des hommes pour grossir l'armée de M. de Candalle, « qui est encore à présent dans la Haute-Guyenne, de « 2500 chevaux et d'autant de fantassins. Toutes les « villes vont au-devant de luy, à la réserve de celles où « nous tenons garnison, qui n'y vont pas moins de cœur « que les autres et nous avons esté contraints de pren- « dre nos quartiers partout à coups de canon, tout se « révoltant contre nous. L'esprit universel des peuples « de la noblesse et du clergé est à la paix (2) ».

Peu de temps après, Conti faisait le même aveu : « Toute la France ne respire que la paix et particuliè- « rement la Guyenne ».

A Aiguillon, les travaux des fortifications, et en particulier de la Porte du Haut, interrompus en Décembre, « parce que la plus grande partie des habitants mandés « pour le travail d'icelles ne peuvent travailler à cause « qu'ils n'ont de quoy se nourrir à cause de la disette « de la présente année », reprenaient le 19 Janvier (3) : et le 26, sur l'ordre du gouverneur, de Monviel, on

---

(1) Documents inédits sur la Fronde en Gascogne, p. 110. Les *Archives historique de la Gironde* donnent pour cette lettre la date du 19 Janvier au lieu du 14. (T. XXX, p. 260.

(2) Cosnac. T. VI, p. 6.

(3) Arch. D[les] Aiguillon 739, p. 61.

arrêtait sur la Garonne, pour les besoins de la place, deux quintaux de poudre, qui appartenaient au sieur Maranchau, marchand de Marmande, avec promesse de les rendre sous huit jours (1).

Autour de Villeneuve, les garnisons exécutaient des courses : « Le 22 Janvier 1653, à la pointe du jour, « la garnison de Villeneufve et Penne a mis le « feu à Gavaudun, pilhé quelques maisons, emmené « quelques prisonniers et quantité de bétail de la cam« pagne (2) ».

Le sieur de Marche commandait la garnison de cavalerie de Penne d'Agenais, qui portait la désolation dans tout le pays.

Le jour où brûlait Gavaudun, Louis Charles Gaston de La Valette, duc de Candale, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays de Bourgogne, Bresse, Haute et Basse Auvergne, colonel général de l'infanterie française, général de S. M. en Guyenne, fit son entrée solennelle à Agen.

On le reçut à la Porte du Pin. Les Consuls étaient en robe rouge, accompagnés des Jurats et de quantité d'habitants. Les capitaines de quartier avaient leurs compagnies sous les armes et le canon fut amené en dehors de la ville du côté de la Porte Neuve. « M. de « Las, premier Consul, l'harangua avec grande satisfac« tion de S. A. ». Les Consuls, le corps de ville allèrent le complimenter en sa maison « et feusmes reçeus avec « grande joye et démonstration d'affection de S. A. et « sur le soir nous lui présentasmes les clefs des portes « qu'il ne voulleust pas, nous disant qu'elles ne pou« voient estre en meilleures mains (3) »,

(1) Arch. D[les] Aiguillon 739. p. 61 et suivantes.

(2) Note du sieur Combettes, recteur de Montagnac-sur-Lède. (*Reg. Par.*) (Arch. de Montagnac. GG. 1).

(3) Arch. d'Agen. BB. 61.

Le Consul Labolbène était allé au devant lui aux approches de la ville, escorté d'un grand nombre d'habitants et de bourgeois (22 Janvier).

Candale avait vingt-cinq ans, « les cheveux blonds « dorés, en la plus grande quantité du monde, » comme le dépeint Bussy Rabutin dans son *Histoire Amoureuse des Gaules*, sous un transparent pseudonyme, « le beau « Candole ». « Belle tête blonde, dit encore Mme de « Motteville ».

Plus heureux que son père, il conquit par sa grâce le cœur de tous les Agenais. « Impossible de croire jus- « qu'à quel point le duc de Candalle possède l'amitié « des peuples de ce pays, écrit l'intendant de Tracy à « Mazarin (1) ».

Comme don de bienvenue, il exempta de logement toutes les paroisses de la Juridiction d'Agen et défendit aux cavaliers d'y fourrager (2). Les Consuls se hâtèrent de faire publier l'Ordonnance : « Et l'avons bailhée « pour faire imprimer (3). »

Candale, jeune et sans expérience militaire, était heureusement secondé.

Marin, soldat énergique et intelligent, ne perdait pas une occasion de bien faire. Dès le début de Février, il se porta par une marche rapide, de Marmande, où il s'était établi, sur cette ville du Mas d'Agenais qui, par son admirable position sur la rive gauche, était l'objet des compétitions militaires des deux partis. Il exécuta sur cette place un hardi coup de main, comme avaient fait les troupes de d'Harcourt en Avril 1652. Il s'empara du Mas par escalade (2 Février). La garnison, composée d'Irlandais, se ren-

(1) Arch. Hist. Gir. T. II, p. 87. Il mourut à Lyon sans postérité, n'ayant pas contracté d'alliance, le 28 Janvier 1658, âgé de 31 ans.

(2) Arch. d'Agen. EE. 27.

(3) Arch. d'Agen. BB. 61.

dit. Balthazar accuse le major Faujan d'avoir eu des intelligences avec Marin, de s'être introduit dans la place, d'y avoir pratiqué le capitaine Maesmin, capitaine comme lui dans Marchin, qui feignit d'avoir été surpris Ce fut, d'après Balthazar, la première révolte en Guyenne des troupes au service de Condé (1).

D'après une lettre du 6 Février, publiée dans les *Archives Historiques de la Gironde*, qui fixe la prise du Mas au lundi matin avant le 6, c'est-à-dire au 2. La réussite du coup de main tint à la méprise des Irlandais, qui confondirent le nom de Marin avec celui de Marchin (2).

Un fait plus important que celui-ci se produisait le lendemain (3 Février) dans la capitale de la France. Mazarin, accompagné de Turenne, entrait triomphant dans Paris. Le retentissement qu'eut ce retour porta un terrible coup à la rébellion déjà découragée et fut suivi de la soumission générale des villes rebelles. La Guyenne seule, dominée d'un côté par les scélérates violences démagogiques de l'Ormée, guidée de l'autre par l'habile diplomate de Condé, Lenet, et gardée par la vigueur de Marchin et du colonel Balthazar, persévérait dans la révolte, malgré toutes ses misères, ses ruines et la quasi suspension de tout commerce, les rivières étant militairement occupées. Si les meneurs ne se fatiguaient point, les populations étaient lasses, écrasées par tant de misères.

---

(1) Balthazar, p. 356. D'après A. Feillet, dans la *Misère au temps de la Fronde*, p. 477, un sieur de St-Thomas avait été expédié en Angleterre pour y recruter des régiments Irlandais. Bourg avait une garnison d'Irlandais ; d'autres avaient fait campagne dans les Landes du côté de Tartas et du Mont-de-Marsan. A Villeneuve d'Agenais, il y avait des Irlandais, comme en témoignent les *Reg. Par.* de St-Etienne. Ainsi en Oct. 1653, ils relatent la mort de Jehan Engeirus (?), soldat Irlandais.

(2) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 265. (Lettre non signée).

Toutes sortes de bruits circulaient. Le gouverneur de Blaye, le duc de St-Simon, informait la Cour de l'intention de Bordeaux de former une République, de l'accession à ce projet de La Rochelle et de Montauban. « Marmande est aussy parmi les villes dans ce complot. « (Lettre du 4 Février 1653.) »

Des ministres protestants anglais vinrent à Bordeaux y exciter leurs coreligionnaires. Le 10 Mars 1653, Condé écrivait de Stenay à Lenet : « ...Pour vous dire « mon sentiment sur cette caballe des Huguenots, que « vous me mandez devoir aller droict à la République... « mon sentiment est qu'il vault mieux la soutenir, sans « pourtant la rendre maîtresse, que de l'abattre (1). »

Les Protestants de Bordeaux, les « Parpaillots » de l'Agenais et du Bas-Quercy (Montauban) ne remuèrent pas. Seuls quelques Cévenols se laissèrent entraîner.

Condé avait envoyé vers l'automne de 1652 le marquis de Cugnac mendier l'appui de Cromwell, comme s'il ne lui suffisait pas d'avoir mendié et obtenu celui de l'Espagne. Il osa même lui faire rappeler par son agent les anciens droits prétendus de l'Angleterre sur la Guyenne !

Les Frondeurs étaient affolés par le complot du conseiller Massiot (6 Déc.) (2), suivi de l'expulsion de Bor-

---

(1) V. Cousin. *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 280. Après le combat du Pont de Gimbrède, pendant qu'il poursuivait la cavalerie de St-Luc, Condé envoya à Montauban pour rappeler aux Consuls les bienfaits de son grand'père. Non seulement les Consuls protestants restèrent fidèles mais avec leurs milices ils aidèrent St-Luc à reprendre Moissac. Mazarin leur permit de relever les murailles de leur ville.

(2) Massiot avait servi la Fronde. La sanguinaire tyrannie de l'Ormée le révoltât. Lenet dit de lui : « Homme de peu de génie et de très « grand emportement ». Fonteneil le dépeint comme un « citoyen tout « dévoué, toujours infatigable, travaillant incessamment au bien du » peuple ». (*Hist. des mouvements de Bourdeaux*). Devant le Parle-

deaux de tous les étrangers (13 Février), et par l'ordre du Roi aux conseillers du Parlement de se réunir à Agen (3 Mars).

Les rebelles, exaspérés, envoyaient, par un acte du 4 Avril, signé de Conti, du Maire, des Jurats et de douze Ormistes, de Lenet et de Marchin, trois bourgeois à Londres, auprès de Cugnac, le petit-fils du maréchal de La Force, pour traiter avec MM. du Parlement de la République d'Angleterre « à telles conditions qu'ils « jugeront à propos, promettant de tout ratifier et « approuver (1) »

Jamais Condé n'était tombé aussi bas, même depuis Octobre 1652, où il avait quitté Paris et était allé servir dans les rangs des plus cruels ennemis de la France, les Espagnols..

Une lettre du 8 Février, partie de Bordeaux, que M. de Cosnac croit pouvoir attribuer à Gourville, à cause des questions financières qui y sont traitées et qui relevaient de sa compétence, fournit des renseignements intéressants sur la Guyenne.

D'un côté, disait la lettre, les amis du Roi s'étaient refroidis depuis et à cause de la nomination du duc de Candale ; de l'autre, les Ormistes étaient irrités de ce que Conti eût « bailhé la liberté du commerce avec pas- « seport à ceux du Haut pays ». Il avait donné en effet une ordonnance pour rétablir le commerce avec ceux de Villeneuve et quelques autres villes du Haut pays, ce qui voulait dire qu'il ordonnait aux commandants

---

ment, Massiot déclara fièrement qu'il voulait exterminer les chefs de l'Ormée et, s'adressant à Conti, il le plaignit de subir humblement la tyrannie des Dureteste et des Villars. (Voir A. Communay. *L'Ormée à Bordeaux*, p. 183).

(1) *La Misère au temps de la Fronde*, par A. Feillet, p. 477-482.

des rivières et des places de laisser passer les commerçants munis de passeports, à leurs risques et périls (1).

La Garonne, de Bordeaux à la Réole, était aux mains des Frondeurs ; de Marmande à Agen et en amont, aux soldats du Roi (2).

Le Lot était de même aux mains des Royaux, de Nicole à Villeneuve exclusivement, et la garde des ports et des passages continuait à s'y faire. Le 4 Février passaient à Castelmoron cinq compagnies clairacaises, chargées de cette garde et commandées par les sieurs capitaines Labat, Salomon, Lamontbare, Dupuy et... (3).

Vers la même époque, Ste-Livrade avait la garde de ses portes organisée (4).

Candale faisait arrêter à Agen le sieur Phélines, partisan de Condé, par le Consul Daunefort (9 Février), avec ordre de le remettre à l'un de ses gardes, le sieur La Boissière, qui donna décharge aux Consuls de son prisonnier (9 Février (5).

Le 21, Candale donnait une Ordonnance autorisant les Consuls des Communautés à laisser librement passer

---

(1) Cosnac. T. VI, p. 61. Lettre du 10 Février 1653.

(2) Outre les garnisons de Ste-Bazeille et Marmande, Gontaud était occupé par les deux Régiments de cavalerie de Marin et de Périgord. (Arch. Dles Gontaud 1611). Le Régiment de Périgord était l'ancien Régiment de Marchin.

(3) Arch. Dles Castelmoron 1267. Au lieu de *Lamontbare*, peut-être faut-il lire *Lavolvenne*. Ces quatre noms figurent dans la liste des Jurats du 31 Mars 1652. (V. p. 221).

(4) Voir le témoignage de Jean Gravaud, concierge de la prison de la ville, donné au sieur Jean Salbaing, Consul en 1653, pour avoir été commis par le Consul à la garde des armes à la porte de la ville pendant cinq divers jours, au quartier du sieur Broussard, premier Consul, malade, et avoir reçu en récompense cinq livres tournoises. (V. Minutes de Lafaige, an 1653. No 409. Etude de Me R. Dalidou).

(5) Arch. d'Agen. BB. 61.

toutes les provisions et denrées destinées aux habitànts d'Agen (1).

Quelques jours après, il rendait une autre Ordonnance en faveur du sieur de Villemon, conseiller du Roi en sa Cour des Aides de Guyenne, pour avoir maintenu la ville d'Agen en l'obéissance du Roi : « pour « raison de quoi il avait été exilé au mois de Jan- « vier 1652 par ordre de Mgr le Prince... Nous avons « restably et restablissons ledit sieur de Villemon dans « ladicte ville et en ses honneurs et biens. » (Donné à Agen le 8e Mars 1653. (2).

Le sieur de Villemon n'avait pu revenir plutôt, à cause de l'insécurité des chemins.

Les troupes de Condé perdaient chaque jour du terrain et les royaux le reconquéraient pied à pied.

La grosse place de Monségur sur le Drot, à peu près à mi-chemin de Duras à La Réole, placée dans une position centrale à l'entrée de l'Entre-Deux-Mers, venait de faire retour au Roi. Les Régiments de Montpouillan, infanterie et cavalerie, qui appartenaient au marquis de Montpouillan Laforce, étaient passés dans l'armée royale, au grand désespoir de leur chef (3 Mars). Candale et Marin se hâtèrent d'envoyer cette grande nouvelle à Mazarin. Candale annonçait que les 900 hommes de pied et les 200 chevaux de ces régiments s'étaient rangés au service du Roi et avaient remis le lieu de Monségur, « poste des plus considérables que les enne- « mis aient dans ceste province ».

Les sieurs de Belzunce et de Rouïs en avaient été les instruments. Candale proposa pour de Rouïs la commission de mestre de camp d'un régiment de cavalerie

(1) Arch. d'Agen. BB. 61.
(2) Arch. Hist. Gir. T. XXVI, p. 127.

et pour de Belzunce la même commission pour un régiment d'infanterie (3 Mars 1653. D'Agen) (1).

Balthazar accusait Faujan, qui avait, dit-il, livré le Mas, d'en avoir fait autant à Monségur. « De là (du Mas), « le Faujan, de nom et d'effet, alla à Monségur où « étoient les deux Régiments de Montpouillan avec lesquels il complota si bien que, peu de jours après, ils « se révoltaient aussi et remirent la place au duc de « Candale (2). »

Dans l'excès de sa joie, Marin écrivait au Cardinal : « ...Je ne croy pas qu'il y ait de meilleurs corps en « France, particulièrement l'infanterie... M. le duc de « Candale m'a donné l'ordre d'aller embrasser tous ces « braves officiers... J'espère que dans quelques jours je « me donnerai l'honneur d'escrire à V. E. d'un peu plus « loing et des lieux qui ne seront plus rebelles... Je « doneray ma vie de bon cœur pour voir périr tous les « ennemis du Roi. (D'Agen, 3 Mars (3). »

Avec son zèle accoutumé et grâce à l'autorité que lui donnait sa charge de gouverneur de la duché d'Aiguillon, Viven s'efforçait de ramener Villeneuve et Tournon au Roi. « M. l'Evesque d'Agen (Barthélemy d'Elbéne) « a creu que gaignant M. de Lestolle, qui a plusieurs « fois manqué de parolle au Roy, il auroit le reste « facille (la reddition de Villeneuve). Cette affaire est « encore esloignée. M. de Vivent, gouverneur de « Thournon, qui a espozé une filhe de M. de Castelnau « de la Force, a servi en ce party pour l'amour de son

(1) Arch. Hist. Gir. T. II, p. 81. M, de Cosnac dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV,* place Monségur dans l'Ariège. (T. VI, p. 146) et puis le restitue à sa vraie place, p. 354.

(2) Balthazar, p. 356.

(3) Arch. Hist. Gir. T. II, p. 83. Le Régiment d'infanterie de Marin, commandé par le sieur de Lamothe Pigeon, était à ce moment au Mas-d'Agenais. (Arch. Dles Montastruc. 5 Mars).

« beau-père et pour dire vray à V. E., c'estouet pour « estre payé de son mariage, ayant affere au plus grand « avare du monde Il est plus disposé à recognoistre « les ordres de S. M. avec la ville de Thournon que la « Réule ny Villeneufve. Je suis en ce voisinage, Mon- « seigneur, comme gouverneur de la Duché d'Aiguillon. « Ste-Livrade où j'ay esté n'est qu'à une lieue et demy « dudit Villeneufve... »

Comme Agen, comme Marmande, Villeneuve ébranlée après le départ des troupes de Condé, n'avait pas voulu reçevoir de garnison. « Villeneufve sur Lot, disait « le chevalier, qui depuis quatre mois n'a vouleu reçe- « voir aucune garnison, ny aucun gouverneur ennemi, « differe encore de se remettre en son premier estat... « Si V. E. faict menacer Villeneufve du dégast, cette « place sera au Roy. (D'Agen, 15 Mars 1653) (1) ».

Et plus tard, balancée entre les craintes d'une capitution onéreuse et les promesses de Conti : « Villeneufve « sur Lot suit encore son mauvais dessaing, faisant « mine de se remettre, suivant les mouvements que les « apparences de subcister en leur rébellion ou d'en estre « chastiés leur donne. M. le Prince de Conty les tient « en aleine, leur promettant des advantaiges fort grands « à l'arrivée du secours d'Espaigne. (Agen 22 Mars)(2) ».

Il annonçait, en même temps, la reddition de Pujols qui, depuis le départ des troupes royales et la levée du siège de Villeneuve, avait été réoccupé par les Frondeurs: « Le lieu de Pujols, qui domine cette ville rebelle, a « composé par les soings qu'en a pris M. de Poussou, « parent de M. de Lestolle (3), qui a ceste place en

(1) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 281.

(2) Ibid. p. 295.

(3) François II de Montpezat de Poussou était, par son mariage avec Olympe de Brunet de Pujols, l'oncle de Jean Samuel de Brunet de Castelpers de Lévis, seigneur baron de Pujols, de Lestelle, etc. (V. Abbé Gerbeau. *Essai hist. sur la Baronnie de Pujols*, p. 105).

« main et qui en avait chassé la garnison de M. de « Marin. (22 Mars) (1) ».

Marin y avait donc laissé une garnison et on se rappelle que, peu après la levée du siège, son frère, le maréchal de camp, Ste-Colombe, fut tué à Roger, près de Villeneuve.

Le duc de Candale nomma le sieur de Poussou gouverneur du château de Pujols (2).

Dans cette même lettre (22 Mars), Viven annonçait la reddition de Tournon d'Agenais, qu'il avait fait prévoir. En l'absence du gouverneur, M. de Vivant, parent du chevalier, la population s'était soulevée et avait ouvert les portes de la Ville aux troupes du Duc. Le traité avait été signé à Agen le 19 Mars.

Je résume, comme suit, les clauses du traité et des « très-humbles supplications et demandes faites à S. A. « Mgr le duc de Candale... »

« Les habitants de Thournon jouiront de l'amnistie *générale* pour « tout ce qui s'est passé tant dedans que dehors la ville depuis les » troubles et demeurera aboli et comme rien adveneu avec assurance « que l'amnistie sera religieusement gardée.

» On les tiendra quittes de toutes les tailles jusques et y comprins « l'année 1652 à cause des dépenses et foulles qu'ils ont souffert et ce « en paiant 2000 livres pour tous les arrérages.

« On les autorisera à lever les impôts nécessaires au paiement des « dettes.

« Ils avanceront 4000 livres sur la taille de l'année courante qu'ils « paieront au sieur Barbo, commissaire de l'extraordinaire des guer« res.

« Il ne sera mis ni gens de pied, ni de cheval en garnison, ni de « gouverneur, suppliant S. M. de leur en confier le gouvernement et « la garde. Ils seront exempts de tout quartier d'hiver. Les Consuls » continueront à remplir leurs charges.

« Les habitants ne pourront être recherchés à cause des démolitions

(1) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 295.

(2) Bourrousse de Laffore. *Nob. de Guyenne et de Gascogne*. T. IV, p. 322.

« de maisons faites en ville par ordre de M. le Prince ou de Mgr de
« Conti.

« Fait à Agen, le 19 Mars 1653.

« Signé : COYSEAU, ALBERT, Consuls ; DELBOSC ; RAMONDEU ; DANTHE ; SALEYSAC ; BISSIÈRE ; CLAMENT, Jurats ; LACAN, habitant et député de Tournon. »

« Nous avons accordé les supplications ci-dessus, sous « les protestations qui nous ont esté faictes de demeu- « rer à l'advenir inviolablement dans le service du Roy « et ne s'en séparer jamais soubz quelque prétexte que « ce puisse estre.

« A Agen, le 19e jour de Mars 1653.

« Signé : Le duc de CANDALLE.

« et plus bas par Monseigneur

« BERTRANDI ».

Le 3 Juillet le Conseil d'Etat ratifia le traité dans les termes suivants :

« ARREST DU CONSEIL D'ETAT

« Considérant la fidélité de la ville depuis Henri le « Grand, que pendant le siège de Montauban ils ont « chassé de leur ville ceux qui s'en étoient emparés et « introduit les trouppes de S. M. ; que, pendant les der- « niers mouvements de Guyenne, ils ont esté contraints « par le sieur Prince de Condé et qu'ils ont depuis « réussi à remettre la place au Roi par l'entremise du « sieur du Breuil, maréchal de camp, avec le Seigneur « duc de Candalle ;

« Que le bon traitement qui leur seroit faict serviroit « d'exemple aux autres villes et les inviteroit à se re- « mettre à leur debvoir.. »,

« Confirme les articles accordés par le Duc de Can-
« dale.

« (Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y « estant. A Paris le 3e jour de Juillet 1653.

« Signé : PHELIPEAUX) (1). »

Le chevalier de Viven ne se lassait pas de donner des conseils et de signaler au cardinal les moyens de se rendre maître de Bordeaux : « La principale affaire est « de boucher son canal ; prier M. de Vendosme (2) de n'y « laisser rien entrer nécessaire pour la vie, commander « absolument à M. de Marin ou autre commandant à « Marmande, de n'y laisser passer huile, bled, ny pru- « nes et dans quatre mois ceste ville criera miséricorde. « (Agen, 22 Mars) (3). »

C'était la réplique à la liberté du commerce, accordée aux Bordelais avec Villeneuve par Conti, et le maintien des défenses faites par d'Harcourt de pratiquer avec cette ville.

Devant tant de zèle, le lieutenant général de Tracy, qui s'était irrité contre lui à cause de son ardeur à défendre les bourgeois de Clairac, ses compatriotes, écrivait à Mazarin, quelques jours avant, cette lettre désarmée : « Je ne manqueray pas de favoriser en tout ce « que je pourray les intérêts de M. le Chevalier de « Viven. C'est un brave soldat et quy a bien servi

---

(1) Arch. Dles Tournon d'Agenais CC. 12.

(2) Amiral de France. Il était avec sa flotte dans la Gironde. César, duc de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Louis de Vendôme, duc de Mercœur, son fils aîné, était marié à Laure Victoire Mancini, nièce de Mazarin. Le cadet, François, duc de Beaufort, *le Roi des Halles*, était un des généraux de la Fronde. Il avait tué dans une querelle le duc de Nemours d'un coup de pistolet. (30 Juillet 1652).

(3) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 296.

« pour son cœur. Mais en vérité, Monseigneur, il nous « a bien donné de la peine par le passé avec ceux de « Clérac et il nous a pareu en plusieurs rencontres « qu'il estoit meilleur officier que bon politique. « (D'Agen, 3 Mars) (1). »

La Chalosse et les Landes étant nettoyées d'ennemis, on rapprochait les troupes de Bordeaux. Le chevalier d'Aubeterre, de St-Sever (21 Mars), avertissait le marquis de Poyanne de la concentration des troupes : « ...Le gentilhomme que j'avais envoyé m'a dit de bou« che que les troupes s'assembleroient à Barbaste le 22 « du présent mois (2). »

Les conspirations pour le rétablissement de l'ordre se multipliaient à Bordeaux.

Le 20 Mars, le Père Ithier, trompé et trahi par l'avocat Villars, l'un des chefs de l'*Ormée* avec le boucher Dureteste, fut arrêté chez Mme de Longueville, qui l'y avait traîtreusement appelé. On lui fit son procès. Il fut condamné au cachot pour le reste de sa vie. La mère Angélique, supérieure des Petites Carmélites, compromise dans le complot, fut épargnée, et le père Cordelier Berthod, un des agents les plus actifs, réussit à se sauver.

Désormais les conspirations, loin de se laisser abattre, se succéderont.

La Réole était aussi travaillée par les agents du Roi.

Conti écrivait aux jurats et aux habitants. On les a persuadés d'écouter les propositions de M. de Tracy « pour traiter, disait-il, une neutralité avec nos ennemis

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. II, p. 85.

(2) Le 15 Mars, les Consuls d'Agen avaient fourni à Candale 15 à 1600 livres pour l'armement des troupes. (Arch. d'Agen, BB. 57).

communs ». Il leur envoie le baron de Galapian pour les remercier d'avoir refusé ces offres (1).

L'ancienne ardeur des rebelles s'éteignait peu à peu. César de Vendôme se plaignait à Mazarin que, faute de cavaliers, il n'eût pu prendre Bourg et nettoyer le Périgord entre la Dronne et l'Isle : « Et je suis sûr que « Théobon, mon antien amy, eut remis Saincte-Foy (2) « et eust traité. Et à cella, il est très bon, et ne le seroit « pour Bourdeaux, où il ne sauroit aller, estant mal au « dernier point avec M. le Prince de Conty. (De Blaye, « 31 Mars) (3) ».

Sur ces entrefaites, vers la fin du mois, arriva à Agen, prisonnier de guerre, le gouverneur de Sarlat, François de Chavagnac, la principale victime de l'horrible drame de la nuit du 23 Mars.

D'après Balthazar, le Major Faujan en fut encore le machinateur. Il avait séduit les officiers du Régiment de Marchin, qui égorgèrent dans un souper commun les officiers du Régiment d'Enghien et se précipitèrent, pour l'assassiner, chez le Gouverneur, podagre et cloué au lit par un accès de goutte. « Il sortit promptement « du lit ; voyant que son logis était assailli à grands « coups de mousquets et pistolets par les officiers du « Régiment de Marchin et les principaux de la ville, « qui criaient : « Tuez Chavagnac ! » Il se cacha, atten- « dant l'évènement de sa vie. Sa femme, se levant en « chemise, reçut trois ou quatre coups de pistollets, « dont elle mourut deux jours après. Néanmoins, l'ac- « tion fut si noire qne toute bonne âme en demeure « saisie de frayeur. Chavagnac alla porter le deuil de « sa femme à Agen, où il fut conduit prisonnier par

(1) Arch. Hist. Gir. T. I. (N° 177).

(2) Ste-Foy la Grande, en Agenais.

(3) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 318.

« Marin au duc de Candale, qui le renvoya au bout de « quelques jours à Bordeaux, sur sa parole, afin de faciliter son échange avec Bougy, prisonnier de Balthazar, qui lui fut accordé (1) ».

Les troupes de Marin, auxquelles les révoltés ouvrirent les portes, s'emparèrent de la place.

Le chevalier d'Aubeterre en fit le récit suivant au marquis de Poyanne : «... Pour nouvelles, le Régiment « de Marsin s'est rendu dans le service du Roi et par « conséquent a rendu Sarlat. Il y a heu grand combat « entre le Régiment d'Enguin et celui-là, s'estant can-« tonnés l'un contre l'autre. Le combat feust grand et « si Marin ne feust arrivé avec des troupes, l'on ne sçait « qui aurait heu l'advantage; mais le Marsin ayant « ouvert les portes, les troupes de Marin finirent l'af-« faire. Chavaignac qui commandait ces troupes a esté « faict prisonnier : il y a une chose à remarquer que sa « femme, voyant un des nostres qui allait tuer son mari, « se mit entre deux et i fut tuée. (De Mont-de-Marsan, « ce dernier de Mars) (2) ».

Dans le désarroi de ses affaires, le prince de Condé pressait toujours les Espagnols. « M. de Lusignan, écri-

---

(1) Balthazar, p. 357.

(2) *Docum. inédits sur la Fronde en Gascogne*, p. 127. Voir aussi les *Mémoires* de Gaspard de Chavagnac, p. 186-8. Dans ses *Mémoires pour servir aux affaires de Guyenne.* (V. Cousin. *Mme de Longueville*), Conti attribue la mutinerie de Monségur et de Sarlat au défaut de paiement de la solde : « Cependant Lenet et Marchin ne payèrent « point les troupes et ne se contentoient pas de faire fabriquer de « mauvoise monnoye de l'argent d'Espaigne et gagna sur cette fabri-« que des sommes immenses, mais, retenant l'argent et ne payant « point les troupes, les meilleurs se révoltent dans Monségur et dans « Sarlat ».

« vait Lenet, s'en va en Espagne. M. de Chouppes hi « est encore. (24 Mars.) »

Lusignan, le 28, n'en était pas encore parti.

Chouppes y était depuis le 27 Février, envoyé par Conti et Mme de Longueville, en dépit de l'Ormée qui préférait Lusignan, son homme de confiance.

Chouppes écrivait que l'armée navale d'Espagne serait à Bordeaux le 4 Avril (1).

Les affaires des rebelles ne s'amélioraient pas. La campagne de Balthazar dans les Landes n'avait qu'à demi réussi. La diversion de Marchin vers Sarlat l'avait sauvé de la destruction. Candale avait tout abandonné pour secourir Sarlat et, malgré son départ, le chevalier d'Aubeterre tenait néanmoins Balthazar en échec sur l'Adour.

Le Mas avait été repris le 2 Février. Toute la Haute Guyenne obéissait au Roi, depuis Cahors jusqu'à Montauban ; et de Montauban à Marmande, toutes les villes étaient rentrées dans le devoir, sauf les îlots de Villeneuve et de Penne d'Agenois. Les Frondeurs n'occupaient que la Basse Guyenne, enfermés dans un triangle dont la base allait de Bergerac à La Réole et vers Bazas, base interrompue par la reprise de Monségur. Il leur restait à l'E. de Bordeaux la vallée de l'Isle avec Libourne, au confluent de cette rivière et de la Dordogne, et Périgueux. Cette dernière ville était dans un isolement périlleux depuis la reprise de Sarlat. Bordeaux était bloqué par la flotte de César de Vendôme et par la forteresse de Blaye, où commandait le duc de St-Simon et déchiré par les violences de l'Ormée.

Autour de Sarlat, ce qui restait de troupes frondeuses commandées par Bousquet, furent vaincues : le

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 271-300-313. Lusignan ne revint d'Espagne que le 7 Juin. (Ibid. p. 194).

marquis d'Aubeterre vit périr à côté de lui ses officiers et ses domestiques. Le lieutenant de gendarmes de Condé, du Vouldy, fut fait prisonnier. « Toutes les pla- « ces qui avaient tenu le parti des princes se remirent « *à l'obéissance du Roi, excepté celles qui ne le pou-* « *voient pas faire* (1) ». En échange d'un bâton de maréchal, le comte de Doignon remettait Oléron et la place de Brouage au Roi. (20 Mars 1653).

(1) Balthazar, p. 358.

CHAPITRE XVI

Transfert du Parlement de Guyenne à Agen (8 Oct. 1652). — **Arrivée du Président de Pichon à Agen** (28 Janv. 1653). — **Ouverture solennelle du Parlement de Guyenne** (3 Mars). — **Rétablissement de la Chambre de l'Edit et du Bureau des Trésoriers de France à Agen.**

Pour enlever aux rebelles de la capitale tout appui juridique et toute apparence de légalité, le Roi, de son autorité souveraine, avait transféré son Parlement de Paris à Pontoise (6 Août 1652). Il opposait son Parlement fidèle au Parlement révolté.

Deux mois après, le Roi, par un Edit donné à Pontoise (8 Octobre), transférait le Parlement de Guyenne à Agen. Ce Parlement avait été déjà frappé d'interdiction le 10 Décembre 1651.

Dix jours après, le 18 Octobre, Condé quittait Paris et le Roi y rentrait le 21, faisant défense au Parlement rebelle de s'ingérer dans les affaires de l'Etat (24 Oct.) Le duc d'Orléans, le malfaisant Gaston, ainsi que sa fille, la Grande Mademoiselle, étaient en disgrâce; Retz, exilé; Condé, réfugié dans les Pays-Bas et général Espagnol.

Dès sa rentrée dans Paris, le Roi accordait amnistie générale pour les Princes et leurs partisans, à l'exclusion des étrangers, sous condition de déposer les armes dans les trois jours.

Le Parlement de Bordeaux voulut enregistrer la dé-

claration Royale; l'Ormée s'y opposa. Le Parlement subissait le joug humiliant de la secte, de l'avocat Villars et du boucher Dureteste.

La guerre était ouverte entre la majorité du Parlement, prête à la réconciliation avec le Roi, et l'Ormée révolutionnaire.

Un certain nombre de magistrats s'étaient déjà réfugiés à Dax en Juillet. Aussi la Cour hésita-t-elle un moment entre Limoges et Dax. Enfin Agen, placé au centre de la Guyenne, l'emporta dans le Conseil du Roi.

Condé, qui avait déjà ressenti les effets du transfert du Parlement de Paris à Pontoise, écrivait à Lenet de s'opposer à tout prix au départ des magistrats.

Plus tard, Conti partageait le même sentiment : « Le « Parlement de Bordeaux, écrivait-il à Chouppes, est « transféré à Agen, qui fera asseurément le mesme « effect que celui de Paris à Ponthoise. »

Les violences de l'Ormée n'étaient pas pour le retenir. L'histoire en était amère.

On lit dans le *Registre Secret* que le Mercredi, 1er Mai 1652, deux cents hommes armés se portèrent chez MM. de Salomon du Bernet et Montesquieu, conseillers au Parlement, pour les obliger à sortir de la ville.

Soit par calcul politique, soit par une légitime indignation, Conti alla au Parlement, le Vendredi 3 Mai, protester contre ces violences. Le Parlement accueillit en les approuvant ses protestations (1).

Le 10 Mai 1652, le Parlement défendit à quiconque de s'attrouper sans l'autorisation des Jurats. L'Ormée répondit par la proscription de neuf membres de la Cour (2).

---

(1) *Registre secret*, etc.. p. 410. (Bibl. Mun. de Bordeaux).

(2) Boscheron des Portes. *Hist. du Parlem. de Bordeaux*. T. II, p. 151.

Un mois après, nouvelle proscription de conseillers suspects. (10 Juin) (1).

Le 15 Juillet, Lenet écrivait à Condé : « Tous les « proscrits sont allés à Dax, à l'exception du président « Pichon, qui est encore à La Chartreuse. Chascun « croit qu'ils y établiront un Parlement. Je m'imagine » toujours que laissant icy de quoy respondre du mal « qu'ils nous feroient, ils y songeront plus d'une fois. « M. de Mirat est fort malade d'une fièvre continue ; « M. de Thibault, aussy (2). »

Ce menaçant langage était odieux. Lenet le renouvellera plus tard.

Dans les premiers jours de Décembre, comme on l'a vu plus haut, le conseiller Massiot avait essayé de secouer le joug de l'Ormée par l'organisation d'une grande manifestation de la bourgeoisie. Une populace furieuse s'ameuta contre Massiot. On le prit, on le mena au Parlement, on y demanda sa tête. Au milieu d'une foule en délire, il garda fièrement une noble attitude. Il déclara sans ambages qu'il voulait détruire l'Ormée et ne nia pas avoir eu le dessein de faire égorger ses chefs.

Le Président d'Affis ne craignit pas non plus de parler avec courage contre les violences de l'Ormée. Conti tenta de sauver Massiot, mais on obligea le Prince lui-même à le conduire à l'Hôtel de Ville. Enfin, on lui rendit sa liberté, à force d'instances. Il fut élargi, malgré l'Ormée, par les efforts de Conti, la veille de la Noël, à la condition de ne pas approcher de plus de douze lieues de la ville. Il se réfugia à Agen.

Le soir même de l'émeute, il y eût réunion chez Mme de Longueville et quelques jours après, Conti signait l'Union avec l'Ormée (3).

---

(1) Ibid. p. 154-156.

(2) Cosnac. T. IV, p. 309.

(3) V. Cousin. *Mme de Longueville*, etc. 7e édition. (p. 315-16-17).

Malgré la surveillance que Marchin faisait exercer sur les routes, un à un, les Parlementaires abandonnèrent Bordeaux (1). Le Prince de Conti se plaignait que plus de quatre-vingts passeports avaient été demandés pour obéir aux ordres du Roi.

Vers la fin de Décembre, les expulsions successives avaient considérablement réduit le Parlement. Les membres restants rendaient dérisoirement la justice au nom du Roi.

« Je crois, écrivait Condé, qu'il seroit bon de faire à « ces sortes de gens-là, une punition plus sévère que « celle d'estre chassés de Bordeaux, car ce leur est un « un prétexte d'aller à Agen tenir leur prétendu Parle- « ment. »

Condé était toujours le même homme, froidement cruel.

Le Parlement fut convoqué pour le Samedi 7 Février 1653. De quarante-quatre Conseillers, qui étaient en ville, il ne s'en présenta au Palais que huit ; les autres déclarèrent qu'ils se rendraient à Agen.

« De quarante-quatre qu'ils sont dans la ville, il n'y « en entra que huit, disant qu'ils ont esté interdits et « mandés d'aller à Agen, à quoy ils veulent obéyr. On « les menace que, s'ils vont à Agen, on leur fera desmo- « lir leur maison. Dès qu'on voit la moindre assemblée « (de conseillers), ou qu'on parle de paix, on est chassé. « (Lettre de Gourville, 10 Février) (2) ».

Parmi ces huit, pas un président. Ce fantôme de Parlement fit audacieusement défense aux Conseillers de quitter la ville, sous peine de grosses amendes, et ordonna aux femmes des Conseillers partis d'y rester comme ôtages (17 Fév). Plus tard, ce Parlement infli-

---

(1) *La Misère au temps de la Fronde*. A. Feillet, p. 482.

(2) Cosnac. T. VI, p. 59.

gea 3,000 livres d'amende à ceux qui n'assistaient pas aux audiences.

Des dix à douze conseillers qui avaient choisi Dax pour résidence, quatre seulement d'entre eux étaient restés dans cette ville. Les Consuls d'Agen envoyèrent un messager les prier de venir (1). Le Président Bernard de Pichon et les trois autres magistrats étaient allés d'abord à Pau où se trouvait l'avocat général Lavie, dont le père était premier président de cette cour. Ces Conseillers étaient MM. de Pommiers, doyen du Parlement, de Sabanin, grand chambrier, et de Momin, avancé dans la grand'chambre. Le dégoût, le chagrin, les dépenses excessives, la nostalgie ou la mort avaient dispersé les uns et éteint les autres. Le 28 Janvier, après un voyage fait au milieu des hasards et des courses des gens de guerre, arrivèrent à Agen trois de ces magistrats, accompagnés de l'avocat général Lavie : « Nous le fusmes visiter avec nos livrées, dit le « Journal des Consuls, en parlant de Lavie (2) ».

Le 29, arriva M. de Pichon, le président. Les Consuls lui rendirent visite en chapeau et en robe.

Dès son arrivée à Agen, M. de Lavie écrivit aux autres Conseillers éparpillés par l'exil qui en Limousin, qui à Bordeaux, qui ailleurs, de venir le rejoindre. Le lendemain (29 Janvier), les magistrats présents allèrent saluer le duc de Candale qui les reçut « fort civilement », ce qu'il faudra éviter de publier, disait Lavie, pour ne pas rendre le Parlement d'Agen odieux à la Province, tant le souvenir de d'Epernon pesait encore

(1) « Le 17 Janvier 1653, avons envoyé Le Page, messager, à MM. « du Parlement qui sont à Dats pour les assurer de nostre obéissance « et de nostre fidellité au service du Roy et pour les prier de vouloir « nous honorer de leur présence et lui avons promis 20 livres dont il « a reçu 11 livres 18 sols. (BB. 61) ».

(2) Arch. d'Agen. BB. 61.

sur son fils. « ...Le commandement qu'à M. de Candalle « en a refroidy des plus échauffés et il eust esté à sou- « haiter qu'on en eust mis un autre à sa place (31 Jan- « vier) (1) ».

Il est vrai que Lavie était un ennemi des d'Epernon.

Enfin, dans une autre lettre à Mazarin (6 Février), il ajoutait : « Les Conseillers que l'Ormée a excillés se « rendent les uns après les autres, à Agen, pour obéyr « aux ordres du Roy (2) ».

Sur les honneurs à rendre au Parlement, la Cour Présidiale délibéra (30 Janvier) (3) : Les Présidents seront visités par la compagnie en corps ; les Conseillers en la Grand'Chambre seront visités par un lieutenant du Roy et trois Conseillers ; il en sera de même pour les Procureurs du Roy et Avocats généraux ; les Conseillers enquêteurs le seront par deux Commissaires seulement : « Dans toutes lesquelles « visites, ceux qui les feront prendront le bonnet à l'en- « trée de la Grand'Chambre ».

L'avocat général Lavie fit remarquer qu'on ne devait pas faire de différence entre les Présidents, le doyen de la Cour et les gens du Roi. Il fut décidé qu'à l'avenir on les visiterait en corps.

Le 14 Février seulement, une lettre de cachet du Roi, donnée à Mantes le 15 Octobre 1652, parvint à St-Luc, qui s'empressa de l'expédier aux Conseillers du Présidial, concernant la translation du Parlement « pour

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VII, p. 261-3.

(2) Ibid, T. VII, p. 266.

(3) Etaient présents : MM. Boissonnade, juge mage ; de Nargassier, lieutenant criminel ; de Bordes, lieutenant particulier ; Labolbène, Vignes, Rossanes, Douzon vieux, Raignac vieux. Baulac, Dancelin, Raignac jeune, Ducros, Philippes, Lacqueye, Douzon jeune, Sabros, conseillers ; de Redon, procureur du Roy ; Lescazes, advocat du Roy. (V. Arch. Hist. Gir. T. XXVIII, p. 109.

« vous mander et ordonner, disait le Roi, de rendre « auxdits officiers le respect qui leur est deub et laisser « à ceux dudit Parlement le Palais où vous tenez vostre « séance ».

Le Présidial fit ses réserves, disant : que « c'est une « maison que la Compagnie a acquise de ses deniers « propres et particuliers, sans aucun bienfaict du Roy ». Il espère que le Parlement lui laissera une partie du Palais.

Le 15, on décida que la Compagnie se réserverait « la Chambre Haulte de la Tournelle et celle qui est « joignant icelle, comme aussy toutes les chambres des « greffes en l'estat qu'elles sont à présent ; affin que la « Compagnie puisse tenir ses audiences ordinaires, elle « prendra encore la salle basse communément appelée « des Procureurs ».

Les Consuls De Las et Labolbène promirent de faire au plus tôt toutes les réparations que Messieurs du Présidial leur indiqueraient.

Cette réparation du Palais fut arrêtée entre Maître Martial de Bordes, lieutenant au Présidial, Ducros, conseiller, et MM. de Pichon, Pommier et Lavie (1).

Le 2 Mars, à 7 heures du soir, le Président Lalanne entra par la porte Saint-Antoine pour présider la séance solennelle d'inauguration du Parlement de Guyenne que le Roi avait fixée au lendemain (3 Mars). Les Consuls en livrée l'y attendaient. « Et le conduisymes chez « M. le comte de Laugnac où il alla loger (2). »

Le 3 Mars, en effet, le Parlement de Guyenne tint sa première audience au château de Montrevel.

Quinze magistrats étaient présents, dont deux prési-

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. XXVIII, p. 110-112. (Pièce communiquée par M. Albert Cabadé et transcrite par M. Ch. Habasque).

(2) Arch. d'Agen. BB. 61.

dents, les sieurs Lalanne et Pichon, et l'avocat général Lavie.

Le duc de Candale avec ses officiers, et « Mgr « l'Evesque qui avoit presté le serment après avoir « célébré la Grand'Messe pontificalement », le Receveur des tailles d'Agenais, de Mucy, les conseillers du Présidial y assistaient. Les Consuls, qui avaient été invités par un huissier, prirent tous les six leurs places auprès des lieutenants et des Procureurs du Roi (1).

Outre les présidents, les conseillers présents étaient MM. de Pommier, doyen de la Cour, Sabourin, de Massiot, La Salargue, Sabourin jeune, Duburg, Primet, Muscadet, de Pichon, Montaucler (2).

L'Evêque avait prêté serment en sa qualité de Conseiller d'Etat, nouvellement breveté.

La séance s'ouvrit à huit heures du matin : les Conseillers du Parlement entrèrent les premiers, puis le Duc de Candale, « sans que le Parlement ayt délégué « commissaires pour le reçepvoir, ny à l'entrée de la « salle d'audience, ny à celle de la chambre du Con- « seil »; la foule était entrée dans la salle, le huis clos de tradition n'ayant pas été observé.

Les Chapitres de St-Etienne et de St-Caprais, appelés par un huissier, prirent place dans le parterre On appela ensuite le Sénéchal, le Lieutenant général, le Lieutenant criminel, le Lieutenant principal, le Lieutenant particulier et les gens du Roi; à leur suite les Consuls (3). On lut les lettres patentes du Roi : Elles rappelaient que, le 10 Décembre 1651, le Roi avait révoqué le Parlement et les autres Compagnies, unies au Prince de Condé, séantes à Bordeaux et dans les autres

(1) Arch. d'Agen. BB, 61. (folio 4).

(2) Ibid.

(3) Arch. Hist. Gir. T. XXVIII, p. 112. (Com. par A. Cabadé et transcrit par Ch. Habasque).

villes rebelles de la Province, les déclarant déchus de tous estats, charges et dignités et enjoignant aux gens du Parlement de Bordeaux de se rendre à Agen pour rendre la justice à ses sujets, « à quoy néantmoings « nous ne croyons pas qu'ils ayent besoing de grande « semonce, n'estant pas possible que des officiers, qui « ont le caractère que nous leur avons donné et qui « sont nais François, puissent exercer leurs charges « dans la rébellion et dans une ville où les Estrangers « et antiens ennemis de la Couronne sont reçeus et « appelés et qu'ils puissent soubmettre la pourpre dont « nous les avons honorés à une telle infamie... Et pour « gratifier et favoriser davantage nostre dite ville « d'Agen, nous avons ordonné et ordonnons, voulons « et nous plaist que toutes les autres justices et compa- « gnies, qui estoient dans nostre ville de Bourdeaux, « soient aussy transférées et establies en nostre ville « d'Agen.., car tel est nostre plaisir...

« Donné à Ponthoise, le huict Octobre, l'an de grâce « 1652 et de nostre règne le dixiesme.

Signé : LOUIS.

« Et plus bas,

« par le Roy, PHELIPEAUX (1) ».

M. de Lavie, l'avocat général, harangua le Parlement, après lecture faite de la Commission du Roi « et « satisfit toute la Compagnie merveilleusement (2). »

Les Lettres étaient scellées du grand sceau de cire jaune.

Le Parlement rendit aussitôt un arrêt d'enregistrement, ordonna d'envoyer copie de l'arrêt aux sénéchaussées et bailliages du ressort, enjoignit au Présidial de Bordeaux de se transporter à Blaye, donna quinze

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. XXVIII, p. 113.

(2) Arch. d'Agen. BB. 61.

jours aux Conseillers et officiers de justice pour reprendre leurs fonctions et demanda au Roi une nouvelle amnistie pour Bordeaux et tout le ressort, « à la charge « par eux de (se) remettre en leur debvoir ».

(Fait en Parlement tenu à Agen, le troisième de Mars 1653) (1).

L'après-dînée, les Consuls, escortés de leurs soldats, allèrent rendre visite à la Cour (2).

Les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais, Messieurs du Sénéchal, Messieurs de l'Election visitèrent les Présidents, le doyen et l'avocat général.

En remplacement du Président Du Bernet, qui était mort depuis quelques mois (Mai 1652), le Roi nomma comme premier président du Parlement de Guyenne, Arnaud de Pontac, nomination dont se plaignit amèrement à Mazarin l'avocat général Lavie, qui par son zèle et son dévouement aurait, disait-il, mérité d'être choisi (3).

Une lettre du secrétaire d'Etat, La Vrillière, invita les Consuls à donner un logement convenable au Premier Président, « puisque nous l'avions donné par le « passé, exposaient les Consuls à la Jurade, à celuy qui « présidait à la Chambre (de l'Edit), et que les autres « MMrs nous les fairions loger le plus commodément « qu'il se pourrait en payant pour eux raysonnable- « ment (4). »

A son tour, St-Luc se plaignit aux Consuls des mauvais logements qu'ils avaient donnés à Messieurs du Parlement :

« Je scay qu'ils se treuvent très mal de ceux que vous « leur avez donnés. Les intentions du Roi veulent un

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. XXVIII, p. 116.

(2) Arch. d'Agen. BB. 61.

(3) Arch. Hist. Gir. T.VII, p. 308-310 (D'Agen, 27 Mars 1653).

(4) Arch. d'Agen. FF. 205.

« meilleur traitement pour les personnes de ceste con-
« dition et mérite (1). »

Un conflit s'éleva entre les Consuls et Messieurs du Présidial qui voulaient avoir un palais à eux aux frais de la ville. Les Consuls, désignés par le Roi, se montrèrent aussi âpres à la défense des intérêts de la ville et de leurs prérogatives que leurs prédécesseurs, les Consuls élus. Ils épanchèrent leurs plaintes dans une lettre très agressive au Cardinal Mazarin (15 Mars). Ils y rappellent qu'ils ont tenu les promesses qu'ils avaient faites au Présidial de réparer la partie du Palais qui lui avait été réservée ; et, sans pitié pour les officiers du Présidial, ils rappelaient avec ironie et amertume que ces magistrats avaient été fort peu ménagers de leur argent, lorsqu'ils s'unirent au Prince de Condé et à la rébellion : « Messieurs du Présidial, qui n'ont pas espar-
« gné leurs bourses, non plus que celles du public,
« lorsqu'il a esté question de faire des feux de joye, des
« festins publics, faire couler des fontaines de vin et
« d'orner la place qui est devant leur palais d'arcs
« triomphaux et d'une infinité d'emblesmes qui ont esté
« les pronostiques de nos malheurs et les sources de
« nos larmes (2) et qui ont trouvé de l'argent de reste
« pour entretenir des garnisons et faire des fortifications
« pour s'opposer aux armes du Roy et à la liberté publi-
« que, ont creu que nous devions leur faire un palais...
« en un temps, Monseigneur, que les pauvres courrent
« nos rues...! »

Les Consuls, non sans malice, indiquaient aux Conseillers la maison « très-espatieuse » de leur Président

---

(1) Arch. d'Agen. FF. 205. Le 15 Mai 1653, on loua la maison du sieur de Maignac pour le Président Pichon, à raison de 600 livres par an.

(2) V. Etudes sur la Fronde en Agenais. 1er Fascicule, p. 142.

de Boissonnade (1). Pour montrer leur bonne volonté, les Consuls se déclaraient prêts à contracter une obligation à la condition que Messieurs du Présidial leur fissent prêter l'argent ou le prêtassent eux-mêmes, eux « qui en mettent tous les jours à l'intérêt ». Les Consuls les accusaient d'être jaloux de leur nomination par le Roi, nomination qui les empêchait de « se perpétuer « par leurs brigues (dans les charges consulaires)... au « préjudice du magistrat populaire... jusques là qu'ils « prétendent nous ravir les honneurs et les rangs qui « nous sont deubs dans les esglises, où nous devons pa- « raistre aux yeux du peuple avec esclat », indisposant le Parlement contre eux pour les obliger à « leur « bailher l'Hostel de ville où ils ont menacé de forcer... « l'azyle des gens de bien et des serviteurs du Roi », eux que les Consuls avaient vus courir les rues, « char- « gés de couleurs izabelles..., et dans l'Hostel de ville, « le pistollet à la main, forcer les volontés des bour- « geois qui ne pouvaient souffrir que dans la maison du « Roi il (ne) s'y parlast que de son service (2). »

Ce langage était violent mais plein de vérité.

De part et d'autre, l'irritation allait croissant : un nouvel orage éclata.

Une question de préséance s'était élevée entre le Parlement, le Présidial et les Consuls au sujet de la place réservée à ces derniers dans l'Eglise Cathédrale. Tous les hauts sièges de la nef avaient été réservés au Parlement : le banc de droite et de gauche au Présidial.

Le 12 Mars, le Parlement avait fait dire aux Consuls qu'ils pourraient prendre place après les Conseillers dans les Eglises mais sans livrées et sans robes. Les Consuls répondirent au Président Lalanne « avec tous

(1) L'Hôtel qu'habitait naguère Mme la Comtesse de Raymond.

(2) Tamizey de Larroque. *Docum. inédits relatifs à l'Histoire de l'Agenais*, p. 410-418.

« leurs respects » de trouver bon qu'ils assistassent aux cérémonies avec leurs livrées « comme il est accous-« tumé ». On le pria de ne pas être surpris qu'ils se pourvussent devant le Roi.

Le Président leur fit une réponse désobligeante.

On décida d'envoyer au Roi le premier Consul, M. de Las, qui tomba malade au cours de sa mission. Les Consuls restèrent intraitables et préférèrent s'abstenir que de laisser toucher à leurs privilèges : « Nous nous « sommes maintenus inviolables dans nos avantages et « nous ne nous sommes trouvés, depuis ce temps, en « pas une esglise, ny en pas une procession (1) ».

Le Parlement venait à peine d'être installé qu'on découvrit à Bordeaux le complot du père Ithier contre l'Ormée et les Princes. Le 20 Mars, on l'a vu, le père Ithier fut arrêté. Comme « les Mazarins » disaient que, si on touchait à sa tête, le Parlement en tirerait vengeance surles serviteurs de S. A. prisonniers entre ses mains, Lenet roulait dans son esprit le dessein d'exercer des représailles sur les femmes et les familles des Conseillers du Parlement : « Je crois qu'ils (les Mazarins) sau-» roient distinguer les traistes et les espions des prison-« niers d'Etat et de guerre ; mais, s'ils prenoient une » autre pensée, nous avons assez de prisonniers, outre « que nous en ferions assez dans un quart d'heure, les « femmes et les familles de ceux qui sont à Agen, pour « faire une très cruelle représaille, dont Dieu nous « garde ! (De Bordeaux, 24 Mars) ».

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 61. Le 1er président Arnaud de Pontac n'arriva à Agen que le 5 Mai. M. de Labolbène alla à une lieue au devant. Les autres Consuls le reçurent à la Porte du Pin en robes rouges. On le harangua et on alla le voir chez le président Lalanne. Il fut installé solennellement le 7 Mai. Le président de Pontac, fils de Geoffroy et d'Aimée de Malvin, avait pour femme, Gabrielle de Thou, fille de l'historien de Thou et sœur de l'exécuté de Lyon.

Dans son Edit du 15 Octobre 1652, le Roi ordonnait le transfert des autres Compagnies en sa bonne ville d'Agen (1). Il s'agissait de la *Chambre de l'Edit* et du *Bureau des Trésoriers de France.*

Les Consuls d'Agen poursuivaient depuis longtemps le rétablissement de la Chambre de l'Edit qui siégeait à Bazas.

La Chambre de l'Edit avait déjà siégé à Agen.

Le 16 Décembre 1615, le Roi Louis XIII, par une lettre datée de Bordeaux, que possèdent les Archives d'Agen avec la signature autographe du Roi, l'avait transférée de Nérac dans cette ville. Peu après, la Chambre recommença son odyssée et fut installée à Bazas ; puis encore une fois restituée à Agen (1630).

Les Conseillers de la R. P. R., appartenant à la Chambre de l'Edit, par une lettre partie de Bazas le 24 Décembre 1629, s'éaient plaint amèrement aux Consuls d'Agen des démarches pressantes de leurs députés pour leur rétablissement dans leur ville :

« ... Nous croyrions vous tromper et par mesme « moyen trahir vos propres consciences si en ceste « occasion nous vous taisions le juste ressentiment que « nous avons d'estre privés du libre exercice de nostre « religion en vostre ville, qu'il faille que ceux qui admi- « nistrent la justice souveraine du Roy sortent une lieue « loing pour prier Dieu pour la santé et prospérité de « Sa Majesté... »

En vertu du traité intervenu entre la Ville d'Agen et le Roi Henri IV, lors de la soumission de la ville, au temps de la Ligue, l'exercice de la R. P. R. y était interdit et les protestants allaient au prêche à Boé.

Aussi les magistrats religionnaires se lamentaient d'être « exposez les meilleurs jours de l'année non seu-

(1) Arch. d'Agen. FF. 211.

« lement à l'injure des temps, mais mesme aux brocards « et opprobres d'ung peuple champestre et sauvage de « Bouet (1). »

Le Secrétaire d'Etat La Vrillière s'était employé de tout son pouvoir au rétablissement de la Chambre. Il souhaitait avec passion « l'avancement » des intérêts de la ville « en tel poinct que sy mon sang estoit propre en « l'aumentation des bonnes fortunes que je vous souhaite « à tous, je le vous offrirois du mesme cœur et zèle que « je suis, Messieurs, vostre très humble et très acquis « serviteur (2). »

Quelque temps après l'installation de la Chambre à Agen (1630), il y eut des difficultés, à propos du logement des magistrats, et des tiraillements entre la Cour des Aydes et la Chambre de l'Edit.

Plus tard, on parla de transférer la Chambre à Bergerac. D'Epernon assura aux Consuls inquiets qu'il ferait tout pour l'empêcher.

D'Estrades agit auprès de La Vrillière, et dans une lettre de Paris du 14 Mai 1636, il raconte que « ...dimanche dernier, devant le Roy où estoit le Cardinal « Duc (de Richelieu) et Monsieur le Chancelier, fesant « le raport de ceste afaire, il (La Vrillière) ruina les « brigues de vos parties, lesquelles n'ont eu que le des« plaisir d'avoir mal emploié leurs promesses et leur « argent. Par ses raisons et par ses soins, la Chambre « fust confirmée et arrestée dans vostre ville (3). »

En 1642, l'Evêque d'Agen, Barthélemy d'Elbène, lui-même, travailla à la maintenir à Agen. Dans une de ses lettres, ce prélat semblait s'excuser de l'étonnement que son intervention avait provoqué :

---

(1) Arch. d'Agen. FF. 209.

(2) Arch. d'Agen. FF. 210.

(3) Arch. d'Agen. FF. 299.

« Je me suis faict dire que l'on s'estonnoit qu'ung « homme de ma profession pressat tant pour retenir « M[s] de la Religion dans la Capitale de son diocèse (1). »

Malgré tout, on la transféra de nouveau à Bazas.

En Mars 1645, d'Epernon écrivit à M. Sillon, secrétaire de Mazarin, qu'il fallait la retenir à Bordeaux et ne pas la placer à Agen, ce qui donnerait plus d'autorité aux réformés (10 Mars) (2).

L'intendant Lauson était du même sentiment. Il écrivait le même jour d'Agen : « Monsieur, la Chambre de « l'Edit de Guyenne fut tirée de Nérac, ville Huguenotte, pour chastier la rébellion des habitants et les « murailles abattues, fossez culbutés. »

A Bordeaux, disait-il, la Chambre est subordonnée au Parlement et « ne peut pas avec liberté produire tous « les mauvais effects qu'elle pourroit faire, sy elle en « était séparée. »

Il serait plutôt pour sa suppression « sy la disposi- « tion des affaires de l'Europe la pouvoit souffrir. »

D'ailleurs, on avait voulu transporter à Toulouse, dans un même but de dépendance, la Chambre de l'Edit de Castres, mais les Huguenots avaient réussi à l'empêcher (3).

La Fronde réveilla la question.

Depuis la rébellion de Bordeaux, les Consuls reprenaient espoir « ...Nous avons écrit au Roi et à Monseig[r] « de la Vrillière, secrétaire d'Estat, pour la Chambre « de l'Edit. Nous avons écrit à M. Combabessouze pour « mettre la lettre dudit s[r] La Vrillière au bureau de « Montauban. (20 Août 1652) (4).

---

(1) Arch. d'Agen. FF. 210.
(2) Arch. Hist. Gir. T. III, p. 98.
(3) Arch. Hist. Gir. T. III, p. 99.
(4) Arch. d'Agen. BB. 59.

Les 5 et 10 Septembre, nouvelles lettres à St-Luc qui en profita pour leur donner une leçon en répondant à celle du 5 : « J'ai veu par vostre lettre la passion que « toute vostre Compagnie tesmoigne pour le retour des « personnes auxquelles M. le Comte d'Harcourt avaict « commandé de sortir de la ville... Il est irraisonnable « que dans le mesme temps que vous demandez des « grâces au Roi, vous permettiez à plusieurs personnes, « chassées de vostre ville par le juste soupçon qu'on « avait de leur conduitte, de revenir en leurs mai- « sons (1)... ».

Les Consuls d'Espalais et Ducros partirent pour Montauban, le 18 Sept., et le Jurat St-Gillis, le 27.

Le 16e dudit mois (d'Octobre) nous avons reçeu une « lettre de Mgr de St-Luc, lieutenant du Roy en la « Province, par laquelle il nous apprend que le Roy « luy a accordé la Chambre de l'Edit.... »

La Vrillière leur confirma la nouvelle (29 Octobre). « Toutes ces grâces vous doibvent obliger de demeurer « inviolablement dans l'obéyssance de S. M. et de « n'avoir autre objet que son service (2) ».

Pendant le mois de Novembre, les Consuls s'empressèrent d'écrire aux officiers de la Chambre de l'Edit ; à M. le Président Lalanne ; à de Pontac, Procureur Général ; à Charron, Président à la Chambre de l'Edit ; à Dussault, Procureur Général à la même Chambre ; à M. de Rabary, Conseiller, etc.

M. Lugol donna les lettres écrites par St-Luc au batelier Cabanes pour les faire tenir à ces messieurs à Bordeaux (25 Nov.) et les Consuls reçurent, deux jours après, les imprimés de la déclaration du Roy (27 Novembre) (3),

(1) Arch. d'Agen. FF. 211. Voir ci-dessus p. 329.

(2) Arch. d'Agen. BB. 17.

(3) J. des C. BB. 59.

Aussitôt après l'installation du Parlement, le corps de ville députa à St-Luc pour le prier d'obtenir du Roi la délivrance de la Commission pour la Chambre de l'Edit (15 Mars 1653) (1).

Le Roi donna enfin, le 22 Avril 1653, cette commission aux Conseillers catholiques du Parlement, MM. le président Bernard de Pichon, Louis de Lalanne, Antoine de Massiot, Antoine du Perrier, Charles de Noyer, Etienne de Merlet et Jean-Paul de Malvin, « pour servir en nostre Chambre de l'Edit de Guyenne « aussy séante en ladite ville d'Agen... avec les président et Conseillers de la Religion Prétendue Réformée y estant de présent... (2). »

Le *Bureau des Trésoriers de France de Guyenne* fut transféré à Agen par un Edit du 30 Novembre 1652, donné à Paris :

« De par le Roy,

« Chers et bien amez, nostre ville de Bourdeaux continuant dans sa rébellion, nous avons considéré qu'il « estoit important à nostre service et au bien de nos « subjets de nostre Province de Guyenne d'en retirer le « Bureau des Trésoriers de France et de le transférer « dans nostre ville d'Agen. »

Le Roi recommandait aux Consuls de leur fournir un logement convenable pour leur bureau et leurs demeures (3).

(1) Arch. d'Agen. BB. 61.

(2) Arch. d'Agen. Original en parchemin. FF. 211. Le 28 Mai, les Consuls envoyèrent un exprès à MM. de Gachon et de Vigier, conseillers protestants, pour les prier de se rendre en ceste ville pour tenir la séance de la Chambre de l'Edit. (Arch. d'Agen. BB. 61, p. 7.)

(3) Arch. d'Agen. AA. 21.

St-Luc leur expédia une lettre de cachet du Roi relative à ce transfert (17 Mars 1653). Le président du Bureau, M. de Pontac, arriva le lendemain avec quelques-uns des Conseillers. Les Consuls allèrent les voir chez Mme de Raignac.

Les Trésoriers se réunirent chez M. de Redon et envoyèrent le sieur Muraille, leur greffier, auprès des Consuls, les prier de venir pour affaires du Roi, c'est-à-dire pour les questions relatives à leur installation.

Au retour des députés qu'on avait envoyés à M. de St-Luc, à Montauban, la Jurade pria les Trésoriers de prendre des fonds pour leur installation sur les deniers du Roi, la ville étant accablée de charges (1).

Pour en finir avec ces difficultés « financières », le Conseil du Roi, le 26 Mai 1653, prit un arrêt pour l'imposition de 6,000 livres sur les généralités de Bordeaux et de Montauban, afin de réunir les fonds nécessaires aux frais de l'établissement du Parlement, de la Chambre de l'Edit et du Bureau des Finances. Les Lettres étaient scellées du grand sceau (2).

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 61.

(2) Arch. d'Agen. BB. 58. Il n'est pas inutile de faire connaître la suite de l'histoire de la Chambre de l'Edit. La peste de 1653 fit fuir les Conseillers de la Chambre. Après le traité de Bordeaux (31 Juillet 1653), elle fut transférée à Bazas. Les Consuls d'Agen retenaient les pièces et les papiers de la Chambre, qui à défaut ne pouvait rendre la justice. Un arrêt de la Chambre (3 Mai 1654) invita les Consuls à les restituer. Le 16 Mai, M. de Lagatère, greffier de la Chambre, porta une ordonnance aux Consuls « affin qu'il vous plaise faire ouvrir le « cabinet où sont lesdits papiers et y *faire mettre quelque parfum* », désinfection utile en temps de peste. (FF. 211).

Le 29 Juillet 1655, lettre des Consuls à La Vrillière, redemandant la Chambre de l'Edit, alors à Bordeaux, sur les bruits qui couraient d'un nouveau déplacement. La Vrillière répond, le 21 Août « qu'il « n'en a pas ouy parler ». Nouvelles démarches des Consuls en 1656. D'Estrades leur promet son appui. Le 21 Avril 1658, M. de Las de Gayon écrit aux Consuls : « J'oubliois à vous dire que de toutes les

« propositions qu'on vous a dictes avoir été faictes pour le rétablisse-
« ment de la Chambre de l'Edit, il n'y en a pas une de vraie, ny de
« celles de M. le Député de Marmande quy n'a eu les conférences qu'il
« dict avoir eues avec S. B. ou avec M. l'Evesque de Fréjus sur ce
« subject qu'en songe ou avec leurs tableaux quy sont exposez dans
« les bouticques de paintres. Je puis aussy vous affirmer que le réta-
« blissement ds la Cour des Aydes à Agen ne viendra pas du costé
« de la Cour, ny aussy, si je ne me trompe, du costé de M[rs] les Fer-
« miers (généraux du convoy de Bordeaux) ».

De Las de Gayon, devenu de Las de Lacépède par annoblissement de son bien, offrit au nom des Consuls à un ami pour le rétablissement de la Chambre de l'Edit 12000 livres, payables six mois après sa sortie de Bordeaux, sans être obligé de fournir reçu, quittance ou décharge. Mais l'ami n'est pas « satisffaict de l'offre, laquelle il treuve fort mé-
« diocre eu esgard à celle que ceux de Périgueux luy ont faicte ; que
» si on veut aller à quelque chose de plus, disait de Las de Lacépède,
« à ma considération, il se relaschera à moins que de 20000 livres ».
D'ailleurs la translation ne s'effectuera pas que S. B. ne soit de retour « auprès du Roy ». (Lettre du 14 Août 1659). (Arch. d'Agen. CC. 219).

La corruption est de tous les temps. Malgré d'autres et ténébreuses démarches, ni corrupteurs, ni corrompu ne réussirent.

CHAPITRE XVII

Opérations autour de Bordeaux. — L'émeute du 22 Avril 1653 à Villeneuve d'Agenais. — Le complot du 30. — Le Consul Monlau et ses Mazarins s'emparent de la Grand'Tour de Monflanquin (6 Mai). — **Capitulation de Bourg** (5 Juillet), **de Libourne** (17 Juillet). — **Paix de Bordeaux** (31 Juillet). — **Brûlement de la Juridiction de Ste-Livrade d'Agenais** (21 Juillet). — **Capitulation de Villeneuve** (13 Août). — **Capitulation de Périgueux** (16 Septembre). — **Fin de la Fronde.**

Le duc de Candale partit d'Agen pour Marmande et Ste-Bazeille, dont le sieur de Lapeyre était redevenu gouverneur, sur deux bateaux couverts et fut accompagné jusque sur le port par les Consuls (2 Avril (1). L'avant-veille (31 Mars), M. de Marin avait débarqué fort tard à Tonneins-Dessus, réclamant six paires de bœufs, avec charrettes et bouviers, pour être rendus à Marmande le 3. La Communauté, épuisée par la perte de son bétail, ne pouvant y satisfaire, décida de traiter. Cette réquisition se rattachait vraisemblablement au passage du duc.

Le 7, le Régiment de Marin-Cavalerie était à Gontaud, où il resta jusqu'au 13 (2).

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 61.

(2) Tonneins-Dessus. 2295, p. 189-196. Le Consul Tropenat fit délivrer 14 pots *de vin* pour la table du commandant. Le même régiment était à Tonneins le 20, puis alla à Nicole d'où il revint à Tonneins le 30.

Le duc tâchait de se rapprocher de Bordeaux pour combiner ses mouvements, pour le blocus de la ville, avec l'armée navale du duc de Vendôme.

Candale ne tarda pas à revenir à Agen « de ses voya- « ges du costé du Bourdelois, après la réduction de « Bazas, Cadillac, St-Macayre et la Réole (12 Avril (1). »

Il s'était passé à Cadillac une horrible violation du droit des gens, dont ce temps-là était coutumier. Le 4 Avril, Marchin avait envoyé des Irlandais vers Cadillac, sous la conduite de M. de Bourgogne. Celui-ci entra dans la ville pour négocier avec les Consuls de la reddition de la place. Il y fut assassiné, « reçeut mil « coups de baston et huit ou dix de serpe. » On le ramena agonisant à Rions. Charon, maréchal de bataille, fut aussi roué de coups.

Ce même jour, Candale était à Castres. Il y coucha chez M. de Favas et alla rejoindre Marin et Tracy, qui étaient autour de Bazas. Marin et Tracy firent sommer la ville inutilement; mais, n'ayant pas de canons, ils attendirent.

Le 6, Candale était à la Brède, et, comme il avait des intelligences dans Bordeaux, à son approche, M. de Marchin et la noblesse alarmés restèrent dans la ville à cheval toute la nuit.

On apprenait en même temps l'arrivée des Mazarins devant Langon avec du canon (2).

Bazas, que St-Micaut défendait avec 800 hommes, fut de nouveau serré de près. Le comte Gaspard de Chavagnac l'assiégeait. Il avait dans la place un homme dévoué, l'archidiacre Sabourdin. Dans une sortie de la place, 200 bourgeois et les fils du lieutenant général de la Sénéchaussée furent pris. Chavagnac menaça de

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 61.

(2) Lettre de Lenet à Condé du 7 Avril. (Cosnac. T. VI, p. 362-5).

faire pendre les enfants du lieutenant général. Les habitants capitulèrent sur l'heure (1).

Marin assiégea Langon qui se rendit. Il y fut légèrement blessé (2). Le 12 Avril, d'après les *Archives de Gontaud,* il était à St-Macaire (3).

Casteljaloux, La Réole et St-Macaire succombèrent. Candale pouvait revenir à Agen, fier de ses succès. Bordeaux était de plus en plus pressé.

Le 14 Avril, le régiment de Foix était à Villeton et, ayant sa route pour Tonneins, ne put y loger ce jour-là, « à cause de la rivière de Garonne et parce qu'elle se « remet en son canal, ils seront demain ou pardemain « en ce lieu. (De Tonneins) (4). »

Le 16, le Régiment était sur le Port de Tonneins, et le 19 à St-Etienne-de-Faugères :

« Et advenant le 19e Apvril 1653, le Régiment de Foix composé de « plus de 600 hômes et plus de cent chevaux coucharent icy quy en « firent plus de 4000 livres. (St-Etienne-de-Faugères) (5) ».

Le Régiment allait concourir aux opérations autour de Villeneuve.

Le 28, les Régiments de chevau-légers de Candale, une compagnie du Régiment de la Reine et le Régiment de Biron-Cavalerie occupèrent Castillonnès (6).

---

(1) On a fixé la capitulation au 16. D'après les Arch. d'Agen citées ci-dessus (BB. 61), elle eut lieu avant le 12. Une lettre de Lenet, datée de Bordeaux du *12 Avril*, annonce à don Louis de Haro que St-Macaire, Langon, *Bazas,* Casteljaloux et Cadillac s'étaient jetés dans les bras de la Cour. (Cosnac. T. VII, p. 384), ce qui confirme les données des *Archives d'Agen*.

(2) Lettre de Marin. D'Agen, 16 Avril. (Cosnac. T. VII, p, 372).

(3) Arch. Gontaud. 1591.

(4) Arch. Dles Tonneins-Dessus, p. 227.

(5) *Reg. Par.* de St-Etienne-de-F. Juridiction de Ste-Livrade.

(6) Arch. Dles Castillonnès.

Tout l'Agenais était reconquis.

Penne et l'îlot de Villeneuve d'Agenais résistaient toujours.

Le duc de Candale se rendit à Casseneuil pour y organiser le blocus. Le comte de Vaillac, était chargé du commandement des troupes.

Villeneuve était enfermée dans un cercle de places Mazarines : au-dessus de la ville, le très-fort château de Pujols ; à l'Est, Tournon-d'Agenais ; à l'Ouest, Ste-Livrade, Monclar et les places riveraines du Lot ; du N. O. au N. E., Castillonnès, Villeréal, Monflanquin ; le château de Biron, vers le Périgord.

Le découragement était général. La Fronde était désorganisée et démoralisée. A Villeneuve, comme à Sarlat, à Cadillac, à la Réole, à Bordeaux, les partisans du Roi, grossis de tous les mécontents et de tous les gens fatigués des excès de la soldatesque, relevaient la tête.

Vaillac était entré en relations secrètes avec quelques bourgeois de Villeneuve. Le premier Consul, Noble Pierre Blaise de Massé, sieur de Foncouverte, et le troisième Consul, Guillaume Monlau, étaient du complot. Ils étaient soutenus par les sieurs de Gamel, Jean Cocquart, Boyssière et d'autres.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les députés qu'on avait envoyés au Prince de Conti à Bordeaux (10 Avril). Les Villeneuvois les reçurent avec enthousiasme. Un des députés, le sieur Philibert (1), s'en alla chez lui après cette réception ; mais Duret, gouverneur de Villeneuve pour le Prince, craignant que les séditieux ne voulussent s'emparer des ordres de Conti qu'apportait Philibert, entoura sa maison avec 80 fusiliers. Duret lui demanda les lettres de S. A. Philibert les livra : Duret

(1) *La Relation de ce qui s'est passé à Villeneufve d'Agenois,* etc. en fait à tort un Consul.

ouvrit le paquet de dépêches et se saisit d'une lettre de Condé qu'il y trouva. Monlau survint et lui reprocha de détenir une lettre qui ne regardait que la Jurade. Duret refusa de la rendre. Le Consul Monlau irrité lui appliqua plusieurs fois le pistolet sur la poitrine. Philibert intervint et fit retirer Duret, qui garda malgré tout la lettre.

Afin d'en donner communication au peuple, la Jurade convoqua les habitants à l'Eglise Ste-Catherine pour le mardi, 22. A la fin de la messe, Philibert fit part au peuple des volontés de Leurs Altesses. Duret tendit la lettre de Condé au premier Consul qui la refusa. Il l'offrit ensuite à Philibert qui répondit que l'ouverture de la lettre regardait le premier Consul seul.

Tout à coup, des cris : *Aux armes !* partirent de la maison voisine, appartenant au sieur Massanès, cris poussés par les *Mazarins* de Gamel, Jean Cocquart et Boyssière, qui s'y étaient postés. Le peuple sans armes sortit précipitamment de l'Eglise. Des coups de feu partirent de la maison : les sieurs Roy, Agis (1) et Blan-

---

(1) J'ai trouvé dans l'étude de Me Bosc, parmi les minutes de J. Tancoigne, la convention suivante qui se rapporte à ces évènements et qui prouve que le sieur Pierre Ménoire était parmi les assaillants. Je résume l'acte : » 28 Mai 1653. Présents : Bertrand Agis, me orphè-
» vre, et Jean Roy, boucher, qui reçoivent du sieur Pierre Ménoire,
« bourgeois et marchand, 300 livres ; Agis, 100 livres ; Roy, 200, en
« conséquence de l'ordonnance du sieur de Duret, mareschal de ba-
« tailhe et comandant en la présente ville pour le service du Roy
« *soubs l'authorité de S. A.*, pour les causes et raisons mentionnées
« en ladite ordon. en date de ce jour d'huy, laquelle somme de 300
« livres ledit sieur de Ménoire a payé comme constraint et *pour*
» *evviter les rigueurs portées par ladite ordonnance,* sans préjudice
« au sieur de Ménoire du remboursement de ladite somme ainsin et
« comme il verra estre à faire, à quoy lesdits Agis et Roy ont consenti
« et à ces fins ont promis remettre es mains du sieur Ménoire coppie
« des informations énoncées dans ladite ordonnance, laquelle ordon-

quefort furent blessés dans la rue. Les partisans du Roi, commandés par les sieurs Ribes, Barrot et Limouzin, s'emparèrent des cornières et de la place qui est au centre, et s'y barricadèrent.

Les partisans de Condé revinrent armés et, ayant Louvières et le sieur de Sainte-Foy à leur tête, prirent la barricade. La lutte recommença de plus belle. Les Mazarins refusèrent de poser les armes avant d'avoir des otages. On leur donna les sieurs Jean Ménoire et André de Cocquart.

L'affaire était à peine apaisée que, le 30 Avril, Salloles (de Pujols) et Dulaurens tentèrent de corrompre les sieurs Saint-Estienne, ayde major et lieutenant à la mestre de camp du Régiment de Théobon; Landès, lieutenant au même Régiment; Sainte-Foy et autres, tous Villeneuvois, pour livrer Duret et la ville à de Candale, avec promesse de leur délivrer 2,000 écus d'argent par l'entremise de M. de Baratet, le juge, et de M. de Massé, premier Consul. La noblesse armée attendait aux portes de la ville pour seconder le mouvement. Saint-Estienne et les autres avertirent Duret : la plupart des conjurés n'eurent que le temps de se sauver. Seuls, Sallèles et Dulaurens furent arrêtés.

Le Lundi, 5 Mai, Duret apprenant que les Royaux, qui étaient à Monflanquin, s'apprêtaient à faire le dégât autour de Villeneuve, envoya Landès et Saint-Estienne les reconnaître avec 32 maistres.

Le Consul Monleau profita de cette circonstance pour jeter l'alarme et faire croire qu'ils allaient revenir avec une garnison, ce que, depuis la levée du siège, les Villeneuvois n'avaient voulu accepter. Suivi des sieurs

---

« nance lesdits Agis et Roy ont délivrée sur ces présentes audit sieur « Ménoire... » (Etude Bosc, Villeneuve-sur-Lot. An 1653. Tancoigne. N. R.)

Charlas (Jarlas), Labarrière, Coq, Malateste, Jean Rangouze, Guillaume Rangouze, père et fils, Limouzin, Casse, Bercegol et autres, Monleau s'empara de la grande Tour de la ville dite de Monflanquin. Les conjurés étaient en tout cinquante-cinq (6 Mai). Candale et Vaillac veillaient aux alentours, avertis par le sieur Gardié. Les Consuls du parti de Condé firent sommer la Tour par un tambour. Monleau répondit qu'il ne rendrait la Tour qu'au Roi. Il commanda le feu. A la première décharge, Delbosch (1) et son valet furent blessés; deux habitants furent tués. A ce moment arrivèrent les cavaliers qui revenaient de reconnaître les ennemis du côté de Monflanquin. Du sommet de la Tour, on les accueillit à coups de fusil.

Pour forcer les conjurés à se rendre, on fit prisonniers les pères, mères et enfants de ceux qui occupaient la Tour et on les garda comme otages. A la nuit, Saint-Etienne fit construire une barricade autour de la Tour, sur laquelle le nommé Bergougnié fut légèrement blessé à la jambe.

Cependant Landès, avec 160 fusiliers, et Denoyer, avec 160 autres, occupèrent, le premier, les remparts de la Porte de Penne, et le second, ceux de la Porte de Casseneuil et, chacun de leur côté, par un mouvement concentrique, s'emparèrent de la barrière de la Porte de Monflanquin. Ce double mouvement d'enveloppement réussit. Les insurgés luttaient toujours. Pour s'en rendre maîtres, on les enfuma avec du foin. A demi asphyxiés, ils gagnèrent la Tour d'Estieu. Saint-Etienne et de Monmarès, capitaine dans Lauzun, mirent encore le feu à cette tour (2). Les insurgés, chassés par les flam-

---

(1) Ce *Delbosc* est qualifié aussi de Consul par la *Relation*, etc., mais à tort.

(2) Cette tour s'appela depuis la *Tour bruslée*.

mes, furent obligés de regagner la Tour de Monflanquin. Leur courage ne se démentait pas : ils continuèrent héroïquement la résistance.

Le 7, au matin, on les fit sommer, leur offrant les honneurs de la guerre, la sortie avec armes et bagages. A ce moment, les trompettes et les tambours des Royaux éclatèrent. Deltreil l'aîné et Gardié crièrent du dehors aux bourgeois bloqués dans la tour que 4,000 hommes allaient venir les délivrer. Aussitôt, le comte de Vaillac s'avança, jusqu'à une portée de pistolet, avec 1,500 piétons et 80 cavaliers. Le feu des remparts, dirigé par Landès et Denoyer, tenait en respect les Royaux qu'une sortie de Denoyer obligea de reculer de 400 pas.

Vaillac envoya un trompette sommer la ville.

On répondit que la ville était au Roi et au Prince et non aux Mazarins. Candale arrivait justement, mais trop tard, avec 500 chevaux. Le coup était manqué. Les Royaux se retirèrent. Les insurgés perdant tout espoir se rendirent. On les prit « à vie sauve « et on les chassa de la ville, désarmés, accompagnés à leur sortie de la Tour « des chauve-souris que la fumée avoit chassé des « muralhes (1). »

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Villeneufve d'Agenois* en la conspiration brassée par les intrigues du sieur de Candalle. (Bourdeaux. G. de la Cour 1653. Collection F. de Mazet). L'auteur de la *Relation* dit une chose invraisemblable, à savoir que Vaillac aurait traité les insurgés de lâches !

On trouve la trace de ce mouvement dans les *Reg. Par.* de St-Etienne de Villeneuve. « Plus le 7e May (1653), est mort Jehan Vilard « pour avoir esté blessé le jour auparavant par *des traistres mal in-* « *tentionnez* qui s'estoient soizis de la Porte Grande du costé de Ste- « Catherine, dont ils furent chassés et sortis de la ville ignominieuse- « ment. et s'est ensepveli à St-Estienne ». Dans le texte, les mots en « italique ont été rayés après coup.

— Je résume l'acte suivant relatif à la même affaire : « Le 20 Mai « 1653, Bertrand Drulhe reconnait avoir reçeu de Jehan Charbel

Deux mois après, Lenet parlait de cette affaire à Condé, le 3 Juillet, dans les termes suivants : « Il y a « eu quelques désordres à Villeneufve où Duret, qui a

---

« vieux, Jurat, 60 livres en pièces de 22 sols, somme à laquelle ont « esté liquidés les dommages et intérêts, drogues et médicaments em- « ployés à la blessure qui luy fut faicte par ceux qui estoient à la « Tour de la Grand'porte appelée de Monflanquin, le 6e du présent « moys courant. Il cède et quitte tous ses droicts à Charbel et consent « qu'icelluy Charbel se fasse rembourser... ». (Etude de Me Bigou. Minutes de Charbel N. R.) Charbel réservait son recours contre la Communauté.

— Pierre Maury prit des sieurs Thomas Villatte, bourgeois et d' « autre sieur Thomas Villatte, docteur en médecine, 12 livres 15 « sols en Loys d'argent et ce pour la troisième partie des frais, dro- « gues et médicaments, dommages, interests et despans fais et souf- « ferts en conséquence de *certaines blessures et contusions* par les « sieurs de Gamel et les sieurs Villatte faictes à icelluy Maury comme « résulte des informations sur ce faictes en l'ordinaire de la présente « ville... » (8 Juin 1653). (Etude Bosc. Minutes de J. Tancoigne N. R.)

— Bertrand Grezel, greffier de MM. les Consuls, reconnait avoir reçu 100 livres de Sr Pierre Bercegol, bourgeois et marchand, somme à laquelle Jean Bercegol, son frère, a été taxé et cotisé par les Consuls et Jurats pour estre employés à certaines réparations, dommages et interests *pour certaines blessures* faites *le 6e du moys de Mai...* Présents : Jehan Petit, md, et Anthoine Malauzet, me cordonnier. (Ibid).

— Dame Genolhac, veuve de feu Anthoine Subreroques, confesse avoir reçu de Bertrand Grezel, greffier de MM. les Consuls, la somme de 60 livres tournois en Loys d'argent, en déduction d'une somme de 150 livres pour la mort dudit Subreroque causée par les dénommés au verbalh que les Consuls ont faict le 7e du mois de May dernier passé contre iceulx... (Ibid).

— Il est enfin possible que l'arrestation et l'emprisonnement de Barthélemy Malateste se rattachent à la même affaire. Le 15 Juillet 1653, sa mère, Anne Catreilhe, veuve de feu sr Jacques Malateste vend à demoyselle Jehanne de Laborye, veufve de feu sr Jacques de Guillemotes, sr de Monplaisir, quatre cartonnats de vigne au prix de 140 livres, « laquelle somme de sept vingt livres ladite Catreilhe venderesse a « déclairé voulloir employer pour le rachapt et délivrance de Barthé- « lemy Malateste, son fils,,.. déteneu en prison en la Grand'Tour de « la présente ville du cousté St-Estienne (Tour de Pujols), *comme « prisonnier de guerre* ». (Ibid.)

« fait merveille, a esté blessé. M. le Marquis d'Aube- « terre y est allé. Il verra en passant MM. de Castelnau « et de Castelmauron (1). »

Cet échec des bourgeois *Mazarins* de Villeneuve n'était qu'un petit incident dans les affaires de Guyenne.

On tiraillait un peu partout. En Albret, les coureurs des deux partis faisaient la guerre de partisans.

En ce mois de Mai, le Roi ordonnait au duc de Candale de s'opposer par la force au rasement du château de Nérac qu'avait projeté Marchin. La duchesse veuve de Bouillon, dont le mari avait échangé avec le Roi la principauté de Sedan contre la duché d'Albret, en avait averti la Cour (10 Mai) (2). Autour de Nérac, des bandes de Royaux battaient l'estrade.

Les Consuls de Casteljaloux supplièrent Marchin de faire déloger du château de Capchicot le sieur de Ligogne qui, avec une trentaine de cavaliers, ravageait tout le pays. Marchin prit une ordonnance conforme. (7 Mai (3).

Quelques jours après, le sieur Gandelle, lieutenant criminel de la Cour ordinaire de Nérac, fut délégué à la démolition du château de Casteljaloux, en vertu d'une entente préalable entre Marchin (Ordonnance du 7 Mai) et le duc de Candale (Ordonnance datée d'Agen du 21 Février), pour assurer la neutralité de la Sénéchaussée de Casteljaloux (21 Mars) (4).

---

(1) Cosnac. T. VII, p. 268. Villeneuve avait pour gouverneur en 1651-52, le marquis de Théobon ; en 1653, Duret et après Duret, du 22 Juillet jusqu'à la capitulation, le marquis d'Aubeterre (Août 1653).

(2) Cosnac. T. VII, p. 126. La duché d'Albret avait 800 lieues carrées. Elle comprenait les Sénéchaussées de Nérac, Casteljaloux, Castelmauron, Tartas et le comté du Bas Armagnac. Son revenu était en 1651 de 33665 livres. (Rev. de Gascogne 1900, p. 400).

(3) Jurade de Casteljaloux. BB. 8. (Commun. G. Tholin).

(4) Jurades de Casteljaloux. BB. 58. (Commun. G. Tholin). La démolition coûta 4090 livres.

Les lettres qui suivent nous renseignent sur l'ensemble de la situation.

De Saint-Sever, le chevalier d'Aubeterre écrivait au marquis de Poyanne : « ...Nos gens sont plus endiablés « que jamais. L'on m'assure que Canillac doit passer la « Garonne et venir en ce païs avec Champagne, Lor- « raine et d'autres régiments qui ont hiverné en Rouer- « gue, mais je n'ay rien de bien certain (1). »

Vendôme assiégeait Bourg-sur-Gironde. « Ceux de « Bourg souffrent de grandes extremitez, écrivait-il, et « ils n'ozent à présent faire aulcunes sortyes. Les Bor- « deloys ne sont pas en meilleur estat et la division est « grande parmy eux... Ils ont depuis peu estez bien « malmenés par les troupes de Mr de Candalle vers « Rions (20e Mars). »

Par un mouvement convergent, Candale, avec l'aide de Tracy, s'efforçait de se rapprocher de Bordeaux pour enfermer la ville dans le cercle d'un blocus complet. Malheureusement, Mazarin enleva encore aux forces opérant en Guyenne quelques régiments pour les envoyer dans le Nord (2).

Pour seconder les efforts associés de Vendôme et de Candale, la Cour nomma lieutenant général des armées en Guyenne un illustre Agenais, le comte Godefroy d'Estrades. « J'espère un bon succès de ceste entreprise « par la confiance que j'ay en vous et en vostre capacité « et expérience dans la guerre (Mai 1653. Lettre de « Mazarin (3). »

---

(1) *Docum. inédits sur la Fronde en Gascogne*, etc. (p. 142-143).

(2) Cosnac. T. VII. Chap. LXII.

(3) *Revue de l'Agenais*. T. II, p. 505. Cosnac. T. VII et VIII. Godefroy d'Estrades, fils de François d'Estrades, maistre d'hôtel ordinaire du Roi Louis XIII, maréchal de camp, et de Suzanne de Secondat de Roques. Il était né à Agen en 1607. Maréchal de France en 1675. Négociateur de la paix de Nimègue en 1678. Mort à Paris le 26 Fév. 1686. Son hôtel existe encore sur la place de l'Hôtel de Ville à Agen

Dans ce désarroi, Marchin, « pour ne pas secouer par « lascheté le faix pesant des affaires des princes », appela dans ses conseils le marquis d'Aubeterre : « Il « écrivit au marquis d'Aubeterre, qui estoit à Ville- « neufve d'Agenois, de venir et lui-même alla, le « 10 Mars 1653, à Tartas pour conférer avec Balthazar « sur ce sujet (1). »

Mais les défections se multipliaient. Guron, l'évêque de Tulle, écrivait : « Aubeterre se retirant, Chouppes « aussi, Monpouillan prisonnier, il ne leur restera que « Marchin qui ne pourra suffire à tout (2). »

Les conspirations renaissaient à Bordeaux.

L'avocat Chevalier tramait les fils d'un nouveau complot. Il entretenait des relations suivies avec un certain nombre de Parlementaires à Agen et y faisait de fréquents voyages. On l'arrêta au moment où il s'embarquait à Bordeaux sur le bateau-poste d'Agen et on saisit sur lui une lettre de Mousnier, conseiller, à M. de Mirat, à Agen, et une autre à l'adresse du conseiller De Bordes. En deux heures, il fut jugé par les Ormistes et pendu à la potence de l'Hôtel de Ville.

D'après la *Gazette de France* du 5 Juin 1653, ce fut l'avocat Villars qui força le bateau, parti du Port des Salinières, d'aborder devant l'Hôpital des Manufactures et qui fit arrêter Chevalier (1er Juin).

On trouvait surprenant que Candale ne marchât pas plus rapidement sur Bordeaux. Déjà circulaient des accusations de mauvaise volonté. Une lettre anonyme écrite d'Agen relatait ces bruits : « Tenez pour certain

---

et fait partie du Musée de cette ville. La sœur du Maréchal, Henriette d'Estrades, était veuve de Jean de Carbonnières, Seigneur de la Capelle-Biron, tué à la demi-lune de la Porte Dijeaux, au siège de Bordeaux de 1650.

(1) Balthazar, p. 366.

(2) Cosnac. T. VII, p. 122.

« que nos commandants ne veulent pas la fin de la « guerre. L'on a révoqué l'ordre qui avoit esté donné « de faire le dégast aux environs (de Villeneuve) sur ce « que l'on est pressé d'emmener les troupes en bas et « qu'il ne faut pas désespérer les gens de Villeneufve « quy sont asses mauvais (1). »

Les Villeneuvois continuaient à se battre. Dans les premiers jours de Juin, ils firent une sortie « contre « ceulx de Pujols (2). »

Le 22, nouvelle sortie des gens de Villeneuve vers le château de Badech (3).

L'opiniâtre ardeur des Villeneuvois était telle que le chevalier de Viven écrivait d'Aiguillon à Mazarin, le 12 Juin : « J'ay ordre de m'opposer aux ennemis de « Villeneufve où un parti du Régiment du Nord et des « recrues d'infanterie de Candalle se sont allés ren- « dre... J'aurai trois mille hommes pour leur faire la « guerre. »

Théobon, leur ancien gouverneur, était venu leur proposer inutilement de déposer les armes. Il fut mal reçu. Condé écrivait à Lenet : « Pour le regard de Théobon, « je suys fort satisfaict de la manière dont ceulx de Vil-

---

(1) Arch. Hist. Gir. T. VIII, p. 189.

(2) On lit dans les *Reg. Par.* de St-Etienne de Villeneuve : « Pre- « mierement le 7e (de Juin) sur les deux heures du matin est mort « Francoys Albayrac, sargeur, pour avoir esté blessé *à une sortie* « *contre ceulx de Pujols*, et s'est ensepvely à St-Estienne ».

(3) Anthoine Pégaute, dit Cascaret, fut tué le 22 Juin à Badech. « Plus le 25e est mort Jehan Lascazes de Las Cabanes pour avoir esté « blessé le 22e du présent moys au chasteau de Badech et s'est ensep- « veli à St-Estienne ». (*Reg. Par.* de St-Etienne). Badech se trouve à l'O. de l'Eglise St-Etienne, sur la route de Villeneuve à Bias.

Les mêmes *Registres* mentionnent la mort de Jehan Gaumetou « tué à Ribas », le 28 Juin. M. F. de Mazet a ignoré ces diverses actions militaires, de même que la sortie de la Tuilerie et celle de la Rantine en 1652,

« leneufve se sont comportez à son approche et je vous « prie de leur en tesmoigner ma recognnaissance (1). »

Si une action plus vive n'avait pas été dirigée contre Villeneuve, c'est que, pour contenir cette ville et l'obliger à se rendre, le blocus suffisait.

Pendant ce temps, Candale dirigeait ses troupes vers Bordeaux pour coopérer au blocus de cette ville, de concert avec la flotte de Vendôme et les troupes du comte d'Estrades.

Le 4 Juin, passaient à Tonneins le sieur Derain, capitaine major au Régiment de cavalerie du marquis de Manleiche, fils de Marin, le train du marquis et le sieur de Lacroix, cornette de Roquelaure (2).

Le 8, arriva, « avec une quantité de chevaux », M. de Laroque Saint-Chamaran et les Consuls furent avisés du prochain passage du duc de Candale (9 Juin).

Le comte de Merinville, dont la brigade était à Monclar (3), était en route pour Tonneins-Dessus.

Le Régiment de Lorraine logea à Tonneins Dessous (14 Juin) (4) et arriva le 24 Juin à St-Macaire.

Le 25, arrivèrent les chevaux de l'artillerie, venant de Gontaud, et les Consuls fournirent un bateau pour faire traverser la rivière au Régiment de Cavalerie de Marin au passage de Tonneins.

Un ordre de Tracy du 9 Juin, envoyé par exprès aux Consuls de Marmande, fut apporté aux Consuls de Tonneins Dessus, le 11, leur commandant d'arrêter en tous les ports les bateaux qui remontaient, revenant de St-Macaire où ils avaient débarqué des soldats, et

(1) Mémoires de Lenet, p. 610.

(2) Tonneins-Dessous. 2275, p. 241.

(3) Arch. Dles Montastruc. CC. 1.

(4) Tonneins-Dessus. 2295.

de les renvoyer de nouveau à St-Macaire, pour y établir un pont (1).

Le même jour, le Régiment de Canillac devait déloger de cette juridiction, mais les Consuls ayant appris que plusieurs régiments, parmi lesquels le régiment de son fils devait venir le remplacer, on pria le sieur de Canillac, qui avait déjà protégé la communauté, de ne pas déloger avant leur passage. Canillac, toujours empressé de servir la Communauté de Tonneins Dessous, donna contre-ordre au commandant du Régiment de son fils, qui était à « Saint-Anthoine de Fique-Dauba (2) ».

Le 12 Juin, on envoya les bateaux retenus par ordre de Tracy, pour embarquer le Régiment de Champagne et le porter à St-Macaire (3).

Le 15 Juin, Candale écrivait de Cadillac à Mazarin : « Je seray Vendredi, vintiesme de ce mois, aux portes « de Bordeaux. J'y ai une intelligence fort grande. « Théobon en est le chef. Ils m'ont promis une porte. « Si cela est, la guerre est finie en Guyenne (4). »

Cette conspiration avait été ourdie par Théobon, l'avocat général Dussault et le trésorier de France, Filhot.

On devait livrer la porte St-Julien. Un jeune Bordelais, nommé Chastaing, révéla le complot.

---

(1) Tonneins-Dessous. 2275, p. 242.

(2) St-Antoine de Ficalba, aujourd'hui canton de Villeneuve-sur-Lot. En récompense, la Jurade lui fit cadeau de dix boisseaux d'avoine.

(3) Tonneins-Dessous. 2275, p. 243.

(4) Arch. Hist. Gir. p. 466. La coopération de Théobon est établie dans l'interrogatoire qu'on fit subir à Filhot. (Voir ci-après). Le boucher Dureteste lui adressa les paroles suivantes, pendant qu'il était à la torture : « Vous ne pouvez pas nier que vous n'aiés veu David à « Cadillac et que vous n'aiés conféré avec MM[rs] de Marin et de « *Théobon* à Podensac ». (Journal de Filhot, in *L'Ormée*, p. 133).

On arrêta Dussault et Filhot. Filhot fit mis à la torture. On la lui appliqua avec raffinement. On la prolongea à plaisir pour lui arracher des aveux. Les os craquaient sous les bois, mais sa bouche restait muette. On l'emporta sanglant et estropié pour la vie. (25 Juin 1653 (1).

Tout abandonnait Condé, la fortune et les hommes : Le vaillant Boutteville avait capitulé à Seurre, en Bourgogne (6 Juin).

Après Gaspard de Chavagnac, après La Rochefoucauld, après Doignon, qui en récompense de sa soumission avait reçu le bâton de maréchal de France (20 Mars 1653), Théobon délaissait Condé (2). Balthazar lui-même était ébranlé. Enfin Chouppes.

Chouppes avait été remplacé en Espagne, pour cause de suspicion, par Lusignan, qui annonça bientôt qu'une flotte espagnole, forte de dix-sept vaisseaux, allait débarquer un corps de quatre mille hommes à la Teste-de-Buch, où Candale, qui en était seigneur, se proposait de se rendre pour les en empêcher.

Conti était à bout de ressources. Il donnait à ses agents pouvoir d'emprunter à Rions, Langon, Agen ou tous autres lieux, une somme de 100,000 livres (3).

Peu après, Lenet, parlant du conseiller Mirat, qu'il

---

(1) Jacques de Filhot, trésorier de France en la généralité de Montauban, « martyr de l'Etat, comme l'appela Louis XIV ». Son arrière petite fille, Marie Thérèse de Chimbault de Filhot, était mariée à Messire Anthoine de Jacoubet de Mazières, (de Ste-Livrade d'Agenais), Conseiller à la Cour des Aides de Guyenne. Elle fut arrêtée à Ste-Livrade, en 1793, pour crime de correspondance avec son fils, émigré à l'armée de Condé, et exécutée à Bordeaux le 24 Janvier 1794. Les Condé ont été le mauvais génie de cette famille.

(2) « Théobon quitte le parti pour une injustice de Marchin, disent les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Guyenne*, etc. par le prince « de Conti ». V. Victor Cousin. *Mme de Longueville*. Appendice.

(3) A. Communay. L'Ormée à Bordeaux, p. 210.

avait l'année d'avant baptisé « le pilier de la Fronde », et parlant de Théobon, disait à Condé (3 Juillet 1653) : « Le premier est à Agen de longue main et le dernier « est absolument desclaré, comme je vous l'ay mandé. « Ainsi ils ne nous feront plus du mal (1) ».

On faisait contre fortune bon cœur.

De son camp de Bègles, aux portes de Bordeaux, Candale informait Mazarin des ouvertures que lui avait faites le marquis de Théobon. Candale avait passé un traité avec lui et suppliait le Cardinal de ratifier les grâces et avantages qu'il lui avait accordés sur sa demande (13 Juillet). Thébon avait fait valoir que pour soutenir cette guerre « il avait puisé de ses deniers, « particulièrement ceulx de ses terres de Théobon, Vil« leneufve et Puysagut, jusqu'à 12,000 livres (2) ».

Au milieu de toutes ces défections, l'inquiétude était grande à Bordeaux. Dans une dépêche à Condé (14 Juillet), Lenet l'informait que, pour la sûreté des princes et des princesses, on avait formé quatre compagnies de cinquante hommes chacune : pour Madame la Princesse de Condé, pour M. le duc d'Enghien, M. le prince,

(1) Cosnac. T. VII, p. 269. Mirat était d'origine agenaise par son grand'père, maître des requêtes de la Reine Marguerite de Navarre, comtesse d'Agenois. A l'exemple de Massiot, la tyrannie et les alliances de l'Ormée avec l'Angleterre le dégoûtèrent de la Fronde.

(2) Ce sont les termes des lettres d'amnistie que le Roi lui accorda (Août 1653). Le château de Théobon est placé sur un mamelon dans la commune de Loubès-Bernac (canton de Duras). Le château du Captalat de Puychagut, à peu de distance de Théobon, est aujourd'hui en ruines (commune de St-Astier). Quant à Villeneuve, il s'agit vraisemblablement de Villeneuve de Duras qui se trouve à petite distance, à l'O. de Puychagut. Ces trois seigneuries sont sur la lisière du canton de Ste-Foy la Grande (Gironde), qui faisait autrefois partie intégrante de l'Agenais. Théobon possédait encore le château de Roquefère, près Monflanqnin. (N. O. à 3 kilom. environ). (V. pour les lettres d'amnistie les *Arch. D*[les] *de la Gironde*. B 61. folio 28) et (*Hist. de la Maison de Madaillan*, par M. Campagne, p. 267).

de Conti et la duchesse de Longueville. Le commandant de la Compagnie de la Duchesse était le baron de Galapian (1).

Autour de Bordeaux, la situation allait empirant. La ville de Bourg, occupée par les Espagnols, depuis le 3 Janvier 1652 et que Don José Osorio gouvernait, était assiégée. La tranchée était ouverte le 29 Juin. Le 5 Juillet, grâce à l'intelligence, à l'activité et au courage du comte d'Estrades, la place capitulait : « Tout le « monde chante icy les louanges de M. d'Estrades. C'est « luy qui a toujours poussé sa tranchée le plus advant ; « il a faict son logement dans la cime du bastion, malgré « les canonnades et les coups de mousquets ; enfin on « n'a point veu depuis longtemps d'homme plus chaud « dans le service. M. le baron de Las a monté sur le « bastion à la barbe des ennemys (2) ».

Vendôme écrivait à Mazarin : « J'ose respondre à « V. E. que le Roy se peult dire mestre de la Guyenne... « M. d'Estrades y a faict encore au dellà de ce qu'on « pouvait attendre de luy. (Devant Bourg 4 Juillet) ».

Pour intercepter toute communication entre Villeneuve, la Dordogne et Libourne, le sieur de Marin était à Cahuzac avec quatre régiments d'infanterie, en tout 1200 hommes de pied, et sa cavalerie, composée de 1300 chevaux, « en divers quartiers, à deux ou trois « lieues d'icy, depuis là jusqu'à leur fort de Parempure » (3), tandis que le Régiment de Rouillac, commandé par le lieutenant-colonel de Marambat, était à St-Pastour (4) et les troupes de Vaillac à Casseneuil et autour de Villeneuve.

---

(1) Cosnac. T. VII, p. 331.

(2) Arch. Hist. Gir. T. XV, p. 328.

(3) Lettre de Lenet à Condé. (3 Juillet 1653. (Cosnac. T. VII, p. 266).

(4) Etude Dalidou. Minutes de J. Lafaige, N. R. (An 1653).

A Meilhan avaient paru des coureurs ennemis. « Des « gens de l'armée de M. le Prince ont paru à Meilhan « et... on ne sait s'ils avaient volonté de passer de « dessà ». Les Consuls de Tonneins-Dessous, à l'arrivée de cette nouvelle, s'empressèrent de ramener tous les bateaux de leur côté, de faire relever tous ceux qu'on avait enfoncés, afin de les conduire à leur port, et organisèrent la garde de jour et de nuit (1er Juillet). Le Vendredi, 4 Juillet, un marchand de Bergerac, apportant avec lui des armes, se logea chez l'hôte Guilhem. Les Consuls lui firent défendre de se dessaisir de ces armes de peur qu'elles ne tombassent « au pouvoir des « ennemis du Roy », mais sur la production d'un passeport du duc de Candale, on le laissa libre (1).

De Bourg, sans perdre de temps, Vendôme conduisit sa flotte devant Libourne. « J'ai faict ce matin partir « l'armée pour aller assiéger Libourne... D'Estrades, « cependant, est allé investir la place d'un costé et M. « de Comminges viendra de Lormont avec cavalerie et « infanterie pour la serrer de l'autre. J'y fais monter le « canon par une escorte de galères et de galiottes (9 Juil- « let) (2) ».

D'Estrades conduisait le siège.

Marchin, dans une dépêche au marquis de Chanlot qui gardait Périgueux, lui disait « ... que tout marche « en grande haste à Libourne, mesmes les diables infer- « naux, autrement Dragons (13 Juillet) (3) ».

D'un autre côté, César de Vendôme expédiait à

---

(1) Tonneins-Dessous. 2275. p. 247.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XV, p. 335.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. XV, p. 344. Les Dragons, mi-fantassins, mi-cavaliers, avaient été précédés au XVIe S. par les Estradiots ou Argoulets, comme troupe d'avant-garde, d'éclaireurs, de partisans. Les Dragons entraient dans la formation des Compagnies de gens d'armes et ne furent constitués en régiments qu'en 1658.

Mazarin la dépêche suivante : « Hier l'on m'apporta des « lettres interceptées de Marchin par lesquelles j'ap- « prins qu'il assemble ce qu'il a de troupes vers Ville- « neufve d'Agenais et Ste-Foy pour les faire au secours « de Libourne. (Camp de Libourne 16 Juillet (1) ».

En même temps, Vendôme faisait garder tous les passages des rivières.

Quatre jours avant, le 12, le comte de Maure, (2) gouverneur de Libourne pour le Prince, s'était de nuit réfugié à Bordeaux par une véritable fuite et un lâche abandon.

Les Bourgeois de Libourne, hostiles à Condé, se rendirent au camp du Roi, se frayant un passage les armes à la main, et secondèrent les efforts des assaillants.

L'artillerie battait la place.

La brèche fut ouverte par le canon près *le Cavalier*.

Le 17, à sept heures du soir, la place se rendit « à « discrétion ».

Le lendemain, 18, le duc de Vendôme, « et toute sa « cour », le Lieutenant Général d'Estrades, les Maréchaux de camp de Montusson et de St-Romain prirent possession de la ville. Le Marquis de Mayac, qui avait remplacé le Comte de Maure, sortit accompagné de douze officiers, avec armes et bagages. La garnison défila le bâton blanc à la main, Français et Irlandais. On les enferma dans une forteresse (3).

Vendôme écrivait à Mazarin que le sieur de Las lui donnerait des détails du traité de la reddition de Bergerac, Ste-Foy et autres petits lieux (4).

Les places encore rebelles tombaient les unes après les autres.

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XV, p. 350.

(2) Louis de Rochechouart, grand Sénéchal de Guyenne.

(3) A. Ducourneau. *La Guienne Hist. et Monum.* T. II, 2e partie, p. 48-9.

(4) *Arch. Hist. Gir.* T. XIV, p. 328.

De Bordeaux, Lenet écrivait au Prince : « On nous « dit que Bergerac et Ste-Foy traicteront aussi en peu « de temps. Pour Chanlot, qui est à Périgueux et M. « d'Aubeterre qui est à Villeneufve, ils feront assuré- « ment tout ce qui est faisable, s'ils sont les plus forts. « (29 Juillet) ».

Il annonçait en même temps la composition de Balthazar. « ... Après avoir faict de vostre part un présent « à M. de Balthazar de 12000 escus par une bonne obli- « gation devant notaire... il a faict son traicté par « lequel on luy promet la moictié d'une imposition quy « avoit esté faicte en ce pays-là de la somme de six « vingt mille livres (1) ».

Tout ce vaste édifice de la Fronde que le Prince de Condé avait élevé en Guyenne, la dernière des provinces rebelles, venait de s'écrouler !

Bordeaux, entouré par les forces de Vendôme et de Candale, était condamné à une impuissance absolue, avec la famine en perspective, les rivières étant fermées, et point de vendanges !

C'en était trop.

Le 24 Juillet, les Bordelais signèrent les préliminaires de la paix et, le 31, l'instrument définitif.

Le sieur de Las apportait de Paris l'amnistie générale, exception faite pour « ce misérable Lusignan ».

La princesse de Condé et le duc d'Enghien, son fils, se retirèrent à Castillon en Médoc ; Conti alla trouver Candale à Cadillac et écrivait le 30 Juillet à son frère : « M. d'Auterive et tous ceux qui vous verront vous tes- « moigneront que ce n'est que la pure nécessité qui me « fait consentir à la paix de Bourdeaux (2) ».

Le 3 Août, S. A. royale, le duc de Vendôme, et

---

(1) *Hist. des Princes de Condé*. T. VI, p. 659. (Duc d'Aumale).

(2) *Hist. des Princes de Condé*. T. VI, p. 660. (Duc d'Aumale).

S. A. le duc de Candale faisaient leur entrée triomphale à Bordeaux, au bruit des trompettes et aux détonations du canon.

Fiesque et Marchin partirent pour l'Espagne. Les Régiments de M. le Prince et d'Enghien furent autorisés à rejoindre M. le Prince à Stenay

Balthazar remit Tartas aux troupes Royales (6 Août), en les mains de s[r] Germain d'Apchon. Il évacua le 7 Roquefort à la tête de ses troupes.

Une Ordonnance du duc de Candale lui accorda, conformément à son traité particulier, la somme de 60000 livres qu'il avait levée sur les Sénéchaussées de St-Sever, Tartas, Dax et Mont de Marsan, « pour faire « ses recrues et se mettre en estat de mieux servir S. M... « et au cas qu'elle n'ayt pas esté levée ou qu'elle ayt « esté divertie, ordonnons qu'elle sera incontinent im- « posée et levée sur les Sénéchaussées... (1) ».

Maintenant que la Guyenne et la capitale de la Province étaient reconquises, comprenant enfin l'importance de cette victoire, Mazarin, qui, soit par ses hésitations, soit par ses négligences, soit par les distractions de troupes qu'il avait opérées pour les armées du Nord, avait tout fait pour compromettre le succès de cette longue campagne et failli donner à Condé une base d'opérations inexpugnable, Mazarin écrivait, le 10 Août, au duc de Vendôme : « Tout le monde est « d'advis que, quand mesme les ennemis seroient aux « portes de Paris, il ne faudroit pas faire revenir les « troupes qui sont en Guienne, avant qu'on fut assuré « de pouvoir faire dans Bourdeaux ce qui est absolu- « ment nécessaire (2) ».

(1) J. de Carsalade du Pont. Docum. inédits sur la Fronde en Gascogne, p. 158.

(2) A. Chéruel. Hist. de France sous le ministère de Mazarin. T. II, p. 84.

Le Roi, pour assurer sa conquête et en prendre comme une possession personnelle, investit le comte d'Estrades de la charge de Maire perpétuel de Bordeaux.

Pendant que Conti se retirait dans le magnifique château de Lagrange, bâti par le Connétable de Montmorency, près Pézénas, sur les bords de l'Hérault, sa belle-sœur, la Princesse de Condé, avec son fils, le duc d'Enghien, s'embarquait sur un vaisseau Espagnol, le *San Salvador*, mouillé sur la Gironde dans les eaux de Pauillac, pour rejoindre son mari dans les Flandres.

Comminges conduisit Mme de Longueville à Bazas chez d'Epernon et de là à Moulins, aux Visitandines, auprès de sa tante, Marie Félicie des Ursins, veuve d'Henri II de Monmorency, le décapité de Toulouse.

L'enregistrement de l'amnistie du 26 Août ne fut fait qu'en Septembre par le Parlement de Guyenne qui, fuyant la peste (1) dont l'Agenais était désolé, s'était réfugié à la Réole et avait définitivement quitté Agen (2). La Chambre de l'Edit avait suivi son exemple.

La Fronde était vaincue. Son dernier boulevard, la Guienne, venait d'être emporté.

Deux villes rebelles s'obstinaient toujours, Périgueux et Villeneuve d'Agenais.

---

(1) Le 3 Juillet, Lenet écrivait à Condé : « La peste est furieuse à « Agen et dans tout le Haut Pays. M. le Premier président de Pontac « va se retirer chez soy à Cessac en Agenois ; le président Lalanne « est rendu chez soi à Villandraud. » (Cessac, près Lamassas, commune d'Hautefage, canton de Penne. Lot-et-Garonne).

(2) Le *Journal des Consuls* d'Agen note ainsi le départ de la Cour de Parlement : « A cause du mal contagieux Messeigneurs du Parle- « ment et de la Chambre de l'Edit sont sur le point de se retirer de « cette ville dont il est nécessaire de donner advis au Roi (28 Juillet) ».

Le Conseiller du Parlement, du Voyer, mourut de la peste à Agen. Trois Consuls succombèrent, les sieurs Baratat, de Las de Brimont et Joseph de Laboulbène. Me Baratat et le Consul Ratier furent d'un admirable dévouement.

Le 27 Juillet, le marquis de Bougy envoyait l'avis suivant à Mazarin : « Bergerac (1) et Ste-Foy sont main- « tenant au service du Roy. Il n'y a plus que Périgueux « et Villeneufve de villes rebelles. M. de Candalle va « attaquer dans peu de temps la dernière. (De Bordeaux « 27 Juillet) (2) ».

Comme l'écrit M. de Cosnac, dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV*, Villeneuve, « cette bicoque », comme l'appelaient dédaigneusement les généraux du Roi, était restée « la ville imprenable » (3).

« M. de Candalle se résout d'aller attaquer Ville- « neufve, disait l'évêque de Tulle, Guron de Rechigne- « voisin (4) ».

Avant que Candale eût quitté Bordeaux, Puy Guilhem qui appartenait au comte de Lauzun (5) et que

---

(1) D'après un acte de Jurade de Bergerac, le Régiment de Montpouillan infanterie, dont Jean de Madaillan, sieur de Belrieu, était lieutenant colonel major, et le Régiment de Tassé étaient en Juillet 1653 à Bergerac, dont le marquis de Castelnau était toujours gouverneur. (*Hist. de la Maison de Madaillan*, par M. Campagne. p. 305). Nous ferons remarquer qu'il ne peut s'agir ici que d'une minime partie du Régiment de Montpouillan, car, comme il est relaté ci-dessus (p. 384), les Régiments de Montpouillan étaient passés au Roi à Monségur (3 Mars).

(2) Arch. Hist. Gir. T. XV, p. 382.

(3) Cosnac. T. VIII, p. 165.

(4) Cosnac. T. VIII, p. 80.

(5) Le comte de Lauzun avait toujours servi le Prince de Condé. Après la jonction des trois généraux (24 Sept. 1652) et lorsque Plessis-Bellière marchait sur St-Pastour, les généraux de Lislebonne et de Sauvebœuf, dont une partie des troupes était campée aux environs de Montignac-de-Lauzun, décidèrent d'enlever le château du Comte. Celui-ci eût vent de leur dessein et avertit Marchin qui lui envoya aussitôt un secours de 800 mousquetaires. Lorsque les troupes du Roi s'avancèrent, elles se heurtèrent aux Régiments de Montpouillan et de La Marcousse et à quelques cavaliers de Balthazar menés par Dom Luc. Les Royaux furent culbutés ; — ils avaient 200 chevaux et 150 mousquetaires — et laissèrent aux mains des ennemis

gardait pour le Prince le sieur Sorbier le vieux, avait été évacué. « Le jour de la Magdeleine (1) en l'année « mil six cent cinquante et trois... il (Jehan Gardy, « dit la Treilhe), soldat au Régiment du marquis de » Lauzun, prisonnier de guerre, sortit avec Jehan « Sorbier Lalignières, environ les deux heures du « matin sans qu'il sceust où il alloit avec vingt « quatre ou vingt cinq soldats que ledict Sorbier « print avec luy... Il fust mené avec les autres soldatz « par ledict Sorbier du costé de La Bastide... En ren- « contrant Le Peyrat et quelques autres soldatz, on cria: « Qui vive ? Le Peyrat cria : Candalle ! et eux : Vive « les Princes ! et ce tirèrent de part et d'autre plusieurs « coups desquels ledit Peyrat tumba blessé dont il mou- « reust (2) ».

Une horrible exécution venait de se commettre à Ste-Livrade d'Agenais, voisine de Villeneuve. Le marquis d'Aubeterre, gouverneur de Villeneuve, fit brûler la Juridiction, le 23 Juillet. Le chevalier de Viven rapporte à Mazarin « ce bruslement » en ces termes : « Monsei- « gneur. Je ne scay sy mes lettres ne fascheront pas « enfin V. E. qui a asses d'autres affaires sans que je luy « donne la peyne d'entendre ce qui se passe dans ce « pays où le marquis d'Aubeterre arriva le 22 de ce « mois de Juillet et en renvoya de Villeneufve Duret, « que M le Prince de Conty y avoit mis pour comman- « der, quy estoit blessé d'un coup à travers le corps. Le

---

huit capitaines de chevau-légers ou de Champagne, deux capitaines des Régiments de Boisse et de Gramont, le chevalier de La Roque, La Neufvelle et 15 lieutenants ou cornettes (1er Octobre 1652). (V. *La Fronde à Villeneuve d'Agenais*, par F. de Mazet. *Revue de l'Agenais*. T. XXIII, p. 345). Le château de Puyguilhem se trouve dans le canton de Sigoulès (Dordogne).

(1) 22 Juillet.

(2) Arch. Dles de la Gironde. (Chambre de l'Edit. Plumitif. 12 Mars 1655). Commun. de l'Abbé Dubois, curé de St-Pierre de Buzet.

« 23 suivant, il envoya le marquis de Chasteauneuf
« brusler ceste Jurisdiction de Ste-Livrade où j'ay as-
« semblé des peuples pour résister à ce tyran. Il n'y a
« pas longtemps, Monseigneur, que ceste ville rebelle
« (Villeneuve) aportoict par ordre du Roi en punition
« d'une autre rébellion, les chaperons ou marque con-
« sulaire en forme de licol autour du cou. M. le Prince
« de Condé leur fit avoir grâce pour ceste innominie...
« J'envoye à V. E. la lettre que m'escript le marquis
« d'Aubeterre et les ordres qu'il a envoyés pour payer
« les 100 livres par jour à M. Le Tellier. Sy les troupes
« que M. le Duc de Candalle avoit layssé icy avoit vallu
« quelque peu, ceste ville seroit rendue... Nous souf-
« frons qu'on nous brusle avant voulloir rien donner
« aux ennemis du Roy. (De Ste-Livrade ce 27 Juillet ».

La phrase finale était digne d'un héros. Le crime de la Juridiction de Ste-Livrade était sa fidélité au Roi et son refus de payer aux rebelles une contribution militaire.

Malgré quelques escarmouches (1), la résistance touchait à sa fin. « La déloyale Villeneuve », comme disaient les gentilshommes des environs, complètement isolée, coupée de toutes ses communications, ayant perdu son point d'appui métropolitain, Bordeaux, ne pouvait tarder à capituler.

Des ouvertures commençaient à être faites au comte de Vaillac. L'intendant de Ribeyre, passait à Gontaud, le 9 Août, avec un des gardes du Comte, qu'il allait rejoindre à Casseneuil, et sept autres personnes (2).

---

(1) Ainsi, le 30 Juillet, « ceux de Pujols » tuent Jean Montaigne qu'on enterra à l'Observance. (*Reg. Par.*)

(2) Arch. D[lles] Gontaud. 1591, p. 49. L'Intendant de Ribeyre, maître des comptes était le beau-père de La Bourdonnaie, qui lui succéda comme Conseiller d'Etat. En Novembre 1652, il avait remplacé M. P de Pontac, président de la Cour des Aides de Guyenne.

Ribeyre facilita les rapports des gens de Villeneuve avec de Vaillac.

Dès le 7 Août, le Roi ordonnait à de Candale de traiter cette ville rebelle avec sévérité :

« Mon cousin, ayant appris que la ville de Villeneufve « d'Agenois prétend l'abolition de sa rébellion en po- « sant seulement les armes, je vous fais cette lettre pour « vous dire que mon intention est que les murailles et « les fortifications de la dite ville soient démolies et « razées et les fossez comblez ; qu'elle demeure privée « de tous ses privilléges et que vous y ordonniez et fas- « siez exécuter un chastiment plus notable, si vous l'es- « timez à propos, et la présante n'estant pour autre « subject, je prie Dieu...

« Louis ».

C'était un blanc-seing donné au duc de Candale (1).

Après quelques jours de négociations, la ville capitula (13 Août). « Le mercredy, 13, les régiments d'in- « fanterie et cavallerie du Comte de Veilhac quy es- « toient en garnison à St-Pastour, sont entrez dans « Villeneufve (2) ».

Le Régiment de Théobon en sortait ; le sieur de St-Estienne, capitaine dans ce Régiment, passait à Verteuil avec sa compagnie de cavalerie, composée de 20 maistres, le 15 (3).

Le 19 Août, le duc de Candale écrivait de Bordeaux au Cardinal qu'il a « remis Villeneufve dans le debvoir

---

(1) Après un tel document, il est difficile de comprendre que M. F. de Mazet ait pu écrire à propos de Villeneuve : « Elle *consent* enfin « à mettre bas les armes. (Revue de l'Agenais. T. XXIII, p. 353) ». Singulier consentement que celui qui consiste à subir la loi du plus fort sans conditions ! Villeneuve ne put profiter, comme toutes les villes, que de l'amnistie générale donnée par le Roi, le 26 Août.

(2) N. de Lidon. Livre de Raison, p. 47. (*Deux livres de Raison*, etc., par T. de Larroque.

(3) Arch. Dles. Verteuil.

« par l'amnistie qu'elle a reçue. Le marquis d'Aube-
« terre qui y commandoit en est sorti avec passeport
« pour aller trouver M. le Prince des intérests duquel
« il n'a pas voullu se despartir et le Comte de Vailhac,
« quy a fort bien servi le Roy en ceste occasion, entre
« en son lieu dans la ville avec son Régiment de cava-
« lerie et d'infanterie et quelques autres troupes pour y
« demeurer jusques à ce que j'en aye autrement or-
« donné. Je suis résoleu de faire punir la rébellion obs-
« tinée de ces mutins par la punition de quelques uns
« des plus coupables affin de servir d'exemple (1) ».

Dans une autre missive du 25 Août, Candale signala à Mazarin l'importance des services rendus par le Comte de Vaillac et la conduite du sieur de Ribeyre, intendant du Roi en Guyenne, qui avait beaucoup contribué à la remettre à son devoir.

De son côté, le Comte de Lasserre, frère du Marquis d'Aubeterre, avait engagé ce dernier à ne pas s'opiniâtrer et l'avait décidé à abandonner la ville avec ses troupes.

Le lendemain de la capitulation, 14 Août, les vainqueurs procédèrent au démantèlement immédiat de la place. Les murailles furent découronnées de leur créneaux et de leurs merlons ; les tours, sauf celles de la Porte de Pujols et de la Porte de Monflanquin, à demi rasées ; les fossés furent comblés (2).

Toutes les Communautés du voisinage furent réquisitionnées pour l'envoi de pionniers armés de pics, de pioches et de pelles.

La ville de Tournon paya à Noël Barlan (3), Consul

(1) Arch. Hist. Gir. T. XV, p. 401-2.

(2) Sur les fossés comblés on planta en 1653 des ormeaux qu'on vendit l'an 1751. (Rev. de l'Agenais, p. 370. 1899). Les anciens fossés forment les boulevards de la ville actuelle.

(3) Nadal Barlan était en 1651 fermier de la grosse Seigneurie de Tombebouc. (Arch. Dles. Série B, Liasse 911).

de la ville, la somme de 225 livres, en vertu des ordonnances du Comte de Vaillac, lieutenant général, des XIV Août et IV Septembre, pour la réquisition de cent hommes avec vivres et outils pour trois jours (1)

Maître absolu d'une ville à qui il imposait des conditions léonines, Candale exécuta les menaces contenues dans sa lettre du 19 Août ; et, dans une lettre du 14 Septembre, il informait Mazarin de la pendaison de deux des habitants les plus factieux.

Nous croyons que l'acte mortuaire que nous reproduisons ici, d'après les *Registres paroissiaux* de St-Etienne, se rapporte à ces exécutions :

« Plus le 3e (Septembre) sur le soir ont esté pendus « un fils de Guillaume Bédrines et d'Anne Delousal et « Henry Gras, marchant, et ce sont ensepvelis à St- « Estienne (2) ».

Un procès politique fut instruit contre les principaux meneurs. Le sieur Queilhe fut « condamné à mort par « sentence rendue au mois de Septembre de l'année « 1653 pour aucun meurtre exécrable, assassinat et « autres, pour raison desquels ladite condampnation « s'en est ensuyvie *à suite de la réduction de ladite* « *ville* et lequel jugement *comme souverain* a esté « ensuite exécuté en la personne dudit Queilhes et *ses* « *complices* pandeus en effigie à un tableau exposé « publiquement en la présente juridiction pour n'avoir « peu appréhender le sieur Queilhes quy pour se garan- « tir de ladite punition c'est évadé et n'a pareu despuis,

---

(1) Arch. Dles Tournon. CC. 12.

(2) Reg. Par. de St-Etienne. (Mortuaire, p. 86). La date concorde avec les évènements et, si on remarque le silence du curé Rouenx sur les causes de la pendaison, on en trouvera la raison dans ce fait que le recteur de St-Etienne était frondeur, comme il appert de la tournure de ses phrases et de leurs expressions, toutes les fois qu'il s'agit « des ennemis », les royaux, et « des mal intentionnés » c'est-à-dire des bourgeois royalistes.

« du moins qu'il aye esté justifié par aucun acte que ce « soit... (1) ».

Après les exécutions capitales, les exécutions financières. Dans l'acte de Jurade du 20 Août, le sieur de Massé, premier Consul, exposa que M. de Solhac, « lieutenant colonel », commandant le Régiment du comte de Vaillac, « dont le régiment est logé dans la « présente ville pour le service du Roy », exigeait d'être payé pour le commandant et l'Etat Major de la somme de 28 livres par jour, « depuis le 13e du présent « mois. »

A la pluralité des voix, on résolut d'attendre l'arrivée de Mgr le Comte de Vaillac et de Mgr de Ribeyre, « affin de les supplier de modifier et retrancher les pré« tentions dudit sr de Solhac, sy faire se peult ».

---

(1) Etude de Me Bosc. (Minutes de J. Tancoigne N. R. (Acte du 23 Oct. 1655), par lequel le lieutenant civil et criminel de ladite ville, Jacques Spire, au nom de Bertrand de Lard, écuyer, sieur de Bordeneuve (Jurid. du Temple du Breuil), faisait défense au curé de Ste-Catherine, Jean de Carmentran, de proclamer les bans de mariage entre Queilhes et une de Lard, sa sœur, à cause de la condamnation à mort du futur époux.

Je n'ai rien trouvé relativement à l'arrestation de Jehan Malauzet (7 Sept ?), accusé d'avoir tué le colonel Lamothe-Vedel dans une sortie contre le Régiment de Champagne. (N. Revue de l'Agenais. T. XXIII, p. 354).

J'ai trouvé dans les *Archives* du même notariat, à la date du 2 Sept. 1653, un autre fait intéressant : Jean Delverdier, Henri Montels, bourgeois et marchand, Catherine Delverdier, femme de sieur Jean Montels, promettent de relever indemne Nicollas Jalras de l'obligation ce jourd'huy faite solidairement par les sieurs Jean Delverdier, Montels et Jalras, en faveur de Noble Jean de Claret, de la somme de 500 livres... pour rédimer Jean Montels de prison « où il est à présent déte« neu en la ville de Casseneuil, prisonnier de guerre ». (Liasse de 1653, ayant pour titre : Obligations). Les prisons de Casseneuil étaient situées entre la porte St-Jean et le pont St-Jean sur la Lède. Leurs murailles, flanquées de deux tours du côté de la Lède, y baignaient leur pied. (Mairie de Casseneuil. Plan de la Ville).

En attendant leur retour, on donnera au lieutenant colonel 300 livres par emprunt et on retirera quittance (1).

Ce n'était pas fini : le duc de Candale imposa la ville de 30,000 livres « pour les despens de l'armée de « S. M. »

On réunit aussitôt la Jurade pour faire face à cette imposition de guerre. J'en publie l'acte rédigé par le secrétaire de la ville, M. J. Tancoigne, notaire royal, acte que M. J. Beaune a publié en partie dans la *Revue de l'Agenais* (2). C'est un engagement solidaire pris envers les futurs créanciers par les Consuls et Jurats, tant sur les biens et revenus de la ville que sur leurs biens propres :

« Dans la Maison Commune de Villeneufve d'Age-« nais se sont réunis au son de cloche en la forme « accoutumée, Noble Blaize de Massé, sieur de Fon-« couverte, Anthoine Hébrart (3), Hugues Cantagrel, « Jean de Monlau, Nadal Barlan et Anthoine Chalduc « (sic) (4), bourgeois et consuls, avec les Sieurs Noble « Jean Descouralhes, sieur de Saint-Gruelles, Maistre « Henry de Soulié, advocat en la Cour, Noble Pierre « de Lacrompe, sieur de Brignol (5), et Pierre de « Guerre, Sieur de Seppilas (6), Maistre Jean de Mon-« lau, Jean Ménoire vieil, Maistre Honnorat de Tras-» tours et Jehan Philibert, docteurs en médecine, « Héliée Aymeric, Pierre Massanes, Jean Jacques Salè-« les, Jean Casse vieux, Pierre Danglade, Jacques Del-

(1) Etude Bosc. Minutes de J. Tancoigne. An 1653.

(2) Etude de Me Bosc. Minutes de J. Tancoigne, N. R. et *Revue de l'Agenais*. T. XVI, p. 515.

(3) Anthoine Hébrard, me chirurgien.

(4) Anthoine Chapdu, chirurgien.

(5) Lieu de Brignols, commune de St-Sylvestre, canton de Penne.

(6) Lieu de Seppilas, commune de Villeneuve, section de Monmarès.

« breilh, Jean Tancoigne, Maistre Sirurgien, Maistre « Jean Massé, prestre et doyen de Pujols et curé de « Noualhac, Guilhaume Delmas, Jehan Rangouze, Tho- « mas Malateste, Pierre Glady, Maistre Jehan de Nay- « met, prestre et curé de Courbiac, Maistre Jacques de « Lacrompe, sieur de Pechargou, Jean Debosq, Jean « Charbel, Salbayre Glady, Jean Delberdier, Jean Rey, « Guillaume Laffon, Pierre Barot, André le Coq, mais- « tre apothiquere, Jehan Pizet, Nicolas Lucé, Jean du « Laurens, Pierre Limouzy, Jean de Mothes, escuyer, « Jean Coquard, Michel Boyssière, Niçolas Jalras, Tho- « mas Vilatte, Jean Escalon, Pierre Sarrette, Anthoine « Massiacq, Luc Bauger, Pierre Duparan, Jacques de « Monlau et Guillaume Planteon, mar^{t}.

« Très tous...

« Jurats et prinsipaux habitants de ladite ville, se « jourd'huy premier du moys de Septembre mil six « cent cinquante et trois par ledit s^{r} de Masse premier « Consul a esté représanté que suyvant les délibérations « précédentes il a esté promis par ceste Communauté « à Son Altesse Monseigneur le duc de Candale et à « Monseigneur de Riveyre, intendant de la Justice « Polisse et Finances en Guienne, entre autres choses « la somme de trente mil livres pour les despenses de « l'Armée de Sa Majesté, pour à quoy satisfere il est « important et du tout nécessaire mesme pour que les « troupes quy sont dans la présente ville en délogent « promtement d'anpronter la somme de vingt six mille « livres en la ville de Bourdeaux ou alheurs, d'une, « dus ou plusieurs personnes quy la voudront prester et « pour cet effect que l'Assemblée en cors de Jurade « oblige les biens et revenus de la ditte Communauté « et les leurs propres et particuliers solideremeut envers « les créantiers : Surquoy par laditte assemblée repré- « santant,

« Arreste qu'il sera emprunté la ditte somme de « (26,000) livres des personnes quy la vouldront prester « soit en la ville de Bourdeaux ou alheurs pour estre « employee à partir du payement de la ditte somme de « trente mille livres et pour cest effaict oblige envers « heux en particulier et en général tant les biens et « revenus de la ville que ceux desdits sieurs Consuls, « Jurats et autres habitants d'icelle, l'ung pour l'autre, « et ung sul pour le tout, solideremeut soubz la renon- « tiation au venefice de divizion et discution. A ces fins « les dits sieurs Consuls et Jurats et autres habitants et « tels que lesdits créantiers agréeront, en particulier « fairont lesdites obligations en la calité et forme que « lesdits créantiers désireront mesme leurs personnes à « la rigur, lesquels, laditte assemblée faisant et repré- « sentant comme dit est tout le corps de ville promet « retenir impdesme et avec heux et ung chascun dux « solideremeut payer laditte somme soubz les mesmes « obligations et renontiations sus exprimées, de quoy a « esté fait acte. »

Suivent les signatures :

« Masse, consul ; De Monlau, consul ; N. Barlan, « consul ; Hebrart, consul ; H. Cantagrel, consul.

« De Sollie ; Michel Lacrompe, jurat ; De Monlau, « jurat ; De Trastour, jurat ; Menoyre, jurat ; De « Guerre, jurat ; Aymeric, jurat ; De Massanès ; Sal- « lelles ; Jean Casse, jurat ; D'Anglade ; Delbreilh « jeune, jurat ; Philibert, jurat ; Tancoigne, jurat ; « Masse, jurat ; Delmas, jurat ; Rangouze, jurat ; Du- « laurens ; Limozin ; P. Glady, jurat ; Malateste, « jurat ; De Neymet ; De Lacrompe ; Delbosc, jurat ; « J. Delverdier, jurat ; Rey, jurat ; Lafon, jurat ; Bar- « rot ; Lecoq, jurat ; Habarès, jurat ; J. Pizet ; Lucé ; « Cocquard ; Bauger ; M. Boyssière ; Galaup ; Jalras ;

« Villatte ; Descallon ; Sarrette ; Mahniac ; L. Bau-
« gier ; Duparent, Monlau ; Planton ; De Benech,
« N. Royal, syndic de la présente ville.

« J. DE TANCOIGNE, Not. Royal, Secrétaire
« de ladite ville. »

Le 8 Septembre, la Communauté contractait un premier emprunt de libération montant à la somme de 21,000 livres.

J'ai retrouvé l'acte de Jurade qui s'y rapporte :

« Présents : Sieurs Blazi de Massé, sieur de Foncou-
« verte, Anthoine Hébrard, Hugues Cantagrel, Nadal
« Barlan, Guilhaume Monlau, Anthoine Chapdeu,
« consuls, déclairent avoir reçu ce jourd'huy du sieur
« Ménoyre vieux, Anthoine Delbert, Pierre Danglade,
« Thomas Malateste, Pierre Massanès, Jean Charbel,
« aussi bourgeois, la somme de 6000 livres ; et des
« sieurs Martial Bercegol, Guillaume Delmas, Jean
« Bauger et Pierre Papon, aussi bourgeois, la somme
« de 3000 livres, et de Nicolas Jabras, Henri Montaigne
« et Pierre Sarreste la somme de 2000 livres, revenant le
« tout à la somme de 11000 livres et ce en pistolles
« d'Espaigne, Louis d'or, Louis d'argent et autre bonne
« monnaye et aux mesmes espèces que les sieurs sus-
« nommés les ont empruntés des sieurs Lacoste, Sarra-
« zin, Gayraud, Raignac, Marguerite Daubas, veuve
« de Jean Delcazal, en conséquence de l'acte de Jurade
« du 1er dudit mois pour l'employer au paiement de
« partye de la somme de untze mil livres que la Com-
« munauté doit à S. A. Mgr le Ducq de Candalle pour
« la subsistance de l'armée de S. M. et laquelle somme
« de 11000 livres les dits sieurs de Barlan et Chapdeu
« ont prise et retirée devers eux aux mesmes espèces
« pour porter en la ville de Bourdeaux aux fins de fere

« le susdit paiement de la somme de untze mil livres
« à la descharge de leur Communauté et ainsy l'ont
« promis et juré en présence de Jehan Campmas,
« marchand, et Bertrand Grezel dudit Villeneufve habi-
« tants.

Massé, consul; Hébrard, consul; Chapdeu, consul; H. Cantagrel, consul; Grezel; Campmas.

« J. DE TANCOIGNE N. R. et secrétaire
« de la ville (1). »

Enfin, Noël Barlan, Anthoine Chapdeu, Consuls, et Thomas Villatte, marchand, partirent pour Bordeaux, fondés de procuration par la ville, pour y emprunter

(1) Etude de Me Bosc. Minutes de J. Tancoigne. L'année 1653, se compose de 3 liasses. La 1re, porte le titre : Obligations. La 2e, porte le titre de : Actes de l'année 1653. La 3e, très volumineuse et recouverte de parchemin, porte simplement la date de 1653. C'est dans cette dernière que se trouvent les actes ci-dessus.

J'ai eu la bonne fortune d'y retrouver aussi la mention des actes de prêt des sieurs Gayraud, Raignac, Lacoste, Sarrazin et Marguerite Daubas à la communauté de Villeneuve. Les voici résumés : 5 Septembre, se sont establis srs Jean Ménoyre vieux, Anthoine Delbert, Pierre Danglade, Thomas Malateste, Pierre Massanès et Jehan Charbel, bourgeois et mds... lesquels confessent debvoir à Noble Ysaac de Grabier, sieur de Gueyraud la somme de 1500 livres... Témoins : Nicolas Queilhes, me apothicaire : Bertrand Grezel, praticien.

— 5 Sept. Emprunt par srs Martial Bercegol, Guilhaume Delmas, Jean Baugé et Pierre Papon, bourgeois et mds, à Me Charles Raigniac, advocat au Parlement, de la somme de 3000 livres. Les débiteurs font élection de domicile chez Mr Me Philippes, proc. au siège Présidial. Témoins : Jean Eynaud, me orphèvre et Bertrand Grezel, praticien.

— 5 Sept. Jean Ménoyre vieux et Anthoine Delbert empruntent à Pierre Lacoste, écuyer, la somme de 1000 l. pour un an.

— 5 Sept. Les mêmes empruntent 2000 l. à Mr Me Bernard Sarrazin, lieutenant et assesseur criminel en l'ordinaire de Penne. En tout 7500 fr.

— Je n'ai pu retrouver l'acte d'emprunt à Marguerite Daubas, qui a dû fournir la différence, soit 3500 l.

10000 livres dans l'étude de Me Bayssières, où ils se trouvaient le 16 Septembre. Ils y consentirent un contrat d'obligation de pareille somme en faveur de Mr Me Jean Vorlhiac, procureur au Présidial de Guyenne, et de sieur Jean Dulaurans, bourgeois de Bordeaux, et ce pour un an. Les emprunteurs s'obligèrent au nom de la ville de Villeneuve solidairement envers leurs créanciers. Ils s'engagèrent à reconnaître la juridiction de la Sénéchaussée de Guienne et firent élection de domicile chez M. Michel Lacrompe, bourgeois et Jurat de Bordeaux (1).

Toutes les sommes empruntées formaient au total 21000 livres.

La ville dut parfaire le reste par d'autres moyens.

L'avant dernier acte du drame de la Fronde était joué.

Le dernier se joua dramatiquement à Périgueux. Gaxion Hilaire de Chanlot, dit Bras de Fer, marquis de La Roque, cruel comme Galapian, occupait la ville avec 4000 hommes, presque tous Irlandais.

Baudin, procureur au Présidial, conspira pour la délivrance de la ville. Le complot fut découvert. Les conjurés, enveloppés dans la demeure de Baudin par les Irlandais, ne pouvant espérer de salut que par la fortune des armes, se précipitèrent sur eux. Chanlot fut abattu d'un coup de mousquet. Les Irlandais écrasés de projectiles, malgré la protection des canons de la place de La Claustre, se sauvèrent dans l'Evêché et le lieutenant-colonel du Régiment de Condé, le sieur de La Baume, se résigna à signer la capitulation (16 Sept.)

---

(1) J. Beaune. La Fin de la Fronde à Villeneuve d'Agenais. (Revue de l'Agenais. T. XVI, p. 516). Les sieurs Dulaurans et Lacrompe étaient issus de familles Villeneuvoises. Lacrompe, l'un des plus énergiques fauteurs du rétablissement de la paix, reçut l'ordre, le 18 Juillet, de sortir immédiatement de Bordeaux. Les jeunes gens empêchèrent son départ et le portèrent en triomphe. (Cosnac. T. VIII, p. 17).

Cet évènement fut la dernière convulsion agonique de la longue et sanglante guerre civile de la Fronde, de toute cette « Fronderie », après cinq longues années de violences, de massacres et de dévastations !

La dislocation des troupes commença aussitôt autour de Villeneuve.

Le Mercredi (1er Octobre), M. de Balthazar, arrivant des Landes avec ses Régiments de cavalerie et d'infanterie, vint loger à Montastruc, à Monclar et à Tombebœuf et partit pour Monflanquin, le 3.

Le 4, le Régiment de Coudray Montpensier, cavalerie, commandé par son propriétaire Henri d'Escoubleau, resta à Montastruc jusqu'au 15 Octobre, d'où il partit pour Monbahus.

A Montastruc était aussi logé le Régiment de Champagne. Ce régiment entra en querelle avec « ceux de « Monclar ». Les soldats voulaient entrer en ville. « Ceux de Monclar » s'y refusèrent et se barricadèrent tout autour de la ville, sur le fossé (13 Octobre). On se battit. Le régiment y laissa 7 à 8 tués et autant de blessés. M. de Canillac, qui était à Montastruc, y accourut pour apaiser le différend. Les Consuls laissèrent seulement entrer 40 hommes avec leur capitaine, sans leur permettre de s'y arrêter, et le régiment partit pour Castelmauron (14 Octobre). La Communauté consentit seulement à donner 1,000 livres (1).

Le soir, le marquis de Canillac alla loger à Montas-

---

(1) N. de Lidon in *Deux livres de Raison de l'Agenais*, publiés par T. de Larroque, p. 48.

M. J. Andrieu dans son *Hist. de l'Agenais* a interprêté l'expression « ceux de Monclar » comme équivalant à celle de « les régiments de Monclar » et a fait battre ces régiments entre eux. L'expression de « ceux de Monclar, ceux d'Agen, etc. » signifie toujours les Consuls et les habitants de Monclar, Agen, etc. (Hist. de l'Agenais. T. II, p. 179-180).

truc. Canillac partit avec ses officiers et avec son train, qui était à Verdegas, le jeudi, 30 Octobre.

Le 22, le Régiment de Périgord était autour de St-Léger, près Monclar (1)...

Le pays d'Agenais resta encore, pendant quelques années, occupé par les troupes du Roi et, depuis ce temps jusqu'à la Révolution, il passa des discordes et des luttes causées et entretenues jadis par les guerres de religion, les guerres anglaises et les guerres civiles (1210-1653) dans le profond silence et la profonde paix de la centralisation monarchique.

Après l'orage de la Fronde, le ciel se rasséréna.

L'Hôtel des Monnaies frappa, en cette année de grâce 1653, un monument numismatique, qu'on peut voir au Cabinet des Médailles et qui porte en exergue ces simples mots :

SERENITAS (2).

---

(1) N. de Lidon. *Loco citato*. Le même *Livre de Raison*, à la date du 28 Novembre 1653, jour de vendredi, donne le Régiment de Belzunce, autrefois de Montpouillan-infanterie, commandé par Lissagne, comme présent à Monclar, dans « la ville vielhe » et dans la Juridiction jusqu'au 4 Décembre. A partir de ce jour, le Régiment fut réparti entre Grateloup, St-Etienne-de-Fougères, St-Pastour et Castelnau. (Ibid. p. 50).

(2) V. A. Feillet. *La Misère*, etc., p. 488.

ADDENDA

P. 19. Condé fut obligé de lever le siège de Lérida le 17 Juin 1647.

P. 24. Note 3. La duchesse de Châtillon avait accepté de Condé cette terre de Merlou qui valait plus de 30000 écus de rente. Mme de Châtillon se fit peindre la main sur l'encolure d'un lion dont la tête reproduisait les traits de Condé. (A. Barine. *La Grande Mademoiselle* in *Revue des Deux Mondes*. 1900).

P. 67. Le comte de Vaillac n'était pas le gendre mais le *beau-fils* du Seigneur de Montferrand. Il avait épousé Marie Félize de Voisins, fille de Jacquette de Beauxoncles, mariée en premières noces à François de Voisins, baron de Montaut et de Grammont. (V. *Hist. de la Ville et des Seigneurs de Cancon*. L. Massip. p. 179).

P. 73. Le comte d'Aubijoux était lieutenant général pour le Roi en Languedoc. Gaston d'Orléans en était gouverneur depuis le 25 Avril 1644. Il avait succédé au Maréchal de Schomberg. Chassé par le Roi de Paris, au lendemain de son entrée dans sa capitale, dépouillé de toutes ses dignités, Gaston partit pour Blois le 22 Octobre 1652 pour ne plus reparaître sur la scène politique. On lui laissa cependant le gouvernement de Languedoc. Il mourut au château de Blois le 2 Février 1660. Le 26, Conti, qui en récompense de sa soumission avait été nommé gouverneur de Guyenne (1654), remplaçait Gaston et à son tour, le vieux d'Epernon reprenait le gouvernement de cette Guyenne qui le détestait tant (1660).

P. 292. Note 3. Salinié ou Saliné de Roujon ou Roujols, avocat au Parlement de Toulouse, fut capitoul de cette ville en 1643, 1644, 1653, 1654 et 1655. Il était né à Beaumont de Lomagne et avait pour concitoyen et contemporain le mathématicien Fermat. *Rev. de Gascogne*, 1900, p. 42).

P. 373. Ajouter à la note 2 : Les Généraux manquaient d'une bonne partie de leur artillerie, car elle avait été envoyée, après le siège de Villeneuve, à Clairac où elle arriva vers le 22 Août. Les Consuls de cette ville avaient bailhé 11 livres, 6 sols, 6 deniers « pour avoir faict « descharger le quanon qu'on porta de Villeneufve (22 Août) », (Mairie de Clairac. Comptes. 2116).

P. 392. L'héroïque femme de François de Chavagnac était Charlotte d'Estaing.

P. 394. Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, avait été le négociateur du traité entre Doignon et la Cour. Doignon eût son amnistie le 18 Mars 1652, et, le 28, le bâton de maréchal sous le nom de duc Foucault, avec une gratification de 530000 livres.

A la fin de 1651, lorsqu'il vit les affaires de Condé tourner mal, Doignon, dînant avec Condé à Tonnay-Charente, saisit le prétexte, pour sortir, d'un besoin naturel. Il sauta à cheval, passa le pont sur la Charente et alla bride abattue s'enfermer à Brouage avec un ramassis de brigands pour troupes. (Voir *A. Feillet. La Misère au temps de la Fronde.* 4e Ed. p. 483-484).

P. 425. *Bourg sur Gironde* aujourd'hui Bourg-sur-Dordogne. Au XVe S. le *Routier* de Pierre Garcie, dit Ferrand, conservé à la Bibliothèque de Niort, décrivant le boucaut de Dordogne signale Bourg sur la Gironde. Depuis le XVe S., les atterrissements au Bec d'Ambez ont été tels que Bourg se trouve maintenant dans le bassin de la Dordogne.

P. 425. Voici le jugement qu'a porté sur le Maréchal d'Estrades le duc de St-Simon dans ses *Mémoires* :

« Sachant beaucoup, faisant son profit de tout, avec un jugement, « un sens, un dévouement exquis ; de l'esprit, de la probité, de la « modestie ; de ces hommes rares, propres à tout, singulièrement à ce « qui demande le plus de talent et de lumières, fait pour élever un Roi « et occuper la principale place dans son conseil. »

(A. Chéruel. Hist. de la Minorité de Louis XIV. T. IV, p. 427).

P. 439-440. La lettre du chevalier de Viven est extraite des *Arch. Hist. de la Gironde*. T. XV, p. 366-367. (Comm. de Tamizey de Larroque). Nous ne savons à quel fait se rapporte l'amende honorable, chaperon au col, imposée aux Consuls de Villeneuve, pas plus que le paiement des 100 livres par jour fait par le Marquis d'Aubeterre à Le Tellier.

ERRATA

Pages

113 Ligne 18. Lire : *On replacera.*
114 — 25. Lire : *Affûts.*
115 Note 4. Ligne 7. Lire *Armand de Bourbon.*
141 Ligne 27. Lire : *Eventer.*
163 — 9. Lire : *portées.*
170 — 22. Lire : *partie.*
170-1. Note 4. Ligne 5. Lire : *investi.*
173 Ligne 15. Lire : *perte.*
179 Ligne 12 et suivantes. Lire : *Caussé.*
189 Ligne 11 et suivantes. Lire : *Lanquais.*
190 Ligne 30 et suivantes. Lire : *Châtillon.*
191 Ligne 6. Lire : *Avril.*
200 Note 2. Ligne 3. Lire : *sergent Bru.*
204 Ligne 11. Lire : *St-Gillis.*
214 Ligne 20. Lire : *d'Espalais.*
256 Ligne 19. Lire : *Jarnac.*
— Ligne 20. Lire : *Goulas.*
297 Ligne 8. Lire : *1652.*
320 Note 1. Ligne 1. Lire : *Montagnac-sur-Lède.*
352 Ligne 22. Lire : *enlevé.*
354 Ligne 28. Lire : *Pont Peyrin.*
355 Ligne 5. Lire : *Vergnes.*
373 Ligne 5. Lire : *ingérence.*
382 Note 2. Ligne 2. Lire : *révolta.*
392 Note 2. Ligne 7. Lire : *gagner.*
437 Note 2. Ligne 5. Lire : *du Noyer.*
— — 2. Ligne 6. Lire : *Baratet.*
— — 2. Ligne 7. Lire : *Mme Baratet.*

TABLE

ONOMASTIQUE & TOPOGRAPHIQUE [1]

---

(1) Les noms de lieux et les noms des Régiments frondeurs sont en *italique.*

B

D

E

F

H

I

M

S

U

V

X

Y

TABLE GÉNÉRALE

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

Pages

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

Pages

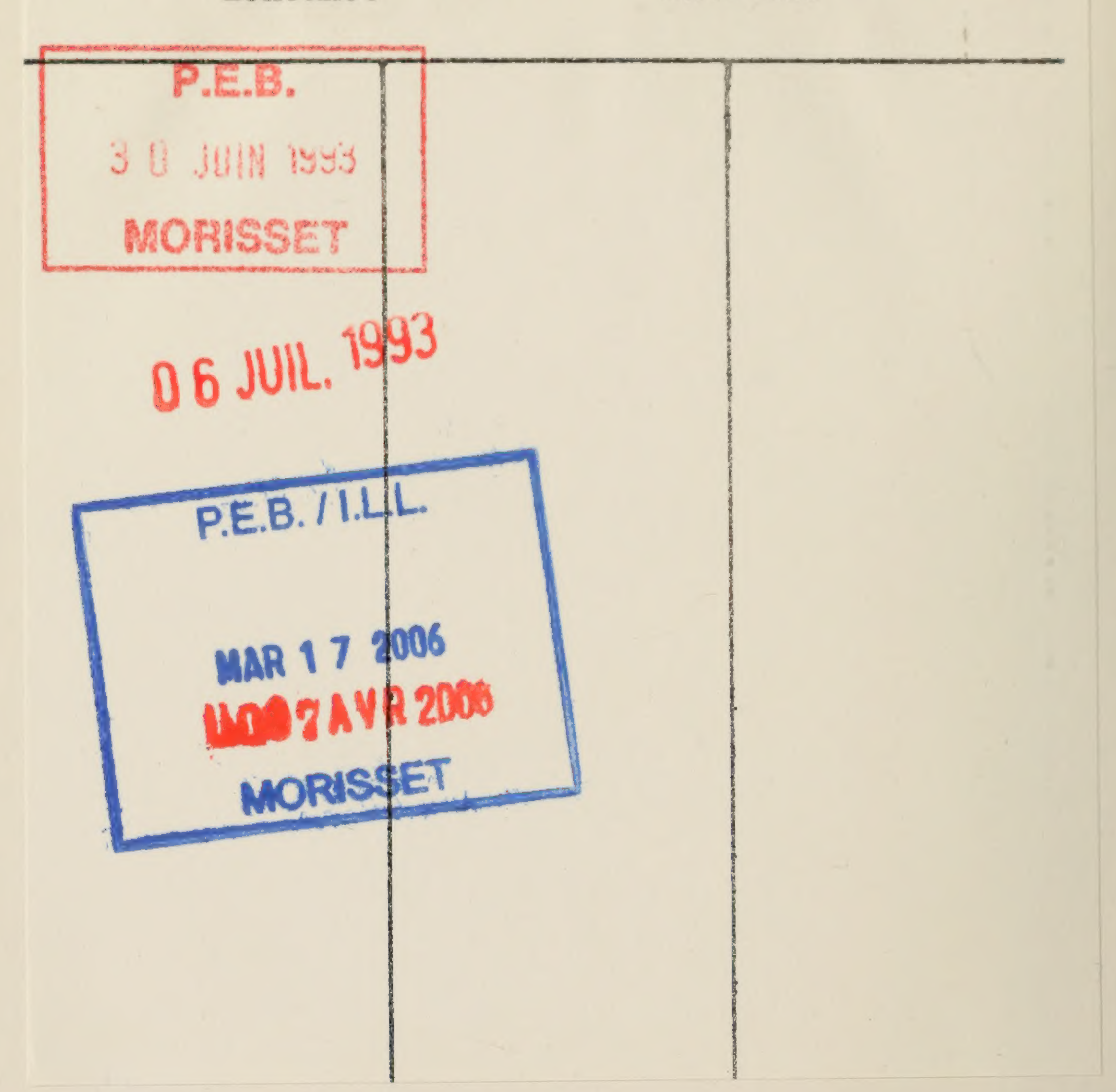
CHAPITRE XIV.

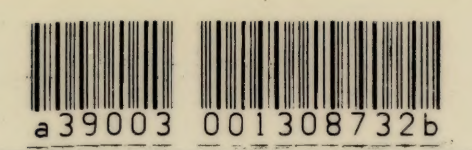
CAAPITRE XV.

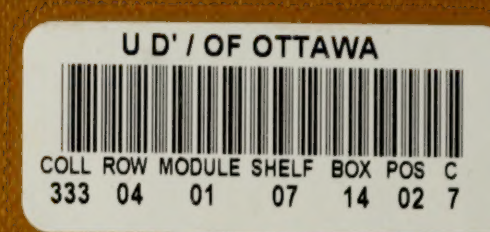
Pages

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII


P.E.B.
3 0 JUIN 1993
MORISSET
0 6 JUIL. 1993
P.E.B. / I.L.L.
MAR 1 7 2006
7 AVR 2006
MORISSET


a39003 001308732b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 07 14 02 7